
SPINK & THACKRAY
LEEDS

DE
LA FOLIE
CONSIDÉRÉE SOUS LE POINT DE VUE
PATHOLOGIQUE, PHILOSOPHIQUE, HISTORIQUE
ET JUDICIAIRE.

TYPOGRAPHIE DE FÉLIX MALTESTE ET Cie,
Rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 18.

DE
LA FOLIE

CONSIDÉRÉE SOUS LE POINT DE VUE

PATHOLOGIQUE, PHILOSOPHIQUE, HISTORIQUE ET JUDICIAIRE,

DEPUIS LA RENAISSANCE DES SCIENCES EN EUROPE

JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE;

DESCRIPTION DES GRANDES ÉPIDÉMIES DE DÉLIRE

Simple ou compliqué, qui ont atteint les Populations d'autrefois
et régné dans les Monastères.

EXPOSÉ DES CONDAMNATIONS AUXQUELLES LA FOLIE MÉCONNUE A SOUVENT DONNÉ LIEU.

PAR L.-F. CALMEIL,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS, MÉDECIN DE LA MAISON DES ALIÉNÉS DE CHARENTON,
MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Il est bon de dérouler les archives de la folie
et de montrer à la raison ses écarts pour lui
apprendre à éviter le danger des écueils.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ J.-B. BAILLIÈRE,

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17.

A LONDRES, CHEZ H. BAILLIÈRE, 219, REGENT-STREET.

1845.

A

M. C.-H. CALMEIL,

Mon Frère,

Avocat à la Cour Royale de Poitiers,

Ancien Bâtonnier de l'Ordre,

Membre du Conseil général du département de la Vienne,

Président de la Commission de Surveillance des Prisons,

Membre du Comité consultatif des Hospices et Hôpitaux de la ville de Poitiers, etc.

TABLE

DES LIVRES, DES CHAPITRES ET DES PARAGRAPHES

CONTENUS DANS LE TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE UNIQUE.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE SECOND.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE SECOND.

FIN DE LA TABLE.

LIVRE PREMIER.

—

INTRODUCTION.

CHAPITRE UNIQUE.

—

DE LA FOLIE, DE SES ÉLÉMENS FONCTIONNELS, DE SES PRINCIPAUX MODES DE MANIFESTATION DANS L'ÉTAT SIMPLE OU DANS L'ÉTAT DE COMPLICATION.

La folie ne peut pas se définir pas plus que la raison. Il y a dans la manière de percevoir, de sentir, de juger, de raisonner de chaque homme, dans la manière dont il règle ses penchans, ses goûts, ses inclinations, ses affections, dont il calcule ses déterminations, la portée de ses moindres actes et jusque dans l'expression de sa physionomie et de ses mouvemens, quelque chose qui fait qu'il est ou n'est pas raisonnable. Dans l'état de santé, le rapport qu'on sait exister entre les qualités des objets matériels destinés à impressionner les sens et la nature des sensations que l'action de ces corps sur les nerfs fait naître dans le cerveau ne se démente jamais. Tant que le système nerveux et l'entendement n'ont subi aucune modification vicieuse, les objets dont la réunion constitue le monde corporel agissent d'une manière uniforme

et déterminée sur nos organes. On n'a pas besoin de beaucoup réfléchir pour voir que les hommes bien constitués jugent tous également que le peuplier et le chêne ne portent pas leurs branches de la même manière, que la clarté de la lune ne ressemble pas aux teintes du couchant ou de l'aurore, que le mugissement de la tempête ne ressemble pas au hennissement du cheval ou au vagissement du chien qu'on châtie, que l'odeur de l'œillet diffère de celle de la violette, que le miel est doux, la bile amère, le vinaigre styptique, la brûlure cuisante, la piqûre douloureuse. Tant que le jugement conserve sa rectitude naturelle, que le moral n'a rien perdu de son heureux équilibre, chacun de nous raisonne à peu près de la même manière sur les avantages des distinctions, de la fortune, du talent, de la naissance, sur les inconvéniens des privations, des souffrances physiques ; tout le monde tombe d'accord sur la manière dont il faut remplir ses devoirs de citoyen, d'époux, de père, sur le prix qu'on doit attacher à la piété filiale, à l'amitié, à la bienfaisance, sur le danger de la colère, de la haine, de la vengeance et de toutes les mauvaises passions. Une fois que les facultés de l'ame et de l'entendement se trouvent bouleversées par la maladie, l'homme ne peut plus compter sur la fidélité de ses sens, sur la justesse de ses idées, de ses jugemens, de ses raisonnemens ; il ne peut plus se fier aux motifs sur lesquels se fondent sa joie, sa tristesse, son amour, sa haine, sa colère, se fier aux motifs qui font qu'il agit d'une manière plutôt que d'une autre. Celui-ci, depuis qu'il est tombé dans le délire, crie, jure, tempête, comme si ses jours étaient incessamment menacés par des ennemis intraitables ; cet autre se plaint d'être vexé par des revenans, par des spectres, d'être persiflé

par des voix que lui seul entend; à l'en croire; l'air qu'il respire est saturé d'odeurs méphitiques; ses draps de lit, ses couvertures sont par momens couverts de flammes ou d'animaux dégoûtans; ses boissons, les alimens qu'on lui présente offrent un goût détestable; des misérables qui lui en veulent choisissent le moment où tout repose pour le battre, le brûler, le pincer ou le mordre cruellement. Celui-là regorge de biens, de titres et d'honneurs; il se dit pauvre, condamné à la honte, à la misère; c'est à peine s'il ose se donner le nécessaire dans la crainte d'être ensuite écroué par ses créanciers; s'il ose regarder en face ses amis et ses proches dans la crainte d'être arrêté comme un malfaiteur. Cet autre a tout perdu, femme, enfans, fortune, tout ce qui l'attachait à la vie; et il se livre aux démonstrations d'une joie insensée et paraît au comble de l'ivresse et du bonheur. Cette femme tremble qu'on n'attente à ses jours, et va se précipiter du haut d'un étage pour se soustraire à un danger qui n'existe pas; cette autre est tourmentée pour le sort de ses enfans auxquels il ne manque rien ici-bas, et elle les égorge pour les préserver de la misère à venir. Ici l'amour remplace la haine; là vous voyez une jeune fille auparavant attachée à tous ses devoirs, qui a maintenant pris en exécration son père, sa mère, son directeur de conscience, et qui semble mettre tout son bonheur à vomir les propos, les blasphèmes les plus repoussans; mais ce n'est qu'en étudiant séparément les élémens fonctionnels du délire, que nous parviendrons à bien concevoir la manière dont s'effectuent les différens modes d'aliénation de l'entendement humain.

Les hallucinations occupent une place importante parmi les phénomènes qui doivent attirer l'attention dans l'é-

tude de la folie. Celui-ci est halluciné dont l'imagination fascinée par la maladie prête un corps et une forme aux idées qui prennent naissance dans son cerveau, rapporte ces idées aux appareils des sens, les convertit en sensations que presque toujours il attribue à l'action d'objets matériels qui n'agissent point actuellement sur ses organes, et en vient souvent à baser ses raisonnemens sur ces données vicieuses de l'entendement. L'halluciné porte en partie le monde dans son propre cerveau; il réalise jusqu'à un certain point la supposition des berkeleistes, qui prétendent établir qu'il n'est pas positivement nécessaire que l'existence de l'univers soit réelle pour qu'on l'aperçoive tel qu'il se montre à nos sens. Il est certain que du moment où l'encéphale et l'ame sont réunis, on ne saurait plus assurer qu'il existe positivement hors de nous des animaux, des plantes, des particules odorantes ou sapides, des ondes sonores, des matières résistantes, froides, chaudes, lisses, polies, parce que la vue, l'odorat, le goût, le toucher sont affectés de telle ou telle manière. Il n'existerait absolument rien autour de nous, qu'à la rigueur le Créateur pourrait faire naître au sein de nos propres organes une série de mouvemens propres à exciter dans l'ame la sensation d'un être animé, d'un végétal, d'une montagne, d'un fleuve, d'un précipice; mais chaque fois que nous percevons de semblables sensations, il entre dans notre nature de les attribuer à l'action de la matière sur la partie rayonnante, puis sur les masses centrales de notre système nerveux; dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, nous n'avons pas le choix de notre croyance qui nous est imposée par une conviction plus puissante que le raisonnement; et c'est précisément parce que l'halluciné nous paraît puiser en lui-même les

sensations dont nous n'apercevons pas la cause au dehors, que nous le classons parmi les êtres exceptionnels ou parmi les malades.

Il est bien constaté que les hallucinés peuvent être affectés par des sensations de la vue, de l'ouïe, du goût, de l'odorat, du toucher, par des sensations qu'ils placent dans le foie, dans le cœur, dans le canal alimentaire, dans les organes de la génération, bien qu'aucun des nerfs affectés à la sensibilité ne se trouve soumis pour l'instant à l'action des agens du dehors; cela étant, un aveugle pourra se persuader par instans qu'il jouit de la faculté de voir, un sourd qu'il possède la faculté d'entendre. On rencontre quelquefois dans les hospices consacrés aux aliénés, des aveugles qui se plaignent d'être tourmentés par des êtres fantastiques dont ils indiquent l'âge, le sexe, la taille, la tournure, le costume, l'expression de visage; des sourds qui se plaignent d'être importunés par des voix imaginaires, par des bruits, par des sons qui leur brisent, disent-ils, le tympan. Il y a bien longtemps qu'on a noté pour la première fois que certains amputés souffrent encore par momens dans les membres qu'on leur a enlevés pour cause de maladie. On sent combien de pareils phénomènes ont dû autrefois causer d'étonnement aux personnes qui en étaient témoins, sans toutefois soupçonner l'influence que l'état maladif de l'encéphale pouvait exercer sur leur manifestation. Les hallucinations se rencontrent à chaque page dans les monumens littéraires, historiques ou religieux de l'espèce humaine. Le poète qui représente Oreste dans le désespoir, poursuivi par le simulacre des Euménides, effrayé par le sifflement d'affreux reptiles, et dans un moment de transport et de fureur, se précipitant sur son arc pour en finir avec les déités

cruelles de l'enfer, a consacré une peinture frappante d'hallucinations. Les animaux, les arbres parlent souvent dans l'antiquité : autant d'erreurs maladives que la tradition nous a conservées et transmises. Presque tout ce que l'on rapporte des évocations, des apparitions, des obsessions, des revenans, des spectres, des ombres, des simulacres, des génies familiers, des fantômes, des mânes, des lares, des farfadets, des lutins, des follets, des vampires, des visions fantastiques, des esprits incubes et succubes, a pris naissance dans le cerveau de certains hallucinés; les hallucinations n'ont donc pas contribué pour peu à peupler le monde de prodiges. Sentir et juger de la sorte, c'est déjà faire preuve d'un commencement de déraison.

Il est rare dans la folie que les hallucinations restent longtemps bornées à un sens unique : à peine, dans la plupart des cas, un aliéné a-t-il commencé à éprouver quelques hallucinations de la vue, par exemple, qu'il ne tarde pas à accuser aussi soit des hallucinations de l'ouïe, soit des hallucinations du toucher; de sorte que très souvent plusieurs sens se trouvent bientôt lésés simultanément. Il arrive cependant au début du délire ou lorsque le trouble des fonctions intellectuelles n'a pris encore que peu d'extension, que les hallucinations restent bornées soit à l'ouïe, soit à l'odorat, soit à la vue, par exemple; mais quand on insiste soigneusement sur les explorations auprès des malades, on est quelquefois tout surpris de faire la découverte d'une multitude d'hallucinations dont l'halluciné n'avait pas consenti d'abord à avouer ou à déclarer l'existence.

Les hallucinations peuvent se manifester ou pendant le jour ou pendant l'obscurité seulement, persister nuit et

jour, ne survenir que pendant la veille, que pendant les heures employées au sommeil, se déclarer indifféremment et lorsqu'on dort et lorsqu'on veille, avoir lieu pendant le raptus extatique, pendant une attaque hystérique, un accès de somnambulisme; enfin éclater sous l'influence d'une maladie du ventre, de la poitrine ou d'une sorte d'intoxication produite, par exemple, par l'usage de la belladone, de la pomme épineuse, de l'opium et d'une foule d'autres agens hypnotiques qui sont en usage surtout parmi les peuples des contrées orientales.

Les hallucinations de l'ouïe ont souvent reçu le nom d'hallucinations vocales; elles s'observent plus que toutes les autres sur un nombre considérable d'aliénés auxquels elles finissent par devenir très importunes. Quelques sujets perçoivent en vaquant à leurs occupations, à leurs travaux, à la promenade, pendant leurs récréations, des sons de cloche, les accens de l'orgue, des sifflemens, des détonations extraordinaires; d'autres s'entendent appeler par des voix inconnues, au sein de la solitude, au milieu de l'isolement et du silence le plus absolus. Celui-ci croit reconnaître le timbre de la voix qui l'interpelle ou qui l'injurie; celui-là répond à des êtres imaginaires et s'engage avec eux dans des conversations interminables ou sans fin; un troisième parle haut et avec feu comme s'il avait affaire en même temps à plusieurs interlocuteurs. Un ancien homme de cour entend la voix de quelques rivaux débitant contre lui des calomnies, en présence d'un souverain dont il ambitionne l'estime et la faveur; cent fois par jour il s'écrie avec dépit : ils en ont menti, on vous trompe, je suis calomnié, mon prince! Un vieillard inondé de larmes pousse des cris de douleur, se prosterne, lève au ciel ses mains suppliantes, se frappe la tête

contre les meubles, dans son désespoir, et s'écrie : ma fille, ma Caroline, on te fait périr ; je reconnais tes gémissemens ; tes plaintes arrivent jusqu'à mon oreille ; mais je suis captif et ne puis voler à ton secours !

Les hallucinations vocales ne causent jamais autant de surprise aux malades que lorsque les voix, les gémissemens, les bruits, les plaintes qui frappent leurs oreilles leur paraissent provenir du fond d'un tombeau, des entrailles de la terre, provenir de l'épaisseur d'une pierre, d'un rocher, d'une muraille, d'une cloison, de la profondeur d'un meuble ; souvent ceux auxquels il arrive d'éprouver de semblables perceptions soutiennent qu'il existe sous leurs pieds ou dans leur voisinage des conduits, des souterrains, des cavernes, que les individus qui les entourent sont ventriloques, qu'on se joue de leur patience en leur faisant parvenir des bruits, des sons, des injures par le moyen de porte-voix. Quelques hallucinés se persuadent aussi que les voix qui attirent leur attention partent de leur poitrine, de leur ventre, d'un organe essentiel à la vie, et font mille conjectures sur la cause de phénomènes aussi étrangers. J'ai connu un malade qui entendait dans son propre cerveau des voix dont les timbres et les tons étaient différens ; ces voix divulgnaient, assurait-il, ses pensées tout haut au fur et à mesure qu'elles se formaient dans son esprit. J'ai soigné, à Charenton, une vieille demoiselle qui s'était imaginé qu'une chienne s'était introduite dans son ventre et qu'elle y avait mis bas ; cette monomaniaque, entendant aboyer dans ses entrailles la mère et les petits, entrait par instans dans des accès de colère furieux contre le curé de Saint-Germain, qu'elle disait être cause de son malheur. Une autre femme entendait chanter un coq dans ses intestins. L'étonnement

des hallucinés est encore très grand lorsqu'ils croient s'entendre interpeller par un cheval, par un mouton, par un chat ou un chien. Je connais une ancienne religieuse qui assure que ses chats parlent plusieurs langues; cette aliénée me présenta un matin un jeune chat qui récitait parfaitement, disait-elle, plusieurs prières latines empruntées à ses livres de dévotion. Cette variété d'hallucination a été très commune à la suite du moyen-âge.

Le degré de fréquence des hallucinations de l'ouïe est susceptible de beaucoup de variétés, suivant les malades, et quelquefois sur le même halluciné, suivant les heures de la journée. Quelques aliénés sont véritablement poussés à bout par les bruits, par les voix qui les obsèdent sans relâche et qui les suivent partout; d'autres n'entendent au contraire qu'à de longs intervalles, et la sensation passe quelquefois avec la rapidité de l'éclair. Les hallucinations de l'ouïe présentent parfois une sorte de rémittence ou même d'intermittence pendant le jour, pour reparaître ensuite avec plus ou moins d'intensité au moment de la nuit, soit que le mouvement, les distractions de la journée exercent sur l'esprit une diversion favorable, soit que l'obscurité, l'isolement, le silence contribuent, au contraire, en concentrant l'attention sur un petit nombre d'objets, à exalter l'imagination, à égarer de nouveau la pensée. Tel halluciné qui demeure calme tant que le soleil éclaire l'horison, ne voit jamais arriver la fin du jour sans ressentir une secrète inquiétude, persuadé qu'il est que les sensations désagréables qui l'ont impressionné la nuit précédente vont encore se reproduire pendant la nuit qui s'approche. Un ancien colonel entend chaque nuit le rire insultant d'un homme brutal, qui se cache, dit-il, dans l'ombre pour déshonorer ses filles et pour martyri-

ser ses enfans; ce fut la nuit que Brutus, profondément occupé à réfléchir, vit entrer sous sa tente une forme de spectre qui lui dit : je suis ton mauvais ange, Brutus, tu me verras dans la plaine de Philippes! Ce fut la nuit que Mercati entendit retentir au-devant de sa porte les pas d'un cheval, qu'il crut apercevoir le simulacre de son ami Ficino, et qu'il entendit distinctement une voix lui crier : Michel, Michel, ce que tu soutenais comme vrai se trouve confirmé.

Parmi les hallucinations de l'ouïe dont on trouve la description dans les livres ascétiques, il en est un certain nombre qui ont eu lieu pendant le ravissement extatique. Pierre était ravi en extase lorsqu'il entendit dans le ciel les plus doux concerts. Le Tasse fut poursuivi par les hallucinations les plus cruelles; souvent il entendait, ainsi qu'il s'en plaint lui-même dans ses lettres, des bruits sourds, des tintemens prolongés, des bruits de cloches et d'horloges qui le glaçaient d'épouvante. Un des amis de ce grand poète qui fut admis à assister un jour à l'entretien que le Tasse croyait avoir avec un être invisible, auquel il adressait des paroles aussi éloquentes qu'élevées, ne tarda pas à remarquer que Torquato était alors tellement absorbé en lui-même, qu'il ne paraissait point entendre quoiqu'il l'appelât avec intention.

Les hallucinations visuelles font en général une impression profonde sur l'esprit des malades qui en sont atteints, et que l'on désigne dans le monde sous le nom de visionnaires. On ferait de volumineux recueils en rapprochant les principales histoires d'hallucinations visuelles qui sont disséminées dans les écrits des anciens; mais on n'a pas besoin d'aller chercher si loin pour trouver des exemples de semblables phénomènes morbides. Un halluciné croit

apercevoir des assassins mutilant son épouse en plein midi; dans son désespoir, il saisit un couteau et se coupe la gorge; cet homme est séquestré et bientôt sa blessure est cicatrisée; un matin, il s'imagine apercevoir son épouse entre les bras du surveillant de Charenton : le soir, il se précipite comme un furieux sur cet employé que les secours les plus prompts ont de la peine à soustraire à sa vengeance. Une dame voit voltiger habituellement devant ses yeux l'image de sa mère et celle de son mari qui ont depuis longtemps cessé d'exister; ces visions l'affectent beaucoup et souvent on la surprend à verser des larmes. Une autre dame voit depuis plus de dix ans des troupes d'oiseaux qui voltigent à la hauteur de sa tête; jamais elle ne manque, chaque fois qu'elle prend son repas, de mettre des mies de pain en réserve pour ces oiseaux imaginaires. Fodéré raconte, après Alderson, qu'une dame sourde et âgée était souvent importunée par la vue d'une multitude de fantômes qui s'évanouissaient lorsque les serviteurs entraient dans l'appartement. Un jour, entre autres, l'illusion de cette malade fut tellement complète, qu'elle crut recevoir la visite de plusieurs personnes de sa connaissance, de parens morts depuis longtemps, et qu'après avoir exprimé le regret de ne plus entendre pour faire les honneurs de la conversation, elle finit par ordonner qu'on apportât une table de jeu; alors ces visions se dissipèrent.

La nuit est le temps le plus propice aux hallucinations visuelles; ce n'est pas d'aujourd'hui que la nuit est réputée prêter son voile aux spectres, aux revenans, aux esprits mal famés. Ce fut la nuit que la pythonisse d'Endor évoqua l'ombre de Samuel, qui se présenta aux regards de Saül sous l'aspect d'un vieillard couvert d'une draperie blanche. A l'instant où tout repose dans l'obscurité, on en-

tend souvent un redoublement de bruit et de vacarme dans la cellule de certains aliénés; c'est le moment où plusieurs de ces infortunés sont aux prises avec des êtres fantastiques dont la présence les jette dans l'épouvante. Un jeune homme s'engage volontairement à la suite de la révolution de juillet 1830 : une nuit qu'il est couché dans la caserne et qu'il ne peut pas dormir, il croit apercevoir tout à coup auprès de son lit deux oiseaux blancs. Bientôt il se figure que ce sont les ames de son père et de sa mère morts depuis longtemps, et qui viennent à lui sous une pareille forme. Cependant ces oiseaux commencent à parler et invoquent le diable ; celui-ci apparaît à son tour sous l'aspect d'un énorme chat noir. Ce militaire, saisi de frayeur, offre au démon le peu d'argent qu'il possède ; Satan paraît satisfait et exprime sa joie par des gambades. Le malade abandonne son lit et se met en prière jusqu'au jour. Ces hallucinations ne font que provoquer l'hilarité des autres soldats. La nuit suivante, le malheureux halluciné se voit entouré par une troupe d'animaux hideux auxquels il livre un combat acharné ; finalement, il fait une tentative de suicide cruelle, espérant par là obtenir de Dieu d'être délivré de l'obsession des diables.

Les visions les plus extraordinaires prennent quelquefois naissance dans le cerveau des sujets en extase. Il est positif que presque toujours les hallucinations visuelles des extatiques excitent en eux un grand enthousiasme, et lorsqu'en revenant à la vie active, ces malades rendent compte aux autres hommes des sensations qui ont frappé leurs yeux pendant l'attaque de ravissement, ils s'en acquittent en général avec une chaleur d'éloquence qui inspire la persuasion : dans ses transports extatiques, Catherine de Sienne croyait recevoir la visite du Sauveur qu'elle appe-

lait son divin époux. Les Bégards, les Anoméens, les Béguines, les Quiétistes du mont Athos se vantaient de voir Dieu face à face dans leurs accès de contemplation. On est tenté de prendre en pitié l'espèce humaine quand on remonte à la source souvent puérile d'institutions, de croyances, d'événemens qui dominent, gouvernent ou remuent souvent la société jusque dans ses fondemens.

On ne saurait accorder trop d'attention aux hallucinations visuelles qui assiégent certains hommes pendant leur sommeil. Beaucoup de visionnaires sont demeurés convaincus et sont parvenus à persuader aux autres que les apparitions qu'ils avaient éprouvées en dormant, avaient eu hors de leur cerveau une cause réelle et incontestable. On observe, dans les maisons d'aliénés, un grand nombre de sujets dont les idées délirantes se groupent autour d'un certain nombre d'hallucinations visuelles qui n'éclosent dans l'intellect que dans les momens où ils sont dans la plénitude du sommeil. Bien persuadés, même après le réveil, que leurs sens ne les induisent point en erreur, que les objets qui causent leur tourment et leur terreur existent bien réellement, les uns commencent, bien avant de se coucher, par barricader leurs portes et leurs croisées, d'autres restent assis sur leur lit, chantant, frappant dans leurs mains, jusqu'à ce que le sommeil finisse par triompher de la résistance qu'ils lui opposent, dans l'espoir d'éloigner les visiteurs nocturnes. Tous ces hallucinés demandent à changer de cellule, soupçonnant que la chambre où ils se trouvent maintenant placés communique au dehors par quelque voie souterraine, et qu'ils ne ressentiraient nullement ailleurs les persécutions qui font le tourment de leur vie. Plusieurs d'entre eux soutiennent qu'ils ont reconnu vos traits, vos habits, vos allures ; ils

se font une joie d'espérer qu'une nuit, au moins, ils seront assez heureux pour vous surprendre dans vos excursions mystérieuses, et pour vous montrer le lendemain pieds et poings liés à tous les incrédules. A cette catégorie de visionnaires ont appartenu beaucoup d'anciens démonolâtres qui se vantaient d'avoir assisté aux danses des démons, d'avoir vu au sabbat des diables sous les formes les plus extraordinaires.

Les hallucinations visuelles produites par l'intoxication ne diffèrent pas des hallucinations visuelles spontanées.

Les visions des somnambules ressemblent beaucoup à celles des extatiques; celles des hystériques précèdent, accompagnent ou suivent de près les accès convulsifs. Elles ont été prises souvent pour des sensations véritables, et ont donné lieu à des méprises à peine concevables (voir Loudun, Louviers, etc.).

Les fausses sensations de la vue et de l'ouïe contribuent, avec les hallucinations, à confirmer de plus en plus beaucoup de malades dans l'opinion que leurs sens ne sont point lésés. Les fausses sensations ont cela de particulier qu'elles n'ont lieu qu'autant qu'un agent extérieur est réellement en rapport d'action avec les nerfs destinés à recueillir les impressions du monde corporel; mais les agens de l'innervation ayant subi une modification morbide, il s'en suit qu'ils ne sont plus impressionnés maintenant par les objets du dehors comme ils l'étaient auparavant, et les corps se montrent souvent aux yeux des aliénés sous un aspect qu'ils n'ont pas aux yeux des autres hommes.

Quelques aliénés prennent les sifflemens de la tempête pour des voix plaintives, le caquetage des geais et des pies pour des paroles insolentes; une voiture effleure-t-elle le

pavé, le vent ferme-t-il une porte avec violence; ils se figurent que c'est la générale ou le rappel que l'on bat, que leur maison est assiégée par des brigands qui tirent des coups de pistolet. Les illusions de l'ouïe ont accrédité mille contes qui sont devenus partout populaires : ici l'on a cru entendre des cliquetis d'armes sur un champ de bataille où de nombreuses légions s'étaient heurtées il y a plusieurs siècles; là, des voix ont répondu du fond d'un tombeau; là bas, il est sorti des gémissemens du fond d'une caverne où des voyageurs avaient péri misérablement. Un aliéné soutient que la roue d'un moulin placé dans son voisinage lui répète jour et nuit qu'il doit couper ses testicules. A*** ne peut entendre prononcer, sans se mettre en colère, le nom d'une ville qui lui rappelle des souvenirs pénibles : les enfans à la mamelle, les oiseaux et les cloches, dit-il, articulent et répandent le nom de cette ville par l'air. Les démonolâtres se vantaient presque tous d'avoir entendu parler des animaux qui leur conseillaient de commettre les crimes les plus abominables. J'ai souvent causé avec une dame qui prenait le bruit de ses intestins pour le grognement d'un animal; un autre prenait le sifflement de ses bronches pour le chant d'un oiseau.

On peut, jusqu'à un certain point, se faire une idée de la manière dont les aliénés sont induits en erreur par les fausses sensations de la vue, par ce qui arrive à chacun de nous dans certaines occasions où les jugemens que nous portons demandent à être rectifiés par la réflexion et par l'expérience. Dans l'éloignement les tours et les clochers semblent pencher sur nous, deux allées d'arbres parallèles convergent et se touchent, une surface plane s'élève comme pour former une éminence; la lune à l'ho-

rison nous paraît immense et très éloignée de nous; nous la jugeons étroite et peu élevée lorsque nous l'apercevons au-dessus de notre tête. La lune fuit derrière les nuages qui semblent l'effleurer, elle paraît nous poursuivre par derrière lorsque nous courons; les arbres, les maisons paraissent s'avancer au-devant des navigateurs qui entrent dans le port; la campagne semble fuir avec la côte lorsqu'on gagne le large sur un bateau; un bâton qui plonge dans la rivière paraît brisé et raccourci ; la physique donne l'explication de ces phénomènes; mais rien chez les fous n'explique les faux jugemens.

Il est une illusion visuelle fréquente dans certaines conditions anormales dont tout le monde a été à même d'éprouver les effets. Après qu'on a décrit rapidement pendant quelques secondes des mouvemens circulaires, le parquet, les arbres se balancent, les meubles tournent ou s'inclinent. Quelques fébricitans aperçoivent leurs draps rouges comme du feu, prennent pour des insectes colorés des plus vifs reflets les atomes de poussière qui voltigent dans l'air de leur appartement. Une seule ligne d'écriture peut paraître double, triple, jaune ou verte lorsque les caractères sont noirs. Il peut se faire que le visage du même individu se répète jusqu'à six ou sept fois, en représentant des images qui s'encadrent et s'élèvent par des nuances graduelles les unes au-dessus des autres. Une jeune fille hystérique riait aux éclats après ses accès convulsifs en apercevant tout le monde autour d'elle la tête en bas et les pieds en l'air. Ces sensations cessent d'avoir lieu aussitôt que les yeux sont fermés. Théodoric, ayant fait périr le sénateur Symmaque dans les prisons de Ravenne, se sentit poursuivi par le repentir de cette indigne action ; un jour qu'on avait servi un énorme brochet

sur sa table, il s'imagina distinguer dans la hure de ce poisson les traits irrités de Symmaque. Les fausses sensations de la vue en imposent aux malades de la manière la plus grossière, leur persuadant que leurs proches sont ressuscités, qu'il se livre des combats dans les nuages, que les animaux domestiques subissent des changemens de forme et de dimensions, que les hommes se travestissent en femmes, les filles et les femmes en garçons, que le volume des objets augmente ou diminue, que la hauteur des édifices, la profondeur des vallées n'est plus la même que par le passé. Madame S*** a eu le malheur de perdre sa fille il y a douze ans. Un jour une jeune aliénée pâle et rachitique est placée dans un dortoir, à côté de cette malade. Tout à coup madame S*** croit reconnaître la figure de son enfant; la déformation de la taille doit s'expliquer, assure-t-elle, par la gêne et la compression que sa fille a pu subir dans une bière trop étroite; quant à la pâleur, elle n'est que trop naturelle après une maladie dont la durée a été longue, et après le séjour que cette malheureuse a pu faire dans la terre... Madame S*** s'attache comme une ombre aux pas de cette jeune fille, qu'elle accable, rigoureusement parlant, de ses caresses et des soins les plus obséquieux. Cent fois cette même dame a répété que les médecins de Charenton changeaient souvent de masque, et plus d'une fois il lui est arrivé de porter la main à leur visage et d'exprimer son étonnement en rencontrant de la chair. Une autre aliénée, ayant écrit à son mari que plusieurs personnes qui passaient pour mortes depuis longtemps n'en vivaient pas moins à Charenton, prit à tâche un jour de lui montrer tous ces personnages qu'elle croyait n'avoir fait que changer de nom; cette malade persista dans son illusion malgré tous

les raisonnemens qui lui furent présentés par ses proches et par nous tous. C*** croit reconnaître parmi les individus qui composent son entourage les principaux acteurs de notre première révolution; dans la violence de son délire et de son indignation il adresse à l'un des reproches et des injures, à l'autre des complimens et des éloges : celui-ci, à l'en croire, s'est couvert de fange et de sang; celui-là s'est fait remarquer par sa faconde et son éloquence; cet autre n'a pas contribué pour peu à entraîner la chute de la royauté. Les collisions, les rixes qui surviennent entre les aliénés sont fréquemment provoquées par des illusions visuelles. Un artisan croit reconnaître dans la personne d'un aliéné qui couche vis-à-vis de lui les traits d'un assassin fameux, et qui, selon lui, se déguise pour lui faire subir le sort de ses autres victimes; dans un moment où les serviteurs sont occupés à l'écart, et où son voisin ne croit avoir aucun sujet de défiance, cet artisan se précipite sur lui avec la rapidité d'un trait, et il le terrasse à coups de pot d'étain. J'ai vu périr des suites de leurs blessures plusieurs serviteurs que des monomaniaques prenaient pour des voleurs ou pour des mouchards de la police.

Une femme, jeune, soutient que sa voisine, qui est vieille et infirme, n'est autre qu'un vieux débauché qui se cache sous des habits de femme; partout où elle peut trouver cette malheureuse, elle se hâte de lui appliquer quelques vigoureux coups de poing. Une malade dominée par des idées érotiques prend toutes les jeunes filles pour de jeunes garçons dont elle ne se fait pas faute de solliciter les faveurs; de là des rixes fréquentes; mais aussi ces erreurs contribuent à faire naître entre les femmes aliénées des écarts de mœurs que la surveillance doit toujours se hâter de prévenir. Un ancien officier de marine

s'est persuadé depuis plus de vingt ans que Dieu lui transmet, par le moyen de signes écrits dans les nuages, différentes vérités qu'il veut communiquer aux hommes. Chaque jour cet officier copie religieusement sur un cahier certains signes hiéroglyphiques qu'il croit apercevoir au firmament et dont il donne volontiers l'interprétation. Ce malade a distinctement aperçu dans les cieux la représentation des plus célèbres batailles de l'empire. A ses yeux les hommes agissent, marchent, changent de place, les chevaux galopent, les cavaliers se heurtent ou précipitent leur fuite; il ne tient qu'à vous, assure-t-il, de jouir d'un spectacle aussi intéressant. Les aliénés ramassent avec soin des pierres, des coquillages, des débris de poterie ou de porcelaine qu'ils prennent pour des diamans, pour des objets d'une rareté extraordinaire. Nous avons perdu à Charenton l'an dernier un monomaniaque qui distinguait sur la surface des cailloux des images admirables; cet homme, doué du reste d'un esprit subtil et fin, portait presque toujours dans ses poches des charges effrayantes de pierres. Dans l'hydrophobie, les pauvres malades aperçoivent souvent aussi les objets sous un aspect étrange. Les fausses sensations de la vue ont été aussi notées dans les grandes calamités de peste. Dans la peste de Néo-Césarée, l'on crut à différentes reprises voir des spectres entrer et errer dans les maisons. Dans une peste qui éclata en Égypte du temps de Justinien, on crut voir voguer sur la mer des barques d'airain montées par des hommes noirs qui n'avaient plus de tête. Dans une autre épidémie qui dépeupla Constantinople, on croyait voir courir d'une habitation à l'autre des hommes vêtus de noir qu'on prenait pour des démons, et auxquels on adressait le reproche de multiplier le nombre des décès.

L'obscurité d'un appartement où il ne pénètre que de faibles teintes de lumière favorise singulièrement les erreurs visuelles. Chacun de nous a cru apercevoir la nuit en fixant attentivement ses regards sur les papiers dont on tapisse les murs de nos maisons, des espèces de personnages fantastiques qui rappellent ceux dont un des amis de Bonnet a fait la description. Pour l'ordinaire les enfans sont très portés à s'effrayer à la vue de pareils objets ; un aliéné prit une nuit les cordons qui pendaient aux manches d'une camisole de force pour des serpens. Un villageois, traversant une forêt pendant la nuit, prit les arbres pour des fantômes ; un ami qui l'accompagnait parvint d'abord à le rassurer, mais ce ne fut pas pour longtemps. Cet homme, à peine arrivé dans sa maison, s'imagine que sa femme vient d'être transformée en diable ; alors il cherche à la fouler aux pieds, à la déchirer avec ses dents, avec ses ongles, et pousse des cris de terreur. Conduit à Charenton, garrotté des pieds et des mains, il s'apitoie sans cesse sur le sort de sa famille ; mais la vue de sa femme n'apporte aucun changement dans ses dispotions d'esprit, et il continue à croire et à soutenir que ses sens ne lui en ont point imposé quand il a eu ses illusions visuelles. Les individus dont le cerveau est troublé par les fumées du vin méconnaissent souvent tout à coup la nuit leurs amis, leurs proches, leurs serviteurs, ou ils les prennent pour des spectres, pour des voleurs et courent à leurs armes, à moins qu'ils ne préfèrent se précipiter pour se soustraire à un danger qui n'est qu'imaginaire. Plusieurs maniaques périssent malheureusement sans avoir l'intention de se faire du mal, parce qu'ils se trouvent précipités par une fenêtre en croyant sortir par une porte, ou qu'ils se méprennent en calculant la hauteur qui sépare

leur croisée d'avec le sol. Dans le nord de l'Europe, dans quelques-uns de nos départemens retirés, où la peur des revenans et des follets n'a point encore entièrement disparu, des villageois qui n'ont aperçu dans l'ombre que des troncs d'arbres ou des pierres qu'ils ont pris pour des objets extraordinaires, s'entêtent à soutenir qu'on est sûr, en visitant la nuit certaines plages, ou certains cantons de leurs montagnes, d'y faire des rencontres capables d'épouvanter l'homme le plus courageux.

Les hallucinations de l'odorat sont fréquentes au début de toutes les espèces de délire. Des malades qui se figurent qu'on songe à les perdre se plaignent de sentir l'odeur de l'arsenic, l'odeur de l'ammoniaque, celle de différens gaz réputés nuisibles à l'organisme. Les sujets qui se bercent de toutes les illusions d'un bonheur qui les tient dans un perpétuel enchantement se vantent dans certains momens de respirer les odeurs les plus suaves. Les extatiques, les femmes hystériques ont offert de nombreux exemples d'hallucinations de l'odorat. Les théomanes ont le privilége de respirer des senteurs délicieuses; les démonolâtres se plaignent souvent au contraire de n'avoir eu à respirer que des odeurs empestées. C'est sans doute une perversion du sens de l'odorat qui fait trouver à certaines femmes tant de plaisir à flairer l'odeur de l'assa-fœtida, de la corne brûlée ou des plantes alliacées, tandis que le parfum de la rose ou de l'héliotrope leur semble très désagréable.

Les hallucinations du goût se confondent avec les fausses sensations du même sens. On sait qu'il suffit quelquefois d'un rhume passager pour que le vin le plus délicat, les mets les plus appétissans nous semblent imprégnés d'une saveur insupportable d'amertume. La même chose arrive quelquefois dans l'ictère. Une dame aliénée trouve que le

lait qu'on lui offre à boire présente un goût de sang, qu'on ne lui donne à manger que de la chair de chien ou de la chair humaine. Elle soutient que le pain, la farine, la tisane ont un goût de cantharides, de verre pilé, de diamant. Une dame croit que sa salive est empoisonnée par une substance qui a pu être déposée dans sa bouche à son insu; cette malade s'évertue à cracher. Ce sont souvent les fausses sensations du goût corroborées par celles de l'odorat, qui achèvent de décider certains mélancoliques à refuser toute espèce de nourriture; en revanche certains aliénés mangent tout ce qui leur tombe sous la main. M. B. mange avec délices des croûtes de melon, des restes de fruits pourris qu'il retire des plus dégoûtans tas d'ordures. Les aliénés qui boivent de l'urine, qui mangent par goût des matières excrémentitielles, ne sont pas très rares. Les nègres qu'on transportait autrefois dans les Antilles mangeaient de préférence de la terre en tombant dans la nostalgie. Les jeunes filles chlorotiques ou encore mal formées mangent quelquefois avec une sorte de sensualité du poivre, du marc de café, de la suie, du plâtre, les matières noires et dégoûtantes qui imprègnent les latrines, de la viande crue, des araignées, des écrevisses vivantes, du parchemin, des peaux saignantes, du charbon, des coquilles d'œufs, de la résine, de la laine, de vieux chiffons. Toutes ces substances ne flatteraient pas le goût si la sensibilité de la langue et du palais n'était pas pervertie.

Les hallucinations et les fausses sensations du toucher soit extérieur soit interne ne peuvent pas être distinguées les unes des autres, sauf les cas très rares où une sensation de froid, de pesanteur ou de chaleur, par exemple, semble se réveiller encore dans un membre depuis longtemps séparé du tronc. Il n'est même pas toujours facile de

distinguer ces sensations morbides d'avec certaines névralgies; on a avancé que les perceptions du toucher inspiraient généralement à l'homme plus de confiance que celles qui lui étaient fournies par les autres sens. J'ai cent fois constaté que le délire qui se fonde sur des illusions viscérales, sur des sensations rapportées à un bras, à une jambe, aux tégumens, tourmentait singulièrement les malades, et qu'il contribuait souvent à les pousser à des accès de fureur ou de désespoir.

Il faut attribuer à un état maladif de la sensibilité cutanée les sensations de chaleur ou de froid excessifs que certains hypocondriaques perçoivent par momens dans les yeux, dans le cuir chevelu, aux pieds, aux mains, quand du reste la température de ces parties n'offre aucun changement réel. Il est des malades qui répètent sans cesse qu'ils se sentent tout en feu, que leurs articulations sont traversées par des étincelles électriques, qu'on les chatouille à l'entrée des narines, à la plante des pieds, qu'ils sentent des guêpes, des araignées remuer ou courir entre peau et chair. Un vétéran de l'empire sentait courir sous sa chemise un rat énorme dont le chatouillement excitait sa colère; vingt fois par jour il lui arrivait de porter précipitamment sa main sur ses cuisses ou sur son ventre en s'écriant avec l'accent qu'inspire l'espoir de la vengeance: je le tiens! Cet officier passait sa vie à ôter et à remettre ses vêtemens sans que jamais chaque nouvelle déception contribuât en rien à le corriger de son erreur. Une jeune femme se figure au début d'un accès de manie que des guêpes, des araignées, des écrevisses parcourent ses seins et sa poitrine; cette sensation très agaçante que la vue corrige pourtant pendant quelques secondes finit par causer beaucoup d'effroi à cette aliénée. Il est arrivé

souvent que des maniaques guéris ont déclaré qu'ils avaient pris les brins de la paille qui formait leur coucher, pendant la période d'exaltation, pour des tas de serpens. Berbiguier, qui a consacré trois gros volumes à la peinture de ses cruelles hallucinations, passait souvent une partie des nuits à saisir sous son linge de prétendus farfadets qui l'assiégeaient, disait-il, par légions et qu'il prétendait fixer à ses matelas, employant à ce manége des milliers d'épingles.

Quelques aliénés profèrent la nuit des cris capables d'épouvanter ; plusieurs d'entre eux affirment ensuite le matin qu'ils ont été maltraités de la manière la plus impitoyable et la plus barbare. J'ai parlé ailleurs d'un monomaniaque que la nature de ses hallucinations rend par instans dangereux ; ce malheureux est persuadé qu'on exerce la nuit toutes sortes de violences sur sa personne. Tantôt il se plaint d'avoir été décapité, d'avoir eu les os rompus, d'avoir eu la tête aplatie; tantôt il affirme qu'on lui a alongé les articulations, tordu les membres, tenaillé la chair avec des pinces ardentes. Souvent on ne fait qu'aigrir son mécontentement en cherchant à lui prouver que ses plaintes ou du moins l'interprétation qu'il donne à ses souffrances ne sont rien moins que fondées. De nombreux malades accusent des physiciens de leur procurer, par le moyen de l'électricité, de violentes secousses dans le dos, dans l'épaule, de leur causer du prurit à la face, des pincemens sur la poitrine. Une malade dont il a déjà été question tout à l'heure sent arriver vers ses yeux de prétendues poudres caustiques que des scélérats, dit-elle, lui lancent par le moyen de seringues. C'est parce que la sensibilité des tégumens est lésée que des lypémaniaques trouvent quelquefois du plaisir à se faire des incisions avec du verre,

avec un caillou tranchant, et que plusieurs d'entre eux se mutilent, au moins, sans éprouver aucun sentiment de douleur.

Quelques hallucinés se sentent rapetissés ou grandis de plusieurs coudées. Quelques-uns ont prétendu avoir une tête de verre, une tête d'oiseau, une tête en coton, une tête d'un poids énorme, un nez long de plusieurs aunes, un corps de cire, une main de bois, quatre ou cinq bras attachés au corps. Le toucher leur persuadait que ces idées n'étaient que trop réelles. D'autres ont prétendu qu'ils étaient changés en cruche, en pot à l'eau, en lanterne. On assure que Van Buerle, se croyant transformé en un pain de beurre, refusa longtemps de se chauffer, dans la crainte de s'exposer à être liquéfié, et qu'il finit par se précipiter dans un puits. Tous les zoantropes, dont il sera si souvent parlé dans les chapitres qui vont suivre, se sentaient transformés, soit en loups, soit en chats, soit en chiens; la vue contribuait aussi à égarer leur jugement; mais autre chose est de se sentir exister sous le corps d'un homme ou avec le corps d'un animal.

Un jeune monomaniaque se plaignait à moi un jour d'avoir été emporté tout éveillé à travers le champ de l'air. Il ajouta que sans doute on lui avait fait avaler à son insu de la poudre d'aimant ou quelque breuvage aimanté. Les mangeurs de hachich savent mieux que d'autres à quoi s'en tenir sur la singularité de l'illusion qui tend à nous faire croire, ne fût-ce que pendant quelques secondes, que nous fendons l'air avec notre corps, et que nous sommes emportés dans l'espace avec une rapidité incalculable. Un soir, après un léger excès de veille et de fatigue, il me sembla tout d'un coup que le lit où je venais de me coucher était balancé rapidement, ainsi que mon corps, comme

s'ils eussent été suspendus à une balançoire; mes yeux étaient tout grands ouverts; je jugeais fort bien que mon corps n'avait pas cessé de conserver une complète immobilité, mais je n'en étais pas moins en proie à la sensation la plus pénible et la plus inquiétante. Le sol aussi me paraissait en mouvement. Après quelques minutes d'angoisses, je me sentis enfin débarrassé de cette sensation, mais non de l'émotion involontaire qu'elle avait provoquée. Il arrive quelquefois, après une promenade faite en bateau, qu'on sent le sol glisser sous ses pieds, comme si on était encore emporté par le fil de l'eau. On a beau se cramponner sur son siége et fermer les paupières, après un rapide tournoiement, il semble, pendant quelques secondes, que le corps continue à pirouetter. Les aliénés sont exposés à de semblables illusions. Le ravissement extatique, le travail du cerveau pendant qu'on est plongé dans le sommeil, concourent encore à faire naître de fausses sensations du toucher. Baluze parle de femmes abominables qu'il dit fascinées par les séductions du démon, qui s'en vont la nuit, emportées en l'air sur des animaux, célébrer on ne sait quels mystères dans la compagnie de Diane et d'Hérodiate. Les démonolâtres croyaient aller aux fêtes de Satan montés sur un bouc, sur une poule noire, sur les épaules d'un homme velu, ou bien à cheval sur un nuage. Les enfans même décrivaient toutes les sensations de ce singulier transport. Des hallucinés ont assuré que, certaines nuits, les danses du sabbat étaient purement aériennes, et que le gazon n'était point foulé là où tant de personnes avaient cependant pris leurs joyeux ébats. Nous verrons des hystériques soutenir qu'elles ont pu voler comme des oiseaux. Un vieux soldat m'a souvent assuré que chaque soir il se sentait clouer dans une bière, que des hommes le trans-

portaient ensuite, par une voie souterraine, de Charenton à Vincennes, et qu'on le rapportait dans son lit après qu'une messe des morts lui avait été chantée dans la chapelle du château de Vincennes. La moitié des démonolâtres, contre lesquels on dirigeait anciennement des poursuites, assuraient, lorsqu'ils avaient mal parlé du diable dans leurs interrogatoires, que les suppôts de l'enfer les battaient en leur rendant visite dans leur cachot. Presque tous ces mélancoliques croyaient porter la marque de Satan sur quelque partie de leur corps; plusieurs rappelaient le sentiment de douleur qu'ils avaient souffert lorsqu'on leur avait appliqué cette marque imaginaire. Les Hongrois, qui se sentaient serrés de près et sucés par des vampires, n'étaient que des hallucinés; il est certain que quelques personnes ont cru recevoir dans leur lit un père, un frère, un ami enterrés depuis longtemps; que le contact de ces prétendus cadavres leur a semblé froid comme le marbre; cette erreur du toucher n'est pas plus extraordinaire que toutes celles dont nous avons jusqu'ici constaté la réalité.

Les fausses sensations qui ont leur siége dans les cavités viscérales et dans les viscères sont tellement variées, tellement nombreuses et changeantes, qu'il est presqu'impossible d'en faire une énumération satisfaisante. A cette classe de phénomènes appartiennent la plupart des sensations qui empoisonnent l'existence des hypocondriaques et des femmes hystériques, et qui ont été souvent attribuées à l'ascension et au passage des vapeurs au travers des tissus.

Quelques malades assignent intérieurement un siége fixe aux sensations dont ils voudraient qu'on les débarrassât. G*** ressent dans le crâne une sensation qui lui fait penser que son cerveau est transformé en une masse de glace.

B*** croit que le sien est pétrifié; un autre compare le sien à une vessie à moitié remplie d'eau et le sent à tout bout de champ aller et venir dans sa boîte osseuse; un autre se figure qu'une colonne de mercure ou de plomb fondu chemine lentement à travers la substance de son cerveau; un autre sent comme une colonne d'air qui entre par une oreille et passe au travers de la masse cérébrale pour aller sortir avec bruit par l'oreille opposée; un autre compare ce qu'il ressent vers la faux du cerveau à l'impression que pourrait lui causer l'application de rudes coups de marteau. S*** reproche à son père de lui avoir introduit une couleuvre dans l'intérieur de la tête; il se figure encore que l'on remplace quelquefois sa tête par une tête de cheval, et dans le moment où cette dernière sensation le poursuit, il voudrait répandre le sang.

Certains sujets rapportent au cœur, aux poumons, des sensations qui les portent à dire qu'ils sont atteints d'anévrisme, de phthisie au dernier degré, bien que l'exploration la plus attentive ne justifie nullement leur appréhension. Un ancien officier qui avait rempli les fonctions d'aide-de-camp du temps de l'empire, et qui avait été compromis dans l'affaire de Mallet, s'écriait, avec l'accent de l'indignation, que ses ennemis lui minaient l'intérieur de la poitrine; cet aliéné succomba positivement à la suite d'une hémorrhagie provenant de la rupture d'une tumeur anévrismale de l'aorte thoracique. Beaucoup d'hystériques sentent comme une sphère, comme une sorte de barre qui semble remonter à travers le médiastin, en avant ou en arrière, et qui leur fait pousser des cris comme si elles allaient être décidément suffoquées. Quelques monomaniaques croient que l'air qu'ils respirent est chargé de poudres irritantes, de vapeurs métalliques, et se font tous-

ser quelquefois à dessein pendant des heures entières, dans l'espérance que de fréquentes expirations finiront par entraîner, hors de la cavité des bronches, les particules dangereuses dont ils supposent gratuitement leur poitrine remplie.

Le foie est quelquefois le siége de sensations bizarres ; cependant la région hépatique est bien loin d'attirer aussi souvent l'attention des lypémaniaques qu'on paraît le penser communément. J'ai connu un ancien lieutenant qui offrait au sourcil la trace d'une profonde blessure, et qui répétait souvent que son foie contenait un pavé d'au moins vingt livres de poids. Après sa mort, qui fut précédée de plusieurs ictères, le foie fut trouvé entièrement lardacé et la vésicule du fiel remplie d'énormes calculs. La région de l'estomac, le canal alimentaire, la cavité péritonéale, l'utérus sont autant de foyers où l'imagination rapporte ou croit puiser les sensations les plus étranges. Une hallucinée citée par Pinel s'exprime dans les termes que je vais rapporter, pour donner une idée de ses sensations viscérales : « C'est, dit-elle, comme si dans mon ventre était placé un ressort auquel tinssent tous les filamens, toutes les fibres de ma poitrine, de mon dos, de mes reins, de mes jambes, et qu'une certaine secousse ferait tout mouvoir à la fois. Le principe de mon mal est dans mon ventre ; il est tellement sensible, que peine, douleur, plaisir, en un mot toutes espèces d'affections morales ont là leur principe; un seul regard désobligeant me blesse dans cette partie si sensiblement, que toute la machine en est ébranlée : au même instant, chaleur dans le dos, sueur aux aisselles, tremblemens, etc. ; je pense par le ventre, si je puis m'exprimer ainsi… »

Dans la pseudorexie ou fausse faim, les substances

nutritives dont on surcharge l'estomac ne font point cesser la sensation du besoin d'alimens. C'est surtout l'estomac que beaucoup d'aliénés envisagent comme une source d'impressions pénibles. Les femmes atteintes de démonopathie accusaient souvent dans ce viscère la sensation d'une chaleur dévorante, prétendant que le démon avait allumé dans leur intérieur un incendie qui finirait par consumer le corps tout entier. L*** sent sortir par sa bouche une traînée de flammes qu'elle compare à une vapeur de soufre embrasé; une flamme analogue partie de l'estomac se répand, dit-elle, de là dans les artères et dans les veines, et il n'est pas douteux que le démon seul a inventé ce supplice. Une dame croit sentir un crapaud dans son estomac; une autre prétend que chez elle l'estomac représente un réservoir rempli d'électricité, et qu'elle peut lancer le fluide électrique sous forme d'effluves, par la bouche. G*** croit avoir le soleil dans l'estomac; une autre malade croit y sentir le diable sous la forme d'un chat. Ces sensations maladives s'observent assez fréquemment sur des personnes dont l'estomac est le siége d'un produit cancéreux, d'une ulcération, d'une rougeur chronique diffuse; on doit donc s'appliquer, lorsqu'elles deviennent persistantes, à explorer l'abdomen avec plus d'attention que jamais. Ce sont de fausses sensations de l'estomac, qui font dire à quelques mélancoliques qu'on leur a fait avaler du poison, et que maintenant leur estomac est troué, qu'on a grand tort d'insister pour les contraindre à manger, que les alimens qu'on introduirait par leur bouche causeraient bientôt la mort en se répandant dans la cavité abdominale.

Dans la portion inférieure du canal alimentaire, les sensations maladives donnent également lieu à des interpré-

tations plus ou moins erronées. Un malade sujet à la constipation finit par se persuader que ses intestins sont oblitérés par un corps étranger qu'il croit sentir avec la main, bien que son ventre soit parfaitement souple et exempt d'induration. Une demoiselle sujette à une tympanite qui revient plusieurs fois en vingt-quatre heures répète sans cesse qu'il se forme dans ses viscères des amas d'humeur, et que ces accidens se termineront par une rupture qui lui sera funeste. Un hypocondriaque ressent ou croit ressentir du prurit à l'anus; bientôt il soutient qu'il a une fistule. Une vieille fille s'imagine qu'elle a une araignée dans le fondement. Un lieutenant, qui m'a tracé lui-même tous les détails de sa monomanie, croyait avoir été plusieurs fois livré, lié, garrotté et en présence même de ses amis, à un homme adonné aux plus infâmes débauches; il avait cru aussi que des physiciens avaient trouvé le moyen de faire parvenir des courans électriques jusqu'à son canal alimentaire, et qu'on travaillait à rétrécir ses boyaux. Plusieurs auteurs, soit anciens, soit modernes, ont cité des exemples de monomaniaques prétendant avoir soit des grenouilles, soit des couleuvres dans les intestins, et qu'on était parvenu à débarrasser de cette erreur, en leur faisant accroire qu'ils avaient rendu avec leurs matières les animaux qui causaient leurs souffrances.

Beaucoup de femmes n'osent pas, même au fort du délire, rendre compte des sensations qui se rapportent aux organes génitaux; cependant les aveux qui finissent par échapper à un certain nombre d'entre elles prouvent que la sensibilité excessive dont ces organes sont doués concourt très souvent à entretenir dans l'imagination des personnes du sexe les idées les plus extraordinaires. Une

vieille demoiselle m'a souvent assuré que sa matrice contenait un germe de mulet. Madame S*** a cru, pendant longtemps, qu'elle accoucherait d'un fœtus de singe ou d'une portée de petits chiens. Madame R*** croit, pendant une grossesse, sentir un gros serpent dans l'utérus; pendant neuf mois, elle ne cesse pas une seconde d'être préoccupée de cette fausse sensation. Au moment du travail, cette dame éprouve un redoublement de frayeur, et il n'est pas d'efforts qu'elle ne fasse pour retenir son enfant dans son sein, répétant que c'est un serpent qui cherche à sortir par les voies naturelles. Une parente de saint François de Sales se figure, pendant le veuvage, qu'un enfant remue dans son sein, et qu'elle va devenir mère. Un soir, cette veuve, dont la conduite avait été irréprochable, et qui, sous tous les autres rapports, ne semblait pas déraisonnable, se mit à pousser des cris comme une femme qui est dans les douleurs de l'enfantement; la nuit entière se passa au milieu de ces fausses sensations. Une fille âgée de plus de soixante ans, qui se dit mariée secrètement à un vieux médecin, se mit au lit, un matin, il n'y a pas encore un an, et fit toutes ses dispositions pour accoucher commodément; les plaintes, les cris se prolongèrent jusqu'au soir au milieu des éclats de rire des autres aliénées que cette scène inattendue égayait singulièrement; vingt fois cette monomaniaque m'avait fait part de son état de grossesse dont à présent elle évite soigneusement de parler, dans la crainte qu'on n'en fasse un sujet de plaisanterie. Une autre malade jeune encore a renouvelé plus de vingt fois à ma connaissance la scène dont il vient d'être fait mention; celle-ci était si bien convaincue qu'elle était accouchée en réalité, et que chaque fois on lui dérobait son enfant, qu'à la suite de ces enfantemens

imaginaires elle ne manquait jamais de rester plusieurs jours tout de suite dans son lit, en s'imposant tous les soins qu'on recommande aux personnes nouvellement accouchées. Une fille laide, chargée d'un embonpoint qui la rend difforme et qui prend le titre de princesse, assure qu'il existe sous sa peau un corps d'une perfection ravissante, que ce n'est point son visage que l'on aperçoit à l'extérieur; cette même malade répète souvent le matin qu'elle a donné le jour, pendant la précédente nuit, à une légion de petits enfans. Beaucoup de femmes se plaignent aussi qu'on fait parvenir des étincelles électriques, qu'on introduit des fers rougis à blanc dans les parties secrètes des organes destinés à la génération. Les ovaires sont très fréquemment le siége de fausses sensations plus ou moins pénibles chez les personnes qui n'ont jamais conçu, aussi bien que sur celles qui ont été à même de devenir mères. La formation des produits accidentels qui se développent sur beaucoup de femmes, passé un certain âge, soit dans l'utérus, soit dans ses dépendances, se lie, dans plus d'un cas, avec l'existence de sensations qui servent à entretenir le délire de quelques monomaniaques.

Au premier abord, il semble pour le moins étrange que l'empire de l'imagination puisse s'étendre assez loin pour faire croire à certaines femmes qu'elles ont eu, soit pendant le raptus extatique soit en dormant, un commerce intime avec des amans dont les approches n'ont pourtant point eu lieu en réalité. Les illusions de la sensibilité en imposent à ce point à une infinité de femmes jeunes ou vieilles. Ce que l'on raconte dans beaucoup d'anciens ouvrages du commerce secret des incubes avec les filles des hommes, du commerce des chérubins ou des génies avec certaines dévotes, ne peut être attribué qu'à une

perversion de la sensibilité des parties sexuelles. Des jeunes filles aliénées qu'on n'a pas un seul instant perdues de vue font quelquefois à leurs familles les confidences les plus embarrassantes sur leurs amours secrètes ; des filles habituellement chastes et retenues ne répondent que par un débordement d'injures en s'entendant désigner par leur nom de demoiselles. Saint Bernard exorcisa publiquement dans la cathédrale de Nantes, en présence d'un peuple immense, de plusieurs saints évêques, un esprit lascif qui imposait ses caresses à une jeune femme jusque dans le lit conjugal : ce commerce était réputé durer depuis six ans ; l'époux, peu jaloux de partager avec un démon une femme à laquelle il s'était uni par attachément, avait fini par s'éloigner de sa propre maison. Les inquisiteurs répètent sans cesse que les esprits incubes sont les plus difficiles à expulser, et conviennent avec naïveté que plusieurs pénitentes apercevaient ces formes impures rôder autour de leurs personnes même pendant qu'elles étaient prosternées au pied du confessionnal.

Quelques hommes aliénés se plaignent encore avec humeur d'être importunés la nuit par des femmes débauchées, qui trouvent le moyen, assurent-ils, d'arriver jusqu'à leurs cellules. Mais lors même que beaucoup de jeunes hommes s'imaginaient autrefois avoir été unis avec des démons succubes, rarement se montraient-ils préoccupés de ces sensations au même degré que les personnes de l'autre sexe.

Celui qui apprécie au juste, à point nommé, le cas qu'il doit faire des hallucinations et des fausses sensations dont il est assiégé, est malade sans être pourtant aliéné. Comme celui qui se sent poursuivi par une idée fixe, dont il reconnaît la fausseté, mais qu'il lui est impossible d'éloi-

gner de son imagination, l'halluciné est placé sur les confins de la folie. L'halluciné, le malade qu'obsède une idée fausse ne doivent plus compter que parmi les aliénés du moment où ils font servir, le premier, ses hallucinations, e second, son idée fixe, à asseoir une série de faux jugemens et de faux raisonnemens. Il est à remarquer du reste que les hallucinés, dans le moment même où ils sont assaillis par les hallucinations les plus persuasives, ne se trompent nullement sur les qualités physiques des objets qu'on soumet à leur appréciation. De là provient peut-être la ténacité qui s'observe dans les convictions de ces malades; puisqu'ils sont si bien d'accord avec les autres hommes sur les qualités du monde matériel, pourquoi, disent-ils, se tiendraient-ils en garde contre les sensations qui les affectent lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes? Il leur semble plus rationnel, lorsqu'on les qualifie de visionnaires, d'accuser les autres de nier l'évidence que de supposer que pour cette fois leurs sens ont pu les induire en erreur; aussi ne gagne-t-on presque jamais rien à discuter avec de pareils individus. Les monomaniaques, dont le jugement est quelquefois si droit et si sûr quand une fois ils ont cessé d'être placés sur le terrain de leur délire, argumentent absolument comme les hallucinés, pour convaincre les autres qu'ils ne sont pas fous, soutenant que la raison et la folie ne peuvent que s'exclure, et qu'on doit, en évitant de prendre un milieu toujours blessant pour leur amour-propre, les déclarer ou tout à fait raisonnables ou tout à fait aliénés. Au demeurant, plus on y regarde de près, plus il devient évident que les hallucinations ne sont que des idées fixes, masquées sous l'apparence de sensations; mais c'est ce qu'on ne parviendra jamais que très difficilement à faire comprendre à des hommes en délire.

Quelques aliénés paraissent bien, dans certains instans, distinguer leurs sensations imaginaires d'avec les sensations qui se fondent sur des perceptions réelles; mais cela ne les empêche pas, quelques secondes plus tard, de raisonner et d'agir à la manière de tous les hallucinés.

Les hallucinations et les fausses sensations se compliquent assez souvent sur le même aliéné; il arrive aussi qu'une hallucination de l'ouïe, par exemple, semble confirmée dans l'esprit d'un malade par une fausse sensation de la vue, ou une illusion du goût par une hallucination de l'odorat. Un jeune homme croit entendre pendant la nuit les pas d'un homme qui traverse sa cellule; dans la matinée il croit reconnaître sous le costume d'un garçon de service l'aîné de ses frères qu'il déteste; il ne lui en faut pas davantage pour l'engager à soutenir que ce domestique le poursuit jusque dans l'ombre des nuits. Un monomaniaque trouve que toutes les substances alimentaires qu'on apporte sur sa table sont saturées d'amertume; dans l'intervalle des repas il se croit poursuivi par des odeurs insupportables; il dit à qui veut l'écouter qu'il avait grandement raison de se plaindre du mauvais goût de sa nourriture, et qu'après avoir empoisonné son boire et son manger on empoisonne maintenant jusqu'à l'air qu'il respire. Cet amalgame de faux raisonnemens basés en partie sur des hallucinations, en partie sur des illusions sensoriales, offre généralement peu de prise aux argumens de la plus pressante logique.

Au début de la folie, les hallucinations peuvent n'affecter qu'un sens unique. Esquirol rapporte, dans son *Traité des Maladies mentales*, l'observation d'un général qui, à toute heure de jour et de nuit, aussitôt qu'il ne dormait plus, se retrouvait en présence des voix les plus importu-

nes; jamais pendant une longue période de délire partiel on ne remarqua sur ce militaire aucun indice d'hallucination visuelle, d'hallucination du goût, de l'odorat ou du toucher. Plusieurs hallucinés s'étonnent de n'avoir jamais aperçu les traits des individus avec lesquels ils ont depuis longues années des entretiens continuels, ou qu'ils accusent de causer les souffrances dont ils se sentent torturés dans certains momens. Beaucoup de visionnaires s'étonnent de n'avoir jamais entendu proférer une seule parole aux êtres mystérieux qui leur apparaissent et qui se contentent, disent-ils, de leur exprimer leurs intentions ou leurs volontés par un langage muet. C'est en vain que quelques malades s'évertuent à chercher dans leur appartement soit des réchauds qui répandent, disent-ils, une odeur de soufre, une odeur de charbon, soit des fourneaux cachés qu'ils supposent leur envoyer de violentes effluves de chaleur. Mais de même que très souvent dans la lypémanie, une première idée mélancolique ne tarde pas à s'accompagner de quelques autres idées plus ou moins sinistres; de même il arrive souvent qu'une imagination blessée transporte, si on peut le dire, le germe des hallucinations d'un sens à un autre, ou à tous les autres appareils sensitifs en même temps. Quand une fois la maladie du cerveau est parvenue à ce degré d'intensité, presque toujours l'objet dont le souvenir se présente maintenant à la mémoire de l'halluciné s'y vient reproduire avec le reflet de toutes les impressions que sa présence réelle avait coutume d'exciter dans l'ame, lorsque cet objet agissait en impressionnant effectivement ses différens sens, et il résulte de là que les hallucinations de la vue, du toucher, de l'ouïe, de l'odorat s'enchaînent souvent chez lui les unes aux autres, comme le font habituelle-

ment les différens effets de mémoire sur les personnes dont les sens ne sont pas lésés. Voici quelques exemples d'hallucinations de presque tous les sens recueillis sur différens monomaniaques. Un jeune homme, qui sait que son père a succombé sous le poignard d'un assassin, voit l'image de son père lui apparaître sous les traits d'un vieillard pâle et souffrant. Les accens qui attirent en même temps son attention sont bien ceux de la voix qui l'a si souvent qualifié du nom de fils; mais cette voix est plaintive et la peau du vieillard fait sur les mains de son fils une impression glaciale. Une femme se sent au contraire brùlée par le contact de son défunt mari qui lui apparaît sous l'aspect d'un damné, et qui lui semble répandre autour de lui une odeur suffocante de soufre. Un homme dont la femme est morte récemment croit entendre la nuit les accens de sa défunte épouse; bientôt celle-ci se présente à ses regards parée de fleurs comme c'était autrefois son habitude les jours où elle était heureuse. L'odeur de ces fleurs, les caresses de l'épouse, tout contribue à le convaincre, ou que les morts reviennent quelquefois sur la terre, ou que sa femme est retenue dans quelque lieu secret d'où elle ne s'échappe qu'à la dérobée. Une dame affirme qu'il existe une trappe au-dessous de son dortoir, que souvent son amant lui fait parcourir la campagne après l'avoir enlevée dans un char doré ou dans un ballon; pour donner plus de poids à ses assertions, elle va jusqu'à dire qu'elle s'est reposée sous tel ou tel arbre, qu'elle y a ressenti l'impression de sa fraîcheur, l'odeur de ses fleurs et de son feuillage, qu'elle y a mangé de ses fruits, qu'elle y a aperçu des rossignols, qu'elle a été émerveillée de leur chant. Un malade, qui dit avoir été emporté plus d'une fois au bal de l'Opéra, décrit le

costume des danseurs dans le plus grand détail; il rend compte de l'impression que lui a fait ressentir l'accord des instrumens; il cite les mets qu'il y a mangés, les parfums qu'exhalait la chevelure de trois ou quatre femmes dont il dit avoir été la risée; enfin il assure qu'on a fini par mettre tout en œuvre pour réveiller en lui les aiguillons de la chair. Il est inutile de dire que la combinaison d'hallucinations aussi variées suffit pour constituer une variété de monomanie.

Souvent, dans la folie partielle, la teinte des idées dominantes paraît dépendre de la nature des hallucinations qui sont venues d'abord troubler l'imagination des malades. Le délire présente un caractère gai, triste, un caractère ambitieux ou une teinte religieuse, suivant que dans le principe le malade a été influencé de telle ou telle manière par ses visions, par les sensations qui ont paru affecter l'odorat, l'ouïe, le toucher. Un ancien gentilhomme raconte à ses amis qu'il est fiancé à une princesse, qu'il logera incessamment aux Tuileries, que le roi de France doit abdiquer en sa faveur, qu'il se propose de faire venir de ses possessions d'Afrique et d'Asie des lions, des éléphans, des tigres magnifiques, que la France, du reste, doit se préparer à la guerre, parce que sa puissance porte ombrage aux nations rivales. Lui demande-t-on sur quoi il fonde ses grandes espérances de fortune; comment il est instruit des dangers qui menacent son pays? Il répond que c'est la voix du Tout-Puissant qui lui fait toutes ces confidences et qu'il n'est pas le seul qui puisse entendre les paroles du Très-Haut. Une jeune fille simple et timide est effrayée pendant une promenade par l'aspect inattendu d'un cadavre, et sans perdre tout à fait connaissance, reste pendant plusieurs secondes sans pouvoir

articuler un seul mot. Dès le lendemain, tristesse, pleurs, refus de vaquer à ses occupations habituelles. Son jeune frère, sa mère, qui n'a que cette fille, font mille efforts pour la consoler, pour la distraire; sa physionomie reste sombre et inquiète; si elle consent à parler, c'est pour répéter jusqu'à satiété que l'existence lui est à charge, que son frère est condamné à périr incessamment, qu'une amie d'enfance qui ne l'a jamais quittée jusqu'ici mourra aussi bientôt, qu'elle doit elle-même s'attendre à être appréhendée par les démons!... Au bout de quelque temps on finit par découvrir que cette fille aperçoit dans certains momens l'ombre d'un cadavre au pied de son lit; et que chaque fois que ses regards se portent au firmament, elle croit y apercevoir un être majestueux qu'elle prend pour Dieu, et dont les yeux lui semblent menaçans. Cette demoiselle est convenue, après sa guérison, que sa tristesse et ses idées sinistres étaient entretenues par ces apparitions.

Plusieurs aliénés dont l'intelligence est maintenant affaiblie et à demi-ruinée, mais chez lesquels on remarque encore un grand nombre d'idées fixes, bien qu'ils n'offrent plus aucun vestige d'hallucinations, ont pourtant éprouvé pendant la période aiguë de leur maladie les hallucinations les plus variées; et souvent les idées fixes qui ont survécu jusque dans la période de démence se fondaient précisément sur les hallucinations qui ont cessé d'exister au fur et à mesure que la démence a fait des progrès. Un monomaniaque, dont l'éducation a été soignée, et qui compte de nombreux aliénés dans sa parenté, passe sa vie dans la solitude et dans la méditation; quand on lui demande pourquoi il s'entête à vivre de la sorte, il répond que l'oisiveté est un vice, qu'il compose des réglemens, des lois, des chartes, des évangiles qui doivent

tourner au profit de la civilisation et de la morale; que sa tâche est fatigante, mais qu'il est consolé par l'idée du bien qu'il est sûr de faire à ses semblables... Cet aliéné s'est cru autrefois prophète; à présent il se contente de tracer quelques caractères hyérogliphiques qui lui sont nécessaires, dit-il, pour lui rappeler le texte de ses méditations; quand il était l'élu de Dieu, il écrivait sans cesse, et s'imaginait que Dieu, le père, que différens anges l'obligeaient à écrire sous leur dictée. Il reconnaît très bien qu'il a été anciennement visionnaire; il confesse même qu'il était alors *aveuglé par l'effervescence du jeune âge*, que ses prétentions étaient déraisonnables; mais il ajoute qu'à présent qu'il est mûri pour la sagesse, on ne peut pas se dispenser de rendre justice à ses compositions. On sent qu'au fond le délire de ce malade est resté à peu près le même; mais les visions, les hallucinations de l'ouïe, qui étaient incessantes autrefois, ont disparu, et cet ancien théomane ne compte plus que sur les forces de son esprit, qu'il croit seulement peu ordinaire, pour achever ses ouvrages. En relisant les faits que j'ai recueillis autrefois, je m'aperçois que sur beaucoup de malades la persistance de certaines idées exclusives survit positivement aux hallucinations qui leur avaient donné naissance; mais il arrive aussi quelquefois, lors même que l'aliénation reste incurable, que les idées fixes s'éclipsent en même temps que les hallucinations auxquelles elles s'étaient associées dans la période aiguë du délire.

L'aliénation des sentimens affectifs est fréquente sur les hallucinés et s'explique par l'espèce de corrélation qui existe dans l'état maladif, comme dans l'état de santé, entre les sensations et les dispositions affectives. Beaucoup d'hallucinés sont défians, haineux, poursuivis par la ja-

lousie, par le désir de la vengeance. Comment continuer à aimer, comment ne pas haïr une épouse dont la voix paraît se mêler aux voix qui vous calomnient, une femme qui adresse tout haut des provocations amoureuses aux amans de son choix? Comment ne pas en vouloir à un fils qui se glisse dans l'ombre pour porter à son père des coups capables de l'estropier, pour mêler de la morphine ou de l'acide prussique à ses alimens? Comment ne pas corriger un serviteur qui vole effrontément, un voisin qui dénonce, un ami qui médite quelque guet-apens? Voilà ce que ne cessent de répéter journellement une foule d'aliénés, qui ne manquent pas de se prévaloir, comme ils le disent encore, de la résignation avec laquelle ils ont supporté mille vexations, mille angoisses, les plus douloureuses tortures corporelles, avant de se décider à rendre haine pour haine, mal pour mal, en usant du droit si légitime et si naturel de défense. Les femmes affectées de démonopathie poursuivaient avec une véritable férocité les malheureux qu'elles soupçonnaient d'avoir attiré des démons dans leurs entrailles; les hallucinés qui prétendaient avoir à se plaindre des vampires épanchaient leur haine en mutilant des cadavres. Un visionnaire conçut tant de haine contre un fantôme qui troublait son repos qu'il le guetta et crut lui faire au front une marque avec un fer rougi à blanc. Un ancien avocat est souvent surpris à parler seul; parfois il adresse aux individus qu'il rencontre des mots qu'on n'entend qu'à demi, mais qui dénotent des intentions très peu bienveillantes. Tout, dans son regard, dans sa démarche, dans ses habitudes, semble trahir un malaise secret et des préventions peu favorables contre une partie du genre humain. Ses domestiques finissent par découvrir qu'il dort toujours étendu sur le dos et qu'il place le soir, en se couchant,

un vaste plat de faïence au-dessous de son siége. Un jour, cependant, cet individu attire à son déjeûner un ancien ami, qui est loin de se défier de ses intentions, et tout à coup, vers la fin du repas, il le menace d'une vengeance soudaine. Forcé de s'expliquer sur les motifs de sa conduite, après que cet ami s'est esquivé par une porte secrète, le malade déclare qu'il existe une race de malfaiteurs qui lui ont fait administrer cent fois, la nuit, des lavemens de feu; que c'est pour empêcher l'introduction des sondes qu'on cherche à lui passer dans l'anus qu'il s'applique, pendant le sommeil, le fondement sur un plat; que le monsieur qu'il a voulu assommer est un des plus acharnés parmi ceux qui le tourmentent; qu'il n'est qu'un *rabougri* et un véritable *chamboriquin ;* que les voisins auxquels il a parfois adressé des injures, en passant dans la rue, font aussi partie de la société des rabougris; qu'il lui semble inouï que la police tolère de pareils assassins.

Les idées erronées, ainsi que les hallucinations, s'engendrent dans le cerveau, où elles peuvent se succéder avec une grande rapidité et sans aucun ordre, mais où, souvent aussi, elles s'associent à d'autres idées maladives de même nature, que les malades y rattachent quelquefois avec beaucoup d'art. Une dame, âgée de près de 40 ans, a déjà éprouvé plusieurs accès d'aliénation mentale; sa mère et sa grand'mère se sont tuées dans l'espace de quelques années, à la suite d'accès de lypémanie. Un matin, après avoir passé plus d'une heure dans la compagnie de son confesseur, cette dame déclare à son mari et à ses autres parens qu'elle n'est rien moins que la mère du Christ. Les jours suivans elle invite les personnes de sa connaissance à la venir voir souvent, assurant qu'elle peut les sanctifier rien que par sa présence. Bientôt elle veut for-

cer les individus de l'autre sexe à cohabiter avec elle, affirmant que le péché est incompatible avec sa divinité. Enfin elle annonce à tout le monde qu'elle a conçu de nouveau et que son fruit ne sera point un fruit ordinaire. L'insomnie et l'agitation qui succèdent à ces idées déraisonnables persistent pendant plusieurs mois. Jamais cette aliénée n'a éprouvé d'hallucinations. Les idées religieuses avaient pris naissance pendant la conversation qu'elle avait eue avec son curé. Un homme, déjà avancé en âge, compromet une partie de sa fortune dans des entreprises hasardeuses. Devenu triste et morose, il a recours à l'usage des boissons fermentées pour tromper, au moins momentanément, l'ennui qui l'assiége, les réflexions qui le minent. L'état de sa fortune se trouve encore plus ébranlé par suite de ces funestes habitudes. Un jour, enfin, il se dit à lui-même que sa conduite est celle d'un misérable; qu'il a commis un crime impardonnable en ruinant sa famille; que le glaive de la justice ne tardera pas à le frapper. Au bout de quelques jours, il prétend que le conseil municipal de sa commune s'est assemblé pour le juger, et qu'on verra bientôt s'élever la guillotine qui doit abattre sa tête. Voulant prévenir le déshonneur, il n'est rien qu'il ne mette en œuvre pour se suicider. Un soir qu'il est parvenu à se soustraire à la surveillance de ses gardiens, il va se faire broyer sous une roue de voiture et meurt sur le champ. Dans ce cas, l'exagération d'un tort réel et fondé paraît avoir entraîné ce lypémaniaque dans la voie du plus dangereux raisonnement. Madame D***, mère de cinq enfans, qu'elle affectionne beaucoup, passe aux yeux de ses proches pour être singulièrement économe, et même avare. Souvent elle se plaint, et non sans fondement, d'être continuellement enceinte, bien qu'elle ait passé sa quarantième

année. Une sixième grossesse, qui se termine par un avortement, n'avait fait qu'augmenter l'inquiétude que cette dame avait souvent manifestée pour l'avenir de sa nombreuse famille. Une septième grossesse met le comble à son tourment ; tout de suite après sa délivrance on l'entend s'écrier qu'elle est bien malheureuse, qu'elle est perdue, que sa position est horrible, que plus tard elle manquera même du nécessaire. Pour comble d'infortune, la sécrétion du lait cesse de s'effectuer, et l'enfant auquel elle vient de donner le jour semble dépérir faute de nourriture. Alors cette nouvelle accouchée déclare que l'existence lui est devenue insupportable, que le moment est venu de mettre un terme à tant de maux et qu'elle se tuera. Cependant, ne se sentant pas la force de se débarrasser elle-même du poids de la vie, elle conçoit le projet de tuer son mari, l'un de ses proches, ou l'un de ses enfans, afin qu'on la guillotine le plus tôt possible. Un matin qu'on lui a enlevé son nourrisson, que, de son propre aveu, elle ne pouvait plus voir qu'en frémissant, elle s'empare d'un couteau et cherche à se précipiter sur son mari. Désarmée à temps et conduite dans une maison de santé, elle continue à s'apitoyer sur le sort de ses enfans, qui sont bien éloignés d'être réduits, comme elle le dit, à la condition du besoin. Ici encore une première idée déraisonnable et une induction mal fondée ont commencé à porter le trouble dans les fonctions de l'entendement.

Les derniers faits que je viens de rapprocher indiquent assez qu'une première idée maladive, comme une première hallucination, peut, dans plus d'un cas, communiquer sa teinte à l'ensemble des idées délirantes ; qu'elle peut contribuer aussi à égarer le jugement et à entraîner la volonté dans la plus fâcheuse direction. Il est donc inutile d'insis-

ter davantage sur des vérités aussi faciles à constater. Il est bien reconnu aussi que la nature des idées erronées ne contribue pas pour peu à faire varier, sur une foule de malades, les dispositions des sentimens affectifs.

Un négociant remarquable jusque là par la solidité de son jugement se figure que la fille d'un puissant monarque songe à l'épouser; d'abord il n'ose pas se vanter tout haut de ses espérances de fortune, mais il accueille très mal une proposition de mariage que lui fait sa famille, en donnant à entendre qu'il prétend à des vues plus élevées. Au bout de quelques mois, voulant au moins justifier sa conduite sans en découvrir le véritable motif, il annonce à ses amis que le gouvernement lui destine un demi-million pour reconnaître les services qu'il a été à même de rendre au commerce et à l'industrie. D'abord un fonctionnaire public qu'il croit dépositaire de cette somme, et qui soutient qu'il n'a pas reçu une obole pour lui, devient l'objet de sa haine; bientôt il se dit que puisqu'on lui a soustrait un demi-million on peut bien voler ses marchandises sans le moindre scrupule. Bien persuadé que ses parens seuls sont placés dans une position convenable pour déguiser des manœuvres coupables dont il ne se dissimule pourtant pas les difficultés, il les représente partout comme des voleurs, les dénonce au procureur du roi, et les menace de sa vengeance. Ce monomaniaque en vient à porter habituellement sur lui des armes à feu chargées, et l'autorité se voit contrainte, pour prévenir une catastrophe, de le faire arrêter. Par la suite ce commerçant n'a jamais parlé de sa famille qu'avec mépris, et il a fini par se persuader en apprenant le mariage de la jeune princesse qu'il appelait sa fiancée, qu'on le ferait élire pape pour le dédommager de toutes ses déceptions. Un

jeune homme rempli de talent et d'énergie est frappé du grand nombre de crimes qui se commettent dans la société; peu à peu il en vient à se dire qu'il pourrait bien aussi lui mourir empoisonné. Après avoir fait ces réflexions il oblige sa propre mère à veiller elle-même à la préparation de sa nourriture, et encore ne parait-il satisfaire les besoins de son appétit qu'avec défiance. Par la suite il oblige sa mère à goûter en sa présence au pain, au vin, à tous les mets qu'elle lui apporte, et souvent il la reçoit fort mal ; finalement il ne mange que ce qu'il a lui-même apprêté. Un jour il s'enferme dans son appartement en exprimant la crainte d'être assassiné au dehors ; bientôt il imagine que ce dessein lui est suggéré par les ennemis de la liberté individuelle, et il s'expatrie en maudissant sa mère et ses frères qu'il accuse intérieurement d'être mal disposés en sa faveur. Arrivé en Belgique, il réfléchit que l'exil est une punition, et revient à Paris pour se plaindre au roi des gens qui conspirent contre la vie et contre la liberté des citoyens. Un exempt de police qu'il prie de le conduire aux Tuileries l'arrête en le déposant à la préfecture de police ; convaincu que c'est sa propre famille qui ourdit contre lui mille complots, et qui lui a dressé de nouveau un piége, il nourrit contre tous ceux qu'il a le plus aimés une haine implacable. Une femme s'en va répétant partout que son mari a l'intention de l'abandonner ; que son petit enfant qui est en nourrice ne lui sera même pas rendu ; que son avenir se présente sous un jour affreux. Ces idées la plongent dans une tristesse, dans un découragement qu'il lui est impossible de surmonter. Au bout de quelques semaines, elle ne peut plus supporter la présence de son mari ; pourtant elle se met en devoir de prier et fait dire des messes pour obtenir de Dieu qu'il

l'éclaire sur sa véritable situation. Tout d'un coup un changement s'effectue dans le caractère du délire : A présent, dit-elle, elle voit bien que ses craintes n'étaient pas fondées ; aussi a-t-elle senti renaître toute son affection pour le père de son enfant ; mais elles continue à déraisonner en assurant que Dieu lui réserve ainsi qu'à tous les siens une aisance sur laquelle jusqu'alors personne d'entre eux n'avait osé compter.

Lorsqu'à une série d'idées qui ont pris un caractère de fixité viennent se joindre des hallucinations ou des fausses sensations, on remarque presque constamment une certaine analogie entre la nature des idées maladives et celle des phénomènes sensitifs qui se viennent ajouter aux autres symptômes de folie. Ceux qui se croient appelés par Dieu à réformer la religion, les mœurs, la politique, qui se sentent, comme ils le disent, inspirés pour changer la face des sociétés et les conditions du genre humain, finissent souvent par entendre des voix célestes, par se trouver face à face avec quelque divin messager, avec l'ombre de quelque prophète. Les femmes qui délirent sur l'amour s'imaginent parfois, après quelques jours d'exaltation, que l'objet qui absorbe toutes leurs pensées les suit comme une ombre à la promenade, à l'église, partout où elles dirigent leurs pas ; quelquefois elles s'arrêtent pour écouter, se posent et se mettent à chanter d'une voix tendre, croyant entendre leur amant chanter de son côté des airs non moins mélancoliques. Les monomaniaques, que la défiance, que mille craintes vagues et chimériques assiégent d'une manière incessante, qui appréhendent surtout le poison, le fer des assassins, finissent souvent par tomber dans les transes les plus cruelles, parce qu'ils ont cru apercevoir de l'arsenic, du vitriol, de la noix vomique dans leurs ali-

mens, ou entendre dans leur voisinage les cris de détresse d'une victime qui aurait été poignardée. Les malades qui déraisonnent sur les difficultés du salut, sur les craintes que doit inspirer la vengeance divine, sur les tourmens qui les attendent dans un autre monde, affirment quelquefois, au milieu de leurs lamentations interminables, que déjà les hurlemens des damnés viennent par momens les assourdir, tandis que des flammes émanées du sein de la terre éblouissent leurs regards, introduisent dans l'air, qu'ils voudraient éviter de respirer, une chaleur et des odeurs mortifères. Il est donc bien positif qu'il y a comme une loi de rappel entre les idées et les sensations, comme entre les sensations et les idées déraisonnables. Un commerçant, dévoré par le désir de faire fortune, achète, pour une somme d'argent assez considérable, une exploitation dont le produit se trouve presque nul. Désespéré de sa méprise, il se livre à la mélancolie la plus sombre, n'a plus devant les yeux que le tableau de la misère, cherche à se briser le crâne à l'aide d'un coin de fer, et s'assène plusieurs coups sur la tête. Cependant, grace à une copieuse saignée et au soin qu'on prend de ses blessures, il échappe à cette tentative de suicide sans cesser de se préoccuper de son malheur. Par la suite, cet homme se crut poursuivi par la voix de ses créanciers ; à toute minute, il croyait voir entrer dans sa chambre, soit des recors qui venaient, disait-il, pour le chasser de sa demeure, soit des filous qu'il accusait de convoiter les restes de sa dépouille et de son mobilier. Une villageoise, douée d'une certaine pétulance, est prise, au commencement du printemps, d'un malaise qu'elle est portée à attribuer à une cause surnaturelle. Elle se hâte d'allumer un grand feu, de nombreux flambeaux, et demande à cor et à cri à être exorcisée, puis à être débarras-

sée le plus tôt possible du poids de la vie. Sa mère, son mari parviennent à se rendre maîtres de ses mouvemens et à la retenir en la fixant dans son lit. Pendant vingt jours, l'imagination de cette femme paraît à peu près tranquillisée; mais, aux approches de la menstruation, nouveaux cris, nouvelles terreurs. Pour cette fois, la malade annonce qu'elle est visitée par des démons, par des follets qui l'insultent et fixent sur elle des regards effrayans. Cette mélancolique est rentrée plus tard dans ses anciennes habitudes de raison. Un jeune Suisse, appartenant à la religion réformée, emploie tous ses loisirs à lire la Bible et à méditer certains passages de l'Écriture. Sa douceur, un fonds de bienveillance qui ne se dément jamais, peut-être aussi l'expression comme mystérieuse répandue sur sa figure et sur son front inspirent pour toute sa personne un intérêt auquel on n'est pas maître de résister. Un matin, à la suite d'une nuit d'été, cet étranger déclare qu'il se sent inspiré par l'esprit de Dieu, qu'on doit le considérer comme le représentant du Christ, qu'il va renverser le Saint-Père et parcourir l'Europe pour y annoncer le jugement dernier. Il n'a rien vu, rien entendu d'extraordinaire, mais on doit cependant ajouter foi à ses paroles et à la vérité de sa mission. Ceux qui l'écoutent sans le contredire sont animés, dit-il, de l'esprit des saints apôtres. Ceux qui se montrent incrédules sont des apôtres du diable...... Au bout d'un certain temps, ses contradicteurs lui semblent affublés de cornes et de griffes, doués de formes repoussantes. Il est si peu douteux que les conceptions des aliénés influent sur le caractère des sensations imaginaires, qu'on voit fréquemment sur un même malade les hallucinations prendre successivement la teinte de toutes les idées qui se succèdent dans l'entendement pendant une longue période de délire,

On s'aperçoit bientôt, en analysant un certain nombre de faits relatifs à l'aliénation mentale, que la lésion des sentimens, des penchans d'une faculté, de plusieurs, d'un certain nombre de facultés affectives, figure fréquemment parmi les phénomènes primitifs qui peuvent servir de base au délire. Les idées les plus injustes et les plus fausses, les hallucinations et les fausses sensations les plus cruelles, les déterminations les plus épouvantables ne paraissent que trop souvent se rattacher à une aliénation primitive des sentimens les plus naturels à l'humanité. Mme Z*** a paru douée, dès l'enfance, des plus heureuses qualités. Jeune fille, elle a prodigué à son père, qui est mort aliéné à Charenton, à sa mère, que la perte de sa raison retient dans une autre maison de fous, les soins les plus dévoués et les plus touchans. A 18 ans, elle a épousé un homme honnête, laborieux, qu'elle apprécie, dont elle-même a fait choix et qu'elle aime à l'adoration. Une fille unique qu'elle nourrit, qu'elle ne perd pas de vue un instant, met le comble à son bonheur. Parvenue à l'âge de 30 ans, Mme Z*** se montre moins communicative, plus soucieuse que d'habitude; par instans, elle accueille son mari avec une réserve voisine de la froideur. On la surprend à verser des larmes, à dévorer des soupirs dont elle dissimule d'abord le motif. Un peu plus tard, elle épie les sorties, compte les heures d'absence de son mari et l'oblige à rendre compte de l'emploi de son temps pendant qu'il a vaqué aux intérêts de son commerce. Bientôt elle reproche à son mari de lui faire des infidélités, de mener une conduite scandaleuse, de lui préférer des femmes de mauvaise vie. Des emportemens, des scènes de jalousie sans cesse renouvelés rendent l'existence du mari on ne peut plus malheureuse. Plusieurs dames deviennent surtout pour cette mère

de famille, auparavant si honnête et si douce, un objet d'exécration. Enfin, ses soupçons s'étendent jusqu'à sa propre fille, qu'elle rudoie, qu'elle frappe, qu'elle accable de mauvaises paroles, l'accusant de vivre dans un commerce intime avec celui auquel elle doit le jour. Souvent c'est devant les étrangers, quand il y a chez elle la réunion la plus nombreuse, que Mme Z*** adresse à son mari, à sa fille, à ses parentes, les reproches les plus durs, les injures les plus outrageantes. Des hallucinations de l'ouïe, de la vue, qui sont venues ensuite compliquer les autres phénomènes morbides, n'ont plus permis à cette dame de vivre au sein de sa famille; mais sous l'influence de l'âge, de la séquestration, d'un traitement longtemps soutenu, Mme Z***, sans être précisément rentrée dans ses anciennes affections, a pu se rapprocher de son mari et recevoir, sans les repousser, les témoignages d'amitié de sa fille, qui est devenue épouse et mère à son tour.

La folie a été aussi annoncée chez Mme R*** par la manifestation d'une jalousie furieuse. Cette dame compte plusieurs aliénés dans sa parenté. Sa mère s'est précipitée dans un puits; sa cousine est morte dans le délire. Mariée jeune, Mme R*** n'a pas tardé à devenir enceinte, et la naissance de son premier enfant a été pour elle une nouvelle source de bonheur. Cependant, un an après ses couches, Mme R*** manifeste quelquefois un penchant prononcé à la mélancolie; il lui arrive souvent de s'isoler, de verser des larmes dont il est difficile de pénétrer le motif. A 22 ans, nouvelle grossesse pendant laquelle le caractère semble devenir encore plus soucieux, plus sombre et plus défiant. Après le second accouchement, on s'aperçoit que Mme R*** conçoit, sans raison, des préventions haineuses contre les personnes de son sexe; pendant les absences de son mari,

elle lutte vainement contre un malaise moral qu'elle cherche à dissiper par l'usage du vin, du café et même du poivre. Enfin, la jalousie éclate au grand jour, et après avoir épié les actes les plus insignifians de son mari, elle se laisse emporter au point de l'injurier et de lui administrer des coups qu'il n'ose pas même repousser dans la crainte d'augmenter l'exaltation nerveuse de la malade. Finalement, la haine la plus virulente empoisonne bientôt, avec la jalousie, l'existence de cette dame. Son mari, ses petits-enfans, sont devenus à présent l'objet de son animadversion. Parfois, elle s'attendrit encore et sanglote en pressant ses enfans contre son sein; puis elle les repousse, les brutalise et les soufflette sans aucune pitié. Plusieurs mois s'écoulent sans qu'on puisse se décider d'abord à mettre aucun médecin dans la confidence de l'état moral de Mme R***. La séquestration étant devenue enfin inévitable, cette mesure semble pendant quelque temps produire une diversion heureuse sur le moral de Mme R***; mais par la suite, le délire le plus impétueux est venu aggraver la position de cette monomaniaque, et la démence a fini par succéder à l'exaltation de toutes les facultés cérébrales.

Au demeurant, quand une fois la jalousie a pris le caractère de la folie, en aliénant le jugement, les sentimens qui se rapportent à la bienveillance et à l'attachement, qu'elle est rendue plus poignante et plus active par la fréquence des hallucinations ou des illusions sensoriales, elle pousse presque toujours les malades à des actes contre lesquels il est prudent de se tenir en garde. Les écrits qui traitent de l'aliénation mentale, les registres qu'on tient dans les établissemens de fous, les feuilles périodiques fourmillent d'exemples attestant que les monomaniaques qui obéissent

à l'impulsion de la jalousie sont capables de tout sacrifier à leur vengeance. Une des singularités de ce genre d'aliénation des sentimens, c'est qu'il se déclare assez souvent, lors même que la personne qui excite la jalousie a depuis longtemps dépassé l'âge où l'on peut avoir la prétention de plaire, et quand depuis longtemps aussi l'amour est devenu hors de saison entre les époux. G***, valet d'appartement dans une grande maison, s'est toujours acquitté de son service et de ses devoirs avec une intelligence, un zèle et une honnêteté qui l'ont fait distinguer par ses maîtres; il est parvenu jusqu'à l'âge de 45 ans, sans avoir eu jamais la moindre altercation avec sa femme qui n'est pas beaucoup plus jeune que lui, et qui donne tous ses soins à leur fils unique et à leur ménage. Un jour, G*** se persuade, après avoir obtenu une nouvelle marque de confiance de ses maîtres, que ses camarades, jaloux de son avancement, chercheront à se venger; il lui vient aussi à l'idée qu'un jeune prince a obtenu les faveurs de sa femme : d'abord il concentre son dépit; cependant il lui arrive à présent de quereller les autres domestiques; à tout moment il fait des absences, et vole aussitôt chez sa femme qu'il cherche à prendre en flagrant délit, qui ne comprend rien à ce changement de caractère, et qu'il fatigue par une cohabitation trop fréquente, espérant par là la dégoûter des assiduités de son amant prétendu. Au bout de quelques semaines, G*** se figure que ses camarades prononcent tout haut, et à dessein, le nom de son rival; se croyant baffoué, il rentre chez lui le soir avec l'intention de venger son honneur, et après avoir menacé sa femme pendant une partie de la nuit, il finit par se jeter hors du lit, par ouvrir précipitamment la fenêtre, et par tenter de faire passer sa femme par la croisée. Après une

lutte assez longue, G*** finit par succomber à la fatigue; mais à partir de cet instant, sa famille prend des mesures pour mettre les jours de son épouse à l'abri d'une pareille fureur. Pendant plus d'un an, G*** compose son langage, de manière à faire croire aux étrangers qu'il est guéri de sa jalousie; à peine se voit-il seul avec sa belle-mère et avec sa femme, qu'il adresse à celle-ci les noms les plus injurieux, les menaces les plus effrayantes. — L*** a fait preuve de beaucoup d'habileté dans le haut commerce; il est homme de société et joue du violon avec beaucoup de goût. Depuis bientôt deux ans, il passe pour malade imaginaire, et a pris une quantité effrayante de drogues ; cependant il vient d'épouser une femme jeune et bien élevée qui lui assure dans le monde une position de fortune convenable. Pendant les six premiers mois de son mariage, L*** ne se montre point jaloux de sa femme; mais contrairement à ses anciennes habitudes, il s'adonne entièrement à la dévotion. Peu à peu, L*** se montre moins attentionné pour sa jeune épouse qu'il sait pourtant souffrante et entrée dans un commencement de grossesse. Bientôt L*** adresse à sa femme, aussitôt qu'il se trouve seul avec elle, des reproches sanglans et qui témoignent de la dureté de son cœur autant que de la violence de sa jalousie; l'idée qu'il pourrait être élu pape s'il était débarrassé de sa femme, venant se joindre aux autres travers de sa maladie et contribuant peut-être encore à lui faire haïr davantage celle qu'il sait devoir le rendre bientôt père, il se porte sur elle à des violences qu'il croit excuser en assurant qu'il n'a fait que se défendre, parce qu'elle a voulu l'empoisonner. Plusieurs années de séquestration n'ont apporté aucun changement à la haine et au mépris que L*** a conçus pour son épouse. L'explosion de la

haine, qui signale de temps en temps le début de certaines monomanies, et qui s'observe, par exemple, chez une mère de famille jusque là remplie de tendresse pour son mari, sur un homme habituellement bon et affectueux pour les siens, sur un frère, un fils, une fille dont les bons sentimens, l'amitié, l'attachement, la piété filiale ne s'étaient jamais jusqu'alors refroidis, n'est pas toujours fondée sur un motif dont on puisse se rendre compte, et plusieurs de ceux dont l'ame est troublée par cette funeste passion confessent franchement qu'ils sont prêts à rendre justice à la constante bienveillance, au dévouement, aux excellens procédés de ceux qu'ils sentent le besoin de haïr ou même d'exécrer; mais enfin, ajoutent-ils souvent, il n'est pas en leur pouvoir d'étouffer un sentiment qui domine toutes les puissances de la raison et de la volonté. En général, l'aliénation de l'attachement filial, de l'attachement conjugal, des affections qui font le charme de la vie de famille, ne tarde pas à fausser le jugement de ceux qui en subissent les atteintes, et il vient un moment où beaucoup de ces malades, au moins, se mettent à tenir sur le compte des personnes qui possédaient auparavant toute leur tendresse et qui, quelquefois, leur avaient inspiré le plus de respect et de vénération, les propos les plus injustes, les discours les plus inconvenans. A l'exaspération des sentimens haineux, il vient se joindre encore dans quelques cas des craintes vagues, de la défiance et même des hallucinations de l'odorat ou des fausses sensations du goût.

J'ignore si l'orgueil se lie à une certaine faiblesse de l'entendement, ou si c'est à dessein que la Providence imprime, dans quelques circonstances, une grande activité à ce sentiment, comme pour mieux aveugler l'homme

sur le malheur de sa condition ; mais il est certain qu'en général les potentats de la folie, que les aliénés qui se posent comme les dieux du monde et comme des êtres doués d'une grande supériorité intellectuelle, sont à la veille de subir la dégradation physique et intellectuelle la plus affligeante. J'ai vu plusieurs fois l'extension de l'orgueil engendrer la haine ; il est des malades auxquels la position de leur femme et de leurs enfans, de leurs père et mère inspire un si grand dédain après qu'ils se sont enivrés du sentiment de leur propre grandeur, qu'ils ont de la peine à retenir leurs invectives chaque fois qu'on est tenté de les entretenir de leurs affections de famille.

Le sentiment si universel et si consolant qui porte l'homme, quelle que soit la place que la Providence lui ait assignée ici-bas, à fléchir le genou, à s'incliner pour offrir à l'Être suprême un tribut d'amour et de vénération, est sujet à plus d'un genre de perversion. Plus d'une fois nous verrons la piété la plus tendre dégénérer, sur des filles vouées par inclination et par goût aux pratiques d'une dévotion accomplie, en rage forcenée, toujours prête à s'exhaler en imprécations et en blasphèmes contre leur divin créateur. L'exaltation des penchans les plus humilians et les plus honteux, le désespoir, le dégoût de la vie, le penchant au suicide compliquent souvent chez cette classe de malades l'aliénation des sentimens religieux ; enfin comme s'il ne devait rien manquer au douloureux contraste qui s'est effectué dans les habitudes des personnes qui obéissent à l'antipathie religieuse, presque toujours ces personnes sont poursuivies, au bout d'un certain temps, par les idées fixes les plus désespérantes et effrayées par les hallucinations les plus capables d'entretenir la terreur dans l'ame. C'est à la suite de cette triple lésion

des sentimens, des idées et des fonctions sensoriales qu'on a vu éclater si souvent autrefois des convulsions intenses et se former ce groupe de phénomènes morbides qui caractérise l'hystéro-démonopathie, par exemple. Assez souvent encore, on voit à présent la lésion des sentimens religieux s'associer à la lésion des sens et à la perversion des mouvemens volontaires. Les hallucinations qui font croire à l'obsession diabolique, les tressaillemens spasmodiques, les contractions musculaires disharmoniques, les convulsions générales momentanées, forment quelquefois encore aujourd'hui le cortège de l'aliénation religieuse affective. Mademoiselle F*** est âgée de plus de trente-six ans; depuis l'enfance elle habite avec son père, sa mère et son frère, qui est encore plus âgé qu'elle, sous le toit qui l'a vu naître; l'union la plus exemplaire règne parmi les membres de cette honnête famille. Au commencement de 1836, mademoiselle F*** sent redoubler son penchant pour la dévotion; plus souvent que par le passé, il lui arrive de fréquenter les églises, de rechercher l'entretien des personnes pieuses, la fréquentation des prêtres; dans son intérieur elle se montre parfois susceptible, bizarre et même irascible. Un jour mademoiselle F*** éprouve au fond du cœur un amour passionné pour son frère; cette perversion des sentimens de la nature, dont la malade fait l'aveu à ses vieux parens, ne paraît point à leurs yeux devoir être prise au sérieux sur une fille de cet âge, douée d'ailleurs de mœurs aussi saines et de sentimens religieux aussi sûrs. Cependant au bout de quelques jours cette malheureuse se sent dévorée par les désirs les plus entraînans, et une nuit elle se précipite dans l'appartemement de son frère qu'elle veut contraindre à recevoir devant tout le monde des caresses qu'il

ne sait comment expliquer. Au milieu du tumulte auquel donne nécessairement lieu une pareille scène, des hallucinations de la vue font croire à la malade que l'appartement s'est rempli de flammes, et la crainte de périr d'une mort terrible lui arrache des cris affreux ; avant le retour du jour, cette demoiselle n'offrait plus deux idées suivies ; dans ce cas, l'exaltation des sentimens religieux, la perversion de l'amour fraternel, l'exaltation des penchans vénériens avaient précédé la manifestation des hallucinations et celle des autres lésions fonctionnelles. L'explosion de la nymphomanie coïncide fréquemment avec le développement d'une ardeur incommode dans les organes de la génération ; sur cette malade, comme sur beaucoup de nymphomanes dont les pathologistes nous ont transmis les histoires, l'apparition des flammes avait été précédée par une sensation générale de combustion. Rien de semblable n'a été noté sur d'autres femmes que la jalousie avait contribué à rendre monomaniaques, bien que chez la plupart d'entre elles la surexcitation des organes génitaux eût pris un grand accroissement. A dire vrai, une de ces aliénées croyait voir son mari entre les bras de ses rivales ; une autre entendait une voix qui semblait lui dire que son mari l'abandonnerait pour se soustraire à une surveillance qui ne pouvait manquer de lui paraître gênante et se livrer plus facilement à ses passions désordonnées ; mais sur ces deux femmes les hallucinations paraissaient se lier plutôt à la nature des sentimens de jalousie qu'à celle des penchans utérins.

Le retour, la persistance des sentimens de défiance et de crainte, la persistance des émotions, qui accompagnent, pour ainsi dire, nécessairement l'appréhension, l'attente d'un malheur inévitable, signalent le début d'un certain

nombre d'espèces de folie. Il faut convenir que la circonspection, s'il est vrai que son exagération cause de tels accidens moraux, enfante de cruelles souffrances. Il n'est point de travestissement que la défiance, que la crainte ne soient prêtes à emprunter pour entretenir dans l'ame un mal qui la consume, qui la ronge comme un poison lent, et sur lequel la volonté n'a aucune prise. Certains mélancoliques appréhendent le venin de la calomnie; ils craignent la fausseté, l'injustice, l'hypocrisie des hommes; ils craignent de perdre leurs titres, leurs emplois, d'être déconsidérés, couverts de honte, réduits à s'expatrier, d'essuyer le mépris de leur femme, de leurs enfans, de se voir contester la possession de leurs biens, de passer pour des faussaires et des faux-monnayeurs; ils appréhendent que leurs serviteurs, leurs voisins, leurs proches ne s'entendent avec leurs ennemis pour les faire arrêter, pour les livrer à la police. Celui-ci s'effraie en lisant sur les feuilles publiques les détails d'un meurtre; il craint qu'on ne le fasse passer pour l'auteur du crime; que ses enfans, afin de prévenir leur propre honte, ne se hâtent de l'empoisonner; que les honnêtes gens ne se réunissent à eux pour le couper par morceaux, pour le jeter à l'eau, afin que la vengeance de la société soit plus promptement satisfaite; qu'on ne lui refuse la consolation de se réconcilier avec Dieu, afin qu'il meure dans le péché et que son supplice se prolonge dans l'éternité. Celui-là craint que le propriétaire de son appartement ne s'empare de son mobilier, ne le jette en pleine nuit hors de sa maison; que sa fille ne contracte la rage en embrassant son chien, et que toute sa famille ne soit ensuite atteinte d'hydrophobie. Un autre craint qu'on ne s'introduise chez lui à l'aide de fausses clés, qu'on ne le dévalise, qu'on ne le poignarde pour pren-

dre son argent, qu'on ne lui cherche querelle dans la rue pour l'assommer, sous le prétexte qu'il a voulu commettre un mauvais coup. Madame T*** craint qu'on ne parvienne à faire accroire à son mari qu'elle se conduit mal, qu'elle lui communiquera tôt ou tard une maladie infâme, qu'il n'invoque ce dernier prétexte pour la renvoyer à ses parens, pour la faire mettre aux Madelonnettes, pour adresser aux tribunaux une demande en séparation, qu'on ne la montre partout au doigt et que, finalement, on ne la traite comme la dernière des prostituées. Les supplications, les caresses, les attentions de son mari, qui la prie avec instance de se tranquilliser, ne changent rien aux tortures morales de madame T***; elle répète sans cesse qu'elle est déshonorée, qu'elle est perdue, qu'elle est pourtant sûre de son innocence.

De la défiance, de la crainte, de la frayeur au désespoir qui pousse aux déterminations extrêmes, la distance n'est pas toujours très grande. Plusieurs des malades dont il vient d'être question, pressés par la peur ou vaincus par la nature de leurs souffrances, prennent le parti de se tuer ou de lutter jusqu'à extermination contre ceux qui ont eu le malheur d'encourir leurs soupçons; ainsi s'explique la nécessité où l'on se trouve d'avoir sans cesse les yeux fixés sur ces monomaniaques, pour prévenir autant que possible le danger des événemens tragiques. Une femme de la campagne, plutôt pauvre qu'aisée, se hasarde de temps en temps, mais toujours en tremblant, à aller couper un peu d'herbe dans le bois d'un homme dur et riche. Un jour qu'elle est sur le point de terminer son fagot, elle est effrayée par l'apparition d'un garde et se sauve tout émue. Rentrée chez elle toute haletante et dans un état d'anxiété inexprimable, elle ne tarde pas à

déclarer qu'on va la faire mourir, que les gendarmes s'occupent déjà de la chercher pour la conduire en prison. Cette femme est immobile à la même place, son regard est fixe, son air morne, ses paroles sont rares et entrecoupées par des sanglots. S'il lui arrive de proférer une parole, de faire un mouvement, c'est pour supplier ceux qui la visitent ou qui l'entourent de lui épargner le supplice d'une agonie trop cruelle. Un matin, pressée par un redoublement de frayeur, elle cherche à s'asphyxier en se serrant le cou avec les cordons de son tablier. Secourue immédiatement, elle consent à se laisser soigner par le docteur Bleynie, et entre au bout de vingt jours en pleine voie de guérison. Un jeune homme de la campagne, que des habitudes vicieuses paraissent avoir contribué à rendre triste et paresseux, passe près de deux ans dans un véritable état de lypémanie. Rendu à sa famille avec toutes les apparences de la raison, sa mère, qui est veuve et qui dirige une exploitation rurale, ne tarde pas à s'apercevoir pourtant qu'il est demeuré ombrageux et défiant. Quelquefois il songe à se tuer et se dit fort malheureux. Un soir que ses idées de défiance et de crainte sont devenues plus actives que de coutume, il saisit un marteau et en assène plusieurs coups à un garçon de ferme qui ne lui a rien dit, qui ne lui a rien fait, mais qu'il soupçonne de conspirer contre sa vie. Ce monomaniaque convient qu'il eût achevé de tuer ce domestique pour peu qu'on eût tardé à le venir secourir. Un ancien officier d'artillerie, franc, loyal, riche, passe sa vie dans un château entouré de nombreux domestiques, de sa femme, de ses enfans et de son vieux père, partageant son temps entre l'étude et des exercices qui lui sont agréables ; il ne paraît rien manquer au bonheur de cette famille liée par la

plus étroite affection. Vers l'âge de 47 ans, cet ancien militaire devient inquiet, défiant et surtout jaloux. C'est principalement à son père que s'adressent ses marques de défiance et de jalousie; mais il craint d'avoir au dehors beaucoup d'autres ennemis. Peu à peu cet homme se croit en danger dans sa propre maison; il va, il vient, il cherche, il regarde, parlant sans cesse du risque où il est de perdre la vie, soit qu'on l'empoisonne ou qu'on le fasse attaquer par une bande d'assassins à gage. Dans ses voyages il achète de nombreux paquets d'émétique et une collection complète d'armes à feu. Bientôt son château est converti en un véritable arsenal. Ressent-il quelque poids, quelque malaise vers l'estomac, vite il avale de l'émétique, obtient des vomissemens et se trouve rassuré pour quelques instans. Entend-il quelque bruit dans le voisinage de son appartement, vite il ouvre ses fenêtres et fait retentir jour et nuit l'air des détonations de son attirail de guerre. Finalement personne ne se trouve plus en sûreté autour de ce monomaniaque; père, femme, serviteurs, voisins, craignent avec raison de tomber sous les coups d'un malheureux que la terreur aveugle. A la longue, et grace aux soins de l'excellent docteur Mitivié, cet état d'exaltation s'est calmé; mais à la suite d'une congestion sanguine du cerveau, des idées de grandeur sont venues prendre la place des idées sinistres; plus d'une fois encore il est cependant arrivé à ce monomaniaque de reprocher à son valet de chambre de chercher à l'empoisonner, de le tenir pendant plusieurs jours éloigné de sa personne, et même de se précipiter sur lui à l'improviste pour le renverser et le punir de ses prétendus mauvais desseins. Une jeune fille à peine âgée de 16 ans, intelligente, laborieuse et docile, mais adonnée à des habitudes

secrètes, se jette dans les bras de la dévotion, espérant trouver dans l'accomplissement des devoirs religieux un frein contre ses passions. Un jour, en quittant la table de la communion, elle se persuade qu'elle a communié dans un état de péché et qu'il y va du salut de son ame. A partir de cet instant elle renonce au travail, passe sa vie à gémir et prend la détermination de se laisser mourir de faim. A tous ceux qui tentent de la consoler, elle répond en hochant la tête : mon Dieu! mon Dieu! pourquoi un aussi terrible châtiment! Ce n'est qu'en la nourrissant malgré elle qu'on parvient à soutenir ses forces et à pourvoir à sa conservation.

En définitive, les hallucinations, les fausses sensations, les idées erronées, les faux jugemens, l'aliénation des facultés morales, le désordre de la volonté, figurent parmi les élémens principaux de la folie. Tantôt ces lésions fonctionnelles s'engendrent, se succèdent, pullulent pour ainsi dire dans le cerveau sans aucun ordre, au moins apparent, et comme au hasard; tantôt elles s'y succèdent avec une suite, une régularité incontestables. Quelquefois on observe une filiation en quelque sorte logique entre les sensations maladives, les idées délirantes, les différentes lésions des facultés instinctives ou morales; dans d'autres cas, la liaison entre les différens troubles fonctionnels ne paraît pas précisément nécessaire; mais, de même que dans l'état de raison, une idée, un souvenir, une émotion se réveillent sous l'influence de telle ou telle sensation, plutôt que sous l'influence de telle ou telle autre, de même, dans le délire, l'existence de certains phénomènes morbides se lie souvent, par voie de rappel, à celle de telle ou telle lésion, préférablement à celle de telle ou telle autre. Dans les différentes espèces de monomanie, l'on parvient quelquefois à distinguer

si le dérangement des facultés psychiques a commencé par une idée absurde, par une illusion des sens, par une hallucination de l'odorat, de la vue, du goût, de l'ouïe ou du toucher, par une surexcitation vicieuse des penchans, par l'aliénation de quelque sentiment ; dans ces mêmes maladies, on s'assure également que non seulement l'altération primitive en appelle autour d'elle un certain nombre d'autres, mais encore qu'il existe souvent une analogie de nature entre les phénomènes qui ont été notés seuls au début et ceux qui sont venus ensuite aggraver la situation du malade.

Beaucoup d'aliénés ne dorment que d'un sommeil incomplet, d'autres ne dorment que rarement. La persistance des hallucinations, des idées fixes, entretenant l'excitation des sens, le travail du cerveau et de l'imagination, l'activité des mouvemens, le sommeil devient difficile ou presque totalement impossible. Quelquefois le délire s'apaise et reste momentanément suspendu pendant que les malades reposent, et il reprend son cours aussitôt qu'ils ont les yeux ouverts à la lumière. Quelquefois le délire continue même pendant que les aliénés sont livrés au sommeil ; des hallucinations, des idées pénibles, des fausses sensations fatigantes les poursuivent alors sous forme de rêves, et comme ces rêves ne sont la plupart du temps que la continuation de ceux qu'ils faisaient en quelque sorte déjà avant de s'endormir, qu'ils doivent persister sous la même forme après le réveil, il s'en suit de là que l'organe où s'accomplit cette succession de phénomènes désordonnés demeure continuellement dans un état d'activité fâcheuse.

Quand l'encéphale ou ses dépendances, ou bien l'encéphale et les principaux instrumens de l'innervation se

trouvent primitivement mal conformés, l'individu qui a le malheur de posséder un pareil système nerveux se trouve frappé d'une nullité intellectuelle et morale plus ou moins prononcée. Quand le cerveau n'a pas acquis, depuis la première enfance jusqu'à l'âge de la puberté, le développement progressif, le degré de perfectionnement auquel il est susceptible d'atteindre, sur un sujet bien conformé et placé dans les conditions convenables, l'individu dont l'encéphale est resté ainsi stationnaire demeure, pendant tout le cours de son existence, au dessous des conditions intellectuelles et morales auxquelles atteignent communément la plupart des autres hommes. Quand, sous l'influence d'une maladie, d'un accident quelconque, le cerveau vient à subir, sur un sujet doué jusque-là d'une intelligence plus ou moins complète, certaines modifications, certains changemens maladifs dans son organisation intime ou dans l'ensemble de sa structure, les opérations de l'entendement ne tardent pas à devenir pénibles ou impossibles, et l'intelligence affaiblie tend à s'effacer.

On juge, on reconnaît qu'un homme est aliéné, ne possède pas toute sa raison, n'a jamais appartenu à la classe des êtres raisonnables, à l'expression de ses traits, de son regard, de sa physionomie, à ses poses, à son maintien, à son vêtement, à sa démarche, à ses gestes, à ses tics, à son rire, à ses cris, à ses chants, à ses lamentations, à son activité, à son immobilité, à la nature de ses projets, à l'obstination de son silence.

La folie peut succéder à une affection aiguë du cerveau, à un délire fébrile, à une apoplexie avec lésion du mouvement, à des convulsions générales, à une attaque d'épilepsie; l'aliénation mentale peut se compliquer, dès son invasion ou pendant le cours de sa durée, avec une affec-

tion spasmodique, avec un état de paralysie plus ou moins complet, avec l'épilepsie, la catalepsie, l'extase, les phénomènes de l'hystérie. Toutes ces complications apportent un changement dans le mode de manifestation des phénomènes morbides.

L'idiotisme, l'idiotie constitue plutôt une infirmité qu'une véritable maladie de l'esprit et de l'entendement; on naît idiot, on reste non apte à sentir convenablement, à acquérir des idées, à les comparer, à former des jugemens, à raisonner ses déterminations, à acquérir des qualités morales, mais on ne devient pas idiot. Qu'il arrive pendant la période fœtale ou peu de temps après la naissance que le travail qui préside à la formation régulière et définitive des différentes parties de l'encéphale, des organes des sens, etc., soit bouleversé par le fait d'une perturbation imprévue, les instrumens qui sont nécessaires à la manifestation des sensations, des idées, à l'accomplissement des actes intellectuels, se trouveront dans l'impossibilité de remplir la tâche qui leur était dévolue, et l'idiotisme sera la conséquence nécessaire de cette imperfection.

L'idiot, avec une apparence humaine, est ravalé souvent par la nullité de ses sensations, de ses idées, de son intelligence, de ses sentimens, par la grossièreté de ses instincts au-dessous de la condition des animaux les plus stupides et les plus bornés. Beaucoup d'idiots succombent dans un âge tendre malgré les soins les plus assidus et les plus dévoués; plusieurs n'apprennent jamais à têter et vivent d'abord de lait qu'il faut pousser très avant dans la bouche pour qu'il soit enfin avalé. Plusieurs ne savent jamais manger seuls, et meurent de faim au milieu de l'abondance, sans s'aviser de faire usage des alimens qu'ils ont sous la main; la malpropreté la plus repoussante entoure cons-

tamment ces créatures disgraciées qui ne sauraient apprendre à exprimer par un signe convenu leurs besoins les plus impérieux et les plus simples ; quelques idiots tirent de leur gosier des sons plus ou moins rauques. Pinel a soigné une idiote qui imitait assez bien le bêlement d'une brebis ; j'ai ouvert, avec mon ami Trousseau, une idiote qui s'était habituée dès le berceau à pousser des cris aigus qu'on aurait pu prendre à une certaine distance pour les clameurs d'un animal sauvage. Plusieurs idiots sont privés du sens de l'odorat, de la vue, de l'ouïe, du goût ; ceux qui possèdent les organes des principaux sens n'en retirent, pour ainsi dire, aucun avantage; une impression qui ébranle violemment le tympan, la rétine, ne laisse l'instant d'après aucune trace, aucune idée dans le cerveau ; l'œil aperçoit les objets sans qu'il soit permis à l'ame d'en apprécier les qualités, les rapports, la distance. Les odeurs les plus fortes affectent à peine l'odorat; on a vu des idiots mâcher et avaler du bois, du cuir, des excrémens et n'établir aucune distinction entre le goût de ces matières et le goût d'alimens exquis. Esquirol donna à manger quelques abricots à une idiote ; elle avala avec la même indifférence la pulpe et le noyau de chaque fruit ; quelques idiots s'écorchent jusqu'au sang et ne paraissent seulement pas soupçonner qu'ils ont des blessures. L'épilepsie, la paralysie d'un côté du corps, d'une jambe, d'un bras compliquent souvent l'idiotisme ; quelques idiots n'apprennent jamais à se tenir debout, à marcher en équilibre, passent leur vie sur un grabat, sur un fauteuil ou se traînent en rampant.

La physionomie stupide de l'idiot, son extérieur sale et repoussant annoncent le dernier degré de dégradation de l'espèce humaine ; les idiots ont la face large, plate,

la bouche grande, la peau tannée, les lèvres épaisses, pendantes, les dents noires, cariées, les yeux louches, le regard hébété ; la tête penche, se balance à droite, à gauche sur un cou volumineux, court, démesurément alongé; la taille est ramassée, difforme, la colonne vertébrale déviée en avant, en arrière, sur les côtés. Le ventre est volumineux, lâche, la main épaisse et pendante sur les hanches ; les jambes sont gauches, engorgées et les articulations d'une épaisseur énorme ; la conformation du squelette est vicieuse ; la couleur des tégumens partout couleur de bistre ou de safran ; l'urine, les matières fécales, la salive, les mucosités qui coulent sur les côtés des lèvres répandent autour de ces malheureux une odeur qu'on ne parvient jamais à détruire complètement. Une dame du monde vivement impressionnée à la vue de quelques idiots s'écrie : il existe des bêtes humaines !

L'idiotisme n'est pas toujours poussé au même degré d'intensité; quelques idiots reconnaissent les gardiens chargés de leur administrer des soins, manifestent de la joie ou de la contrainte suivant qu'on leur témoigne de la bienveillance ou de la sévérité ; quelques idiots sont affectueux, recherchent avec une prédilection marquée les objets qui paraissent flatter leur vue ou agir agréablement sur le toucher ; ceux-ci aiment le vin, le tabac, les liqueurs fortes ; ceux-là se montrent sensibles aux accens de la musique. On a vu des idiotes rechercher le commerce des hommes, devenir enceintes, accoucher sans se rendre raison de ce qui se passait en elles, obéir encore par la suite à l'instinct de la propagation ; des idiots parviennent à retenir quelques notes, quelques syllabes, à en retenir le sens, à y attacher une signification. Les uns mangent tout seuls, s'aperçoivent avec joie que le moment

du repas est arrivé; d'autres savent éviter le froid, la pluie, s'appliquent à ne pas se salir; mais ces marques de sensibilité, d'intelligence, de sensibilité morale sont toujours restreintes à des limites très bornées.

Les imbéciles tiennent une sorte de milieu entre les idiots et les hommes doués d'une intelligence ordinaire; ils se servent passablement des sens, ont des idées, des souvenirs, établissent des jugemens, se conduisent tant bien que mal dans la pratique de la vie; les imbéciles sont susceptibles d'une certaine perfectibilité; mais finalement le vice de leur organisation ne leur permet jamais de s'affranchir complètement des obstacles qui s'opposent à l'entier développement de leur entendement et de leur raison. Beaucoup d'imbéciles apprennent à lire, à articuler les mots avec plus ou moins de netteté, à faire des calculs exempts de complications; quelques-uns exécutent avec adresse des travaux manuels délicats, manifestent des aptitudes, un talent, un goût décidé pour certains arts industriels. Plusieurs d'entre eux sont obstinés, violens, colères, jaloux de posséder les objets et les choses qui tentent leur curiosité ou leur caprice; ces êtres faibles s'en laissent imposer par le premier venu, et se comportent souvent par conviction ou par crainte comme des espèces d'instrumens dont il est facile d'abuser.

Les imbéciles ne sont point étrangers aux besoins de l'amour. Quelques auteurs ont noté dans l'imbécillité un développement précoce et extraordinaire des organes de la génération. Gall fait observer que ces organes sont, chez quelques-uns de ces malades, dans un état très prononcé d'exiguité et de faiblesse. L'amour chez les imbéciles exprime bien plus un penchant physique qu'un besoin du cœur. J'ai soigné un imbécile, qui, après s'être

porté dans l'enfance à toutes sortes de cruautés sur les animaux domestiques, chercha au moment de la puberté à les soumettre comme instinctivement aux jouissances de ses sens. Les distinctions morales établies par les liens du sang et de la parenté frappent quelquefois si peu les imbéciles que l'on en voit s'attaquer indistinctement pour assouvir leurs brutales passions à leur mère, à leurs propres sœurs. Je connais des imbéciles qui n'établissent la différence des sexes que par celles des vêtemens, et chez lesquels les idées, les sentimens qui concernent le mariage et la paternité sont tellement vagues, qu'il suffit de leur montrer une femme, des enfans habitués à vivre dans leur société, pour qu'ils s'en disent les époux ou les pères. Les filles imbéciles qui deviennent mères manifestent ou beaucoup de tendresse ou une parfaite indifférence pour les enfans qui leur doivent l'existence. Les imbéciles se livrent volontiers, par imitation, à certaines pratiques qui font quelquefois supposer en eux un ordre de qualités morales, un ordre de sentimens dont ils ne soupçonnent même pas l'existence. Ils récitent des prières, assistent aux cérémonies du culte sans que l'idée abstraite d'un être supérieur à l'homme, d'une divinité ait jamais trouvé place dans leur esprit. Ils redoutent la douleur physique plutôt qu'ils ne craignent la souffrance morale et le danger. S'ils sont étonnés à la vue d'un cadavre, ce n'est pas qu'ils soupçonnent les mystères de la mort. Enfin ils pleurent et rient à contre-temps ou sans motifs, et un sourd-muet célèbre étonné du rire continuel de sa propre sœur en tira avec raison la conséquence qu'elle était idiote. Les différentes facultés cérébrales des imbéciles ne sont pas toujours comprimées au même degré. Leurs aptitudes, leurs penchans, leurs qualités bonnes ou mauvaises va-

rient dans leur manifestation, d'après Gall, suivant que telle ou telle partie de l'encéphale, dont il assigne le rôle, est plus ou moins développée, suivant qu'elle est bien ou mal organisée. Il est au moins certain que les diverses fonctions s'exercent d'une manière très inégale dans l'encéphale du même imbécile, et cette inégalité devient encore plus frappante sur les imbéciles que l'on compare entre eux.

Les imbéciles sont moins contrefaits que les vrais idiots; plusieurs offrent une taille élevée, acquièrent des proportions régulières. Le visage sans présenter une coupe parfaite tend par l'assemblage et l'expression des traits à se rapprocher du visage des autres hommes. La plupart des imbéciles connaissent l'importance des soins de propreté; plusieurs aiment les habits éclatans et la parure, et si leurs gestes, leur allure, la bizarrerie de leur mise ne trahissaient pas souvent la faiblesse de leur esprit, peut-être ne soupçonnerait-on pas toujours tout de suite les conditions fâcheuses où se trouve leur entendement.

Les idiots et les imbéciles qui existaient autrefois en grand nombre dans certains pays de montagnes, et qu'on observe encore dans certaines contrées des Alpes et des Pyrénées, ont reçu le nom de crétins. Ces êtres malheureux, que les tumeurs goîtreuses souvent énormes de leur cou contribuent à rendre plus difformes encore que ne le sont les idiots des plaines, paraissent ressembler, quant à la nullité ou à l'extrême faiblesse des facultés morales et intellectuelles, aux idiots de tous les autres pays.

Des imbéciles ont été plus d'une fois rencontrés anciennement à l'état sauvage dans des contrées à peine habitées, et couvertes de bois presque impénétrables. Boerhaave citait dans ses cours le fait d'un imbécile qui avait

été pris en Hollande parmi des troupeaux de chèvres sauvages, dont il avait contracté les habitudes et les inclinations, dont il imitait le chevrotement. Gonnor assure qu'un enfant fut pris parmi des ours dans les forêts de la Lithuanie, marchant à quatre pattes, qu'il ne se laissa apprivoiser qu'avec peine, qu'il n'apprit qu'à la longue à se tenir debout et à tirer de son gosier quelques sons rauques. Camerarius a recueilli des faits qui prouvent que les idiots se perdaient autrefois assez facilement. « Vers 1544, un jeune enfant de village, dit Dresserus, au landgraviat de Hesse, fut perdu par la nonchalance de son père et de sa mère qui le cherchèrent longtemps, puis après, et ne purent le trouver. Ce village étoit plein d'arbres et de jardins, assez proche d'une forêt d'où les loups sortoient pour aller à la picorée... Quelques années après on aperçut entre les loups qui entroient dans les jardins un animal non du tout tel qu'un loup, et qui ne sautoit pas si dispostement pardessus les haies ; ce qui ayant été vu plusieurs fois avec étonnement par les paysans et cuidant que ce fust quelque bête d'autre espèce, ils en firent rapport au gouverneur du lieu, lequel en donna avis au landgrave. Icelui ayant commandé que cet animal fust chassé, prins vif, et amené par un moyen ou par un autre, les paysans firent en sorte qu'ils l'attrapèrent, et l'amenèrent cheminant à quatre pattes comme un loup et d'une mine truculente... Étant en la salle du prince, il se cache sous un banc où il commence à hurler et siffler comme une bête. Or, ayant découvert en lui quelques traits, quoique défigurés, de face humaine, le prince commanda qu'icelui fust nourri quelque temps entre les hommes, jusqu'à ce que l'on pust connaître plus exactement ce que ce pouvait être. Ceux qui en avaient charge s'y empressèrent tellement

que l'animal commença à s'apprivoiser, à se tenir debout et à marcher comme les autres hommes, finalement à parler distinctement, et lors autant que sa mémoire put fournir il raconta et confessa avoir vécu dans une fosse avec les loups, qui le traitoient doucement et lui bailloient toujours la meilleure part de leur chasse (1).» « Plusieurs gentils-hommes françois, écrit Goulard, ont pu témoigner avoir vu un homme, lequel fut prins en la forêt de Compiègne et amené au feu roi Charles IX, lequel marchoit à quatre pieds, comme une pauvre bête, et couroit plus vite qu'un cheval. Il ne pouvoit se tenir debout, avoit la peau fort dure, étoit velu presque partout, et pour tout langage s'aidoit d'un épouvantable cri qu'il accompagnoit d'un refroignement de visage si hideux qu'il n'y a bête sauvage plus mal plaisante à voir que ce pauvre corps qui avoit vécu avec les loups et apprins d'eux à hurler. Au demeurant il étrangloit les chiens à belles dents, et s'il pouvoit attraper les hommes, il ne s'y feignoit non plus. Je n'ai pu savoir ce qu'il étoit devenu (2). »

L'intelligence de quelques-uns de ces hommes surpris à vivre à l'état sauvage a-t-elle pu réellement, sous l'influence de l'éducation, acquérir un certain degré de développement et de culture? S'il était avéré qu'on pût obtenir un pareil résultat, il faudrait en conclure que le cerveau de ces individus n'était pas toujours originairement mal organisé, et que l'idiotisme provenait sur quelques-uns de ces imbéciles d'une simple suspension de développement des centres nerveux encéphaliques; mais il resterait à déterminer jusqu'à quel point, dans les cas pré-

(1) Goulard-Simon, *Histoires admirables et mémorables*, etc., 1600, Paris, 2 vol. in-12, pag. 79, tom. 1er.

(2) Goulard-Simon, *ibidem*, pag. 80, tom 1er.

cités, on a pu remédier par une évolution tardive à l'imperfection des instrumens chargés de présider à la manifestation de la pensée et des actes de la raison.

La manie est annoncée par la perversion, par le bouleversement de toutes les fonctions de l'entendement, par des actes tumultueux, par des scènes de violence et d'éclat qui en imposent singulièrement à l'imagination des hommes qu'un pareil tableau frappe pour la première fois. Les personnes qui se représentent les fous comme des espèces de frénétiques dont la voix bruyante, l'audace, la démarche décidée, les gestes et les regards menaçans inspirent la terreur et l'effroi, ont présent à l'esprit le tableau de la manie parvenue au plus haut degré d'exaltation. Dans le délire maniaque, les idées pullulent, se succèdent, se pressent avec une rapidité inconcevable, n'offrant entre elles nulle suite, nulle liaison, nul ensemble. Les mots détachés ne rappellent que des images confuses ; la mémoire, n'obéissant plus qu'à une excitation maladive, évoque pêle-mêle tous les souvenirs dont l'affluence encombre pour ainsi dire le cerveau. La volonté sans cesse entraînée perd toute espèce de pouvoir, et l'attention, incessamment distraite par la nouveauté et la multitude des impressions extérieures et intérieures, ne peut plus se fixer sur aucun objet. Le maniaque passe dans la même seconde de la joie à la tristesse, de la colère à la gaîté, riant, pleurant, tempêtant tout à la fois ; ses chants, ses cris, ses gestes tumultueux, son babil intarissable, tout en lui dénote une violente exaltation des centres nerveux encéphaliques. Les forces physiques, la force et l'activité musculaires sont doublées, triplées et semblent ne devoir jamais s'épuiser. Tel malade va, vient, marche à pas précipités depuis le matin jusqu'au soir, se livre pendant des semaines, des

mois entiers aux actes les plus fatigans et les plus désordonnés, sans témoigner le moindre sentiment de lassitude. Le sommeil semble fuir les maniaques, et c'est à peine si leur babil s'arrête chaque nuit, ou à de longs intervalles pendant quelques instans. Cependant l'énergie des mouvemens, la vigueur des membres, la pétulance des actions ne laissent pas de persister et de se soutenir à un degré remarquable ; la figure est animée, le regard vif et assuré, la démarche précipitée ; les vêtemens sont placés sans goût, sans ordre, pendent en lambeaux. Beaucoup de maniaques ne supportent aucun vêtement, s'obstinent à rester nus, et semblent trouver du plaisir à se rouler sur la paille qu'ils ont bientôt réduite en poussière.

La manie dispose à la malpropreté. Les maniaques trouvent une sorte de plaisir à répandre sur leur figure, sur leurs membres, sur tout leur corps, de l'urine, de la soupe, des matières fécales. On les surprend à ramasser parmi le fumier des débris d'alimens qu'ils engloutissent avec avidité. Leurs goussets, leurs poches, leurs mains se remplissent de chiffons, d'ordures, de pierres qu'ils traînent partout avec eux. Le nez, les oreilles, la plupart des ouvertures naturelles sont oblitérées par des restes de pain, de viande, par des matières dégoûtantes ; des morceaux de vieille laine, des plumes, des lambeaux de papier, des chiffons forment la parure qu'ils adoptent pour leur coiffure ou pour relever leur ajustement. Les femmes maniaques, oubliant la timidité, la retenue naturelles à leur sexe, abjurant tout à coup jusqu'au dernier sentiment de pudeur, s'abandonnent à des actes d'un cynisme brutal, emploient des expressions, un langage qui contrastent avec les habitudes de leur vie antérieure.

La rapidité avec laquelle les sensations, les illusions des

sens, les hallucinations se succèdent sur les maniaques; la versatilité des jugemens, des sentimens de ces aliénés, expliquent très bien la plupart du temps ce qui semble fait pour exciter d'abord le plus d'étonnement dans leurs actions et dans leur conduite. Un maniaque entre dans la rivière parce qu'il ne s'aperçoit pas qu'il s'écarte de son chemin; un autre refuse de se vêtir parce qu'il aperçoit des flammes sur les habits qu'on lui destine, refuse de manger parce qu'il croit qu'on lui apporte du sang ou du poison. Les plumes, les chiffons, les cailloux acquièrent un grand prix aux yeux de ces malades; ils se les disputent, ils s'en emparent comme s'il s'agissait d'un trésor. Les maniaques ont des raisons pour détruire leurs hardes, les camisoles, les chaussures, la paille qui servent à leur usage, pour mettre en pièces leurs meubles, leurs ustensiles, pour démolir leurs parquets, les cloisons de leurs cellules: celui-ci démolit pour prévenir un malheur, parce que la construction qu'il abat lui semble mal établie; cet autre démolit parce qu'il s'imagine que le mortier contient de l'or ou des diamans; un autre met le feu à ses couvertures et à ses matelas pour les purifier; il les jette par la fenêtre parce qu'il les croit imprégnés d'eau forte. Plusieurs maniaques, avec l'apparence d'un certain courage et même de l'audace, abandonnent leur demeure, prennent la fuite à travers la campagne; c'est qu'ils éprouvaient au fond de l'ame des mouvemens de terreur, qu'ils voyaient autour d'eux des objets faits pour les effrayer. Les déterminations des maniaques ne se succèdent pas avec moins de rapidité que leurs perceptions, que leurs conceptions délirantes; voilà pourquoi la scène de leurs actions est si variée et si changeante. Ce qui différencie surtout ces malades d'avec les monomaniaques, c'est que

la réflexion leur est interdite, que toute espèce de régularité se trouve bannie des fonctions de l'entendement, tandis que les monomaniaques pèchent par la contention de leur esprit, et que plusieurs actes intellectuels et moraux continuent à s'accomplir chez eux comme dans l'état le plus parfait de raison.

Les dispositions affectives des maniaques sont sujettes aux mêmes vicissitudes, à la même instabilité que les impressions, que les idées, que les souvenirs, que les déterminations dont ils subissent l'esclavage. L'espèce de mouvement d'effervescence qui s'est emparé de la totalité de leur cerveau, ne peut manquer d'amener aussi le bouleversement des sentimens, des passions, de toutes les facultés morales. Quelques maniaques reconnaissent à peine leur père, leur mère, leur femme, leurs enfans ; d'autres éprouvent d'abord de l'émotion lorsqu'on les met en rapport avec ceux qui leur étaient chers; leur attention se trouve fixée pour quelques instans ; mais bientôt ils recommencent à parler, à gesticuler, et si on cherche à les retenir encore, ils s'irritent, s'emportent et s'échappent en renversant tout ce qui s'oppose à leurs mouvemens. Sans être positivement méchans, beaucoup de maniaques sont dangereux, parce que leur haine, le besoin de la vengeance s'allument soudainement, et que le coup part avec la rapidité de l'éclair.

La fureur est un épisode plutôt qu'une complication de la manie; la fureur a été appelée la colère des sujets en délire et peut compliquer plus d'un genre, plus d'une espèce de folie. C'est une sorte de tempête qui s'élève dans les sensations, dans les idées, dans les passions, et qui entraîne en un clin-d'œil les actes les plus désordonnés ou les plus fougueux. Certains furieux exercent leur rage sur

les arbres, sur les murs, se mordent, se déchirent eux-mêmes, poussent des cris, broient, écrasent tout ce qui se trouve à la portée de leurs pieds et de leurs mains. La fureur peut être provoquée par une hallucination, par une fausse sensation, par une contrariété insignifiante, par un souvenir, éclater sans cause apparente. Quelques maniaques entrent en fureur parce qu'on les oblige à changer de linge, à se rendre au bain, à éviter la frappe du soleil. Anciennement les cris des furieux retentissaient dans chaque cabanon avec le bruit des chaînes. A présent la fureur est presque rare dans les établissemens d'aliénés bien dirigés et bien tenus. La fureur des femmes est plus fréquente, plus pétulante; celle des hommes plus puissante et plus terrible. L'explosion de la fureur est quelquefois annoncée par l'accélération des mouvemens, par la vivacité du regard, par un tremblement général, par une rougeur subite de la face, par le gonflement des vaisseaux du cou, par le battement des artères, par un cri, par un mot que l'individu ne profère que quand l'accès est imminent. La fureur éclatait à tout bout de champ chez les récluses affectées de démonopathie hystérique que l'on traitait par les exorcismes.

La manie peut être continue, intermittente, revenir à des époques périodiques. La surexcitation maniaque peut se calmer, être remplacée par des idées exclusives, se raviver de nouveau, être finalement remplacée par un affaiblissement évident des facultés morales et intellectuelles. Elle admet aussi à titre de complications l'épilepsie, le retour d'accès épileptiformes, l'usure des mouvemens, les tremblemens généraux, les attaques hystériques, un défaut d'équilibrement dans toutes les contractions musculaires.

La monomanie est constituée surtout par l'aliénation partielle des facultés de l'entendement ou par l'aliénation partielle des facultés affectives. Elle peut donc être ou intellectuelle ou morale ; presque toujours elle est en même temps morale et intellectuelle, soit que la lésion des sentimens entraîne celle du jugement, soit que l'aliénation du jugement entraîne celle des facultés affectives.

La monomanie intellectuelle est surtout caractérisée par une association d'idées fausses basées sur un faux principe, mais régulièrement déduites, et par la possibilité où se trouve l'individu qui en est atteint de raisonner juste, sous tous les rapports, sur les matières étrangères à l'objet de son délire. Il n'est peut-être pas une sensation, une hallucination, pas une fausse sensation, une impression viscérale, pas une idée, un souvenir qui ne puissent bien, dans certaines circonstances, servir de base à de faux calculs de jugement, entretenir l'esprit dans des raisonnemens absurdes, exercer une influence tyrannique sur les déterminations individuelles.

La monomanie morale est surtout caractérisée par la déviation des sentimens qui font qu'on aime son père, sa mère, ses enfans, un frère, une épouse, une sœur, ses amis, ses semblables ; par l'exaltation la plus tyrannique de certains sentimens, tels que la haine, la jalousie, l'orgueil ; par l'entraînement des passions, la vivacité des appétits, l'entraînement le plus impérieux des penchans. Pinel, Gall, Esquirol, Marc, M. le docteur Ferrus, dans ses savantes leçons, Prichard, en Angleterre, ont décrit beaucoup de phénomènes qui supposent un haut degré d'aliénation des qualités du cœur et de l'ame. L'étude du passé nous prouvera malheureusement que les types de la monomanie incendiaire, de la monomanie homicide, de

la monomanie religieuse, sont bien loin d'être nouveaux. On peut, si l'on veut, diviser la monomanie morale en *affective* et en *instinctive*; mais encore une fois, en y regardant de près, on s'aperçoit bientôt que l'intellect n'est pas aussi souvent épargné qu'on a été porté à le croire dans chacun de ces sous-genres de folie.

Les formes du délire partiel sont innombrables; on peut défier l'imagination la plus féconde et la plus inventive de prévoir seulement les espèces les plus importantes et les moins rares de monomanie. A combien de milliers de combinaisons différentes le rapprochement des fausses sensations, des hallucinations de tous les sens, des idées et des jugemens déraisonnables, l'aliénation d'un certain nombre de facultés morales, ne peut-il pas, en effet, donner lieu en supposant qu'on s'applique à grouper ces diverses lésions de toutes les manières possibles! Il est clair que pour se reconnaître dans l'étude de tant de phénomènes, il faut se décider à ne décrire que les groupes de symptômes qui se reproduisent le plus souvent dans l'observation journalière; on trouve déjà dans les ouvrages qui traitent de l'aliénation mentale, d'excellentes descriptions de la *lypémanie*, de la *nostalgie*, de *l'aménomanie*, de *l'érotomanie*, de la *nymphomanie*, de la *démonomanie*, de la monomanie *incendiaire*, de la monomanie *homicide*, etc.; au fur et à mesure que l'occasion nous en sera offerte, nous indiquerons quelques autres variétés de monomanie, telles que le *vampirisme*, la *choréomanie*, le *somnambulisme*; mais nous croyons devoir donner tout de suite la description des espèces de folie qui ont causé le plus de maux à l'humanité pendant un laps de temps considérable.

La théomanie s'exerce principalement sur les idées qui

se rapportent à l'Être suprême, aux saints anges, à la mysticité, aux miracles, à la prédiction des événemens futurs. Les individus qui ont, comme ils le disent, reçu des inspirations divines, qui se croient appelés à réformer les religions des peuples, à établir une religion universelle, à donner des leçons de civilisation aux divers souverains de l'univers, qui se disent les envoyés de Dieu, de grands prophètes, qui ont la prétention d'être invulnérables, immortels, d'être assez puissans pour ressusciter les morts, pour lancer l'ire de Dieu sur la terre, pour hâter la fin du monde, se classent parmi les théomanes. Ces malades entendent la voix de Dieu dans les nuages, ils aperçoivent dans la lune, dans le soleil des signes, des taches, des emblêmes, dont ils s'évertuent à donner l'explication ; ils se trouvent face à face avec des anges resplendissans de clarté ; ils écrivent des codes de morale, des évangiles sous la dictée du Saint-Esprit ou du fils de Dieu ; s'enivrent de l'harmonie céleste, de senteurs qui n'ont rien de commun avec les odeurs terrestres ; quelquefois le firmament s'ouvre devant leurs yeux ébahis, et ils contemplent à loisir le trône du Créateur et la splendeur des chérubins et du paradis. Malheur aux simples mortels si ces visionnaires s'avisent de croire qu'ils sont destinés à laver dans le sang la tache originelle du péché ; car on en a vu plusieurs tuer avec joie pour opérer, disaient-ils, la plus glorieuse des résurrections. Les théomanes sont souvent en opposition avec les croyances religieuses de leur pays, et c'est surtout aux ministres du sacerdoce que s'adresse leur haine, la fureur de leurs vengeances. Comment souffrir les prétentions d'un clergé qui feint de ne pas vouloir croire aux lumières d'un nouveau Christ, d'un nouvel apôtre saint Jean, d'un nouvel Élie, quand on lui répète

depuis le matin jusqu'au soir que le temps de purger l'hérésie est arrivé ; que c'est Dieu lui-même qui parle, qui ordonne par sa bouche !

Les conceptions délirantes des théomanes, leurs hallucinations persistent presque toujours pendant qu'ils dorment. Ils continuent à apercevoir des météores enflammés, des êtres mystérieux, des animaux emblématiques ; ils entendent gronder la foudre, retentir les éclats de la trompette, et s'appuient encore au réveil sur ces prétendues preuves pour se poser avec plus d'assurance en véritables prophètes.

Le retour des extases est encore une des complications de la théomanie. Jamais les fausses sensations, les hallucinations, les idées de ces aliénés ne sont plus nombreuses, et en apparence plus dégagées de la matière que pendant la durée du transport extatique. La vivacité des impressions amène souvent alors des spasmes, des convulsions hystériques, des chutes à la renverse ; enfin la langue se délie, l'individu entend souvent l'esprit de Dieu parler dans sa poitrine, et il improvise avec plus ou moins de chaleur. Quelquefois l'improvisation a lieu dans une langue que personne n'a le don d'entendre. Tous ces accidens semblent confirmer de plus en plus aux yeux des théomanes leur don de prophétie, l'importance de leur mission ou de la grace dont ils sont devenus possesseurs. Cette maladie a attaqué en même temps des populations presque entières. (Voyez au paragraphe de *la Folie des Cévennes* et de *la Folie des convulsionnaires de Saint-Médard.*)

J'appelle *démonolâtrie* une variété de monomanie faite pour inspirer le dernier dégoût, qui fait dire à ceux qui en sont atteints qu'ils ont choisi pour maître le dieu de l'enfer ; qu'ils lui adressent les plus fervens hommages ;

qu'une partie de leur vie s'écoule dans sa compagnie et dans celle de son abominable cohorte. Tous les crimes, toutes les atrocités que peut inventer le génie du mal, ils ont eu, assurent-ils, du bonheur à s'en souiller, à les commettre mille et mille fois. C'est peu pour eux d'avoir nié l'existence du Créateur, d'avoir profané des hosties, d'avoir grossièrement parodié les plus saints mystères de son culte; ils se sont encore fait emporter par des démons partout où ils savaient pouvoir accomplir le mal, se livrer à de nouvelles turpitudes, accumuler sur eux de nouvelles souillures. Combien de cadavres n'ont-ils pas dévorés; combien de milliers d'enfans n'ont-ils pas fait périr pour se repaître de sang et de chair; combien de fois n'ont-ils pas multiplié leurs accouplemens avec des démons!

Les individus qui déliraient sur la démonolâtrie prenaient en aversion leur père, leur mère, leurs enfans, l'humanité tout entière. Fatigués de la vie, en proie au découragement, à la tristesse, aux remords, ayant sans cesse l'imagination salie par des sensations du toucher, ne sachant comment éloigner de leurs personnes des diables que leurs hallucinations leur représentaient sous l'image d'un bouc, d'un chien, d'un fantôme aux pieds et aux mains difformes, s'entendant sans cesse répéter qu'ils manquaient d'ardeur pour commettre le mal, se sentant brûlés, pincés, mordus, souffrant dans les organes génitaux, s'entendant menacés de la strangulation, du supplice des damnés, ils s'abandonnaient au désespoir, se tuaient de leurs propres mains, ou bien couraient se dénoncer à la justice qui se hâtait de les livrer au bras séculier, c'est-à-dire à l'exécuteur public.

La démonolâtrie a fait ses principaux ravages parmi les femmes, les jeunes filles, les habitans des campagnes. Elle

n'a pas toujours épargné les enfans, comme on pourra s'en assurer en lisant l'histoire des sorcières de la Suède, du Labourd et du Bastan. Elle a presque constamment régné sous la forme épidémique et a souvent pris naissance, soit pendant le sommeil, soit pendant le raptus extatique. (Voyez l'*Histoire de l'épidémie du Labourd.*)

La *démonopathie* constitue une autre nuance de la démonomanie ; elle a surtout fait le désespoir des filles cloîtrées, et leur a fait donner le nom de *possédées.* Cette affreuse monomanie est annoncée par la haine de Dieu, par l'impossibilité de prier ou d'entendre prier, par l'insomnie, par le besoin de jurer, de proférer des paroles sales, d'adresser des malédictions au prochain, par des sensations viscérales qui sont attribuées à la présence du diable ou de plusieurs démons dans les entrailles, dans les cavités viscérales, par le besoin de crier, de hurler, d'imiter la voix ou les clameurs des animaux, par le retour d'hallucinations vocales qui font croire aux malades que les esprits impurs parlent par leur bouche, que ce sont ces esprits qui vomissent par torrens les blasphèmes qu'ils sont forcés de proférer, par l'excitation de l'appareil génital, par la persistance d'hallucinations visuelles qui les épouvantent, d'hallucinations qui leur offrent la représentation de fantômes humains, exécutant des danses licencieuses et des mouvemens lascifs, par l'idée que le diable les fait sauter en l'air, les inonde de flammes, les étreint de ses embrassemens, les empêche d'approcher des sacremens, de vaquer à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, etc.

La démonopathie est presque toujours compliquée de catalepsie, et les malades dominés, même pendant ce dernier état maladif, par la conviction que le diable peut

manœuvrer à son gré les différentes pièces de leur corps, se courbent en arc, rampent en s'appuyant sur la nuque et sur les talons, grimpent sur les toits, exécutent mille tours de force. Parfois la fureur les saisit au sortir de ces crises, et il devient difficile de les empêcher de mordre, de se jeter sur les exorcistes, de monter sur les autels, de réclamer les adorations du clergé et des fidèles. Comme les théomanes, ces monomaniaques prennent volontiers pour eux le nom de l'être qui est censé avoir pris domicile dans leur estomac, dans leur poitrine ou dans leur cerveau ; celui-ci se fait donc appeler Beelzébuth, cet autre Léviathan, etc.

La violence des phénomènes hystériques qui viennent encore se joindre pour l'ordinaire aux autres maux des personnes qui sont affectées de démonopathie, leur fait maudir l'existence. Quel supplice en effet de se rouler jour et nuit sur le sol, de sortir d'un accès convulsif pour entrer dans un accès de catalepsie ou de somnambulisme et de se retrouver, en recouvrant le libre usage des mouvemens, en présence des mêmes hallucinations, des mêmes idées, du plus insupportable délire !

Ce genre d'aliénation s'est montré partout éminemment contagieux. Il a infecté presque tous les cloîtres d'Allemagne, les hospices, les maisons d'éducation ; c'est lui qui a rendu si malheureusement célèbres les Ursulines de Loudun, les Religieuses de Louviers, les Filles de Bayeux, les Femmes d'Ammon. Comment n'en serait-il pas ainsi ? Il traîne après lui la rage de l'accusation, et c'est à des victimes pour l'ordinaire innocentes qu'il adresse ses fureurs (voyez *Loudun*, *Louviers*, *Kentorp*, etc.).

La *zoanthropie* doit aussi prendre rang parmi les espèces de folies démoniaques. Elle a pour caractères dominans

des idées singulières et des aberrations très bizarres de la sensibilité; les malades qui en ont été affectés en plus grand nombre prétendaient avoir fait des pactes avec Lucifer, et avoir obtenu de lui le pouvoir de se transformer en hiboux, en chats ou en loups, pour se gorger plus facilement de sang et de chair. Plusieurs de ces individus s'imaginaient être couverts de poils, avoir eu pour armes des griffes et des dents redoutables, avoir déchiré, dans leurs courses nocturnes, des hommes ou des animaux, avoir sucé le sang des nourrissons au berceau, avoir commis meurtres sur meurtres. Quelques lycanthropes ont été surpris en pleine campagne marchant sur leurs mains et sur leurs genoux, imitant la voix des loups, tout souillés de boue, de sueur, haletans, emportant des débris de cadavres. On peut donc présumer que quelques uns d'entre eux ont pu immoler à leur appétit des êtres vivans; mais presque tous s'accusaient de crimes qui n'avaient jamais été en réalité commis, comme ils se vantaient aussi d'avoir couvert des louves, d'avoir couru certaines nuits sous la forme d'un lièvre.

Les lycanthropes étaient quelquefois dans un état assez semblable à l'état extatique lorsque leur cerveau enfantait les hallucinations et les autres conceptions que nous venons de relater. Ils n'en affirmaient pas moins, après avoir recouvré l'activité des sens, qu'ils n'avaient point rêvé, qu'ils avaient parcouru les montagnes et les précipices pour y relancer leur proie, qu'ils se sentaient harassés de fatigue; on reconnaît, même à ces derniers caractères, un état maladif bien positif. Du moment où l'activité intellectuelle s'exerce sur de pareils phénomènes sensitifs, sur de semblables idées, c'est qu'il est survenu quelque vice, quelque lésion fâcheuse dans l'entendement.

La zoanthropie a régné successivement dans beaucoup de contrées ; elle s'y est souvent manifestée sur un certain nombre de malades à la fois ; les pays déserts et à demi-sauvages ont été surtout le théâtre de cette espèce de folie.

A présent que j'ai établi ces notions préliminaires, je suis sûr d'être bien compris par tous ceux qui voudront bien me suivre dans la discussion des théories et des faits dont je n'ai pas craint d'entreprendre l'examen, et de me constituer l'interprète.

LIVRE DEUXIÈME.

—

DE LA FOLIE CONSIDÉRÉE AU QUINZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

—

LES ABERRATIONS FONCTIONNELLES QUI CONSTITUENT LA FOLIE SONT SOUVENT MÉCONNUES PENDANT LE QUINZIÈME SIÈCLE. DES VISIONNAIRES, BEAUCOUP DE MONOMANIAQUES SONT SOUVENT CONDAMNÉS A MORT COMME HÉRÉTIQUES.

La signification des phénomènes sensitifs intellectuels ou moraux qui constituent la folie ne pouvait pas être tout de suite entrevue, appréciée tout de suite à sa juste valeur par ceux qui, les premiers, se hasardèrent sur le terrain de l'observation, dans le champ du raisonnement, après une longue période de barbarie. Personne, au sortir de la nuit épaisse où l'ignorance avait tenu l'occident plongé pendant la plus grande partie du moyen-âge, ne se trouvait en état de deviner l'origine, de donner l'interprétation d'une foule de lésions psychiques dont l'induction soutenue par une analyse persévérante et réfléchie n'est parvenue qu'à la longue à découvrir le point de départ et à indiquer la valeur. Il semble même après qu'on s'est bien rendu compte des obstacles qui peuvent comprimer l'élan de la pensée, dans une société encore

flottante, au milieu des épreuves d'une civilisation naissante, qu'il devait suffire de l'introduction ou du retour nouveau des connaissances anciennes, de tous les genres de lumières dans la plupart des contrées de l'Europe, pendant le cours du quatorzième et du quinzième siècle, pour assurer à l'étude des maladies purement physiques un avancement rapide. On comprend sans peine, au contraire, que l'explication des lésions de l'entendement, de toutes les aberrations fonctionnelles provenant de l'appareil nerveux, repose sur un ensemble de données anatomico-physiologiques, philosophiques et pathologiques qui ne se peuvent conquérir que par les efforts d'une observation lente et successive; et qu'en outre la pathologie mentale ne pouvait pas se débarrasser tout de suite des entraves dont on l'avait surchargée dans les hautes régions de la métaphysique. Toutefois, on ne soupçonnerait jamais, avant d'avoir sérieusement porté son attention sur ces matières, combien de difficultés de toute nature il a fallu vaincre pour assurer à la science le triomphe de quelques vérités physiologiques simples sur des théories aussi absurdes que compliquées, et dont les conséquences n'étaient pas moins funestes aux intérêts de la vraie religion qu'à la sécurité des citoyens.

Qu'on se donne la peine de consulter au moins quelques-unes des nombreuses dissertations théologiques qui ont été composées depuis le règne de saint Louis jusqu'au règne de Louis XIV; qu'on daigne surtout lire quelques-uns de ces recueils de formules classiques qui servaient de guides aux ecclésiastiques qu'on déléguait partout dans les provinces, pour y extirper l'hérésie et y maintenir la pureté des dogmes de la vraie foi; et ce ne sera pas sans surprise qu'on y apprendra à connaître le

rôle que la théologie et la philosophie transcendante s'accordaient pendant un temps à faire jouer ici-bas aux êtres surnaturels; qu'on apprendra à connaître la part d'influence qu'on était convenu d'accorder aux anges et aux démons dans l'accomplissement des événemens terrestres, des phénomènes physiques et même de phénomènes purement organiques. L'idée que des puissances actives et intelligentes placées entre Dieu et l'homme, entre les cieux et la terre, étaient indispensables pour faire l'office de causes occasionnelles, occupait alors la première place dans les convictions des docteurs chrétiens et des métaphysiciens. Cette manière d'interpréter les effets qui s'opèrent dans la nature détruisait évidemment de fond en comble la théorie qui nous sert actuellement à expliquer les vices de la sensibilité, assignant à presque toutes les hallucinations une cause extérieure positive, et partant elle s'opposait à ce qu'on appréciât le véritable état moral et intellectuel d'une foule de monomaniaques qui étaient classés parmi les hérétiques, les disciples de Satan et les apostats. Comment en était-on venu à adopter des vues aussi systématiques et aussi peu d'accord avec la vérité? Il était plus difficile qu'on ne le pense aux théologiens du quinzième siècle de ne pas se jeter à corps perdu, si on peut le dire, dans la métaphysique des causes surnaturelles.

En effet, de quelque côté qu'ils portassent leurs regards, en cherchant à s'orienter dans les traditions du passé, sacrées ou profanes, qu'ils consultassent les vrais oracles de la foi, l'opinion des principaux philosophes, des poètes, les croyances populaires ou le témoignage des sens, à peu près constamment il se trouvait que la question de l'existence des esprits et de la possibilité de leur apparition avait été résolue par l'affirmative.

Il est souvent parlé dans l'Ancien Testament de l'apparition, du message, du rôle des bons anges. On lit dans la Genèse que l'entrée du paradis terrestre était confiée à la garde d'un chérubin aux armes flamboyantes; que des anges annoncèrent à Loth la ruine de Sodome et de Gomorrhe; que Jacob, revenant de Mésopotamie, eut à soutenir une lutte contre un personnage de nature angélique. Ce fut un ange qui fit entendre à Balaam certaines menaces, un ange qui vint prédire à Manué la naissance de Samson, un ange qui apporta à Gédéon la nouvelle de la délivrance d'Israel encore courbé sous la servitude des Madianites.

Ce fut un démon déguisé en serpent, suivant l'autorité de la Genèse, qui fit déchoir la première femme de son innocence. Il est dit dans le livre des Juges que Satan lui-même chercha à ravir le corps de Moïse.

Les anciens Parsis, qu'ils fussent ou non foncièrement monothéistes, admettaient un nombre considérable de puissances spirituelles, bonnes ou mauvaises, auxquelles ils accordaient une action sur les êtres terrestres.

Hésiode dans sa Théogonie, Homère dans ses descriptions théologiques, avaient multiplié à l'infini le nombre des intelligences ou des essences privilégiées par rapport à l'homme. Platon avait peuplé l'univers de génies; Aristote avait au moins admis pour présider aux mouvemens des principaux corps célestes un certain nombre d'intelligences secondaires.

A tout bout de champ les apôtres du Sauveur parlent des messagers de Dieu, des bons offices qu'ils en reçoivent. Ce fut un ange qui les tira de prison après la mort du Christ et qui leur intima l'ordre de répandre la doctrine de leur maître. Dans une autre circonstance saint Pierre fut encore rendu à la liberté et soustrait à un danger

imminent par le secours d'un esprit. Tout le livre de l'Apocalypse est rempli de peintures, de scènes où viennent figurer les essences angéliques.

Les dieux, les demi-dieux, les ombres héroïques, les génies qui ont obtenu les hommages des plus grands hommes de l'antiquité païenne; auxquels on a prodigué dans les plus beaux jours d'Athènes et de Rome des temples, des autels, des statues, des parfums et des victimes, représentaient, d'après les idées des anciens, autant d'essences à part que l'excellence de leur nature rendait dignes d'une sorte de culte. Ces anges du paganisme, non moins nombreux que ceux que le prophète Ézéchiel crut compter par millions, savaient eux aussi se mettre au besoin en rapport avec les simples mortels. Ce n'est pas dans un seul volume que l'on trouverait l'espace suffisant pour exposer en détail les considérations de toute espèce qui devaient faire incliner les théologiens, et en général tous les métaphysiciens modernes, vers une croyance qui avait occupé tant de place dans les convictions humaines et qui avait été reproduite aussi constamment et sous une aussi grande diversité de formes.

Supposez pour un instant que les théologiens et les autres fidèles n'eussent pas été liés par le texte même des saintes écritures, qu'ils eussent été maîtres de répudier le dogme qui consacre l'existence de certains êtres spirituels; supposez que la trempe de leur organisation leur eût permis de se soustraire à l'empire du raisonnement, au prestige de l'imitation, aux suggestions intestines d'un certain mysticisme, il y a tout à parier que les preuves empruntées au témoignage des sens eussent suffi à elles seules pour les convaincre de l'existence des êtres surnaturels, et de la réalité de leurs apparitions.

Abraham et Loth n'avaient pas seulement entendu la voix des êtres surnaturels qui leur avaient prédit à l'un la naissance d'Isaac, à l'autre l'embrasement des cités corrompues ; ils avaient pu contempler à loisir les traits des émissaires de Dieu, passer auprès d'eux plusieurs heures, les voir marcher, agir, et même satisfaire, comme des hommes, au besoin de prendre des alimens et de réparer leurs forces. Jacob n'avait pas seulement vu à distance l'ange qui finit par le bénir dans le lieu qui porta depuis le nom de Phanuel; cet ange, avant de lier conversation avec e patriarche, avait commencé par lui paralyser en partie une jambe en lui desséchant un tendon par son seul attouchement. Aussitôt que le devin Balaam eut les yeux ouverts par la grace du Seigneur, il aperçut distinctement l'ange qui effrayait son ânesse et qui se tenait debout au milieu de son passage, une épée nue à la main ; cet esprit ne tarda pas à lui adresser la parole et à le prévenir qu'il l'eût tué, si l'ânesse ne se fût pas détournée un instant auparavant. L'ange qui ordonna à Josué de se déchausser pour fouler la terre sainte, dans le voisinage de Jéricho, s'était laissé voir sous la forme d'un homme, et tenait son glaive hors du fourreau. L'ange Gabriel qui se chargea de conduire le jeune Tobie à Ecbatane et de le ramener à la maison paternelle, offrait les traits d'un bel adolescent. L'esprit qui apparut aux *saintes* femmes, qui leur apprit la résurrection du Christ, portait une tunique blanche, et son visage brillait comme l'éclair. Le messager céleste qui ordonna à Pierre de se lever, de se vêtir, qui fit tomber ses chaînes, qui le conduisit à travers les gardes, les portes de fer roulant spontanément sur leurs gonds pour le laisser passer, annonça sa présence par une traînée de lumière. Celui qui causa d'abord à Daniel une frayeur facile

à concevoir, et qui l'apostropha sur les bords du Tigre, était vêtu de lin, portait une ceinture d'or, reluisait comme la chrysolithe, jetait du feu par le regard, et imitait à lui tout seul le tumulte d'une multitude de voix. Était-il permis à de pieux moines de suspecter de pareilles autorités? Dans tous les cas, à en croire la tradition, les personnages de l'ancienne et de la nouvelle loi n'étaient pas les seuls qui se fussent trouvés en rapport avec des essences spirituelles.

Le nombre des faits particuliers qui pouvaient sembler propres à démontrer ou à confirmer l'existence des essences spirituelles, et dont le récit se trouvait rapporté par les historiens les plus graves, ou consigné dans les écrits des Pères, dans les légendes des saints martyrs, des solitaires, dans les chroniques des abbayes et des monastères, est presque effrayant pour l'imagination. L'on a cru faire preuve d'une haute supériorité d'esprit, en affirmant que tous ces récits de visions et d'apparitions avaient été inventés à plaisir, qu'ils ne méritaient que la pitié et le mépris des vrais philosophes; il est positif que l'étude de l'homme malade fait passer journellement sous les yeux des pathologistes des faits tout-à-fait analogues à ceux que l'on raconte des visionnaires de l'antiquité, et il n'y a pas de convictions, de bonne foi plus franches que celles des visionnaires.

Plutarque avance que Pausanias, après avoir tué d'un coup d'épée une jeune fille byzantine dont la réputation de beauté avait fait impression sur ses sens, fut jour et nuit obsédé par l'ombre de sa victime; que fatigué des menaces orales et des poursuites incessantes de ce spectre de femme, il se décida à l'évoquer pieusement, et que l'effigie, en apparaissant de nouveau, annonça que bientôt le meur-

trier trouverait le repos dans sa patrie ; l'on sait que le général lacédémonien, reconnu traître aux intérêts de Sparte, y mourut de faim dans un temple dont son propre père avait fait murer les portes, et que la mère du défunt fit elle-même jeter son cadavre aux chiens. Tout ce qu'il y avait d'illustre à Athènes avait entendu parler du Génie dont les conseils semblaient concourir si efficacement à maintenir le vertueux Socrate dans la voie de la sagesse. Les amis de Dion, de Syracuse, n'avaient laissé ignorer à personne la surprise et l'effroi qu'avait causés à ce personnage l'apparition subite d'un spectre d'une taille gigantesque, et dont le bruit avait étourdi ses oreilles. Cléarque, d'Héraclée, ancien disciple de Platon, s'était plaint longtemps avant sa mort tragique, d'être sans cesse obsédé par la vue de fantômes dont les traits lui rappelaient le souvenir des infortunés qu'il avait fait périr d'une manière non moins injuste que cruelle. A Brutus profondément occupé dans sa tente à réfléchir sur le danger que la puissance d'Antoine et d'Octave faisait peser sur les intérêts de la mère patrie, et à la position critique où le courage et le talent de ses adversaires pouvaient réduire son armée, était apparu un esprit d'une taille colossale qui lui avait dit : Je suis ton mauvais génie, tu me reverras aux plaines de Philippes. A Cassius lui-même qui ne croyait point aux êtres surnaturels, était apparu au fort de la bataille dont la perte le décida à se plonger un poignard dans le sein, l'ombre de Jules-César combattant sur un terrible coursier à la tête des rangs ennemis. Au dire de Tacite et de Pline, ce fut surtout l'apparition d'un spectre de femme qui engagea le préteur Ruffus à se pousser au faîte des dignités et des honneurs. Suétone assure que ce fut la rencontre et l'apostrophe d'un fantôme qui décidèrent Drusus

à faire rebrousser chemin à ses légions qui avaient tout mis à feu et à sang au-delà du Rhin. Néron, ainsi qu'Oreste, ne savait où fuir dans certains momens pour se soustraire à l'obsession du spectre de sa mère qui l'accablait de persécutions. L'empereur Tacite passait aussi, lui, pour avoir aperçu l'ombre de sa mère, et cette vision donna lieu à de funestes présages. Constantius ne dissimulait point à ses familiers l'épouvante que lui causait souvent la nuit l'apparition de certains esprits. Julien discourait volontiers sur les impressions que lui avaient souvent fait éprouver la visite ou la vue des génies. L'apostat ne se vantait pas seulement d'avoir été assisté par le génie d'Esculape pendant le cours de ses maladies; c'était encore, à l'en croire, un démon qui l'était venu informer que la vie de Constance toucherait à son terme au moment où Jupiter entrerait au signe du verseau, et où Saturne serait à un certain degré du signe de la vierge. Julien, ayant cru apercevoir sous sa tente un génie à la figure morne et au teint hâve, en tira l'augure que sa fin serait prochaine, et il paraît que pour cette fois la prévision du philosophe empereur ne fut que trop réelle.

D'un autre côté la tradition avait consacré l'importance des témoignages particuliers qui suivent et qui seront appréciés à leur juste valeur par les vrais catholiques. L'on avait entendu dire à sainte Perpétue, quelques jours avant son martyre, que la forme spirituelle du diacre Pomponius avait frappé ses regards, et que cet esprit lui avait parlé. La même sainte avait reçu la visite d'une effigie qu'elle avait reconnue avec émotion : c'était celle de Dinocrate, son jeune frère, qui avait succombé dès l'âge de sept ans à une maladie cancéreuse de la joue.

Le martyr Sature, qui paya de sa vie comme tant d'au-

tres, au commencement du troisième siècle, son attachement pour la foi, s'était senti emporté par des anges ; ces divins messagers l'avaient ensuite confié à d'autres esprits, et il s'était vu en présence de certaines formes ou essences qui avaient l'aspect de Saturnin, de Joconde et d'Optat.

Le païen Basilide, qui remplissait du temps de Sévère les fonctions d'archer, si ce n'est celles d'exécuteur, et qui avait probablement tranché la tête de plus d'un martyr, se décida lui-même à périr pour la cause du Christ. Cette conversion eut lieu à la suite d'une apparition ; sainte Potamienne s'était subitement présentée à la vue de Basilide, la couronne du martyre à la main, et lui avait annoncé que sa place était marquée dans le ciel.

On tenait de saint Cyprien qu'un ange dont la forme était majestueuse avait apparu tout resplendissant de lumière, à un saint évêque d'Afrique, qui n'avait pas montré assez de fermeté pendant une persécution, et que cet esprit s'était exprimé sur le ton de la colère et de la menace.

Saint Cyprien avait été visité aussi lui, avant son martyre, par une créature céleste qui, sous l'apparence d'un homme jeune, présentait une taille extraordinaire. L'évêque de Carthage comprit aux gestes de cet esprit qu'un jour lui était accordé pour se préparer à quitter la vie.

L'esprit d'Irène, fille de l'évêque Spiridion, apparut à ce saint prélat et lui indiqua le lieu où elle avait caché, quelque temps avant l'invasion de la maladie qui l'avait précipitée au tombeau, de riches trésors, qu'un particulier avait confiés à sa garde.

Constantia, fille de Constantin, ayant été visitée pen-

dant une maladie par l'ombre de sainte Agnès, avait cru devoir élever un temple à cette généreuse protectrice.

Anochalius, bien que défunt, s'était présenté à saint Ambroise, et ce même évêque racontait qu'il avait vu apparaître jusqu'à trois fois l'effigie de saint Protais, de saint Gervais et de saint Paul, qui avaient fini par lui découvrir des choses d'une haute importance.

Au dire de Sulpice-Sévère, le diable s'était un jour présenté à saint Martin dans un costume pompeux, la tête chargée d'un diadème resplendissant de pierreries. Le digne évêque de Tours s'était vu bien plus souvent entouré d'anges.

Saint Antoine avait raconté ses tribulations à tous ses religieux. L'esprit de ténèbres l'était venu tenter sous la forme d'une jeune fille, d'un enfant, d'un solitaire. Des troupes de démons s'étaient ruées sur sa personne sous la forme d'ours, de tigres, de lions, de serpens, de taureaux et de loups; il avait entendu leurs sifflemens, leurs mugissemens, leurs grincemens de mâchoires; avait été déchiré par la griffe de ces bêtes, par la corne des taureaux; mais un rayon de lumière divine l'avait guéri instantanément et les anges de Satan avaient pris la fuite.

Jean-Chrysostôme, se rendant au lieu qui lui était assigné pour son exil, aperçut l'effigie de Basilique, et apprit de cette forme qu'il n'avait plus qu'un jour à rester sur la terre.

Prétextata, ayant voulu détourner la nièce d'Himmetius du chemin du salut, fut visitée par un ange qui l'apostropha d'une voix tonnante et qui présagea sa fin prochaine.

Saint Augustin, se préparant à consulter saint Jérôme

sur une difficulté relative à la gloire des anges, fut tout à coup assailli par les rayons d'une lumière éblouissante et frappé d'une odeur délicieuse. Ce saint entendit ensuite une voix qu'il crut être la voix de Jérôme, bien qu'il n'aperçût pas son image; mais Eusèbe a cru voir l'ame de saint Jérôme. Il serait facile de citer une infinité d'exemples d'apparitions d'ames.

A présent, la plupart des exemples de visions ou d'apparitions d'anges, de démons, d'êtres de nature spirituelle, qui ont été recueillis depuis le milieu du cinquième jusqu'au quinzième siècle, sont rejetés par la portion du clergé réputée sage et attachée à de saines doctrines théologiques. Mais la validité des témoignages aujourd'hui réputés faux, douteux, ou attribués par les vrais fidèles à un état d'exaltation maladive de l'imagination, n'était rien moins que suspectée pendant le moyen-âge; chaque semaine, alors, si ce n'est chaque jour, on devait se résigner à entendre raconter que quelque digne abbé, que quelque pieux moine avait eu maille à partir avec des diables ou avec quelques fantômes acharnés contre sa personne, et en général ces faits ne jouissaient pas de moins d'autorité que ceux qui sont consignés dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, que ceux qui avaient été attestés par les saints martyrs et par les saints Pères. On a de la peine à comprendre en lisant les récits de Bède, de Pierre d'Ammien, de Pierre de Cluny, surnommé le vénérable, d'Hincmar, de Thomas Brabantin, en parcourant un déluge d'histoires conservées dans l'immense recueil des Bollandistes, que l'abnégation de tout esprit de critique ait pu être poussée à ce point, et persister pendant aussi longtemps dans tous les rangs du clergé. Virgile, en représentant Énée descendu au fond des enfers

entouré d'une légion d'esprits, songeait bien moins probablement à nous convaincre de la réalité de l'existence des êtres incorporels, qu'à augmenter le charme de sa divine épopée, en variant les situations de son héros. Dans le moyen-âge, des visionnaires crurent sérieusement assister à des réunions d'anges, contempler sous leurs pieds l'abîme de feu où se trouvent relégués les esprits rebelles ; distinguer dans les régions de l'air des troupes d'anges luttant contre des bandes de démons, pour ravir à leurs redoutables adversaires quelques ames damnées. Les témoignages de ces visionnaires furent cités avec autant de respect que d'admiration. Chaque fois que par la suite il fut question de résoudre quelques doutes sur la forme, sur les différens modes d'apparition des êtres surnaturels, l'on ne manqua pas d'en référer à l'infaillibilité des sens de pareils personnages.

Pour leur compte, du point de vue où ils s'étaient placés, les théologiens n'avaient à faire valoir aucune objection sérieuse contre de pareils témoignages. Tout à fait aveuglés d'ailleurs par la puissance, par la force apparente des raisons diverses dont je viens d'offrir l'aperçu, ils ne balancèrent pas à expliquer par l'action des êtres surnaturels sur les organes la plupart des accidens qui nous paraissent aujourd'hui devoir constituer la folie sensoriale, et certaines autres combinaisons du délire partiel. Tous les juges ecclésiastiques surent par cœur l'espèce de catéchisme dont je vais m'efforcer de donner une idée, et qui prouve combien il est facile, dans certaines circonstances, de mettre l'apparence à la place de la vérité.

Vous, Socrate, Dion, Brutus, Cassius, Néron, qui avez déféré aux croyances d'un absurde paganisme, et qui vous êtes trouvés par instans en rapport avec des génies ou

avec des esprits, vous n'avez été visités que par des anges déchus. Vos génies, vos dieux, vos demi-dieux, tels que vous vous les représentiez, n'ont jamais existé que dans votre imagination. L'Être suprême, d'un autre côté, n'aurait pas permis qu'un céleste messager s'occupât de vos personnes ou de vos destinées; il est donc hors de doute que vous n'avez eu affaire qu'à de mauvais esprits. Ainsi le diable seul, pendant une longue suite de siècles, s'était chargé d'accourir, et de proférer les oracles qu'on venait écouter dans les temples païens.

Les démons seuls ont su accomplir une infinité de choses merveilleuses dont on a attribué l'honneur aux génies, aux dieux, aux demi-dieux, aux prétendues puissances surnaturelles d'autrefois. Puisque les démons en ont imposé à ce point à des peuples qui sous, beaucoup de rapports, ne manquaient pas de perspicacité, que ne doit-on pas craindre de l'action des esprits perfides qu'on sait rôder jour et nuit autour des fidèles, et surtout autour des personnes mal affermies dans les vérités de l'évangile !

Les anges déchus, presque omnipotens du moment où le Créateur ne met pas d'opposition à leurs actes et à leurs desseins, ne sont point embarrassés pour se donner un corps, dussent-ils le composer avec de l'air condensé, et pour se montrer, grace à ce stratagème, sous les formes qu'il leur convient de prendre, suivant l'occurrence.

Les démons peuvent nous impressionner en agissant sur le sens de la vue, de l'ouïe, sur l'odorat, le goût, le toucher externe et interne.

L'esprit malin qui poursuivait anciennement Pausanias avait pris les traits de la jeune Cléonice ; celui qui apparut

à Dion avait pris les traits d'une mégère irritée ; le diable qui tourmentait Néron avait imité la ressemblance d'Agrippine ; à Marathon, un diable combattit sous la forme de Thésée ; sur plusieurs champs de bataille, l'on vit apparaître tout d'un coup au fort de la mêlée deux diables sous la forme de Castor et de Pollux. Numa Pompilius recevait les visites d'une prétendue nymphe connue sous le nom d'Égérie ; Numa était séduit à son insu par un ange déchu caché sous la ressemblance d'une belle personne.

Les vierges vouées à la chasteté sont fréquemment visitées par des démons qui se cachent sous la figure du Christ, sous celle d'un ange ou d'un séraphin. Le diable choisit de préférence la forme d'une vierge sainte pour attirer les solitaires et les jeunes reclus dans les piéges du vice. Les vestales étaient sujettes aussi à être poursuivies par des esprits qui s'offraient à elles sous les traits d'Apollon ou de quelqu'autre dieu.

Après avoir opéré sur le regard par le prestige d'une beauté factice, les malins esprits tentent de s'introduire dans la couche des jeunes filles, des jeunes hommes qui ne se tiennent pas suffisamment sur leurs gardes, et ils les noient dans les voluptés d'un commerce honteux. Les dieux, au dire des anciens, s'unissaient volontiers avec les filles des princes ; ces prétendus dieux n'étaient autres que de véritables incubes déguisés. Un diable posséda Rhéa sous l'apparence de Mars. Un autre se fit succube et passa pour Vénus le jour où Anchise crut cohabiter avec la déesse de la beauté. Les démons incubes accostent de préférence les femmes perdues, sous la forme d'un homme noir ou sous celle d'un bouc. De tout temps les esprits damnés ont attaqué certaines femmes sous la forme d'une brute

lascive. Les velus, faunes ou sylvains, n'étaient que des incubes déguisés.

Les démons se concertent entr'eux pour étaler autour de ceux qui jeûnent tout ce qui peut surprendre la fragilité des appétits sensuels. Il ne leur en coûte rien pour faire apparaître des mets délicieux, pour solliciter l'odorat par des fumées exquises : ils cherchèrent à éblouir saint Antoine par l'appât des valeurs métalliques; ils cherchèrent à vaincre sa patience en lui faisant sentir leurs morsures, en le brûlant, en le terrassant à la renverse, en le rouant de coups.

Souvent les démons se glissent, s'insinuent et pénètrent jusque dans les profondeurs des cavités animales. Les démoniaques sont appelés aussi lunatiques, attendu que les esprits prennent de préférence possession des êtres organisés, sous certaines constellations, à certaines époques lunaires. Les possédés étaient communs du temps de Jésus, du temps des apôtres et des ermites. Jésus guérit plusieurs possédés à Capharnaüm; il en guérit deux dont le délire furieux répandait partout la terreur, et qui habitaient d'anciens sépulcres dans le pays des Géraséniens; il se trouvait parmi les personnes qui l'entouraient alors plusieurs femmes qui avaient été démoniaques. Marie, surnommée Madeleine, avait eu pour sa part jusqu'à sept démons dans le corps. Paul fut battu de verges et jeté en prison, pour avoir mis en fuite un esprit semblable à ceux qui inspiraient les pythonisses, et qui permettait à une fille des environs de Philippes de deviner les choses cachées et de réaliser un gain considérable. A Éphèse, des possédés furent délivrés de la présence des démons par la seule application de linges qui avaient appartenu à ce saint apôtre; dans la même ville, les fils de Sceva furent grièvement

ment blessés par un possédé dont l'esprit était transporté de fureur : les fils de Sceva étaient attachés à la religion des Juifs, et se permettaient de conjurer les démons à la manière des disciples du Christ. Saül avait été tourmenté par un esprit qui le plongeait dans les vapeurs d'une sombre mélancolie; David, par les accords de sa harpe, chassait pour quelques instans ce démon malin. Sara, fille de Raguel, s'était trouvée en butte aux persécutions d'un esprit nommé Asmodée l'impur, qui avait mis à mort sept de ses maris au moment où ils avaient voulu faire valoir leurs droits auprès de leur nouvelle épouse. Saint Hilarion délivra dans quatre ou cinq cas mémorables des forcenés que la possession des esprits malins rendait difficiles à maintenir et à gouverner.

Les animaux ne sont pas à l'abri de la possession des démons; les pourceaux qui se précipitèrent dans les flots de la mer dans la décapole avaient servi de réceptacle à une légion de diables. Hilarion expulsa du corps d'un chameau un diable qui rendait cet animal comme frénétique. On a vu des loups tombés au pouvoir de Satan semer partout l'épouvante et l'alarme dans les campagnes.

Les démons s'insinuent dans l'organisme par les orifices naturels, au moment où l'on ouvre la bouche pour respirer, pour prendre des substances alimentaires, pour satisfaire aux autres besoins qui nous sont imposés par la nature. Une personne sans défiance est séduite par des apparences trompeuses, et avale un esprit malin en croyant mordre dans une laitue qui tente sa gourmandise. Une fille refuse de prendre son repas à la suite d'une contrariété insignifiante; importunée par les instances de ses proches, elle s'écrie : « Vous me contraignez à prendre ces alimens; si je les avale ce sera au nom du diable. » A peine ces pa-

roles sont-elles prononcées, qu'elle croit sentir dans le morceau qui touche à ses lèvres Beelzébuth sous la forme d'une mouche; tout de suite l'on s'aperçut à certains signes que cette fille ressentait les symptômes de la possession. Un exorciste fameux, croyant vexer un diable, lui dit ironiquement que s'il se décidait à sortir du corps qui lui servait d'asile, il pourrait trouver une place dans ses propres entrailles. Le soir même, ce prêtre fut pris de coliques affreuses, et accusa la présence du diable dans ses intestins.

Une fois que les démons se sont rendus maîtres à l'intérieur d'un organe ou de plusieurs organes, il n'est pas de supplices qu'ils n'inventent pour rendre l'existence des possédés douloureuse. L'action du diable sur l'estomac, sur les principaux viscères situés dans l'abdomen, s'annonce par des tourmens profonds, par des sensations étranges, et telles que celles qui pourraient résulter, ce semble, du contact des orbes d'un reptile, de la continuité d'un pincement, d'une morsure interne, de l'application d'une griffe, d'un fer incandescent, d'une succession de déplacemens. Les esprits malins mettent en jeu la langue, le pharynx, les poumons, la trachée-artère, tout l'appareil vocal des énergumènes. Ils stimulent les agens musculaires, les organes préposés à l'accomplissement des actes de la volonté, à l'accomplissement des actes intellectuels, et déterminent tous les genres de désordres que l'on note sur ces infortunés. L'on ne doit pas s'étonner d'entendre les énergumènes siffler, pousser des cris, de les entendre imiter l'aboiement des chiens, les éclats de voix des chats. Presque tous les démoniaques dont il est parlé dans la bible étaient en proie à une violente exaltation maniaque, et contenus par des appareils de chaînes. Il est dit dans

l'évangile de saint Luc que le lunatique qui fut guéri au moment où Jésus descendait de la montagne de Bethsaïde, était possédé par un esprit qui l'obligeait à pousser de grands cris, le renversait par terre et le forçait à se débattre dans des convulsions. Vers la fin de l'accès, cet énergumène écumait et se relevait couvert de plaies. Beaucoup de possédés, non contens de chercher à nuire à leurs amis et à leurs proches, faisaient encore des efforts pour se précipiter, pour attenter à leur vie par tous les moyens possibles.

Il n'y a point de comparaison à établir entre la puissance si constamment bornée des êtres terrestres, et celle des êtres surnaturels. L'homme cependant, rien qu'à l'aide de simples ressorts de vapeur, parvient à lancer dans l'espace de rapides et lourds projectiles. Comment se fait-il qu'on s'étonne de ce que des êtres spirituels, auxquels l'on a accordé assez d'intelligence et assez de force pour présider aux mouvemens des mondes, possèdent la force nécessaire pour soulever des fardeaux d'un poids très ordinaire? L'on devrait concevoir qu'un ange a pu sans peine emporter Habacuc en un clin d'œil, depuis le pays de Judée jusqu'aux terres de Chaldée, et le reporter avec la même vitesse à la place où il l'avait d'abord aperçu. Un démon n'emporta-t-il pas Jésus d'abord sur le haut du temple de Jérusalem, et ensuite sur le sommet d'une montagne élevée, dans l'espoir de le tenter? Philippe diacre ne fut-il pas enlevé par un esprit, au milieu du chemin de Gaza, où il venait de conférer le sacrement du baptême à l'eunuque de la reine Candace? Sans doute les prélats qui assistaient au concile d'Ancyre ou d'Angouri ont eu raison de soutenir que ce n'étaient ni Diane, ni Hérodiate qui emportaient dans les airs les sorcières de leur temps; mais de

malins esprits pouvaient très bien se charger de procurer à ces misérables un pareil avantage. Si l'on voulait à toute force prendre au sérieux l'enlèvement de Triptolème par des dragons, l'enlèvement de Ganymède par un aigle et beaucoup d'autres semblables prodiges auxquels on devait naturellement et nécessairement ajouter foi sous le règne des faux dieux, on ne perdrait pas de vue que tous ces enlèvemens n'ont dû en définitive être effectués que par des démons.

Que s'il paraissait difficile à quelqu'un d'expliquer comment un roi puissant tel que Nabuchodonosor a pu se persuader et persuader pendant si longtemps aux autres qu'il avait été changé en bête, on concevrait bientôt, après quelques instans de réflexion, que des démons ont pu, en composant une sorte de moule en tout semblable à un taureau, et en tenant le roi de Babylone masqué sous cette enveloppe, faire croire facilement à cette métamorphose. A l'aide d'un stratagème pareil, il arrive très souvent aux démons de faire croire aux hommes que certains individus sont doués du pouvoir de se transformer en loups, en chiens, en chats, en oiseaux. Les prélats du concile d'Angouri ont eu raison de décider que les essences angéliques n'avaient point reçu de Dieu la permission de décomposer les êtres vivans, et de recomposer aussitôt avec leur substance d'autres espèces douées de vie; mais il ne s'en suit pas de là que le diable soit dans l'impossibilité de tromper les sens, en faisant apparaître des espèces de fantômes auxquels il donne précisément la forme des êtres qu'il a intérêt à imiter. Saint Macaire ne fut-il pas obligé de dessiller les yeux à une jeune fille qui se croyait changée en cavale, et ne sait-on pas que le nombre des individus qui ont été métamorphosés en loups, dans tous les pays, depuis

trois mille ans, est incalculable? Oserait-on affirmer que ce ne fut pas un stratagème du diable qui fit que les compagnons d'Ulysse se voyaient mutuellement sous la forme de pourceaux? Le jour où l'on accordera aux esprits malins assez d'adresse pour tromper les yeux de la sorte, une foule de faits en apparence miraculeux trouveront une explication facile.

C'est à tort qu'on a attribué quelquefois à l'occlusion des sens l'état de mort apparente qui a été tant de fois noté sur de prétendus extatiques. Par le fait, ces individus pour la plupart s'entendent avec des esprits déchus qui transportent au loin leur véritable corps, en substituant à sa place une sorte de mannequin, un corps purement factice. Il n'est donc pas vrai que la plupart des extatiques ne se donnent aucun mouvement pendant toute la durée de leurs accès; presque toujours les esprits lascifs profitent de ce moment pour emporter les femmes à leurs sabbats, et les maris qui voient à côté d'eux le fantôme de leur épouse ne peuvent pas se persuader que ces malheureuses se prostituent alors à des démons (1).

Il faut bien l'avouer, au risque d'encourir le reproche de vouloir tirer la logique des théologiens du discrédit où elle est aujourd'hui si justement tombée, quand une fois on a admis sérieusement l'existence d'un grand nombre d'êtres spirituels, tout cet échafaudage de suppositions n'est pourtant pas aussi absurde qu'on est d'abord porté à se le figurer. Le philosophe Bayle, qu'assurément on n'ac-

(1) Le développement de la théorie dont je viens de donner un très court aperçu occupe, dans les ouvrages de certains Pères de l'Église et dans ceux des théologiens, bien des centaines de pages. On peut, si l'on est curieux de connaître à fond cette théorie, lire surtout Spranger, Nider et Barth. de Lépine, dans le recueil intitulé : *Malleus maleficorum*, dont il sera souvent parlé par la suite.

cusera pas de trop de crédulité, a imprimé quelque part, après avoir parlé du livre que composa Plotin sur les esprits familiers : « Il n'y a point de système plus propre à faire faire fortune à la doctrine des platoniciens, bien et dûment rectifiée, que celui des causes occasionnelles. Je ne sais ce qui en arrivera ; mais il me semble que tôt ou tard on sera contraint d'abandonner les principes mécaniques si on ne leur associe les volontés de quelques intelligences, et franchement il n'y a point d'hypothèse plus capable de donner raison des événemens que celle qui admet une telle association (1). » A ce compte il semblerait que le plus grand tort des théologiens était d'avoir outré les conséquences de la doctrine des causes occasionnelles, et finalement on est bien forcé de confesser qu'une théorie qu'on croyait basée sur la certitude des vérités révélées, qui paraissait appuyée par une infinité de témoignages humains, qui paraissait offrir en outre l'avantage d'expliquer d'une manière assez satisfaisante non seulement les événemens extraordinaires de la vie, mais encore ceux qu'on croyait avoir servi à accréditer l'ancien polythéisme, ne pouvait paraître que séduisante à des spiritualistes renforcés. On a cependant vu où de conséquence en conséquence on est conduit par l'adoption de pareilles idées, et il est indubitable que les anciens théologiens et la plupart des métaphysiciens du quinzième siècle, s'il était possible de les rappeler pour un instant à la vie, nous prendraient à notre tour pour des extravagans ou pour des apostats en nous entendant attribuer certaines hallucinations et certains phénomènes du délire à de pures lésions des appareils fonctionnels, et qu'ils recommenceraient à mettre

(1) Bayle, *Dictionnaire*, édition en 16 vol. in-8°, Paris, 1820, t. 12, p. 175.

les démons en cause pour expliquer beaucoup d'accidens qui constituent à nos yeux un simple état de folie.

Au demeurant, les théologiens s'en laissaient imposer par une fausse analogie, par une induction forcée, concluant à tort du particulier au général, du non invraisemblable au positif et au certain. Il n'était pas permis à des personnages de leur caractère de révoquer en doute, en jugeant du sens de l'écriture par la lettre, qu'Abraham, Loth, Jacob, Tobie, Balaam, que les apôtres, eussent été à même de voir des esprits, de converser avec des émissaires de Dieu ; ils devaient croire que du temps du Christ, la manie, les convulsions, la frénésie étaient quelquefois causées par l'action des démons sur les appareils fonctionnels ; qu'alors la fureur pouvait quelquefois tenir sur les animaux, à la stimulation des esprits infernaux ; ils devaient enseigner que le diable avait pris la forme d'un reptile pour tenter la première femme ; que Philippe, le prophète Habacuc, avaient été enlevés en l'air et emportés au loin par des esprits ; mais ces faits exceptionnels ne les autorisaient pas à soutenir que la plupart des milieux sont occupés par des esprits malins ; que Socrate, Brutus, Oreste, Julien l'apostat avaient été les jouets des démons ; que des diables agitaient autrefois les pythonisses sur leur trépied, qu'ils parlaient par leur bouche et quelquefois par leurs organes sexuels ; qu'habituellement l'épilepsie, les affections vaporeuses, la perte de la raison doivent être attribuées à la méchanceté des esprits déchus ; qu'à tout instant les personnes du sexe sont exposées à la souillure des incubes, les beaux adolescens à être corrompus par des succubes ; que les plaines de l'air sont sillonnées chaque nuit par des myriades de sorciers voyageant sur le dos des anges déchus ; qu'on est exposé, chaque fois que

l'on porte un fruit à la bouche ou que l'on ouvre les lèvres pour respirer, à avaler un démon ; que des milliers de diables sont incessamment occupés à créer des formes, des fantômes aériens pour se jouer des sens de l'homme, et parvenir à l'attirer à force de ruses et d'inventions dans un abîme où ses souffrances dureront autant que l'éternité.

Dans la plénitude de la santé, dans les circonstances ordinaires de la vie, les sensations qui nous paraissent provenir de l'action des objets extérieurs sur nos sens ont réellement le point de départ que nous sommes tous portés à leur assigner hors du cerveau ; mais il suffit de réfléchir pendant quelques instans au mécanisme, au mode de formation des phénomènes sensitifs, pour comprendre qu'il n'est pas toujours et absolument nécessaire d'être actuellement impressionnés par le monde matériel ou par la présence des démons, pour éprouver des sensations de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût ou du toucher. Demandez aux physiciens ou aux physiologistes ce qui se passe quand, dans l'état normal, un rayon lumineux vient tomber sur la rétine ; par exemple, quand des ondes sonores frappent l'oreille, quand des particules odorantes ou sapides sont mises en contact avec la membrane pituitaire, avec les papilles de la langue, quand la main repose sur quelque objet qui excite la curiosité. Tous vous répondront qu'un mouvement, une modification dont on ne peut pas donner idée par des paroles, mais qui n'en est pas moins réel, prend aussitôt naissance dans le réseau nerveux formé par l'épanouissement des nerfs visuels, des nerfs acoustiques dans les filamens des nerfs olfactifs, des nerfs du goût et du toucher, et qu'ils est indispensable que cette sorte d'ébranlement se propage avec la rapidité de l'éclair et

par le secours des troncs nerveux, jusqu'à la masse encéphalique, pour que la sensation puisse éclore et prendre un caractère déterminé. Eh bien! convenir que les choses se passent ainsi, c'est reconnaître que le dernier temps de chaque sensation se rapporte à un état moléculaire spécial de l'encéphale; et une fois que l'on a admis cette vérité l'on est forcé d'avouer, qu'à la rigueur, certains individus peuvent fort bien voir et entendre parler des personnes, ou se figurer qu'ils sont entourés d'émanations agréables ou fétides, lors même qu'aucune odeur n'altère la pureté de l'air qu'ils respirent.

Il est évident, en effet, que si la combinaison matérielle qui a pris naissance dans le cerveau d'un homme à la vue d'un arbre, d'un chien, d'un cheval, est susceptible de s'y reproduire de nouveau dans un moment où ces objets ont disparu de son voisinage, cet homme n'en continuera pas moins à croire qu'il a encore alors un cheval, un chien, un arbre sous les yeux. Or, l'observation pathologique autorise à penser que souvent, sous l'influence de causes très variables, il se forme dans les profondeurs des centres encéphaliques des combinaisons en tout semblables à celles qui y prendraient naissance, si les agens corporels dont l'action est ordinairement nécessaire pour exciter les sensations impressionnaient réellement au dehors les surfaces nerveuses. Les aberrations sensoriales que l'on note dans certaines inflammations cérébrales où les sujets se croient entourés de serpens, d'araignées, de flammes; que l'on note sur les maniaques qui se croient entourés de voleurs, d'assassins, d'individus qui les injurient, qui les battent ou les électrisent; celles que l'on provoque à volonté en administrant intérieurement à des doses un peu fortes certaines préparations narcotiques,

ne peuvent être attribuées qu'à des modifications morbides et accidentelles des grands centres nerveux. L'on ne dira pas, apparemment, dans chacun de ces cas, qu'il a existé à l'extérieur des insectes, des reptiles, des personnes apostées pour tourmenter les malheureux patiens. Malebranche enseigne que les filets nerveux peuvent être remués de deux manières, ou bien par le bout qui est hors du cerveau, ou bien par l'extrémité qui plonge dans sa masse. Il ajoute que si ces filamens sont remués dans le cerveau, par le cours de ce qu'il nomme les esprits animaux ou par l'influence de toute autre cause, l'ame aperçoit quelque chose au dehors. Le même philosophe croit que si les amputés ressentent quelquefois dans la partie du corps qui a été retranchée une douleur très réelle, cela doit tenir à ce que les fibres cérébrales de ces individus sont ébranlées de la même manière que si les nerfs qui se rendaient primitivement au membre n'avaient point cessé d'exister, et que s'ils étaient encore présentement blessés. La manière de voir de Malebranche est aussi celle de Ch. Bonnet et de beaucoup d'autres logiciens. C'est en vertu d'un mécanisme analogue à celui qui suscite la souffrance des amputés, que des aveugles se croient fondés à soutenir qu'ils voient distinctement certains objets, que quelques sourds en viennent à se persuader qu'on tire des coups de pistolet dans leur voisinage ou que l'on fait de la musique dans leur appartement.

En définitive, toute cette classe d'êtres auxquels les pathologistes donnent le nom d'hallucinés, les qualifiant à juste titre de malades, puisque leur état purement exceptionnel est en opposition avec les conditions ordinaires de la nature humaine; toute cette classe d'êtres qui accusent

obstinément mille sensations de la vue, de l'ouïe, du goût, de l'odorat, du toucher externe, des sensations qu'ils rapportent à la plupart des organes intérieurs, bien que, d'après la décision des autres hommes, leurs sens ne soient en réalité impressionnés par l'action d'aucun agent corporel, doit porter dans l'encéphale des altérations nombreuses autant que variées, et les hallucinations qui tiennent sans cesse l'attention de ces individus en éveil ne peuvent être occasionnées que par ces modifications vicieuses de la substance nerveuse. Les explications adoptées par les hallucinés pour rendre compte de la nouveauté des phénomènes qu'ils étaient quelquefois les premiers à constater sur eux-mêmes, ont dû varier suivant les époques et les temps. Tant qu'on a cru que les dieux avaient le pouvoir de descendre sur la terre, Jupiter, Mercure, Apollon, Diane, Vénus, apparaissaient très souvent aux aliénés; les personnes du sexe croyaient s'unir alors à des satyres, au dieu Pan, à des dieux métamorphosés en serpens, en cygnes, en taureaux; les mélancoliques se voyaient poursuivis par des mégères armées de fouets, par des chiens à trois têtes, par les chiens d'Hécate, qu'ils disaient grands comme des éléphans. A une époque plus rapprochée de nous, les anges et les démons ont pris la place des dieux dans les conceptions déraisonnables de l'homme, et la singularité du délire des cloîtres, du délire de la sorcellerie prouve que l'imagination des poètes, si on la compare à celle des mononomaniaques, est bien loin de tenir le premier rang pour la fécondité et la puissance de l'invention.

Les anciens théologiens connaissaient pourtant tant bien que mal les principales destinations de l'appareil nerveux dans l'économie vivante, et ils avaient analysé avec assez

de soin le mécanisme de l'action nerveuse pendant les différens temps de chaque sensation. On juge même par les raisonnemens qui leur échappaient dans leurs bons momens, et surtout par la portée des objections qu'ils se faisaient les uns aux autres dans leurs discussions, qu'ils possédaient passablement les principes de la théorie physiologique qui nous sert aujourd'hui à expliquer la manifestation des sensations morbides. Saint Augustin, dont presque toujours les opinions et les décisions avaient à leurs yeux force de loi, et qui était apparemment assez bon logicien pour reconnaître que si l'exercice de la sensibilité se lie à certaines conditions de l'organisme vivant, les mêmes phénomènes sensitifs devront se reproduire dans l'ame chaque fois que les mêmes combinaisons matérielles se reproduiront dans l'instrument qui fait que l'ame sent, avait fait remarquer dans plusieurs passages de ses écrits qu'il arrive fréquemment à certains individus, notamment aux fébricitans, aux frénétiques, aux voyageurs auxquels on fait avaler à leur insu des crèmes préparées avec des sucs narcotiques, de se persuader, sous l'influence du vice qui existe dans leur cerveau, qu'on leur adresse la parole, qu'on passe et repasse devant eux, bien que l'on soit en réalité éloigné quelquefois de plusieurs lieues de leurs personnes; de se persuader qu'ils sont changés en loups, en mulets, qu'ils portent la charge, bien qu'ils ne sortent pas en réalité de leur lit. Or, les théologiens ne pouvaient pas se dispenser de convenir, après avoir accordé la vérité de tels faits, que la maladie est assez puissante pour exciter de véritables visions; mais tout en faisant une pareille concession, ils avaient grand soin de ne pas trop engager leurs réserves. Tout en croyant à la possibilité des apparitions d'anges ou de démons, les spiritualistes sont rarement tentés de supposer, de nos

jours, que tel ou tel halluciné qu'on leur présente pourrait bien, par le fait, recevoir la visite de quelqu'être spirituel. Les métaphysiciens d'autrefois suivaient précisément la marche opposée, et tout en confessant avec Avicenne, Galien et Albert-le-Grand, que certains dérangemens du cerveau peuvent à la rigueur suffire pour nous induire en erreur au point de nous faire dire que nous sommes entourés d'anges ou de diables lorsque nous sommes absolument seuls ; chaque fois cependant que dans la pratique il était question de décider si l'on avait affaire à un état maladif capable d'engendrer des hallucinations, ou bien à l'obsession de quelqu'esprit, on était presque sûr d'avance qu'ils attribueraient à une obsession réelle ce qui tenait à un vice de l'encéphale ; que s'ils finissaient par accorder quelquefois que la vision avait lieu, comme ils le disaient, fantastiquement, sous l'influence d'une modification morbide, d'un dérangement, d'un vice de l'encéphale, ils se hâtaient d'ajouter que ce ne pouvait être qu'un esprit impur, qu'un démon habitué à nuire qui avait eu l'adresse de susciter une pareille lésion, en manœuvrant sur le cerveau ; grace à de pareils détours, toutes les maladies de l'homme pouvaient être imputées à la malice du démon.

Nous avons admis ailleurs qu'outre les hallucinations qui s'engendrent directement dans le cerveau, il s'en peut former quelquefois encore au sein du même organe, sous l'influence d'ébranlemens morbides symptomatiques, supposant que ces ébranlemens ont leur point de départ dans la moelle spinale, les appareils des sens, les nerfs qui communiquent de la périphérie du corps à la masse encéphalique, de l'intérieur des cavités viscérales au cerveau. Pour bien faire goûter notre idée, nous avons rappelé que Ca-

pron admettait dans le cerveau une sécrétion d'esprits animaux découlant dans les nerfs; qu'il enseignait que lorsque, par l'impression des corps extérieurs, ces esprits étaient refoulés de l'extrémité périphérique des nerfs vers l'encéphale et vers l'ame, ils y déterminaient un mouvement, une secousse qui faisait que le corps placé à l'extérieur était perçu; qu'il pensait également que si, par différens effets, il arrivait, en l'absence d'un corps qui a produit une première sensation, que les esprits animaux se portassent cependant de nouveau au cerveau et à l'ame, avec la même rapidité et de la même manière que si le corps était encore là, la sensation alors perçue serait encore la même que la première fois. Les théologiens faisaient jouer aux démons le rôle que Capron attribue aux esprits animaux, et à les en croire, quand les démons ne pouvaient pas atteindre jusqu'à la substance cérébrale, ils manœuvraient sur le globe de l'œil, sur le tympan, sur les cordons nerveux eux-mêmes, et finalement les malheureux sur lesquels ils s'exerçaient de la sorte croyaient voir et entendre comme si les nerfs eussent transmis aux lobes cérébraux des perceptions provenant du monde extérieur. Il faut convenir qu'il était très commode pour les théologiens de n'avoir, pour expliquer les aberrations fonctionnelles les plus difficiles à comprendre, qu'à faire intervenir aussitôt des causes occasionnelles intelligentes. Quand il régnait quelque part des épidémies convulsives, des épidémies d'hallucinations provenant des organes génitaux, des épidémies de suicide, on croyait avoir assez fait quand on avait dit que les diables, débouchant par troupes, avaient pris possession de tout un pays, que les filles séduites par l'attrait du vice consentaient à subir les approches des incubes, que les démons poussaient l'espèce humaine à se tuer. Nous avons fait preuve

de plus de bon sens, si je ne m'abuse, en admettant que les lésions qui provoquent les affections convulsives, les aberrations sensoriales, qui inspirent le dégoût de l'existence, sont quelquefois susceptibles de prendre naissance simultanément sur beaucoup d'individus à la fois, sans prétendre pénétrer complètement le secret de ces fâcheux accidens.

Du reste, les faits qui suivent, et qui ont été recueillis vers la fin du quatorzième ou au commencement du quinzième siècle, démontrent que les théologiens admettaient aussi la possibilité d'une aliénation mentale non provoquée par les esprits, et qu'il leur arrivait dans quelques cas de rattacher la prédominance de certaines sensations ou de certaines idées déraisonnables à l'existence d'un simple vice du cerveau (1).

Nider raconte qu'un citoyen de Cologne, favorisé de la fortune, instruit et généralement considéré, crut s'apercevoir tout d'un coup que son corps était double. Vainement, il se disait, en se raisonnant, que cela n'était pas possible, que son jugement était menacé de quelque grave dérangement; il lui semblait toujours, même au lit, qu'il y avait un second lui-même à son côté. Cet homme, grace aux conseils d'un médecin qui releva son courage, et qui l'engagea à avoir recours à l'usage des sacremens, fut débarrassé promptement de cette sensation importune. Nider attribue cette bizarrerie à une affection maniaque.

(1) Déjà Césaire, après avoir parlé de l'*accedia*, ce spleen des monastères qui y multipliait les suicides, dit ce qui suit: « Si la tristesse et le désespoir, mais non pas la frénésie et l'aliénation d'esprit, sont les seules causes du suicide, il n'y a pas de doute que celui qui l'a consommé est damné. Quant aux fous et aux furieux qui sont privés de raison, ce n'est pas une question s'ils sont sauvés, de quelque façon qu'ils meurent, pourvu toutefois qu'avant de tomber en démence ils aient eu l'amour de Dieu. » (*Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 4, p. 253, mémoire de M. Bourquelot.)

Le même inquisiteur rapporte qu'il fut consulté à Nuremberg par une jeune femme appartenant par sa fortune et par sa naissance aux premiers rangs de la société, et qui, se croyant possédée du diable, s'obstinait depuis près de quatre ans à vivre à l'écart, enfermée avec une domestique. Son mari, ses enfans, les amis de sa famille avaient tout mis en œuvre pour la soustraire à cette cruelle idée; les banquets, les fêtes, n'avaient pas pu changer l'assiette de son ame, et elle avait fini par tomber dans une langueur voisine du marasme, exprimant la crainte d'être poursuivie par la justice, et d'entraîner le malheur des siens. Nider, après avoir deviné à sa contenance et à certains mouvemens significatifs la nature de ses craintes, affirma que le diable était étranger à tout cela, que ses terreurs provenaient d'une disposition mélancolique; sa parole persuasive opéra avec tant d'efficacité que cette dame recouvra le calme et la tranquillité d'esprit, et que longtemps après elle remplissait gaiement ses devoirs de famille. Le théologien ne vit là qu'une lésion des facultés de l'entendement.

A Vienne, il recueillit l'observation d'un père de famille qui devint monomaniaque à la suite d'une contrariété qui l'affecta d'autant plus vivement qu'il avait réellement commis une action peu délicate. Les médecins n'avaient pas hésité à le déclarer aliéné; mais comme les agens thérapeutiques ordinaires n'avaient procuré aucun soulagement au malade, et que l'on craignait que le délire en s'aggravant ne lui permît pas plus tard de recevoir le sacrement de la pénitence, on le décida à se confesser et à communier comme si ses jours eussent été réellement en danger. L'on dut s'applaudir d'avoir pris ces précautions; car bientôt ce malheureux, s'étant cru mort, avait obstinément re-

fusé de boire, de manger et de faire ses autres fonctions. En vain, l'on avait cherché à ébranler ses funestes résolutions en plaçant auprès de son lit un prétendu trépassé qui ne laissait pas de manger avec appétit, l'issue avait été promptement funeste. L'on convient que cet exemple doit être imputé à une lésion du jugement.

Un quatrième individu, dit Nider, probe, d'un rang élevé et tellement riche qu'il eût pu manger de l'or, si tel eût été son bon plaisir, se persuada tout à coup, bien que jusque là il eût été doué d'une intelligence des plus solides, qu'il était ruiné et condamné à la mendicité. Rien ne put affaiblir dans son esprit le chagrin qui se rattachait à une pareille idée et il ne tarda pas à succomber. Nider considère encore ce cas comme maladif. Le fils de ce dernier monomaniaque hérita de la maladie de son père.

Il assista de ses conseils, à Bamberg, un pauvre artisan, qui, se croyant damné sans aucun espoir de salut, demandait à tout moment des armes pour se donner la mort. Ce monomaniaque, s'exagérant l'importance des péchés qu'il pouvait avoir commis, soutenait que Dieu ne lui ferait aucune rémission, et que son sort serait affreux. Quand on cherchait à lui faire entrevoir que la miséricorde divine s'était étendue sur des pécheurs bien plus coupables que lui, il répondait qu'il voyait l'enfer à ses pieds, et qu'il lui semblait à chaque instant que les flammes allaient l'envelopper, en s'élevant au dessus de sa tête. Cet homme fut rétabli, grace à l'emploi des hypnotiques, des sudorifiques, et au zèle charitable que l'on mit à le raisonner, à lui faire apercevoir que ses terreurs provenaient d'un vice de l'imagination.

Enfin, il reçut les confidences d'un professeur dont les facultés et les qualités éminentes le frappèrent, qui était

tourmenté par la propension la plus affreuse au suicide, et qui avait eu plusieurs fois l'idée de se tuer avec un couteau. Ce malade, doué d'ailleurs de la plénitude de son jugement, s'apitoyant sur son propre sort, s'écriait parfois en fondant en larmes : n'est-il pas singulier que je sois dominé par une pareille impulsion, en me sentant raisonnable, et qu'ayant la conscience que je puis commander pour tout le reste à ma volonté, je ne sois cependant pas le maître de réprimer une pensée qui peut me perdre? Les secours religieux ne changèrent pas les dispositions de ce professeur, dit Nider, en terminant sa narration, vu qu'il était atteint d'une manie provenant de l'état des instrumens physiques (1).

Mais après avoir reconnu, et ce qui vaut infiniment mieux, après avoir démontré par des observations aussi positives, aussi concluantes, combien les juges ecclésiastiques, qu'elle que fût leur circonspection, étaient exposés à punir des mélancoliques en croyant frapper sur des hérétiques, des apostats, des possédés, les théologiens oubliaient l'instant d'après leurs propres leçons, et s'obstinaient à considérer comme raisonnables des hallucinés, des lypémaniaques dont le délire aurait pourtant dû les frapper aussitôt.

On a souvent constaté, depuis un demi-siècle, que la folie est sujette à prendre la teinte des croyances religieuses, des idées philosophiques ou superstitieuses, des préjugés sociaux qui ont cours, qui sont actuellement en vogue parmi les peuples ou les nations ; que cette teinte varie dans un même pays suivant le caractère des événemens relatifs à la politique extérieure, le caractère des

(1) Nider, in *Malleo maleficorum*, p. 541, 542, 544, édition de 1604.

commotions civiles, la nature des productions littéraires, des représentations théâtrales, suivant la tournure, la direction, le genre d'élan qu'y prennent l'industrie, les arts et les sciences. On s'aperçoit, depuis que les premières notions de physique et de chimie sont en quelque sorte devenues populaires parmi nous, que beaucoup d'hallucinés déraisonnent dans les grandes villes sur l'électricité, les ballons, les miroirs ardens, les télégraphes, les fusils à vent, les effets d'optique. Certains malades soutiennent qu'on les brûle à l'aide de miroirs métalliques, qu'on fait passer et repasser des spectres, des ombres de squelettes sur les murs, sur les parquets de leur cellule, qu'on fait jouer dans l'ombre de puissantes machines électriques pour disloquer leurs articulations, qu'on les insulte à distance avec des porte-voix, qu'on épie leurs moindres actes à l'aide de lunettes à longue vue, qu'on les emporte la nuit dans des aérostats, ou qu'on utilise de pareilles machines pour les aborder pendant qu'ils dorment, lancer sur eux des poudres, des principes gazeux destructeurs, pour inonder d'eau forte leurs couvertures, leur linge, leurs vêtemens, qu'on fait manœuvrer des télégraphes secrets pour les dénoncer au gouvernement où à la police. Combien d'hallucinés se sont plaints, depuis les premières expériences de Mesmer, d'être en butte aux persécutions des magnétiseurs et des somnambules ! Longtemps après que le régime de la terreur eut cessé de peser sur la France, des malheureux, qui avaient ressenti pendant les orages de 1793 le danger de l'oppression, et qui avaient ensuite perdu l'équilibre de la raison, tremblaient de nouveau pour leurs propriétés, leurs richesses, pour la conservation de leurs jours, pour la sûreté de leurs proches, le salut de leurs amis et de leurs connaissances. Des alié-

nés qui avaient pris au contraire une part active aux mouvemens incendiaires de cette terrible époque, manifestaient hautement les craintes que leur inspirait le ressentiment de la noblesse et du clergé. Sous le règne de Napoléon, la folie eut aussi ses héros, qui s'exerçaient au commandement, comme s'ils eussent eu sous la main des armées à déplacer et à faire mouvoir. Celui-ci menace d'emporter d'assaut et de vive force tout ce qui lui résiste, d'exterminer la nation qui prétend étouffer la liberté; celui-là s'énorgueillit de ses trophées, se vante d'avoir rempli l'univers du bruit de son nom et de ses exploits. Après la chute des gloires de l'empire, quand le souvenir de nos désastres, de nos revers et de nos déceptions était encore poignant dans le cœur des vrais citoyens, des lypémaniaques appréhendaient de nouvelles invasions, de nouvelles cruautés, de nouvelles insolences de la part des vainqueurs et des cosaques. De nos jours les mélancoliques ont peur de la gendarmerie, des recors, des limiers de la police, du jury, des cours d'assises, de la guillotine et des galères. Dans tous les temps l'expression du délire a subi des variations analogues; une fois que l'on s'est rendu compte de la nature des idées, des sentimens, des passions qui fermentent au sein des sociétés, des familles; que l'on a apprécié les conditions intellectuelles et morales des masses, aux différentes périodes historiques, on sait presque d'avance de quel côté ont dû incliner les idées délirantes aux différentes phases de la civilisation.

Au quinzième siècle la folie porta surtout l'empreinte des idées superstitieuses, des doctrines théologiques alors en renom; il en devait être ainsi: ces doctrines avaient été exposées, développées, soutenues dans les écoles, enseignées dans les maisons religieuses, expliquées à tout le

monde du haut des chaires, amplement commentées à tous les fidèles au tribunal de la pénitence. Les personnes qui s'écartèrent alors de leurs habitudes de raison se mirent presque toujours à divaguer sur les sensations, sur les idées qui avaient trait aux démons, aux anges, aux êtres surnaturels, précisément parce que ces sujets leur étaient familiers, et qu'ils avaient fait sur leur esprit et sur leur imagination une impression profonde. Ainsi l'on vit une foule d'hallucinés, beaucoup de monomaniaques prendre en quelque sorte à tâche de grouper autour d'un même chef les idées les plus étranges, et se représenter comme des contempteurs du vrai Dieu, comme des apôtres du démon. Une pareille tendance du délire partiel devait enfanter les plus grands maux. Il est clair, d'après tout ce qui a été dit depuis le commencement de ce chapitre, que les inquisiteurs qui faisaient dans beaucoup d'endroits les fonctions de juges ne pouvaient qu'accepter les assertions les plus invraisemblables et les plus atroces ; ils allèrent plus loin encore ; car ils forcèrent souvent les aliénés à dérouler les symptômes de leur maladie au milieu des tourmens de la question et les envoyèrent ensuite finir leurs jours sur des bûchers. Les faits que nous rapporterons successivement, en suivant le temps dans sa marche, nous apprendront à connaître les diverses nuances de délire qui furent méconnues de nos ancêtres. Tout le monde confesse à présent que les possédés, les lycanthropes, les démonolâtres obéissaient à une influence maladive positive et incontestable. Comment ne plaindrait-on pas tant de malheureux qu'une maladie méconnue portait à affirmer qu'ils étaient d'accord avec Satan pour maudire le Créateur, outrager la Providence et la nature, fouler aux pieds tout ce qui a le droit d'inspirer à l'homme le

plus de respect et de vénération! Mais aussi, comment refuser quelqu'indulgence à ceux qui étaient chargés de veiller à la conservation de la morale et de la religion, de veiller à l'exécution des lois, quand il est évident que l'ignorance contribuait autant que le fanatisme à fermer leur cœur à la pitié! On voit maintenant pourquoi ce furent surtout les ecclésiastiques qui se trouvèrent dans l'obligation de sévir si souvent contre des aliénés.

CHAPITRE SECOND.

—

FAITS DONT L'INTERPRÉTATION A ÉTÉ MÉCONNUE AU QUINZIÈME SIÈCLE.

§ Ier.

Théomanie de Jeanne-d'Arc; l'élévation et les malheurs de la Pucelle sont dus à l'exaltation et à la nature de son délire. — Émules de Jeanne.

1431.

Vers 1410, naquit dans un hameau de l'ancienne Lorraine, une fille pauvre, au cœur noble, dont les destinées sont demeurées uniques dans l'histoire; c'était Jeanne-d'Arc qui venait de respirer le premier souffle de vie. En 1431, Jeanne-d'Arc expirait au milieu des flammes moins encore pour l'expiation de sa gloire que pour donner satisfaction aux croyances de ses juges. A peine alors si la tombe où était descendu Charles VI, après plus de trente ans d'une folie désastreuse, était refroidie. Le moment n'était pas éloigné où Charles VII, qui avait reçu son royaume de la main de la Pucelle, se laisserait mourir de faim obsédé par des idées sinistres, en proie aux sentimens d'une défiance sombre, voisine de la panophobie. La tyrannie, parfois mêlée d'extravagance, de ce farouche souverain, si ce n'est de ce monomaniaque qui a nom Louis XI, approchait. L'histoire de Charles VI, la fin malheureuse de Charles VII, la conduite excentrique et étrange de Louis XI, serviront à attester qu'il ne suffit pas d'être possesseur d'une

couronne, d'être issu d'un sang royal pour toujours échapper à la perte de sa raison ou pour être soustrait à cette loi de nature qui fait que souvent on ressent le contrecoup des maladies de ses pères. L'exemple de la Pucelle démontre d'un autre côté qu'on peut, moyennant un grand caractère, de l'héroïsme et du génie, accomplir de grandes choses tout en cédant à l'élan, à l'inspiration d'un véritable délire (1).

Jeanne-d'Arc était-elle donc aliénée; sa conduite, ses actions, offrent-elles la preuve d'un dérangement dans ses facultés? Persuadera-t-on sans peine à ceux qui ont une fois senti l'admiration qui s'attache aux exploits de la Pucelle, que cette héroïne, dont le coup d'œil est perçant comme l'éclair, le jugement si droit, la volonté si ferme, l'exécution si prompte, le courage si redoutable, la répartie si éloquente et si noble, dont les vues sont si profondes et si sages, les conseils si utiles à sa patrie et à son roi, n'avait plus l'entière possession de son bon sens? Jeanne-d'Arc avait été saisie du transport de la théomanie; heureusement pour sa réputation et pour sa gloire, cet état singulier de l'appareil nerveux, qui a fait croire à l'existence d'un sixième sens, agissait en enflammant son ardeur guerrière, en communiquant à son commandement un air de puissance presqu'inoui, en entretenant une sorte d'illumination de tout l'entendement, plutôt qu'en faussant les combinaisons de son esprit et la rectitude de son jugement.

Jeanne-d'Arc, répètent tous les historiens, se fit re-

(1) Lenglet-Dufresnoy, *Histoire de Jeanne-d'Arc.*— Lebrun des Charmettes, *Histoire de Jeanne-d'Arc.* — De Laverdy, *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi.* — Th. Bouys, *Sur les oracles, les sibylles et les prophètes.*

marquer de bonne heure par son penchant pour la contemplation et pour la mélancolie, par son amour sincère et ardent pour la dévotion. A peine sortie de l'enfance, bien que toujours bonne et simple, on la vit souvent pensive et recueillie, même au milieu des fêtes et des danses où parfois le dimanche elle se laissait entraîner par ses jeunes compagnes; s'il lui arrivait, comme aux autres filles, de rassembler des fleurs en parcourant la forêt, au lieu d'en faire des parures, son idée fixe était de les rapporter au village pour en orner l'image de la vierge ou de quelque saint personnage. Cependant les inclinations d'un autre sexe perçaient déjà à travers cette nature forte et originale; Jeanne en grandissant paraissait trouver du plaisir dans le maniement des chevaux, dans l'accomplissement des travaux les plus rudes. Toujours le récit des combats et des maux du pays, qui se mêlait alors à tous les entretiens des villageois, paraissait l'émouvoir vivement; des visions fréquentes, peut-être des extases secrètes favorisées encore, sans doute, par l'absence constante de tout écoulement menstruel, achevèrent de fixer le destin de la Pucelle.

Dès l'âge de treize ans, la petite Romée, c'est ainsi qu'on appelait Jeanne-d'Arc du nom de sa mère, dans la vallée de Vaucouleurs; dès l'âge de treize ans la petite Romée avait éprouvé de fréquentes hallucinations de la vue et de l'ouïe; des traînées lumineuses étaient venues éblouir sa vue en plein midi; des voix inconnues avaient souvent retenti à ses oreilles lorsqu'elle se croyait dans le plus parfait isolement. Plus tard elle se crut visitée par l'archange saint Michel, par l'ange Gabriel, par sainte Catherine et par sainte Marguerite. Elle se figura surtout que ces deux dernières saintes, auxquelles elle avait voué

une dévotion toute particulière, dont elle ornait sans cesse les images de fleurs, se rendaient souvent avec elle dans l'épaisseur des forêts, et que là elles l'assistaient de leurs conseils; ce furent la continuation et la persistance de ces apparitions sensibles, comme l'assure Jeanne, aux yeux du corps, qui à la fin la poussèrent dans ses aventureuses entreprises. « Il est remarquable, dit un biographe, que jamais Jeanne-d'Arc n'a varié sur la réalité de ses apparitions; les rigueurs de la prison, l'espoir d'adoucir ses bourreaux, les menaces d'être livrée aux bûchers, rien ne put lui arracher un désaveu. Toujours elle soutint que les saintes lui avaient fréquemment apparu et lui apparaissaient encore, qu'elles lui parlaient, qu'elle les voyait enfin non des yeux de l'imagination, mais de ses yeux corporels, qu'elle n'avait agi que par leurs conseils, que jamais elle n'avait rien dit, rien entrepris d'important sans leur ordre. » La Pucelle était trop véridique pour en imposer, trop ignorante d'ailleurs pour forger de pareilles inventions. J'ai donc eu raison d'avancer qu'elle avait été entraînée par une espèce de folie sensoriale.

Apparemment l'ange Gabriel, saint Michel, sainte Marguerite, sainte Catherine, beaucoup d'autres bienheureux que crut voir ou entendre la Pucelle, n'avaient pas quitté le sein de Dieu pour venir échauffer l'enthousiasme de cette jeune paysanne; Jeanne-d'Arc, en entendant *ses voix*, c'est ainsi qu'elle s'exprimait, lui enjoindre de gagner la France, lui répéter sans cesse d'aller trouver le dauphin, qu'elle ferait lever le siége d'Orléans, était alors certainement, comme tous les hallucinés, dupe de l'état de fascination de ses sens et de son cerveau; mais pour ce coup il arriva qu'en prenant des erreurs de l'imagina-

tion et du jugement pour des faveurs célestes, on sauva un royaume en fondant un beau nom.

Le récit des hauts faits de la Pucelle ne serait point à sa place dans un ouvrage tel que celui-ci. Plus d'une plume éloquente s'est exercée sur ce touchant sujet qui n'est point encore épuisé ; l'histoire, bien que très peu compétente en matière d'hallucinations, témoignera toujours suffisamment que ce fut à l'empire que les hallucinations exerçaient sur ses déterminations, que Jeanne-d'Arc fut redevable de ses principaux triomphes. C'est mon Seigneur, répondit-elle à Beaudrimont qu'elle cherchait à persuader de la vérité de sa mission, c'est le roi du ciel qui m'a ordonné de délivrer Orléans. Quelle fut sa réponse aux théologiens auxquels elle avait commencé par affirmer que *ses voix* lui ordonnaient, au nom de Dieu, de délivrer cette même ville, et qui sollicitaient un signe miraculeux de son pouvoir ? « En mon Dieu je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signe ; le signe qui m'a été ordonné pour montrer que je suis envoyée de Dieu, c'est de faire lever le siége d'Orléans ; qu'on me donne des gens d'armes en telle et si petite quantité qu'on voudra et j'irai..... » La première chose qu'elle fait en abordant l'armée anglaise, c'est de faire écrire à ses généraux : que de par Dieu le roi du ciel, ils eussent à rendre les clefs de toutes les bonnes villes qu'ils avaient prises en France. « Les *voix* de ses saintes protectrices lui avaient bien enjoint, assurait-elle, de ne rien entreprendre avant de faire de pareilles sommations. » A peine la cérémonie du sacre de Charles VII est-elle terminée à Reims, qu'on entend la Pucelle s'écrier : « Plust à Dieu mon créateur, je pusse maintenant partir, abandonnant les armes, et aller servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis avec ma sœur et mes frères qui

moult se réjouiraient de me voir. » Les *voix* de Jeanne lui avaient encore enseigné, comme on l'a redit souvent, que les ordres de Dieu seraient exécutés, en ce qui la concernait, aussitôt que le dauphin aurait été couronné. Il est bien évident que la Pucelle, comme tous les théomanes, comme un grand nombre de visionnaires, ne se détermine que d'après ce qu'elle se figure voir et entendre. Le succès de ses armes ne prouvera jamais qu'elle fit preuve d'une bonne logique en ajoutant foi à ses propres visions. Un halluciné peut à la rigueur avoir les plus grandes vues dans l'esprit; mais ce qui fait qu'on est obligé de le considérer comme malade, c'est qu'il aperçoit ce qui n'existe pas et qu'il croit fermement que ses propres idées lui sont soufflées dans les oreilles par des êtres qu'il estime autres que lui. Tel est le cas pathologique de Jeanne-d'Arc.

Il n'entre certainement pas dans mes intentions de justifier la cruauté de la politique anglaise, et de nier que la crainte, la haine et surtout l'esprit de vengeance n'aient bien contribué à rendre les ennemis de la Pucelle tout à fait implacables; mais je dois dire aussi, pour rendre témoignage à la vérité, que Jeanne-d'Arc, sans cesser d'appartenir à la vie privée, eût été néanmoins exposée à périr par le feu, et on conçoit que s'il en est ainsi, les juges qui la condamnèrent au plus cruel supplice ne durent pas hésiter à la trouver coupable après avoir entendu ses aveux et écouté la récapitulation des merveilles qu'elle avait exécutées après en avoir fait d'avance la prédiction. On n'a pas perdu de vue ce que nous avons dit des doctrines théologiques de cette époque; tous les juges ou presque tous les juges devaient croire fermement, en Angleterre comme en France, que Jeanne-d'Arc s'était effectivement

trouvée un grand nombre de fois en rapport avec des êtres surnaturels et que le succès miraculeux de ses entreprises ne devait être attribué qu'à l'assistance de ces puissans protecteurs. Or, il était naturel qu'on se demandât si la Pucelle ne pouvait pas elle-même se tromper, ou tromper à dessein, en assurant que c'étaient des saints ou des anges qui l'assistaient de leurs conseils et de leurs encouragemens, et qu'on fût tenté d'examiner si les esprits infernaux ne s'étaient point mis au service de Jeanne-d'Arc pour l'aider à exterminer les armées anglaises. Personne ne doutait, en 1431, que les démons ne pussent se charger avec empressement, dans certaines circonstanstances et moyennant certaines conditions, d'accomplir une pareille tâche. Combien de précautions n'avait-on pas prises du côté des Français, pour s'assurer que la Pucelle n'était pas adonnée à la magie, quand il avait été question d'armer son bras! D'abord, on exigea que des ecclésiastiques se rendissent à Vaucouleurs pour prendre des renseignemens sur ses mœurs, sa manière de vivre, ses pratiques religieuses; on l'interrogea sur la forme des personnages qui se présentaient habituellement à ses regards; on la fait observer jour et nuit à son insu pour s'assurer qu'elle ne se livre point en secret au commerce des esprits déchus, et comme on croit savoir que Satan commence toujours par déflorer les personnes du sexe qui se vouent à son culte, on ne manque pas de faire visiter Jeanne-d'Arc par des matrones, et de s'assurer qu'elle n'a point perdu les marques de sa virginité. Il est donc bien évident que le roi, la cour, le haut clergé, l'armée, le pays avaient craint d'abord que la Pucelle ne fût qu'une sorcière, et à ce titre on n'eût point balancé dans sa patrie à l'immoler comme hérétique; ainsi l'exigeait la loi; ainsi malheureusement chaque jour la justice de l'époque atteignait de son glaive des hal-

lucinés et des visionnaires. Est-il donc étonnant que les ennemis de la Pucelle se soient laissés aller à croire de préférence que c'étaient les mauvais anges qui avaient soulevé contre eux cette femme extraordinaire? Une fois qu'ils eurent adopté cette funeste idée, il est clair que Jeanne-d'Arc ne pouvait plus attendre d'eux aucune rémission, et qu'elle devait être traitée comme une créature abominable. Si le sang de la Pucelle fut répandu par des mains indignes il faut donc s'en prendre aussi à cette cruelle théorie qui avait fait méconnaître certaines lésions de l'entendement, et qui semblait n'avoir été adoptée que pour légitimer des milliers de meurtres juridiques.

Nous devons constater à présent un fait intéressant et dont l'importance médicale ne sera contestée de personne: la théomanie dont Jeanne-d'Arc avait donné l'exemple tendit, pendant un instant, à ce qu'il paraît, à devenir contagieuse parmi les personnes de son sexe. La fin épouvantable de la Pucelle n'empêcha pas, dit-on, que deux jeunes filles des environs de Paris ne se déclarassent à leur tour inspirées, répétant à qui voulait l'entendre que Dieu avait jeté les yeux sur elles pour continuer la mission de l'héroïne de Vaucouleurs. L'autorité ecclésiastique ayant fait arrêter ces deux fanatiques, la sacrée faculté décida, après le plus mûr examen, qu'elles avaient le cerveau troublé par l'artifice des esprits déchus. L'une de ces théomanes ayant soutenu que c'était bien réellement l'esprit de Dieu qui l'influençait, fut livrée à l'ardeur des flammes; l'autre, ayant consenti à renoncer à ses desseins, après qu'on lui eut certifié que c'étaient les démons qui l'inspiraient, et ayant fait acte de repentance, échappa au bûcher (1). Une troisième amazone, militairement équipée,

(1) J. Nider, in *Malleo maleficorum*, édition de 1604, p. 510-511.

armée de pied en cap, se montra tout à coup dans tous les lieux publics à Cologne. Deux prétendans se disputaient alors le siége épiscopal à Trèves ; cette créature, dont les mœurs n'avaient rien d'exemplaire, et qui avait l'impudence de se comparer à la Pucelle, allait répétant partout qu'elle avait pour mission de faire sacrer le prétendant de son choix. L'inquisiteur Henry, peu convaincu de la vérité de cette assertion, ne laissa pas de citer la Jeanne du nord à comparaître devant son tribunal ; mais celle-ci parvint, grace à la protection du comte de Birnembourg ou de Vunembourg, à sortir de Cologne et en fut quitte pour une excommunication. Cette dernière inspirée vint à bout par la suite d'épouser un chevalier attaché à l'armée française. Il est vraisemblable que cette femme simulait le délire de l'inspiration ; mais c'est positivement le bruit qu'elle fit chez nos voisins qui a décidé quelques écrivains à avancer que Jeanne-d'Arc n'avait point été brûlée, que les Anglais avaient eu la générosité d'attendre que quelque grande coupable pût monter à sa place sur l'échafaud, afin de laisser au moins une apparente satisfaction à la justice d'un grand peuple ; que Jeanne-d'Arc, après la mort du duc de Bedfort, vécut à Metz dans les liens du mariage. Sans nous arrêter à combattre et à réfuter cette grossière invention, il était bon d'en dévoiler l'origine (1).

§ II.

Monomanie homicide et anthropophagie prétendues des habitans du pays de Vaud. — Beaucoup de monomaniaques sont brûlés vifs à Berne.

Vers 1436.

Presque tout de suite après la catastrophe de Jeanne-

(1) J. Nider, *ibid.*, p. 510. — Lisez *Encycl.*, par Diderot, t. 3, édition in-4°, 1777, article *Arc* (Jeanne-d'Arc).

d'Arc, on crut découvrir dans le pays de Vaud une classe d'hommes habitués à adorer les démons et à se repaître de chair humaine. Un bruit accrédité dans toutes les classes de la société avait fait croire que les environs de Berne, que ceux de Lausanne principalement, regorgeaient de sorciers, et une sorte de panique s'était emparée partout des esprits. D'après l'opinion commune, ces misérables, soumis à l'esclavage du diable, n'aspiraient, pour plaire à cet indigne maître, qu'à commettre des forfaits, qu'à outrager la morale et la nature, et ils mangeaient leurs propres enfans : treize victimes, assurait-on, avaient disparu et été dévorées en fort peu de temps. De tous côtés, les habitans des campagnes de Berne étaient comparés à ces animaux dénaturés qui détruisent jusqu'à leur progéniture pour satisfaire un appétit féroce. L'autorité crut devoir faire des perquisitions et se mit en devoir de punir les citoyens sur lesquels planaient ses soupçons. Pierre, juge à Boltingen ou Bolligen, et l'inquisiteur d'Eude, exposèrent des centaines de malheureux aux tortures du chevalet, en firent périr un nombre considérable dans les flammes. Des familles entières frappées de terreur s'empressèrent d'évacuer les localités, et de chercher un refuge sur des terres qu'elles croyaient hospitalières ; le fanatisme et la mort les y suivirent comme à la piste (1).

A-t-il réellement existé dans le pays Vaudois des hommes assez stupides, assez ineptes pour rendre hommage au dieu du mal, pour implorer l'assistance des démons, comme on implorait anciennement l'assistance des génies et des dieux? On conclurait pour l'affirmative, s'il était permis de s'en rapporter au témoignage des magistrats, des

(1) Nider, in *Malleo maleficorum*, t. 1, p. 484. — Spranger, *ibid.*, t. 1, p. 161. — Voir aussi pour la fixation des dates, p. 105.

inquisiteurs, et d'ajouter la moindre confiance aux dépositions des prévenus, qu'on destinait au supplice.

Une femme dont l'exécution eut lieu à Berne formula ses aveux en ces termes : Je fais partie d'une secte qui jure obéissance au diable; les enfans qui n'ont pas encore reçu le sacrement du baptême attirent surtout notre attention; nous ne laissons pas cependant d'attaquer quelquefois des enfans ondoyés sur lesquels on néglige de faire le signe de la croix; un nouveau-né repose-t-il tranquillement dans son berceau, sous l'égide de la tendresse maternelle, nous savons l'atteindre par la puissance de nos invocations, le faire périr par le prestige de nos cérémonies; aussitôt que les parens, abusés et bien persuadés que leur enfant a succombé à une asphyxie ou à quelque maladie imprévue, ont rendu les derniers devoirs à l'objet de leur affection, nous accourons en secret, et le petit cadavre est dérobé à la terre; bientôt il est jeté dans une marmite remplie d'eau bouillante, et ses os sont séparés de la chair devenue liquide et potable; avec les parties qui conservent encore un reste de consistance, nous composons un onguent dont la puissance est magique : à peine est-on enduit de cette graisse, qu'on se trouve emporté par l'air là où l'on désire se rendre; les sucs liquides sont déposés dans des flacons ou dans des outres; à peine un novice a-t-il avalé quelques gouttes de cette sorte de bouillon, qu'aussitôt il se sent initié aux secrets de notre art, et se trouve par son savoir à la hauteur des maîtres (1).

Un villageois tout jeune encore, marié depuis très peu de temps, fut jeté ainsi que son épouse dans une forteresse

(1) Spranger, mais surtout Nider, in *Malleo maleficorum*, t. 1, p. 484, 485. — Spranger assigne à tort à ce fait la date de 1456; car Nider était mort en 1440.

qui servait de prison aux criminels. Loin d'aviser à sa défense, il s'écria : « Je suis coupable, tout disposé à faire l'aveu de ma scélératesse; puissent les hommes m'accorder leur pardon, à présent que je vais quitter la vie! J'ai appartenu, ainsi que ma femme, à la corporation des sorciers; j'ai renoncé aux graces du baptême, à la foi chrétienne, à l'adoration du Christ. J'ai pris l'engagement de fléchir le genou devant le maître de l'enfer; j'ai bu du suc extrait de la chair d'enfant, suc que les adorateurs de Satan conservent précieusement dans des outres; ce breuvage procure un savoir qui n'appartient qu'aux initiés... »

Cet homme parut supporter avec résignation la peine du feu à laquelle il fut condamné ainsi que sa femme. Jusqu'à la mort il manifesta son repentir ; sa jeune épouse protesta constamment contre ses accusations et monta sur le bûcher en apostrophant l'exécuteur qu'elle accabla de malédictions (1).

Stadelein, dont la magie inspirait aux rustres des campagnes le plus terrible effroi, et dont la fin ne fut pas moins tragique que celle des précédens condamnés, confessa qu'il était affilié à la secte des ennemis de Dieu; qu'il pouvait, en prononçant certaines paroles, en observant certaines pratiques, contraindre le diable à expédier sur la terre des esprits subalternes. A l'en croire, ces démons faisaient ensuite tomber la foudre et la grêle sur les propriétés d'autrui. Il ajouta qu'il avait fait périr sept enfans dans le sein de la même mère; que pendant plusieurs années toutes les femelles avaient constamment avorté dans l'habitation de cette même femme ; qu'un maléfice

(1) Nider, in *Malleo maleficorum*, t. 1, p. 485.

composé avec le cadavre d'un lézard avait causé seul tous ces accidens (1)....

Il est clair qu'en 1436 des révélations, des aveux aussi formels et aussi explicites, ne permettaient pas aux inquisiteurs, aux autorités, aux citoyens de Berne et de Lausanne, de conserver le moindre doute sur la réalité de l'existence d'une secte d'hérétiques anthropophages dans les campagnes environnantes. Mais si l'on était encore tenté à l'heure qu'il est de partager l'opinion de nos devanciers à cet égard, il faudrait admettre aussi, pour continuer à être conséquent, que l'anthropophagie a constamment régné et fait des ravages inouis en Europe pendant les trois siècles qui ont précédé celui de Louis XIV, puisque presque tous les prétendus adorateurs du démon, qui ont subi des condamnations pendant ce laps de temps, se sont expressément vantés d'avoir dévoré des milliers de nouveau-nés, et vécu aux dépens des morts. En général les infanticides, les meurtres, les repas de chair humaine, toutes les atrocités que l'on reproche aux malheureux qualifiés de sorciers, n'ont eu de fondement que dans leur imagination ; et dans aucun pays probablement personne jamais n'a songé sérieusement à établir le culte du diable.

Les confessions qu'on vient de lire, que nous avons cru devoir extraire des écrits du temps, et qui avaient fait une impression si profonde sur l'esprit des théologiens, indiquent qu'on se méprenait sur l'état mental des malheureux que l'on poursuivait à Berne et à Lausanne comme coupables d'apostasie. Une monomaniaque seule a pu affirmer, quand il y allait de sa propre vie, qu'elle et

(1) Nider, in *Malleo maleficorum*, t. 1, p. 484.

ses coreligionnaires faisaient périr les enfans par le seul charme de leurs paroles, que la graisse humaine donnait à ceux qui en étaient enduits le pouvoir de s'élever en l'air, que le suc d'enfant, bu à petites doses, produisait sur les néophytes une sorte d'illumination. Un fou seul a pu se persuader qu'il causait l'avortement des vaches et des brebis; qu'il pouvait provoquer la mort des enfans jusque dans le sein de leur mère; qu'il pouvait contraindre les esprits malins à bouleverser les élémens, à ravager les blés et les récoltes. Souvent dans nos hôpitaux des mélancoliques se reprochent toutes les infamies, tous les crimes imaginables. A les en croire sur parole, ce n'est pas assez pour eux d'avoir diffamé, volé, pillé tous ceux qui leur ont fait du bien : ils veulent qu'on reste persuadé encore qu'ils ont manié le feu et le poison, causé des inondations, des tremblemens de terre, provoqué des maladies épidémiques. En tombant dans le délire les monomaniaques vaudois prenaient à tâche pour ainsi dire de se faire passer pour ce qu'il y avait au monde de plus cruel et de plus féroce ; il ne s'en suit pas delà qu'ils aient obéi aux plus épouvantables impulsions, qu'ils aient dérobé à la terre une multitude d'enfans, qu'ils aient réellement procédé à la décomposition de leurs cadavres pour obtenir des breuvages dégoûtans, qu'ils aient choisi de préférence pour nourriture ceux auxquels ils avaient eux-mêmes donné le jour.

Il est arrivé quelquefois, dans des temps éloignés, comme cela arrive encore aujourd'hui, que des monomaniaques ont commis des actes d'une cruauté révoltante. En 1578, Barbe Doré, mariée à un laboureur des environs de Soissons, coupa avec une serpe la tête de sa propre fille et la tête d'un enfant appartenant à sa voisine. Conduite devant

le bailli de Cœuvre, elle déclara que le diable, qui lui était apparu sous l'aspect d'un homme noir, l'avait poussée, en lui montrant l'instrument coupant, à commettre ce double crime. Cette femme refusa de prolonger son existence en profitant de la voie de l'appel, et s'écria qu'elle n'avait que trop bien mérité le supplice du feu qui lui était réservé (1). A peu près à la même époque, les juges de Milan firent expirer sur la roue une femme qui avait étranglé et mangé un enfant. Cette malheureuse confessa qu'elle avait cédé à l'instigation d'un démon qui lui avait promis que si elle lui offrait une telle victime, elle n'aurait jamais rien à désirer par la suite pour l'accomplissement de son bonheur (2). Dans ces deux cas, la vue des victimes ne prouvait que trop qu'il y avait eu du sang de répandu ; personne jamais n'avait surpris aucun habitant de Berne en flagant délit, et les théologiens inféraient de là que la surveillance active des démons permettait dans quelques cas aux sorciers de tenter, sans être vus, les actions les plus périlleuses. Nous transcrirons bientôt les dépositions d'une religieuse de Sainte-Brigitte qui s'accusa, bien qu'elle n'eût pas franchi depuis fort longtemps l'enceinte de son couvent, d'avoir dérobé avec l'aide des malins esprits, et d'avoir ensuite fait rôtir ou bouillir un nombre effrayant de nouveau-nés; nous nous proposons de rapporter aussi, incessamment, les confessions d'une religieuse de Louviers, qui se peignit devant les juges sous des couleurs non moins épouvantables. Je suis persuadé, pour mon compte, que c'est l'invasion d'une affection mentale épidémique qui a accrédité la croyance que des enfans étaient sacrifiés à Berne et à Lausanne par des contempteurs du vrai Dieu, qu'on a pris

(1) Bodin, *Démonomanie des sorciers*, préface, p. 5 et p. 173.
(2) Bodin, *ibid.*, p. 94.

des monomaniaques pour de vrais adorateurs du diable, et que les aveux des infortunés qu'on jugea alors dans ces contrées doivent être classés, ainsi que le récit de la religieuse de Sainte-Brigitte, de la religieuse de Louviers, parmi les conceptions délirantes.

Mais comment l'idée que les sorciers sont enclins à l'anthropophagie et à la destruction des enfans s'est-elle introduite, a-t-elle pris faveur, s'est-elle enracinée dans l'esprit, dans les croyances des peuples modernes ?

On lit dans une ancienne tradition rabbinique, qu'Adam fut marié une première fois à une sorcière nommée Lilith ou la mère des diables ; que cette mégère refusa de se soumettre aux volontés de son époux ; que les conseils, qui lui furent transmis par des anges, de la part de Dieu, n'apportèrent aucun changement dans ses résolutions ; qu'un jour, après avoir invoqué le nom de Jehovah, en se conformant aux règles de la cabale, elle prit son vol et disparut à travers les airs.

Par la suite, Lilith ou la sorcière devint l'épouvantail des Juifs. Les nouveau-nés étaient-ils décimés dans la Judée par quelque maladie épidémique ; le peuple disait que c'était Lilith, transformée en spectre aérien, qui les mettait à mort. Demandait-on aux anciens de la synagogue pourquoi beaucoup d'enfans juifs succombaient vers le huitième jour de la naissance ; les anciens s'empressaient de répondre : c'est Lilith qui les fait périr ! Espérant prévenir ce malheur, les nouvelles accouchées avaient adopté l'usage de faire inscrire, sur le mur intérieur de leur habitation, les noms de trois anges réputés favorables à l'enfance. On écrivait en même temps sur le dehors de la maison le nom d'Adam et d'Ève, et un peu plus loin on mettait ces mots : hors d'ici Lilith.

Peu à peu le nom de Lilith fut donné aux femmes juives mal famées, et que l'on soupçonna d'entretenir quelque commerce avec les démons. Finalement ce nom devint l'emblème de la destruction, du penchant à l'homicide. Les misérables que l'on croyait affiliées à la secte de Lilith furent représentées la gorge nue ; elles avaient l'art, disait-on, d'apaiser les cris des enfans, en leur offrant la mamelle, et elles les étouffaient dans le silence des nuits, après les avoir calmés par de fallacieuses caresses. Les prophètes de malheur annonçant la ruine des cités d'Israël faisaient sonner bien haut dans leurs prédictions qu'un jour les sorcières, la gorge découverte, hanteraient seules les restes de leurs décombres.

L'histoire de Lilith et de ses émules, transportée dans toutes les littératures, transmise d'âge en âge, de peuple à peuple, et toujours facilement reconnaissable à travers toutes les transformations que lui a fait subir le goût de l'homme pour l'allégorie, a fini par rendre traditionnelle l'idée que la pratique de la sorcellerie s'allie comme nécessairement au penchant homicide le plus indomptable.

Chez les Grecs, une fille de Neptune, nommée Lamie et réputée sorcière, passa pour avoir égorgé beaucoup d'enfans, après avoir commencé par tuer dans un accès de démence jalouse, ou de transport furieux, l'enfant d'une rivale préférée. L'on admit ensuite différentes espèces de Lamies ou de diablesses. Les unes furent censées exercer leur cruauté sur les nourrissons, les autres vivre par troupes dans les déserts, et y dévorer les imprudens qui se laissaient charmer par la beauté admirable de leur sein. On conta encore que certaines Lamies engraissaient de beaux adolescens, qu'elles en faisaient plus tard leur proie. Toujours par toute la Grèce, les Lamies ou

sorcières furent signalées comme des êtres sanguinaires, comme de vrais fléaux pour l'humanité.

On contait chez les Latins que les sorcières débilitées par l'âge aimaient à se déguiser sous la forme du *strix* ou hibou. On ajoutait que cet oiseau hantait de préférence les sépultures pour se repaître de la chair des cadavres, qu'il choisissait pour voler l'heure du sommeil et du silence, le moment où la nature est enveloppée de ténèbres; qu'alors il lui était plus facile de s'introduire dans les habitations; qu'on l'avait surpris dans les berceaux suçant avec avidité le sang des nouveau-nés; que cet instinct ne devait pas sembler étrange de la part de vieilles qui n'aspiraient qu'à se procurer un prompt rajeunissement.

Les premiers inquisiteurs acceptèrent ces fictions comme autant de vérités sérieuses. Dans leur esprit et dans leur opinion, la qualification de sorcier ou d'adorateur du diable équivalut à celle d'assassin et de meurtrier; dans tous leurs discours, les partisans du diable furent dénoncés aux masses, aux populations, comme autant de destructeurs d'hommes. Dans leurs écrits les sorcières furent flétries par la désignation de *Lamies*, de *Malfaitrices*, de *Striges*. Le nom de *Lestrigones* qu'ils leur appliquèrent aussi quelquefois, en faisant allusion à l'appétit féroce des anciens mangeurs de chair humaine de la Campanie, n'était pas moins significatif. Faut-il donc s'étonner si des malheureux dont l'oreille avait si souvent retenti des reproches que l'on adressait partout et sans cesse aux adorateurs de Satan, se dénoncèrent, le jour où ils se crurent eux-mêmes sorciers, comme coupables des plus noirs forfaits, et si les juges les condamnèrent au feu en pleine sécurité de conscience ? L'habitude de l'anthropophagie parmi les peuples d'Europe doit donc être reléguée au rang des fictions, et

jamais les enfans n'y ont été exposés en réalité à la fureur des démonolâtres.

J'ajouterai, pour compléter autant que possible la justification des monomaniaques vaudois, et pour réhabiliter la mémoire des infortunés qui déraisonnent sur la démonolâtrie, que le reproche d'homicider les enfans avait été autrefois adressé aux chrétiens eux-mêmes, par les peuples du paganisme. Dans le second siècle de l'église, dit M. de Châteaubriand, on les accusait de sacrifier un enfant, d'en boire le sang, d'en manger la chair, de faire dans leurs assemblées secrètes éteindre les flambeaux par des chiens, et de s'unir dans l'ombre, au hasard, comme des bêtes (1). Saint Épiphane fait une peinture abominable des crimes que, du temps de l'empereur Adrien, beaucoup de citoyens s'accordaient à mettre sur le compte des Gnostiques. Un bruit accrédité dans Rome avait persuadé au peuple que ces hérésiarques se réunissaient la nuit de Noël dans des repaires souterrains, et que là ils cohabitaient pêle-mêle, après avoir éteint les lumières, avec toutes les personnes de leur secte, sans exception de mère ni de sœur; au bout de neuf mois, ajoutait-on, l'on se formait de nouveau en assemblée; les mères apportaient les fruits qui étaient nés de ce commerce souvent incestueux; l'on incisait par tout le corps les chairs des nouveau-nés, on recevait leur sang dans des fioles, et ce liquide, mêlé aux cendres de leurs cadavres à dessein consumés pour cet effet, servait ensuite d'assaisonnement à tous leurs mets. Tous ceux, prétendait-on, qui avaient pris part à ces festins, adeptes ou non, demeuraient ou devenaient ennemis irréconciliables de Dieu (2). La peinture de ces agapes a

(1) De Châteaubriand, *Études historiques*, t. 4, p. 196. *Édition de Pourrat.*
(2) Saint Épiphane, *Opera omnia*. Paris, 1622, in-folio; *Hérésie*, 26.

certainement servi de modèle à celle des repas des sorciers et du sabbat. Personne n'est plus tenté d'ajouter foi aux homicides des premiers chrétiens et des Gnostiques; les infanticides et les abominations qui ont fait condamner par l'inquisition moderne tant de *Striges* et de *Lamies*, ne méritaient pas davantage d'être pris au sérieux.

§ III.

Démonolâtrie du docteur Édeline. — Condamnation de ce prédicateur à une prison perpétuelle.

1453.

Pendant que les événemens que nous venons de rapporter s'accomplissaient sur les rives du Léman, Me Edelin ou Edeline, docteur en Sorbonne, ancien prieur d'une communauté religieuse, osait enseigner dans le Poitou que le culte des esprits infernaux, auquel une foule de malheureux croyaient déférer, n'était qu'un culte imaginaire, qu'il y avait de la cruauté à faire périr tant de gens que les illusions des sens ou du sommeil entretenaient dans une funeste erreur de jugement.

Le moment n'était pas éloigné où cet homme courageux, dont l'éloquence avait réduit au silence les plus intrépides théologiens, et ralenti pendant un instant l'effusion du sang, serait lui-même sommé de comparaître devant un tribunal et obligé de s'expliquer sur le fond de ses croyances. Edelin, le jour où l'on s'empara de sa personne, n'était plus en état de discuter ni même d'apprécier la portée de ses paroles. Ses interrogatoires, qui se lisaient encore sur des registres conservés à Poitiers du temps de Bodin, ne laissent aucun doute sur l'état d'aliénation de ses facultés intellectuelles au moment de son procès.

En effet, il reconnut alors qu'il s'était engagé de bonne heure à rendre un culte au diable, qu'il avait été transporté par un démon à certaines assemblées impies présidées par Satan, qui le visitait sous la forme d'un bélier noir, qu'il n'avait fait qu'obéir à ce nouveau maître en prêchant du haut de la chaire que la sorcellerie n'est qu'une invention chimérique, qu'il avait poussé l'immoralité au point de prostituer son corps à un incube (1). Cet étrange langage dans la bouche d'un prédicateur, qui avait commencé par saper avec tant de vigueur le système de la théologie classique, ne peut être attribué qu'à un dérangement du cerveau; le sorbonnien ne fut point condamné à perdre la vie, comme on l'a souvent prétendu dans plus d'un ouvrage, mais son sort ne fut pas moins cruel, puisque ses jours durent s'écouler dans l'obscurité d'un cachot froid et humide autant que malsain.

Depuis quatre siècles la mémoire d'Edeline a été vouée à une véritable exécration. Le nom de ce religieux a été constamment mis en avant, ainsi que celui de Jeanne Pothière et celui de Magdeleine de Cordoue, chaque fois qu'il a été question de prouver, dans les dissertations de théologie, qu'aucune impureté, qu'aucune débauche, pas même la sodomie ne répugnaient aux esprits immondes et aux infâmes qu'ils avaient soumis à leur dégoûtant esclavage. Comment n'a-t-on pas senti plus tôt, n'a-t-on pas compris tout de suite que certains témoignages n'ont de valeur que pour caractériser le plus triste égarement du jugement et de la raison? Jacquier, qui avait connu Edeline du temps de sa prospérité, Bodin, Del Rio, Delancre, ont raconté l'histoire de ce prédicateur, après Mons-

(1) Bodin, *Démonomanie*, préface, p. 3; liv. 2, p. 91, 219. — Del Rio, p. 784.

trelet et Jean Chartier; ces écrivains ont répété pour la plupart qu'il avait des entretiens habituels avec le diable, qu'il avait cessé d'adorer le vrai Dieu, qu'il adressait ses hommages et ses prières à Satan, que les ecclésiastiques qui commencent une fois à s'éloigner de la bonne voie sont les plus impudens sorciers. A présent qu'on est fixé sur la valeur de pareilles imputations, de pareils documens historiques, on conviendra qu'il était urgent que la raison fît justice d'une doctrine qui semblait avoir pris à tâche de montrer l'humanité sous le jour le plus dégradant et qui rendait dangereux jusqu'à l'élan de la justice et de la charité (1).

§ IV.

Le délire de la sorcellerie s'introduit et règne épidémiquement dans l'Artois. — Beaucoup d'aliénés sont exécutés à mort dans ce pays.

1459.

Les théologiens ont soutenu que les démons étaient parvenus, en 1459, à imposer leur domination aux citoyens de l'Artois. Il est positif qu'à cette époque un certain nombre d'habitans de ce pays confessèrent en justice qu'ils assistaient la nuit à des réunions prohibées où ils étaient apportés par des démons, qu'ils engageaient là leur foi à un être impur, qu'ils s'y livraient à la copulation avec des esprits après avoir accepté la monnaie du diable et partagé l'abondance de ses festins; qu'au bout du compte ils se retrouvaient couchés le matin à leur domicile sans savoir au juste comment ils y avaient été rapportés. Ces aveux

(1) Comparez : Jacquier, *Flagellum hereticorum*, in-8°; Francofurti, 1581. — Monstrelet, *Chroniques de France*, etc., 3 vol. in-folio. — Del Rio, *Disquisitionum magicarum*, etc., p. 719. — Jehan Chartier, *Histoire de Charles VII.*

suffisaient que de reste pour donner l'alarme à la sacrée faculté!

Les prétendus sorciers artésiens dénoncèrent aux tribunaux constitués pour les juger une foule d'innocens qu'ils prétendaient avoir vu figurer dans leurs sociétés mystérieuses. Par un raffinement de cupidité et de barbarie qui peut-être n'était pas nouveau, les juges firent tomber eux-mêmes à dessein des soupçons sur des personnages dont ils convoitaient les richesses. Bref il n'y eut plus de sécurité pour personne. Wier, Del Rio, plusieurs autres théologiens ou démonographes ont reproduit le récit de ces abominations, qu'il faut lire de préférence dans les chroniques de Meyer sur les Flandres ou dans celles de Monstrelet.

Voici ce que raconte à ce sujet notre vieux chroniqueur : En 1459, en la ville d'Arras, au pays d'Artois, advint un terrible cas et pitoyable que l'on nommoit Vaudoisie, ne sais pourquoi. Mais l'on disoit que c'estoient aucunes gens, hommes et femmes, qui de nuit se transportoient par vertu du diable des places où ils estoient, et soudainement se trouvoient en aucuns lieux, arrière des gens, ès bois ou ès déserts, là où ils se trouvoient en très grand nombre, hommes et femmes; et trouvoient illec un diable en forme d'homme, duquel ils ne virent jamais le visage; et ce diable leur lisoit ou leur disoit ses commandements et ordonnances, et comment et par quelle manière ils le devoient avrer et servir, puis faisoit par chacun d'eux baiser son derrière et puis il bailloit à chacun un peu d'argent, et finalement leur administroit vins et viandes en grand' largesse, dont ils se repaissoient, et puis tout à coup chacun prenoit sa chacune, et en ce point s'éteindoit la lumière, et connaissoient l'un l'autre charnellement, et ce fait, tout soudai-

nement se retrouvoit chacun en la place dont ils estoient partis premièrement. Pour cette folie furent prins et emprisonnés plusieurs notables gens de ladite ville d'Arras et autres moindres gens, femmes folieuses et autres, et furent tellement géhinés et si terriblement tourmentés que les uns confessèrent le cas leur être tout ainsi advenu comme dit est; et outre plus confessèrent avoir veu et cogneu en leur assemblée plusieurs gens notables, prélats, seigneurs et autres gouverneurs de bailliages et de villes, voire tels, selon commune renommée, que les examinateurs et les juges leur nommoient et mettoient en bouche; si que par force de peine et de tourments ils les accusoient et disoient que voirement ils les y avoient veus, et les aucuns ainsi nommés étoient tantôt après prins et emprisonnés et mis à torture, et tant et si longuement et par tant de fois que confesser le leur convenoit; et furent ceux-ci qui étoient des moindres gens exécutés et brûlés inhumainement. Aucuns autres plus riches et plus puissants se rachetèrent par force d'argent pour éviter les peines et les hontes que l'on leur faisoit, et de tels y eut des plus grands qui furent prêchés et séduits par les examinateurs qui leur donnoient à entendre et leur promettaient, s'ils confessoient le cas, qu'ils ne perdroient ne corps ne biens. Tels y eut qui souffrirent en merveilleuse patience et constance les peines et les tourments, mais ne voulurent rien confesser à leur préjudice; trop bien donnèrent argent aux juges et à ceux qui les pouvoient relever de leurs peines. Autres y eut qui se absentèrent et vuidèrent du pays, et prouvèrent leur innocence; si qu'ils en demeurèrent paisibles; etc. (1).

(1) Comparez : Jac. Meyer, *Annal. Flandicorum*, liv. 16. — Monstrelet, *Chroniques*, etc., liv. 2. — Del Rio, *Disquisit. magicarum*, p. 821. — J. Wier, *Opera omnia*, p. 205.

Ce passage laisse déjà entrevoir en partie les malheurs auxquels la poursuite acharnée des faux disciples de Satan exposait les sociétés d'autrefois. Le surnom de Vaudois dont on se servait pour désigner les prétendus sujets du diable n'était rien moins que rassurant pour les prévenus, puisque les Vaudois avaient été exterminés à feu et à sang; on ne se montra pas moins cruel envers les démonolâtres d'Arras.

La maladie de l'Artois offre comme le type d'une contagion morale qui se représentera bientôt à notre observation sous les formes les plus étranges. Pour éviter les redites et ne pas anticiper sur les faits, je me contenterai de faire observer, quant à présent, que c'étaient probablement, ainsi que l'avait d'abord entrevu et soutenu le courageux Edeline, des conceptions nées dans le cerveau pendant le sommeil, qui portaient les malades de l'Artois à croire et à confesser qu'ils s'étaient éloignés la nuit de leurs demeures, qu'ils avaient figuré à des assemblées diaboliques, bu et mangé avec le diable, pratiqué l'acte de chair avec des esprits, et aperçu dans les groupes une foule d'innocens qu'ils exposaient à perdre la vie. Il est possible aussi que les hallucinations et les idées fixes aient pris naissance sur quelques-uns de ces monomaniaques pendant la veille. Quoi qu'il en soit de ces suppositions, il est évident que tous ceux qui, en s'accusant ou en accusant les autres, croyaient sincèrement rendre hommage à la vérité, avaient cessé de jouir de leur bon sens, puisqu'ils étaient devenus incapables, dans la pratique des choses de la vie, de distinguer le faux d'avec le vrai. Dans cette circonstance les théologiens prenaient donc encore des hallucinés et de véritables monomaniaques pour des apostats et des hérétiques, et c'est tout à fait à

tort que Monstrelet suppose que tous les prévenus et tous les condamnés jouissaient positivement à Arras de la plénitude de leur jugement.

§ V.

Anthropophagie prétendue des habitans de la Haute-Allemagne. — Cent femmes s'accusent d'avoir commis des meurtres et d'avoir cohabité avec des démons. — Condamnations au feu.

De 1484 à 1500.

Pendant toute la fin de ce siècle, les inquisiteurs d'Allemagne livrèrent au bras séculier une multitude d'individus qui avaient la réputation de manger des enfans, et de rendre hommage au prince des esprits nuisibles. Nous ne possédons pas les originaux des procédures qui furent dressées à une époque aussi éloignée par les frères de Saint-Dominique ; mais les témoignages que nous empruntons à Sprauger, à Henry dit l'Instituteur, sont empreints de la plus grande authenticité, puisque ces inquisiteurs ont rempli dans cette triste circonstance les fonctions d'examinateurs et de juges (1).

Le contenu d'une bulle fulminée en 1484 par Innocent VIII indique d'abord que la démonolâtrie était surtout enracinée alors à Cologne, à Mayence, à Trèves, à Saltzbourg, à Brême, et qu'en vain déjà l'église s'était efforcée d'en opérer l'extirpation. Partout on répétait que le diable régnait en maître sur les bords du Rhin ; partout on s'entretenait de l'association de certains misérables avec des démons, des infamies qu'ils commettaient dans leurs assemblées avec des diables incubes et succubes, de

(1) Fr.-Jacq. Sprangeri, et Franc. Henrici, Institutoris, inquisitorum hereticœ pravitatis, *Malleus maleficorum.*

l'obligation contractée par les sorciers de détruire et de manger les nouveau-nés avant qu'on leur eût administré la purification du baptême. Cette secte de religionnaires s'entendait aussi, affirmait-on, avec les esprits déchus, pour troubler l'équilibre de l'atmosphère, entraîner le dépérissement des vignobles, des vergers, des moissons, engendrer les épidémies, empoisonner les bestiaux, faire avorter les femmes, rendre les hommes impuissans. Les gémissemens du Saint-Père, l'indignation des inquisiteurs prouvent combien l'alarme du clergé était réelle et sérieuse (1).

Les malades qu'on arrêtait à tout bout de champ, parce que déjà ils avaient indiscrètement trahi le secret de leur prétendu commerce avec les esprits, s'empressaient, la plupart du temps, de confirmer par leurs aveux et par leurs révélations les charges qu'on produisait de tous côtés contre les disciples de Satan; excepté dans le Labourd et dans le Bastan jamais peut-être le délire de la sorcellerie ne causa à l'humanité des maux plus affligeans.

Les inquisiteurs qui furent délégués alors dans la Haute-Allemagne connaissaient à fond tout ce que Nider, qu'ils citent à chaque instant, avait raconté de l'anthropophagie des Vaudois; ils durent certainement, dans leurs instructions pastorales, chercher à mettre les familles en garde contre l'instinct qu'on disait porter les démonolâtres à dérober et à manger les enfans; ils ne furent pas, en dressant leurs procédures, sans insister auprès des prévenus pour s'assurer s'ils avaient ou non mangé de la chair humaine. Il ne faut donc pas s'étonner si, en première li-

(1) *Tenor bullæ apostolicæ adversus heresim maleficorum* in *Malleo maleficorum*, t. 1, p. 1.

gne, le reproche d'avoir homicidé beaucoup d'enfans figure presque constamment parmi les chefs d'accusation qui servirent de prétexte à l'extermination des monomaniaques allemands, et si les aveux des prétendus coupables contribuèrent si souvent à les faire passer pour des espèces de cannibales.

Un an après la promulgation de la bulle d'Innocent VIII, un inquisiteur crut constater que les sorcières de Burbie étaient dans l'usage, chaque fois qu'elles se réunissaient la nuit pour prendre leurs ébats, d'égorger un enfant, d'en boire le bouillon, d'en dévorer les chairs. Quarante-une femmes prévenues d'avoir participé à de pareils crimes périrent en une année par le supplice du feu. Beaucoup de personnes du sexe craignant d'éprouver le même sort cherchèrent un refuge sur les terres de Sigismond, en Autriche (1).

Nous ne possédons presque aucun détail sur le procès ou mieux sur les procès de Burbie; il est dit seulement dans l'ouvrage de Spranger, que toutes les victimes confessèrent hautement, entre autres choses, qu'elles se livraient habituellement à la copulation avec des incubes (2). On peut inférer de cet aveu seul que ces malheureuses n'étaient pas exemptes d'hallucinations; il y a donc tout à parier que leurs homicides n'étaient pas moins imaginaires que leurs accouplemens avec des êtres participant de la nature spirituelle.

Quarante-huit autres hallucinées, qui furent pareillement brûlées, soit à Constance soit à Ravensburg, dans l'espace de cinq ans, confessèrent aussi qu'elles s'étaient

(1) Spranger, et Henricus, Institutor, in *Malleo maleficorum*, t. 1, p. 105, édition de Lyon, an 1604.
(2) *Ibid.*, t. 1, p. 182.

prostituées à des incubes, les unes dès l'âge de douze ans, les autres à vingt ou à trente ans, et qu'elles avaient consenti de plein gré à partager leur couche avec de pareils amans pour se rendre encore plus criminelles aux yeux de Dieu. Dans cette circonstance ce furent encore des sensations viscérales maladives et des sensations erronées du toucher qui contribuèrent à fausser le jugement des condamnées (1).

Dans le diocèse de Bâle, une villageoise encore jeune, dont la grand'mère avait été exécutée à mort à Strasbourg en qualité de sorcière, se vanta d'avoir fait partie anciennement de la corporation des sorciers, assurant toutefois que depuis assez longtemps elle avait cessé de hanter la société des démons.

Les juges ecclésiastiques ayant demandé à cette fille s'il était réel que les adorateurs du diable pussent se faire emporter loin de leur domicile et à travers l'air, par des esprits, ou si les voyages qu'ils prétendaient faire si souvent la nuit n'étaient qu'imaginaires, elle répondit qu'elle avait été autrefois emportée à de grandes distances ainsi que son aïeule, que le diable l'avait transportée notamment par l'air de Strasbourg à Cologne, que les sorciers, qui ne voulaient pas quitter leur domicile, pouvaient cependant, par une faveur spéciale, obtenir de voir de leur lit tout ce qui se passait au loin dans les assemblées de leurs coreligionnaires, qu'il leur suffisait pour cela d'implorer avant le sommeil l'assistance de Beelzébuth, en se couchant sur le côté gauche (2).

Cette fille appartient à la catégorie de ces anciennes

(1) Spranger, in *Malleo maleficorum*, p. 182.
(2) Spranger, *ibid.*, p. 162.

hallucinées qui, tout en paraissant rentrées dans leurs habitudes de raison, n'en sont pas moins incapables de rectifier d'anciennes erreurs de jugement, attendu qu'elles reposent sur des sensations dont elles ne sauraient admettre la fausseté. Aussi demeure-t-elle persuadée, encore à présent qu'elle ne songe plus au commerce du démon, qu'elle a réellement effectué, pendant qu'elle était malade, des voyages à travers l'atmosphère, que le diable lui servait alors de monture; enfin que sa vue et ses autres sens ont été positivement transportés par instans dans des lieux hantés par des démons, et qu'elle a pu jouir quelquefois du spectacle du sabbat sans bouger de son lit. La déposition de cette femme fut prise au sérieux; l'on crut de même qu'elle avait vu, chez son aïeule, comme elle l'assurait fermement, une chaudière remplie de têtes d'enfans (1).

Les sages-femmes étaient encore plus redoutées sur les bords du Rhin, que les sorcières appartenant aux autres professions. L'exercice de leur ministère les obligeant ou leur permettant chaque jour d'approcher des nouvelles accouchées, l'on supposait que le diable avait un grand intérêt à les attirer dans son parti, et que la plupart d'entre elles se constituaient à son service pour consommer la destruction des nouveau-nés. Le précédent témoin attesta qu'il était à sa connaissance que les matrones tuaient, par l'ordre de Beelzébuth, une infinité de petits malheureux. Cette dernière assertion doit-elle être mise aussi sur le compte du délire?

Une sage-femme qui fut brûlée vive à Dann, dans le diocèse de Bâle, s'y accusa d'avoir à elle seule donné la

(1) Spranger, in *Malleo maleficorum*, t. 1, p. 162.

mort à plus de quarante enfans. A peine, à l'en croire, ses victimes avaient-elles commencé à humer le premier souffle de vie, qu'elles étaient sacrifiées (1). Bodin ne craint pas d'ajouter qu'elle allait ensuite la nuit déterrer les cadavres de ces innocens et qu'elle s'en nourrissait après les avoir fait rôtir dans un four (2).

Une seconde matrone convint qu'elle avait immolé dans le cours de sa vie un nombre effrayant de nouveau-nés. Le peuple de Strasbourg prétendit qu'il était arrivé à cette misérable de laisser tomber à son insu un bras d'enfant sur le pavé; les juges ecclésiastiques crurent constater que ce bras avait été ravi à un enfant mort sans baptême; la matrone fut livrée à l'exécuteur public et brûlée (3).

Malgré l'apparente authenticité de ces confessions et la gravité en apparence accablante des autres preuves qui semblent s'élever contre les matrones allemandes, j'avoue que j'ai peine à me décider à croire que des enfans aient péri, surtout en si grand nombre, à Bâle, à Strasbourg et dans une foule d'autres localités par la main des sages-femmes; je suis plutôt porté à penser que ces malheureuses se sont accusées de crimes qu'elles n'avaient point commis. Dira-t-on que c'était la nature de leur délire qui les portait à tuer, que ce n'était pas la première fois qu'on voyait des monomaniaques tremper leurs mains dans le sang parce qu'elles se sentaient poussées par une force irrésistible ou, comme on le disait alors, par la volonté du démon? Mais pour que cette explication pût acquérir quelque valeur il faudrait admettre que ces femmes sont restées pendant un grand nombre d'années sous l'empire

(1) Spranger, in *Malleo maleficorum*, p. 232.
(2) Bodin, *Démonomanie des sorciers*, p. 93.
(3) Spranger, *loco citato*.

d'une monomanie homicide; que l'existence de leur délire ne s'est pourtant jamais trahie aux yeux de personne, jusqu'au moment de leur arrestation; et que, dans un pays où les matrones inspiraient tant de défiance aux villageois, il a été loisible à des monomaniaques de tuer des centaines d'enfans à l'insu des pères et mères; on conviendra peut-être de l'impossibilité d'accéder à de pareilles suppositions. D'un autre côté, si les sages-femmes eussent possédé la plénitude de leur raison, dans quel but eussent-elles immolé tous ces nouveau-nés? Ce ne peut pas être dans le but de se rendre agréables au diable, comme le croyaient les inquisiteurs. N'ai-je pas fait voir que le diable n'était point adoré sur les bords du Rhin et que ce sont des monomaniaques qui ont accredité l'idée que certains individus rendaient hommage au dieu du mal? Du moment où il reste établi que les matrones allemandes n'entretenaient en réalité aucun commerce avec les esprits déchus, on ne voit plus sur quoi on se fonderait pour soutenir qu'elles avaient intérêt à exterminer les rejetons de la chrétienté. Il semble donc évident que ces malheureuses avaient l'esprit fasciné par le délire de la sorcellerie, et que ce délire seul les portait à dire qu'elles prenaient plaisir à homicider les nouveau-nés. Sans aucun doute la folie aurait pu les pousser à tuer; mais il leur eût été impossible de dissimuler longtemps leur penchant pour le meurtre et d'échapper à la vigilance des familles. Les crimes qui ont été imputés à ces monomaniaques ne sont donc rien moins qu'avérés.

Parmi les malades que les inquisiteurs brûlaient, il se trouvait aussi des monomaniaques que l'on appelait *tempestières*, et qui s'accusaient de s'être entendues avec le diable pour exciter de violens orages. Des villageois occupés à leurs

plaisirs furent surpris dans les environs de Bâle par une tempête subite et furieuse qui les força d'interrompre leurs danses. Une malheureuse femme, qu'on n'avait pas voulu admettre à cette espèce de fête, et que ce refus avait irritée, s'accusa d'avoir excité l'ouragan pour satisfaire à l'esprit de vengeance. Le démon, confessa-t-elle, ayant consenti à seconder mes vues, j'ai été emportée par lui à travers l'air jusqu'au sommet de la montagne. Là j'ai pratiqué dans la terre une fossette où j'ai déposé de l'urine; c'est avec ce liquide que la grêle qui a ravagé la terre a été formée. Cette femme était évidemment affectée de délire partiel; elle fut condamnée au feu comme sorcière.

Les inquisiteurs firent périr avec non moins d'injustice et de cruauté une autre monomaniaque qui vint s'accuser d'avoir soulevé une tempête qui avait détruit toutes les récoltes du pays. Loin de chercher à dissimuler son prétendu crime, cette malade demanda à s'expliquer librement et se mit, aussitôt qu'elle fut débarrassée de ses chaînes, à raconter l'histoire qu'on va lire.

Je me suis engagée il y a longtemps, et de mon propre gré, dans les liens du démon; depuis dix-huit ans je pratique l'acte de chair avec un incube. C'est à ma scélératesse qu'il faut attribuer les maux qui viennent de frapper la population de ce pays. Le jour où la grêle a tout détruit, Satan m'est apparu dans ma maison, vers l'heure de midi, et m'a annoncé qu'il avait l'intention de bouleverser toute la plaine de Ruppel, en m'ordonnant de seconder ses projets. Je me suis acheminée aussitôt vers la campagne, emportant un peu d'eau dans un vase. En mettant le pied hors de la ville j'ai aperçu le diable qui m'attendait sous un arbre. Tout de suite j'ai répandu ma provision d'eau dans une cavité qui se trouvait à la portée de ma

main ; j'ai prononcé des paroles sacramentelles en agitant l'index, tandis que Satan se tenait debout à mes côtés ; l'eau s'est élevée en vapeur, et la grêle qui s'est formée par le pouvoir du diable a été ensuite lancée sur les moissons et sur les vignobles (1).

Cette femme parut sur le bûcher un crucifix à la main, répétant jusqu'à la mort qu'elle se repentait d'avoir commis les plus grands crimes, et qu'elle mourait avec joie dans l'espoir qu'elle allait être délivrée des importunités du démon.

Tel fut à peu près aussi le langage que tint une autre victime qui expira par les flammes, à Buchel, dans le diocèse de Bâle ; cette malheureuse se reprochait d'avoir appartenu pendant six ans à un incube, d'avoir reçu les caresses de ce démon jusque dans le lit conjugal, aux côtés mêmes de son époux. On l'entendit souvent s'écrier sur le bûcher qu'enfin elle allait être soustraite à la domination d'un amant aussi impur, qu'elle ne consentirait pas à ressaisir la vie quand bien même elle en aurait le pouvoir (2).

On le voit, dans toutes ces déplorables affaires, ni la folie des condamnés, ni l'invraisemblance de leurs assertions, ne pouvaient ébranler la conviction des inquisiteurs et des magistrats. Parmi les personnes qui furent brûlées à Strasbourg, une femme âgée se fit remarquer par une complète insensibilité aux plus horribles tortures. La même chose arrivait journellement à d'autres prévenues qu'on disait posséder le *sort de la taciturnité* : à la longue, l'épuisement de la sensibilité, plongeant ces infortunées dans une sorte d'abrutissement, ne permettait plus au cerveau

(1) Spranger, in *Malleo maleficorum*, p. 173, 246.
(1) Spranger, *ibid.*, t. 1, p. 169.

de sentir ce qui se passait vers les membres sur lesquels le bourreau s'épuisait pourtant à tirer. Eh bien! les théologiens crurent, en s'appuyant sur la déclaration de cette vieille, que la graisse d'un premier-né du sexe masculin procurait seule aux démonolâtres la faculté de dormir pendant l'épreuve de la question (1).

On s'étonne de nos jours de voir les criminels disposer d'une vie que réclame la justice. Les démonolâtres de la Haute-Allemagne arrivaient aux audiences la figure et le corps couverts de meurtrissures et d'ecchymoses. Probablement elles-mêmes se frappaient, à la manière des lypémaniaques, en cédant à l'impulsion du délire et du désespoir. C'était pourtant, à les en croire, le diable qui les mettait en cet état, et qui les battait en arrière parce qu'il était outré des aveux qu'elles faisaient aux juges. Finalement, poussées à bout de tous les côtés, n'ayant en perspective que leurs tortures morales, la question et le bûcher, elles cherchaient dans le suicide un remède contre tant de maux, et s'étranglaient avec les lambeaux de leur misérable défroque, en s'attachant aux barreaux de leur prison (2).

Tels ont été les principaux traits, la principale physionomie du délire sous le pontificat d'Innocent VIII; déjà il est dit dans les procédures des inquisiteurs que le penchant pour le culte et la religion du diable était comme héréditaire dans certaines familles, dans certaines localités; qu'il se communiquait surtout aux personnes du sexe; que les filles jeunes, à chevelures noires et abondamment fournies, étaient les plus disposées à céder aux séductions

(1) Spranger, in *Malleo maleficorum*, p. 166.
(2) *Ibid.*, p. 166.

des incubes. Cela signifie que la démonolâtrie était plus fréquente sur la femme que sur l'homme, que l'hérédité et l'exemple ont toujours influé d'une manière fâcheuse sur la transmission de la folie, que les filles à formes dites hommasses sont très exposées à des sensations utérines qui leur rappellent pendant le sommeil ce qui se passe pendant l'union sexuelle (1).

Presque constamment, les divagations des malades se rapportent aux sujets religieux. Les hallucinations visuelles et tactiles sont encore peu variées; les démonolâtres n'aperçoivent pas encore autour d'eux ces formes changeantes d'animaux qu'ils prendront plus tard pour des diables métamorphosés en bêtes; les femmes croient s'unir avec des incubes, mais jusqu'à présent elles ne croient pas s'accoupler avec des animaux immondes; elles ne signalent pas encore ces sensations étranges que d'autres attribueront bientôt à l'introduction des organes des esprits infernaux dans leurs parties génitales; personne ne décrit encore en Allemagne les profanations du sabbat. Ces mélancoliques sont préoccupés, au contraire, de l'idée que le diable les oblige à faire le plus de mal possible à l'humanité, et surtout aux enfans; ils voient le diable, ils l'entendent parler, ils se persuadent que Satan les roue de coups, ils abandonnent avec indifférence leur vie à la justice humaine, et se tuent avec résignation quand la vie leur devient par trop à charge.

Plus d'une fois, des personnes faibles, timides, épouvantées par l'idée de la question ou vaincues par l'excès de la douleur, ont dû confesser, probablement, des choses qu'elles n'ignoraient pas être fausses. Tous les sujets qui ont prétendu appartenir à la secte du démon ne doivent pas par conséquent être comptés parmi les véritables mo-

nomaniaques ; mais l'ensemble du tableau que nous venons d'esquisser reste pour caractériser un type pathologique incontestable.

§ VI.

Démonopathie des moinesses de Cambrai. — Condamnation de Jeanne Pothière à la prison.

1491.

L'on crut, en 1491, que les esprits déchus avaient pris possession de tout un couvent de filles, à Cambrai. Cet événement, signalé par Christ Massœus, par Del Rio, par Delancre, a été raconté à peu près en ces termes par les auteurs contemporains.

A partir de 1491 à 1494, c'est-à-dire pendant plus de quatre ans, des religieuses de Cambrai furent vexées d'une manière horrible par des démons. On voyait les possédées courir comme des chiennes à travers la campagne, s'élancer en l'air comme des oiseaux, grimper au tronc des arbres comme des chats, se suspendre aux branches, contrefaire les cris des animaux, deviner les choses cachées et présager l'avenir. La pratique des exorcismes, les traitemens variés que l'on fit subir aux possédées ne leur procurèrent aucun soulagement ; l'on prit le parti d'envoyer leurs noms à Rome, et ces noms furent lus tout haut par le pape pendant la célébration de la sainte messe. Le mal ne laissa pas de persister (1).

Veut-on connaître la cause de ce malheur ? Le diable confessa lui-même qu'il avait été introduit dans le couvent par une religieuse nommée Jeanne Pothière, qu'il avait cohabité avec cette dévote quatre cent trente-quatre fois

(1) Comparez : Del Rio, *Disquisit. magic.*, liv. 6, p. 501.— Delancre, *De l'incrédulité et mécréance*, etc., p. 18.

dans le cloître, qu'elle n'était âgée que de neuf ans lorsque ce commerce charnel avait commencé. L'on sut aussi que Jeanne Pothière se permettait avec le diable un commerce encore plus honteux (1).

Jeanne Pothière fut condamnée à la prison et mourut vers sa quarantième année dans les prisons de Cambrai.

Ce récit, trop succinct pour caractériser complètement l'état pathologique des moinesses de Cambrai, ne laisse pas d'offrir un certain degré d'importance.

Il prouve d'abord que, dès la fin de cette période historique, les filles réunies en communauté étaient déjà sujettes à une affection mentale épidémique qui leur faisait croire et dire qu'elles étaient tombées au pouvoir des esprits malfaisans, et que cette espèce de délire se trahissait aux yeux des observateurs par une série d'actes bizarres et extravagans. L'on retiendra que ces malades avaient déjà la prétention de lire dans l'avenir et de prophétiser, que le rétablissement des facultés mentales ne s'effectuait qu'avec peine et avec une excessive lenteur; à ces traits l'on commence à reconnaître les accidens qui constituent la démonopathie dont les ravages ont été par la suite si fréquens.

Ce récit prouve en second lieu que, quelque avant que l'on remonte dans le passé, le délire des énergumènes exposait déjà, soit les malades elles-mêmes, soit les personnes qui faisaient partie de leur entourage, à des poursuites judiciaires. Il n'est pas dit dans les anciens livres si Jeanne Pothière s'avoua coupable, si elle se dénonça elle-même comme recevant les faveurs et les caresses du diable, ou si ce furent les autres moinesses qui lui imputèrent de pareils crimes. Jeanne Pothière put être victime d'une

(1) Del Rio, *loco citato*, p. 784.

perversion survenue dans ses sensations et dans ses facultés intellectuelles ; elle put aussi succomber sous le poids des charges inventées par des énergumènes privées en partie de jugement et de raison. Dans la plupart des affaires analogues les filles mises en accusation ont semblé prendre à tâche de calomnier elles-mêmes leur conduite et leurs propres mœurs, renchérissant presque toujours sur les dépositions des autres monomaniaques qui élevaient la voix pour les noircir ; il est arrivé aussi que des possédées se sont seules dénoncées aux tribunaux ; d'autres ont soutenu leur innocence avec une lucidité d'idées parfaite. Jeanne Pothière, en la supposant déraisonnable et hallucinée, devait sembler coupable ; les plus énergiques protestations n'auraient pas pu prévaloir, dans l'opinion des juges ecclésiastiques, pour la faire élargir, contre les témoignages des autres religieuses, lors même qu'elle eût été en état de se défendre. En somme, dans aucun cas il n'était loisible aux théologiens d'épargner les prévenus, soit que le diable accusateur parlât par la bouche d'autrui ou par celle des accusés.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA FOLIE CONSIDÉRÉE AU SEIZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

LA NATURE D'UNE FOULE D'ACCIDENS NERVEUX, PLUSIEURS ESPÈCES DE MONOMANIE CONTINUENT A ÊTRE SOUVENT MÉCONNUES PENDANT LE SEIZIÈME SIÈCLE. LE NOMBRE DES ALIÉNÉS QUI PÉRISSENT SUR DES BUCHERS EST CONSIDÉRABLE.

Pendant le siècle qui vient de s'écouler, les inquisiteurs et les théologiens sont descendus seuls ou presque seuls dans la lice, pour prouver qu'une multitude de malades atteints de délire partiel doivent être poursuivis et punis comme hérétiques; que l'explosion de certains phénomènes nerveux, avec ou sans désordre des facultés intellectuelles, tels que le mal caduc, l'extase, l'hystérie, atteste la plupart du temps la présence des esprits nuisibles dans les appareils affectés à l'innervation. Nous allons voir maintenant des hommes éminens par leur talent et par leur savoir et placés tout à fait en dehors de la corporation du clergé, embrasser avec une confiance aveugle, si ce n'est avec un fanatisme outré, l'opinion de ceux qui professent que l'homme pactise souvent avec les démons, et que beaucoup de maladies sont véritablement dues à des

influences surnaturelles. Parmi les noms dont l'autorité a contribué à rendre tout à fait populaire l'idée que la démonomanie, l'hystéro-démonopathie, la zoanthropie, l'obsession diabolique, ne constituent point de simples dérangemens fonctionnels, je citerai surtout ceux de Barthélemi de Lépine, de Fernel, d'Ambroise Paré, de Bodin, de Leloyer, de Boguet. L'on ne devra jamais prononcer qu'avec vénération les noms de Ponzinibius, d'Alciat, du courageux Wier, de Pigray, de Jean-Baptiste Porta, de Montaigne, qui ont eu la gloire de faire comprendre aux savans que les phénomènes attribués au commerce de l'homme avec les êtres surnaturels sont du ressort de la pathologie, et que la société se montrait barbare en souscrivant froidement au supplice d'une infinité d'aliénés susceptibles pour la plupart de recouvrer l'usage de la raison.

Vers 1523, Barthélemi de Lépine, professeur en théologie, et frère de la congrégation de Saint-Dominique, publia sur les *stryges* une dissertation qui ne pouvait manquer d'édifier les partisans d'une saine orthodoxie, et qui, pendant plusieurs siècles, a fait autorité parmi les fidèles et parmi les juges ecclésiastiques.

Ce théologien soutient, entre autres choses, que les démonolâtres jouissent positivement de la plénitude de leur raison, que leurs assertions, soit qu'ils parlent de leurs méfaits ou de ceux de leurs prétendus coreligionnaires, méritent une entière confiance en justice, qu'il n'est pas douteux qu'ils se réunissent fréquemment avec des démons dans des assemblées nocturnes où il se commet des actions infâmes et des crimes abominables; qu'il est positif qu'ils pratiquent l'acte de fornication soit entre eux, soit avec des esprits immondes, qu'enfin ils sont très acharnés contre les enfans.

De Lépine cherche à prouver par des raisonnemens subtils que le diable apprend aux démonolâtres à se transformer en bêtes, que la métamorphose des sorcières en chattes est devenue excessivement fréquente, que les démonolâtres, en vertu d'un artifice diabolique, apparaissent réellement sous la forme féline, quand ils vont faire la chasse aux nourrissons.

Il convient que la pommade dite des sorciers, et que l'on croit douée de propriétés soporifiques, n'exerce aucune action sensible sur les fidèles; mais il croit qu'il ne faut pas inférer de là que son action soit également nulle sur les stryges; il faut croire au contraire, dit-il, qu'elle agit sur les sorciers avec énergie, parce que le diable intervient pour la rendre stupéfiante.

On doit regarder comme prouvé que beaucoup de démonolâtres tombent dans une sorte d'extase au moment où le démon se dispose à les emporter loin des habitations, dans le lieu où il se propose de tenir ses assemblées; que si certains sorciers, au lieu d'aller au sabbat corporellement, restent engourdis et comme morts dans leur lit ou dans quelque coin de leur maison, il ne faut pas chercher à les innocenter pour cela; car quand on les interroge on s'aperçoit aussitôt qu'ils ont éprouvé pendant cette sorte de sommeil les mêmes sensations que s'ils eussent été réellement présens aux assemblées présidées par Satan, et s'ils n'étaient point d'accord avec le prince des démons, ils ne jouiraient point d'un semblable privilége; le diable seul peut se charger d'imprimer dans leur esprit d'aussi abominables peintures; les adorateurs du vrai Dieu ne sont point assaillis par de pareilles visions.

On remarquera, dit de Lépine, que le nombre des démonolâtres devient de jour en jour de plus en plus ef-

frayant. S'il était présumable que tous ces individus fussent atteints d'une mélancolie naturelle, ne devrait-on pas regarder comme tout à fait étranges l'invasion et la propagation d'un mal qui se manifesterait sur tant de citoyens à la fois, et qui produirait partout les mêmes idées délirantes, les mêmes sensations de la vue, de l'ouïe et du toucher? Une preuve que les stryges hantent positivement la compagnie des démons, c'est que de temps à autre on arrête loin des villes des démonolâtres nus ou à moitié nus, qui rapportent la manière dont le diable les a délaissés avec intention soit dans la plaine, soit sur les grands chemins, pour leur infliger quelque correction. Quelle pitié pourrait-on accorder à des misérables qui ont un commerce effectif avec les esprits déchus ? Les démonolâtres doivent être voués à l'extermination; il faut les immoler lors même qu'ils ne sont en proie qu'à des sensations, qu'à des idées illusoires; car ceux qui abhorrent l'engeance infernale ne sont point exposés à de pareilles aberrations des sens ou de l'entendement (1).

Les décisions de Barthélemi de Lépine ont presque toujours été adoptées sans contradiction par les démonographes de tous les pays; les opinions établies par ce théologien, soit dans l'ouvrage que nous venons de parcourir, soit dans celui où il s'attache à réfuter les argumens de Ponzinibius, ne peuvent inspirer que peu de sympathie pour la mémoire d'un homme qui a contribué à faire répandre des flots de sang (2).

François Pic de la Mirandole n'imagine pas qu'on puisse révoquer en doute la possibilité de la cohabitation des démonolâtres avec les esprits déchus. Il a connu, dit-il

(1) *Quæstio de strygibus, per eximium,* etc. Barth. de Spinâ.
(2) Barth. de Spinâ, in Ponzinibium, *de lamiis apologia.*

un prêtre âgé de soixante-quinze ans qui avait eu pendant quarante ans *accointance* avec un démon succube, qu'il nommait Hermeline et qui le suivait partout, même sur les places publiques, lui apparaissant sous les traits d'une femme; ce prêtre croyait échanger avec cette espèce de spectre, que personne ne pouvait apercevoir, des paroles singulières, et qui faisaient dire à certaines gens qu'il était fou. François Pic estime que cet ecclésiastique avait un commerce charnel effectif avec ce fantôme, et il assure qu'une autre succube, qu'il appelle Fiorina, entraîna pareillement pendant trente ans un second prêtre au même genre de débauche. Selon Bodin, l'amant d'Hermeline confessa aussi qu'il avait humé le sang de plusieurs petits enfans et il fut brûlé tout vif (1)....

François Pic est persuadé que l'ombre de son oncle Jean est réellement apparue, au milieu d'un nuage de feu, au fameux bénédictin Savonarola (2). Il rapporte sérieusement que ce même personnage, qui était évidemment sujet à de fréquentes hallucinations de la vue et de l'ouïe, à des accès de ravissement curieux, était souvent obligé d'en venir aux prises avec des légions de diables, qu'il les entendait quelquefois l'apostropher avec malice, qu'ils feignaient d'estropier son nom et qu'ils répétaient sans cesse qu'ils en feraient bien tant et tant que le moine serait contraint de lâcher pied (3).

Il ne craint par de raconter que plus d'une fois le saint-esprit est venu se poser sur l'épaule de Savonarola, que le bénédictin ne pouvait se lasser d'admirer son plumage

(1) J.-François Pic de la Mirandole, in *Prænotione*. — Bodin, *Démonomanie des sorciers*, in-4°, p. 107.
(2) Joh.-Franc. Pic, etc., in *Vità Johanni Pici*.
(3) J.-Fr. Pic, in *Vità Savonarolæ*, p. 123.

aux reflets d'or et d'argent, que le divin oiseau faisait entendre un murmure particulier en introduisant son bec dans l'oreille de son protégé (1).

Enfin François Pic se vante d'avoir lui-même découvert un jour la supercherie d'un diable qui apparaissait à une femme simple sous la figure d'un enfant, et qui se faisait passer pour l'enfant Jésus. Le confesseur de l'obsédée ne soupçonnait pas lui-même le stratagème de ce démon; mais d'après les réflexions de François Pic on s'aperçut bientôt que cet enfant se trompait dans ses prédictions et on inféra de là qu'il appartenait à la cohorte des mauvais anges.

Mélanchthon a affirmé, suivant Leloyer, avoir vu plusieurs spectres, et avoir discouru et devisé longtemps avec eux (2).

Il raconte qu'un jour que la veuve de son oncle était assise éplorée et pensive au coin de son âtre, deux spectres se montrèrent tout-à-coup à ses côtés. « L'un avait l'habit, la représentation, le port et la forme de son défunt mari, et tel se disait être aussi. L'autre, fort grand de stature, était habillé en cordelier. » Le spectre qui représentait le mari, après avoir adressé à la tante de Mélanchthon quelques paroles consolantes, demanda à lui parler en particulier; mais avant de se retirer, il la toucha de sa main qui lui parut brûlante; cela fait, le spectre disparut avec le fantôme du cordelier (3).

Mélanchthon, sans soupçonner l'état maladif auquel doit être attribuée une semblable vision, croit devoir examiner

(1) J.-Fr. Pic, in *Vitâ Savonarolæ*, p. 124.
(2) Comparez : Wieri, *Opera omnia*, p. 52, § 3. — Leloyer, *Des spectres*, t. 1, p. 429.
(3) Leloyer, ouvrage cité, t. 2, p. 166.

si ce furent des ames ou des esprits déchus qui se présentèrent ainsi dans l'appartement de sa tante, et bien que le spectre qui représentait le défunt se montrât très enclin à la dévotion, Mélanchthon opine à penser que ce furent deux démons qui jouèrent cette espèce de comédie.

Luther prétend et assure dans plusieurs passages de ses *Colloques* que les esprits immondes trouvent un grand plaisir à faire tomber les personnes du sexe dans le péché de luxure. Il reçut un matin, suivant Mélanchthon, la visite d'un diable costumé en ermite et dont les doigts lui parurent ressembler à des griffes d'oiseau (1).

Rien n'est plus connu que le fameux plaidoyer que Luther dit avoir soutenu au milieu de la nuit contre un spectre qui se prononçait avec énergie contre les partisans des messes privées. Luther était donc parfois sujet à des visions, et il ne doutait pas que les esprits ne se pussent mettre en rapport avec les créatures humaines (2).

Jérôme Cardan change si souvent de manière de voir et de langage, comme le fait justement observer Gabriel Naudé, qu'il n'est pas toujours facile d'apprécier au juste le fond de ses opinions. Cependant il ne pouvait pas douter de la réalité des apparitions; car il raconte qu'un soir Facio Cardan, son père, reçut la visite de sept diables qui ne craignirent point d'argumenter contre ce savant homme. Jérôme ne répète-il pas aussi dans plusieurs de ses écrits qu'il a un génie pour protecteur? Jérôme Cardan a pourtant élevé la voix en faveur des démonolâtres (3).

Jean Lange produit une observation qui a pour but de

(1) Comparez: Wieri, *Opera omnia*, p. 54. — Bodin, ouvrage cité, p. 107.

(2) Comparez : Lenglet-Dufresnoy, *Recueil de dissertations*, etc., t. 1, 2e partie, p. 193 et suiv.

(3) G. Naudé, *Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie*, etc., p. 245 et suiv. — Hi. Cardani, *De vitâ propriâ*, ch. 47, p. 186, 187. — Lisez aussi *De rerum varietate*.

prouver que le diable entasse quelquefois une foule de corps étrangers dans le canal alimentaire des possédés. Ulric Neussesser, cultivateur à Tugenstal, s'est tué, en 1539, avec un instrument tranchant. Quelques jours avant la mort, un baigneur est parvenu à extraire du bas-ventre d'Ulric un énorme clou, en pratiquant une incision sur les tégumens qui offraient une saillie. Ceux qui procèdent à l'autopsie du *maléficié* retirent à leur tour de l'estomac un énorme morceau de bois, quatre couteaux, deux plaques de fer, un tampon de cheveux. Tous ces objets ont été déposés là par un artifice diabolique (1). Lange n'hésite pas à consigner cet exemple comme propre à confirmer l'existence des maladies surnaturelles. Il est encore à sa connaissance qu'une femme démoniaque a vomi deux clous, des aiguilles, un paquet de cheveux.

Fernel possède quelques notions sur la frénésie, sur l'épilepsie, la manie, l'hypocondrie et la mélancolie, dont il admet plusieurs espèces. Il cite souvent des passages empruntés à Hippocrate et à Galien; mais les descriptions de Fernel sont tellement concises, qu'on est tenté de penser qu'il a puisé dans les livres des anciens tout ce qu'il possède de connaissances sur la pathologie mentale et sur les affections du cerveau (2).

Fernel admet l'action des esprits malins sur le corps de l'homme; il croit que les adorateurs du démon peuvent, à l'aide d'imprécations, d'enchantemens, d'invocations, de talismans, attirer les esprits déchus dans le corps de leur ennemi, et que ces démons y causent des accidens graves. Les possédés ressemblent souvent aux maniaques or-

(1) J. Lange, *Medicinalium epistolarum miscellanea*, etc.; in-4°. Bâle, 1554, liv. 1, epit. 38.

(2) Je cite l'édition de Bonet, Genève, 1679, p. 400, ch. 13. — Voir les *Consilia*,

dinaires, mais ils ont le privilége de lire dans le passé et de deviner les choses les plus secrètes. Ils deviennent tout tremblans aussitôt que l'on fait retentir à leur oreille quelques paroles à la louange de Dieu. Il a été témoin d'un cas de délire causé par la présence du diable dans l'organisme, et qui fut d'abord méconnu par les plus doctes médecins de l'époque (1).

Ambroise Paré semble adopter la théorie des inquisiteurs et des autres pneumatographes, concernant le pouvoir des êtres surnaturels. Le diable compte sur la terre beaucoup de partisans; ceux-ci font un pacte avec les esprits et parviennent, à l'aide de moyens diaboliques et subtils, à déranger la santé en lésant l'entendement et les principales fonctions; l'expérience et le raisonnement nous obligent à confesser qu'il en est ainsi, puisque les lois infligent des punitions aux sorciers et qu'on ne punit que les crimes avérés; de tout temps il a existé de pareils hommes.

Les démons se forment tout subit en ce qu'il leur plaîst; souvent on les void se transformer en serpents, crapaux, chat-huants, corbeaux, boucs, asnes, chiens, chats, loups, taureaux; ils se transmuent en hommes et aussi en anges de lumière; ils hurlent la nuit et font bruit comme s'ils estoient enchaînez; ils remuent bancs, tables, bercent les enfants, feuillettent les livres, comptent l'argent..., jettent la vaisselle par terre, etc.; ils ont plusieurs noms comme: cacodémons, incubes, succubes, coquemares, gobelins, lutins, mauvais anges, Satan, Lucifer, etc. (2).

(1) J. Fernelii, *Opera universa medicina*, in-folio, Genevæ, 1679, p. 802, 803, liv. 2, ch. 16.

(2) *Les Œuvres d'Amb. Paré*, etc., 9e édit, Lyon, 1633, p. 780 et suiv., édition de M. Malgaigne, Paris, 1841, tome 3, pages 53 et suiv.

Les actions de Satan sont supernaturelles et incompréhensibles, passant l'esprit humain, et n'en peut-on rendre raison non plus que de l'aimant qui attire le fer et fait tourner l'aiguille..... Ceux qui sont possédés des démons parlent la langue tirée hors la bouche, par le ventre, par les parties naturelles; ils parlent divers langages incognus, font trembler la terre, tonner, esclairer, venter, desracinent et arrachent les arbres, font marcher une montagne d'un lieu en un autre, souslèvent en l'air un chasteau et le remettent en sa place, fascinent les yeux et les esblouissent, etc.

« Incubes, sont démons qui se transforment en guise d'hommes et ont copulation avec les femmes sorcières. Succubes, sont démons qui se transforment en guise de femmes, et telle habitation ne se fait pas seulement en dormant, mais aussi en veillant. »

Le diable, capital et ennemi juré de l'homme, nous afflige souvent de terribles maladies; il se concerte pour en venir à ses fins avec les sorciers. Une observation rapportée par Fernel prouve que tels *pendars* lancent des diables dans le corps des hommes et des femmes; ce fait mérite d'être récité :

« Un jeune gentil-homme par intervalle de temps tomboit en certaine convulsion, tantost ayant le bras gauche seulement, tantost le droit, tantost un seul doigt, tantost une cuisse, tantost toutes deux, tantost l'espine du dos et tout le corps si soudainement remué et tourmenté par ceste convulsion qu'à grande difficulté quatre valets le pouvoient tenir au lict. Or est-il qu'il n'avoit aucunement le cerveau agité n'y tourmenté; il avoit la parole libre, l'esprit nullement troublé, et tous les sens entiers, mesme au plus fort de telle convulsion. Il estoit travaillé deux fois par jour,

pour le moins, de telle convulsion, de laquelle estant sorty il se portoit bien, hors-mis qu'il se trouvoit fort las et rompu, à cause du tourment qu'il avoit souffert. Tout médecin bien advisé eust peu juger que c'estoit une vraye épilepsie, si avec cela les sens et l'esprit eussent esté troublez. Tous les plus braves médecins y estant appellez, jugèrent que c'estoit une convulsion de fort près approchante de l'épilepsie, qui estoit excitée d'une vapeur maligne enclose dedans l'espine du dos, d'où telle vapeur s'espanchoit seulement aux nerfs qui ont leur origine d'icelle espine, sans en rien offencer le cerveau. Tel jugement ayant esté assis de la cause de la maladie, il ne fust rien oublié de tout ce que commande l'art pour soulager ce pauvre malade; mais en vain nous fismes tous nos efforts, estant plus de cent lieues esloignez de la cause de telle maladie.

Car le troisième mois, l'on descouvrit que c'estoit un diable qui estoit auteur de ce mal, lequel se déclara luy-mesme, parlant par la bouche du malade du grec et du latin à foison, encore que ledit malade ne sceust rien en grec. Il descouvroit le secret de ceux qui estoient là présents; et principalement des médecins, se mocquant d'eux pour ce qu'avecque grand danger il les avoit circonvenus, et qu'avecque des médecines inutiles ils avoient presque fait mourir le malade. Toutes et quantes fois que son père le venoit voir, incontinent que de loing il l'appercevoit, il crioit : faites-le retirer, empeschez qu'il n'entre, ou bien luy ostez la chaine qu'il a au col : car comme chevalier qu'il estoit, suivant la coustume des chevaliers françois, il portoit le collier de l'ordre au bout duquel estoit l'image de Sainct-Michel. Quand on lisoit quelque chose de la saincte escriture devant luy, il se hérissonnoit, se souslevoit et se tourmentoit bien plus qu'auparavant.

Quand le paroxysme estoit passé, le pauvre tourmenté se souvenoit de tout ce qu'il avoit dit ou fait, s'en repentant et disant que contre son vueuil il avoit ou faict ou dit cela.

Ce démon contraint par les cérémonies et exorcismes disoit qu'il estoit un esprit, et qu'il n'estoit point damné pour aucun forfait. Estant interrogé quel il estoit, ou par quel moyen et par la puissance de qui il tourmentoit ainsi ce gentil-homme, il respondit qu'il y avoit beaucoup de domicilles où il se cachoit, et qu'au temps qu'il laissoit reposer le malade, il en alloit tourmenter d'autres. Au reste qu'il avoit esté jetté au corps de ce gentilhomme par un quidam qu'il ne vouloit nommer, et qu'il y estoit entré par les pieds, se rampant jusqu'au cerveau, et qu'il sortiroit par les pieds quand le jour pactionné entre eux seroit venu. Il discouroit de beaucoup d'autres choses, selon la coustume des démoniacles, vous assurant que je ne mets cecy en jeu comme une chose nouvelle, mais afin qu'on cognoisse que quelques fois les diables entrent dedans nos corps et qu'ils les bourrellent par tourments inaudits. Quelquefois aussi ils n'entrent point dedans, mais agitent les bonnes humeurs du corps ou bien envoyent les méchantes aux principales parties... etc. (1).

Ambroise Paré, voulant ensuite rappeler que les démons *entassent au corps des personnes vivantes mille choses estranges, comme vieux panneaux*, des os, des ferrements, des clous, des espines, du fil, des cheveux, des morceaux de bois, des serpents et autres choses monstrueuses, cite le fait d'Ulric Neussesser, et conclut que ce fut apparemment le diable qui fit apparaître les lames de fer et les

(1) Ambr. Paré, édition citée, p. 785. — Voir aussi Fernel, édition citée, p. 803.

autres objets [qui furent apperçus dans l'estomac et dans les intestins de ce lypémaniaque (1).

Ambroise Paré est considéré à juste titre comme le père de la chirurgie française ; Fernel s'est acquis l'immortalité non seulement par ses ouvrages de médecine, mais encore en procédant expérimentalement et par le calcul à la détermination de la grandeur de la terre. On conçoit qu'il ne devait pas être facile au commun des médecins de se soustraire au prestige de semblables autorités.

Bodin, que son ouvrage sur la république, sa science profonde en diplomatie, sa réputation de jurisconsulte plaçaient si haut dans l'opinion de ses contemporains, demande à cor et à cri le sang des démonolâtres ; les plus grands hommes de son temps sont à ses yeux suspects d'apostasie, et il ne lui en coûte rien pour lancer des accusations capitales contre des savans tels que Wier, Cardan, J.-B. Porta. Le sang des victimes aurait pu retomber sur la tête du dénonciateur, car Bodin a été aussi lui accusé de sacrifier à Beelzébuth.

Tout le monde a lu les principaux chapitres du traité de la *démonomanie* (2). Tout ce qui a été avancé et soutenu par les inquisiteurs relativement au commerce de certains hommes avec les esprits déchus, Bodin le maintient comme avéré, comme incontestable, et il s'efforce par l'ascendant de sa logique, par le rapprochement et l'explication des faits, à imposer ses opinions même aux plus incrédules. De ce malheureux *traité* sont sortis en grande partie comme d'un arsenal amplement pourvu tous les traits, tous les argumens qui ont été décochés depuis 1582 contre les mélancoliques par la tourbe des démonographes vulgaires.

(1) Ambr. Paré, édition déjà citée, pag. 784.

(2) Bodin, *De la démonomanie des sorciers*, Paris, in-4°, 1582. 

Le but constant de Bodin, dans toute son argumentation, c'est de persuader à tout le monde que les démonolâtres ne déraisonnent point, que leurs assertions ne dénotent aucun vice de la sensibilité ; que du moment où les êtres surnaturels, déchus ou non déchus, peuvent, par une faveur spéciale, se matérialiser en quelque sorte, en se constituant comme l'ame d'une forme calquée sur celle des créatures humaines, l'action de ces êtres, sur les appareils des sens, devient tout aussi incontestable que celle que nous sommes convenus d'attribuer aux objets dont nous croyons recevoir à toute minute les impressions ; qu'en conséquence, à moins de s'inscrire décidément en faux contre le témoignage des sens, et de briser pour toujours le glaive de la justice, l'on ne peut pas plus trouver à redire à la conduite des juges ecclésiastiques et des parlemens qui brûlent nos prétendus mélancoliques, qu'à celle du magistrat qui protége la société contre les entreprises des scélérats ordinaires.

Bodin raconte au long, dans son premier livre, l'observation d'un halluciné qui, à force de s'exalter par la méditation, la lecture de la bible, la contemplation, devint sujet, vers l'âge de trente-sept ans, à des sensations qui lui causèrent une grande joie : un être surnaturel frappait, disait-il, à sa porte, frappait sur son livre de prières, lui tirait les oreilles, lui adressait la parole, se montrait à sa vue sous la forme de rayons lumineux, chaque fois que Dieu se proposait de lui communiquer quelqu'avertissement. Un matin, cet esprit apparut sur ses couvertures, sous la forme d'un enfant vêtu d'une tunique d'un blanc éclatant, à reflets purpurins. Ce serviteur de Dieu ne doit-il pas être compté au nombre de ces personnages auxquels la protection d'un ange de lumière est assurée ? s'écrie Bodin. Cet

auteur a connu un autre individu qui était jour et nuit poursuivi par un esprit dont les formes lui paraissaient variables, qui l'importunait par d'abominables conseils, qui le vexait par ses attouchemens, qui le poussait à bout par ses méchancetés ; à la fin, cet homme se décida à quitter son domicile, dans l'espoir de retrouver ailleurs le sommeil et le repos qu'il avait perdus. Bodin attribue ces vexations à la malice d'un esprit malfaisant.

Une jeune fille, que le vertueux Amyot entreprit en vain de consoler et de guérir, aperçut en priant sur la tombe de son père l'effigie d'un homme noir ; ce spectre n'hésita point à confesser qu'il avait nom Satan, et lui donna l'ordre, en s'emparant de sa main, de se conformer dorénavant à ses volontés. Cette jeune fille, n'ayant point obéi assez aveuglément aux intentions du diable, se vit bientôt assiégée par un démon qui lui suggéra les plus fâcheux desseins, la poussant à vociférer, à se précipiter dans le puits, à se strangulcr. Un jour Satan entreprit de la violer ; elle se plaignit d'avoir été rudement froissée pendant cette lutte ; une autre fois, elle fut renversée sur le sol par ce redoutable ennemi. Voilà, selon Bodin, un exemple frappant de l'obsession des mauvais esprits (1).

Cette fille aurait pu subir la défloration, ajoute-t-il : une foule de femmes ont perdu leur innocence la première fois que le démon les a accostées, la première fois qu'elles ont consenti à se faire emporter aux fêtes des esprits déchus. Les procédures qui constatent l'existence des incubes relatent aussi les sensations utérines, tactiles, visuelles, etc., que les femmes perçoivent pendant qu'elles s'abandonnent à des esprits lascifs. Le démon, qui fut expulsé par saint Bernard,

(1) Bodin, ouvrage cité, p. 164.

avait imposé pendant six ans ses impures caresses à la même personne; une fille âgée de dix-huit ans, qui fut brûlée à Cerdène, se prostituait à un esprit; la sorcière qui fut brûlée en 1556, dans le voisinage de Laon, partageait son lit avec Satan; l'accouplement des hommes avec des succubes est réel, mais plus rare (1).

La folie n'est pas nécessairement provoquée, mais elle l'est souvent, par l'action du diable sur nos organes.

Le somnambulisme est provoqué quelquefois, probablement, par une stimulation surnaturelle.

Ceux qui sont possédés par un démon intérieur sont sujets à rejeter par la bouche des chiffons, du crin, du bois, des épingles; ils font souvent d'étranges contorsions; une possédée de Joachin Val avait le menton tourné vers la nuque, la langue poussée hors de la bouche; les sons qu'elle tirait de son gosier n'étaient pas sans analogie avec le croassement des corbeaux; elle imitait le ramage de la pie, le chant du coucou (2).

Le diable peut parler par la bouche des énergumènes; il se sert souvent d'idiomes que les démoniaques ne comprennent pas; il récite des choses que ceux-ci ignorent. Les organes des possédés sont mis en jeu par les démons comme des instrumens qu'ils manœuvrent avec habileté.

Les exorcistes sont exposés à devenir possédés à leur tour : saint Grégoire a vu le diable prendre possession d'un prêtre qui avait saisi une étole pour délivrer un énergumène des vexations d'un esprit impur; Nider a été témoin d'un accident pareil.

Les démons sont attirés dans l'organisme par les pactes des démonolâtres; ils en sont chassés par la vertu des

(1) Bodin, ouvrage cité, page 108.
(2) Bodin, *ibid.*, page 160.

exorcismes. Les animaux peuvent être exorcisés comme les hommes; les habitations peuvent être purifiées par des exorcismes (1).

L'ame, l'essence spirituelle qui anime l'organisme, en peut être distraite et séparée pour un instant. C'est ce qui a lieu pendant le ravissement extatique; ce phénomène s'opère par le pouvoir des êtres surnaturels. L'extase des démoniaques suppose qu'ils vivent sous le joug de Satan: J. Cardan, qui se procurait des extases presque à volonté, était sous la domination de Satan. L'ame peut exécuter des pérégrinations lointaines: sept extatiques qui furent jugés et brûlés à Nantes en 1549, et dont l'immobilité avait duré plusieurs heures, se vantaient de savoir ce qui s'était passé dans l'intérieur et dans les environs de la ville pendant la durée de leur accès; Jean-Baptiste Porta, le président Latourrette, le maître des requêtes Bellot ont entendu raconter à des extatiques des choses tout aussi extraordinaires.

Plusieurs médecins ont dit et laissé par écrit que la lycanthropie est une maladie d'hommes malades qui pensent être loups et vont courant parmi les bois, et de cet avis est Paul Æginet (Paul d'Égine); mais Théophraste, Pomponace et même Fernel, ont tenu la lycanthropie pour une chose très certaine, véritable, indubitable.

La monographie de Leloyer, sur les *spectres*, vit le jour quatre ans après le traité de la *démonomanie*. Le conseiller angevin ne se présente pas, comme Bodin, les mains pleines d'une riche moisson de faits nouveaux empruntés aux actes des parlemens, et propres à fixer les caractères de la démonolâtrie; mais sa connaissance profonde des langues, des littératures anciennes et modernes, l'a mis à même

(1) Bodin, ouvrage cité, p. 156.

de rapprocher une variété infinie d'histoires on ne peut plus intéressantes pour l'entente des hallucinations.

Les voix perçues par certains individus, lorsqu'aucune créature humaine ne peut être soupçonnée de proférer des mots, sont des voix angéliques ou des voix démoniaques. Les esprits malins, ne se montrant pas toujours quand ils parlent, ont donné à penser que les arbres et les statues pouvaient parler. Les chênes de Dodone, le taureau de Jupiter Rhodien ont articulé des sons. Un chien a récité des vers (1).

Il est des lieux où l'on perçoit des soupirs, des gémissemens, où l'on entend des bruits de chaînes, des clameurs, des hennissemens où les apparitions se succèdent sous toutes les formes. Celui dont les sens sont ainsi tourmentés se trouve en présence des démons qu'on appelle lutins ou follets.

Les ames peuvent aussi, après la mort, impressionner les sens des vivans en prenant une forme fantastique. La fille du fameux jurisconsulte Dumoulin apparut au bailli de Coulommiers, son époux, et lui apprit le nom de ses assassins. Ce fut un spectre qui mit la justice sur la voie d'un meurtre commis par L. Sornin sur la personne de son mari. L'ame de Commode, au lieu de rassurer Caracalla, qui était souvent poursuivi par des formes menaçantes, lui tint un langage propre à le déconcerter (2).

Les apparitions d'ames sont cependant trompeuses; les démons se font parfois passer pour des ames en peine. Un particulier, déplorant la perte récente de son ami, le vit une nuit arriver dans son appartement. Cette ombre se dépouilla de ses vêtemens, fit ses dispositions pour se

(1) Pierre Leloyer, quatre livres *Des spectres*, etc., Angers, in-4°, 1588, liv. 2, ch. 6.

(2) *Ibid.*, t. 2, ch. 4, p. 45, 57.

coucher, et fit éprouver à celui qui observait tous ces mouvemens une sensation insupportable de froid en s'étendant à côté de lui. Un follet, dont la main était molle comme du coton et froide comme de la glace, ne causa pas moins de frayeur à un ami de J. Cardan (1).

Les démons cherchent à nous épouvanter sous toutes sortes de formes. On lit dans Elien qu'un cultivateur fut poursuivi, après avoir tué un serpent d'un coup de bêche, par le spectre d'un reptile qui ne lui permit plus de goûter un instant de calme, et que ce malheureux devenu complètement fou se trouva dans la nécessité de se rendre avec ses amis au temple de Sérapis où l'on guérissait les forcenés et les enragés (2).

Frère Adam a vu un démon prendre la forme d'un arbre chargé de glace, la forme d'un moine, d'un âne, d'un spectre noir monté sur un cheval de couleur baie. Vainement il a cherché à se débarrasser de cet ennemi à coups d'épée ; il ne s'est trouvé en sûreté qu'après s'être enfermé dans un cercle et avoir vu l'esprit s'évanouir sous la forme d'une roue (3).

Les démons qui possèdent des corps vivans et qui se distinguent par leur loquacité, par leur aptitude à parler diverses langues, sont des esprits subtils et aériens.

Les démons qui possèdent les corps sans parler sont des esprits muets ; ils causent la léthargie, rendent les hommes insensibles, les exposent à tomber dans l'eau, dans le feu, comme s'ils étaient atteints du mal caduc (4).

La copulation des esprits incubes ou succubes avec les

(1) Leloyer, *Des spectres*, p. 417-418, t. 1.
(2) *Ibid.*, p. 421, t. 1.
(3) *Ibid.*, p. 510, t. 1.
(4) *Ibid.*, p. 316, t. 2.

individus de l'un ou de l'autre sexe, peut être effective; elle n'est jamais féconde.

Les obsédés courent plusieurs sortes de dangers. Nicole Aubry avant d'être possédée voyait rôder le diable autour de sa personne; Satan lui conseillait de s'étrangler, de se tuer d'une manière ou d'une autre. Il poussait le vertueux Stragyre à se précipiter dans le gouffre des mers, à s'abîmer dans les précipices, à recourir pour mettre fin à ses jours à la strangulation (1).

Quelques personnes ne peuvent vivre sans effroi dans certaines habitations. Chaque nuit elles y sont réveillées par le bruit des coups qui résonnent sur les cloisons et sur les parquets; à chaque minute des éclats de rire, des sifflemens, des battemens de mains attirent leur attention; leur vue est frappée par de subites apparitions d'ombres; des spectres leur saisissent les pieds, le nez, les oreilles, vont jusqu'à s'asseoir sur leur poitrine. Ces maisons sont le rendez-vous des démons (2).

La métamorphose d'homme en animal n'est jamais effective. Elle paraît telle pour le lycanthrope que Satan trompe avec un art inimitable. Ces démonolâtres, se voyant sous l'aspect d'une bête féroce ou d'une fauve, se mettent à parcourir les plaines et cherchent quelquefois à se repaître de sang et de carnage (3).

En général, l'invasion d'une espèce quelconque de folie suppose la préexistence d'un vice dans les organes. Le démon achève d'entraîner l'entier bouleversement des opérations de l'intellect en prenant possession des parties affectées (4).

(1) Leloyer, *Des spectres*, p. 465.
(2) *Ibid.*, p. 490, 491,
(3) *Ibid.*, p. 272, t. 1.
(4) *Ibid.*, p. 265.

L'ame n'abandonne jamais le corps qu'à l'instant de la mort. Elle est présente pendant le ravissement extatique des sorciers. Elle est tellement préoccupée alors par la continuité des impressions dont elle est assaillie, par la vivacité des images dont le diable lui offre la représentation, que le patient paraît comme privé de vie. Le diable grave-t-il dans l'ame de l'extatique la peinture d'événemens réels, le sorcier peut à son réveil raconter avec fidélité des choses qui se sont cependant passées loin de lui. L'effet est le même que si l'ame eût subi un déplacement véritable (1).

J. François Ponzinibius examine et détruit une à une toutes les raisons qui servent de piédestal à la justice criminelle de son époque. Il ose écrire que la démonolâtrie constitue une maladie, qu'il faut attribuer à l'état de dépravation des sens toutes les sensations qui font croire aux *Lamies* qu'elles rendent un culte à Satan; qu'il est faux que certaines personnes puissent se réunir la nuit, à l'insu de leur famille, dans des lieux fréquentés par des esprits; que les accouplemens des sorciers, tous les crimes qu'ils ne demandent pas mieux que de supposer, ne sauraient être prouvés légalement; qu'il est atroce de brûler des visionnaires. Il veut que ces insensés soient au moins assistés, au moment de l'instruction de leur affaire, par des légistes, qui ne seront pas embarrassés pour démontrer que leurs dépositions ne doivent faire foi ni contre eux ni contre les autres. Il fait remarquer que les juges ecclésiastiques sont en opposition avec les décisions du concile d'Ancyre, où il a été proclamé que les abominations attribuées aux sorciers ne sauraient être commises en réalité.

(1) *Ibid.*, p. 623, t. 1.

Il ne conçoit pas que l'invraisemblance des choses racontées par les démonolâtres n'ait pas fait ouvrir plus tôt les yeux aux personnes raisonnables. N'est-on pas dans l'usage de punir le faux témoignage? Pourquoi admettre dans cette circonstance des choses qui sont en opposition avec les lois de la nature? Les inquisiteurs devraient bien plutôt prendre à tâche de châtier ceux qui accréditent les erreurs qui concernent la sorcellerie (1).

André Alciat ne craint pas d'attaquer un inquisiteur, qui vient de faire mourir dans le Piémont une multitude d'hallucinés. Il rappelle aussi, lui, les dispositions du concile d'Angouri, où l'absurdité du sabbat des sorciers fut proclamée. Il demande qu'on s'en rapporte au témoignage des maris, qui jurent que les malades qualifiées de sorcières ne sont jamais sorties la nuit du lit où elles se sont couchées le soir avec eux, ou en leur présence; il attribue à une disposition mélancolique les visions fantastiques des villageoises qui croient assister aux danses des démons; il pense qu'elles sont atteintes du même mal que les hallucinés dont parle Pline, à l'occasion du mal dit de Faune, et qu'on pourrait les guérir pour la plupart, si leur état de misère leur permettait de se faire soigner. Il conclut que si les démonolâtres sont sujets à des accès de ravissement extatique, l'on n'est pas autorisé pour cela seul à disposer de leur vie; que ces ravissemens sont au contraire pour eux un motif d'excuse, puisqu'ils indiquent que leurs crimes ne sont point effectifs (2).

Lemnius Levinius reconnait que les énergumènes se

(1) Franciscus Ponzinibius, *de Lamiis*, in *Thesauro magno juris consultorum*, t. 15. — Comparez: Barth. de Lépine, in *Malleo maleficorum*, p. 438 et suivantes, t. 2.

(2) Andr. Alciati, *Parerga juris*, liv. 8.

servent quelquefois en improvisant d'expressions inconnues, qu'ils paraissent posséder momentanément des langues qu'ils ne semblent pas avoir apprises. Il attribue cette faculté, qui suppose sur les individus une sorte de transport, à la véhémence de la stimulation cérébrale. Les humeurs viciées par la maladie agissent sur le cerveau comme un vin généreux; de même que le choc fait jaillir l'étincelle du silex, de même certaines puissances des organes sont mises en action par la stimulation fébrile. Les génies et les démons ne participent point à la production de ces phénomènes que l'application des moyens thérapeutiques dissipe quelquefois avec une grande promptitude. L'épilepsie qui a été attribuée à l'action des génies malfaisans n'est point une affection surnaturelle. C'est dans l'encéphale et dans les humeurs qu'il faut chercher la cause des accidens qui trahissent l'invasion du mal caduc (1).

Wier n'est que trop versé dans la science des esprits; il va jusqu'à supputer le nombre des diables qu'il divise par catégories, et porte à plusieurs millions (2). Il ne doute pas que la plupart des dérangemens de l'organisme ne soient occasionnés par la rage incessante de cette redoutable cohorte.

La mélancolie peut être purement maladive; elle est presque toujours due à l'action des esprits sur l'encéphale. L'atrabile, suivant l'énergique expression de saint Jérôme, est le bain des démons. Les mélancoliques sont donc très exposés aux importunités de Satan.

L'hystéro-démonopathie, ou les convulsions démoniaques, s'expliquent par la présence de Satan dans l'écono-

(1) Levini Lemnii, etc., *Oculta naturæ miracula*, etc., in-12, 1561, liv. 2, ch. 2 et ch. 3.

(2) Wieri, etc., *Opera omnia*, Amsterdam, 1560, p. 649 à 666.

mie où son incitation occasionne de graves désordres intellectuels et musculaires.

Toutes les sensations qui font dire aux malades qu'ils sont en proie au tourment de l'obsession extérieure, ont un fondement réel ; les anges déchus harcèlent les sens avec une persévérance désespérante, et les effets de ces persécutions sont d'autant plus cuisans que le système nerveux est moins bien organisé.

Wier se fait pardonner ce début digne d'un licencié en Sorbonne en posant les vrais fondemens de la pathologie mentale, en se plaçant à ses risques et périls entre le fanatisme qui égorge et la folie qui implore à mains jointes et comme un bienfait l'assistance du bourreau (1).

Wier comprend la nécessité d'approfondir les circonstances où sont placés les malheureux enclins à la mélancolie, à l'obsession diabolique, à l'hystéro-démonopathie, et il procède autant que possible à la détermination des causes qui provoquent la folie (2).

Il recueille ou rapproche un nombre de faits importans, décrit avec un certain soin plusieurs affections nerveuses dignes d'un grand intérêt, et dont la propagation est devenue inquiétante pour la société (3).

On apprend en méditant les faits rassemblés par Wier que les aliénés du seizième siècle attentaient souvent à leur existence, qu'ils avalaient fréquemment des fragmens d'os, des plumes, du fer ; que les convulsions compliquées de délire régnaient souvent dans les communautés de nonnes, dans les écoles de garçons, qu'elles se manifestaient comme épidémiquement, que le délire de la diable-

(1) Wieri, etc., *Opera omnia*, p. 259.
(2) *Ibid.*, p. 177.
(3) *Ibid.*, p. 299 et suivantes.

rie revêtait les formes les plus diverses, que l'on surprenait déjà des misérables qui simulaient la démonopathie, qu'on connaissait beaucoup d'agens toxiques capables de déterminer, par leur ingestion dans l'économie, l'explosion subite d'un délire momentané (1).

Ce médecin a médité à fond les symptômes de la démonomanie, de la lycanthropie, de la mélancolie religieuse. Il a vu de près beaucoup d'aliénés, a réfléchi sur le contenu des procès de sorcellerie qui ont eu le plus de retentissement dans le domaine de la chrétienté; il est demeuré persuadé, convaincu que les lycanthropes, les stryges que l'on s'acharne à brûler, sont en dehors de leurs habitudes de raison.

Wier répète sans cesse que les stryges et les lycanthropes mentent à leur insu, que le diable a porté le désordre dans leurs sens et dans leur entendement, qu'on devrait être frappé de l'absurdité de leurs assertions. Satan les trompe, dit-il encore, mais ils n'ont rien fait pour s'attirer les maux qui les frappent. Les maléfices qu'on leur impute ne sont dangereux pour personne; les enfans qu'on prétend qu'ils ont dévoré n'ont pas cessé de jouir de la vie; les morts qu'ils prétendent avoir été déterrés n'ont point quitté la place qu'ils occupent dans leur tombeau. On peut fixer les sorciers avec des liens, les enchaîner sur leur lit; ils n'en répéteront pas moins qu'ils dansent avec des esprits, qu'ils viennent de s'accoupler avec des incubes. Ceux qu'ils prétendent avoir assisté à leurs sabbats ont été aperçus ailleurs dans le même moment par des témoins dignes de foi. Si quelquefois ils se laissent aller à des actes déraisonnables ou s'ils commettent des homicides, c'est

(1) Wieri, etc., *Opera omnia*, p. 281, 296, 302, 321, 322.

qu'ils ne sont plus capables d'apprécier la portée de leurs actions ou de résister à leurs impulsions. Ce qu'ils rapportent de leur commerce avec des diables ne leur semble pas susceptible d'être contesté ; car ils ont éprouvé tout éveillés, pendant le transport extatique ou pendant leur sommeil, des sensations de la vue, de l'ouïe, du goût et du toucher propres à leur persuader qu'ils ne peuvent pas se faire illusion à cet égard. Rien dans tout cela ne constitue le crime de lèse-majesté divine; par le fait ces insensés sont incapables de se livrer aux pratiques d'une religion quelconque. Impressionnés comme ils le sont par des fantômes, ils tournent ensuite dans un cercle d'idées fixes, s'imaginent faire des courses lointaines, et commettre mille forfaits, quand en définitive ils n'ont rien à se reprocher envers l'humanité.

Wier soutient que la monomanie homicide des habitans du pays de Vaud n'a pu être accréditée que par des imbéciles ou des ignorans; que les stryges dont on répandait le sang sur les rives du Léman, sur les bords du Rhin, dans la Savoie et ailleurs, n'avaient jamais eu ni délits ni meurtres à se reprocher. Il cite d'autres exemples de condamnations toutes récentes où la folie et l'innocence des condamnés lui paraissent aussi incontestables que l'évidence (1).

Il s'élève contre l'usage où l'on est de jeter les stryges dans des cachots sombres, froids, humides, où le chagrin, le désespoir et la frayeur achèvent de bouleverser leur moral et leur entendement. C'est, dit-il, cet usage inhumain, l'âge avancé des malades, le désordre qui règne dans leurs sensations, la douleur qu'excite le supplice de la question,

(1) J. Wierl, etc., *Opera omnia*, lire tout le livre *de præstigiis*, etc.

et l'enivrement où les somnifères jettent souvent les victimes auxquelles des juges cruels les font administrer, qui ont le plus contribué à grossir le chiffre des prétendus disciples de Satan.

Leloyer, dont j'ai fait connaître déjà les idées sur les spectres et les apparitions, a pourtant contribué aussi à l'avancement de la pathologie mentale, en exposant dans certains endroits de sa monographie la doctrine souvent si saine d'Hippocrate, d'Arétée, de Galien, de Némesius, de Paul d'Egine, sur ce que nous appelons hallucinations, sur la mélancolie, l'extase, la lycanthropie, la manie et différentes autres lésions de l'entendement. Cet auteur, en confessant que toutes ces maladies n'étaient pas toujours et nécessairement occasionnées par les manœuvres des esprits nuisibles, pouvait donner à penser à des hommes plus clairvoyans et plus hardis, qu'elles pouvaient bien tenir constamment à de purs dérangemens du système nerveux. Leloyer insiste longuement quelque part sur les caractères de certaines folies érotiques; il transcrit ensuite l'observation d'un étudiant qu'un amour malheureux rendit furieux à Venise, qui tira l'épée contre le grand-duc et qui fut guéri par Fracastor. Il revient sur des observations recueillies du temps de Nider, de Cajetan, dit Vio, établissant que des stryges qui avaient passé plusieurs heures dans une sorte de sommeil léthargique n'en avaient pas moins soutenu, en sortant de cet état de torpeur, qu'elles revenaient du sabbat et qu'elles y avaient goûté toutes sortes de plaisirs. Ces faits pouvaient enfin jeter de la défaveur sur la théorie des inquisiteurs. Leloyer n'est pas sans affirmer que les extatiques, dont il vient d'être question, avaient le cerveau et l'imagination troublés par les artifices de Satan; mais comme

il assure en même temps que ces extatiques avaient eu recours, pour se frotter, à l'emploi d'une pommade narcotique, on pouvait être tenté d'attribuer à une simple intoxication les effets attribués par lui à une cause surnaturelle. Ainsi la vérité pouvait à la fin jaillir du doute.

Leloyer sait que les maniaques exaltés sont nombreux en Italie, dans les Abruzzes, la Calabre, la Pouille, qu'ils sont communs à Maroc, à Fez, qu'on a l'habitude dans beaucoup de pays de les retenir avec des chaînes et de les enfermer dans les couvens; il pense que les fous à lier sont plus rares en France. Enfin le chapitre *des sens corrompus*, où il parle des méprises possibles de la vue, de l'ouïe, contient véritablement des remarques d'une haute importance (1).

Les phénomènes du haut mal que l'on continuait journellement à mettre sur le compte d'une puissance diabolique, se trouvent bien appréciés et rapportés à la catégorie des affections purement encéphaliques dans les ouvrages de Montanus, de Schenck, de Houlier, d'Eraste et de quelques autres observateurs de cette époque.

Aux yeux d'Eraste les étourdissemens ou vertiges ne sont souvent qu'un diminutif de l'épilepsie. Tous ceux qui sont atteints du haut mal ne tombent pas toujours par terre. Il est des malades qui ne présentent qu'une sorte d'ébranlement de la tête et qui chancellent simplement sur leurs jambes pendant quelques secondes, sans être renversés sur le sol; d'autres en sont quittes pour un chevrotement de la voix, accompagné de rapides contractions des muscles de la face et peuvent aussi rester debout.

Benivennus a soigné un jeune épileptique qui ne présen-

(1) Leloyer, ouvrage cité, ch. 9, l. 1, ch. 10, 11. — Voyez aussi p. 271, 272 et 223.

tait jamais d'écume à la bouche, qui n'éprouvait pendant l'accès qu'une perte momentanée de connaissance avec suspension de l'exercice des sens, et qui n'était point obligé de s'étendre par terre, quoique les secousses spasmodiques de la face fussent assez intenses.

Houlier a vu l'épilepsie s'annoncer sur un jeune Chartrain, par une sensation particulière de la main gauche; bientôt cette sensation gagnait le cœur, dont les battemens devenaient précipités et le bras gauche devenait le siége de convulsions. Sur un jeune Écossais l'épilepsie était annoncée par un tremblement du bras droit; sur un jeune gentilhomme par une crampe de la jambe droite.

Eraste a vu un épileptique tourner plusieurs fois sur lui-même, courir ensuite rapidement comme s'il eût voulu se briser le crâne contre la muraille et s'arrêter tout à coup. L'accès éclatait alors; mais le malade en était quelquefois quitte pour un vertige qui le portait à se frotter machinalement la figure avec ses deux mains.

Schenck a vu une femme accoucher à son insu pendant une attaque d'épilepsie; jusque-là elle n'avait point eu d'accès semblables et n'éprouva par la suite aucune atteinte du mal caduc.

Valeriola a vu l'épilepsie survenir aussi pendant l'enfantement à la suite d'une abondante hémorrhagie. La malade fut guérie à l'aide de soins assidus.

Cette manière sage d'interpréter de pareils accidens ne pouvait que hâter la ruine des théories vulgaires qui accordaient tant à la stimulation des démons.

Les faits qu'on va lire prouvent que la monomanie homicide, avec ou sans penchant au suicide, se comportait au seizième siècle comme à présent. Si l'on n'était pas détrompé par les dates, on serait tenté de croire que les récits

que j'emprunte à certains recueils anciens ont été pris dans nos journaux quotidiens.

L'an 1536, en un village de Silésie nommé Kukendorff, une femme tua trois siens enfans en l'absence de son mari, puis se tua aussi soi-même.

Au marquisat de Brandebourg, certaine mère transportée de fureur étrange tua son mari et deux siens fils; puis ayant attaché des grosses pierres à leur cou, les jeta tous trois au fond du fleuve Oder.

Le vingtième jour de novembre 1551, en un village de Hesse nommé Uveidenhausen, une femme étrangement désespérée ferma en toutes les sortes qu'elle put les portes de sa maison, puis empoigne une hache tranchante et court après son fils aîné âgé de huit ans. Lui, voyant le mauvais courage de sa mère, s'enfuit en la cave et se cache derrière un grand tonneau. Elle allume une lampe et commence à chercher par tous les coins de cette cave. Le petit garçon la voyant venir, pleurant à chaudes larmes, et les mains jointes, la supplie de lui pardonner. Mais elle, ne se souciant de pleurs ni de prières, lui fend la tête en deux, puis lui coupe les bras en plusieurs pièces. Cela fait, elle sort de la cave et court sus à une sienne fillette âgée de cinq ans, à laquelle elle fend la tête, la poitrine et les bras. Derrière la porte étoit caché un petit garçonnet de trois ans, que cette enragée empoigne par les cheveux, le traîne en une petite cour et lui coupe le cou. Il y avoit dans le berceau un enfant de six mois qui pleurait tendrement; elle le tire de son repos, le jette en la cour, puis lui tranche la tête. Quoi achevé, ne restant plus personne, elle se donne d'un couteau dans la gorge, duquel coup toutefois elle ne meurt pas soudain. Les voisins qui avoient ouï un peu trop tard le cri des enfans, après avoir heurté quelque

temps à la porte, finalement l'enfoncèrent, et trouvant ce piteux spectacle, vindrent à la mère, laquelle revenue à soi, et demeurant encore un peu de temps en vie, déclara ce que dessus, et avec grande reconnaissance de ses péchés, et espérant la miséricorde de Dieu rendit l'esprit.

En l'an 1550, avint au pays d'Alsace, en certain village, ce qui suit : Adam Stekman, paysan, qui gagnoit sa vie à labourer les vignes, ayant reçu quelque somme pour ses journées d'un sien maître qui le mettoit en besogne, alla en une taverne et perdit son argent au jeu de cartes. Bien fâché, et lui survenant là dessus une douleur de tête, il tombe en désespoir. Les fêtes de Pasques venues, sa femme, contrainte par la nécessité, prend son fils aîné jà grand avec soi, et s'en va travailler aux vignes, priant le mari de garder la maison et les enfans. Étant seul, il se remet si avant en ses pensées, que surmonté de désespoir, à cause de sa pauvreté, il délibère de se tuer soi-même. Il prend une cognée et choisit un endroit où il puisse ficher un clou pour y attacher quelque chose et s'en étrangler. Mais ne trouvant aucun lieu propre, voici venir à lui une sienne fillette âgée de sept ans qui lui demande : mon père, que cherchez-vous ? Sans lui répondre il entre au poële où un petit garçon plus jeune le suit et lui demande du pain. Apporte un couteau, dit-il, et je t'en donnerai. La fillette accourt et lui présente le couteau dont il les égorge tous deux, puis un autre petit au berceau. La mère de retour, voyant ce piteux spectacle, se pâme, et de douleur rend l'esprit. Le parricide est empoigné, tenaillé et roué vif (1).

En l'an 1555, un paysan près d'Altendorff, en Hesse, ayant l'esprit tout brouillé, demandant à sa femme qu'elle

(1) André Honsdorff, *Théâtre d'exemples*, rapportés par Simon Goulard, t. 1; des *Histoires admirables*, etc., p. 11 à 14.

lui donnât à dîner, et elle embesognée ailleurs, ne se hâtant pas assez à son gré, ce malheureux s'en va couper une des cuisses à un sien petit enfant au berceau, puis la portant à la mère : Tiens, dit-il, prends ce gigot et le fais rôtir.

En la même année, une femme fort enceinte, du diocèse de la comté d'Isemberg, pria doucement son mari de convier à dîner quelques femmes qui devoient lui assister et aider quand elle accoucheroit. Lui, surprins de fureur étrange, la frappe du pied, puis lui donne quelques coups de poignard, et la tue sur la place avec son fruit, et se sauve (1).

.... Un certain Italien nommé Barthélemi, ayant perdu quelque procès à Venise, lequel lui emportoit tout son bien, oublia tellement la puissance et la miséricorde de Dieu, qu'il fit sa conclusion que force seroit que ses trois filles venues en âge se prostituassent, au lieu d'être honorablement mariées. A quoi il ne trouva autre expédient, en la boutique de celui duquel il prenoit lors conseil, et qui lui avoit mis telle conclusion en la fantaisie, que de leur couper la gorge pendant qu'elles étoient encore petites. Ce qu'il exécuta en une nuit, ayant emprunté le soir de devant le rasoir d'un barbier. Le lendemain, on courut à ce piteux spectacle, et trouva-t-on que l'une de ses filles avoit la main presque à moitié coupée, de laquelle il est à présumer qu'elle avoit pensé faire bouclier contre la rage paternelle. Le bruit courut depuis que ce malheureux s'étoit précipité du haut de quelque montagne, vers la comté du Tyrol où il s'étoit sauvé (2).

La femme de George Wedering de Halberstadt, âgée de

(1) Extrait d'un recueil d'histoires, cité par Goulard, t. 1, p. 13.
(2) S. Goulard, t. 1, p. 15.

vingt-quatre ans, modeste et vertueuse, étant accouchée le vingt-cinquième jour de novembre 1557 d'une fille baptisée le lendemain, ne se trouva point en son lit. La servante, voyant pleurer l'enfant, vint au lit, cuidant y trouver sa maîtresse et l'éveiller. Etonnée de l'absence, elle court éveiller son maître, qui, merveilleusement effrayé, prend l'enfant en ses bras, et cherche la mère par toute la maison. Les rues et autres chemins étoient couverts de neige et ne paraissoient traces quelconques dont l'on pût conjecturer que sa femme fust sortie de la maison. Finalement, le mari, la servante et autres descendent en la cave où ils ne la trouvent point : bien entendent-ils patouiller dedans l'eau du puits, proche d'icelle cave. Le mari, tout perplexe, éveille les voisins et leur raconte sa misère. Là dessus on entend quelque personne au jardin de l'un d'iceux, qui vient hurter à la porte, et lui ayant ouvert, ils virent la pauvre accouchée presque trausie de froid, se plaignant d'avoir longtemps trempé au puits, dont faisoient foi ses vestemens tout mouillés... Enquise comment elle étoit dévallée en ce puits, bien couvert et clos, et qui n'avoit qu'une petite fenestre fort étroite, elle n'en savoit rendre raison, et n'y avoit homme qui pût comprendre comment cela s'étoit fait.

Ayant été depuis grièvement malade l'espace de quelques jours, elle commença de se bien porter, tellement que le quatorzième de décembre, elle se leva du lit, emmaillota son enfant et se mit à table pour dîner. Comme la servante fut allée en la cave pour tirer de la bière, elle se remet au lit et s'endort. La servante, de retour, voit la maîtresse dormant, mais elle trouva le berceau vide. Tout effrayée, elle court au puits qui lui revint en pensée, et voit l'enfant sur l'eau, lequel en fut tiré hors par deux

des sénateurs de la ville, en présence de Conrad... pasteur de l'église. La mère dormoit comme une femme du tout assoupie. Après la prière faite au pied de son lit, elle ouvre les yeux, et commence à dire aux assistants: Pourquoi m'avez-vous éveillée, je jouissais d'un contentement indicible; j'ai vu mon Sauveur, j'ai ouï les anges. S'estant remise à dormir, au bout de quatre heures, elle s'éveille, se souvient de son enfant, et ne le trouvant pas, s'afflige et se tourmente d'une façon pitoyable (1).

En l'an 1547, une jeune femme veuve, au pays de Saxe, chargée de deux fils, se défiant de Dieu, et ne s'adonnant au travail de ses mains comme il convenoit, se mit à demander l'aumône. Voyant que ce métier ne l'accomodoit pas, et que même on lui reprochoit qu'étant jeune et vigoureuse elle devoit espérer plus de bénédiction en son travail qu'en la mendicité, irritée de telles paroles, tomba en tel désespoir, qu'étant de retour en sa maison, elle dit à ses deux fils, encore en bas âge: mes enfans, allons à la rivière, et nous y noyons de compagnie, mourant ensemble, puisque nous n'avons de quoi vivre. Les enfans s'accordèrent à ce parricide conseil de leur mère, laquelle, chargeant le plus petit sur ses épaules, et tenant l'autre par la main, s'en va hors de la ville où elle demeuroit, et venue sur le pont de l'Elbe, rivière renommée, large et profonde, jette ses fils l'un après l'autre et se précipite après tellement que tous trois furent étouffés en l'eau.

Une femme veuve de la ville de Strauvingue en Suaube, engrossée par un écolier, puis accouchée, fit porter l'enfant à l'église pour y être baptisé. Le curé protesta qu'il ne baptiseroit point l'enfant, si on ne lui déclaroit quel en

(1) Goulard, t. 1, p. 15.

étoit le père. Et pour ce que ce père ne paraissoit point, ni n'étoit nommé, l'enfant fut rapporté à la mère, laquelle entendant qu'il n'avoit point été baptisé, possédée de désespoir, tua ce petit enfant, puis s'étrangla soi-même d'un cordeau. L'écolier, entendant cette sanglante tragédie, en voulut être et se tua d'un poignard. Quant au curé, s'accusant lui-même comme occasion de tant de maux, et englouti de désespoir, se pendit et s'étrangla (2).

Un autre désespéré tua le père, la mère, les enfans, en certaine maison de Golgarten, village proche de Leipzig en Saxe, puis ayant pillé ce qu'il trouva d'argent, s'enfuit; mais attrappé et mené à Leipzig où il fut puni selon l'énormité de son crime, il confessa avoir demeuré caché trois jours et trois nuits sous un escalier obscur d'icelle maison, sans boire ni manger, en intention de perpétrer cet horrible meurtre. Et comme en cet intervalle de temps, sa conscience le mordit tellement que de fois à autre il avoit horreur de son entreprise, toutefois il s'y résolut, aidé d'une voix qui lui disoit tout bas : « Fais, fais... » Mais il ajoutoit qu'après le coup il lui avoit été impossible de macher ni faire beaucoup de chemin (1).

Certain secrétaire d'une ville de Suisse, rudement poursuivi par sa propre conscience, comme aussi ses méchancetés étoient assez divulguées, après avoir failli souvent à son coup, exécuta finalement l'arrêt de sa conscience, alors qu'on le pensoit mieux garder. Car ayant esté trouvé une fois ès bains se déchiquetant le corps à coups de canivet, fut retenu; mais le jour même, il trouva moyen de se rompre le col, en dépit de tous ceux qui le gardoient, se jetant du haut d'une fenêtre en bas.

(1) Honsdorff, *Théâtre d'exemples*, p. 435.
(2) *Idem, ibid.*

Bonaventure des Perriers, auteur d'un détestable livre intitulé *Cymbalum mundi*, où il se moque de la vraie religion autant et plus que des superstitions, nonobstant la peine qu'on prenoit à le garder, à cause qu'on le voyoit être désespéré et en délibération de se défaire, fut trouvé s'étant tellement enferré son épée sur laquelle il s'étoit jeté, l'ayant appuyée le pommeau contre terre, que la pointe entrée par l'estomac sortoit par l'échine (2).

Honsdorff, Fincel et les autres journalistes dont les noms viennent d'être cités, ne disent pas précisément que les auteurs des meurtres, que les parricides, les meurtriers d'eux-mêmes dont il vient d'être question dans ces tragiques histoires, fussent atteints de folie; mais ils ont soin de répéter que ces malheureux étaient *étrangement désespérés, tombés dans le désespoir*, *possédés de désespoir*, *transportés de fureur*, *épris de fureur*, *qu'ils avaient l'esprit brouillé, qu'ils étaient mordus et poursuivis par leur conscience, qu'un d'eux entendait une voix qui lui disait : « fais! fais! »* Tout porte à croire que les écrivains qui tenaient ce langage ne considéraient pas ceux dont ils entretenaient le public comme sains d'esprit et comme maîtres de leurs déterminations, au moins dans le moment où ils donnaient la mort à autrui, aux objets de leur ancienne tendresse, où ils se la donnaient à eux-mêmes. Ainsi il n'a pas fallu longtemps observer pour constater que souvent l'aliénation de la raison pousse l'homme dans la voie de l'homicide.

Il y eut aussi, suivant Job Fincel, un villageois près de Pavie, en l'an 1541, lequel pensoit être loup, et assaillit plusieurs hommes par les champs et en tua quelques uns.

(1) *Traité de la conformité des merveilles*, etc.; Simon Goulard, t. I, p. 16-17.

Enfin étant pris, non sans grande difficulté, il assura fermement qu'il étoit loup, et qu'il n'y avoit autre différence sinon que les loups ordinairement étoient velus dehors, et lui l'étoit entre cuir et chair. Quelques uns, trop inhumains et loups cruels par effet, dit ensuite le narrateur, voulant expérimenter la vérité du fait, lui donnèrent plusieurs taillades sur les bras et sur les jambes, puis connaissant leur faute et l'innocence de ce pauvre mélancolique, le commirent aux chirurgiens pour le panser, entre les mains desquels il mourut quelques jours après (1).

Fincel, en qualifiant cet homme de mélancolique, en plaignant son malheur, bien qu'il eût ôté la vie à plusieurs personnes, donne à comprendre qu'il classait certains lycanthropes parmi les fous.

Un assez grand nombre d'observations de délire maniaque, de délire partiel, de délire furieux, et que l'on qualifiait de mélancolie insensée, de mélancolie furieuse, de frénésie, furent encore recueillies et publiées soit vers le milieu, soit sur la fin de ce période. En général, l'analyse des phénomènes psychiques laisse beaucoup à désirer, dans la plupart de ces histoires ; mais au moins le dérangement des fonctions de l'entendement y est considéré comme le résultat d'une maladie. Vous retrouverez ces faits dans les écrits de Valeriola, de Théodore Zuynger, de Brassavole, de Rembert Dodoens, de Donat Altomare, de J. Schenck, de Houlier; tant de matériaux instructifs, méritaient d'être mis à profit tout de suite, et d'être placés sous les yeux de tous les philosophes de l'époque.

Un personnage notable, dit Dodoens, âgé d'environ quarante ans, agité de manie, la sentoit comme venir, le sang

(1) J. Fincelius, liv. 2. — Wieri, *Opera omnia*, p. — S. Goulard, t. I, p. 79.

commençant à bouillir dans sa poitrine. Lors, sa vue s'obscurcissoit, et incontinent un vertige survenoit, puis il se mettoit à crier à gorge déployée, à se débattre et tourmenter tellement, qu'on étoit bien empêché à le tenir. Combien qu'on l'eût saigné au bras droit, et tiré grande abondance de sang, toutefois la frénésie ne diminua point. Il récitoit force vers par cœur, chantoit, crioit à pleine tête, sautoit, essayoit de se précipiter: à cause de quoi il fallut le tenir bien ferme et avoir l'œil sur lui. L'ayant médicamenté convenablement, il revint en convalescence; mais au bout de quelques semaines, il retomba en même maladie. Finablement, pour ce que les fumées épaisses du sang ne montoient plus en quantité à la tête, la frénésie cessa, mais il lui survint un crachement de sang avec une toux violente, puis un crachement de poumons, tellement que sa première maladie termina en phthisie, de laquelle il mourut (1).

Je fus appelé, dit Brassavole, pour visiter un jeune homme juif nommé Raphael, sur les deux heures de nuit. Il étoit couvert de tumeurs ou espèce d'anthrax en divers endroits de son corps, entr'autres d'un assez large au col... Raphael se prit à rire, et vouloit d'une clé qu'il tenoit ouvrir la veine à ceux de la compagnie. Mais cette folie se tourna tout soudain en fureur, car il nous vouloit battre tous, et couroit çà et là, déchirant tout ce qui lui tomboit entre les mains, si fort au reste en cet accès qu'à peine pouvoit-il être retenu par six hommes robustes et puissans qui le gardoient; y ayant appliqué quelques remèdes, je me retirai, et le venant voir le lendemain dernier jour d'avril, je le trouvai assez quoi; mais après

(1) Rembert Dodoens, *Observ. médic.*, nº 10. — Simon Goulard, ouvrage cité, p. 76.

diné il fut saisi de si grand appétit de dormir, que ceux qui lui assistoient ne pouvoient, en sorte que ce fût, garder qu'il ne sommeillast. La matière chaude émut premièrement la frénésie, puis la froide eut son tour. Étant dépétré de ce sommeil profond, il commence par intervalles à se battre les côtés, et l'espace de quatre heures demeura extatique, courant comme agité du malin esprit. En ces entrefaites il contrefaisoit les voix des oiseaux et bestes à quatre pieds, parloit entre ses dents, avoit des mouvemens du tout extraordinaires, tellement que tout cela sembloit plutôt un miracle que chose procédante de causes naturelles. Il étoit ainsi agité deux fois le jour et l'entrée de ce mouvement venait des hypocondres... I celui passé, l'on eût dit que ce jeune homme n'avoit souffert douleur quelconque; il ne voulut plus user de remèdes, ses domestiques disant qu'il avoit été ensorcellé, et lui faisant user de préservatifs contre les sorcelleries, ce qui ne lui servit de rien. Pourtant ils changèrent d'avis, publiant qu'il avoit le diable au corps, et le firent exorciser, mais en vain, car c'étoit maladie qui se chasse par bons remèdes et par laps de temps. Comme de fait, il avint qu'au bout de huit mois il recouvra la santé en laquelle il a continué depuis (1).

Daniel Federier, chaudronnier, demeurant à Fribourg en Brisgau, de l'âge de vingt-sept ans, fut assailli d'une manie très dangereuse qui le transportoit sur les toits des maisons où il grimpoit au péril de sa vie, sans rien appréhender; on fut contraint de l'enchaîner. Au bout de quelques mois, Dieu le soulagea bénignement, à l'aide des grosses veines ou varices qui lui apparurent ès cuisses, lesquelles s'étant élargies démesurément et finalement

(1) Brassavole, *Commentaires sur Hippocrate.*— Simon Goulard, t. 1, p. 76.

ouvertes, il fut soulagé ; et depuis, tous les ans, jusqu'au cinquantième de son âge où il se trouvoit l'an 1585, usant tous les ans d'incisions propres en icelles veines il a évité la rechûte, et sans ce remède ne pourroit subsister en santé (1).

Une femme romaine devenue mélancolique pour avoir été mariée contre son gré à un qu'elle n'aimoit pas, et couvant sa fureur sous un triste silence, M. A. Brassavole, Ferrarois, excellent médecin de notre temps, essaya de divertir cette humeur par divers remèdes qui ne servirent de rien. Pourtant, il s'avisa d'une ruse médicinale, dont ayant donné avis au mari, lequel s'y accorda ; comme les parens d'elle fussent venus un jour la visiter, Brassavole entre dans la chambre, s'approche du lit de la malade, la salue amiablement comme si elle eût été sa femme et s'approche d'elle pour la baiser. Elle jeune et robuste le repousse ; lui continue de plus fort ; elle arrache le chapeau, la barrette et tout ce que Brassavole portoit en tête, selon son âge, et la façon d'alors, et jette tout par terre. Toute la compagnie se prend à éclater de rire à ce plaisant spectacle ; la jeune femme, pensant que ce médecin, homme d'âge, fût ivre, commence de son côté à rire à gorge déployée ; depuis lequel temps sa mélancolie commença à s'éclaircir et évanouir (2).

Jean Cranequin, avocat au siége présidial de Bourges, homme de fort bon sens naturel et grand praticien, mais fort ignorant en droit écrit et ès-bonnes lettres, ayant, en l'an 1533, servi mal à propos, en des poursuites, à l'appétit d'un très méchant homme qui abusoit de lui,

(1) J. Schenckius, obs. 240; — Simon Goulard, ouvrage cité, t. 1, p. 79.

(2) Théod. Zuynger, liv. 2, t. 7, *Théâtre*. — S. Goulard, ouvrage cité, t. 1, p. 75.

tomba malade d'humeur mélancolique et frénésie étrange, car tout ce qui lui étoit représenté devant ses yeux lui sembloit être des serpents se remuant : tellement, qu'après avoir en vain essayé tous les remèdes, jusqu'à faire venir des sorciers et devins, finalement, il devint tout insensé et mourut en tel état. Un autre docte personnage, faisant profession du droit civil, ayant commis quelques cas indignes de son érudition et jugement, fut tellement possédé de frénésie et d'humeur mélancolique, qu'étant tombé malade, sans grande affliction de son corps, pour sa nourriture mangeoit ses propres excréments, et ayant langui en cette misère quelque temps, mourut sans se reconnoître (1).

La veuve d'un orfèvre de Lyon, pressée d'une mélancolie extrême, à cause de diverses fâcheries depuis la mort de son mari, en sa maladie donna beaucoup de peine à se faire garder, et ne surent ceux qui la veilloient avoir si bien l'œil sur elle, qu'un jour, en moins d'un tournemain, elle se jeta de la fenêtre d'une haute chambre où elle étoit sur le pavé..., où elle se blessa rudement à la teste, dont sortit le sang en très grande abondance, et par tel accident, revint en son bon sens et fut dans quelques jours guérie de cette chute (2).

Un homme, ayant passé trente ans, se portoit bien de jour, ayant l'entendement sain et les sens entiers; mais la nuit venue, s'il se mettoit au lit et dormoit, il entroit en frénésie, crioit de fois à autre tant que sa gorge pouvoit porter, ne cessoit d'escrimer des bras et des mains, quelquefois se levoit, sautoit, couroit par la maison, si-

(1) Histoires recueillies du temps de François I[er]. — S. Goulard, ouvrage cité, t. 1, p. 73.

(2) Goulard, ouvrage cité, t. 1, p. 72.

non qu'on le retint étant réveillé, et le jour venu, derechef il retournoit à son bon sens, maniait dextrement ses affaires, d'esprit rassis entièrement, ennemi de solitude, qui aimoit à deviser avec ses amis et domestiques (1).

L'action des causes, le mode d'expression des désordres fonctionnels, le mode d'influence des circonstances ou des moyens physiques ou moraux qui ont paru contribuer à la solution des accidens, lorsque le mal s'est terminé d'une manière favorable, sont indiqués avec un certain soin dans toutes ces histoires d'aliénation mentale; je ne doute pas que la parfaite ressemblance de ces faits avec ceux que nous sommes à même de recueillir journellement, ne contribue à en rehausser l'intérêt aux yeux des personnes qui aiment à comparer et à juger de la manière dont la nature se comportait anciennement dans la production des maladies de l'intellect. On attachera un bien plus grand prix encore à ces faits, si l'on prend la peine de réfléchir à l'importance des changemens que peu à peu, au moins, ils étaient destinés à introduire dans les esprits à l'époque où ils furent livrés à la publicité. Ce n'est qu'après beaucoup d'efforts que les vrais observateurs parviennent, dans tous les temps, à se saisir de la vérité; mais leur plus grande tâche est de la faire agréer à des milliers d'hommes que la moindre lumière offusque.

Pendant qu'en 1580 on élevait partout, en Lorraine, un nombre effrayant de bûchers pour immoler des malheureux privés de raison, Nicolas Lepois, médecin du prince Charles, publiait dans le même pays un traité de pathologie non moins remarquable par la solidité des doc-

(1) Rembert Dodoens, *Observ. médic.*, n° 11. — Simon Goulard, ouvrage cité, t. 1, p. 79.

trines qui y sont professées que par l'affranchissement des préjugés qui y règne. A la vérité, cette production ne saurait revendiquer le mérite d'une complète originalité; Nicolas Lepois n'a souvent fait que reproduire les descriptions et les idées d'Hippocrate, de Galien, de Celse et de quelques autres anciens; mais il fallait que ce médecin eût lui-même beaucoup vu et longtemps observé; car il n'a généralement emprunté à ses modèles que des vérités solides. La catalepsie, la frénésie, le coma, l'amnésie, la paralysie, l'apoplexie, le cauchemar, les convulsions, la manie, la mélancolie, l'épilepsie, etc., sont rapportées par Nicolas Lepois à autant de lésions, de dérangemens de l'encéphale, et traitées avec une grande supériorité de talent. Nicolas Lepois ne se contente pas de localiser autant que possible le point de départ des phénomènes morbides, de les comparer entr'eux dans les différentes affections nerveuses pour faire ressortir le diagnostic différentiel; il cherche encore à en apprécier la nature, la gravité, et à faire connaître tous les moyens qui ont semblé propres à hâter, dans chaque cas, le rétablissement de l'équilibre fonctionnel.

L'abolition de la mémoire, dit Lepois, est poussée parfois tellement loin, que les malades ont oublié jusqu'au nom de leurs proches. Elle peut n'être qu'affaiblie et comme paresseuse; il y a délire de la mémoire quand les souvenirs s'enchaînent autrement qu'ils le devraient faire, La maladie mérite le nom de démence lorsque l'affaiblissement du jugement complique celui de la mémoire; dans ce cas, l'exercice de la pensée se trouve comme paralysé. La perte de la mémoire peut cesser après la disparition de la maladie aigüe qui l'accompagnait; elle peut succéder à cette maladie et persister après sa guérison. L'amnésie ne

peut provenir que d'un vice du cerveau, puisque c'est cet organe qui préside aux fonctions de l'ame et de l'imagination... Le cerveau peut être lésé directement ou d'une manière sympathique, dans cette maladie. La perte subite de la mémoire, lors même que le corps paraît sain du reste, doit faire craindre l'épilepsie, la paralysie, l'apoplexie; c'est donc un accident grave.

La manie est caractérisée par l'élan de la fureur; cette espèce de folie a été comparée à la rage, parce qu'elle rend les malades indomptables, et qu'alors ils ressemblent à des animaux féroces. Elle est exempte de fièvre; Galien lui trouve tant de ressemblance avec la mélancolie, qu'il lui arrive souvent de confondre ces deux affections. Mais la violence de la manie n'existe pas seulement dans les phénomènes fonctionnels; cette violence suppose un vice plus intense dans le système nerveux. Il peut y avoir de l'analogie entre les idées, les propos, les actes des maniaques et ceux des mélancoliques; mais les emportemens des maniaques, les cris, les menaces qui leur échappent, l'effroi qu'inspirent leurs démonstrations, l'impétuosité de leurs mouvemens, l'incohérence de leurs idées, la violence de leurs impulsions, qui les porte à se jeter comme des bêtes sur les personnes qui les soignent, à les mordre, à les déchirer avec les ongles, à leur livrer de dangereux assauts, serviront toujours à faire de ces individus une classe d'êtres à part.

La manie diffère surtout de la frénésie par l'état du pouls, et si la fièvre vient à s'allumer sur un maniaque, la maladie prendra le nom de frénésie.

La manie a son siége dans le cerveau; elle y éclate d'une manière directe ou d'une manière consécutive; mais puisque la volonté, la pensée, l'imagination et en général tou-

tes les fonctions de l'ame à l'accomplissement desquelles le cerveau est préposé sont bouleversées, cet organe doit s'éloigner de son état naturel, mais l'élément nerveux doit être lésé plutôt que l'ensemble de sa trame.

La mélancolie est caractérisée par la prédominance des idées tristes et des sentimens de crainte, sans que rien puisse justifier ces dispositions de l'esprit et de l'ame. Elle est exempte de fièvre; elle diffère de la manie en cela que les malades ne sont point furieux et qu'ils peuvent régler leurs mouvemens. Elle succède souvent à une maladie de nature fébrile, et tend à faire adopter comme vraies les idées les plus ridicules et les plus absurdes.

Le cerveau des mélancoliques est nécessairement affecté; il peut l'être seul, l'être concurremment avec tout l'organisme ou avec les hypocondres. Il y a donc plusieurs espèces de mélancolie. Les mélancoliques sont sujets à devenir épileptiques, et les épileptiques sont très exposés à être atteints de délire mélancolique, etc.

Toutes les espèces de convulsions sont étudiées par Lepois avec le plus grand soin; il distingue celles qui proviennent du cerveau d'avec celles qui proviennent de la moelle épinière, celles qui sont générales d'avec celles qui ne sont que partielles. Il fait ressortir la nécessité de bien connaître le trajet de chaque muscle et la distribution de chaque branche de nerf pour bien expliquer le mécanisme des convulsions locales, et toutes ses considérations sont fondées sur des données physiologiques incontestables.

Nicolas Lepois ne croit pas qu'il soit permis aux médecins de nier l'existence de la folie démoniaque. Il admet comme Hippocrate une espèce de manie surnaturelle que Platon attribuait au souffle d'Apollon, laquelle inspirait, disait-il, les devins, les prophètes et les sibylles; celle-ci

ne peut pas être rapportée à l'état de la matière, et constitue le délire de l'inspiration. Il ne faut pas se hâter pourtant dans la pratique d'attribuer la manie à l'influence des esprits (1).

Les citations que je viens de rapporter ne sont point assez développées pour donner une idée du mérite de l'ouvrage de Nicolas Lepois. J'aurais pu, en retranchant le court passage qui concerne la manie prophétique, emprunter tout de suite à cet écrivain quarante pages dignes du plus grand intérêt pour la pathologie du système nerveux. Il faut noter aussi que Lepois fait preuve d'autant d'instruction que de sagesse dans la discussion de la valeur et du mode d'application des différens moyens thérapeutiques; ne soyons donc pas surpris de l'admiration que professe Boerhaave pour ce digne élève de Jacques Sylvius.

Vers 1580, Montaigne imprimait dans ses *Essais* : « Les sorcières de mon voisinage courent hazard de leur vie sur l'avis de chaque nouvel autheur qui vient donner corps à leurs songes. Pour accommoder les exemples que la divine parole nous offre de telles choses, très certains et irréfragables exemples; et les attacher à nos événements modernes puisque nous n'en voyons ny les causes ny les moyens : il faut autre engin que le nostre. Il appartient à l'avanture à ce seul très puissant témoignage de nous dire : cette uy-ci en est et celle-là, et non cet autre. Dieu en doit être creu : c'est vraiment bien raison...

Je suis lourd et me tiens un peu au massif et au vraysemblable... Je vois bien qu'on se courrouce et me deffend-

(1) Nicolaï Pisonis, etc., *De cognoscendis et curandis præcipuè internis humani corporis morbis*, etc. — Ed. H. Boerhaave, in-4°, 1736, p. 91, 173, 160, et depuis le n° 6 jusqu'au n° 25, ch. 1.

ou d'en doubter sur peine d'injures execrables. Nouvelle façon de persuader. Pour Dieu, mercy. Ma créance ne se manie pas à coups de poing. Qu'ils gourmandent ceux qui accusent de fausseté leur opinion : je ne l'accuse que de difficulté et de hardiesse. Et condamne l'affirmation opposite également avec eux, si non si impérieusement. Qui établit son discours par braverie et commandement montre que la raison y est faible. Pour une altercation verbale et scholastique qu'ils aient autant d'apparence que contradicteurs... Mais en la conséquence effectuelle qu'ils en tirent, ceux-cy ont bien l'avantage. A tuer les gens, il faut une clarté lumineuse et nette, et est notre vie trop réelle et essentielle pour garantir ces accidents supernaturels et fantastiques. Quant aux drogues et poisons je les mets hors de mon compte : ce sont homicides et de la pire espèce. Toutefois en cela mesme on dit qu'il ne faut pas toujours s'arrêter à la propre confession de ces gens icy. Car on leur a veu parfois s'accuser d'avoir tué des personnes qu'on trouvait saines et vivantes. En ces autres accusations extravagantes, je dirois volontiers que c'est bien assez qu'un homme quelque recommandation qu'il aye soit creu de ce qui est humain. De ce qui est hors de sa conception et d'un effet supernaturel, il en doit estre creu lors seulement qu'une approbation supernaturelle l'a authorisé. Ce privilége qu'il a plu à Dieu donner à aucun de nos témoignages ne doit pas estre avily et communiqué légérement. J'ay les oreilles battues de mille tels contes : trois le virent un tel jour en levant, trois le virent le lendemain en occident, à telle heure, tel lieu, ainsi vestu : certes je ne m'en croirois pas moi-mesme. Combien trouvé-je plus naturel et plus vraysemblable que deux hommes mentent que je fay qu'un homme en douze heures passe quant et les vents

d'orient en occident! Combien plus naturel que notre entendement soit emporté de sa place par la volubilité de nostre esprit détraqué, que cela, qu'un de nous soit envolé sur un balay, au long du tuyau de sa cheminée, en chair et en os par un esprit étranger! Ne cherchons pas des illusions du dehors et incogneuës, nous qui sommes perpétuellement agités d'illusions domestiques et nostres. Il me semble qu'on est pardonnable de mescroire une merveille autant au moins qu'on peut en détourner et elider la vérification par voye non merveilleuse. Et suis d'avis de Saint-Augustin qu'il vaut mieux pencher vers le doute que vers l'asseurance ès choses de difficile preuve et dangereuse créance. Il y a quelques années que je passay par les terres d'un prince souverain, lequel en ma faveur et pour rabattre mon incrédulité me fit cette grace de me faire voir en sa présence, en lieu particulier, dix ou douze prisonniers de ce genre, et une vieille entre autres vrayment bien sorcière en laideur et déformité très fameuse de longue main en cette profession : je vis et preuves et libres confessions, et je ne say quelle marque insensible sur cette misérable vieille ; et m'enquis et parlay tout mon saoul, y apportant la plus saine attention que je peusse : et ne suis pas homme qui me laisse guère garroter le jugement par préoccupation. Enfin et en conscience, je leur eusse plustost ordonné de l'elébore que de la ciguë (car ils me parurent fous plutost que coupables.)... Quant aux oppositions et arguments que des honnestes hommes m'ont fait, et là et souvent ailleurs, je n'en ay point senty qui m'attachent et qui ne souffrent résolution toujours plus vraysemblable que leurs conclusions. Bien est vray que les preuves et raisons qui se fondent sur l'expérience et sur le fait, celles-là je ne les desnoue point : aussi n'ont-

elles point de bout ; je les tranche souvent, comme Alexandre son nœud. Après tout c'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif (1)... »

Les écrits de Montaigne étaient destinés à passer dans bien des mains ; la lecture des *Essais* aurait dû faire une vive impression sur l'esprit des jurisconsultes, sur la haute magistrature ; malheureusement les opinions de Montaigne, comme celles d'Alciat, que les rois s'honoraient pourtant de recevoir à leur cour, ne furent guère goûtées par le clergé, et par conséquent par tous ceux qui tenaient en main la balance de la justice ecclésiastique. Les classes inférieures de la société n'étaient rien moins que préparées pour la lecture des ouvrages de science et de haute philosophie ; la plus grande partie des populations resta donc partout en Europe sous le joug de la plus déplorable ignorance.

A présent, la frayeur qu'inspirent les esprits déchus et les adorateurs supposés de Satan constitue une véritable calamité sociale. Partout dans les états chrétiens l'on s'entretient des loups-garous qu'on dit porter la désolation dans les campagnes, des esprits qui attentent à la pudeur des filles, des sorciers qui emportent des enfans au sabbat ; les démonolâtres sont accusés de paralyser les organes génitaux, de provoquer des maladies épidémiques, des épizooties, de faire périr leurs ennemis en faisant rôtir des figures de cire, en proférant des mots baroques. Les mélancoliques s'étudient à se faire passer pour sorciers ; on ne possède plus aucun *critérium* pour distinguer les assassins, les meurtriers, les véritables empoisonneurs d'avec les hallucinés et les lypémaniaques. Un jour un brigand est qualifié d'hérétique et admis à faire abjuration de ses erreurs ; un autre jour un innocent est condamné pour avoir lancé le

(1) Montaigne, *Essais*, édit. de 1725, in-4°, t. 3, p. 281, 282, 283.

diable dans le corps d'un épileptique ou pour avoir attiré les esprits malins dans quelque communauté religieuse. Partout les théologiens, les prévôts, les lieutenans criminels, les baillis, les parlemens sont occupés à poursuivre ou à juger des lycanthropes et des sorciers. Les moines ont pris la place des médecins et cherchent à faire cesser les convulsions des énergumènes en conjurant activement les esprits. L'on juge les démonolâtres par dix, par quinze, par bandes de cent cinquante (1). Est-il possible qu'on en ait déféré cent mille à la justice sous le seul règne de François premier (2)?

Le prêtre Trois-Échelles, auquel Charles IX fit grace une première fois, et qui finit par expirer sur un gibet, dénonça un nombre si considérable de démonolâtres qu'on n'osa pas exercer des poursuites contre tant de citoyens. Boguet, juge, en Bourgogne, imprimait sérieusement du temps de Henri IV : « Je tiens que les sorciers pourroyent dresser une armée égale à celle de Xerxez qui estoit néantmoins de dix-huit-cents-mil hommes ; car s'il est ainsi que Trois-Échelles, l'un des mieux expérimentez en leur mestier, déclara, sous le roy Charles neufiesme, qu'ils étoyent en la France seule trois cents mil (les autres lisent trente mil), à combien estimerons-nous le nombre qui se pourroit rencontrer ès autres pays et contrées du monde? et ne croirons-nous pas encore que dès lors ils sont accreuz de plus de moitié? Quant à moi je n'en fais nul doute, d'autant que si nous jettons seulement l'œil sur nos voisins nous les verrons tous formiller de ceste mal-heureuse et damnable vermine. L'Allemagne n'est quasi empêchée à autre chose qu'à leur dresser des feux ; la Suisse à ceste occasion en dépeuple beaucoup de ses villages ; la Lorraine

(1) Bodin, *De la démonomanie*, etc., p. 167.
(2) Delancre, *De l'incrédulité et mécréance*, etc., p. 584.

fait voir aux étrangers mil et mil pouteaux où elle les attache ; et pour nous (car nous n'en sommes pas exempts non plus que les autres) nous voyons les exécutions ordinaires qui s'en font en plusieurs pays. La Savoye, afin que je retourne à nos voisins, n'en est pas vuide, car elle nous envoye tous les jours une infinité de personnes qui sont possédées des démons, lesquels estant conjurez disent qu'ils ont été mis dans le corps de ces pauvres gens par des sorciers : joint que les principaux que nous avons fait brusler ici, en Bourgogne, en estoyent originellement sortis. Mais quel jugement ferons-nous de la France? Il est bien difficile à croire qu'elle en soit repurgée, attendu le grand nombre qu'elle en soutenoit du temps de Trois-Échelles : je ne parle point des autres régions plus éloignées ; non, non, les sorciers marchent partout à milliers, multiplians en terre ainsi que les chenilles en nos jardins..... Je veux bien qu'ils sçachent que si les effets correspondoyent à ma volonté, la terre seroit tantost repurgée, car je désireroys qu'ils fussent tous unis en un seul corps pour les faire brusler tout à une fois en un seul feu (1). » Abominable fanatisme !

Enfin, Casman, comme pour couronner dignement les travaux théologiques de ce siècle, publia en 1597 sa fameuse monographie des esprits déchus et non déchus intitulée *Angélographie*, dans laquelle les anges et les démons sont définis, classés, dénommés et presque comptés avec un soin que les physiciens n'apportent pas toujours dans l'étude des êtres corporels. On est sûr de trouver dans cette élucubration la solution succincte de toutes les questions qui se peuvent débattre à propos des êtres surnaturels (2).

(1) Boguet, *Discours des sorciers*, dans sa *Dédicace à l'abbé d'Acey*.
(2) *Othonis Casmanni Angelographia*, Francofurti, in officinâ Paltenii typographi, petit in-8°.

CHAPITRE SECOND.

—

FAITS DONT LA VALEUR A ÉTÉ MAL APPRÉCIÉE PENDANT LE SEIZIÈME SIÈCLE.

§ I.

L'inquisition de Calahorra condamne au supplice du feu trente femmes affectées de démonolâtrie.

1507.

Parmi les hérétiques que l'inquisition d'Espagne livra aux flammes dans le courant du treizième siècle, il se trouve déjà un certain nombre de condamnés qu'on qualifie d'adorateurs du démon. Beaucoup de prétendus sorciers furent encore poursuivis par les juges ecclésiastiques pendant la dernière moitié du quatorzième siècle. Eymerick ne craint point d'assurer que de son temps plusieurs accusés avaient poussé l'impiété, jusqu'à rendre à Satan un culte de latrie, avec tous les signes, les cérémonies et les paroles qui accompagnent celui que les catholiques adressent à Dieu même, puisqu'ils l'honoraient comme une divinité ennemie de Dieu et revêtue d'une puissance égale ou même supérieure à la sienne. Le même théologien prétend avec la même assurance que d'autres individus : « croyaient seulement que les diables étaient égaux aux bons anges et aux saints du christianisme, et que pour cette raison ils leur adressaient un culte de dulie. » Eymerick a méconnu la valeur des phénomènes qui caractérisent la démonomanie ; ce qu'il dit de la prétendue religion des démonolâtres de la Catalogne prouve seulement

que les hallucinations et les idées fixes de ces mélancoliques leur faisaient dire qu'ils hantaient et adoraient des démons, bien qu'en définitive ils fussent incapables de s'attacher à un culte quelconque.

Trente femmes que le tribunal du Saint-Office fit brûler à Calahorra en 1507 sont simplement qualifiées de sorcières dans les procédures de l'inquisition; c'est ainsi qu'on nommait alors les individus atteints de démonolâtrie. Il est présumable que ces malheureuses se vantèrent d'avoir adressé leurs adorations au dieu du mal; tels étaient au moins les aveux que s'empressaient de faire toutes les autres sorcières de cette époque (1).

§ II.

La démonolâtrie règne épidémiquement dans la Lombardie; les frères de Saint-Dominique font expirer par le feu jusqu'à mille malades par an dans le seul district de Côme.

1504-1523.

Jules II, informé que le culte prétendu du diable tendait à se répandre chaque jour davantage en Italie, et que le peuple avait maltraité à Crémone l'inquisition déléguée, expédia à George de Casal un bref qui l'autorisait à sévir avec vigueur contre les stryges de ce pays. Plus tard, le pape Adrien VI, revenant sur le contenu des bulles fulminées par Innocent VIII et par Jules, autorisa les frères de Saint-Dominique à explorer toute la Lombardie, et à y poursuivre à outrance toute la race des sorciers (2). Tels furent le zèle et l'ardeur déployés alors par les frères de Saint-Dominique que d'après le témoignage beaucoup trop

(1) Llorente, *Hist. crit. de l'inquis. d'Esp.*, t. 1, p. 101.
(2) *Quæstio de strygibus*, per eximium Barth. de Spinâ, in *Malleo maleficorum*, t. 2, p. 312, édit. de 1604.

certain de Barthélemi de Lepine, le nombre des malheureux qu'on livrait à l'exécuteur, et qui périssaient par les flammes, s'élevait à mille par an dans le seul district de Côme (1). On ne peut pas songer sans frémir au nombre des victimes qui durent être atteintes dans l'espace de quelques années soit dans le Piémont, soit dans la Lombardie, soit dans la Mirandole.

On voit, d'après les termes du bref de Jules II, que les symptômes notés sur les stryges de toutes ces contrées ne différaient presque pas de ceux qui avaient été notés sur les monomaniaques de Bâle, de Constance et des villes de la Haute-Allemagne. Les femmes figuraient presque exclusivement sur les bancs de l'inquisition, et comme toujours les prévenues divaguaient sur le culte qu'on doit rendre au démon, sur la scélératesse de ses disciples, sur leur penchant pour les plaisirs que l'on goûte avec les esprits déchus. Les détails qui suivent donneront une idée de l'expression des principaux phénomènes morbides qui constituaient le délire des stryges au commencement du seizième siècle.

D'après la version des inquisiteurs, presque tous les démonolâtres qui obéissaient à cette espèce de contagion mentale avaient à se reprocher la mort d'un certain nombre d'adultes ou de nouveau-nés. Ils recevaient de la main du diable, auquel ils abandonnaient corps et ame, une pincée de poudre qu'ils portaient, leur vie durant, dans un lieu secret de leur vêtement. Un seul atome de cette poussière suffisait pour causer aussitôt la perte des individus qu'elle atteignait. Ils avaient plusieurs procédés pour ravir l'existence aux enfans, et les sorcières s'acquittaient

(1) *Quæstio de strygibus*, per eximium Barth. de Spinà, in *Malleo maleficorum*, t. 2, p. 372, édit. de 1604.

surtout avec une adresse merveilleuse de cette cruelle mission. Quelquefois, affectant pour un nourrisson un redoublement de tendresse, elles lui prodiguaient de perfides caresses, et un démon qu'elles invoquaient soit mentalement, soit en proférant des paroles sacramentelles, se hâtait d'immoler cette faible créature. Le plus ordinairement elles parvenaient à se métamorphoser en chattes, et c'est sous la forme d'animaux qu'elles allaient tendre leurs embûches aux nouveau-nés. Possédant l'agilité et la souplesse des chats, elles pouvaient s'introduire par les lucarnes, sauter lestement sur les lits, sucer gloutonnement le sang de leurs victimes et s'évader prestement par les moindres issues. Les doigts, les orteils, les fontanelles du crâne, les lèvres, toutes les parties délicates de ces frêles organismes étaient autant d'endroits qu'elles choisissaient de préférence pour appliquer leur bouche avide. Chacune d'elles devait, en procédant de la sorte, mettre à mort au moins deux nourrissons par mois; or, comme le nombre de ces infernales religionnaires semblait immense, on avait peine à concevoir que l'espèce humaine résistât à une semblable dépopulation. L'ongle, une aiguille que les sorcières avaient soin d'emporter avec elles, servaient à pratiquer sur les vaisseaux des petits enfans une ouverture imperceptible; cependant plus d'une mère éveillée en sursaut par les vagissemens et les cris plaintifs de son enfant ne s'était que trop souvent aperçue à la rougeur de la peau, aux taches de sang répandues sur les langes du nouveau-né, que le malheureux avait été sucé. Les orphelins recueillis et protégés par la charité publique n'étaient point à l'abri des atteintes des démonolâtres; le séjour des hospices n'était point pour eux un refuge assuré, et les sorcières pouvaient se vanter d'exercer, dans ces asiles, une influence terrible sur la fréquence de la mortalité.

Les disciples de Satan se faisaient une grande joie d'assister aux assemblées consacrées aux plaisirs des esprits déchus. Presque toujours ils arrivaient à ces réunions à cheval sur des diables. Parfois ils étaient emportés jusque dans la Judée, et le sabbat se tenait sur les bords du Jourdain. Le plus ordinairement c'était cependant au pied du mont Paterne, à Ferrare, à Bologne, dans la plaine de la Mirandole, que les sectaires du démon avaient coutume de se réunir en plus grand nombre. Leur prenait-il fantaisie d'aller à pied ; le diable accélérait leur marche et les poussait violemment en dirigeant son souffle vers leur dos et vers leurs épaules. Souvent des vertiges succédaient à ces courses rapides. De retour à leur domicile, ils se sentaient comme moulus de fatigue et le lendemain on les trouvait gisans sur leur grabat. Le démon se chargeait d'élargir les voies souvent très étroites par où ils devaient passer. Ils contraignaient le démon à les venir chercher en se frottant à nu avec des graisses qu'ils avaient soin de tenir cachées dans quelqu'endroit écarté de leur habitation.

Leur assemblée était quelquefois présidée par une espèce de diablesse qu'ils nommaient la sage déesse (d'autres l'ont appelée la blanche sibylle, l'opposant avec intention à la reine des anges), et dont ils redoutaient singulièrement le courroux. En général, c'est un démon qui, sous les dehors d'un personnage imposant, occupe le siége d'honneur autour duquel la foule se presse et circule au sabbat. Une fois que les adorateurs de Satan sont réunis dans le lieu qui leur a été indiqué, ils n'ont plus rien à faire, si ce n'est de se livrer au plaisir de la danse, de s'abandonner aux jouissances des festins et de prêter l'oreille aux accens de la musique. Il arrive cependant que le diable fascine les yeux des convives en faisant ap-

paraître des mets prestigieux, et les convives qui ont mâché à vide arrivent le matin à leur domicile plus affamés qu'ils ne l'étaient la veille. Certains jours les tables sont cependant chargées de viandes réelles et de vins exquis ; des bœufs entiers qu'on a eu la précaution d'enlever dans les étables des riches servent à assouvir l'appétit des sorciers. Ces vols ne peuvent être soupçonnés par les propriétaires. La sage déesse connaît le secret de remplir les futailles qui ont été vidées, et il lui suffit de faire rassembler les ossemens des bœufs qui ont été dévorés par les démonolâtres, de les faire déposer les uns auprès des autres sur la peau qui servait primitivement à les recouvrir et d'agiter sa baguette, pour que ces bœufs puissent recommencer à vivre et être reconduits chez leurs anciens propriétaires.

Les démonolâtres qui ont le malheur de déplaire à Satan sont parfois délaissés au milieu de la campagne par le démon qui s'était chargé de leur servir de monture pendant leurs excursions nocturnes. Les stryges, qui rôdent chaque nuit sous la forme de chattes, ont soin de cacher sous le seuil de leur porte un crapaud démoniaque, dont l'assistance leur est nécessaire pour reprendre la forme humaine quand elles rentrent au gîte vers la fin de la nuit. Les prévenues affirment qu'elles ne se font point illusion, que rien de ce qu'elles racontent ne peut être attribué à l'effet d'un songe ou d'une maladie du cerveau ; elles en appellent au témoignage de leurs parens, de leurs amis, de leurs voisins, qu'elles prétendent être aussi du nombre de ceux qui rendent un culte à Satan.

L'idée qu'elles ont mille fois donné la mort, commis d'innombrables infanticides, domine toutes les autres conceptions dans le délire des femmes d'Italie. Ce fut encore

cette idée mère et fondamentale de la sorcellerie, naguère si funeste au bas peuple des autres pays, qui fit verser le sang dans le Midi. On sera frappé, j'imagine, de l'habileté avec laquelle les stryges de la Lombardie combinent, au point de vue où la maladie les a placées, toutes les raisons qui peuvent donner du poids à leurs assertions et aggraver leur position devant les tribunaux. Il semble aussi que l'exemple de ces mélancoliques si ingénieuses à controuver et à faire valoir des preuves pour se noircir et se perdre, quand bien certainement elles sont innocentes, ne peut que contribuer à faire ressortir l'innocence des démonolâtres qui avaient été immolés à Berne, à Strasbourg, sur tous les bords du Rhin.

Il paraîtra extraordinaire, peut-être, que le délire de la zoanthropie ait tout à coup pris naissance dans le cerveau d'un aussi grand nombre de femmes. Pour toute réponse, je répète que les inquisiteurs affirment que des centaines de prévenues racontaient avec une assurance imperturbable qu'elles avaient été changées en chattes, qu'une fois métamorphosées en bêtes, elles avaient usé de toutes leurs ressources pour s'introduire dans les maisons où elles savaient qu'il existait des enfans, pour surprendre la vigilance des mères et pour sucer, jusqu'à extinction de la vie, le sang des nourrissons. Barthélemi de Lépine reconnaît et veut bien convenir qu'elles étaient sous l'empire d'une sorte de fascination de l'esprit et des sens, qu'il attribue à une influence, à un pouvoir diabolique, lorsqu'elles s'imaginaient se voir les unes les autres dans certaines assemblées sous la forme propre à l'espèce féline; qu'elles se trompaient aussi, quand, en se regardant, chacune d'elles se voyait sous l'aspect d'un animal couvert de poils. Mais cet inquisiteur, retournant contre

les stryges l'arme de sa fatale logique, se hâte de conclure que finalement elles n'en commettaient pas moins beaucoup d'homicides, parce qu'en s'entendant avec le démon, elles parvenaient à tromper les yeux des nourrices et à tuer les enfans à leurs côtés, sans que d'abord elles se doutassent de leur présence.

Je ne crains pas que l'assertion de l'inquisiteur italien fasse aujourd'hui beaucoup d'impression sur l'esprit des médecins qui se vouent à l'étude des affections mentales; mais enfin comme il s'est trouvé déjà des écrivains qui ont soutenu que les femmes de la Lombardie n'étaient point malades, qu'il y avait de l'absurdité à admettre la possibilité d'une sorte d'épidémie fortuite d'hallucinations sur un aussi grand nombre de personnes du sexe, qu'en admettant que cela fût possible, ce serait une raison de plus pour taxer de témérité ceux qui osent soutenir que la vie des enfans aurait pu être en sûreté dans un pays où le délire de la zoanthropie aurait sévi en même temps sur un aussi grand nombre de malheureuses; que là où la monomanie est dans toutes les habitations, la surveillance des enfans doit être négligée et l'accomplissement des homicides facile; que, soit qu'elles fussent folles ou vendues au diable, les stryges n'en devaient pas moins être redoutables pour l'enfance; je me vois obligé de réfuter ces argumens.

Ces objections ne sont que spécieuses; je ferai observer d'abord que d'après ce qui est dit dans les écrits mêmes des inquisiteurs, les enfans qui étaient censés périr n'appartenaient point à des mères réputées sorcières. Les mères qui croyaient devoir mettre la mort de leurs enfans sur le compte des stryges n'étaient ni hallucinées, ni atteintes du délire de la zoanthropie; rien ne s'opposait donc à ce qu'elles fissent bonne garde autour du berceau de

leurs nourrissons. Elles se plaignaient, j'en conviens, de l'importunité de certains chats qui s'étaient introduits dans leurs maisons ; les maris signalaient la peine qu'ils avaient eue à les atteindre, en leur donnant la chasse ; mais les stryges n'étaient jamais surprises sous la forme humaine, dans aucune habitation ; c'étaient surtout les mélancoliques que l'on brûlait, qui soutenaient que telles ou telles malheureuses s'étaient métamorphosées en chattes pour tuer les enfans de leurs voisins à la dérobée ; c'étaient surtout les prévenues qui prenaient à tâche de convaincre les juges qu'elles avaient humé le sang humain ; mais par le fait, il n'y avait qu'un état maladif qui pût leur inspirer l'idée de soutenir de pareilles choses, et elles n'avaient attenté aux jours d'aucun nouveau-né (1).

Voulez-vous maintenant savoir au juste quel était l'état des facultés sensitives et intellectuelles des monomaniaques qui prétendaient hanter la société des démons, subir des changemens de formes, exercer par instans une sorte de vampirisme ? Il semble probable, d'après leur propre récit, qu'elles étaient au moins pour la plupart exemptes d'hallucinations pendant le jour. C'est la nuit, pendant que tout le monde repose, qu'elles s'abandonnent, à les en croire, au commerce des esprits, qu'elles exécutent des courses lointaines, qu'elles savourent le goût du sang, qu'elles aperçoivent des chats qui fêtent le sabbat. Elles conviennent qu'elles se sont mises au lit, comme le reste de leur famille, à la fin des travaux de la journée ; mais elles assurent aussi qu'un démon n'a pas tardé, au bout de quelques minutes, à les venir prendre pour les emporter par l'air, et qu'alors a commencé pour elles un genre de vie plein

(1) Barth. de Spinâ, in *Malleo malefic.*, édit. de 1604, t. 2, p. 91, 92.

de merveilles. Il n'est pas invraisemblable que la plupart de ces femmes reposaient déjà ensevelies dans un profond sommeil, lorsque leur imagination commençait à être affectée de pareilles hallucinations, leur cerveau à être assiégé par d'aussi étranges conceptions, et que le lendemain à leur réveil il ne leur était plus possible de se persuader que ce n'était qu'en songe qu'elles avaient cru subir des métamorphoses, immoler des enfans, voyager sur le dos des démons. Il n'en fallait pas davantage pour constituer un état de délire sérieux, puisque les hallucinations survenues pendant le sommeil entretenaient ensuite le jugement dans le plus funeste égarement. Quant à la fréquence de cette bizarre monomanie, elle pourrait jusqu'à un certain point s'expliquer par la vivacité des impressions, que le récit des affaires de sorcellerie retentissant sans cesse aux oreilles du peuple devait comme nécessairement entretenir dans son esprit; on peut penser aussi, si l'on admet que le délire commençait par des songes, que cette circonstance concourait encore à accroître le chiffre des invasions; car on n'est pas maître de prévenir les rêves et de se soustraire aux ébranlemens qu'ils causent à l'intellect.

Beaucoup de malades, après avoir passé un certain nombre de nuits au milieu de ce tumulte de sensations, se sentaient accablées de lassitude et de fatigue. Ce qui faisait mon désespoir, disait une de ces femmes au moment d'entrer dans les flammes, c'est qu'au retour du sabbat, bien que personne ne m'eût aperçue soit que je sortisse ou que je rentrasse par la cheminée, toujours cependant mes proches devinaient aussitôt que j'avais passé la nuit dans la compagnie des démons. La nécessité où je me trouvais de garder le lit, à la suite de cette espèce de vagabondage,

pour réparer mes forces à demi épuisées, ne leur indiquait que trop la manière dont j'avais employé mon temps, tandis que chacun d'eux se livrait tranquillement au repos. Cette sorte d'accablement léthargique, ce besoin impérieux de sommeil paraîtront très naturels si l'on réfléchit que l'organe de la pensée, ou plutôt que la plus grande partie du système nerveux avaient été pendant un grand nombre d'heures le siége d'une violente exaltation morbide; mais il importe d'examiner si cet accablement ne tenait point à une véritable intoxication.

Il est constaté que déjà, à une époque très reculée, quelques logeuses d'Italie connaissaient très bien les propriétés de la mandragore, et qu'elles se servaient quelquefois du suc de cette plante pour étourdir les voyageurs qu'elles se proposaient de dévaliser. Quelques autres plantes, de la famille des solanées, ont été employées aussi plus d'une fois aux mêmes usages par des misérables familiarisés avec tous les genres de crimes. On a cru pouvoir s'appuyer sur ces faits pour soutenir que les stryges d'autrefois avaient recours à l'emploi des agens narcotiques pour se procurer des espèces de rêves fantastiques, et une sorte de béatitude momentanée. Nous verrons que partout les sorciers ont déclaré qu'ils étaient obligés de se frotter la peau avec une certaine pommade pour obtenir que le diable les vînt prendre pour les porter au sabbat; on n'a pas manqué de dire que cette pommade contenait un principe vénéneux, et que les hallucinations et les idées maladives qui assiégeaient pendant certains instans le cerveau des stryges tenaient à l'absorption de ce principe enivrant. On ne serait plus embarrassé, si cette supposition venait à acquérir de la vraisemblance, pour expliquer les vertiges, la pesauteur de tête, la somnolence dont se plaignaient

beaucoup d'individus à la suite de leurs accès de délire; on cesserait de s'étonner aussi de la fréquence d'une maladie qu'on saurait avoir été provoquée avec intention; mais bien certainement la démonolâtrie n'était pas, sauf peut-être un petit nombre de cas exceptionnels, le résultat du narcotisme.

On a souvent cité le fait d'une sorcière qui s'engagea à aller au sabbat en plein jour et devant tout le monde, à la condition qu'on lui permettrait de se frotter le corps avec une certaine pommade dont l'emploi lui était familier; on ajoute qu'aussitôt que l'opération fut achevée, elle tomba comme morte, et qu'elle n'en soutint pas moins, après avoir passé plusieurs heures raide et dans la plus parfaite immobilité, qu'elle revenait du sabbat, et qu'elle avait été témoin de tout ce qui s'y était passé (1). Il n'y a qu'un empoisonnement, au dire de beaucoup d'auteurs, qui soit capable de provoquer un assoupissement aussi prompt, aussi intense, et qui puisse exciter de pareils rêves, de semblables illusions des sens. J'ignore si un principe somnifère avait été mêlé à la pommade dont cette prétendue sorcière fit usage; mais il est certain que sur mille démonolâtres qu'on mettait en jugement, il ne s'en trouvait pas quatre qui eussent de pareils agens à leur disposition. D'où vient que les sorcières qu'on arrêtait par bandes dans certains pays continuaient à délirer, à soutenir qu'elles allaient au sabbat, qu'elles recevaient encore la visite des démons pendant toute la durée de leur captivité? On s'était bien assuré pourtant que ces malheureuses n'avaient aucun onguent entre les mains. Pendant que les inquisiteurs étaient occupés à Côme à exterminer la pré-

(1) Barth. de Spinâ, in *Malleo malefic.*, édit. de 1604, p. 330.

tendue corporation des démonolâtres, le notaire de l'inquisition, un jour de Vendredi-Saint, trouva sa femme immobile, toute nue, et dans une posture peu décente, sur le fumier d'une étable. Dans un premier mouvement d'indignation, il fut sur le point de percer avec son épée celle qu'il se figurait vouée au déshonneur et à l'infamie. Cependant il retint son bras, et lorsque cette malade eut recouvré la sensibilité et le mouvement, elle ne tarda pas à avouer, non sans émotion, qu'elle avait passé la nuit au sabbat. Ordre fut donné à la force armée d'arrêter la prétendue sorcière, mais ce fut inutilement qu'on la chercha; sachant bien la peine qui lui était réservée, elle s'était évadée, et l'on crut dans le pays qu'elle avait elle-même mis fin à ses jours, en se précipitant dans les eaux du lac voisin (1).

Le notaire disait hautement que jusque-là sa femme avait paru mener la vie la plus sainte; est-il croyable que cette dame, qui avait chaque jour sous les yeux le spectacle des victimes que l'on passait par les flammes, qui suivait d'une manière scrupuleuse les pratiques de sa religion, ait eu l'imprudence de se laisser aller à provoquer un pareil accès de catalepsie, et de choisir précisément le jour du Vendredi-Saint pour exciter chez elle un pareil dérangement de la sensibilité et de la raison? Rien n'autorise à penser que cette espèce de ravissement ne fût pas spontané; car la malade ne se vanta nullement d'avoir eu quelqu'onguent narcotique à sa disposition. Tout semble donc indiquer qu'elle avait été atteinte d'un accès subit de catalepsie ou d'extase, et il est probable que l'invasion des mêmes accidens avait lieu aussi quelquefois de la

(1) Barth. de Spinâ, in *Malleo malefic.*, édit. de 1604, p. 331.

même manière sur les autres femmes d'Italie. Au demeurant, sans nier l'abus que certains pâtres ont pu faire quelquefois des substances somnifères, je nie que la maladie des stryges de la Lombardie fût causée par une intoxication momentanée.

De temps en temps, à ce qu'il paraît, les personnes qualifiées de sorcières s'échappaient la nuit de leur domicile, dans l'effervescence du délire, et marchaient quelquefois à travers les plaines sans se douter qu'elles se trouvaient alors dans l'état le plus complet de nudité. Les inquisiteurs rapportent plusieurs exemples de ces excursions nocturnes, et il faut bien en convenir, ces espèces d'accès d'exaltation rappellent les symptômes de la paraphronisie produite par le narcotisme; mais d'un autre côté ne semble-t-il pas évident que la voie publique eût été chaque jour encombrée de furieuses, si le délire eût été le résultat du narcotisme dans des pays tels que Côme, où l'on brûlait chaque mois près d'une centaine de démonolâtres? Ne voit-on pas aussi qu'il eût été impossible à des femmes aussi complétement ignorantes de faire un usage journalier des substances vénéneuses sans s'exposer à de graves accidens; tandis qu'on ne cite jamais dans les anciens livres aucun exemple qui tende à faire croire qu'une sorcière se soit involontairement empoisonnée? Tout bien considéré donc, il paraît à présent certain que l'emploi de la mandragore, de la belladone et des autres poisons dont on a cru que les sorciers se servaient pour composer leur pommade, n'a jamais été nulle part très répandu.

§ III.

Une béate hallucinée et sujette à des ravissemens extatiques attire l'attention des inquisiteurs d'Espagne.

1511.

Parmi les procès qui furent jugés sous le ministère de Cisneros, fait observer Llorente, il en est un qui, vers 1511, eut un grand retentissement.

« Une fille élevée à Salamanque se livra avec tant d'ardeur aux exercices de l'oraison et de la pénitence que son esprit, affaibli par les austérités, en fut troublé et qu'elle tomba dans des illusions. Elle prétendait voir continuellement Jésus-Christ et la sainte Vierge, et leur parlait devant tout le monde comme s'ils eussent été présens pour l'entendre. Elle portait l'habit de béate ou de religieuse du tiers ordre de Saint-Dominique, se disait l'épouse de Jésus-Christ, et persuadée que la sainte Vierge l'accompagnait partout, elle s'arrêtait à toutes les portes où elle voulait entrer, se rangeait comme pour céder le pas à quelqu'un qui aurait été avec elle et assurait que la mère de Dieu la pressait de passer la première, en qualité d'épouse de Dieu, son fils : honneur qu'elle refusait par humilité, en disant assez haut pour être entendue. *O Vierge, si vous n'aviez pas enfanté le Christ, je n'aurais pas obtenu d'être son épouse; il convient que la mère de mon époux passe avant moi.* »

Elle était continuellement en extase; la raideur de ses membres et de ses nerfs était alors si grande pendant que ses mains et son visage perdaient leur couleur naturelle, qu'il semblait que ses doigts n'eussent plus d'articulations

et que son corps fût incapable d'exécuter aucun mouvement. Le peuple était persuadé qu'elle faisait des miracles. Le roi ayant été informé de tout ce qui se passait ordonna qu'on la fît venir à Madrid; il lui parla ainsi que l'inquisiteur général; des théologiens de tous les ordres furent consultés, mais ils ne furent point d'accord. Les uns disaient que cette fille était une sainte remplie de l'esprit et de l'amour de Dieu; les autres qu'elle était plongée dans l'illusion et dominée par le fanatisme. Personne ne l'accusait d'hypocrisie ni de mensonge. On s'adressa à Rome pour savoir ce qu'on devait faire et le pape chargea son nonce et les évêques de Vic et de Burgos de découvrir la vérité, et d'arrêter le scandale dans sa source s'il était prouvé que l'esprit de Dieu n'eût aucune part à l'état de cette fille. Le roi et l'inquisiteur général avaient bonne opinion de la béate et la croyaient inspirée. Les commissaires du pape ne trouvèrent rien à reprendre dans sa conduite ni dans ses discours et ils crurent qu'il fallait attendre que la Providence fît connaître si l'esprit qui l'animait était de Dieu ou du démon.

Les inquisiteurs entreprirent de lui faire son procès en examinant si les apparitions qu'elle disait avoir, et les discours qu'elle prononçait dans ces circonstances ne devaient pas la faire soupçonner coupable de l'hérésie des illuminés; mais comme le roi et l'inquisiteur général semblaient la protéger, elle se tira heureusement de cette épreuve, et son état continua d'être un problème. Le plus grand nombre l'attribuaient à la faiblesse de son imagination (1).

Cette béate, sujette, comme tant d'autres, à des accès

(1) Llorente, ouvrage cité, t. 1, p. 361 et suiv.

extatiques, à des hallucinations de la vue, de l'ouïe, et probablement aussi à des hallucinations du toucher, aurait dû être confiée à quelque savant Esculape; personne ne se mit en peine de remédier à l'état d'exaltation qui portait le désordre dans les fonctions de cette hallucinée. En revanche, on fit de grands efforts pour découvrir si cette visionnaire était fascinée par un ange ou par un esprit déchu. Grace à la protection de Ferdinand V et à celle du grand inquisiteur, cette malade se tira heureusement des mains de l'inquisition; elle courait le risque de périr dans un cachot ou sur un bûcher si la nature de ses idées l'eût portée à croire et à dire qu'elle était fiancée à quelque diable de la catégorie des incubes.

§ IV.

Monomanie prétendue homicide. — Pierre Burgot et Michel Verdung s'avouent coupables du crime d'homicide et de lycanthropie, et sont brûlés vifs à Poligny.

1521.

Burgot, dit le Grand-Pierre et Verdung-Michel, comparaissent devant l'inquisiteur Boin ; ces deux hommes sont poursuivis comme magiciens et accusés de s'être transformés en loups-garoux.

Pierre Burgot formule la confession que l'on va lire : j'appartiens depuis à peu près dix-neuf ans à la secte des adorateurs du démon. Je me suis laissé embaucher par un diable un jour de foire de Poligny, à la suite d'un orage affreux qui avait dispersé tous les bestiaux et jeté les villageois dans la consternation. J'ai cédé aux instances et aux promesses d'un cavalier vêtu de noir qui s'est fait connaître pour un serviteur de Beelzébuth, qui m'a donné l'assurance

que je parviendrais à trouver mon troupeau et que son maître m'accorderait des largesses si je voulais consentir à m'enrôler sous la bannière de Lucifer. J'étais éperdu, courant dans la campagne, sans savoir si je parviendrais à rassembler quelques moutons; je me suis décidé à accepter les offres de ce démon. Au bout de quelques jours je me suis retrouvé en présence du même cavalier; j'ai fléchi le genou, j'ai consenti à rendre hommage au diable, j'ai renoncé aux graces du baptême, à l'amour de Dieu, à la Vierge, aux saints, et baisé la main du diable qui m'a semblé froide comme celle d'un cadavre; le démon s'est engagé à veiller à la garde de mon troupeau et à me procurer de l'argent. J'ai cessé de réciter le *credo*, j'ai cessé d'assister aux cérémonies du culte; à peine si j'osais entrer dans l'église vers la fin de la messe et après la consécration de l'eau. Pendant deux années que j'ai tenu mes promesses à Satan je n'ai rien eu à craindre pour mon troupeau. J'ai fini par oublier mes engagemens et je suis revenu dans le saint lieu comme par le passé, recommençant à réciter mes prières comme un fidèle chrétien. Mon coaccusé m'a de nouveau entraîné dans la voie de la perdition en me faisant accroire qu'à la fin j'obtiendrais des richesses et en me faisant renouer avec Satan.

Après être tombé dans cette dernière faute, je suis allé un soir avec Michel à une réunion de sorciers qui prenaient leurs ébats dans un bois; l'assemblée était nombreuse; les assistans tenaient en main une bougie de cire verte, d'où émanait une lueur bleuâtre.

Un autre soir, Michel m'a proposé de courir à travers la campagne, rappelant à mon souvenir la foi jurée par moi au démon. J'ai donné mon consentement, mu par l'appât de la fortune. Michel possédait une pommade dont

il m'a frotté à nu ; à peine cette opération était-elle terminée que je me suis vu sous la forme d'un loup ; je marchais à quatre pieds, mes membres étaient velus et couverts de longs poils ; je parcourais l'espace avec la rapidité du vent, et ce miracle s'opérait par l'assistance du diable qui me faisait pour ainsi dire voler par la force de son pouvoir ; Michel s'est frotté à son tour ; telle a été la vélocité de sa course, que l'œil avait de la peine à suivre ses mouvemens. Cette première métamorphose n'a pas duré plus de deux heures ; pour reprendre nos anciens traits, nous avons eu recours à une graisse qui était douée, à ce qu'il paraît, d'une efficacité particulière. La pommade dont nous nous servons pour obtenir d'être transformés en loups nous est apportée par nos démons, qui se nomment l'un Guillemin et l'autre Moyset. Je me sentais accablé de lassitude à la suite de ces excursions ; j'avais peine à me tenir debout ; le diable affirmait que bientôt je ne ressentirais plus une pareille fatigue.

Une nuit, mettant à profit les leçons de Michel Verdung, j'attaquai à belles dents, aussitôt que je me sentis transformé en bête féroce, un jeune garçon âgé de six à sept ans, que je me proposais de tuer ; ses cris, ses vociférations m'empêchèrent d'en venir à mes fins ; je fis aussitôt retraite ; je gagnai en toute hâte l'endroit où j'avais caché mes habits et je parvins, en me frottant le corps avec de l'herbe, à recouvrer la forme humaine.

Une autre nuit que j'étais transformé en loup, ainsi que Michel, et que nous parcourions ensemble la campagne, nous sommes venus à bout de tuer une femme qui cueillait des légumes. Nous nous disposions à traiter avec la même cruauté un individu qui parvint à prendre la fuite et qui ainsi se trouva soustrait à notre fureur.

Une autre fois nous avons donné la mort à une petite fille âgée d'environ quatre ans; à l'exception des bras, tout son cadavre a servi à assouvir notre faim. Michel trouva cette chair délicieuse bien qu'elle répugnât beaucoup à mon estomac.

Dans une autre circonstance nous avons tué ensemble une autre petite fille; c'est au cou que nous suçâmes son sang et que nous attaquâmes sa chair.

Une troisième victime du sexe féminin a été immolée encore par Michel et par moi; j'étais affamé, j'ai mangé une partie des entrailles de cette enfant.

Enfin nous avons tué une quatrième fille, âgée d'environ neuf ans, qui avait refusé de m'assister de ses aumônes.

J'ai commencé aussi par blesser avec mes dents une chèvre qui paissait dans la campagne; je me suis servi ensuite d'un instrument tranchant pour couper la gorge à cet animal.

J'étais complètement nu lorsque mes métamorphoses d'homme en bête devaient s'effectuer; j'ignore ce que devenait ma peau de loup lorsque je redevenais homme. Michel ne laissait pas de rester vêtu pendant qu'il se sentait transformé en loup-garou.

Il nous est arrivé plus d'une fois de nous accoupler avec des louves; nous éprouvions autant de plaisir pendant ces accouplemens que si nous eussions été unis à nos femmes.

La durée de notre transformation en loups n'a pas toujours été aussi longue que nous l'eussions désiré, et nous redevenions quelquefois hommes après un très court délai. Nous avons eu en notre possession les poudres les plus vénéneuses; le seul contact de ces substances suffi-

sait pour entraîner la mort des êtres qu'elles atteignaient.

Michel Verdung confirma toutes les assertions de son coaccusé; seulement ces lycanthropes se trouvèrent plus d'une fois en désaccord, lorsqu'on leur demanda des explications circonstanciées sur les lieux où ils avaient accompli tous leurs homicides. Tous deux subirent la peine du feu (1).

Boguet, qui remplissait les fonctions de juge criminel dans le comté de Bourgogne vers la fin du seizième siècle, et qui s'était trouvé à même de causer de ce procès avec d'anciens contemporains des condamnés, cite le nom d'un troisième lycomane appelé Philibert Montôt. Il prétend aussi que Michel, qu'il nomme Udon et non Verdung, fut arrêté dans une cabane après avoir été blessé, pendant qu'il se croyait loup, par un gentilhomme du pays. Il ajoute que l'on a vu de tout temps les tableaux de ces trois sorciers en l'église des Jaccopins de Poligny (2).

Guillaume d'Auvergne rapporte le fait d'un mélancolique qui s'absentait quelquefois de son domicile à certaines heures de la journée, et qui affirmait en rentrant dans sa maison qu'il venait de donner la chasse à des innocens, et qu'il lui arrivait souvent d'être transformé en loup ; on ne tarda pas à découvrir, en suivant la trace de ce prétendu loup-garou, que par le fait il se retirait dans une caverne obscure où il restait plus ou moins longtemps ravi en extase. C'était au sortir de pareils accès, qu'il se vantait d'avoir porté la terreur dans le voisinage des habitations. A l'aide de soins convenables, cet homme fut rendu à son ancien bon sens. La déposition des lycanthropes de Poligny mérite-t-elle plus de confiance que le témoignage de ce dernier extatique? Sommes-nous tenus

(1) Wieri, *Opera omnia*, etc., p. 494.
(2) Boguet, *Discours des sorciers*, etc., édit. de Lyon, 1603, p. 151.

à croire que deux misérables rustres, évidemment dominés par des idées maladives, aient pu tuer comme à loisir au moins cinq personnes et dévorer leur chair toute pantelante, sans être inquiétés par les parens, par les voisins de toutes ces victimes de leur cruauté? Wier, dans le long commentaire qu'il fait sur le procès de Burgot et de Michel Verdung, ne craint pas de soutenir qu'il faudrait être privé de toute espèce de bon sens pour ajouter foi aux crimes de ces deux lycomanes. Qu'importe en effet que ces deux pâtres indiquent avec une certaine précision le sexe, l'âge, le genre de mort des sujets qu'ils prétendent avoir été par eux tués et dévorés; qu'ils indiquent avec une sorte d'affectation l'impression produite sur leur palais par le goût du sang et de la chair crue, quand tout semble devoir faire croire que ce sont des hallucinations qui les portent à émettre de pareilles assertions? Ne jurent-ils pas aussi qu'ils se sont unis à des louves, que ces accouplemens leur procuraient de délicieuses jouissances, qu'ils se sont vus plus d'une fois couverts de poils, qu'ils fendaient l'air, en battant la plaine avec la rapidité d'un trait, qu'ils apercevaient devant eux le démon qui leur servait de guide? Il n'y a que des imbéciles ou des monomaniaques qui puissent débiter et affirmer des choses aussi peu vraisemblables ou aussi ridicules. Quand il serait vrai, comme l'assure Boguet, qu'un chasseur eût blessé Verdung dans un moment où il faisait le loup-garou, on ne pourrait pas cependant inférer avec certitude de là que ce pâtre avait réellement tué et mangé avec son co-accusé une femme et quatre petites filles. Sans doute le délire de la lycanthropie tenait, dans plus d'une circonstance, de la monomanie homicide; mais il est difficile d'apprécier, d'après les faits qui nous ont été transmis, quels sont les

cas où les lycomanes ont en réalité répandu le sang humain. Il n'est point dit, dans le procès de Poligny, que les restes des cinq cadavres dont les accusés prétendaient avoir entamé la chair aient été présentés aux juges; eût-on manqué, dans le cas où cinq meurtres aussi atroces eussent été commis dans un aussi petit endroit, d'insister sur le siége, le nombre, la profondeur des blessures relatées sur le corps des victimes? La procédure ne mentionne, par le fait, aucun corps de délit, et c'est d'après le dire de deux aliénés qu'on a admis que des scènes de carnage avaient eu lieu en 1521 dans cette partie de la Franche-Comté. En somme, l'on ne peut qu'approuver les auteurs qui ont refusé de s'en rapporter à la déclaration de deux malheureux qui couraient au-devant de la mort avec une sorte d'empressement, et de gaîté de cœur.

Wier pense que ce fut peut-être l'usage des frictions narcotiques qui contribua à troubler le cerveau et à faire naître les différentes hallucinations de Burgot. Sans rejeter absolument cette supposition qui semble appuyée par le témoignage des accusés, je ferai remarquer qu'à l'époque du procès, plus de dix-huit ans s'étaient écoulés depuis que Burgot avait éprouvé sa première vision, et que le jour où il avait cru faire la rencontre du diable monté sur un cheval noir, il ne lui était certainement pas venu à l'idée de se procurer des rêves fantastiques, en se frottant le corps avec des onguens. Il est donc très douteux que les accès de lycanthropie de Burgot aient été provoqués avec intention.

J'ignore si les lycanthropes de Poligny parcouraient effectivement les champs et les bois pendant leurs paroxismes; on vient de voir que le malade cité par Guillaume d'Auvergne ne bougeait pas de sa place, bien qu'il crût

agir; mais Peucer cite le fait d'un autre lycanthrope qui éventra un cheval en cherchant à abattre avec une faux un papillon qu'il prenait pour un diable.

§ V.

La démonolâtrie continue à régner en Espagne; cent cinquante femmes sont fouettées à Estella; d'autres sont brûlées à Sarragosse.

De 1627 à 1636.

En 1627, les prisons de la Navarre se remplirent de femmes qui déraisonnaient sur les matières religieuses et qui se perdaient par des accusations mutuelles. Il est à remarquer qu'aucun homme ne fut alors accusé d'entretenir des relations avec les esprits impurs.

Les prévenues de la Navarre comparaient leur prétendu dieu à un bouc noir. Elles formaient, disaient-elles, des chœurs de danse autour de ce démon, prenaient un maigre repas à ses dépens et s'unissaient ensuite avec lui. Il leur semblait que les sons qui s'échappaient du gosier du bouc étaient rauques comme ceux de l'airain, et qu'il leur suffisait de se frotter la peau avec des excrémens de reptiles ou des excrémens de corbeaux pour acquérir la faculté de s'élever en plein air. Elles disaient aussi qu'elles s'évertuaient chaque nuit à tuer des enfans et à faire périr les animaux domestiques. Le pain qu'elles s'imaginaient avoir vu consacrer au sabbat pour les communions des démonolâtres leur avait semblé tout à fait noir.

Cent cinquante femmes qui furent jugées à cette époque à Estella furent condamnées à la prison; mais pour que la correction devînt plus efficace, chacune d'elles dut en même temps recevoir deux cents coups de fouet sur les épaules.

L'inquisition de Sarragosse procéda au moins en apparence avec plus de sévérité encore contre d'autres prétendues sorcières qu'on disait avoir appartenu à la corporation des démonolâtres d'Estalla, et qui furent jetées dans les prisons de l'Église, en 1536; toutes ces malheureuses perdirent la vie sur des bûchers. Quelques juges étaient d'avis d'épargner leurs jours et de les retenir indéfiniment dans les prisons. L'usage et la loi voulaient qu'en pareils cas on en référât à la décision du conseil de la suprême; mais la majorité des juges s'opiniâtra à passer outre et les accusées furent aussitôt livrées à l'exécuteur (1).

§ VI.

Procès et condamnation du docteur Torralba; cet halluciné croit avoir un génie à son service.

De 1528 à 1531.

Torralba est peint quelque part par Cervantes, qui le représente comme perdu dans les espaces aériens et tout prêt à toucher de sa main le disque de la lune. Cette peinture résume quelques traits de la folie d'un savant qu'on ne voit pas sans peine figurer à côté de Don Quichotte.

Torralba s'adonna de bonne heure avec une ardeur égale à l'étude des lettres, de la philosophie et des sciences sérieuses. Aussitôt qu'il eut obtenu le titre de médecin, il se fit un devoir de fréquenter les hommes en renom, les universités, les écoles célèbres, et entreprit, suivant un usage fréquent de son temps, des voyages

(1) Llorente, *Hist. crit. de l'inquis. d'Esp.*, tom. 2, p. 25.

longs et pénibles, dans l'espoir de se procurer de nouvelles lumières et de donner à son éducation tout le perfectionnement dont son esprit était avide. Fixé à Rome dès 1503, après avoir visité la France, l'Espagne, la Turquie et l'Italie tout entière, il fut bientôt en possession d'une renommée méritée et obtint d'être attaché en qualité de médecin à la maison du cardinal de Soderini. Ce docteur ne tarda pas à être généralement recherché des grands, et sa vie s'écoula dans la société des personnages les plus éminens de Rome. Peu à peu le caractère de Torralba devint sombre; ce savant, qui avait paru jusque-là très ferme dans ses croyances religieuses et philosophiques, sembla assiégé dans certains momens par des doutes pénibles; on crut remarquer aussi qu'il s'adonnait avec enthousiasme à la chiromancie.

Le cerveau de Torralba ne tarda pas à éprouver un dérangement aussi réel que sérieux; mais d'abord cet accident ne fut nullement soupçonné. Ce docteur commença à apercevoir à ses côtés, au renouvellement de la lune surtout, un être fantastique qui le suivait en voyage, qui faisait avec lui la conversation dans la solitude, et il n'en fallut pas davantage pour lui faire croire qu'il avait fait la conquête d'un génie. Comme cet esprit lui apparaissait aussi à l'église, Torralba ne douta pas qu'il n'appartînt à la catégorie des bons anges. Du reste, il ne se lassait pas d'admirer la science prodigieuse de ce génie; car il parlait avec lui toutes les langues, semblait lire dans l'avenir et pénétrer les choses les plus cachées. Cet être extraordinaire portait tantôt le costume d'un ermite, tantôt le vêtement d'un homme qui voyage.

En 1510, Torralba vint en Espagne, et parla à tout le monde de ses hallucinations. On était émerveillé à la cour

de la hardiesse des prédictions du docteur, et l'on disait tout haut que son génie lui révélait d'avance une foule d'événemens; qu'il était instruit d'avance de la destinée des peuples et des nations. La curiosité de l'archevêque de Tolède fut piquée à ce point, qu'il sollicita avec instances la faveur de voir le génie de Torralba; l'ange, est-il dit dans le procès de Torralba, refusa de paraître devant le prélat.

De retour à Rome, Torralba se montra fort émerveillé de la puissance de son génie familier. Un jour il raconta à qui voulut l'entendre que cet esprit l'avait transporté en un clin-d'œil jusqu'à Venise, et que ses domestiques et ses familiers n'avaient même pas eu le temps de soupçonner son absence, tant le mouvement pendant ce parcours avait été rapide.

Vers cette même époque, Torralba s'installa une nuit, à la prière du cardinal de Santa-Crux, auprès d'une dame hallucinée qui se plaignait des importunités d'un spectre. Suivant le dire de la malade, ce spectre devait être l'ombre d'une personne morte assassinée; au moins la pâleur livide de l'image semblait, disait-elle, donner de la vraisemblance et du poids à ce soupçon. Torralba prétendit apercevoir l'ombre d'un homme, et l'effigie d'une femme; il assura en même temps que ces fantômes articulaient des sons. Ce fut en vain qu'un personnage qui veillait aussi dans l'appartement où se trouvait placé Torralba chercha à voir ou à entendre; il se retira le matin sans avoir éprouvé la moindre sensation.

En 1519, Torralba, se trouvant en Espagne, songea à revenir à Rome. En reparaissant dans cette fameuse cité, Torralba ne craignit pas d'affirmer qu'il avait fait le voyage à travers l'atmosphère, à cheval sur un bâton, et guidé

par un nuage enflammé. Ce récit ne laissa pas de faire une grande impression sur beaucoup d'esprits, et le cardinal de Volterre manifesta à son tour le désir de voir face à face le génie qui procurait à Torralba des avantages aussi peu ordinaires. Pour la seconde fois le fantôme refusa d'apparaître.

En 1525, pendant que Rome, tombée au pouvoir des troupes de l'empereur, subissait toutes les horreurs d'un sac, Torralba, qui se trouvait alors à Valladolid, en proie à des inquiétudes cruelles, car Rome était pour lui une seconde patrie, se figura que son génie l'emportait sur les bords du Tibre ; il mit un matin les habitans de Valladolid dans la confidence de ce nouveau voyage aérien, jurant qu'il s'était cru à deux doigts de sa perte, qu'il avait aperçu pendant cet enlèvement la mer à ses pieds et sur sa tête un astre resplendissant de lumière. Il se trouva que le docteur avait dit vrai en annonçant la prise de la noble cité.

Tant de révélations imprudentes firent décréter l'arrestation de Torralba qui fut incarcéré à Cuença en 1528 ; dès son premier interrogatoire, il avoua sans hésiter qu'il avait un génie à ses ordres, et confirma franchement tout ce qui se disait parmi le peuple de la puissance et du savoir de cet être singulier,

L'inquisition désira savoir si le génie qui favorisait Torralba de son assistance appartenait à la classe des êtres célestes ou à celle des démons, si le docteur ne l'avait point contraint à lui obéir en ayant recours à des conjurations, s'il ne s'était point lié lui-même par quelque coupable engagement. Le malheureux halluciné fut soumis à la torture et sommé de répondre catégoriquement à toutes ces questions. Torralba jura qu'il n'avait jamais usé de conju rations, qu'il n'était lié par aucun pacte, que l'esprit conti-

nuait à le visiter dans son cachot, qu'il ne faisait rien pour l'y attirer, qu'il ne demanderait pas mieux que d'en être débarrassé, que sa présence finissait par lui être importune et par nuire à son sommeil.

Torralba, après trois années d'attente, d'incertitudes, de souffrances physiques et morales, fut condamné à faire abjuration comme hérétique, à renoncer au commerce du démon, à paraître en public avec le san-bénito, et à vivre pendant un certain temps dans les prisons de l'Église. Il ne dut, suivant toute apparence, la conservation de sa vie qu'aux instances de la cour et à la protection de quelques grands qui l'avaient autrefois qualifié d'ami (1).

L'histoire de Torralba confirme ce que nous avons dit des croyances du seizième siècle et du danger de la folie à certaines époques sociales. Comment les grands de la cour de Rome, de la cour d'Espagne, comment un cardinal de Volterre, un amiral de Castille, qui honoraient ce savant de leur amitié, n'ont-ils pas senti qu'il régnait en dernier lieu un véritable désordre dans ses sensations et dans ses idées ? Torralba, comme le prêtre cité par Pic de la Mirandole, est obsédé par des hallucinations de la vue et de l'ouïe ; à l'église, dans son cabinet, dans ses voyages il croit apercevoir un génie à ses côtés ; il l'entend parler, il lui adresse la parole, il ne manque jamais de prendre conseil de sa sagesse, et personne n'est tenté de révoquer en doute l'existence de ce fantôme. L'archevêque de Tolède, le cardinal de Volterre demandent même avec instance à être mis en rapport avec l'ange gardien de Torralba; bien mieux un seigneur proposa très sérieusement à Torralba, si je ne me trompe, de faire l'acquisition de cet être

(1) Llorente, *Hist. crit. de l'inquis. d'Esp.*, t. 2, p. 60 et suiv.

extraordinaire. Mais voilà que bientôt le malheureux halluciné se persuade qu'il lui suffit de placer un bâton noueux entre ses jambes pour que son génie l'emporte par l'air ; il raconte partout qu'il lui suffit de quelques minutes pour voler d'une ville à l'autre, poür aller d'Espagne en Italie, d'Italie en Espagne, en prenant pour guide un nuage enflammé. Une nuit qu'il dort à Valladolid, il s'imagine assister au sac de Rome ; son imagination lui représente tout ce qui se passe parmi les vainqueurs et parmi les vaincus, et il s'attendrit le lendemain sur les désastres dont il croit avoir été témoin. Cependant on se demande avec étonnement si un homme auquel il arrive de pareilles aventures ne s'est point vendu au démon, si ce n'est point un ange de ténèbres qui favorise Torralba, et finalement l'inquisition se charge de résoudre tous ces doutes, et ce savant, autrefois si vénéré, que l'ombre d'un fantôme poursuit jusque dans son cachot, est obligé de supporter les douleurs de la question et d'avouer que son ange qui est cause qu'il est soumis à d'aussi cruelles épreuves pourrait bien, par le fait, appartenir à la catégorie des esprits déchus. Il y a tout à parier que c'en était fait de la vie de Torralba pour peu que son délire l'eût entraîné sur le terrein de la sorcellerie. Mais heureusement il avait constamment cru avoir affaire à un ange (1).

(1) Le Père d'Acosta raconte qu'un professeur en théologie, qui passait pour un oracle à Lima, capitale du Pérou, se persuada aussi que Dieu lui avait donné un ange familier qui l'instruisait de tout ce qu'il voulait savoir ; qu'il avait le bonheur de s'entretenir souvent avec Dieu d'une manière familière ; qu'il ne pouvait manquer d'être roi ou pape, et qu'il transférerait alors le Saint-Siége au Pérou ; qu'il avait été établi efficacement rédempteur du monde, la rédemption par Jésus-Christ n'ayant été que suffisante ; que Dieu lui avait offert l'union hypostatique, mais qu'il n'avait pas voulu l'accepter... L'inquisition condamna ce docteur à être brûlé vif. (Jos. Acosta, liv. 2, ch. 2, *De novissi.* — Ch.-Gab. Porée, *Le pour et le contre de la possession des filles de la paroisse de Landes*, etc., in-8°, 1738, p. 13.)

§ VII.

Hallucinations et condamnation d'une fameuse abbesse de Cordoue.

1544.

Il ne tint presqu'à rien que l'inquisition ne fît brûler en 1544 une ancienne abbesse de Cordoue, qui avait eu la réputation de faire des miracles, dont le peuple, les rois, les inquisiteurs avaient autrefois imploré la bénédiction, et dont la sainteté avait été courtisée par des comtes, des ducs, des cardinaux et même par le légat du saint père. Cette religieuse, douée d'une intelligence rare, d'une incroyable activité d'esprit, mais visionnaire et en proie aux plus singulières hallucinations, a été considérée comme le type de l'hypocrisie la plus raffinée. On ne portait pas d'elle un pareil jugement avant qu'on eût soupçonné son prétendu commerce avec les démons ; l'épouse de Charles-Quint lui envoyait à bénir les langes du prince Philippe, en l'appelant dans ses lettres sa très chère mère; le fameux cardinal don Manrique ne croyait pas déroger en la nommant devant tout le monde sa très chère fille en Dieu.

Madeleine de Cordoue, ou de la Croix, fit elle-même le récit de sa vie, dont je ne consigne ici qu'un abrégé. Elle n'avait que cinq ans, assurait-elle, quand le diable, commençant à lui apparaître sous la forme d'un ange de lumière, lui donna le conseil de se vouer à la vie dévote, et lui annonça qu'elle passerait bientôt pour une grande sainte. Ces apparitions se renouvelèrent ensuite plusieurs fois, et un jour le démon se présenta à ses regards sous la forme de Jésus crucifié, et lui dit de se crucifier elle-même; elle obéit, s'attachant par les membres à l'aide de clous enfoncés dans la muraille. Le diable lui ayant donné

l'ordre dans ce moment de se préparer à le suivre, elle se laissa choir sur le parquet, et se brisa deux côtes : cette blessure fut guérie par le faux Christ. A l'âge de sept ans, le démon, continuant à lui faire des visites, redoubla ses instances pour l'affermir dans la voie de la dévotion. A cette époque elle se retira dans une grotte pour embrasser la vie des ermites; mais après une nuit d'absence elle se retrouva dans le cercle de sa famille sans savoir comment elle y fut rapportée. Bientôt le démon, toujours sous les traits du Christ, la prit pour sa fiancée; elle ne tarda pas alors à voir autour de sa personne des diables qui prenaient la forme de saint Jérôme, de saint Antoine, de saint François, de saint Dominique ou d'autres personnages non moins vénérables. Quelquefois c'était la Trinité tout entière qui s'offrait à sa vue; croyant bien faire elle se prosternait, en rendant hommage aux anges de ténèbres.

Mais son plus grand crime était d'avoir écouté les séductions d'un chérubin déchu, nommé Balban, d'avoir fait un pacte exprès avec cet esprit, et de lui avoir servi d'épouse pendant un grand nombre d'années. Un soir le démon se présenta à cette amante sous la figure d'un homme noir et difforme; dans l'excès de sa frayeur elle invoqua le nom de Jésus, et mit Satan en fuite. Le diable revint, lui reprocha sa défiance, fit la paix avec sa favorite, et obtint de se présenter à ses regards quand bon lui semblerait avec son visage d'enfer. Balban était souvent accompagné par un autre diable nommé Pithon.

Il lui était arrivé dans plusieurs circonstances de faire par l'air des voyages à l'insu de tout le monde, d'aller à Rome, d'aller faire des excursions dans des communautés d'hommes, pour écouter ce qui s'y disait. Pendant qu'elle se donnait ce plaisir, personne dans le couvent ne soupçonnait ses absences ; le diable Pithon sous les traits de

Madeleine remplissait le rôle d'abbesse parmi les sœurs de la communauté. Souvent le diable lui avait révélé les secrets de l'avenir. Une fois Balban lui avait proposé des jouissances infâmes (Del Rio) ; mis en colère par le refus de la religieuse, il l'enleva en l'air et la laissa tomber sur le sol d'où elle fut relevée dans un état fâcheux.

Comment toutes ces hallucinations furent-elles découvertes ? En 1543, Madeleine tomba malade ; le médecin qui la soignait, désespérant de son rétablissement, manda le confesseur du couvent, et cet ecclésiastique, en se présentant pour disposer la religieuse à recevoir les derniers sacremens, ne fut pas peu surpris de la voir tomber dans des attaques de tremblemens. Comme les accès convulsifs persistaient le lendemain, il vint à l'idée à ce prêtre que le diable pouvait bien n'être pas étranger à la manifestation de ces phénomènes, et Madeleine fut exorcisée. Alors, est-il dit dans le procès de cette fille, le démon, contraint de parler par la force de l'exorcisme, déclara qu'il était Séraphin, qu'il avait un compagnon et des légions de diables soumises à son obéissance, qu'il possédait le corps de la religieuse depuis le jour où elle était née, qu'elle lui appartenait, qu'il ne la quitterait pas, qu'il l'emporterait incessamment dans les profondeurs de l'enfer. Toutes les religieuses du couvent furent rassemblées autour de Madeleine. Celle-ci n'hésita pas à confesser qu'elle avait depuis l'enfance plusieurs démons à ses ordres ; qu'elle les gardait avec intention depuis l'âge de treize ans, qu'elle avait fait avec eux un pacte au moyen duquel elle avait pu acquérir sa réputation de sainteté... Cependant l'ancienne abbesse échappa au trépas qui avait semblé imminent, et dès que sa santé fut affermie, les sbires de l'inquisition la conduisirent dans les cachots du saint office.

« Madeleine fut condamnée à sortir de la prison en

habit de religieuse et sans voile, la corde au cou, un bâillon dans la bouche, un cierge allumé dans les mains ; à se rendre dans cet état à la cathédrale de Cordoue, à paraître sur un échafaud dressé pour la cérémonie de son auto-da-fé... à être enfermée ensuite dans un couvent situé hors de la ville ; à y passer le reste de ses jours sans voile et privée du droit de voter, etc. (1). »

L'observation de l'ancienne abbesse de Cordoue offre un grand intérêt scientifique. Tout à l'heure, mais surtout à une époque plus éloignée, nous verrons l'extase, les convulsions hystériques, le délire de la possession, les fausses sensations des organes sexuels, les tourmens de la démonopathie, faire le désespoir des nonnes, se manifester dans les communautés les mieux dirigées, dans les pensionnats, les hospices, et devenir épidémiques jusque dans les villages. Madeleine de la Croix paraît avoir offert l'une des premières un ensemble de phénomènes nerveux très analogue à celui qui constitue l'hystéro-démonopathie proprement dite.

Dans le moment où l'on propose à Madeleine, que l'on juge mourante, de se mettre en état de recevoir l'eucharistie, elle doute de la possibilité de l'acte de la communion, et elle est prise de longues attaques convulsives. C'était le plus ordinairement quand il leur fallait approcher du tribunal de la pénitence que dans le siècle suivant les moinesses manifestaient la crainte de la damnation, et qu'elles devenaient sujettes à de violentes crises nerveuses. Quand on les exorcisait dans de pareils momens, le diable, à les en croire, prenait la parole à leur place, et elles se déclaraient possédées. Les choses se passèrent de point

(1) Llorente, *Hist. crit. de l'inquis. d'Esp.*, trad. franç., t. 2, p. 103 et suiv. — Wieri, *Opera omnia*, p. 476. — Del Rio, *Disquisitionum magicarum*, libr. sext., p. 484, 485.

en point de la sorte sur Madeleine de Cordoue. Il est dit aussi dans les procédures que cette fille avait eu autrefois des transports extatiques, autre point d'analogie entre la maladie de cette religieuse et celle des filles de Loudun, par exemple. Un fait curieux dans l'histoire de Madeleine, c'est le fait de son crucifiement réel ou imaginaire; il est à remarquer aussi que les hallucinations ont débuté dès l'âge de cinq ans; qu'elles ont persisté presque sans interruption jusqu'à un âge assez avancé; que pendant un si grand nombre d'années leur existence n'a point été soupçonnée; enfin que loin de nuire à l'avancement de cette religieuse, elles ont au contraire servi d'abord à l'élévation de sa fortune et de sa renommée. On ne doit pas être surpris du rôle que jouent les sensations utérines dans le délire de Madeleine; il est bien constaté à présent que le récit de ces sensations occupait presque toujours la première place dans les divagations des vierges hystériques. Mais l'illusion ne résidait pas seulement dans le vice du toucher. Madeleine voyait son amant, elle l'entendait parler, elle se guidait d'après ses conseils, elle se confiait à lui, disait-elle, chaque fois qu'il lui prenait envie de se faire emporter à de grandes distances et de faire quelque nouveau voyage; ainsi sa vie semblait s'écouler à l'insu de tout le monde dans la compagnie des démons. On notera que pendant sa longue prospérité, pendant ses années de bonheur, Madeleine parut toujours considérer les esprits qui la favorisaient de leur présence comme autant d'êtres célestes; c'est Jésus-Christ en personne qui lui fait entendre ses admonitions en lui rendant visite; c'est la Trinité qu'elle contemple; c'est tantôt saint Jérome, tantôt saint Antoine qui obtiennent des marques de sa vénération. L'incube Balban lui-même se donnait le titre de chérubin. Madeleine avait alors le cerveau tourné vérita-

blement par l'angélomanie. En changeant tout à coup le nom des esprits dont la fréquentation avait duré si longtemps, elle se plongea dans le délire de la diablerie qui fait que les malades rapportent toutes leurs sensations, toutes leurs idées à des esprits impurs. Il lui était arrivé bien des fois, probablement, depuis sa jeunesse de concevoir des doutes sur la nature des êtres qui la poursuivaient de leurs caresses jusque dans les bras du sommeil; de croire un jour qu'elle avait affaire à de véritables anges; de redouter le lendemain d'être dupe des entreprises de quelques démons; car plusieurs dévotes hallucinées sont demeurées en proie par momens à de pareilles perplexités; mais quand vint la perspective de la mort, le doute se changea en une certitude cruelle et la terreur de l'enfer remplit tout entière l'ame de l'ancienne abbesse de Cordoue. Cette religieuse, s'imaginant sentir, entendre parler le diable dans son estomac, s'arrêta décidément à l'idée, en apparence si bien fondée, qu'elle n'avait jamais eu jusque là d'autres compagnons que les suppôts de Satan. Madeleine avait autrefois simulé des miracles, fait semblant de pouvoir vivre pendant des années entières sans prendre aucune nourriture; ce calcul de la vanité n'exclut point la confiance que doit inspirer le récit de ses hallucinations; on sait même que ce sont surtout les femmes affectées de monomanie religieuse, de délire extatique avec retour d'accès hystériques, qui ont coutume de se vanter de vivre sans manger. Madeleine de la Croix n'a donc point simulé l'hystéro-démonopathie, et il est même à présumer que si elle n'eût pas d'abord caché les symptômes de sa maladie avec autant de soin qu'elle le fit, plus d'une religieuse dans sa communauté eût été exposée à contracter le germe de son mal.

§ VIII.

Hystéro-démonopathie des religieuses d'Uvertet, — des religieuses de Brigitte, — des religieuses de Hessimont, — des filles de Kentorp, — des villageois de Hammone, — des habitans de Houel, — des filles de Nazareth, — des juives converties à Rome, — des orphelins d'Amsterdam.

De 1550 à 1565.

Vers le milieu de ce siècle, on vit éclater dans une foule d'endroits, mais surtout parmi les filles des cloîtres et dans les établissemens consacrés à l'éducation des enfans, une affection convulsive épidémique compliquée de désordre dans les actes, et de la plupart des accidens qui se remarquent dans la démonopathie. Cette maladie, souvent désignée dans les anciens livres sous le nom de possession des *nonnains*, causa pendant longtemps un grand étonnement dans le Brandebourg, en Hollande, en Italie, mais principalement en Allemagne. Tout défiguré qu'il est dans les écrits du temps, le tableau de cette terrible affection permet d'affirmer que presque toutes les fonctions encéphaliques étaient plus ou moins et simultanément lésées sur les personnes qui se croyaient alors possédées. Il est à remarquer que l'invasion de la peste suspendait tout à coup le retour des phénomènes musculaires en faisant aussi cesser le délire.

A. — L'hystéro-démonopathie devient épidémique dans le comté de Hoorn; vers 1551, une matrone accusée de magie meurt au sortir de la question.

La maladie nerveuse qui affligea les religieuses du couvent d'Uvertet, dans le comté de Hoorn, se déclara sur la fin du carême. La plupart des nonnes n'avaient vécu pendant plus de cinquante jours que de suc de rave. A

la suite de ces privations, elles avaient abondamment rejeté par la bouche un liquide noir, âcre, amer, et qui semblait devoir détacher l'épiderme de la langue et des lèvres.

D'abord les nonnes d'Uvertet furent réveillées en sursaut, croyant entendre les gémissemens plaintifs d'une personne souffrante. Bientôt elles se firent illusion au point de se persuader que leurs compagnes appelaient à leur secours, et se levant à tour de rôle, en toute hâte, elles étaient étonnées de leur méprise. Plus tard, l'équilibre des mouvemens fut troublé; les malades après avoir uriné répandaient involontairement l'urine sur leur linge et sur leurs couvertures. Quelquefois il leur semblait qu'elles étaient chatouillées sous la plante des pieds, et elles s'abandonnaient aux accès d'un rire inextinguible. Elles se sentaient aussi entraînées hors du lit, et glissaient sur le parquet comme si on les eût tirées par les jambes. Les bras, les extrémités inférieures se tordaient en tous sens, et la figure était le siége de spasmes convulsifs. Par instans elles bondissaient en l'air et retombaient avec force sur le sol. Plusieurs portaient sur le corps la marque des coups qu'elles se donnaient sans que personne en soupçonnât l'origine.

Dans des instans où elles paraissaient jouir d'un calme parfait, il leur arrivait de tomber à la renverse, d'être privées de l'usage de la parole, de demeurer étendues sur le sol comme si elles eussent complètement perdu connaissance. Mais parfois elles sortaient subitement de cette immobilité momentanée, et imprimaient à leurs contractions musculaires un degré d'énergie tel que les assistans ne parvenaient qu'à grand'peine à contenir leurs mouvemens, et qu'elles s'élevaient et retombaient par bonds

d'une manière effrayante. Quelques minutes de repos suffisaient pour leur faire oublier le sentiment de fatigue occasionné par la violence de ces secousses nerveuses.

Quelques-unes, éprouvant de la difficulté à se tenir en équilibre sur les articulations, marchaient sur les genoux en traînant les jambes derrière elles; d'autres s'amusaient à grimper au haut des arbres d'où elles descendaient les pieds en l'air et la tête en bas.

Les filles d'Uvertet attribuaient leurs souffrances aux effets d'un pacte; une pauvre matrone du voisinage dont toute la vie avait été consacrée à des œuvres de bienfaisance et de charité eut le malheur d'attirer sur elle les soupçons de ces énergumènes : cette matrone fut jetée dans les prisons et sept autres femmes soupçonnées comme elle de rendre un culte au démon furent aussi mises en état d'arrestation. La sage-femme, sommée de faire l'aveu de ses crimes, repoussa avec courage l'injuste accusation des religieuses; mais elle n'en fut pas moins appliquée sur le chevalet de la question d'où on la retira à moitié morte; et elle cessa de vivre immédiatement après cette terrible épreuve.

Les attaques hystériques des nonnes d'Uvertet commencèrent à perdre de leur intensité après une durée de trois années; il fut aussi décidé alors que le public ne serait plus admis à visiter ni à voir ces énergumènes (1).

B. — Hystéro-démonopathie contagieuse dans le monastère de Brigitte; hallucinations des filles du couvent de Néomage, au mont de Hesse.

La folie et les attaques nerveuses des moinesses de Brigitte persistèrent sur beaucoup de nonnes pendant dix ans.

(1) J. Wieri, *Opera omnia*, p. 229.

Les symptômes ressemblaient, dans leur ensemble, à ceux qui avaient été notés au couvent de Hoorn. Les filles de Brigitte imitaient les cris des animaux et le bêlement des troupeaux. Leurs attaques éclataient souvent dans le chœur où elles tombaient à la renverse dans le plus grand désordre. La constriction qu'elles éprouvaient au pharynx était parfois tellement intense qu'elles se trouvaient souvent dans l'impossibilité de prendre de la nourriture.

La maladie en question se déclara d'abord sur une jeune nonne qui avait pris le voile à la suite d'une contrariété amoureuse, et qui ne fut pas plutôt séquestrée dans l'enceinte du monastère qu'elle tomba dans une exaltation nerveuse effrayante. L'hystérie qui la tourmenta ensuite devint contagieuse dans la communauté.

Les filles du Mont-de-Hesse furent aussi considérées comme démoniaques. Elle se figuraient la nuit entendre retentir dans leur dortoir les sons de la harpe, de la cithare et différens instrumens de musique; cette mélodie était attribuée à l'habileté du démon qui était accusé d'user de séduction envers ces saintes filles. Une nonne croyait recevoir sur son lit un diable transformé en chien (1).

La religieuse soupçonnée d'avoir inoculé l'hystéro-démonopathie aux filles de Sainte Brigitte, fut enfermée dans les prisons de l'Église.

C. — Hystéro-démonopathie contagieuse dans le couvent de Kintorp; propagation du mal; la maladie éclate à Hammone et dans le village de Howel. Else Kam et sa mère sont brûlées.

1552.

La maladie des moinesses de Kintorp est parfaitement décrite et caractérisée par Wier (2).

(1) Wieri, *Opera omnia*, édit. in-4°, p. 301. — Bodin, *Démonomanie des sorciers*, etc. édit., in-4°, p. 162.

(2) Wieri, *Opera omnia*, p. 302, 303, 304. — Consultez aussi Bodin *Démonomanie des sorciers*, etc., in 4°, 1582, p. 161.

Le monastère de Kintorp, situé près d'Hammonc (Strasbourg), dans l'ancienne Marche, contenait des filles appartenant à diverses classes de la société. Plusieurs de ces nonnes étaient issues de familles nobles ; presque toutes se crurent affligées par des esprits déchus.

Dans le principe les convulsions n'atteignirent qu'un petit nombre de moinesses; les phénomènes musculaires et le délire étaient attribués à l'épilepsie. Les lésions du système nerveux se propagèrent comme par voie de contagion, d'une fille à l'autre.

Au fort de l'épidémie, les religieuses étaient averties du retour des accès par l'odeur infecte que répandait leur haleiné. Quand éclatait l'attaque, elles perdaient la raison, tout en conservant en partie leur connaissance, poussaient des cris, éprouvaient le besoin de mordre et se tordaient dans les convulsions les plus violentes. Les muscles du pharynx participaient à l'état spasmodique général : la durée et la fréquence des crises nerveuses offrait de continuelles variations.

Aussitôt qu'une nonne tombait dans ses attaques, les autres religieuses se sentaient atteintes du même mal. Le bruit que faisait une malade en se débattant dans son lit suffisait pour provoquer le retour des convulsions sur toutes les moinesses qui couchaient dans les lits contigus et dans le dortoir.

Les filles de Kintorp n'exerçaient plus aucun empire sur leur volonté. Il leur arrivait de se mordre, de frapper et de mordre leurs compagnes, de faire des efforts pour se jeter sur les étrangers qu'elles auraient voulu blesser. On les surprenait à se porter les unes les autres, à se précipiter contre le sol et à faire cent autres actions non moins déraisonnables.

Cherchait-on à réprimer le désordre de leurs actes; le tumulte et l'exaltation redoublaient. Les laissait-on maîtresses de leurs mouvemens; elles s'obstinaient à se frapper, se faisaient des ecchymoses et des morsures, et tout cela sans donner aucun signe de douleur.

Anne Langon, qui avait été affectée de convulsions l'une des premières, racontait qu'elle s'était décidée dès le principe à faire un pèlerinage au monastère de Nonhertich. Elle souffrait alors dans l'hypocondre gauche, et consentit à boire sur le crâne de sainte Corneille. En vain on chercha à lui prouver qu'elle était moins mal; elle s'aperçut bientôt que son état s'aggravait.

Anne se mettait quelquefois à parler tout haut au moment de ses attaques hystériques; elle n'ignorait pas alors qu'elle articulait des sons, mais il lui semblait qu'un autre être parlait dans son intérieur. Une fois l'accès fini, elle paraissait avoir oublié les paroles qui lui étaient échappées pendant le paroxisme. Quand on rappelait à son souvenir les divagations auxquelles elle s'abandonnait pendant la période convulsive, elle paraissait embarrassée et confessait qu'elle eût préféré ignorer ce qui s'était passé.

Très souvent cette religieuse se sentait dans l'impossibilité de prier, de concentrer son attention sur les choses qui se rapportaient à la dévotion; il lui semblait qu'elle était hébétée, privée de l'exercice de ses facultés intellectuelles et morales, incapable de prendre une détermination. Les louanges qui s'adressaient à Dieu augmentaient son état de souffrance; tous ces accidens étaient mis sur le compte du démon. Anne fut soumise à des conjurations; elle rendit par la bouche des flots de sang; ses crises nerveuses furent momentanément suspendues. Sa guérison devint complète au sein de sa famille, où elle fut

ramenée par l'ordre de son père. Pendant longtemps la vue d'une lettre émanée du couvent suffisait pour donner à cette fille des tremblemens généraux, et elle se croyait menacée d'une rechute chaque fois qu'on lui remettait quelques lettres de son ancienne supérieure.

Toutes les démoniaques de Kintorp accusaient à la plante des pieds une sensation de brûlure comparable à celle qui aurait été produite par le contact de l'eau bouillante sur ces parties. Les plus jeunes sœurs, dont la loquacité était le plus exubérante, et qui étaient surtout frappées de l'idée que la cuisinière du couvent s'entendait avec le diable pour produire les vexations auxquelles elles se voyaient en proie, prétendaient apercevoir autour d'elles des diables cachés sous la forme de chattes, des ombres qui les assiégeaient sous les traits de la cuisinière, sous les traits de la mère et du frère de cette malheureuse fille.

Else Kame (c'est ainsi qu'on nommait cette cuisinière) fut signalée par un misérable comme une insigne magicienne, et aussitôt les maux qui affligeaient la communauté de Kintorp lui furent imputés. Else Kame était sujette aux mêmes attaques que les religieuses; dans certains momens elle tombait dans un état complet de déraison et tenait des discours hors de sens. Les religieuses soutinrent qu'elle simulait l'épilepsie et la folie pour mieux dissimuler sa scélératesse. Else Kame, arrêtée et sommée de dire la vérité, assura qu'elle avait mêlé du poison aux alimens des nonnes, et que les accidens nerveux qui faisaient le désespoir des sœurs provenaient de ses maléfices. Ces aveux la firent condamner aux flammes; et sa mère dut se résigner à subir le même sort. En montant sur le bûcher, la cuisinière du monastère de Kintorp ré-

tracta ses premières dépositions; mais elle prétendit jusqu'à la fin que ses imprécations avaient causé la maladie qui régnait dans le couvent.

La mort tragique de ces deux femmes ne fit, selon Wier, qu'accroître l'audace du démon, et presqu'aussitôt après l'exécution de Kintorp la démonomanie se répandit dans les environs du cloître. Cinq villageois, dont un ecclésiastique entreprit la guérison, se comportèrent en sa présence comme de véritables insensés. Deux d'entre eux, après avoir parlé du *bouc noir* comme d'une monture propre à les emporter partout où bon leur semblerait, se mirent à contrefaire sur leur escabelle le chevauchement d'un cavalier. Un troisième se vautra par terre et parvint en se roulant sur lui-même à descendre toutes les marches d'un escalier. Ces monomaniaques prononçaient tout haut les noms de quelques femmes qu'ils accusaient de se complaire à l'adoration du démon.

Les énergumènes semblèrent bientôt pulluler dans le village de Howel, non loin de Strasbourg. La démonopathie ne tarda pas à se déclarer dans une bourgade limitrophe, et un grand nombre de personnes suspectes de sorcellerie furent conduites dans les prisons. Plusieurs individus, suivant le témoignage de Bodin, payèrent de leur sang la témérité qu'ils avaient eue de déférer à la religion du diable et d'attirer le démon dans le corps de leurs voisins (1).

D. — Hystéro-démonopathie contagieuse parmi les juives à Rome.

1554.

Cardan, Bodin et Wier font mention d'une maladie

(1) Bodin, *Démonomanie des sorciers*, etc., in-4°, p. 161.

contagieuse qui fut observée à Rome en 1554, et qui atteignit subitement un grand nombre de jeunes filles. Ces malades, dont le chiffre s'éleva à quatre-vingts, étaient juives d'origine; elles avaient été initiées aux vérités de la religion chrétienne dans une même maison religieuse, et venaient d'être lavées par les eaux du baptême.

Le cardinal de Gondy, évêque de Paris, qui avait été suivi à Rome par un bénédictin, chargea ce moine d'exorciser les possédées. Il n'y fit pas grand'chose, dit Bodin, encore qu'il y fût six mois. Il interrogea Satan pourquoi il avait saisi ces pauvres filles. Il répondit que les juifs l'avaient envoyé de dépit de ce qu'on les avait baptisées, parce qu'elles étaient juives, pour la plupart. On pensait que Satan dit cela parce qu'il estima que le pape Théatin ferait mourir les juifs; d'autant qu'il les hayoit à mort. Mais un jésuite soutint devant le pape que les hommes n'ont pas cette puissance (1).

Les énergumènes de Rome avaient la prétention de posséder la connaissance des langues. Suivant l'habitude de presque toutes les démoniaques, elles ne manquèrent pas d'attribuer leur état maladif à la scélératesse du prochain. Par bonheur pour les juifs, l'opinion du jésuite prévalut; car Bodin ne manque pas de faire observer que le diable peut fort bien prendre possession du corps humain quand Dieu le permet.

E. — Convulsions hystériques, nymphomanie et démonopathie contagieuses à Cologne.

1564.

Vers 1560, presque toutes les religieuses du couvent

(1) Comparez : Cardan, *De varietate rerum.* — Bodin, *Démonomanie des sorciers*, édit. in-4°, p. 160. — Wieri, *Opera omnia*, p. 97.

de Nazareth, à Cologne, éprouvèrent de violentes attaques hystériques et une série d'autres accidens nerveux qui firent croire qu'on devait les considérer comme possédées.

Vers 1564, la violence des phénomènes musculaires sembla s'accroître, et les filles de Nazareth ne furent plus en état de garder le respect qu'elles devaient à leurs personnes. Souvent il leur arrivait de se coucher à la renverse et d'exécuter, en fermant les paupières, des mouvemens honteux. Au sortir de ces espèces de crises elles éprouvaient de la suffocation et ne savaient comment dissimuler leur honte et leur embarras.

Une jeune nonne nommé Gertrude, cloîtrée depuis sa quatorzième année, passait pour avoir inoculé l'hystérie et la nymphomanie à ses compagnes. Gertrude croyait partager sa couche avec un incube ; bien qu'elle eût soin de placer à ses côtés une étole consacrée pour éloigner cet esprit charnel de sa personne, il lui arrivait de s'abandonner pendant la nuit à des mouvemens animés qui effrayaient les moinesses.

Une religieuse couchée dans un lit voisin de celui de Gertrude tomba la première dans des attaques de convulsions : à la suite des paroxismes, sa raison parut égarée et on l'entendait délirer sur les matières qui ont trait à la damnation. Bientôt les convulsions et les idées déraisonnables purent être notées sur la plupart des nonnes du couvent.

Wier qui se rendit sur les lieux jugea les religieuses atteintes de folie, et réellement tourmentées par des esprits malfaisans ; il convient que la débauche la plus coupable avait régné dans le monastère ; cette cause, probablement, avait suffi pour porter le trouble dans l'appareil nerveux des recluses (1).

(1) Wieri, *Opera omnia*, édit. in-4°, p. 307.

F. — Hystéro-démonopathie contagieuse parmi les Enfans-Trouvés à Amsterdam (1).

1566.

Sur la fin de l'hiver de 1566, la plupart des enfans-trouvés de l'hospice d'Amsterdam furent atteints de convulsions et de délire. Trente petits malades, suivant Wier, soixante-dix, garçons ou filles, suivant Réal, présentèrent le spectacle le plus triste : tout à coup ces enfans tombaient sur le carreau, et là ils se débattaient comme des forcenés pendant une heure ou une demi-heure ; au sortir de

(1) Ici doit être mentionnée encore la maladie curieuse qui atteignit vers cette même époque (1565, le jour de la fête des Morts), la nommée Nicole Obry ou Aubry, jeune femme âgée d'environ seize ans, fille d'un boucher, mariée depuis trois mois, et très connue sous le nom de la possédée d'Uervin ou de Vervins. Jamais, bien certainement, jusque-là la démonopathie n'avait excité parmi les habitans d'aucun pays autant d'émoi qu'elle en causa alors parmi les habitans de Liesse, de Laon et lieux circonvoisins. A Laon, où Nicole était exorcisée avec un grand apparat sur un immense échafaud au milieu d'un essaim de moines, de curés et de prélats, en présence d'un flot de catholiques et de *huguenots* dont le nombre fut évalué quelquefois à trente mille, on faillit vingt fois en venir aux prises, les uns criant au miracle, les autres à l'imposture ! Le prince de Condé s'étant trouvé en présence de Nicole l'interrogea, fit tout son possible pour lui faire avouer qu'elle jouait la comédie, et finit par la faire incarcérer. Charles IX, auquel elle se fit aussi présenter, la traita au contraire avec bienveillance, et donna des ordres pour la faire rendre à la liberté. Finalement, cette villageoise offrait des signes de délire et tout ce qui caractérise l'hystérie et la catalepsie.

Apres avoir été mordue au front par un gros chien et blessée à la tête d'un coup de pierre, on remarqua que ses facultés intellectuelles n'acquéraient que peu de développement ; elle était, du reste très portée à la dévotion. Un soir qu'elle priait seule dans l'église de Vervins, agenouillée sur la fosse de son grand-père, elle crut voir tout à coup devant elle une forme humaine couverte d'un suaire qui s'avançait de son côté, et ce fantôme, après lui avoir dit qu'il représentait l'ame de son grand-père, la supplia de contribuer par ses bonnes œuvres à le tirer du purgatoire, où il souffrait, disait-il, depuis le jour de son décès. Les règles de Nicole se trouvèrent supprimées subitement, sous l'influence de l'effroi que lui causa cette vision, qui se renouvela encore pendant qu'elle cherchait à gagner le chemin de sa maison. En arrivant chez elle, il lui sembla que le spectre qui l'avait assaillie à l'église exerçait une compression douloureuse sur son estomac, et elle se trouva mal. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle était souvent renversée sur le sol, et

ces attaques qui reparaissaient à des intervalles variables, ils se figuraient avoir fait un somme, et ne soupçonnaient aucunement ce qui leur était arrivé. Les secours de la médecine ne leur procurant aucun soulagement, l'on pensa que le diable avait pris possession des corps de ces enfans, et l'on eut recours aux prières, aux lectures pieuses, aux adjurations et aux exorcismes. Les orphelins continuèrent à être affligés de convulsions, et bientôt on leur vit rejeter par le vomissement des clous, des aiguilles, des flocons de laine, des chiffons, des morceaux de peau et d'autres corps étrangers qu'ils avalaient à l'insu de tout le monde.

qu'elle perdait connaissance pendant des heures entières. A la suite de ces espèces d'attaques, elle redisait souvent que l'ombre de son grand-père lui parlait *intérieurement* et qu'il exigeait qu'on se hâtât de faire des aumônes et des pèlerinages. Tout cela fut accompli sans que la malade ressentît aucun soulagement. La famille de Nicole, désespérée de la voir en butte à de continuelles attaques convulsives, à des tourmens moraux non moins terribles, ne sachant à quoi attribuer ses évanouissemens, la perte du sommeil, les actes de déraison auxquels elle se livrait par momens, eut recours au clergé, qui affirma aussitôt que c'était le diable et non le bon ange ou l'ame du grand-père qui avait pris possession de cette malheureuse. A partir de ce jour, les hallucinations et le délire changent de nature. Nicole aperçoit autour d'elle des troupes de démons, des flambeaux ardens qui la brûlent, dont l'odeur la suffoque. Des êtres malfaisans s'élancent sur sa personne sous la forme d'énormes chats, cherchant à la mordre et à la dévisager ; ses attaques hystériques sont si violentes, que plusieurs hommes ont beaucoup de peine à l'empêcher de se blesser. A la suite des accès, elle reste sourde, muette, paralysée du côté gauche, tordue et pelotonnée sur elle-même; le diable est censé produire tous ces phénomènes. La voix qui parle dans sa poitrine lui indique quelquefois d'avance l'heure où surviendront de nouvelles convulsions, de nouveaux accès d'exaltation, et les paroxismes éclatent à l'heure indiquée par cette voix. Il va sans dire que les conjurations jettent cette possédée dans un état qui la rend effrayante à voir ; que, dans sa fureur, elle apostrophe avec insolence tous ceux qui lui déplaisent ; qu'elle ne garde plus aucune retenue, et que souvent la raideur, l'immobilité, l'insensibilité complète qui succèdent au tumulte des idées et des contractions musculaires font croire qu'elle va rendre le dernier souffle de vie. On conçoit combien un spectacle pareil devait faire d'impression sur la foule et sur les fidèles. Aussi chacun priait-il pour la possédée ; mais les huguenots, qui avaient cessé de croire au pouvoir de Satan sur la terre, ne purent retenir leur indignation, et Nicole dut quitter Laon pour retourner à Vervins, où s'acheva peu à peu sa guérison. (Voyez le curieux ouvrage de Jehan Boulœse, un volume in-4°, Paris, 1478.)

Il n'en fallut pas davantage pour accréditer l'idée que ces accidens dépendaient d'une influence diabolique (1).

« Je ne puis, dit Hoost, m'empêcher de rapporter ce que plusieurs témoins oculaires et dignes de foi, romains et non romains, m'ont raconté comme un prodige surprenant et inconcevable à l'esprit humain, à savoir comment les pauvres orphelins de cette ville furent si épouvantablement tourmentés en ce temps-ci, que les cheveux en dressent à la tête quand on y pense. Car une grande partie de ces enfans ayant été possédée des esprits malins, fut non seulement tourmentée en plusieurs manières, mais même après qu'ils en eurent été délivrés, ils s'en ressentirent toute leur vie; et même ils grimpoient comme des chats sur les murailles et sur les toits, et avoient un regard si affreux et si hideux, que les plus hardis sembloient en avoir peur. Ils parloient des langues étrangères et savoient ce qui se passoit ailleurs, même dans le grand conseil de la ville. Ils faisoient des grimaces et des postures épouvantables aux portes de certaines femmes, ce qui les fit passer pour sorcières, mais dont je tairai les noms pour sauver l'honneur de leur parenté (2). »

Simon Goulard n'a pas manqué d'insérer dans son fameux *Trésor* l'histoire complète des vexations prétendues diaboliques auxquelles tant de personnes s'étaient crues exposées, du temps de Henri II et de Charles IX. Le récit de Goulard résume en ces termes le tableau des phénomènes morbides signalés par Wier:

1° « Les tourmens que les diables firent à quelques nonnains enfermées à Uvertet, en la comté de Horne, sont émerveillables et horribles. Le commencement vint, à ce

(1) J. Wieri, *Opera omnia*, p. 296.
(2) B. Bekker, ouvrage cité, t. 4, p. 517.

qu'on dit, d'une pauvre femme, laquelle, pendant le carême, emprunta des nonnains une quarte de sel pesant environ trois livres, et en rendit environ deux fois autant un peu devant Pasques. Dès lors elles commencèrent à trouver dedans leur dortoir des petites boules blanches, semblables à de la dragée de sucre, salées au goût, dont toutefois on ne mangeoit point, et ne savoit-on d'où elles venoient.

» Peu de temps après, elles s'aperçurent de quelque chose qui sembloit se plaindre, comme feroit un homme malade; elles entendirent aussi une voix admonestant quelques nonnains de se lever et venir à l'aide d'une de leurs sœurs malades; mais elles ne trouvèrent rien, y étant accourues. Si quelquefois elles vouloient uriner, en leur pot..., il leur étoit soudainement ôté, tellement qu'elles gastoient leur lit. Parfois elles en étoient tirées par les pieds, traînées assez loin, et tellement chatouillées sous les plantes, qu'elles en pâmoient de rire. On arrachoit une partie de la chair à quelques unes, aux autres, on retournoit sens devant derrière les jambes, les bras et la face. Quelques unes ainsi tourmentées vomissoient grande quantité de liqueur noire comme encre, quoique par avant elles n'eussent mangé, six semaines durant, que du jus de raifort, sans pain. Cette liqueur étoit si amère et poignante, qu'elle leur élevoit la première peau de la bouche, et ne savoit-on leur faire sauce quelconque qui pût les mettre en appétit de prendre autre chose; aucunes étoient élevées en l'air à la hauteur d'un homme, et tout soudain rejetées contre terre. Or, comme quelques uns de leurs amis, jusqu'au nombre de treize, furent entrés en ce couvent, pour réjouir celles qui sembloient soulagées et presque guéries, les unes tombèrent incontinent à la renverse, hors de la

table où elles étoient, sans pouvoir parler ni connoître personne. Les autres demeurèrent étendues comme mortes, bras et jambes renversés...

» Une d'entre elles fut soulevée en l'air, et quoique les assistans s'efforçassent de l'empêcher, et y missent la main, toutefois, elle leur étoit arrachée malgré eux, puis tellement rejetée contre terre qu'elle sembloit morte. Mais, se relevant puis après, comme d'un somme profond, elle sortoit du réfectoire n'ayant aucun mal.

» Les unes marchoient sur le devant des jambes, comme si elles n'eussent point eu de pieds, et sembloit qu'on les traînât par derrière, comme dedans un sac... Les autres grimpoient au faîte des arbres, comme des chats, et en descendoient à l'aide du corps. Il avint aussi, comme leur abbesse parloit à Mme Marguerite, comtesse de Bure, qu'on lui pinça fort rudement la cuisse, comme si la pièce en eût été emportée, dont elle s'écria fort.... Cette bourrellerie des nonnains dura trois ans à découvert; depuis on tint cela caché...

» Ce qui jadis avint aux nonnains de Brigitte, en leur couvent près de Xante, convient à ce que nous venons de réciter. Maintenant elles tressailloient ou bèloient comme brebis, ou faisoient des cris horribles. Quelquefois elles étoient poussées hors de leurs chaires, au temple ou à la messe ; on leur arrachoit le voile de dessus la teste : et quelquefois leur gaviou (leur gosier) étoit tellement étouppé (fermé) qu'impossible leur étoit d'avaler aucune viande. Cette étrange calamité dura l'espace de dix ans, en quelques-unes. Et disoit-on qu'une jeune nonnain éprise de l'amour d'un jeune homme en étoit cause, pour ce que ses parens le lui avoient refusé en mariage, et que le diable prenant la forme de ce jeune homme s'étoit montré

à elle en ses plus ardentes chaleurs, et lui avoit conseillé de se rendre nonnain, comme elle le fit incontinent. Enfermée au couvent, elle devint comme furieuse et montra à chacun des horribles et étranges spectacles. Ce mal se glissa comme une peste en plusieurs autres nonnains. Cette première séquestrée s'abandonna à celui qui la gardoit, et en eut deux enfans.

» J'ai entendu dire que le diable tourmenta pendant quelques années les nonnains de Hessimont, à Nieumège. Un jour il entra par un tourbillon en leur dortoir, où il commença un jeu de luth et harpe si mélodieux que les pieds frétilloient aux nonnains pour danser... Puis il prit la forme d'un chien, se lançant au lit d'une soupçonnée coupable du péché qu'ils nomment muet.

» En un autre couvent près de Cologne, environ l'an 1560, le diable se pourmenoit en guise de chien, et se cachant sous les robes des nonnains, y faisoit des tours honteux et sales.

» Autant en faisoit-il à Hensberg, en la duché de Clèves, sous figure de chat...

» Nous pouvons ici rapporter les convulsions monstrueuses et innombrables avenues aux nonnains du couvent de Kintorp, en la comté de la Marche, près Hammone. Un peu devant leur accès, et durant icelui, elles poussoient de leur bouche une puante haleine qui continuoit parfois quelques heures. En leur mal, aucunes ne laissoient d'avoir l'entendement sain, de ouïr et de reconnoître ceux qui étoient autour d'elles, encore qu'à cause des convulsions de la langue et des parties servantes à la respiration, elles ne pussent parler durant l'accès. Or, étoient les unes plus tourmentées que les autres et quelques unes moins. Mais ceci leur étoit commun qu'aussitôt que l'une étoit tour-

mentée, au seul bruit, les autres séparées en diverses chambres étoient tourmentées aussi.

» Une des plus anciennes de ce couvent affligée des premières, nommée Anne Langon, m'a fait le récit de toute l'histoire. Dès qu'elle se sentit mal au côté gauche, qu'on eut opinion qu'elle fût atteinte d'épilepsie, elle fut envoyée au monastère de Nonhertic, à quoi elle condescendit par quelque dévotion, et après avoir bu là dans le test de St-Corneille, le bruit courut qu'elle se portoit beaucoup mieux que de coutume, ce qui se trouva tout au rebours, car elle et les autres, en pire état que devant, envoyèrent vers un devin, lequel leur fit entendre qu'elles avoient été toutes empoisonnées par leur cuisinière nommée Else Kamense. Le diable empoignant cette occassion commence à les tourmenter plus que devant, qui pis fut, les conduisit à s'entre-mordre, entre-battre et se jeter par terre les unes les autres, ce qu'elles faisoient sans aucun mal et aussi aisément que si elles eussent jeté des plumes, tellement qu'elles s'apercevoient bien que leur volonté n'étoit en leur puissance. Quand on les empêchoit de frapper ou faire autre violence, elles se tourmentoient griefment, et si tôt qu'on les laissoit faire, elles s'entre-mordoient !...

» Si Anne parloit en ses accès, cela sembloit se faire par le moyen de quelqu'autre qui tiroit et repoussoit son vent. Elle s'entendoit bien parler, mais les paroles finies, elle ne se ressouvenoit nullement de ce qu'elle avoit dit, si ce n'étoit qu'on le lui répétât, car alors elle se remémoroit les avoir prononcées; mais la honte faisoit qu'elle aimoit mieux se taire. Si quelquefois elle se mettoit en oraison, soudain elle étoit troublée par le malin esprit, tellement qu'elle ne pouvoit, comme elle eût bien voulu, attentivement poursuivre son propos ni mouvoir sa langue. Mais s'il avenoit qu'elle

murmurât, sans y penser, les prières ou heures vulgairement nommées canoniques, tant s'en faut alors qu'elle se sentît empêchée que même elle sentoit allégement.

» Au reste, elle demeura toute hébétée, destituée de sens, de discrétion et de jugement, si qu'elle ne put oncques penser attentivement à quelque chose que ce fût. S'il avenoit que quelqu'homme de bien, dévot et craignant Dieu, parlât à elle, lors il sembloit que le diable l'en punît. Au contraire, si les autres femmes devisoient avec elle de menues affaires et de choses de néant, elle y prenoit plaisir et en étoit allégée. Depuis aussi, lorsqu'on l'exorcisoit, elle jeta grande quantité de sang par la bouche, sans que pour l'heure il lui en avînt autre mal. Or, toutes ces nonnains ainsi tourmentées sentoient une douleur, laquelle gagnoit inégalement depuis la plante des pieds qui leur sembloit être brûlée d'eau chaude. Et encore que toutes fussent ainsi étrangement affligées, si n'en perdirent-elles point l'appétit et ne laissèrent de prendre nourriture. Le diable parloit souventes fois par la bouche des jeunes, lesquelles avoient l'esprit troublé, auxquelles aussi il se présentoit en forme de chat noir et sous la figure d'Else Kamense, ou sous celle de sa mère, ou bien celle de son frère, tellement, que toutes pensoient, mais faussement, que ces personnes fussent cause de tels tourmens.

» Anne s'étant résolue à ne plus retourner au couvent, duquel ses parens l'avoient retirée, mais de servir Dieu dévotement..... cette calamité la laissa. Toutefois, si elle recevoit seulement des lettres de l'abbesse, elle sentoit un frémissement par tout son corps comme si, de bref, elle eût dû retomber en ce premier état.

» Elle me racontoit aussi qu'Else Kamense était affligée

de même mal que les autres, à savoir, l'épilepsie, et que même quelquefois elle tenoit des propos sans raison, qui fut cause que les nonnains pensèrent qu'elle s'étoit ensorcelée, afin qu'on ne la soupçonnât de méfait, tellement, que toutes, tant qu'elles étoient, se prenoient à cette servante que le devin leur avoit dit être sorcière.

» Cette pauvre fille, tirée en justice, confessa premièrement qu'elle avoit été cause de ce triste spectacle, excité par le moyen du mélange de quelques venins. Toutefois, étant au supplice et près de mourir, elle protesta n'avoir onc usé de poison, ains seulement prononcé parfois quelques maudissons.

» Après qu'elle et sa mère eurent été brûlées, quelques-uns des habitans de Hammone, bourgade prochaine de là, commencèrent à être tourmentés du malin esprit. Le pasteur de l'église en appela cinq en son logis afin de les instruire et fortifier contre les impostures de l'ennemi. Mais après avoir récité quelques articles de la créance des chrétiens, ils commencèrent à se moquer du pasteur et à nommer certaines femmes du lieu chez lesquelles ils disoient vouloir aller montés sur des boucs qui les y porteroient. Incontinent l'un d'eux se met à chevauchon sur une escabelle, s'écriant qu'il alloit et étoit porté là. Un autre, se mettant à croupeton, se recourba du tout en devant, puis se roula vers la porte de la chambre par laquelle soudainement ouverte, il se jeta et tomba du haut en bas des degrés, sans se faire de mal.

» Au même temps, en un village nommé Houel, près la même bourgade, plusieurs hommes furent encore tourmentés cruellement par ce malin esprit.

» Les nonnains du couvent de Nazareth à Cologne furent presque tourmentées comme celles de Kintorp.

Ayant été par long espace de temps tempêtées en diverses sortes par le diable, elles le furent encore plus horriblement l'an 1564, car elles étoient couchées par terre et rebrassées comme pour avoir compagnie d'homme durant laquelle indignité leurs yeux demeuroient clos, qu'elles ouvroient après honteusement, et comme si elles eussent enduré quelque griève peine.

» Une fort jeune fille, nommée Gertrude, âgée de quatorze ans, laquelle avoit été enfermée dans ce couvent, ouvrit la porte à tout ce malheur. Elle avoit souvent été tracassée de ces folles apparitions en son lit, dont ses risées faisoient la preuve, quoiqu'elle essayât parfois d'y remédier, mais en vain ; car, ainsi qu'une sienne compagne gisoit en une couchette, tout exprès pour la deffendre de cette apparition, la pauvrette eut frayeur en entendant le bruit qui se faisoit au lit de Gertrude, de laquelle le diable prit finalement possession, et commença de l'affliger par plusieurs sortes de convulsions. En son accès, elle sembloit comme aveugle, proférant paroles très étranges, inconstantes et qui tendoient à désespoir. Autant en faisoient plusieurs autres, et ainsi cette peste gagna petit à petit, et s'augmenta encore davantage quand ces pauvres affligées commencèrent à recourir aux remèdes illégitimes. Or, tandis que le diable les bourreloit ainsi, aucunes d'elles furent saisies de peste, et tandis qu'elles en furent affligées, le malin esprit ne les tourmenta nullement...

» On peut mettre en ce rang une autre nonnain du couvent de Boisleduc, près le temple de Saint-Jean-Baptiste, nommée Judith, laquelle j'ai vu tourmentée du diable par étranges convulsions, car il lui serroit la gorge tellement qu'elle ne pouvoit avaler... Et lui tenoit aussi la langue parfois en telle sorte qu'il l'empêchoit de parler. D'autrefois je lui ai ouï proférer des propos ridicules et horribles.

» L'an 1566, le dix-huitième jour de mars, avint en la ville d'Amsterdam en Hollande un cas mémorable duquel Adrian Nicolai, chancellier de Gueldres, fit un discours public, contenant ce qui suit :

» Il y a deux mois, ou environ, dit-il, que en cette ville trente enfans commencèrent à être tourmentés d'une façon étrange comme s'ils eussent été maniaques ou furieux. Par intervalles ils se jetoient contre terre, et ce tourment duroit demi-heure ou une heure au plus. S'étant relevés debout, ils ne se souvenoient d'aucun mal, ni de chose quelconque faite lors, ains pensoient avoir dormi. Les médecins auxquels on eut recours n'y firent rien, pour ce qu'ils estimoient que ce fut une maladie procédante de causes non naturelles. Puis après leurs parens estimant que les sorciers s'en fussent mêlés eurent leur refuge à eux, mais ils ne firent rien avec toutes leurs sorcelleries; finalement à cause que l'on croyoit que ces enfans étoient démoniaques, on s'adressa vers plusieurs exorcistes, pour ce que les enfans disoient sans y penser beaucoup de choses qui surpassoient leur portée et leur âge. Ces exorcistes déployèrent toute leur science et perdirent temps; durant les exorcismes, les enfans vomissoient force aiguilles, des épingles, des doigtiers à coudre, des lopins de drap, des pièces de pots cassés, du verre, des cheveux. Pour cela toutefois les enfans ne furent guéris, ains tombèrent en ce mal de fois à autre, au grand étonnement de chacun, pour la nouveauté d'un si étrange spectacle.

» Le même avint à Rome l'an 1555; car en l'hôpital des Orphelins, en une nuit, environ septante jeunes filles devindrent démoniaques, et demeurèrent en cet état plus de deux ans (1). »

(1) S. Goulard, *Histoires admirables et mémorables*, etc., t. 1, Paris, 1600, p. 46 et suiv., jusqu'à 60.

En dernière analyse, les symptômes musculaires notés sur les nonnes d'Allemagne et sur les juives d'Italie sont ceux de l'hystérie. Sur presque toutes ces filles, les convulsions reviennent par accès, se manifestent par des espèces d'élans, de bonds convulsifs, interrompus par une pose qui ressemble à un évanouissement; les malades, même pendant l'attaque, continuent souvent à entendre, à associer leurs idées, et si elles ne parlent pas, c'est qu'elles en sont empêchées par les spasmes du pharynx et les tiraillemens de la langue. La moindre impression inattendue suffit pour rappeler de nouvelles crises ; des éclats de rire involontaires, des vociférations signalent aussi l'approche des contorsions. A ces caractères on reconnaît aussitôt le mal auquel on applique à présent le nom de mal hystérique.

Dans le couvent d'Uvertet, il semble que les mouvemens des religieuses étaient habituellement mal assurés, que la tête et les membres étaient, hors le temps des attaques hystériques, secoués, ébranlés comme dans la chorée. Cette forme de lésion spasmodique n'est pas rare dans la démonopathie; enfin les religieuses avaient fait un long usage du suc de raifort, et on sait que la graine d'une plante voisine du cochléaria a souvent causé des convulsions, lorsqu'elle s'est trouvée mêlée dans une certaine proportion aux substances alimentaires des villageois.

La folie des religieuses des différens couvens d'Allemagne présentait certainement beaucoup de gravité. Dans les momens où ces filles s'échappaient pour grimper sur les arbres, où elles cherchaient à se culbuter, à se mordre les unes les autres, où elles imitaient les cris des animaux, où elles exécutaient des mouvemens lascifs, l'exaltation cérébrale devait être portée jusqu'à la fureur,

Bodin pense que la violence de la nymphomanie les portait à rechercher le commerce des animaux; mais ces chats, ces chiens que les religieuses voyaient sur leurs lits et sous leurs accoutremens, existaient-ils réellement? Je connais une monomaniaque qui a longtemps soutenu qu'elle était visitée chaque nuit par des singes et par des chiens, qu'elle accoucherait un jour ou l'autre d'une portée d'animaux; on n'eût pas manqué de dire autrefois qu'elle commettait des abominations. N'a-t-on pas cru que le diable partageait la couche de la nonne Gertrude? N'a-t-on pas cru que c'était lui qui apparaissait aux religieuses sous les traits d'Else Kame, tandis qu'il était si facile de constater que les attouchemens et les visions qui causaient le tourment des nonnains n'avaient en définitive de réalité que pour celles qui en éprouvaient la sensation?

Il est clair, d'après le récit d'Anne Langon, que les nonnains avaient pris en aversion tous les exercices de piété, et que l'idée qu'elles étaient tombées sous la domination du diable était devenue pour la plupart d'entr'elles une idée dominante. Anne ne dit pas précisément que le diable se servait de sa langue pour parler, mais il lui semblait que les muscles de sa poitrine fussent mis en jeu par une puissance qui lui était étrangère.

La cruauté avec laquelle les religieuses de Hoorn accusèrent la pauvre matrone qui leur avait emprunté du sel, la dureté que celles de Kintorp apportèrent dans leurs accusations contre deux pauvres femmes, dont l'une, attaquée comme elles d'hystéro-démonopathie, avoua d'abord tout ce qu'on voulut lui faire avouer, ne prouve que trop que la pitié, que les sentimens affectifs avaient subi chez les convulsionnaires d'Allemagne l'atteinte d'une cruelle aliénation.

Comme la plupart des enfans trouvés d'Amsterdam appartenaient au sexe masculin, on a dû croire à une époque où on faisait toujours dépendre l'hystérie de l'état de l'utérus, que les convulsions notées sur ces orphelins étaient positivement de nature épileptique. On sait aujourd'hui que l'hystérie peut atteindre les deux sexes, comme la plupart des autres affections encéphaliques. Il y a quelques années, un jeune homme fort et robuste fut pris, à la suite de quelques excès, de violentes attaques convulsives; six ou sept élèves appartenant comme lui à une célèbre école réunirent leurs efforts pour empêcher leur condisciple de se blesser. Celui-ci, étendu sur le dos, les yeux fermés, exécutait de continuels mouvemens de déglutition, allongeait tantôt un bras, tantôt une jambe, poussait des vociférations, et tout d'un coup imprimait à toute sa machine des mouvemens d'une violence effrayante. Il n'en fallut pas davantage pour causer un profond ébranlement sur le système nerveux de plusieurs de ces jeunes gens. Vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées depuis le moment où l'on s'était trouvé dans la nécessité de recourir à leur assistance, que déjà cinq nouveaux élèves présentaient tous les signes de l'hystérie la mieux caractérisée. Au bout de quelques jours, le nombre des élèves atteints d'attaques nerveuses s'éleva à dix, et bien certainement, si l'on ne se fût hâté de soustraire au plus vite les jeunes gens malades à la vue de leurs camarades, le nombre des invasions n'en serait pas resté à ce dernier chiffre. L'éloignement des convulsionnaires arrêta la propagation du mal et fut suivi de résultats tellement satisfaisans, que tous ceux qui avaient éprouvé des attaques purent bientôt reparaître au milieu des classes. L'épilepsie, dont ces jeunes gens n'offraient point du reste la plus légère apparence, n'eût point

cédé de la sorte ; il ne serait donc point impossible que les enfans d'Amsterdam eussent été, eux aussi, attaqués d'hystérie. Ce qui rend cette supposition plus probable encore, c'est que ces enfans déliraient sur les objets relatifs à la démonopathie, et que toujours, dans les épidémies analogues, les convulsions, lorsqu'il en a existé, se rapportaient à l'hystérie. Bekker fait observer que ces orphelins mangeaient en commun, se réunissaient dans les mêmes salles, passaient ensemble les heures consacrées aux récréations, qu'ils couchaient les uns auprès des autres, et souvent deux à deux ; il n'en fallait pas davantage pour rendre les convulsions contagieuses.

Quelques personnes ont dit que les enfans d'Amsterdam se jouaient de la crédulité des simples, qu'on n'aurait pas dû ajouter foi à leur prétendu état de souffrance, qu'il était absurde de croire qu'ils ne pouvaient pas s'empêcher de miauler, de monter sur les arbres ; qu'ils en imposaient en assurant que le démon entassait mille ordures dans leur estomac. Mais a-t-on donc oublié que ce n'étaient pas seulement les démoniaques d'Amsterdam qu'on surprenait à aboyer, à miauler, à avaler des corps étrangers, à faire beaucoup d'autres extravagances ? Les prétendus possédés et possédées se comportaient partout, à une certaine époque, comme les orphelins de la Hollande. A présent encore, certains monomaniaques avalent tout ce qui leur tombe sous la main. J'ai ouvert une jeune fille folle dont le canal digestif était depuis le commencement jusqu'à la fin comme bourré de paille. J'ai vu avec M. le docteur Pouzin une selle rendue par un monomaniaque, dans laquelle on remarquait plus de vingt silex enveloppés de mucus dont les moins volumineux égalaient la grosseur d'une châtaigne ; il n'est pas douteux que c'é-

tait un état de maladie et non le désir de se faire passer pour possédés, qui déterminait les enfans d'Amsterdam à se conduire comme des monomaniaques et des furieux.

§ IX.

Un homme en proie au délire de la lycanthropie tue quatre enfans et mange de la chair humaine. Arrêt qui permet aux villageois de faire la chasse aux loups-garoux. Condamnation de G. Garnier, dit l'ermite de Saint-Bonnot, au feu.

1574.

Sur la fin de l'automne, 1573, les villageois furent autorisés par le parlement, dans les environs de Dôle, à faire la chasse aux loups-garoux.

« Sur l'avertissement fait à la Court souveraine du parlement, à Dôle, » est-il dit dans cette singulière permission, « que : ès territoires d'Espagny, Salvange, Courchapon et villaiges circonvoisins se voïoit et rencontroit souvant, puis quelques jours en ça un loup-garoux, comme on dit, lequel avait déjà prins et ravi quelques petits enfans, sans que depuis ilz ayent été veus ni reconnus, et s'estoit efforcé d'assaillir aux champs et offenser aucuns chevauchiers qui, avec peine et grand danger de leurs personnes, lui avoient résisté ; icelle Court désirant obvier à plus grand inconvénient a permit et permet aux manans et habitans des dictz lieux et autres, de, nonobstant les édictz concernant la chasse, eux pouvoir assembler et avec épieux, halbardes, piques, harquebuzes, bastons, chasser et poursuivre le dict loup-garoux par tous lieux où ilz le pourront trouver et le prendre, lier et occir, sans pouvoir encourir aucune peine et amende..... Fait au conseil de la dicte Court le treizième jour du mois de septembre 1573 (1). »

(1) Suivant l'observation de M. Ernest de Fréville, auquel je dois ce précieux

Quelques mois plus tard le parlement de Dôle condamnait au feu le nommé Gilles Garnier, dit l'ermite de Saint-Bonnot; l'arrêt qui frappe cet homme est ainsi conçu :

« L'an mil cinq cent soixante-quatorze, en la cause de messire Henry Camus, docteur ès droits, conseiller du roy notre sire en sa cour souveraine du parlement de Dôle, et son procureur général en icelle, impétreur et demandeur en matière d'homicides commis aux personnes de plusieurs enfans, dévorement de la chaire d'iceux sous forme de loups-garoux et autres crimes et d'une part; et Gilles Garnier, natif de Lyon, détenu prisonnier en la conciergerie de ce lieu, deffendeur d'autre part.

» Pour, par le dit deffendeur tôt après le jour de feste Saint-Michel dernier, lui étant en forme de loup-garoux, avoir prins une jeune fille de l'âge d'environ dix ou douze ans en une vigne près le bois de la Serre, au lieu dict Gorge, vignoble de Chastenoy près Dôle un quart de lieue; et illec l'avoir tuée et occise tant avec ses mains semblans pattes qu'avec ses dents; et après l'avoir traînée avecques les dictes mains et tigres de dents jusques auprès du dict bois de la Serre, l'avoir dépouillée et mangée pourtant de la chair des cuisses et bras d'icelle, et non content de ce, en avoir porté à Appoline, sa femme, en l'ermitage de Saint-Bonnot, près Amenges, en laquelle lui et sa dicte femme faisoient leur résidence.

» *Item*, par le dict deffendeur huit jours après la feste de Toussaints aussi dernier, estant semblablement aussi

document, ce fut probablement le 3 décembre que fut rendu cet arrêt. Les dates assignées aux premiers meurtres, dans la sentence de condamnation de G. Garnier, confirment tout à fait ce soupçon; du reste, il est certain que le parlement de Franche-Comté donna, le 3 décembre 1573, un *règlement pour chasser les loups-garoux*. Collection Droz, sur la Franche-Comté, *Mélanges*, t. 4, folio 267. Bibliothèque royale. — Voir aussi : Droz, même collection, vol. 22, folio 257, recto.

en forme de loup, avoir prins une autre fille au mesme lieu près du pré de la Pouppe, territoire d'Athume et Chastenoy, peu de temps avant le midy du dict jour, et l'avoir étranglée et meurtrie de cinq plaies avec ses mains et dents en intention de la manger, n'eust été la recousse qui en fut faicte par trois personnes, selon qu'il a recogneu et confessé par maintes fois.

» *Item*, pour par le dict deffendeur environ quinze jours après la dicte fête de Toussaints estant comme dessus en forme de loup, avoir prins un autre enfant masle de l'âge d'environ dix ans, près une lieue du dict Dôle, entre Grédisans et Menoté, en une vigne sise au vignoble du dict Grédisans et après l'avoir étranglé et occis ainsi que les précédens et mangé de la chair des cuisses, jambes, et du ventre dudict enfant, avoir démembré une jambe du corps d'icelui.

» Et pour, par le dict deffendeur avoir, le vendredi avant le jour de feste Saint-Barthélemy aussi dernier passé, prins un jeune garçon de l'âge de douze à treize ans, estant sous un gros poirier près le bois du village de Perrouze du costé de Cromary, l'avoir emporté et traîné dedans le dict bois où il l'étrangla comme les autres enfans ci-dessus mentionnez, en intention d'en menger. Ce que il eut faict n'eust été qu'il vint tôt après des gens pour le secourir; mais l'enfant étoit jea mort, estant lors le dict deffendeur en forme d'homme et non de loup. En laquelle forme il eust mangé de la chair du dict garçon sans le dict secours non-obstant qu'il fut jour de vendredi selon qu'il a par réitérées fois confessé.

» Veu le procès crimiuel du dict procureur général, mesme les réponses et confessions réitérées et spontanément faites par le dict deffendeur, la dicte Cour par arrest

le condamne à estre ce jourd'huy conduit et traîné à revers sur une claye par le maistre exécuteur de la haute justice depuis la dicte conciergerie jusque sur la terre de ce lieu, et illec par le dict exécuteur estre bruslé tout vif et son corps réduit en cendre, le condamnant en outre aux dépens et frais de justice (1). »

Il est vraisemblable que l'individu qui avait déjà pris et ravi quelques enfans, lorsque le parlement de Dôle se décida à autoriser la chasse aux loups-garoux, n'était autre que Gilles Garnier; de toute manière, donc, le sort destinait à cet homme une fin misérable. Ce lycanthrope paraît avoir donné effectivement la mort à plusieurs enfans, et la manière dont les faits sont exposés dans l'arrêt ne permet guère de conserver de doute à cet égard; mais l'horreur qu'inspirent de pareils homicides ne justifie nullement la sentence de mort rendue par le parlement; car les lois criminelles de l'époque voulaient qu'on épargnât le sang des furieux ; or un malheureux qui courait à quatre pieds dans les vignobles, parce qu'il se croyait métamorphosé en loup, qui fondait sur sa proie comme un animal, pendant ses paroxismes de délire, qui attaquait à ses risques et périls jusqu'à des cavaliers, qui dévorait gloutonnement la chair de ses victimes, ne peut pas être considéré comme maître de ses déterminations et de ses volontés; quelque atroces qu'ils fussent, on ne pouvait donc pas raisonnablement lui imputer ses actes à crime; mais la cour était à cent lieues d'imaginer que le délire pût se traduire sous des apparences aussi affligeantes, et on aurait été mal reçu à implorer sa clémence ou sa pitié pour un être dont le naturel paraissait empreint d'une pareille férocité.

(1) Bodin, p. 96, de sa *Démonomanie*, a donné un extrait de cet arrêt. — Bayle, art. *D'Auge*, a cité la copie de Bodin. Le texte de l'arrêt se trouve dans un *Recueil* publié à Paris, en 1759, p. 175.

On voit que ce n'était pas toujours sans raison que les habitans des campagnes se tenaient en garde contre les dispositions sanguinaires de certains monomaniaques. D'un autre côté, la permission qui fut accordée par le parlement de Dôle aux habitans des villages, de mettre l'ermite de Saint-Bonnot à mort, tend à justifier l'assertion des écrivains qui assurent qu'autrefois les lycanthropes étaient très souvent tués ou laissés blessés sur place par les paysans ou par des chasseurs.

§ X.

Quatre-vingts monomaniaques sont brûlés dans l'espace d'un an à Valery, en Savoie.

1574.

Un nombre considérable de bergers, de bûcherons, d'agriculteurs, qui croyaient avoir à se reprocher envers le Créateur et envers l'humanité les torts les plus graves, furent déférés à la justice, en Savoie, vers 1574. Ce que j'avance ici se trouve confirmé par le témoignage de Lambert Daneau qui avait publié dès 1579 une seconde édition de son ouvrage sur la sorcellerie. Au pays de Savoye et aux environs, dit Daneau, dans cette espèce de dissertation, les sorciers sont si épais qu'on ne les peut dénicher, quoiqu'il s'en fasse une diligente inquisition et encore plus rigoureuse justice, et qu'on en ait brûlé en un an jusqu'à quatre-vingts en une seule ville de cette contrée là (1).

Bodin parle dans plusieurs endroits de ses écrits des

(1) Lambert Daneau, *Deux traités nouveaux très utiles pour ce temps, le premier touchant les sorciers*. Un vol. in-12, 2e édit. 1579, p. 10.

(2) Bodin, ouvrage cité, p. 82, 85.

forfaits attribués aux démonolâtres de la Savoie. On lit dans la *Démonomanie* de cet auteur : « Nous avons aussi de fraîche mémoire les procès des sorciers de Valery, en Savoie, faits l'an 1574, où l'on peut voir que le diable est en tout lieu semblable à soi-même, car par la confession des sorcières de Valery, et confrontation des unes aux autres, on voit le transport en corps sur un bâton seulement, sans onction, puis l'abjuration de Dieu, l'adoration du diable, les danses, festins, et le baiser aux parties honteuses de Satan en guise de bête, puis l'obligation de faire mille maux... »

Ce n'est pas le diable, pour me servir des expressions de Bodin, mais bien le délire de la démonolâtrie, qui offrait à peu près partout la même ressemblance. L'extrait que je vais rapporter du procès d'une fameuse sorcière, dont les confessions se trouvent consignées dans le travail de Daneau, suffit en effet pour faire voir que quant au fond les démonolâtres de la Savoie déraisonnaient comme ceux de tous les autres pays sur les matières qui intéressent le salut.

L'accusée qui donna aux juges de Valery les éclaircissemens les moins équivoques sur la nature des symptômes qui régnaient parmi les habitans de ce pays, déclara que, pour son compte, elle se croyait *eryge* comme l'on disait alors en Savoie depuis à peu près trente ans, et qu'elle avait fait hommage à la *pute-bête* (au diable) par *malavisement*. Un soir, assura-t-elle encore, qu'elle traversait une prairie après avoir quitté la maison de son frère où elle avait été contrariée, le diable s'était offert à sa vue sous la forme d'un renard ou d'un petit chien roux. Il lui avait déclaré qu'il appartenait à la catégorie des mauvais esprits, qu'il avait nom Morguet, et lui avait fait la proposition de

pourvoir aux dépenses de sa toilette. D'abord elle n'avait pas pu se soustraire à une certaine émotion, mais enfin elle s'était décidée à lui abandonner son corps, à l'adorer à genoux et à l'embrasser à l'anus qui lui avait semblé très froid. Le diable ne lui appliqua point sa marque, mais il prit un cheveu pour gage de sa soumission.

Le diable Morguet lui a fait cadeau d'un bâton blanc; chaque fois qu'elle se mettait à cheval sur ce bâton, elle était aussitôt transportée, même en plein jour, loin de son domicile, et se trouvait au sabbat des sorciers ; son mari s'y prenait de la même manière qu'elle pour se faire emporter par l'air. Morguet ne manquait jamais de se constituer président, chaque fois que les démonolâtres se réunissaient pour se livrer au plaisir ; on comptait parfois jusqu'à quatre ou cinq cents personnes à la même assemblée. C'était surtout les jours de grande fête que Satan convoquait ses élus; les alimens que l'on prenait à la table du diable n'apaisaient jamais la faim des convives; la danse faisait partie des distractions permises aux habitués du sabbat. Les poisons dont elle avait fait usage pour tuer des animaux n'agissaient point sur ses tégumens ; cependant il lui avait suffi d'en répandre une petite quantité sur le corps d'un nouveau-né pour le faire aussitôt mourir. Le bâton qu'elle avait obtenu de Morguet faisait périr les êtres vivans par son seul attouchement. Sa fille appartenait tout comme elle à la corporation des eryges; presque tous les membres de sa famille assistaient habituellement aux fêtes consacrées à l'adoration de Beelzébuth. Une fois le diable s'est encore présenté à ses regards dans l'enceinte de son verger, non loin d'un arbre placé à l'entrée de son domicile.

Dans tous ses interrogatoires qu'on renouvela un

nombre considérable de fois, cette mélancolique répéta presque mot pour mot les mêmes assertions; mais chaque fois qu'on lui adressait de nouvelles questions elle signalait à l'attention des juges les noms de quelques malheureux, dont elle n'avait pas parlé jusque là, parce que probablement le hasard ne les avait pas offerts à sa pensée ; on s'explique à présent pourquoi les condamnations qui semèrent la consternation dans les environs de Valery furent si nombreuses (1).

Les démonolâtres de la Savoie semblent plongés dans une sorte d'abrutissement, et ne plus attacher aucun prix à l'existence; on finit par croire, en songeant à l'indifférence avec laquelle on envoyait autrefois tous ces malheureux à la mort, que le cœur de l'homme, pendant certaines périodes de barbarie, cesse d'être accessible à toute espèce de sentiment de commisération et de pitié. Alciat avait été frappé de bonne heure de l'état de stupidité des prétendus sorciers des campagnes ; Alciat n'était que trop bien fondé à manifester son étonnement et son indignation en voyant immoler de sang-froid de pareilles brutes.

§ XI.

Près de quatre cents démonolâtres périssent par le supplice du feu, dans le Haut-Languedoc. D'autres malades y sont condamnés à des peines temporelles.

1577.

La démonolâtrie devint contagieuse dans plusieurs contrées du Midi vers 1577. Grégoire de Toulouse, qui était alors professeur en droit à Pont-à-Mousson où il travaillait à la rédaction de son grand ouvrage de jurisprudence, a imprimé dans son *trente-quatrième livre*, où les phénomènes de la sorcellerie sont relatés : « Je n'oserois jamais raconter de pareilles choses, si elles n'étoient pas confir-

(1) Lambert Daneau, ouvrage cité, p. 103 et suiv.

mées par ce qui se passe chaque jour en France. » Il suffit de ce peu de mots pour vous donner à penser que les accidens observés à cette époque dans nos provinces méridionales ne différaient point de ceux qui avaient été notés jusque là ailleurs sur tous les prétendus partisans du démon, car c'est dans le Languedoc que Grégoire avait appris à connaître les symptômes de la démonolâtrie.

Grégoire dit dans le même livre : « Les sorciers que le sénat de Toulouse eut à juger en 1577 étoient à eux seuls plus nombreux que tous les accusés non sorciers qui furent déférés à la justice locale pendant l'espace de deux ans. Beaucoup d'entre eux eurent à subir des peines plus ou moins graves ; près de quatre cents furent condamnés à périr au milieu des flammes, et ce qui n'est pas fait pour exciter une médiocre surprise, presque tous portoient la marque du diable (1). »

On peut hardiment comprendre ces quatre cents condamnés au nombre des monomaniaques dont le délire n'a pas été reconnu.

§ XII.

Hallucinations et procès de Jeanne Hervilliers. — Cette femme est brûlée vive à Ribemont (2).

1578.

On jugea, au commencement de cette année, la cause de Jeanne Hervilliers, native de Verberie, près de Compiègne. Bodin, qui remplissait probablement alors les fonctions d'avocat du roi à Laon, assista aux débats et fut tellement frappé de l'abomination des prétendus crimes de l'accusée, qu'il résolut à l'instant même de composer un ouvrage sur les matières de sorcellerie, afin de faire

(1) Gregorius, *Tertia ac postrema syntagmatis juris universi pars*, lib. 34, cap. 21.— Lisez surtout le paragraphe n° 10, p. 610.

(2) Bodin, ouvrage cité, dans la préface.

connaître au doigt et à l'œil qu'il n'y a crimes qui soient à beaucoup près si exécrables que celui-ci, ou qui méritent peines plus griéves. Quatre ans plus tard, le fameux traité de la *Démonomanie* était entre les mains de tous les érudits.

« Ceux qui assistoient au procès de Jeanne, imprime Bodin, étoient bien d'avis qu'elle avoit bien mérité la mort; mais sur la forme et le genre de mort, il y en eut quelqu'un plus doux et d'un naturel plus pitoyable qui étoit d'avis qu'il suffisoit de la faire pendre. Les autres, après avoir examiné les crimes détestables et les peines établies par les lois divines et humaines et mesmêment la coutume générale de toute la chrestienté, et gardée en ce royaume de toute ancienneté, furent d'avis qu'elle devoit être condamnée à être brûlée vive; ce qui fut arrêté et la sentence exécutée le dernier jour d'avril, à la poursuited maître Claude Dofay, procureur du roi à Ribemont. »

On apprit pendant les débats de cette affaire que la mère de Jeanne avait été elle-même poursuivie comme démonolâtre et brûlée vive à Senlis vers 1548. A cette époque, Jeanne encore dans l'enfance avait été condamnée au fouet comme sorcière, et contrainte d'assister au supplice de sa propre mère.

Jeanne Hervilliers obtint de raconter son histoire librement et sans être mise à la torture. Elle déclara qu'elle avait été vouée à Beelzébuth au moment même de sa naissance; qu'à l'âge de douze ans elle avait commencé à se prostituer à un diable qui se présentait à elle botté, éperonné, l'épée au côté, et qui était toujours prêt à lui prodiguer ses faveurs aussitôt qu'elle ressentait quelque désir. Personne n'apercevait jamais ce singulier amant qui s'introduisait depuis plus de trente ans dans le lit conjugal

sans que le mari de Jeanne se doutât de ses assiduités. Un jour, cet incube proposa à l'accusée de la rendre mère d'un petit démon; mais elle ne crut pas devoir se prêter à un pareil désir.

Jeanne croit avoir assisté plus d'une fois aux réunions du sabbat. Elle dit qu'elle se servait pour se frotter, chaque fois qu'elle avait l'intention d'aller à ces fêtes, d'une pommade qui lui était offerte par le diable. Après avoir fait usage de ces graisses, *elle était guindée d'une si grande vitesse et si loin, qu'elle était toute lasse et foulée!* Elle prétend aussi que le dieu qu'on adorait au sabbat ressemblait à un homme noir, qu'il paraissait âgé de trente ans, qu'il avait nom Beelzébuth, et que ses disciples se *couplaient charnellement avec lui.*

Jeanne prétendait avoir commis plusieurs homicides, et croyait avoir causé la mort d'un campagnard, en dernier lieu, en plaçant un sort sur son passage. Pendant le cours de la maladie de cet homme, elle dit avoir eu une dispute très vive avec le diable, parce qu'il refusait de rendre sa victime à la santé. Comme elle faisait à Beelzébuth le reproche de toujours abuser de sa crédulité, et qu'elle le pressait de cesser le commerce qu'il entretenait avec elle, elle entendit la voix de cet esprit lui annoncer qu'il n'avait plus longtemps à la visiter...

Les hallucinations, les nombreuses idées fixes de cette mélancolique ne pouvaient pas manquer d'entraîner sa perte. Les homicides de Jeanne n'auraient point dû lui être imputés à charge, parce qu'ils étaient imaginaires comme ses prétendues relations intimes avec le démon. Il est difficile de décider si la folie de cette femme tenait à l'usage de substances narcotiques; mais Jeanne était tellement imbue, depuis l'âge le plus tendre, des illusions qui

constituaient son délire, qu'il est permis de penser que l'influence de l'hérédité a plutôt contribué au trouble de ses facultés intellectuelles, que l'emploi des graisses hypnotiques. Le dégoût de la vie se joignait probablement du reste sur cette démonolâtre, comme sur celles dont l'histoire nous a été conservée par les inquisiteurs d'Allemagne et de Lombardie, aux autres symptômes d'aliénation partielle, car elle se montra pressée d'en finir avec les peines de la vie et refusa de se pourvoir en appel. Tous les jours, à cette époque, les monomaniaques donnaient aussi en France l'exemple d'une semblable indifférence pour la vie: une mélancolique condamnée à mort par le bailli de Châteauroux exigea que l'on procédât immédiatement à son exécution à mort, disant : « qu'elle aimait mieux mourir que d'être plus tourmentée du diable qui ne lui laissait point de repos. » Une troisième aliénée reprocha au diable de la pousser chaque jour à faire quelque mal, et de lui rendre la vie malheureuse. Sa maîtresse l'ayant surprise à casser un vase de terre de propos délibéré, elle supplia, en avouant ses funestes impulsions, qu'on se hâtât de la faire périr, attendu qu'elle sentait qu'elle n'aura point de patience jusqu'à ce qu'elle eût donné la mort à quelqu'un (1). Pigray dit, en parlant de quatorze démonolâtres condamnés à mort, qu'il fut chargé d'examiner, conjointement avec Leroy, Falaiseau et Renard, pendant que le parlement siégeait à Tours en 1589 : « Nous les interrogeâmes sur plusieurs points, comme on fait mélancoliques ; nous n'y reconnûmes que de pauvres gens stupides, les uns qui ne se soucioient guère de mourir, les autres qui le désiroient. Notre avis fut de leur bailler plutôt de

(1) Bodin, ouvrage cité, pages 87, 88.

l'ellébore pour les purger qu'autre remède pour les punir; la cour les renvoya suivant notre rapport. » En voilà assez pour démontrer combien étaient pitoyables les fondemens sur lesquels la doctrine de Bodin s'appuyait, et combien étaient iniques les motifs de cette indignation dont le soulèvement aggrava pendant si longtemps encore le sort d'une multitude de malheureux auxquels il ne fallait, comme le jugea très bien Pigray un peu plus tard, que des médecins, des médicamens et surtout des consolations charitables. La leçon d'humanité donnée par le digne chirurgien de Henri IV à tous les juges de cette triste époque fut aussitôt perdue de vue ou dédaignée ; personne ne voulut oublier que Bodin avait trouvé le supplice de la corde trop doux pour les visionnaires qui se croyaient adonnés au commerce des esprits.

§ XIII.

La démonolâtrie est punie de mort par les inquisiteurs, à Avignon.

1582.

On trouve, en parcourant l'ouvrage, d'ailleurs très indigeste et fort mal écrit, du père Michaëlis, sur la *pneumatogie*, un document qui n'est pas dénué d'intérêt ; il s'agit d'un jugement où la sentence, la formule sacramentelle employée par l'inquisition, lorsqu'elle livrait à l'autorité séculière, pour les faire mourir, un certain nombre de monomaniaques, se trouve textuellement indiquée. Cette pièce nous apprend qu'en 1582 l'inquisition d'Avignon fit comparaître à son tribunal plusieurs prétendus sorciers, et que ces malheureux venaient d'é-

chapper comme par miracle à toutes les horreurs de la famine. Du reste, les accusés se reconnurent coupables, comme cela arrivait presque toujours dans les procès de ce genre, d'avoir choisi Beelzébuth pour leur dieu. Ils dirent encore qu'ils employaient, pour se frotter, de la graisse d'enfant, qu'ils voyageaient à travers l'air, qu'ils fréquentaient les assemblées diaboliques, qu'ils commettaient le péché de fornication avec des esprits, qu'ils homicidaient les nouveau-nés pour dépécer et manger leurs cadavres, qu'ils offraient à Satan la proie qu'ils dérobaient aux cimetières (1).

Il ne m'a pas été possible de déterminer le chiffre des individus qui furent jugés dans cette circonstance; mais il ne laissait pas d'être élevé, et les femmes, suivant l'habitude, étaient plus nombreuses que les hommes.

« Il conste par le procès, écrit Michaëlis, et tretous, hommes et femmes conviennent de cela, que le diable s'apparut à eux en forme d'homme; mais les occasions sont diverses. Une femme dépose, car il appert que les femmes ont toujours conduit les homme à ce malheur, comme Ève fit Adam, qu'étant mélancolique, et presque hors de sens, pour la perte qu'elle avoit faite d'une sienne fille, naguère trépassée, un certain homme tout vêtu de noir, âgé de vingt-cinq ou trente ans, s'apparut à elle en lui disant : je vois bien que vous êtes en grande fâcherie ; toutefois, si vous me voulez croire, je vous ferai bien heureuse. Les autres déposent que du temps de la grande famine, quand pauvres gens étoient contraints de manger des herbes sauvages, et de faire sécher et cuire le fiant des chevaux et des ânes, comme elles n'avoient nul moyen de bailler à

(1) Michaëlis, *Pneumalogie*, ou *Discours sur les esprits*, etc., in-4°, 1587.

manger à leurs enfans, un certain homme apparut, vêtu de noir, âgé, saluant et parlant, comme dessus est dit, pour les attirer à lui ; vrai est que la pluspart déposent que la première fois il ne les fit condescendre à son intention, mais bien la seconde ou la troisième fois, quand on fut un petit accoutumé à lui (1). »

« L'inquisition ordonne que les coupables soient mis à mort, de mort non vulgaire ; mais telle qu'elle puisse effrayer et servir d'exemple à toute manière de gens..... Ce qui a été saintement exécuté à Avignon, la présente année mil-cinq-cent-octante-deux, ainsi qu'on pourra entendre par la sentence contre eux donnée, l'extrait de laquelle est au prochain chapitre, afin que chacun juge combien tels gens sont éloignés de la connaissance de Dieu et dignes du feu (2). »

Presque tous les sujets qui déliraient sur les matières relatives à la démonomanie s'accordent à confesser que les premières apparitions diaboliques ou que les premières hallucinations ont eu lieu après de longues souffrances ou morales ou physiques, ou bien lorsqu'ils étaient encore en proie à la plus poignante affliction. C'est encore dans des circonstances analogues que souvent aujourd'hui se déclare le désordre de la raison. De nos jours le délire varie quant à la prédominance des idées ; mais du temps de Michaëlis le délire partiel n'offrait, le plus souvent, qu'une même teinte, et en apercevant l'image d'un personnage fantastique, aussitôt un halluciné se croyait en présence du démon. Une fois ce premier pas fait sur le domaine de la monomanie superstitieuse, il ne tardait pas à croire et à dire tout haut qu'il était soumis à l'esclavage du dieu de l'en-

(1) Michaëlis, ouvrage cité, p. 75, verso.
(2) *Ibid.*, p. 71, 73, 75, 74.

fer. Comment l'inquisition n'a-t-elle pas senti que cette infortunée, que la perte de sa fille avait mise hors de sens, que ces infortunées qui avaient vécu d'herbes, et qui avaient été réduites aux derniers expédiens pour soutenir les forces de leurs enfans, étaient incapables d'immoler les enfans d'autrui, et de faire trève à leurs propres souffrances pour ajouter de nouveaux maux aux calamités de la patrie ! mais le fanatisme n'a point d'entrailles (1).

§ XIV.

Trente religieuses éprouvent les symptômes de la démonopathie à Milan. — Quatre-vingts démoniaques attirent à la fois l'attention sur eux dans le marquisat de Brandebourg.

1590. — 1594.

On lit dans le traité de *l'Incrédulité* : « François Bontius dit, qu'auprès de Milan, l'an 1590, il y eut une trentaine de religieuses qui furent possédées par un malin esprit, toutes vierges et de petite condition. »

« C'est merveille, dit-il encore, avec quelle tromperie il les éluda, avec quels artifices il les combatit. Il print diverses formes pour les attirer à des choses exécrables et les détourner des honnêtes. Or il contrefaisoit la personne et la piété d'un moine, et ce que les oreilles ont horreur d'entendre, de Jésus-Christ même crucifié, les exhortant à des choses impies. Parfois il leur apparaissoit en ours, en lion, en serpent, ouvrant la gueule et faisant semblant de vouloir engloutir ces pauvres fillettes. Parfois il faisoit le soldat, avec une escopette toute prête et amorcée, et le

(1) Le nombre des condamnés fut de dix-huit. — Michaëlis, *Histoire de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien*, in-8°, édit. de 1614.

chien abattu, faisant semblant de vouloir délacher si elles ne consentoient à ses volontés; mais leur simplicité appuyée de Dieu et leur foi leur servit de bouclier contre toutes ces ruses et artifices de Satan (1). »

Ce passage emprunté à Del Rio (2), qui s'appuie effectivement de l'autorité de Bontius, contient encore quelques détails beaucoup trop courts sur la maladie des religieuses des environs d'Arone.

« Le diable, je laisse encore parler Delancre, donna une si grande chaleur à une qui étoit noble et de grande maison qu'encore que ce fût en hiver, et qu'elle se couchât sur le carreau, elle fut contrainte d'aller dans un jardin, et là, à l'exemple de saint François, de se plonger dans la neige, de façon enfin qu'elle éteignit ce feu que Satan avoit allumé dans son corps (3). »

Une autre nonne vit arriver dans sa cellule un diable qui avait pris la figure de sainte Ursule. A sa suite marchait une longue file de démons déguisés en religieuses s'avançant bannière en tête. Après un dialogue très animé, pendant lequel la digne fille opposa à la fallacieuse astuce et aux téméraires entreprises de ces esprits toutes les ressources d'une sainte prudence, les diables, jetant enfin le masque d'une feinte dévotion, et ne pouvant plus déguiser leur insolent dépit, se répandirent en invectives contre la religieuse (4).

Je présume, d'après ce qui s'observe habituellement dans le délire de l'obsession, que tous les symptômes de

(1) Delancre, *De l'incrédulité et mécréance*, etc., p. 422.

(2) Del Rio, *Disquisit. magicarum*, libri sex, in-4°, 1649, p. 516, liv. 4, ch. 1, quæst. 3, sect. 5.

(3) Delancre, ouvrage cité, p. 422.

(4) Del Rio, ouvrage cité, p. 515, 517.

la possession des nonnes de Milan ne se trouvent pas indiqués dans les relations que j'ai été à même de consulter. Il semblerait, d'après ce que rapporte Del Rio, que les religieuses possédées n'étaient tourmentées que par des hallucinations ; c'est ce qui a surtout lieu, en effet, dans la première période de la démonopathie comme je le prouverai en traçant l'histoire de la maladie de Louviers. Mais on sait combien les hallucinations influent d'une manière fâcheuse sur le raisonnement : il est plus que probable que les nonnes qui éprouvaient de continuelles visions, qui étaient obligées de rassembler toutes les forces de leur ame pour résister aux prétendues suggestions des diables, déraisonnaient en même temps sur les matières du salut. Du reste il est à remarquer qu'à Milan, comme dans les cloîtres d'Allemagne, les désordres sensitifs et moraux se manifestèrent en même temps sur un nombre considérable de religieuses.

Quatre ans plus tard, beaucoup de citoyens se crurent encore tombés en la puissance des démons, à Friberg, à Spandaw, et dans quelques autres cités du Brandebourg. Il paraît certain, même d'après les traditions défigurées que je vais citer, que les malades du Brandebourg ne possédaient pas la totalité de leur raison. Horstius parle ainsi de ces monomaniaques :

« L'an 1594, au marquisat de Brandebourg, furent vues plus de huit-vingts personnes démoniaques, qui proféroient choses émerveillables. connoissoient et nommoient ceux qu'ils n'avoient jamais vus. Entre ces personnes, on en remarquoit qui longtemps auparavant étoient décédées, qui cheminoient criant qu'on se repentît, et qu'on quittât les disssolutions en habits, dénonçoient (annonçaient) le jugement de Dieu, avouant qu'il leur étoit commandé de

par le Souverain de publier maugré bon gré qu'ils en eussent, qu'on s'amendât, et qu'ainsi les pécheurs fussent ramenés au droit chemin. Ces démoniaques faisoient rage par où ils passoient, vomissoient une infinité d'outrages contre les pasteurs de l'Église, ne parloient que d'apparitions de bons et mauvais anges. Le diable se montroit sous diverses semblances, lorsque le sermon se faisoit au temple ; il voloit en l'air avec grand sifflement (1)... »

Les possédés qui apercevaient l'effigie des morts, qui se persuadaient voir des diables et des anges, entendre la voix du Créateur leur crier que le jugement dernier n'était pas éloigné, croyaient aussi, à ce qu'il paraît, que les démons résidaient dans leurs entrailles.

Jacques Coler a imprimé, à propos de ces énergumènes : « Quand on veut souhaiter mal à quelqu'un, c'est à prier que plusieurs pipes de diables puissent lui entrer au ventre, et y demeurer si bien clos que nul n'en puisse sortir. Delà vient que l'on entend maintenant à Spandaw, à Friberg, et autres villes du marquisat de Brandebourg les diables s'écrier : Vous nous avez appelez depuis un temps, force nous a été de venir, nous voici. Vous n'avez tenu compte de vos supérieurs, et vous nous obéirez, veuillez ou non. Nous vous prêchons l'amendement de vie quoique contre notre gré.

» Comme le malin esprit vouloit faire noyer une fille de Spandaw, laquelle il possédoit, et que quelques gens de bien s'y opposassent, alléguant l'histoire des Gadaréniens ès pourceaux desquels les diables n'avoient pu entrer que par la lissence et permission de Jésus, le diable (la possédée), étendant les doigts, commence à dire : vous êtes ces

(1) Simon Goulard, *Histoires admirables*, etc., t. 1, p. 60.

pourceaux là, puisque vous ne cessez de gourmander et d'ivrogner ; vous êtes en ma puissance... Les autres enquis pourquoi ils tourmentoient ainsi les créatures de Dieu répondoient : Le souverain nous le commande ; vous ne voulez écouter, obéir, croire, prier, partant sommes nous vos bourreaux (1). »

Ce passage emprunté à Jacques Coler annonce que le délire des habitans du Brandebourg se compliquait de sensations viscérales particulières, et qui contribuent à aggraver l'état des malades sur lesquels on a occasion de les remarquer.

L'observation suivante, consignée dans les œuvres de Schenck, donne à penser que les monomaniaques qui furent atteints pendant le cours de cette espèce d'épidémie n'étaient pas tous exempts de convulsions.

Au dire de Schenck, « le fils d'un couturier allemand, étant encore en bas âge, crioit presque toutes les nuits en dormant, et fort haut, comme si quelqu'un l'eut battu. Son père et sa mère lui demandant qu'as-tu ? Rien, disoit-il, ou je ne sais. En l'âge de douze ans, voici ce qui lui avint. Un jour il tomba par terre, comme abattu du haut mal, et ayant le petit ventre fort gros, perdit incontinent la parole, puis se tenant la tête, se print à tourner un long temps sans qu'on put le faire cesser. L'accès durait une demi-heure et quelquefois davantage et parfois le prenoit de nuit ; il fut envahi douze fois pour un jour. Au commencement de la maladie et durant l'accès, il sentoit et entendoit tout, mais par succession de temps, il perdit l'ouïe et le sentiment. Il fut en cet état presque un an entier, durant lequel impossible lui fut de marcher ni de

(1) S Goulard, ouvrage cité, t. 1, p. 61.

se tenir debout. On ne lui voyoit point d'écume à la bouche ; il mangeoit peu, nonobstant quoi il se portoit bien... On l'entendoit réciter affectueusement des psaumes et autres saintes prières, qu'il avoit aprises à l'école. Il savoit quelle heure il étoit, encore qu'il n'ouït les horloges et disoit : je suis en tel ou tel lieu bien que personne ne l'en informat.

» Au bout de quelques mois la maladie fut moins rigoureuse et moins fréquente. Lorsqu'elle sembla acoisée (dissipée), tous les jours, entre cinq à six heures du matin, ce jeune garçon se sentoit accueilli d'une langueur inconnue qui le faisoit plaindre comme le feroit quelque personne pressée au corps ou en l'esprit, sans qu'il put se remuer ou quitter sa couche. Si son père ou sa mère ou autres le levoient debout, il se tenoit sur les pieds, et revenant soudain à soi, marchoit çà et là tout le jour, ne sentant aucune douleur jusqu'au lendemain matin que sa langueur revenoit.

» Au bout de quelques semaines, la maladie le laissa. Je ne saurois bonnement dire ce que c'est, ni quelles en étaient les causes, combien qu'elles aient rapport avec l'épilepsie. Mais pour dire ce que je pense, j'ai quelquefois estimé qu'un malin esprit affligeoit cet enfant, car en même temps et non trop loin du lieu où étoit ce malade, à savoir en quelques endroits du marquisat de Brandebourg, il se trouvoit beaucoup de personnes démoniaques.

» Aucuns affirment que telles maladies procèdent de l'impiété malicieuse des sorcières. J'appliquai divers remèdes, comme d'autres firent aussi, à la maladie de cet enfant, comme à une épilepsie ; mais avec peu de succès encore qu'au reste le mal s'adoucit. Au bout d'un an et demi l'enfant, âgé de quatorze ans, recouvra pleine santé, ce que je pense devoir être plutôt attribué à la miséricorde

de Dieu, et aux prières des gens de bien, qu'à médicamens quelconques, et depuis s'est bien porté (1)..... »

Je ne crois pas me tromper en rapportant les accidens notés sur cet enfant à l'hystérie et à une sorte de somnambulisme. Ces lésions fonctionnelles figurent très fréquemment, comme on a déjà pu le constater, au nombre des symptômes de la démonopathie; mais sur ce petit convulsionnaire, on ne paraît pas avoir constaté l'existence du délire; sur les malades du Brandebourg, au contraire, il ne semble pas que les mouvemens aient été lésés. Mais en définitive la maladie épidémique de 1594 se rapproche beaucoup, par sa nature, de celle des enfans d'Amsterdam.

A en croire Goulard, « le docteur Horstius montre, par diverses raisons, que la résurrection des morts susmentionnée est diabolique et telle que l'apparition d'un faux Samuel évoqué par la nécromentienne mentionnée en l'histoire sainte et en tout le reste prouve, qu'en tout ce fait, l'on découvre l'imposture et fureur de Satan...» Horstius n'a pas échappé complètement aux préjugés de son époque et de son pays.

§ XV.

La démonolâtrie est répandue dans la Lorraine; neuf cents mélancoliques y sont mis à mort en très peu de temps.

1580. — 1595.

Nicolas Remy essaya encore de démontrer dans une dissertation, d'ailleurs écrite avec méthode, et publiée à Urbie, aujourd'hui Cologne, en 1596, que les démonolâtres rendent un culte réel à Satan. Il nous apprend aussi, dans le titre même de son ouvrage, qu'on immola à peu

(1) S. Goulard, ouvrage cité, t. 3, p. 228.

près neuf cents démonolâtres, dans l'espace de quinze ans, dans les seuls états de Lorraine où il remplissait les fonctions de procureur criminel. Remy avait vu et interrogé un grand nombre de ces malheureux ; il a inséré çà et là dans les différens chapitres de son livre des fragmens de procès-verbaux authentiques ; ces documens me paraissent importans pour l'étude du délire de la sorcellerie (1).

Au lieu de m'attacher à réfuter et à combattre les argumens que Remy invoque et entasse pour établir que les démonolâtres se sont laissé séduire par les amorces du diable, que Satan leur a délivré des poudres, des pommades, des baguettes, toutes sortes de poisons pour donner la mort aux créatures sorties de la main de Dieu ; que si ces poisons ne produisent pas toujours des effets aussi terribles, cela tient à ce que les sorciers se sont abstenus, en les répandant, de prononcer certains mots d'où dépendent leurs vertus ; que la monnaie du diable se convertit bientôt en ordure ; qu'il est indubitable que le diable imprime la marque de ses ongles sur la peau de ses adorateurs, qu'il accomplit avec eux l'acte de chair, bien que ces accouplemens ne leur procurent que des sensations douloureuses, que les esprits déchus apparaissent aux démonolâtres sous des formes très variées, mais, en général, avec des pieds et des mains armés d'ongles difformes, qu'ils cherchent à parler le langage des disciples qui leur rendent hommage dans chaque contrée, mais que leur voix est grêle et mal articulée, que les sorcières qui fréquentent les sabbats endorment les maris jaloux d'un sommeil apoplectique, ou qu'elles laissent à côté d'eux une sorte de corps fantastique qui fait croire aux maris qu'elles ne quittent pas leur

(1) Nicolai Remigii, etc., *Demonolatriæ libri tres*, etc., Coloniæ Agrippinæ, anno MDXCVI.

place, que les démonolâtres dévorent au sabbat des restes de cadavres, qu'ils y dansent en rond dos contre dos, que ces danses leur causent une fatigue pénible, que les coreligionnaires paraissent souvent au sabbat voilés ou masqués, qu'ils y adorent un démon constitué en dignité et qui préside l'assemblée, que les diables lancent quelquefois sur les prairies et sur les blés des nuées d'insectes qui dévorent en un clin-d'œil la verdure des campagnes, que Beelzébuth préfère la forme du bouc à toutes les autres formes d'animaux, qu'on a mille fois constaté que les démonolâtres voyagent en l'air à cheval sur des esprits, que ces pérégrinations ne sont pas exemptes de malaise et d'anxiété, qu'ils possèdent le pouvoir de congeler l'eau dans les nuées, pour la convertir en grêlons et saccager ensuite les biens de la terre, qu'on a vu souvent les esprits déchus prendre possession de certains cadavres et agir sur ces morts de manière à faire penser qu'ils n'avaient pas cessé de vivre, que les sorciers composent des poisons avec les restes des malfaiteurs et des suppliciés, qu'ils peuvent s'introduire la nuit dans les appartemens le mieux clos pour y commettre des meurtres et mille autres atrocités, que Satan fascine leur jugement et vient à bout de leur persuader qu'ils se peuvent changer en animaux, qu'ils se voient sous la forme de bêtes, qu'ils n'ont pas tort de dire que Satan se trouve constamment avec eux pour leur prêter son assistance dans leurs mauvaises actions, etc., je crois devoir me contenter de faire observer que ces récits, dont on pourrait encore remplir plusieurs feuilles, n'ont de valeur que pour caractériser le délire des mélancoliques qui pullulaient dans le duché lorrain. Les traits suivans m'ont paru dignes, surtout, de quelque attention, dans la dissertation de Remy.

Cet auteur dit avoir remarqué que beaucoup de démonolâtres auraient bien voulu pouvoir changer leur genre de vie, se dérober à l'empire de Satan, mais que celui-ci ne leur en laissait pas la faculté, qu'il leur accordait seulement la liberté de se tuer, qu'il les pressait pour qu'ils se donnassent eux-mêmes la mort, et que soit par dégoût d'une pareille tyrannie, soit par l'effet du remords, soit par la crainte de la justice humaine, il leur arrivait à tout bout de champ de se pendre, de se précipiter dans les puits, dans les rivières, de se percer avec des instrumens vulnérans : ces malheureux étaient donc las de leur cruelle existence. Remy fait observer que la fureur du suicide était tellement impérieuse sur les adorateurs du démon qu'il a été à même de voir de près, qu'on ne pouvait pas les surveiller avec trop d'attention pour les empêcher d'en finir avec la vie, que leurs desseins étaient presque aussitôt accomplis que formés parce que le démon les harcèle et les pousse tandis qu'ils avisent à leurs préparatifs, qu'il a noté environ quinze exemples de suicide dans une seule année. Le nommé Désir doit être brûlé vif après avoir été tenaillé avec des pinces ardentes, attendu qu'on estime que non seulement il a appartenu à la secte des sorciers, mais qu'il a à se reprocher encore la mort de son père. Un mauvais couteau qu'il est parvenu à soustraire à la vigilance des geôliers lui sert à se couper la gorge et il expire sur le champ. Un second condamné fait usage pour s'étrangler d'une bandelette de toile à moitié pourrie dont il a fixé les bouts à un os enfoncé dans la muraille. Ses jambes étaient repliées sous ses cuisses, dit Remy, et ses genoux touchaient presqu'à la terre ; cependant il n'en avait pas moins atteint son but, et il était mort dans cette posture tout aussi bien que si le bourreau l'eût

lancé du haut d'une potence et tenu suspendu au bout de la meilleure corde (1).

Jeanne de Banne n'a pas eu la force de se tuer, mais elle en a éprouvé cent fois la tentation. On ne peut pas s'imaginer, dit-elle, combien le diable a poussé loin ses instances pour l'amener à se précipiter, à se noyer, à s'étrangler, à se suicider d'une maniere ou d'une autre. Plus elle faisait d'efforts pour combattre le terrible penchant qni la poussait au suicide, plus les importunités de Satan devenaient pressantes. Elle assure qu'un jour cet esprit infernal lui montra une chaîne en fer qui avait été laissée par inadvertance dans un coin de son cachot, et qu'il l'exhorta à profiter de ce moyen pour se pendre, que déjà cet avis lui avait souri, et qu'elle se mit en devoir de fixer les bouts de cette chaîne; que toutefois elle ne parvint pas à ses fins. Anne Drigée confesse que Satan lui a représenté qu'elle allait périr d'un supplice cruel, honteux, que sa mémoire serait entachée d'infamie, qu'elle pouvait prévenir tous ces maux en se suicidant, que l'idée du suicide s'est montrée parfois chez elle tellement impérieuse qu'il lui est arrivé plusieurs fois de se hisser jusqu'au plafond de son cachot, où il se trouvait une ouverture, et de mesurer du regard la profondeur de l'abîme où elle pouvait se précipiter, que la crainte de la douleur et peut-être celle de la damnation avaient fini par lui faire abandonner cette idée. Désir Gérard assurait que le diable l'avait aussi beaucoup pressé de se tuer; que voyant que rien ne pouvait l'y déterminer il avait fini par lui

(1) N. Remigius, *opere citato*, p. 352, 353, 355, 357. — Depuis le règne des empereurs jusqu'à l'époque actuelle, on voit constamment un grand nombre d'accusés ou de condamnés recourir à la mort volontaire, ainsi que le prouvent les faits rapportés par M. Bourquelot, *Biblioth. de l'école des chartes*, t. 3 et 4, p. 243, 457 et 539.

promettre que s'il se donnait la mort, il obtiendrait l'insigne faveur de revivre sous la forme d'un démon et qu'alors ses moindres désirs seraient accomplis ; que la crainte d'une nouvelle déception l'avait retenu dans la vie.

Le mépris des choses de ce monde, le désir d'être promptement débarrassés du poids de l'existence percent même sur les démonolâtres qui n'ont osé rien tenter jusque là pour abréger le terme de leurs jours. Les femmes se montrent surtout empressées de hâter de toute la puissance de leurs vœux le moment de la plus terrible exécution. Antonie Marchand affirme que son unique désir est de monter tout de suite sur le bûcher où elle doit être brûlée vive. Apollonie de Freissen répétait que la mort se présentait à elle sous des couleurs riantes, que le supplice l'allait enfin délivrer de son abominable vie, que tant qu'elle respirera, elle ne saurait s'abstenir de commettre des crimes et des maléfices, que le diable était toujours là pour la pousser au mal, que le trépas seul pourra la soustraire à la domination de ce redoutable maître, qu'il fallait se hâter d'élever le bûcher qui devait la délivrer de toutes ses misères. Idatie prie le juge à mains jointes d'accélérer le moment de sa mort ; Jeanne Gallée, Nicole Morée, et plusieurs autres accusées demandent avec non moins d'instances qu'on les tue, tout de suite (1).

Ce n'était pas seulement dans la solitude et dans l'ombre de la prison que les prévenus s'imaginaient voir le diable rôder autour de leur personne ; ils prétendaient encore le voir, le sentir, l'entendre dans le sanctuaire de la justice, et même pendant qu'on leur infligeait le martyre de la question. Les hallucinations de la vue, de l'ouïe, du tou-

(1) N. Remigius, p. 354, 355.

cher ne leur laissaient pour ainsi dire jamais aucun instant de répit. Quirinie ne fut pas plutôt incarcerée, que le démon la vint visiter et lui annonça qu'elle aurait à supporter la question la plus douloureuse; mais que si elle avait assez de fermeté pour tenir bon pendant quelques instans elle serait bien certainement relâchée; qu'elle pouvait du reste compter sur ses encouragemens pendant cette redoutable épreuve... Aussitôt que cette malheureuse fut étendue sur le chevalet, il lui sembla que Satan niché dans l'épaisseur de sa chevelure cherchait à ranimer son courage, et répétait que l'épreuve touchait à sa fin ; cependant les angoisses se prolongeaient en devenant intolérables. Ah ! perfide, s'écria-t-elle. C'est ainsi que tu m'abuses par tes paroles : cela étant je vais tout avouer... Francisque Felléo confesse que Satan lui ayant imposé l'obligation de garder le silence le plus absolu, elle demeura pendant quelque temps sur le chevalet sans entendre la voix du juge, qu'à la fin la violence de la douleur lui rendit l'ouïe et qu'elle commença à faire des aveux, qu'alors le diable survint qui la menaça de la mettre à mort, qu'elle crut donc devoir supplier les juges de ne pas la laisser seule, surtout pendant la nuit, attendu qu'il pourrait choisir cet instant pour la maltraiter. Anne Morelie et quelques autres condamnés avouent que le diable s'est tenu auprès d'eux jusqu'à la fin des épreuves de la question, et qu'ils l'entendaient parler aussi distinctement que s'il eût été logé dans leur tympan. Alexie Belhore, s'étant décidée à raconter les moindres détails de son histoire, préluda à ce récit en adressant une prière au Seigneur. Tout à coup cette femme est précipitée en arrière, la tête à la renverse, et d'abord on la croit morte ; aussitôt qu'elle a repris ses esprits, comment ! ne voyez-vous pas, s'écrie-t-elle, le démon qui

vient de me terrasser et qui s'est caché sous ce meuble... Tout à l'heure il me pressait la gorge pour m'étrangler; à présent il me fait un visage menaçant, et met tout en œuvre pour que je ne trahisse pas ses secrets; pendant que l'on me torturait à la question, je le sentais, qui m'appliquait le pouce dans l'oreille gauche, et je l'entendais qui m'exhortait à ne pas me laisser vaincre comme ces athlètes dénués de cœur qui sont incapables de persister dans leurs résolutions (1).

Partout donc les démonolâtres de la Lorraine se trouvaient en présence de sensations et d'images qui les entretenaient dans la persuasion que Satan ne les perdait jamais de vue; seulement le rôle que l'imagination et les sens faisaient jouer au démon variait suivant les phases de leur maladie et suivant les conditions où ils se trouvaient placés dans la vie; seulement c'était surtout sous l'influence de la captivité et quand une fois ils se trouvaient au pouvoir de la justice que leurs idées offraient la teinte la plus sombre.

Remy estime que la démonolâtrie est sujette à prendre racine dans les mêmes familles; il considère la plupart des démonolâtres comme incorrigibles; il a souvent opiné ainsi que ses collègues pour qu'on fouettât de tout jeunes enfans en présence du bûcher qui consumait leurs proches; mais Satan continuait, dit-il, à les retenir dans ses filets. Il arrivait effectivement aux monomaniaques dont Remy à tracé l'histoire, de s'acharner à parler contre leurs parens. Nicole Morele dépose qu'elle n'avait pas atteint encore l'âge de puberté lorsque son propre père la conduisit une nuit aux assemblées diaboliques; qu'elle a consenti à rece-

(1) N. Remigius, p. 357, 358, 359.

voir les caresses d'un démon, mais qu'elle n'a pas tardé à s'apercevoir en le pressant entre ses bras qu'il était pesant et tout d'une pièce comme un bloc de marbre… Hennezelius assure qu'il a été fiancé à un démon par ses père et mère, que son épouse avait les pieds enveloppés d'un sabot de corne, comme les chevaux, que ses embrassemens et son contact lui firent éprouver une telle sensation de froid qu'il eut hâte de renoncer à un pareil commerce. Dominique Pétrone accuse sa mère de l'avoir mené au sabbat et de l'avoir voulu marier à une diablesse lorsqu'il n'avait pas encore atteint sa douzième année. Agnès atteste qu'il est à sa connaissance que Cathaline et Engel ont consenti à prendre Beelzébuth pour mari, et qu'on mangea à souper le soir de ce mariage, autant qu'elle s'en peut souvenir, un chevreau noir rôti. Mathieu assure qu'il était à peine sorti de l'enfance quand il a été contraint par sa mère, ainsi que sa sœur et son frère, à courber la tête sous le joug du démon. Barbe Gillette confessa qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que celui de la mort, à moins qu'elle ne voulût livrer au démon les quatre petits enfans qui lui restaient ; qu'elle n'ignorait pas qu'il la tuerait si, comme elle en avait l'intention, elle persistait à lui refuser sa proie ; qu'autant valait donc se faire tout de suite condamner par les juges. Francisque Hacquart avoua au contraire qu'elle s'était décidée à lui offrir sa petite fille nommée Jeanne, et qu'ainsi elle s'était en partie délivrée de ses importunités. Jeanne ayant confirmé la déposition de sa mère et raconté plusieurs particularités qui lui étaient arrivées au sabbat, il parut évident aux juges qu'elle participait déjà à la scélératesse de Francisque ; cependant celle-ci monta seule sur le bûcher, et Jeanne fut confiée aux soins d'une dame charitable qui

se chargea de la surveiller, de l'instruire et de la retirer des griffes du démon : mais Satan ne laissa pas de tenter de l'enlever une nuit qu'elle reposait au milieu d'un grand nombre de gardes, dit Remy, et ce ne fut que par une faveur divine qu'elle lui échappa. Ces histoires n'indiquent-elles point, pour la plupart, que le mal des pères et mères influait souvent d'une manière fâcheuse dans la Lorraine sur les dispositions intellectuelles de leurs descendans? Cette vérité paraît incontestable quand on repasse dans sa mémoire l'ensemble des faits recueillis par Nicolas Remy (1).

Anne Ruffe apprend aux juges qu'elle a travaillé avec une autre démonolâtre à déterrer un cadavre déposé depuis peu de temps sous les dalles d'un temple, et qu'après l'avoir converti en cendre, elle s'est servie de cette drogue pour donner la mort à ses ennemis. Catherine Mathé dépose qu'elle rendait les poisons plus actifs en y ajoutant de l'aunée, du lupin, de la fougère, de la suie et du fiel de bœuf, et qu'elle les introduisait par force dans la bouche de ses victimes. Brice raconte qu'il a emporté chez lui le corps d'un enfant enterré la veille, qu'il l'a fait bouillir dans l'eau et cuire dans son entier pour le convertir en pommade, qu'il a seulement livré ses os aux flammes afin de se procurer une poudre dont il s'est servi pour empêcher les arbres de donner du fruit. Marie-Jeanne dépose qu'il est à sa connaissance que des démonolâtres ont déterré un enfant venu au monde avant terme, qu'elles l'ont converti en onguent, qu'elle s'est avisée un jour de se mettre à cheval sur un bâton enduit de cette pommade, et qu'elle a été aussitôt transportée au sabbat par son

(1) N. Remigius, *opere citato*, p. 190, 191 et suiv.

démon. D'autres mélancoliques viennent confesser encore des choses beaucoup plus dégoûtantes et plus atroces. Quelques démonolâtres ont dit plus vrai peut-être en s'accusant d'avoir mis le feu chez leurs voisins (1).

§ XVI.

La démonolâtrie et la lycanthropie règnent comme épidémiquement dans le Jura. Un grand nombre d'hommes et de femmes y subissent le supplice du feu (2).

De 1598 à 1600.

Au cinquième siècle, deux saints personnages, Frère Romain et Frère Lupicin, fondèrent au milieu des montagnes du Jura, dans un lieu désert et sauvage, une abbaye qui porta d'abord le nom de Condate, qui fut ensuite nommée Saint-Oyant, et finalement Saint-Claude. Ce pays, situé à quelques lieues de Ferney, a eu Voltaire pour historien.

Dans le principe, il n'existait point au monde de plus misérable condition que celle des habitans de Saint-Claude. Là, jusqu'au dix-huitième siècle, les hommes naissaient esclaves de leurs biens ou de leur personne, et quelquefois esclaves de leur personne et de leurs biens. Un étranger était-il assez mal avisé pour venir fixer sa résidence dans le rayon de la terre de Saint-Claude ; tout ce qu'il possédait, meubles et richesses, se trouvait à l'instant même acquis à l'abbaye, et en cas de mort l'abbé seul était déclaré apte à recueillir sa succession. La pauvreté et la misère devaient

(1) N. Remigius, p 200, 209, 287, 288 et suiv.

(2) Boguet, *Discours des sorciers*, etc., un vol. in-8°, 1603-1610. — Voltaire, *Œuvres complètes*, édit. de Baudouin, çà et là dans le tome 39.

régner dans ce pays inhospitalier ; aussi le produit de la vente des fromages, de quelques chétifs ustensiles en buis, constituait à peu près l'unique ressource de la population de Saint-Claude.

Vers la fin du seizième siècle, la démonomanie, la lycanthropie et la démonopathie se déclarèrent parmi ces malheureux habitués à courir après une maigre et insuffisante nourriture. Boguet, grand juge du lieu, fut chargé d'exercer des poursuites contre tous ces monomaniaques, et il s'acquitta de sa mission avec tant de zèle, une si grande persévérance qu'il se vantait, sur la fin de sa carrière, suivant le dire de Voltaire, d'avoir fait périr à lui seul plus de six cents lycanthropes ou démonolâtres.

Boguet veut que l'on arrête un adorateur du démon (un sorcier) sur l'accusation d'un seul témoin, qu'on le précipite dans une geôle obscure et étroite, qu'on lui impose les plus douloureuses privations et qu'on l'applique ensuite à la torture, s'il s'élève contre lui quelqu'apparence de prévention. Il trouve tout simple de renouveler jusqu'à trois fois l'épreuve de la question. Le père, est-il dit dans l'ouvrage de Boguet, peut témoigner contre le fils, le fils contre le père; les malfaiteurs, les ennemis qui en veulent à mort sont aptes à témoigner contre les sorciers. Les dépositions des petits enfans sont surtout importantes, car les sorciers d'ordinaire enlèvent les enfans pour les offrir au prince du sabbat. Les lycanthropes doivent être brûlés vifs; les sorciers ordinaires sont étranglés et brûlés après la mort. Il est rationnel de faire périr les petits sorciers, car le mal des pères se communique à toute leur lignée qui demeure incorrigible. Par bonté d'ame, on peut se contenter d'étrangler les petits sorciers. L'ignorance de leur âge ne peut constituer un motif suffisant d'excuse ; ne met-on pas à

mort les animaux nuisibles bien que les brutes soient réputées agir sans discernement?

Les scènes les plus attendrissantes ne remuent point le cœur de Boguet. Le juge de Saint-Claude raconte ainsi ce qui se passa à l'une de ses audiences.

« Pierre Uvillermoz, âgé de douze ans, étoit appelé à témoigner contre son père: tous deux étoient retenus dans les prisons depuis quatre mois. D'abord le père eut de la peine à reconnoître son enfant qui avoit changé de casaque depuis son arrestation. Au moment où il reconnoît son fils Pierre, ce dernier soutient que son père l'a conduit au sabbat et l'a sollicité de se donner au diable... Le père dit qu'il n'étoit point allé au sabbat et que jamais il n'y avoit conduit son fils. A l'instant il s'écrie : Ah! mon enfant, tu nous perds tous deux, et il se jète en terre, le visage contre bas, si rudement, que l'on jugeoit qu'il s'étoit tué. C'étoit non moins étrange que pitoyable que d'assister à ces confronts, d'autant que le père étoit tout défait de la prison, qu'il se lamentoit, qu'il crioit, qu'il se précipitoit contre terre. Il me souvient encore qu'étant retourné à soi il disoit quelquefois à son fils d'une parole amiable qu'il fît tout ce qu'il voudroit, mais qu'il le tiendroit toujours pour son enfant. Toutefois le fils ne s'ébranloit en aucune façon et il restoit comme insensible, si bien qu'il sembloit que la nature lui eût fourni des armes contre elle-même, vu que ses propos tendoient à faire mourir d'une mort ignominieuse celui qui lui avoit donné la vie. Mais certes j'estime qu'en cela il y ait eu un juste et secret jugement de Dieu qui n'a pas voulu permettre qu'un crime si détestable comme est celui de sorcellerie demeurât caché sans venir en évidence : aussi est-il bien raisonnable que le fils ne fut point touché en cet endroit des aiguillons de la nature puisque

son père s'étoit directement bandé contre le Dieu de la nature (1). »

Uvillermoz père mourut dans son cachot avant le prononcé de son jugement ; Boguet, en renvoyant Pierre Uvillermoz à sa mère, pour être catéchisé et ramené aux pratiques de la foi catholique, regretta beaucoup la mort anticipée du père auquel il comptait faire bientôt subir le supplice du feu.

Il y a présomption de sorcellerie, suivant Boguet, quand l'individu inculpé est fils de sorcier, quand il porte sur la peau des marques faites par le diable, quand il parle tout seul, qu'il se dit damné, qu'il demande à être rebaptisé, qu'il marmote encore entre les dents, les yeux fixés contre terre, des paroles inintelligibles.

Un homme qui présente de tels symptômes, ne fût-il pas influencé par l'hérédité, ne peut pas être considéré comme sain d'esprit. Sa folie ne laisse plus aucun doute s'il soutient qu'il passe d'habitude les nuits hors de son lit, qu'il va au sabbat en traversant les espaces aériens à califourchon sur une monture infernale, s'il se vante d'avoir dansé à la synagogue des sorciers, d'avoir donné au démon des baisers honteux, de s'être accouplé avec le diable, d'avoir fabriqué des nuages remplis de grêle, provoqué la tempête, causé la perte des fruits et des récoltes, commis des homicides; s'il soutient qu'il a fait périr les troupeaux, qu'il a noué l'aiguillette, transporté l'herbe vivante d'un pré ou d'un champ dans son propre domaine, fait passer le lait d'une vache dans le pis d'une autre vache, qu'il s'est métamorphosé en loup, qu'il a envoyé le malin esprit dans le corps de ses ennemis, qu'il a fabri-

(1) Henry Boguet, *Discours des sorciers*, Lyon, 1603, in-8°, p. 175.

qué des poisons subtils, donné à ses voisins des maladies telles que la lèpre, l'épilepsie; s'il est persuadé qu'il a parcouru les montagnes et les vallées sous la forme d'un animal altéré de sang et qu'il a vécu de carnage. Les malheureux dont parle Boguet offraient les signes les moins équivoques d'un affreux délire.

Pernette Gandillon, se croyant changée en louve et courant à quatre pattes dans la campagne, se jeta sur une petite fille dont le frère, âgé de quatorze ans, était occupé à cueillir des fruits. Ce jeune garçon défendit avec courage les jours de sa sœur; mais par hasard Pernette s'emparant d'un couteau qu'il tenait à la main lui porta à la gorge un coup qui devint promptement mortel. Le peuple mit la femme lycanthrope en pièces (1).

Pierre Gandillon, frère de la précédente, fut arrêté comme prévenu du crime de sorcellerie. A l'en croire, il a voué de bonne heure ses deux enfans au diable, et il les a conduits à l'assemblée des sorciers. Il s'est engagé, assure-t-il, sous la bannière du diable un jour que sa faux coupait mal, et que Satan lui apparut pour le tenter. Le démon présentait dans ce moment la forme d'un mouton noir et parlait d'une voix intelligible. Il a rencontré au sabbat des succubes et des incubes; il a soutiré la grêle des nuages; il s'est servi, pour se frotter, d'une pommade qu'il tenait de la main du démon.

Un soir, après avoir frictionné ses membres avec de la graisse, il s'est senti métamophosé en lièvre. Pour l'ordinaire c'était en loup qu'il se sentait transformé. Lorsqu'il était changé en bête, sa peau se couvrait de poil et il se mettait à courir au milieu des champs, attaquant les

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 161.

animaux et même les hommes lorsqu'il était pressé par la faim. Il lui suffisait pour reprendre la forme humaine de se frotter le corps avec de l'herbe imprégnée de rosée.

George Gandillon, fils de Pierre, est également accusé, ainsi que sa sœur, de se livrer aux pratiques de la sorcellerie.

George confesse qu'il est allé au sabbat et qu'il fait usage d'une espèce de pommade pour se frotter les tégumens. Il prétend qu'il a entendu parler le diable, qu'il a vu à la synagogue des démons succubes et des démons incubes, qu'il porte sur l'épaule la marque de Satan. Il lui est arrivé, assure-t-il, de se métamorphoser en loup, et de marcher à quatre pattes dans les montagnes ; il a tué deux chèvres pendant ses excursions nocturnes. Il se plongeait dans la rosée pour redevenir homme. La nuit d'un Jeudi-Saint il lui est arrivé de rester pendant trois heures comme mort dans son lit ; il est sorti de cette espèce de torpeur à la manière d'un homme qui se réveille en sursaut.

Antoinette Gandillon affirme qu'elle a fait tomber la grêle sur les récoltes et qu'elle est allée au sabbat avec son père et son frère. Elle s'est accouplée, dit-elle, avec un bélier noir ; le diable a pris cette forme pour jouir de sa personne (1).

Pierre Gandillon, George et Antoinette Gandillon furent étranglés et brûlés par les mains du bourreau.

Comment méconnaître aujourd'hui la signification de pareils faits et de pareils récits ? Pernette Gandillon, son frère et son neveu étaient affectés de lycanthropie ; dans la violence des paroxismes ils parcouraient les lieux

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 23, 31, 32, 34, 29, 50, 49, 66, 139, 149, 161, 162, 163, 166, 169, 153.

déserts et imitaient de leur mieux l'allure et les habitudes des loups. Quelquefois les lycanthropes croient agir quand ils ne font que rêver; dans cette circonstance il n'est que trop certain qu'ils ne restaient pas dans l'inaction. Les enfans Bidel s'aperçurent bientôt que le loup-garou contre lequel ils eurent à soutenir une lutte acharnée se servait de mains humaines et non de pattes armées de griffes. J'ai vu, dit Boguet, ainsi que le sieur Claude Meynier, notre greffier, marcher les dénommés à quatre, par une chambre, en la même façon qu'ils faisoient quand ils étoient par les champs. Ils disoient qu'il leur étoit impossible de se mettre en loup parce qu'ils n'avoient plus de graisse et que le pouvoir leur en étoit ôté par la prison. J'ai de plus remarqué qu'ils étoient tout égratignés par le visage, par les mains et par les jambes, jusque là que Pierre Gandillon étoit tellement défiguré qu'il n'avoit comme point semblance d'homme et faisoit horreur à ceux qui le regardoient (1). L'aventure des enfans Bidel, les plaies qui couvraient le visage et les membres des lycanthropes indiquent que ces monomaniaques n'étaient pas toujours en état de calculer la portée de leurs actes ni de résister à leurs impulsions maladives.

Pernette, en se jetant à l'improviste sur des enfans misérables et à demi-nus, obéissait incontestablement à l'instinct d'une férocité involontaire, et ce n'est que parce qu'elle se croyait changée en louve qu'elle cherchait à se repaître de chair. Une femme jouissant de sa raison et qui aurait été réellement mue par le calcul d'un véritable intérêt personnel aurait évité, autant que possible, d'attaquer ses victimes en plein jour; elle aurait fait en sorte de se

(1) Boguet, ouvrage cité p. 163.

munir d'une arme pour assurer le succès de son crime. Pernette ne porte aucune arme ; elle aborde le plus jeune des enfans Bidel en marchant à quatre pieds, sans songer à sa propre conservation. Le hasard seul lui procure le couteau qui lui sert à verser le sang. Qui ne voit que la folie seule a présidé à l'accomplissement d'un homicide qui ne pouvait entraîner que des conséquences funestes pour son auteur?

Quant à Pierre et à George Gandillon l'extravagance de leur conduite suffirait seule pour prouver qu'ils étaient dans un état presque habituel d'aliénation mentale. Conçoit-on que ces deux hommes après l'événement funeste qui était arrivé dans leur famille aient continué à marcher à quatre pattes, et à vaguer la nuit dans le Jura, à la manière des loups? La fin tragique de Pernette n'apporta aucun changement dans les habitudes de son frère et de son neveu. Concluons par cela même que Pierre et George Gandillon n'avaient même plus l'instinct de leur propre conservation ou qu'ils étaient incapables d'exercer le moindre empire sur leur volonté. Du reste chaque mot dans la déposition de ces deux montagnards offre une preuve du désordre de leur cerveau.

La folie d'Antoinette Gandillon offre quelqu'analogie avec celle de ses proches. Cette fille se vante comme son père d'avoir vu le diable sous la forme d'un bélier ; comme son frère et son père, elle s'imagine avoir assisté aux réjouissances du sabbat. Cependant il ne paraît pas que cette monomaniaque ait éprouvé les symptômes de la lycanthropie.

Il nous resterait à examiner maintenant si les accès de lycanthropie de Pierre et de George Gandillon étaient réellement provoqués par l'emploi de frictions narcotiques. La

question serait aussitôt résolue par l'affirmative s'il nous était permis d'ajouter une entière confiance au témoignage de ces deux mélancoliques. Mais l'on n'a pas oublié que tous les sujets atteints du délire de la sorcellerie se vantaient à peu près constamment, bien que souvent à tort, de faire usage de graisses hypnoptiques pour se frotter. On ne peut donc pas, en bonne conscience, asseoir une opinion sur les aveux de George et de Pierre. Je ferai observer même que Gandillon père était très appliqué au travail lorsqu'il éprouva les premières hallucinations de la vue et de l'ouïe. Il n'est pas probable que le jugement de cet homme fût troublé alors par l'action des végétaux vénéneux. Que si par la suite il s'avisa de recourir à l'usage de pareils agens, dans la persuasion qu'ils le feraient devenir loup, c'est que déjà il était en partie privé de raison. Finalement on n'a point trouvé de pommade chez les lycanthropes de Saint-Claude ; aucun d'eux n'a prouvé qu'il eût appris à connaître les végétaux somnifères ; toujours au dire de ces malades, c'était le diable qui se chargeait de leur procurer des onguens. Il ne serait donc point impossible que la lycanthropie ait régné spontanément dans le Jura, et que l'influence d'une transmission héréditaire, de l'exemple, l'attrait de l'imitation, aient contribué à rendre ce genre de monomanie plus commun dans certaines localités que dans les autres pays.

D'un autre côté la manifestation presque constante de la lycanthropie aux heures de nuit ; le peu de durée des accès qui se terminaient pour l'ordinaire au lever de l'aurore ; la facilité avec laquelle l'impression du froid avait coutume de modifier la nature des idées délirantes ; la fatigue et l'espèce d'hébêtement dont les deux Gandillon avaient l'habitude de se plaindre au moment où ils recou-

vraient l'exercice de la raison, pourront peut-être faire penser à quelques personnes que le délir de Pierre, de George et de Pernette était accasionné par un véritable narcotisme. Cette dernière opinion ne me paraît pourtant pas suffisamment fondée. On a mille fois expérimenté que les hallucinations et les conceptions délirantes des prétendus sorciers peuvent se manifester spontanément avec le premier sommeil, et se dissiper avec la même facilité au chant du coq. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi, dans beaucoup de cas, des accidens de la lycanthropie ?

Je rapporterai aussi briévement que possible les confessions de quelques monomaniaques dont le procès suivit de près celui des trois Gandillon.

Thiévenne Paget. — Le diable s'est offert à ma vue en plein midi un jour que la perte d'une vache m'avait causé une grande affliction. A peine avais-je consenti à me donner à lui qu'il m'emporta dans un pré où les sorciers ont coutume de se réunir pour fêter le sabbat. Là, il me connut charnellement, et me rapporta ensuite à travers l'air à l'endroit où il m'avait d'abord accostée. Les organes sexuels du diable offrent la longueur et la grosseur du doigt. L'on souffre pendant le coït autant que pendant un accouchement ordinaire.

Trois fois depuis mon arrestation j'ai eu commerce avec le démon.

Très souvent avant d'être incarcérée je me suis métamorphosée en louve. Le diable me servait de guide quand je courais la nuit dans les montagnes ; j'ai tué plusieurs enfans, je les faisais expirer en les traînant parmi les ravins et les rochers. J'ai assisté aux réunions des sorciers ; j'ai vu chauffer au sabbat des chaudières remplies de viandes ; j'ai fait périr des vaches, des chevaux en pro-

férant des paroles impies et en touchant ces animaux avec une simple baguette (1).

Antoinette Tornier. — Je suis allée au sabbat; j'y ai reçu les caresses du diable; le démon ressemblait à un homme noir, son pénil n'excédait pas la grosseur du doigt. J'ai dansé avec un démon déguisé en bélier. Sa patte qu'il me tendait en guise de main était rude et revêche. J'ai fait des maléfices pour convertir l'eau en grêle et bu avec les sorciers dans un vase en bois (2).

Antide Colas reconnaît qu'un soir le diable est venu la trouver une première fois sous l'aspect d'un grand homme vêtu de noir et affublé d'une longue barbe; bientôt elle se sentit emporter par l'air et se trouva au milieu du sabbat. Par la suite le diable la vint prendre de temps à autre sur son lit, et la transporta, dit-elle, à de grandes distances en la tenant par la tête et en lui faisant éprouver la sensation d'un vent froid.

Cette femme présente vers l'ombilic un orifice fistuleux dont les chirurgiens sondèrent à plusieurs reprises la profondeur. Elle assure que c'est par cette ouverture que le diable a coutume d'introduire ses organes génitaux, tandis que l'union maritale s'effectue par la voie ordinaire.

Antide Colas prétend avoir entendu un jour qu'elle communiait et qu'elle éprouvait de la difficulté à avaler le pain sacré, une voix infernale qui lui recommandait de retenir l'hostie et de l'offrir au dieu du mal.

Une autre fois, dit Boguet, savoir les premier et second jour qu'elle fut amenée en prison au château de Betoncourt, il s'apparut à elle un petit chien blanc qui lui donna avis de se laisser baigner, et que si on la vouloit

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 33, 34, 35, 44, 66, 62, 23, 91, 150, 166, 171.
(2) Boguet, ouvrage cité, p. 33, 58, 60, 62, 66, 74.

pendre, elle le permit parce que la corde se romproit et qu'elle tomberoit sur ses pieds sans se faire de mal. Tôt après il la battit par tout le corps, tant par la tête que par les bras et par les épaules et autres parties, et la piqua au côté gauche quand il s'en voulut aller.

Deux jours après, le diable s'apparut à elle en forme d'un grand homme noir, et la sollicita de se précipiter par une fenêtre ou bien de se pendre. Et pour lors, car j'ajouterai ceci, il coucha auprès d'elle et y demeura environ une heure, étant toujours fort froid ; et comme elle ne voulut rien faire de ce que ce méchant lui conseilloit, il la tourmenta, la faisant trembler, et la piquoit au côté, selon que déjà il avoit fait, et au bras droit. Je ne puis omettre que lorsque le diable la sollicitoit de se pendre il y eut une voix qui lui conseilloit le contraire et qui lui remontroit qu'en se pendant elle déshonoreroit ses parens..... Il est vraisemblable que cette voix venoit de son bon ange qui la vouloit empêcher de s'étrangler afin que, mourant par justice, elle se reconnût, selon qu'elle fit aussi (1).

Clauda-Jean Prost convient qu'elle assiste autant qu'elle le peut aux fêtes de la synagogue. Elle a participé à la danse des sorciers et agité de l'eau pour la convertir en grêle. Souvent elle s'est transformée en loup-garou. On lui demande comment elle pouvoit suivre les autres si dispotement qu'elle faisoit, et même alors qu'il lui falloit courir le contre-mont de quelques rochers, attendu qu'elle étoit boiteuse et de haut âge ? A quoi elle répondit qu'elle étoit portée par Satan (2).

Claude-Jean Guillaume possède, dit-elle, l'art de se transformer en louve. Elle se vante d'avoir guetté pendant

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 27, 34, 35, 44, 70, 55, 141, 143, 144, 218.
(2) Boguet, ouvrage cité, p. 60, 66, 130, 166, 171.

plus d'une heure deux enfans dans les montages, d'avoir blessé l'un d'eux à la cuisse et d'avoir étranglé un chien qui protégea ces petits innocens contre sa fureur (1).

Jacques Bocquet reconnoît que l'on peut assister au sabbat mentalement ; mais il y est allé, dit-il, en personne. Jacques prétend avoir résisté aux instances du diable qui convoitoit sa propre fille ; mais il s'accuse d'avoir commis des empoisonnemens et d'avoir envoyé un démon dans le corps d'une sorcière. Il lui est arrivé, ajoute-t-il encore, de se métamorphoser en loup et de s'échapper dans la campagne après s'être frotté le corps et les membres d'une certaine pommade (2).

Les trois derniers prévenus confessent également qu'il leur est arrivé plus d'une fois de se prêter mutuellement main forte pour tuer des enfans, et ils citent les noms de cinq jeunes sujets qu'ils prétendent avoir dévorés en partie. Clauda-Jean Prost, Clauda-Jean Guillaume, Thievenne Paget et Jacques Bocquet, dit Gros Jacques, avouèrent : qu'ils s'étoient mis en loups, et, qu'en cette forme, ils avoient tué plusieurs enfans, savoir, un enfant d'Anatole Cochet, de Long-Chamois, un autre de Thievent Bondieu, dit Martin, d'Orcières, âgé de quatre ou cinq ans, un autre du grand Claude Godard, un autre de Claude, fils d'Antoine ; finalement, ils confessèrent qu'en l'an 1597 ils rencontrèrent sur les charrières de Long-Chamois deux enfans de Claude Baut, un fils et une fille, qu'ils tuèrent la fille et que le garçon se sauva à la fuite. Ils reconnurent, en outre, qu'ils avoient mangé une partie des enfans, mais qu'ils ne touchèrent jamais au côté droit. Ces meurtres furent vérifiés tant par le rapport des pères et mères que par celui

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 148.
(2) Boguet, ouvrage cité, p. 50, 73, 166, 168, 170.

de plusieurs autres des villages de Long-Chamois et d'Orcières, qui déposoient que tous leurs enfans avoient été pris et tués des loups en tel temps et en tel lieu (1).

Thievenne Paget, Antoinette Tornier, Antide Colas, Clauda-Jean Prost, Clauda-Jean Guillaume et Jacques Bocquet furent livrés à l'exécuteur des hautes œuvres et brûlés vifs. « Clauda-Jean Guillaume étant sur le bûcher dit au bourreau qu'elle savoit bien qu'il lui feroit un mauvais tour et qu'il la feroit languir ; ce qui advint, car elle se détacha et sauta par trois fois hors du feu, si bien que le bourreau fut contraint, pour jouir d'elle, de l'assommer (2). »

Sur tous ces malheureux, Toinette Tornier exceptée, le délire de la lycanthropie compliquait celui de la démonomanie. Jacques Bocquet seul paraît avoir connu l'usage des frictions graisseuses ; il n'existe aucun motif pour penser que les femmes Paget, Colas, Jean Prost et Guillaume aient contribué volontairement à faire naître leur maladie.

L'étrangeté des hallucinations de Thievenne Paget et de Toinette Tornier qui décrivent la forme et le volume des organes sexuels du diable est surpassée par l'étrangeté des sensations d'Antide Colas qui se figurait que l'accouplement du diable avait lieu par l'orifice fistuleux qu'elle présentait à la ligne blanche. L'étonnement que causait aux juges le récit des prévenues, quand elles rendaient compte de leurs sensations érotiques, est peint dans les lignes suivantes que j'emprunte encore à Boguet :

« La laideur et la déformité est en ce que Satan connoit les sorcières, savoir, les unes en forme d'homme tout

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 147, 148.
(2) Boguet, ouvrage cité, p. 142.

noir, les autres en forme de quelque bête comme d'un chien, d'un chat, d'un bouc, d'un mouton. Il connoissoit Thievenne Paget et Antoinette Tornier en forme d'un homme noir ; et lorsqu'il s'accouploit avec Jacques Paget et Antoinette Gandillon, il prenoit la figure d'un mouton noir portant des cornes. Françoise Sécretain a confessé que son démon se mettoit tantôt en chien, tantôt en chat, tantôt en poule, quand il la vouloit connaître charnellement.

« Il faut encore, dit-il en continuant, que je rapporte une chose étrange, mais toutefois véritable. Antide Colas, de Betoncourt, étant prisonnière à Baume pour crime de sorcellerie, et ayant été visitée, l'on lui trouva un trou au-dessous du nombril, outre le naturel, qui fut sondé le onzième de juillet 1598 par maître Nicolas Millière, chirurgien, lequel y mit l'épreuve fort avant... Et lors, la sorcière confessa que son diable, qu'elle nommoit Lizabet, la connoissoit charnellement par ce trou et son mari par le naturel... Mais qui croira de plus que Satan connoisse les sorcières même en prison ? Toutefois, celle dont nous venons de parler l'a confessé, comme aussi Thievenne Paget, qui a dit que le diable l'avoit approchée par trois fois étant prisonnière (1). »

Boguet reconnaît lui-même que les fromages et les poudres dont quelques-uns des condamnés prétendaient avoir fait usage pour empoisonner des hommes et causer des maladies aux bestiaux ne contenaient aucun principe nuisible ; c'est donc sans aucun fondement que Gros Jacques et Thievenne Paget se sont accusés d'avoir prodigué le poison pour se venger de leurs ennemis.

Les actes de férocité, les meurtres dont Gros Jacques,

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 34, 35.

Thievenne Paget, Clauda-Jean Guillaume et Clauda-Jean Prost, prétendent s'être rendus coupables pendant leurs accès de lycanthropie, doivent-ils être relégués parmi les inventions de la folie? Est-il vraisemblable que Clauda-Jean Guillaume, qui était vieille et estropiée, soit parvenue, comme elle s'en est vantée, à tuer seule un chien, à blesser un enfant avec l'unique secours de ses ongles? On serait plutôt disposé à ajouter foi d'abord à l'existence des meurtres que Jacques Bocquet, Thievenne Paget, Clauda-Jean Prost et Clauda-Jean Guillaume, prétendent avoir commis en réunissant et en combinant leurs forces. Mais quand on songe combien il est difficile aux aliénés de se concerter et de s'entendre pour l'exécution d'un complot; quand on pense que le nombre des enfans de Saint-Claude mis à mort n'était pas moindre que cinq; que les lycanthropes ci-dessus dénommés affirmaient qu'ils avaient constamment respecté le côté droit de leurs victimes, attendu que c'est avec la main droite que les chrétiens se signent, on incline bien davantage à admettre que les enfans dont on déplorait la perte avaient été emportés par de véritables loups.

Antoinette Gandillon avait à peine blessé le jeune Bidel, qu'aussitôt le bruit de ce malheur se répandit parmi les habitans du pays; et les homicides avoués par Jacques Bocquet et par les trois femmes qui s'empressèrent d'accepter la complicité de tels crimes n'auraient pas été tout de suite découverts par les pères et mères des enfans qu'on voyait disparaître? Comment supposer que les lycanthropes aient pu, dans le principe, exercer assez d'empire sur eux-mêmes pour cacher avec habileté et succès des crimes qu'ils mirent ensuite une sorte d'empressement à divulguer? Quoi! cinq enfans auraient été traînés dans

les montagnes, dans le voisinage des cabanes, sans attirer l'attention d'un seul villageois, sans donner l'éveil à leurs camarades, à leurs proches, par leurs cris de douleur et d'alarme! Quoi! des aliénés auraient pu, après leur avoir ravi le jour de la manière la plus atroce, les dépouiller à loisir et se disputer leur chair à l'insu de tout le monde! Et les marques de sang que l'on doit nécessairement supposer avoir existé sur la figure, les mains, les vêtemens des lycanthropes, sont restées inaperçues dans le hameau, dans leur famille! La nature des blessures n'a pas fait soupçonner que les muscles des victimes avaient été divisés par des dents humaines! Il me paraît cent fois plus rationnel d'admettre que les animaux carnassiers avaient dévoré les enfans de Saint-Claude, et que les mélancoliques qui encoururent les poursuites de la justice se firent illusion au point de croire que ces enfans avaient servi à assouvir leur faim.

Clauda-Jean Gaillard fut aussi condamnée aux flammes. La folie de cette femme ne se peint point dans ses réponses; mais Jeanne Perrin rapporta qu'elle s'était mise en loup, et qu'en cette figure elle l'avait assaillie en un bois dit Froidecombe... Elle était chargée d'avoir fait malades Marie Perrier et Clauda Perrier, en leur soufflant contre le visage, de même d'avoir fait mourir six chèvres... On lui maintint constamment qu'elle avait été vue au sabbat (1).

Les prévenus du Jura étaient exposés à périr, soit qu'ils s'accusassent volontairement, soit que leurs crimes fussent de l'invention de leurs co-accusés.

Françoise Sécretain fut trouvée morte dans la prison

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 81, 147, 148, 180.

au moment où l'on se disposait à lui signifier sa sentence de mort. Boguet fait observer que sur les menaces qu'on lui faisait du feu, elle répondait toujours que l'on fît d'elle ce que l'on voudrait, mais que jamais on ne la brûlerait. Il ajoute : l'on a vu autrefois des sorciers qui se sont étranglés eux-mêmes, ce qu'ils ont fait suivant qu'il est vraisemblable à la sollicitation de Satan. Je ne doute pas que le diable n'ait suffoqué la Sécretain, d'autant qu'elle nous a rapporté que l'on l'avoit voulu brûler cinq à six fois en prison, jusques à lui mettre le feu dans la gorge (1).

Françoise Sécretain était en proie au tourment de la démonomanie; elle termina probablement son existence par un suicide. Dans le principe on l'accusa d'avoir introduit des diables dans le corps d'une petite fille.

Son histoire est racontée de la sorte par Boguet. « Françoise Sécretain demeura trois jours en prison sans vouloir rien confesser; elle disoit qu'elle étoit innocente du crime dont on l'accusoit et qu'on lui faisoit grand tort de la retenir. L'on eût jugé à la voir qu'elle étoit la plus femme de bien du monde; car elle parloit toujours de la vierge Marie, de Dieu et des saints et saintes du paradis, et avoit un long chapelet en main qu'elle feignoit de dire sans discontinuation...

Il fut avisé qu'il seroit bon de lui faire couper les cheveux et changer d'habits, comme aussi de rechercher si elle ne se trouveroit point marquée. Suivant ce conseil, on la dépouilla, mais l'on ne s'aperçut d'aucune marque. L'on vint à la tête pour lui couper ses cheveux; elle s'exhiba d'elle-même tant elle étoit résolue. Néanmoins ses cheveux ne furent pas si tôt bas, qu'elle se montra

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 141, 142.

émue et commença à trembler de tout le corps. A l'instant elle confessa :

1° Qu'elle avoit donné cinq démons à Loyse Maillat;

2° Qu'elle s'étoit autrefois, et dès bien longtemps, baillée au diable qui avoit pour lors la semblance d'un grand homme noir;

3° Que le diable l'avoit connue charnellement quatre ou cinq fois, tantôt en forme de chien, tantôt en forme de chat, tantôt en forme de poule; que la semence étoit fort froide;

4° Qu'elle étoit allée une infinité de fois au sabbat et assemblée des sorciers sous le village de Coyrières, en un lieu appelé les Combes, proche l'eau; qu'elle y alloit sur un bâton blanc qu'elle mettoit entre ses jambes;

5° Qu'elle y avoit dansé et battu l'eau pour faire la grêle;

6° Qu'elle et Gros Jacques avoient fait mourir Loys Monneret par le moyen d'un morceau de pain qu'ils lui avoient fait manger, et qu'ils avoient saupoudré d'une poudre que le diable leur avoit précédemment baillée;

7° Qu'elle avoit fait mourir plusieurs vaches en les touchant de la main ou bien d'une baguette en disant certaines paroles.

Elle fut encore chargée par Gros Jacques de s'être mise en loup, mais elle n'en voulut jamais rien dire ouvertement (1). »

Françoise ne délirait que sur la sorcellerie; Gros Jacques était en outre sujet à des accès de lycanthropie. La différence de nature des hallucinations et des idées qui préoccupaient individuellement ces monomaniaques, ex-

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 141.

plique suffisamment la difficulté qu'ils éprouvaient à se mettre dans un accord parfait de langage.

Je laisse Boguet exposer à sa manière tout ce qui concerne Rolande Duvernois; les détails d'un pareil procès sont trop instructifs pour être présentés sous forme d'analyse.

« Rolande Duvernois étoit du village de Cheyseric, en Savoie; elle étoit âgée d'environ trente-cinq ans; elle demeuroit au lieu de la Croya, terre de Saint-Ouyan-de-Joux; elle fut faite prisonnière sur l'accusation de Jacques-Bocquet et de Françoise Sécretain.

Comme elle fut réduite en prison, le juge se transporta aussitôt en la conciergerie pour l'ouïr en réponse. On lui demanda en premier lieu si elle connoissoit Jacques Bocquet et Françoise Sécretain? A quoi elle répond affirmativement, se prenant cependant à crier et pleurer, et disant de son propre mouvement qu'elle n'étoit point du métier dont on l'accusoit, et qu'elle n'avoit point été au sabbat, sans jeter toutefois une seule larme. Elle confessa encore qu'elle avoit dit aux sergens qu'elle n'étoit pas marquée, mais bien que Gros Jacques et Françoise Sécretain l'étoient, et qu'elle l'avoit ainsi ouï dire.

On lui confronte à l'instant Gros Jacques et Françoise Sécretain, lesquels lui maintinrent qu'ils l'avoient vue au sabbat sous Coyrières par trois ou quatre fois; ce qu'elle nficia usant d'exécrables imprécations et de plusieurs menaces, même à l'endroit du juge.

On la fait serrer en une prison assez étroite où elle ne demeura qu'un jour et une nuit, après quoi elle fit entendre au geolier qu'elle étoit résolue de dire la vérité, moyennant qu'on la tirât de là et que l'on la menât chauffer.

Le juge étant arrivé sur ces entrefaites, lui promit de

la conduire lui-même vers le feu si elle vouloit confesser la vérité; ce qu'elle accorda de faire, et dit à l'heure même qu'elle avoit été une fois au sabbat sous Coyrières.

Ainsi qu'elle se chauffoit, l'on lui demande si elle avoit été au sabbat? Elle répond que oui... L'on l'interroge par après ce qui se faisoit au sabbat, mais elle demeura muette sur cet interrogat sans pouvoir répondre autre chose, si non qu'elle étoit empêchée de dire la vérité par le malin esprit qui la possédoit, et lequel elle sentoit comme un gros morceau dans l'estomac, montrant avec la main le lieu où le mal la tenoit. Elle tomba bientôt à terre et commença à japer comme un chien contre le juge, roulant les yeux dans la tête avec un regard affreux et épouvantable. D'où l'on conjectura qu'elle étoit possédée : ce fut mieux reconnu par deux prêtres que l'on fit venir vers elle, auxquels elle déclara avec grand'peine que le malin esprit l'empêchoit de dire la vérité. Étant quelque peu de temps après retournée à elle, elle confessa, répondant aux interrogats qui lui furent adressés :

1° Qu'il y avoit environ demi-an qu'elle avoit été au sabbat;

2° Qu'elle y avoit été menée un jeudi au soir par Gros Jacques;

3° Que le diable se présenta pour lors au sabbat en forme d'un gros chat noir.

4° Que tous ceux qui étoient au sabbat alloient baiser ce gros chat noir au derrière.

On lui demanda succécutivement qui étoit ce gros chat noir? Elle répond que c'étoit le diable, et sur cela le malin esprit recommença à la vexer plus fort qu'auparavant, tellement, qu'elle eut peine à prononcer de bien longtemps

le nom de Jésus. Le matin il la laissa de nouveau, et pendant ce elle confessa:

1° Qu'étant au sabbat, elle s'étoit donnée au diable;

2° Qu'elle avoit au préalable renoncé Dieu, chrème et baptême;

3° Que Satan l'avoit connue charnellement par deux fois au lieu de la Croya, et tout aussitôt elle ajoute que le diable ne vouloit pas qu'elle dit la vérité.

L'on lui demande de nouveau s'il étoit véritable que Satan eut eu connaissance d'elle? Elle répond que oui, disant de plus que la semence du diable étoit froide, mais elle n'eut pas sitôt fait cette réponse, que le malin esprit renouvella ses assauts et lui ferma la bouche de façon que l'on ne put tirer un seul mot d'elle; et seulement sur quelques interrogats que l'on lui répéta, elle fit signe de la tête et de deux doigts que Satan l'avoit connue charnellement deux fois, et se prit à japer et aboyer comme un chien, sur quoi on la laissa.

Le lendemain elle rapporta : 1° Qu'elle avoit assisté au sabbat quand on avoit fait la grêle, mais qu'elle n'avoit point aidé à en faire;

2° Qu'elle avoit vu au sabbat Clauda Coyrière et quelques autres;

3° Que Gros Jacques lui avoit baillé les démons dont elle étoit possédée, et que ces démons étoient dans une pomme qu'il lui fit manger...

C'est tout ce qu'on put tirer d'elle pour lors à raison que le malin esprit recommença à la tourmenter avec une telle véhémence qu'il fut avisé qu'il seroit bon de la faire conjurer comme il fut fait le jour suivant.

Le prêtre donc s'étant préparé donna au préalable à la possédée la sacrée vierge Marie pour son avocate, puis

passe à ses exorcismes. Il conjure en premier lieu le démon de lui dire son nom. Le démon se montre difficile à répondre; toutefois, comme il fut pressé il dit qu'il s'appeloit Chat. L'on lui demande s'il étoit seul; il répond que non, qu'ils étoient deux, que son compagnon se nommoit Diable et qu'ils avoient été envoyés par Gros Jacques au corps de Rollande. Le prêtre continue ses exorcismes et fait commandement aux démons de sortir. Le diable répond que l'heure n'étoit pas encore venue et qu'ils avoient bon terme. C'est ici que le combat commença grand entre le prêtre et Satan. Le prêtre s'aidoit de prières et conjurations; le diable se desfendoit avec blasphèmes et moqueries et faisoit semblant de ne se soucier pas du ministre de Dieu. C'étoit une chose étrange de voir comme ce malheureux se servoit du corps et des membres de la possédée, car tantôt elle regardoit le prêtre de travers et d'un œil courroucé, tantôt elle lui branloit la tête, et tantôt elle lui faisoit la grimace et lui tordoit la bouche. Mais surtout j'admirai la puissance qu'il avoit sur les bras et sur les mains de cette pauvre créature, d'autant que si on lui vouloit faire baiser la croix, elle tendoit les mains en devant pour empêcher qu'on ne l'approchat d'elle, et cela avec une telle ardeur que l'on n'en pouvoit pas jouir.

Il lui en prenoit tout autant quand l'on aspergeoit la possédée d'eau bénite ; car elle donnoit tous les empêchemens qu'il lui étoit possible à ce qu'elle n'en reçut une seule goutte, mettant tantôt les mains en devant et penchant tantôt le visage contre terre. Mais c'étoit un cas étrange de la voir quand on lui en faisoit boire, pour ce qu'il falloit que deux ou trois hommes s'employassent pour lui faire ouvrir la bouche, et dès lors qu'elle en avoit avalé une goutte, le démon japoit comme un chien, criant : tu me

brûles, tu me brûles... Que si l'on continuoit à lui en faire prendre, il disoit qu'il en avoit assez... Voir même quelquefois il menaçoit la possédée de la tourmenter de tant plus que l'on l'aspergeroit, ou que l'on lui feroit boire d'eau bénite. Ce qu'il faisoit aussi, car parfois il la rendoit tellement lasse et recrue qu'à peine pouvoit-elle respirer et d'autres fois elle demeuroit comme morte...

Le prêtre réitère ses exorcismes et conjurations et fait commandement aux démons de sortir et d'aller au plus profond des enfers. Le diable répond qu'il ne sortira pas et que son heure n'est pas encore venue. Le prêtre le presse davantage. Le diable dit enfin qu'il étoit bien proche, mais que son compagnon étoit encore bien bas, et en ces entrefaites la possédée mit la main sur son estomac, conduisant le contre-mont de son gosier je ne sais quoi qui fut enfin vu grossir... La nuit cependant approchoit de sorte que l'on fut contraint de se départir et de laisser la possédée en la garde de Dieu...

L'un des démons, néanmoins, à savoir le diable, ne laissa pas de la quitter sur les sept ou huit heures du soir et sortit par la bouche en forme d'une limace toute noire.

L'autre démon restoit, qui étoit le chat, celui-ci rendit muette la possédée trois jours entiers, de façon que, pendant ce temps là l'on n'eut pas moyen de rien tirer d'elle. Il étoit encore bien plus fâcheux que le premier et pour cela il fallut travailler davantage après lui.

Après qu'on eut tout épuisé inutilement pour le faire sortir le prêtre le voyant si opiniâtre lui dresse un feu dans lequel il jette quelques parfums, puis après écrit son nom dans un billet qu'il brûla à l'instant. Le démon là-dessus hurle et jape furieusement, si bien que les cheveux nous hérissoient en tête de l'entendre et de voir d'un autre côté

la Rollande tellement exténuée du travail qu'à peine pouvoit-elle ravoir son souffle.

Finalement le démon sortit en la même forme et manière que le premier.

Cette femme étant délivrée, et ouïe de nouveau, 1° elle gémine ses premières et secondes confessions en tout, sauf en ce qu'elle avoit été connue charnellement du diable; car elle se rétracta en ce point;

2° Elle ajoute qu'étant au sabbat elle avoit offert des chandelles au diable et l'avoit baisé au derrière avec les autres;

3° Qu'elle avoit aidé à faire la dernière grêle qui tomba du côté de Moussières;

4° Que, outre Gros Jacques et Françoise Sécretain, elle avoit encore vu au sabbat Clauda Coyrières, Guillaume Uvillermoz et un sien frère;

5° Qu'il y avoit à peine trois semaines qu'elle étoit allée au sabbat lorsqu'elle fut faite prisonnière;

Elle est de rechef ouïe le 3 novembre, et après avoir réitéré ses premières, secondes et troisièmes réponses, elle confesse en outre :

1° Que le diable étant en forme d'un chat noir portant des cornes, s'apparut à elle au lieu de la Croya la nuit même qu'elle alla au sabbat, environ demi-an avant qu'elle fut réduite à la conciergerie;

2° Qu'après une longue poursuite, elle se bailla à Satan, renonçant à Dieu, chrême et baptême;

3° Que lorsqu'elle fut au sabbat, elle étoit déjà possédée...

Quelques jours après, l'on l'ouït, et dit entr'autres choses, après avoir réitéré ses premières, secondes, troisièmes et quatrièmes confessions...

1° Que lorsque le diable s'apparut à elle, au lieu de la Croya, en forme d'un chat noir, elle étoit en bon sens rassis et n'étoit aucunement troublée ;

2° Qu'avant son emprisonnement, elle ne savoit pas qu'elle fut possédée ; mais bien qu'elle sentoit je ne sais quoi qui lui remuoit dedans l'estomac, et que la vue lui troubloit quelquefois, et que de plus elle se prenoit de paroles avec une sienne sœur nommée Jeanne ; mais que cela la tenoit par intervalles et non pas continuellement ;

3° Que le diable, lorsqu'il s'apparut à elle, lui déclara le lieu où le sabbat se tenoit ;

Qu'elle ne sait en quelle façon elle y alla.

Là-dessus, le juge ordonne qu'elle seroit appliquée à la torture pour tirer la vérité d'elle sur quelques chefs, dont elle émet appel à la cour.

La cour, vidant l'appel, met icelui au néant, ensemble l'appointement de la question ; et par nouveau jugement, faisant droit aux parties sur leurs pièces ; condamne l'appelante à être conduite par l'exécuteur de la haute justice sur le tartre, à y être attachée à un poiteau et puis brûlée. L'arrêt fut exécuté le 7 de septembre 1600.

Comme on la sortit de prison, l'air à l'instant s'obscurcit partout de nuées fort épaisses, lesquelles vinrent à se résoudre tôt après en pluies si abondantes et impétueuses, qu'à peine put-on alumer le feu pour la brûler. Or, il est vraisemblable que ces pluies inopinées furent causées par Satan, lequel, peut-être, avoit donné l'assurance à Rollande que l'on ne la brûleroit pas, ou du moins qu'il feroit en sorte qu'elle ne sentit pas les flammes et ardeur du feu (1) ? »

(1) Boguet, ouvrage cité, p. 9, 122, 187, 193, 142, 210, 213.

Dans toutes les affaires de possession, la procédure était à peu près conduite comme elle le fut dans l'affaire de Rollande Duvernois. La plupart des aveux qui échappèrent à cette femme ressemblent aussi, quant au fond, à ceux que l'on prête à presque tous les mélancoliques qui se trouvaient impliqués dans les procès de diablerie. Mais, par extraordinaire, chez Rollande Duvernois, les idées relatives à la possession se trouvaient associées aux sensations et aux idées qui ont coutume de préoccuper seules les individus qualifiés de sorciers; et les juges crurent devoir soumettre cette démoniaque à l'épreuve des exorcismes. C'était le moyen le plus sûr d'aggraver l'état déjà si fâcheux de sa raison. Il était impossible, après avoir entendu toutes les interpellations que le prêtre adressa aux démons dont elle se croyait tourmentée, que Rollande Duvernois ne s'enfonçât pas de plus en plus dans la profondeur de ses idées dominantes. Le langage qu'elle tint aux magistrats jusqu'au moment de sa condamnation, prouve que la persistance de son mal ne lui permit pas de revenir sur ses déplorables confessions.

J'ai cru devoir multiplier mes emprunts à Boguet, dont le livre, bien qu'écrit sans critique et sans aucune espèce de goût, contient des documens importans pour l'étude de la lycanthropie.

§ XVII.

Un lycanthrope, condamné à mort par le lieutenant criminel d'Angers est renvoyé dans un hospice de fous par le parlement de Paris.

1598.

Pendant que ces événemens se passaient à Saint-Claude,

on instruisait à Angers une affaire de lycanthropie dont l'issue fait honneur au parlement de Paris.

« Symphorien Damon, archer des gardes du grand prévost de l'hostel du roy, demeurant à Angers, paroisse de la Trinité, aagé de trente ans, dit qu'un mardi 4 aoust 1598, il trouva un lycanthrope, et rapporte qu'allant avec le prieur du couvent des Augustins, à un lieu qu'on appelle Caude en Anjou, ils rencontrèrent un homme couché sur le ventre, de son long, la face contre terre, au lieu des Cinq-Chesnes... près d'une maison rompuë, en lieu où personne n'habite, une lieue près de Caude. Il estoit hideux et avoit de grands cheveux et mauvais regard; et comme le déposant retournoit vers lui, il print la fuite vers un genetay.

» Et estant à Caude, au couvent des Augustins, le bruit courut partout que les loups avoient mangé un enfant masle, aagé de quinze ans, dedans les patis de Dantos, près le village de la Route-Hallière, paroisse de Cournouaille.

» Incontinent on amena à la porte des Augustins dudit lieu de Caude le reste du corps de l'enfant mangé par les dicts loups, sur une charrette, conduit par son père et trois autres hommes qui emmenoient aussi un homme qui se nommoit Jacques Roulet, attaché au cul de la charrette, lequel le dict déposant recogneut estre le mesme qu'il avoit trouvé en chemin aux Cinq-Chesnes, et luy ayant demandé si ce n'estoit pas luy qu'il avoit rencontré un mercredy, environ à dix heures, couché sur le ventre, il dict que ouy, et sans qu'ils virent que le déposant et ceux qui estoient avec luy avoient des épées, son frère et son cousin, qui estoient couchés dans un genetay, les vouloient attaquer; qui fut cause que, les laissant, ils allèrent droit

manger cet enfant. Et ceux qui menèrent la charrette dirent publiquement, en présence de tout le monde, et mesme dudict Roulet, qu'ils avoient osté le reste de l'enfant d'entre les pattes de deux loups, compagnons du dict Roulet, et que le dict Roulet s'estoit jeté en forme de loup en un petit champ près et joygnant le lieu où le dict enfant avoit esté mangé, lesquels trois hommes, après avoir perdu la vuë des deux loups, prinrent la trace pour chercher le troisième, qu'ils avoient vu se jetter dans ce petit champ comme loup, où estant, trouvèrent le dict Roulet en forme d'homme, ayant le visage et les cheveux longs, épouvantables, et les mains sanglantes avec de grands ongles.

» Ils le saisirent, et luy ayant demandé qu'est-ce qu'il faisoit là, il respondit qu'il n'y faisoit pas grand' chose ; et luy demandant qui auroit mangé cet enfant, il dict que ç'avoit esté luy qui en avoit mangé la plus grande partie, auparavant que son frère et son cousin fussent venus à luy.

» Qu'ils envoyèrent querir les officiers du comte de Chateauroux comme estant le dict fait en son fief, lesquels ayant dressé un procez-verbal, ils le commirent ès mains du déposant, lequel l'amena à Angers le 7 août 1598, et le mit ès prisons par commandement de M. de la Rochepot, et le procez-verbal ès mains du lieutenant-général et criminel P. Hérault, le 8 août 1598. Le geolier des prisons de Caude en dit de mesme.

» L'enfant avoit les cuisses, la nature, tout le gros du corps et la moitié de la face mangés, et la chair qui estoit à l'endroit paroissoit évidemment estre hachée et découpée comme avec des dents ou ongles de beste, et que le dict Roulet avoit la face et le dedans des mains toutes sanglantes.....

» Dict en outre qu'en la dicte ville de Caude il y a encore trois enfans blessez et offensez que les pères y amenèrent, aagez de douze à quinze ans, mangez ou blessez par ces loups, le dict Roulet ayant accordé que c'estait luy qui l'avoit fait, et de l'un n'y avoit pas deux jours.

» Que, quand le dict Roulet fust détaché de la charrette, il avoit les cheveux longs, les ongles des mains plus longs de deux doigts que les chairs, le ventre grand, tendu et fort dur ; et le soir qu'il fut mis en prison à Caude, il but un seau d'eau, et depuis n'a voulu boire. »

A Nicolas de Lamarche, avocat de la famille Cornier, Jacques Roulet déclare :

« Que ses père et mère ne se mêlent d'aucun estat, ains demeurent simplement au village de la Graissière, à eux appartenant ; qu'il a deux frères, Guillaume et Jean, et une sœur nommée Catherine, lesquels demeurent avec ses père et mère, mais qu'il y a bien huit jours qu'il ne s'y est retiré, pendant lesquels il a esté ès paroisses de Cournouailles, Lecouroux, Angrie et Vrain.

« Qu'il y alloit chercher sa vie, Jean, son frère, et Julien, son cousin, estant avec luy; dict que pendant qu'ils alloient mendier leur vie, ils s'habilloient en loup.

» Enquis comment ils s'habilloient en loup: a dict qu'ils se frottoient d'onguent, que ses père et mère lui bailloient, et que d'iceluy-mesme il frottoit son frère et son cousin, et que puis après ils devenoient loups.

» Enquis où il avoit esté ce jour-là, 4 août 1598, respond : qu'il fut au village de la Route-Hallière et Baronie, paroisse de la Cournouaille, avec son frère et son cousin, et qu'ils étoient tous trois transformés en loup.

» Enquis s'ils ont mangé cet enfant, dict qu'ils l'ont attaqué, et que luy-même l'a prins au travers du corps le

premier, et son frère et son cousin sont arrivez après, qui l'ont prins par les autres membres. Dict encore qu'il avoit tué ledit enfant auparavant que son frère et son cousin ne fussent arrivez à luy, parce qu'il l'avait prins, et incontinent tué et étouffé; encore que ledict enfant se soit escrié lorsqu'il le print la première fois. Que plusieurs personnes ont accouru au cry de l'enfant, qu'il recognoîtra s'il les voit, et que c'estoit le matin à dix heures; que quand ils arrivèrent, il estoit à un jet de pierre de l'enfant et qu'il en avoit déjà mangé.

» Enquis que devinrent son frère et son cousin, respond qu'ils s'en sont fuis vers un genetay (champ de genets) proche du lieu où ils ont tué cedict enfant et luy ont dict qu'il ne les suivit pas et qu'il allast par un autre lieu; dict que quand il a été prins, ça esté auprès de l'endroit où ils ont tué ledict enfant, et qu'il n'était plus en forme de loup.

» Enquis qui est-ce qui luy a apprins à se transmuer, ainsi, en loup, dict qu'il n'en sçait rien, sinon qu'il fut excommunié par sentence d'excommunication.

» Enquis combien d'enfans il avoit deffaict, respond plusieurs; et le premier qu'il tua fut au village, en la paroisse de Frègne, près Bournault.

» Enquis s'il cognoîtroit son habit qu'il avoit lorsqu'il fut prins, dict que c'est son accoutrement de vielle toile et de plusieurs pièces fort épouvantable, lequel il a recogneu, luy estant représenté...

» Enquis s'il recognoîtroit l'enfant, dict que ouy, et qu'il est mangé au travers du corps, et plus haut et mesme en la teste.

» Et l'enfant luy estant représenté, a dict ne le recognoître; mais confesse qu'il est cause qu'il est mort ainsi

et mangé, et a montré au doigt et à l'œil à monsieur le juge par où il l'avoit prins, qui est au bout du ventre et aux cuisses.

» L'avons aussi trouvé, dit le juge, le visage mangé et l'espaule du costé gauche, et même la nature qui est l'endroit par où il nous a montré l'avoir prins et les deux cuisses. Puis on luy a représenté le père de l'enfant, nommé Cornier, et il a confessé et recogneu que c'estoit luy qui vint au secours de son enfant (1). »

Pierre Hérault, lieutenant criminel au siége d'Angers, à l'accusé : votre nom, votre âge, votre état? — J'ai nom Jacques Roulet, âgé de trente-cinq ans, je suis pauvre et mendiant. — De quoi êtes-vous accusé? — D'être larron, d'avoir offensé Dieu; mes père et mère me donnaient un onguent, j'ignore comment il se composait.

En vous frottant de cet onguent, deveniez-vous loup? — Non, cependant j'ai tué et mangé l'enfant Cornier; j'étais loup lorsque je l'ai dévoré. — Etiez-vous loup lorsqu'on vous arrêta? — J'étais loup. — Etiez-vous habillé en loup? — J'étais habillé comme à présent; j'avais le visage et les mains sanglantes attendu que je venais de manger de la chair dudit enfant.

Les pieds et les mains vous venaient-ils pattes de loup? — Oui. — La tête vous venait-elle tête de loup, la bouche plus grande? — J'ignore comment était ma tête au moment de l'attaque; je me suis servi de mes dents; j'avais la tête comme aujourd'hui; j'ai blessé et mangé bien d'autres petits enfans; j'allais aussi au sabbat.

Le lieutenant criminel condamna Roulet à mort. Le lycanthrope forma appel et fut ouï par le parlement de Paris,

(1) Delancre, *L'incrédulité et mécréance du sortilége pleinement convaincue*, etc., in-4°, 1622, p. 785 et suiv.

La cour jugea qu'il y avait plus de folie en ce pauvre misérable idiot que de malice et de sortilége, de sorte qu'elle mit l'arrêt et la sentence, dont il avait été appelé, au néant, et ordonna que Roulet serait placé à l'hôpital de Saint-Germain-des-Prés où l'on avait coutume de mettre les fous pour y demeurer l'espace de deux ans, afin d'être instruit et redressé de son esprit, et d'être ramené à la connaissance de Dieu que l'extrême pauvreté lui avait fait méconnaître (1).

Il paraît positif que l'enfant Cornier a été dévoré par des loups. La manière dont les muscles de cet enfant sont déchiquetés, dont les os sont rongés, indique que la mâchoire puissante de ces animaux s'est exercée sur le cadavre de ce petit malheureux.

La victime a-t-elle été tuée par Roulet ou par les loups? Roulet, réduit à la dernière indigence, perdu dans les forêts depuis bientôt huit jours, tourmenté par la faim, probablement, Roulet à demi-imbécile, sujet à un dérangement intellectuel qui lui fait croire que, par momens, il cesse d'être homme pour devenir loup, se serait-il précipité sur l'enfant Cornier, et l'aurait-il étouffé pendant qu'on volait au secours de la victime? Roulet a les mains souillées de sang ; on dirait d'un homme qui a labouré avec ses ongles la chair d'un cadavre, qui vient de porter cette chair à sa bouche et à sa figure ; lui-même confesse qu'il a seul arraché la vie à ce petit villageois ; il reconnaît les personnes qui sont venues soustraire à la voracité des loups les restes du jeune Cornier. Tout semble donc indiquer que ce garçon a succombé sous les coups d'un idiot. Beaucoup de personnes ne conserveront aucun doute à cet égard. Il ne

(1) Delancre, *ibid.*, p. 789.

serait cependant pas impossible que les choses se fussent passées tout autrement. Cornier père a entendu les cris de détresse de son fils, il a dû accourir avec précipitation; cependant lorsqu'il aperçoit le cadavre de son enfant, deux animaux affamés l'ont déjà en partie dévoré. Ne doit-il pas paraître extraordinaire, en raisonnant dans la supposition que Roulet eût commis le meurtre, qu'il se soit trouvé là deux loups pour dépécer tout de suite la victime? Comment, d'un autre côté, Roulet eût-il consenti à abandonner sa proie? J'incline à croire et à admettre que ce sont les loups qui ont assailli, surpris peut-être, tué et déchiré l'enfant de Cornier. Je me persuade que Roulet, qui se croyait par instans transformé en animal, qui s'imaginait que son cousin et son frère pouvaient subir la même transformation que lui, s'est trouvé couché dans les bois quand l'enfant Cornier a été terrassé, et qu'il a pris deux loups véritables pour son frère Jean et Julien son parent qui n'étaient point sur les lieux. Cette version me paraît d'autant plus croyable qu'il arrivait très souvent, autrefois, dans les pays couverts d'épaisses forêts, comme cela arrive encore à présent de temps à autre, que les loups mangeaient des enfans; à la rigueur donc Roulet, qui affirme que les loups lui ont défendu de se diriger de leur côté dans le moment où ils abandonnaient forcément le cadavre de Cornier, pourrait bien s'être fait illusion de même en assurant que c'était lui qui avait ôté la vie à ce jeune garçon. En admettant cette dernière version, comme véritable, il resterait à expliquer d'où provenait le sang qui couvrait la figure et les mains du prétendu lycanthrope. Mais ne serait-il pas possible que Roulet eût profité du moment où les villageois étaient à la poursuite des loups véritables, pour chercher à satisfaire sa faim sur les débris de la victime? On remarquera

que les habitans de Caude étaient habitués à voir leurs enfans attaqués par les animaux carnassiers, puisqu'on comptait des blessés dans plusieurs familles ; faudra-t-il aussi mettre ces blessures sur le compte de Roulet, parce qu'il prétend en assumer sur soi la responsabilité ? J'avoue que le témoignage de cet idiot, loin de m'inspirer la moindre confiance, me semble empreint de la plus complète invraisemblance. Je reconnais que le délire de la lycanthropie a quelquefois poussé des malades à répandre le sang ; mais je suis persuadé, en même temps, qu'on s'en est trop souvent rapporté aux assertions de malheureux qui mentaient sans en avoir l'intention, arrangeant sous l'inspiration de la folie des réponses dont les circonstances ou le hasard leur suggéraient l'idée. En somme le parlement a fait preuve de beaucoup de discernement et de sagesse en renvoyant cet imbécile dans un hôpital destiné à la séquestration des aliénés.

§ XVIII.

Aupetit, curé de Payas, est brûlé vif dans le Limousin.

1598.

Pendant cette même année (1598) le vi-sénéchal du Limousin fit arrêter le sieur Aupetit, âgé de cinquante-cinq ans, desservant de la paroisse de Payas, appartenant à la prêtrise depuis trente ans. Aupetit était accusé de se livrer aux pratiques de la diablerie.

Aupetit refusa d'abord de répondre aux questions qui lui furent adressées par le vi-sénéchal et par le conseiller Dupeyrat, et il demanda à être renvoyé devant des juges ecclésiastiques. « Le pourvoi communiqué au substitut du

procureur général, il intervint sentence des présidiaux par laquelle ils déclarent ladite cause de sortilége être de celles dont la juridiction et connaissance est attribuée aux prévôts, baillifs, vi-sénéchaux et juges présidiaux, et ordonnent que le procès sera fait audit prêtre par ledit sénéchal assisté suivant l'ordonnance, sauf d'être traité conjointement par devant le juge d'église sur le cas commun suivant sa qualité. »

L'official de l'évêque de Limoges, ou son assesseur, étant appelé, l'on procède à l'audition du prévenu.

Interrogé s'il a été au sabbat, dans une lande de la paroisse du Vigeus, si là il ne vit pas messire Dumon qui portait les chandelles pour l'adoration du diable, et s'il ne portait pas, lui, le briquet pour allumer lesdites chandelles, et s'il ne demanda pas à Satan, entr'autres choses, un secret pour pouvoir séduire les filles ?

— Il répond qu'il ne sait ce que c'est.

Interrogé si, lorsqu'il va au sabbat, il se frotte d'une certaine graisse appellée *la libette*, et si un jour, étant au sabbat, à Mathegoute, il fit venir un grand nombre de cochons qui criaient à force, et lui répondaient : tyran, tyran, nous demandons cercles et cernes pour faire l'assemblée ; et si alors, il fit mettre tous les assistans en un rond et un sorcier au milieu, auquel il dit qu'il ne bougeât, autrement que tous étaient perdus ?

— Répond qu'il ne sait ce que c'est.

Interrogé s'il ne sait pas embarrer ou désembarrer, se rendre invisible étant prisonnier ?

— Il nie tout.

Par sentence du vi-sénéchal et des juges présidiaux, il est condamné à être brûlé tout vif, avec force amendes ; il est dit qu'il sera envoyé préalablement à l'évêque de

Limoges pour être dégradé, et qu'il sera, avant l'exécution, appliqué à la torture et à la question (1).

A la torture, Aupetit débita toutes les extravagances que l'on va lire : je suis allé au sabbat de Mathegoute, j'ai possédé et détruit depuis peu un livre que je n'entendais nullement et où je lisais des mots étranges. J'ai vu au sabbat le diable sous la forme d'un mouton moitié noir et moitié blanc ; le diable parlait, il se faisait adorer, baiser en certain lieu et il nous engageait à croire en sa puissance. Le diable avait un signal pour rassembler les sorciers dans les landes de Mathegoute ; nous nous réunissions chaque fois que nous apercevions au firmament un nuage où se reflétait l'ombre d'un mouton.

Il y a vingt ans que je vais au sabbat soit au Puy-de-Dôme, soit à Mathegoute ; le démon que je hante a nom Beelzébuth ; j'ai le don d'embarrer, de faire cesser les hémorrhagies et de me faire aimer des filles. Il m'est arrivé de m'exercer à faire périr les fruits, à faire mourir les hommes, les femmes et les enfans ; Satan nous donne une poudre noire pour commettre mille forfaits. J'ai donné la mort à Pichin et administré mes drogues à Jean Maume.

Pour faire tomber les fruits avant leur croissance, j'épiais l'apparition du diable dans les nuages ; dès que Beelzébuth, descendant sur la terre, avait choisi le lieu du sabbat, nous arrivions, nous sorciers, autour de ce prétendu mouton, et nous tracions un cerne ; les chataignes alors dépérissaient.

« Lorsque je désirais quelque chose, j'appelais Beelzébuth, en ma maison ou ailleurs ; il venait en forme de mouton. »

(1) Delancre, *Tableau de l'inconstance*, etc., p. 502.

Beelzébuth m'a demandé l'un de mes doigts, puis un second, puis mon corps tout entier, puis mon ame ; j'ai tout accordé ; jamais il ne m'a été possible de faire usage du premier doigt dont il s'est emparé.

J'ai fait le signe de la croix au nom de Beelzébuth que j'ai vu métamorphosé en homme noir. Pour le faire venir je criais tyran ! tyran ! Beelzébuth !

Lorsque j'allai au sabbat du Puy-de-Dôme, nous allâmes six ensemble, et ce invisiblement. Pour ce faire nous étions graissés par Beelzébuth par tout le corps en disant au nom du diable ! nous cheminions rapidement et arrivions en peu de temps ; il me semblait que j'avais des ailes.

Jamais je n'ai pu m'habituer à la compagnie du diable qui me causait une nouvelle frayeur chaque fois qu'il s'approchait de ma personne. Quand j'essayais de guérir des malades, car j'avais obtenu le privilége de guérir les frénétiques, le diable m'assistait de ses conseils et volait à moi sous la forme d'une mouche de grande taille.

Le diable m'avait appris au sabbat à dire la messe en sa faveur. Il m'avait ordonné de dire mes prières au nom du diable et non pas au nom *du Père* ; je ne disais plus : ceci *est mon corps... ceci est mon sang...* je prononçais ces mots : Beelzébuth, Beelzébuth... Lorsque je faisais des efforts pour me recueillir, pour officier dignement, le diable se mettait à voltiger sous mes yeux : prenant la forme d'un papillon, il me brouillait l'entendement et je me sentais contraint de prier à la manière du diable. La même chose arrivait surtout quand j'étais disposé à me repentir et à demander pardon à Dieu. Tout de suite le papillon apparaissait pour me tourmenter et m'empêcher de faire cette louable action.

Aussitôt qu'il s'était *graissé*, dit-il encore, il se sentait forcé d'adorer le diable ; il était emporté ensuite tant loin qu'il voulait... Aupetit assurait que Beelzébuth prenait quelquefois la forme d'un chat et qu'il fréquentait la maison du sieur Gratoulet... Satan parlait très bien le patois limousin, et il avait proposé au prévenu de le conduire dans les habitations de ses paroissiens, pour qu'il pût répandre sur eux toutes sortes de maléfices...

Aupetit, en montant sur le bûcher, maintint comme véritable tout ce qu'il avait récité sur le chevalet de la question (1).

Delancre, qui a recueilli les principaux détails de ce procès, ne dit pas sur quelles preuves on se fonda dans le principe, et lorsque ce curé s'enfermait dans un système de dénégation à peu près absolu, pour le condamner à une mort ignominieuse; mais on peut présumer que cet ecclésiastique, dont la maladie ne remontait pas à une date de moins de quinze années, n'avait pas été pendant tout ce temps sans faire part de ses idées fixes à ses familiers, et que ce furent les individus qu'il avait cru devoir mettre dans la confidence de ses hallucinations qui décidèrent de sa perte, en portant témoignage contre sa personne.

On a vu qu'Aupetit croyait avoir un démon à ses ordres, qu'il l'apercevait jusque dans les nuages, qu'il le voyait sous la forme d'un bélier, d'un chat, d'une grosse mouche, d'un papillon, qu'il s'imaginait fréquenter le sabbat, que son intelligence était tellement renversée, dans certains momens, qu'il lui devenait impossible de prier ; qu'il se croyait obligé en célébrant la messe de mettre le nom du

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 503, 504, 505, 506.

diable à la place du nom de Dieu, que souvent il entendait la voix de Beelzébuth retentir à ses oreilles, que la pensée et l'image du démon le suivaient partout : on admettra sans peine qu'un monomaniaque obsédé par de pareilles visions, et par de semblables idées, a dû céder plus d'une fois au besoin de raconter son histoire à quiconque a bien voulu l'entendre. Il n'en fallait pas tant pour le faire condamner à mort comme sorcier.

§ XIX.

Possession de Marthe Brossier. Plusieurs membres du clergé se soulèvent contre le pouvoir et soutiennent qu'il n'a pas le droit d'interdire à cette fille le secours des exorcismes (1).

1599.

Le parlement de Paris chargea, en 1599, le procureur du roi Villemonté et le lieutenant criminel Lugoly de faire constater avec un soin particulier l'état de Marthe Brossier, native de Romorantin en Sologne, fille d'un drapier, que les frères capucins, de savans prédicateurs, et une foule de personnages haut placés s'obstinaient à considérer comme possédée, et qui simulait peut-être jusqu'aux convulsions hystériques. Pour donner tout de suite une idée du retentissement qu'obtint cette affaire, je ne puis mieux faire que de transcrire ici le court passage qu'on va lire : « Quand on songe qu'une misérable fille de tisserand menée de ville en ville comme un ours, et enfin empaumée par deux ou trois moines qui la font passer pour démoniaque, remplit d'inquiétude Henry-le-Grand, le parlement de Paris et tous les bons Français ; quand on songe

(1) J. Thuanus, *Historiarum sui temporis*, lib. 123.

qu'une semblable créature fait craindre qu'un grand royaume ne retombe dans la combustion qu'on venait d'éteindre; quand on songe que, sur l'avis qu'elle va à Rome, les agens de la cour de France reçoivent ordre de ne rien oublier auprès du pape afin de parer ce coup; quand, dis-je, on fait réflexion sur toutes ces choses, on ne saurait s'empêcher de plaindre la destinée des souverains et leur dépendance inévitable de leur clergé... (1) A la bonne heure, mais il fallait protester pour toujours contre l'ignorance des possessionnistes et surtout ne pas souffrir que les prêtres du Labourd, que Gaufridi, Grandier et Boullé tombassent plus tard sous le poids des accusations les plus épouvantables.

Il résulte du témoignage de tous les historiens que l'attention publique commença à se fixer sur Marthe Brossier dès l'an 1598. Il est certain qu'au printemps de cette année, elle quitta Romorantin avec son père et ses sœurs, et qu'elle se dirigea vers l'Anjou en cherchant à appeler l'intérêt du peuple sur sa personne, en implorant partout des secours spirituels pour chasser le démon auquel elle prétendait devoir attribuer les convulsions dont elle se disait tourmentée.

Miron, évêque d'Angers, et bientôt après l'official d'Orléans soumirent cette fille à un examen scrupuleux, et à une épreuve qu'ils jugeaient l'un et l'autre sans réplique; il leur parut que le diable n'était pour rien dans la maladie de Marthe, et que cette convulsionnaire simulait la possession. Défense fut faite, sous peine d'excommunication, à tous les ecclésiastiques du diocèse d'Orléans d'employer les exorcismes sur la fille Brossier. « Miron... ayant donné à dîner à Marthe, il lui fit apporter de l'eau bénite...

(1) Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, etc., art. *Brossier*, t. 4, p. 161 de l'édition de 1820.

Elle n'eut aucune émotion par rapport à l'eau bénite, mais elle fit cent contorsions quand on lui présenta de l'autre. Là dessus ce prélat commande qu'on lui apporte le livre des exorcismes et se met à réciter le commencement de l'Enéide : autre panneau pour la possédée ; car, s'imaginant que le latin de Virgile était le commencement de l'exorcisme, elle témoigna par des postures violentes que le diable la tourmentait. Il n'en fallut pas davantage pour convaincre de l'imposture l'évêque d'Angers (1). » A Orléans... on lui présenta un Despautère (un dictionnaire) relié à la vieille façon. Marthe estime que ce soit le fléau des diables, et frémit à la seule vue des deux ais de la couverture et des deux fermoirs de cuivre. On l'ouvre, on lui commande de lire dedans. Elle tombe par hasard sur des vers de mots rudes et de syllabes âpres et scabreuses sans signification, qu'elle prend pour les plus violentes conjurations de l'exorcisme, et les ayant à demi prononcées, se renverse et voltige en terre... (1) Ces résultats rappellent trait pour trait ce qui arriva dans le verger de Franklin, à Auteuil, lorsque les commissaires chargés d'apprécier l'influence de l'agent magnétique firent tomber dans des accès convulsifs un jeune homme qui se figurait être en présence d'un arbre magnétisé...

Arrivée de Marthe à Paris, au printemps de 1599 ; pèlerinage à Sainte-Geneviève. Les frères capucins soutiennent que Marthe est possédée, et qu'elle doit être soulagée par l'application des secours spirituels. Bientôt le frère Séraphin pratique publiquement, dans l'église de Sainte-Geneviève, des exorcismes qui excitent des attaques convulsives, et auxquels les habitans de Paris se portent en

(1) Bayle, etc., t. 4, p. 156.
(2) Bayle, etc., t. 4, p. 158, 156.

foule. « Les postures qu'elle fit pendant que les exorcistes faisaient leurs fonctions persuadèrent aisément au menu peuple qu'elle était démoniaque, et le bruit en fut bientôt répandu par toute la ville (1). »

Sur la fin de mars, le cardinal de Gondi, qui occupait alors le siége épiscopal de Paris, chargea Marescot, Riolan, Autin, Ellain et Duret de prendre connaissance de l'état de la fille Brossier, et d'émettre un avis sur la cause des phénomènes convulsifs.

Le jour de la première réunion, les cinq médecins examinèrent la langue qu'ils jugèrent rouge et enflammée; ils constatèrent l'existence de certains bruits d'entrailles; mais la convulsionnaire interrogée en grec et en latin, comme cela se pratiquait alors, dans les cas analogues, d'après les préceptes du rituel, ne put répondre. L'opinion des docteurs fut : que Marthe à peine malade simulait la possession, que le diable était étranger à son état de souffrance.

Pendant la seconde séance, à laquelle ni Marescot ni Riolan ne purent assister, Duret enfonça dans la main de la convulsionnaire une épingle qui n'excita aucune plainte.

Pendant la troisième expérience, le père Séraphin mit une grande expression de vigueur dans ses commandemens; Marthe tira la langue, tourna ses yeux, trembla par tout le corps, tomba par terre, et s'avança par sauts et par bonds jusqu'à la porte de la chapelle. « L'exorciste se mit à crier que si quelqu'un persistait encore dans son incrédulité, il n'avait qu'à se commettre avec ce démon possesseur et qu'à tâcher de le dompter au péril de sa propre

(1) Bayle, etc., t. 4, p. 456.

vie. Marescot répond qu'il accepte le défi, et tout aussitôt saisit à la gorge la possédée et lui commande de s'arrêter. Elle obéit et allégua pour ses excuses que l'esprit l'avait quittée (1).

Le jour de la quatrième expertise, Marthe resta calme pendant tout le temps que les médecins se tinrent à ses côtés. Les convulsions survinrent pendant une absence que les docteurs simulèrent à dessein; mais ceux-ci revenant à propos, Marescot enchaîna pour la seconde fois les mouvemens de l'énergumène. Riolan s'emporta en adressant à Marthe des paroles dures; Autin avoua qu'il se perdait dans le doute; Duret prétendit que les convulsions de la patiente, sa manière de tirer la langue, son insensibilité àla douleur, suffisaient pour établir qu'elle était sous la dépendance du diable.

Une nouvelle commission de médecins se rangea, le surlendemain, à l'opinion qu'avait précédemment émise Duret; ces nouveaux juges assurèrent aussi que Marthe avait répondu convenablement quand on lui avait parlé en grec ou en anglais.

Henri IV, qui occupait alors le palais de Fontainebleau, craignit, en entendant raconter toutes ces merveilles, que la divergence des opinions ne finît par ranimer l'effervescence des haines religieuses encore mal assoupies; en conséquence il ordonna au parlement d'interposer son autorité et de faire cesser les épreuves publiques.

Marthe Brossier fut séquestrée et soumise à une épreuve de quarante jours. Le sénat, après avoir eu sous les yeux le rapport de la dernière commission composée de quatorze médecins, lesquels déclaraient cette fille non possédée, après

(1) Bayle, t. 4, p. 157.

avoir pris connaissance de l'instruction dressée par les magistrats sur l'ensemble des événemens observés depuis le commencement de la maladie de Marthe Bossier, chargea Nicolas Rapin, lieutenant de la prévôté, de conduire la convulsionnaire à Romorantin d'où il lui était défendu, dorénavant, de s'éloigner, et où sa présence devait être constatée de quinzaine en quinzaine par un juge du lieu.

Cependant le pouvoir n'était encore qu'au commencement de ses embarras. Il fallut se décider à interdire l'accès de la chaire au capucin Dupuy, morigéner le prédicateur de la Sorbonne qui tonnaient tout haut contre l'abus de la force, contre la gêne et les obstacles que l'on opposait à l'administration des secours spiritnels. La fille Brossier s'échappa de sa ville natale sous la protection d'un seigneur puissant, et dirigea ses pas vers l'Italie. Il fallut se hâter d'écrire à Sillery qui remplissait les fonctions d'ambassadeur auprès du Saint-Père ; le cardinal d'Ossat fut chargé de représenter au pape qu'il n'y avait rien de surnaturel dans les convulsions de la fille Brossier ; mais ce ne fut qu'après qu'on se fut bien assuré que les théologiens et les jésuites ne prendraient point parti à Rome pour le père Séraphin et pour les exorcistes de Paris, que l'on commença à respirer librement à la cour (1).

Cette histoire a perdu aujourd'hui son principal intérêt; cependant elle servira au moins à confirmer, comme tant d'autres, le danger de l'ignorance et des anciennes théories. On remarquera que si les expériences qui furent tentées à Angers et à Orléans étaient concluantes contre la possession, elles ne prouvent absolument rien pourtant en faveur de la non existence de l'hystérie et des idées fixes.

(1) Congnard, *Hist. de M. Brossier*, prétendue possédée, tirée du latin, de J. de Thou, in-4°, Rouen, 1652.

Quand une convulsionnaire est saisie de convulsions au moment où l'on approche certains objets de ses tégumens, où l'on débite certaines paroles en sa présence, où l'on étale à ses yeux certains talismans, c'est moins évidemment la nature des objets que les propriétés qu'on leur attribue, moins le sens réel des mots que celui qu'on leur suppose, qui provoquent les phénomènes musculaires. A Loudun le contact d'un sachet rempli de plumes déterminait sur les religieuses et les autres possédées des crises nerveuses tout aussi certaines que l'application des saintes reliques; à l'époque de la fameuse épidémie de Saint-Médard, une pincée de terre que l'on supposait avoir été prise sur la fosse du diâcre Paris faisait entrer en convulsion les membres où l'on venait de l'appliquer tout aussi sûrement que si cette terre eût été prise en réalité sur le corps du vénérable prêtre. Il est arrivé plus d'une fois que des femmes qui se croyaient sous l'influence de l'agent dit magnétique, bien que personne n'eût songé alors à les magnétiser, tombaient cependant dans des attaques convulsives involontaires. On sait qu'il suffit quelquefois d'insister sur la répugnance et le dégoût qu'inspirent généralement certains reptiles pour que des femmes vaporeuses, que la vue de quelques uns de ces animaux a jetées déjà dans des accès de convulsions, soient reprises instantanément d'accès analogues. Il ne serait point extraordinaire que la vue d'un livre enfumé, que l'effroi causé par le débit de certains mots latins eussent suffi pour exciter sur Marthe Brossier un violent ébranlement cérébral et des crises convulsives. Les conjurations, les exorcismes ne produisaient-ils pas généralement cet effet sur les énergumènes, c'est-à-dire sur des malades atteintes d'hystérie? Pourquoi la fille Brossier n'aurait-elle pas été passible, en la supposant sujette à l'hystérie, des

mêmes impressions et des mêmes accidens nerveux? Mais il n'eût été facile pour personne, en 1599, de réduire à des termes aussi simples la question soulevée par l'état réel ou simulé de Marthe Brossier (1).

(1) Voir aussi : *D'Ossat* (*lettres du cardinal*), t. 3, p. 490 et suiv. — *Manuscrits de Colbert*, vol. 32, bibl. royale.

LIVRE QUATRIÈME.

DE LA FOLIE CONSIDÉRÉE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA MANIÈRE DONT LA FOLIE EST LE PLUS GÉNÉRALEMENT ENVISAGÉE PAR LES ÉCRIVAINS DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Pendant ce siècle, la pensée humaine, fécondée par quelques rares et sublimes génies, atteindra rapidement à un degré d'élévation tel qu'il ne sera donné d'abord qu'à un petit nombre d'intelligences privilégiées d'apprécier l'importance et l'étendue d'un tel progrès. Tandis que les Bacon, les Descartes, les Pascal, les Leibnitz, les Newton, sans compter les Locke, les Hobbes, les Malebranche s'efforceront de saper d'une main les erreurs qui ont contribué jusque-là à tenir la raison captive, frayant hardiment de l'autre à l'entendement des voies que nul n'avait avant eux pratiquées; il se trouvera encore des hommes qui redoubleront d'activité pour ressaisir et renouer solidement les liens qui avaient pendant si longtemps tenu l'esprit humain comme enchaîné aux plus stupides raisonnemens. Nous pouvons le dire avec orgueil, les Baillou, les Plater, les Lepois, les Sylvius, les Sennert, les Willis, les Bonet, conquirent un rang distingué parmi les savans qui

contribuèrent à asseoir la physiologie et la pathologie intellectuelles sur leurs véritables bases. On ne sait que trop que les préjugés ne s'éteignent qu'avec lenteur, parmi les masses; désormais cependant la vérité est sûre de son triomphe.

Pierre Delancre, conseiller au parlement de Bordeaux, ne se contenta pas d'examiner, et de ressasser longuement, dans deux énormes volumes, publiés l'un á la date de 1613 et l'autre à la date de 1622, une foule de questions relatives à la sorcellerie; il prouva encore par sa conduite, ainsi que l'avaient fait avant lui beaucoup d'inquisiteurs, qu'en sa qualité de juge, il aurait cru forfaire en épargnant la vie d'un seul monomaniaque entaché du soupçon de magie. Pierre Delancre, pas plus que Bodin, ne saurait être confondu avec le commun des démonographes; profondément versé dans la connaissance des lois, grand criminaliste surtout, il a encore le mérite d'avoir porté son attention sur les coquilles fossiles, dont il assigne sagement l'origine, et se distingue à une époque où notre langue n'était pas formée par une manière d'écrire qui touche parfois de très près à l'éloquence. Quand on voit un homme doué de tant de mérite, de tant de rares facultés, pâlir sur les manuscrits et sur les livres pour tâcher de pénétrer les mystères de la sorcellerie, entasser pages sur pages pour démontrer aux autres que les malheureux que nous considérons comme fous n'étaient positivement que des assassins, et que leur commerce incessant avec les démons ne permettait pas de douter qu'ils ne fussent un fléau pour la religion, la morale et la vie des citoyens, on est porté à espérer qu'un jour la justice se montrera tout à fait indulgente pour une certaine classe de criminels que les manigraphes considèrent comme des fous difficiles à définir et à pénétrer. Je ne m'arrêterai

point à discuter les opinions et les théories de Delancre; mais les ouvrages de ce magistrat seront lus avec autant d'intérêt que de fruit par les personnes qui désireront connaître les procédures qui concernent les démonolâtres de la Navarre, du pays Basque, et de beaucoup d'autres provinces. C'est encore à Delancre qu'on doit la description de la monomanie compliquée de convulsions, qui régna épidémiquement dans les environs d'Acqs, et le rapprochement d'une foule d'histoires, qui seraient à présent perdues pour la science si elles n'eussent pas été soigneusement recueillies par ce laborieux écrivain (1).

Il parut en 1623, à Mayence, un ouvrage classique sur la *démonologie*, qui assura pour longtemps à Dom Francisco Torreblanca, son auteur, un rang tout à fait à part parmi les criminalistes. Ce livre, rédigé en style concis, exempt de digressions, annonce dans celui qui l'a composé des connaissances presque uniques en physique, en théologie et en jurisprudence. Qu'on se donne la peine de jeter un coup-d'œil sur les principaux chapitres de cette production, et notamment sur *l'épitome*, où Torreblanca examine les crimes des sorciers, où il expose les peines qui leur sont réservées par les lois, et l'on comprendra l'importance que l'on dut attacher à une certaine époque à un ouvrage qu'on peut jusqu'à un certain point comparer à nos *codes*, et qui embrasse tout ce qui était censé concerner les relations de l'homme avec les démons. Je n'ai pas cru devoir passer entièrement sous silence un écrit qui contient tant de matériaux utiles pour l'étude de la *démonomanie*; mais c'est la dernière fois que j'appelle

(1) P. Delancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, etc., in-4°, 1613, Paris. — P. Delancre, *L'incrédulité et mécréance du sortilége pleinement convaincue*, etc., in 4°, 1622, Paris.

votre attention sur de pareils livres, et je ferai maintenant tout mon possible pour me circonscrire dans le cadre des études purement médicales (1). J'oubliais de dire que dès 1599 le fameux jésuite Del Rio avait publié sur ces matières un traité qui jouit encore à présent d'une certaine célébrité; j'ai été à même de citer plus d'une fois dans les divers paragraphes de ce travail des faits empruntés à ce traité (2).

Baillou, dont peut-être j'aurais dû vous entretenir plus tôt, parce qu'il a surtout fleuri dans le siècle précédent, mais dont jusqu'ici j'ai négligé de parler, attendu que ses principaux écrits n'ont été que tardivement publiés et répandus, Baillou, sans jamais penser à faire de la folie une étude spéciale, a cependant rendu les plus grands services à la pathologie mentale, en répandant, comme l'avaient fait Houlier et Nicolas Lepois, la doctrine des anciens classiques sur les causes physiques du délire, des convulsions, et d'une foule d'autres accidens nerveux. Je ne prétends pas qu'il n'y ait rien à redire dans la manière dont cet homme célèbre interprète les phénomènes encéphaliques, soit dans son mémoire sur certains accidens de nature convulsive, soit dans le livre des maladies des femmes, soit dans son précieux recueil de consultations médicales; mais comme Baillou n'a rien accordé à l'intervention des causes surnaturelles, dans la production des maladies physiques, il est manifeste qu'un esprit positif ne pouvait plus songer, après avoir lu les ouvrages de ce maître, à faire jouer un rôle quelconque aux démons, dans l'écono-

(1) *Dæmonologia, sive de magiâ naturali, dæmoniacâ*, etc., lib. quatuor, lib. 1, *Tractatus de magiâ divinatrice*, lib. 2, *Tractatus de magiâ operatrice*; lib. 3; *De punitione hujus criminis in foro exteriori et juridico*, etc.; auctore D. F. Torreblanca, 1623, Moguntiæ.

(2) Del Rio, *Disquisitionum magicarum*, lib. sex, in-4°, Louvain, 1599.

mie vivante, ni être tenté de séparer dorénavant les phénomènes morbides, des appareils physiques qui étaient reconnus présider à telle ou telle fonction. Il fallait certainement être doué d'une organisation privilégiée pour envisager les phénomènes fonctionnels d'un pareil point de vue, au temps où Baillou embrassa l'étude de la pathologie et des autres sciences médicales; toutefois en devenant le guide de ses contemporains, il ne faisait souvent que reproduire ce qu'il avait lui-même appris à l'école d'Hippocrate, et de Galien; mais les traditions de l'antiquité ne pouvaient pas être commentées par un plus habile interprète (1).

On trouve parmi les faits originaux recueillis par Baillou et réunis dans la collection de ses œuvres, au moins trente exemples d'épilepsie, d'hypocondrie, de céphalalgie, de mélancolie hypocondriaque. Dans tous ces cas d'affections nerveuses, l'auteur s'applique surtout à discuter les moyens de traitement; mais on s'aperçoit facilement que le mode d'expression de ces diverses maladies n'avait point échappé à son observation, et qu'il visait toujours à puiser ses indications dans l'état des organes lésés. Les réflexions qu'il fait, dans sa quarantième observation, où il raconte l'histoire d'une dame noble, qui présenta tous les signes d'une violente éclampsie, au moment de ses premières couches, prouvent combien il était exercé dans l'art si difficile de comparer et de peser les chances du prognostic (2). Dans l'observation trente-troisième, il s'occupe de l'état d'une jeune fille qui passait aux yeux de certaines personnes pour possédée, et qui, bien que très dévote, ne pouvait plus approcher de la table de la com-

(1) G. Ballioni, medici parisiensis, etc., *Opera omnia*, Genevæ, 1762, 4 vol. in-8°.

(2) G. Ballioni, *Opera omnia medica*, t. 2, p. 137

munion sans éprouver de violentes terreurs et des soulèvemens d'estomac. Tout en approuvant les moyens moraux préconisés en cas pareils par le clergé, il s'empresse de prescrire à cette malade l'usage des purgatifs, des bains et du petit lait (1). Il fait remarquer dans l'observation quatrième qu'il n'est pas indifférent pour la santé que le cerveau soit trop mou ou trop chargé d'humidité. Il rapporte qu'il a fait l'autopsie d'un enfant épileptique dont le cerveau contenait une grande quantité de sérosité, tandis que les nerfs optiques étaient atrophiés (2). Que pourrait-on exiger de plus d'un pathologiste qui avait eu à surmonter tant de difficultés, et qui avait été obligé de chercher si loin les modèles sur lesquels il devait s'appuyer? Mais c'est surtout après qu'on a lu le dixième chapitre du traité des maladies des femmes et des vierges, chapitre où Baillon décrit l'hystérie et les principales nuances des affections vaporeuses, qu'on est tenté de regretter qu'un ouvrage qui aurait pu épargner les plus grands maux à l'humanité, s'il eût vu le jour quarante ans plus tôt, n'ait été répandu qu'aussi tard (3).

L'ouvrage de Félix Plater, sur la médecine pratique, et dont l'épître dédicatoire porte la date de 1602, contient plusieurs chapitres remarquables sur la pathologie cérébrale.

L'esprit passe pour faible, dit Plater, quand le jugement, la mémoire, la pénétration, le raisonnement sont au-dessous du type normal. Cette faiblesse peut survenir accidentellement pendant le cours d'une maladie: mais sur certains hommes, elle est permanente et coïncide avec la plénitude de la santé physique.

(1) G. Ballioni, *ibid.*, t. 4. p. 377.
(2) *Ibid.*, p. 179, t. 3.
(3) Voir t. 4, de la page 147 à 181.

Il y a hébétude quand l'esprit, le jugement, la mémoire pèchent à la fois par un défaut de portée; l'esprit manque d'aptitude sur les individus qui ont de la difficulté à exprimer leurs idées; qui ne peuvent s'élever jusqu'à la culture des lettres et des arts. L'imbécillité peut tenir à un vice du jugement, à un vice de la mémoire seulement. On sait que l'infidélité de la mémoire est commune dans la vieillesse.

Sur tous les individus dont il vient d'être question, le cerveau est affecté; mais la lésion de cet organe n'est pas assez intense pour abolir l'exercice des sens et des mouvemens, ni l'exercice des fonctions intellectuelles, bien qu'elle ait assez d'influence pour nuire à l'énergie des facultés mentales. L'altération physique ne doit point être limitée à l'un des ventricules cérébraux, mais elle doit être générale et diffuse, parce que plusieurs facultés se trouvent simultanément intéressées. Sa nature doit aussi offrir des différences parce que les symptômes subissent des variations.

L'imbécillité est quelquefois transmissible par voie d'hérédité. On s'aperçoit de bonne heure qu'un enfant issu de parens bornés est prédisposé à la faiblesse d'esprit.

Les coups, les chutes qui portent sur la tête, les blessures qui intéressent la partie antérieure du cerveau peuvent entraîner l'affaiblissement de l'intellect, et surtout l'abolition de la mémoire. L'afflux du sang vers l'encéphale, les hémorrhagies abondantes, les excès vénériens, le carus, les convulsions, l'ingestion des poisons narcotiques dans l'estomac, l'usage des philtres aphrodisiaques entraînent également, avec une grande promptitude, la perte de la mémoire. On a vu un savant qui avait possédé la connaissance du grec et du latin être forcé de se remettre à l'é-

tude de l'alphabet, après avoir été guéri d'une blessure profonde de l'orbite.

Les facultés de l'esprit demandent à être exercées; leur inaction habituelle peut dégénérer en incapacité.

Une concentration trop soutenue de l'esprit, la prolongation des veilles et du travail de la pensée entraînent quelquefois les mêmes inconvéniens qu'un repos absolu de l'intellect.

Il arrive fréquemment, au fur et à mesure qu'on avance dans la vie, que la mémoire tend à s'affaiblir lorsque le jugement conserve toujours beaucoup de pénétration. On ne peut pas dire positivement de certains vieillards, qui font preuve d'un jugement prompt, droit, sain, lors même qu'il s'agit de choses très difficiles à bien juger, mais qui oublient maintenant avec trop de facilité, qu'ils sont en démence; on s'exprimerait d'une manière plus convenable en disant que la mémoire, qu'ils ont pendant si longtemps surchargée d'impressions et d'idées variées autant que nombreuses, se comporte chez eux comme s'il ne lui restait plus d'espace pour admettre de nouveaux concepts. La mémoire des impressions qui remontent au jeune âge est en général très sûre, même au déclin de la vie; les vieillards jugent mieux des choses qui se rapportent aux temps anciens qu'au temps présent.

De même qu'une douleur intense contribue à rendre moins sensible une douleur plus faible, de même l'attention qui se partage entre un grand nombre d'objets perd de son énergie; et quand on effleure en même temps beaucoup de choses, il est à craindre que les impressions, en se confondant, ne finissent par ne rien laisser dans la mémoire qui demeure faible.

La mauvaise conformation du cerveau, son défaut d'am-

pleur, qui se trahit au dehors par la petitesse de la tête, le déplacement de quelques-unes de ses parties, soit congénital, soit accidentel, qui s'annonce par un vice de conformation de la boîte osseuse du crâne, doivent être notés comme autant de preuves d'imbécillité.

La sécheresse de la substance cérébrale, son défaut de consistance, la surabondance de la sérosité dans le crâne, qui souvent provient d'un travail morbide du cerveau, et qui s'annonce surtout par une disposition à la somnolence, nuit à l'exercice de la pensée et à l'énergie de la mémoire.

On donne le nom de sottise, de fatuité à l'état de ceux qui aux yeux de tout le monde passent pour imbéciles, attendu qu'il existe dans leur manière d'être un cachet auquel il est impossible de se tromper.

Les véritables idiots naissent avec la tache de l'idiotisme; dès l'enfance on s'aperçoit à la nature de leurs gestes, à la manière dont ils avalent les alimens, à leur peu de docilité et de soumission, à l'impossibilité où ils sont d'apprendre à parler, qu'ils ne possèdent rien de ce qui est nécessaire pour profiter de l'éducation qu'on voudrait leur donner. L'idiotisme est fréquent dans quelques contrées d'Egypte, dans les environs de Bremen, en Velais, dans les vallées de la Carinthie. On observe là beaucoup d'enfans dont l'idiotisme est très prononcé, dont la tête est souvent difforme, la langue épaisse, singulièrement volumineuse, le cou goîtreux, la constitution dégradée, qu'on tient assis au soleil jouant avec des fétus de bois, qui impriment à leur corps des mouvemens ridicules, et qui sont pour les curieux un sujet de risée et d'étonnement.

Mais il est une manière d'imbéciles dont la maladie innée, ou postérieure à la naissance, n'est cependant pas assez intense pour exclure le développement de certaines facultés,

qui possèdent même quelquefois à un assez haut degré le génie de la musique, de la sculpture, de la peinture, de l'architecture, et dont la niaiserie se reconnaît à l'empressement qu'ils mettent à courir au devant de la louange, à la satisfaction qu'ils éprouvent à faire ou à dire des choses ridicules. Les grands ont souvent à leur cour des imbéciles qui les amusent par leurs bouffonneries et par leurs bons mots.

Il n'est pas rare de rencontrer parmi les pauvres d'esprit des sujets très vicieux, disposés à la colère, à des mouvemens de fureur, à la tristesse, ou à d'autres penchans qu'ils ne réussissent pas toujours bien à contenir.

On dit qu'un homme est atteint d'aliénation d'esprit, d'hallucination ou de paraphrosynie quand il confond les choses imaginaires avec les choses réelles, ou que la lésion de l'imagination, de la mémoire ou du jugement le rend inapte à juger sensément des qualités des choses actuellement soumises à son examen.

Le jugement, la mémoire, l'imagination peuvent être lésés simultanément ou isolément. L'aliénation peut rester déguisée, se manifester dans les actes ou par la nature des paroles. Elle peut être congénitale, accidentelle, provenir d'une cause externe, d'une cause interne, tenir à l'ingestion de certaines substances, à une violente commotion morale. Elle s'accompagne de fièvre dans la frénésie, elle est exempte de mouvement fébrile dans la manie et la mélancolie. La manie ou folie proprement dite est sujette à se compliquer de paroxismes furieux.

La lésion des sentimens, lorsqu'elle est poussée très loin et qu'elle acquiert de la persistance, constitue une véritable espèce d'aliénation mentale; car elle peut influer d'une manière fâcheuse sur le raisonnement et sur les détermi-

nations, et entraîner le sujet à faire des extravagances. Celui-ci obéit à une sorte de transport déraisonnable qui dans l'élan d'une sotte joie débite des propos puérils, se laisse aller à des démonstrations inusitées, rit et pleure en même temps; il en est de même de celui-là dont la colère dégénère en fureur, qui jure, trépigne, et n'hésite point à courir au devant du danger pour assouvir sa vengeance.

A cette classe de délire appartient la folie amoureuse qui trouble l'imagination et fausse le jugement de ceux qui sont en proie à cette maladie, et qui deviennent bientôt méconnaissables. La folie qui a l'amour pour objet n'épargne aucun sexe; les vieillards n'en sont pas exempts pas plus que les hommes jeunes; les pauvres peuvent en être atteints aussi bien que les riches et que les oisifs. C'est sans motif aucun qu'elle a été appelée la maladie des héros, etc.

La mélancolie, ainsi désignée parce qu'on a supposé qu'elle était engendrée par l'atrabile, est caractérisée par la persistance d'un sentiment de crainte et de tristesse que rien dans la position du malade, si ce n'est un vice du jugement et l'état de perversion de l'imagination, ne saurait expliquer. C'est en vain qu'on recherche si les mélancoliques ont quelques secrets motifs d'affliction ou de crainte; tout ce qu'on peut découvrir, c'est qu'ils se forgent des fantômes, et que leurs appréhensions sont complètement dénuées de fondement.

Quelques mélancoliques, quoique pieux, et attachés à des principes de religion, se figurent qu'ils sont abandonnés de Dieu et condamnés aux tourmens de la damnation; alors ils ne songent plus qu'au jugement dernier et aux supplices qu'ils croient leur être réservés. Cette terrible maladie, qui n'est que trop fréquente et difficile à guérir, fait souvent

ressembler les mélancoliques à des désespérés. On voit quelques uns de ces infortunés s'en prendre à Dieu ; lui adresser des blasphèmes, se sentir poussés à porter sur eux-mêmes une main homicide, à tuer leurs épouses, leurs enfans, leurs voisins, le chef de l'état, sans que la jalousie ou quelqu'autre passion puisse être soupçonnée d'influencer leurs déterminations. Bien mieux, ceux qu'ils se sentent portés à immoler sont parfois ce qu'ils ont au monde de plus cher. C'est malgré eux, assurent-ils, que cette idée funeste est venue les assaillir. Il en est qui supplient le créateur à mains jointes de les délivrer de ces coupables pensées, et qui racontent en sanglotant, en fondant en larmes, et attérés par l'émotion qui les rend tout tremblans, qu'il leur semble qu'ils sont comme dominés par l'entraînement d'une force plus puissante que la volonté.

D'autres sont en proie à des terreurs qui se fondent sur la crainte d'une mort prochaine. Il leur semble qu'ils se sont attiré la disgrace du prince, que l'attention des magistrats est fixée sur leur personne, que leur condamnation est inévitable. L'idée que leur dernière heure s'approche les glace d'épouvante.

D'autres s'attachent à des idées absurdes dont il est impossible de les faire démordre. Celui-ci se dit changé en bête; celui-là croit que son corps est devenu fragile comme un vase de terre, et prend de continuelles précautions pour éviter le choc des objets résistans; un autre s'imagine que son nez est démesurément long; un autre se tourmente parce qu'il lui faut chaque matin s'habiller, et recommencer à ôter ses habits au moment du coucher; on a vu une femme tomber dans la mélancolie en songeant que son mari, une fois qu'elle aurait cessé d'exister, pourrait se donner à une autre épouse. Il n'est pas rare de rencontrer

des individus qui croient avoir avalé des grenouilles, des serpens, et qui s'imaginent les porter vivans dans leurs entrailles.

Ceux-ci se montrent taciturnes, et ne semblent plus tenir à rien; refusant de parler, de marcher, ils recherchent la solitude, évitent la compagnie de leurs proches, et se cachent quelquefois dans les forêts ou dans quelque antre obscur, comme s'ils avaient pris le genre humain en aversion.

Les tourmens des mélancoliques peuvent durer pendant plusieurs mois, si ce n'est pendant des années entières, à moins qu'ils ne cèdent à de sages conseils et à des soins habiles. Beaucoup de ces malades succombent dans un état de complet dépérissement; d'autres, après avoir manifesté une crainte exagérée de la mort, finissent cependant par se noyer, par se pendre ou par se tuer misérablement. Les exemples de pareils suicides sont très fréquens partout.

Tous les aliénés affectés de mélancolie ne sont pas tourmentés au même degré; le même malade présente même quelquefois des rémissions pendant lesquelles il se tourmente moins, et des momens d'exacerbation pendant lesquels le mal est porté à l'extrême. Il y a dans le mois, dans l'année, des époques où ces lypémaniaques souffrent davantage : les époques lunaires, la période des règles, le temps de la grossesse et de l'accouchement sont parfois des instans d'épreuve pour ces malheureux.

La mélancolie hypocondriaque se reconnaît à des signes particuliers : les hypocondriaques oublient souvent qu'ils sont malades aussitôt qu'ils cessent de s'examiner, et leur état varie souvent d'un instant à l'autre. Sans être en danger, sans cesser même de vaquer, comme tout le monde,

à leurs occupations, on les entend continuellement se plaindre d'un malaise qu'ils rapportent à la région du cœur, mais qui a son siége dans l'hypocondre gauche. Cette sensation, annoncée par un excès de chaleur, par des battemens locaux, s'accompagne de borborygmes, de renvois, de vomissemens, d'une abondante expectoration, de céphalalgies, de vertiges, de tintemens d'oreille, de pulsations artérielles intenses, et d'une foule d'autres phénomènes désagréables qui portent les hypocondriaques à se gorger de drogues et à s'adresser à tous les médecins, dont ils fatiguent bientôt la patience.

Toutes les fonctions de l'intellect sont en quelque sorte bouleversées dans la manie. Sans cesse les souvenirs des maniaques, leurs sensations, leur jugement tendent à les induire en erreur. Non seulement ils ne sont pas méticuleux et craintifs comme les mélancoliques, mais ils s'abandonnent aux actes les plus blamâbles, et si dans de courts momens de calme ils se possèdent assez pour raisonner juste et se conduire avec une certaine décence, il leur arrive bien plus souvent de tomber dans des accès de fureur, de crier, de jurer, de proférer des blasphèmes et des injures, de céder à des penchans dégoûtans qui indiquent qu'ils participent aux appétits des brutes. Quelques maniaques se font surtout remarquer par leur salacisme; on a vu une dame, autrefois attachée à des mœurs honnêtes, distinguée par sa naissance, se livrer à des provocations honteuses, et faire des turpitudes qu'on n'oserait raconter. Il n'est point de violences qu'on ne doive redouter de la part des maniaques : les uns cherchent à vous saisir par les cheveux, à déchirer vos vêtemens; les autres se mordent eux-mêmes, et ne sont pas moins dangereux pour leur personne que pour celle des étrangers. On est con-

traint d'enchaîner les maniaques, et malgré tous les soins que l'on prend pour contenir les mouvemens de leurs membres, il n'est pas rare de les voir briser les portes de leurs cellules, percer les murailles, se frayer une issue au moment où on les croit bien enfermés, et fondre comme des bêtes féroces sur les assistans, qu'ils cherchent à étrangler, à couvrir de morsures, à mettre en pièces.

La manie de la danse, ou chorée, est caractérisée par un besoin impérieux de sauter et de danser. Des misérables l'ont parfois simulée pour inspirer de la compassion et extorquer des aumônes; mais il est certain que quelquefois aussi des hommes et des femmes en délire ont été vus dansant jour et nuit sans prendre de repos, non pas pendant quelques heures, mais pendant des semaines et des mois entiers, et que non seulement d'abord ils ne succombaient pas à la fatigue d'un pareil exercice, mais qu'ils y trouvaient encore du soulagement, et qu'ils n'auraient pas pu s'en abstenir sans aggraver leur position. On a remarqué que pendant le temps du repas ou dans les courts instans qu'ils accordaient au sommeil, ces maniaques continuaient encore à imprimer quelques mouvemens à leurs muscles, et qu'ils avaient hâte, en s'éveillant, de se remettre à danser. A la fin il leur arrive cependant de tomber d'épuisement et d'éprouver une excessive faiblesse. Pendant sa jeunesse, Plater a vu à Bâle une femme qui dansa pendant un mois entier sur la voie publique; les autorités chargeaient quelques hommes robustes de danser avec elle, à tour de rôle, car le même danseur n'aurait pas pu tenir à un pareil exercice. On aurait tort de placer cette maladie dans la classe des convulsions, car les muscles ne sont point agités de mouvemens spasmodiques; mais il est clair qu'elle constitue une variété d'aliénation mentale et une véritable folie impulsive. Que

s'il n'est pas certain que ce soient toujours les démons qui pousssent les malades à de pareilles extravagances, il n'est pas impossible que ce soit là une affliction de Dieu qui les punit d'avoir bronché et désobéi à ses volontés.

Les maniaques sont doués d'une force de corps surprenante; rien ne peut abattre ces malades; le sentiment de la douleur lui-même paraît à peine les étonner. Leur audace ne connait point d'obstacles, ils ne reculent devant aucune espèce des dangers, et tentent les entreprises les plus téméraires: on dirait que leur ame se trouve trop à l'étroit dans le lieu où elle est emprisonnée et qu'elle cherche à se frayer une issue hors de l'organisme, et il semblerait que c'est avec intention qu'elle pousse le corps avec tant d'intrépidité contre les objets extérieurs. Les maniaques se font un jeu de rompre leurs liens, de mettre leurs chaînes en pièces, de briser les verrous de leurs cellules, de démolir les murs, de lutter contre plusieurs personnes et de les terrasser. Pour que de pareils accidens aient lieu, il faut que le suc nerveux soit mélangé à un principe singulièrement acidifié, violent comme de l'eau forte et capable d'imprimer aux esprits animaux un degré d'expansion extraordinaire.

Les maniaques résistent d'une manière merveilleuse à des influences habituellement très funestes à la santé ; on les voit affronter le froid, le chaud, le défaut de sommeil, les douleurs physiques, la cuisson des blessures, comme s'ils ne s'apercevaient aucunement qu'ils souffrent.

La manie peut être héréditaire, acquise, temporaire, habituelle; elle peut être de courte durée, persister longtemps, offrir un type continu ou intermittent.

L'exaltation maniaque peut être poussée jusqu'à la fureur; alors on est contraint de lier les malades ou de les

séquestrer dans des couvens, autrement ils pourraient compromettre leur existence et attenter à celle des autres hommes. Lorsque l'excitation est plus tempérée, ils peuvent habiter en commun, et cessent d'être dangereux pour leurs semblables.

En général le délire des maniaques ne s'exerce sur aucun sujet particulier; il est cependant quelques maniaques qui déraisonnent sur un point principal et qui raisonnent avec justesse sur les sujets qui n'ont aucun rapport avec l'idée maladive prédominante.

La manie, bien qu'elle ne soit pas mortelle par sa nature, qu'elle soit exempte de fièvre, qu'elle laisse subsister jusqu'à un certain point l'équilibre des fonctions étrangères à l'intellect, est difficile à guérir parce qu'elle suppose que les esprits animaux et le sang ont subi une profonde altération et que les maniaques par leur pétulance rendent très difficiles l'application et les combinaisons des moyens de traitement.

La manie héréditaire, celle qui est déjà invétérée, guérissent difficilement et d'une manière franche. Il ne faut pas espérer guérir la manie qui tient à l'influence d'une cause organique; celle qui succède à un transport fébrile, à la suppression des hémorrhoïdes, d'un exanthème, des varices, guérit plus facilement.

Les malades qui ont éprouvé des rechutes doivent redouter l'époque du solstice d'été, l'époque de la canicule. Ces accidens arrivent surtout lorsque les saisons s'annoncent par des alternatives de froid ou de chaud qui se succèdent rapidement les unes aux autres.

Un homme qui représente la folie avec des couleurs aussi fidèles a dû nécessairement consacrer beaucoup de temps à l'examen des aliénés; aussi Plater assure qu'il s'est astreint

à recueillir lui-même beaucoup d'observations de manie et de monomanie, qu'il n'a pas craint de pénétrer dans les prisons, les cloîtres, les cabanons infects où de son temps on séquestrait les aliénés dangereux, et que c'est là seulement qu'il est parvenu à étudier convenablement la nature pour apprendre à soulager le malheur.

En général, on ne saurait se lasser d'admirer la justesse des réflexions que fait Plater sur le siége des lésions qu'on doit supposer concourir à la production des maladies de l'intellect; mais c'est surtout dans l'énumération des moyens de traitement, dans l'appréciation des indications thérapeutiques que Plater fait preuve d'une expérience consommée, d'une profondeur de jugement, d'une variété de connaissances admirables. Après avoir insisté avec soin sur l'importance que l'on doit attacher à l'emploi des moyens purement moraux, dans le traitement des vésanies, fait ressortir l'excessive habileté dont il faut être doué pour opposer avec succès de pareils secours aux différentes espèces de folies affectives, Plater passe en revue les différens agens thérapeutiques qu'il croit susceptibles de modifier avantageusement les conditions du système nerveux, dans l'aliénation mentale, et il cherche à apprécier les avantages que l'on peut tirer des différentes espèces de bains, des affusions froides, des émissions sanguines, des diverses sortes de purgatifs, des frictions, des exercices de corps, des lavemens, des émétiques, des rubéfians, des ventouses, des exutoires, des cautères, des escarrotiques, des sétons, d'une multitude d'autres moyens dont on conçoit parfaitement que l'emploi convenablement varié et soutenu puisse contribuer à rétablir la régularité et le calme dans les fonctions de l'entendement.

Plater manifeste la même profondeur dans ses vues

lorsqu'il décrit les lésions du toucher, de l'ouïe, de la vision, du goût, de l'odorat, et il est certain que sa classification des lésions du mouvement dénote des connaissances très positives et très avancées sur la physiologie du système nerveux.

Plater croit devoir placer l'épilepsie dans la catégorie des lésions de l'entendement; les opérations de l'intellect, l'exercice des sens ne sont pas effectivement affectés à un moindre degré que les fonctions du mouvement, pendant toute la durée d'une violente attaque d'épilepsie; cette considération peut donc jusqu'à un certain point justifier la classification adoptée dans cette circonstance par Plater; mais les considérations invoquées par Plater pour établir que c'est dans l'encéphale qu'il convient de placer le siége de l'épilepsie, attendu que l'encéphale seul est le siége des fonctions sensitives, intellectuelles et locomotives, méritent surtout d'être pesées avec une attention toute particulière.

F. Plater pense que les esprits déchus ont encore, dans quelques circonstances, le pouvoir d'intervenir pour porter le désordre dans les fonctions de l'organisme humain. Il est persuadé, d'après ce qu'il a lui-même observé, que la folie démoniaque, tout en présentant à peu près les mêmes symptômes que la manie ou la mélancolie ordinaire, peut cependant en être distinguée par des signes à peu près certains.

Au dire de Plater, on reconnaît qu'un aliéné est affecté de ce genre d'affliction lorsqu'il aperçoit des esprits autour de sa personne, qu'il reste pendant des intervalles plus ou moins longs sans parler, sans prendre de nourriture, qu'il jouit de la faculté d'imprimer à son corps des courbures extraordinaires, qu'il entend parler le démon par sa bouche, qu'il jouit de la faculté de prédire l'avenir, de prévoir ce

qui doit arriver, de deviner la présence des choses cachées, de parler des langues qu'il n'a point apprises et qu'il ne comprenait pas avant l'invasion de sa maladie.

On lit dans Matthiole que les démons se mêlent souvent aux liquides bilieux, et qu'ils se laissent transporter avec ces liquides jusqu'aux parties de l'économie vivante sur lesquelles ils se proposent d'exercer leurs pernicieuses manœuvres; mais il n'est pas de la compétence des médecins de discuter sur la manière dont les démons s'arrangent et combinent leurs moyens pour troubler la raison de l'homme; il faut seulement ne jamais oublier, ne jamais perdre de vue que les esprits déchus possèdent des moyens infaillibles pour provoquer la folie, soit qu'ils se contentent d'obséder l'esprit, soit qu'ils agissent sur les ressorts intérieurs, après avoir pris possession du corps. L'Écriture sainte, les traditions historiques enseignent que la folie démoniaque a régné anciennement dans plus d'une contrée; on ne peut pas non plus à présent révoquer en doute la réalité de son existence.

Il faut également rapporter à l'influence des démons une espèce particulière de sommeil comateux qui n'atteint que les sorciers, pendant lequel ils se persuadent qu'ils font de longs voyages par l'air, qu'ils sont assis à des tables servies avec délices, qu'ils se livrent au plaisir de la danse et aux jouissances de Vénus, et dont les impressions sont tellement senties par eux que ces idées erronées persistent ensuite dans leurs esprit après le réveil.

Finalement les désordres fonctionnels qui proviennent de l'obsession ou de l'incitation des démons ne doivent point être combattus par l'usage des moyens thérapeutiques ordinaires; c'est aux théologiens qu'il appartient de chasser les démons en s'aidant des prières des fidèles. Il

est quelquefois arrivé que les esprits nuisibles conjurés par des gens sans pouvoir ont fait semblant de prendre la fuite, bien qu'ils ne fussent attaqués que par des armes insignifiantes ; mais cette retraite simulée tendait à en imposer aux individus crédules (1).

L'ouvrage de F. Plater, s'il était possible d'en retrancher les passages que nous venons de citer en dernier lieu, paraîtrait avoir été composé tout récemment ; mais ces passages forment une tache dont on ne saurait nier l'importance, puisqu'ils venaient à l'appui des doctrines qui servaient de base aux tribunaux exceptionnels (2).

On a cru qu'il y avait pour le moins de l'exagération dans l'éloge que fait Boerhaave du mérite de Charles Lepois ; certainement Charles Lepois a fait preuve dans le peu qu'il nous a laissé sur la pathologie cérébrale d'un talent d'observation, d'une solidité d'induction et de jugement dont on ne trouve que très peu d'exemples parmi les auteurs de pathologie, tant il est vrai qu'il est peut-être moins difficile d'acquérir de vastes connaissances que de bien voir et de bien juger dans les siences qui réclament à la fois et l'application des sens et le secours de la logique. Il appartenait à Boerhaave de bien apprécier le genre de mérite et de talent de Charles Lepois.

L'originalité du jugement de Lepois se fait surtout remarquer à un très haut degré dans le *chapitre sept* de son livre, où il étudie les phénomènes convulsifs de l'hystérie qu'il est d'avis de rapporter à l'épilepsie. Comment les

(1) F. Plateri, etc., *Praxeos medicæ*, t. 1, édit. in-4°, Basilæ, 1736, p. 14, 87, 27.

(2) F. Plater, édition citée. — Lisez surtout : *De mentis imbecillitate*, ch. 1 ; *De mentis consternatione*, ch. 2 ; *De mentis alienatione*, ch. 3 ; et en général tout le livre 1er.

médecins, d'autrefois, qu'on doit supposer avoir été doués de quelqu'érudition, n'ont-ils pas aussitôt reconnu, après avoir jeté les yeux sur un pareil ouvrage, que les phénomènes musculaires, attribués du temps de Louis XIII et même de Louis XIV encore, à la possession diabolique, ressemblaient trait pour trait à ceux de l'hystérie spontanée et naturelle? Peut-être n'a-t-on pas osé, dans les expertises judiciaires, en référer à l'autorité de cet habile observateur parce qu'il se cramponnait, pour ainsi dire, avec plus de force aux véritables explications physiologiques.

La rédaction de Charles Lepois s'enchaîne avec tant de rigueur qu'il est presque impossible de présenter un aperçu satisfaisant de ses principaux paragraphes; je me contenterai donc de faire remarquer ici que non seulement Charles Lepois a parfaitement décrit l'hystérie convulsive violente, tenant compte des divers états de tout le système musculaire, pendant la durée de l'attaque, des lésions des sens, de celles des facultés intellectuelles et affectives, mais qu'il s'est encore efforcé de prouver que les différentes lésions fonctionnelles que l'on note sur les hystériques ne peuvent provenir que d'un état morbide des centres nerveux encéphaliques, parce que c'est le cerveau qui préside à l'exercice des mouvemens volontaires, de la sensibilité et de la pensée. Je ne sache pas qu'on ait jamais rien dit de plus rationnel sur ce sujet délicat; dans tous les cas si les recherches de Lepois sur l'hystérie n'ont pas porté tout de suite les fruits qu'elles devaient produire, en bannissant pour toujours des livres de médecine la théorie de la possession diabolique, elles peuvent encore à l'heure qu'il est offrir aux médecins une source d'instruction précieuse. Ainsi, cent fois l'on a agité la question de savoir si les hommes peuvent, aussi bien que les femmes, être atteints

de convulsions hystériques ; cette question est toute résolue par la théorie de Lepois. Puisque le siége des désordres qui correspondent aux accidèns qui constituent l'hystérie réside dans les hémisphères cérébraux et non dans l'appareil de la génération, il n'y a pas de raison pour que l'hystérie épargne absolument les hommes, et l'observation clinique prouve qu'effectivement ils sont quelquefois exposés à cet état maladif. Ch. Pison a cherché aussi à constater sur des cadavres l'existence des altérations qui peuvent porter le désordre dans les fonctions de l'innervation (1).

Daniel Sennert établit une différence entre la démence et la faiblesse d'esprit. Le dément n'a plus ni mémoire ni imagination ; il est incapable de raisonner. L'imbécile ou morose possède encore jusqu'à un certain point la faculté de recueillir des impressions, d'en garder le souvenir, de porter un jugement. Les sots sont pires que les moroses, parce qu'ils ont en même temps le jugement faible et faux.

L'existence du *délire* suppose un trouble de l'imagination et par suite un vice dans le mode du raisonnement. Il y a des différences à établir dans le délire, suivant qu'il est accompagné ou non accompagné de fièvre. Le délire fébrile peut provenir d'une inflammation méningée ou tenir à une affection inflammatoire siégeant loin de la tête. La mélancolie, la manie rentrent dans la classe des délires non fébriles. On peut appeler délire simple ou paraphrosynie le délire fébrile symptomatique ; on peut lui conserver ce dernier nom bien qu'il ne soit pas compliqué de fièvre, pourvu que sa durée soit courte et éphémère (2).

Daniel Sennert a lu tout ce que Galien, Arétée et Alexan-

(1) Caroli Pisonis, etc., *Liber singularis*, etc., Edent. Her. Boerhaave, 1768.
(1) D. Sennerti, *Opera omnia*, in-folio, Lugduni, 1666, t. 2, ch. 7. — *Institut. medici*, lib. 2, pars 3, sect. 1, et cap. 4, sect. 2.

dre de Tralles ont écrit sur la *mélancolie*; il connaît et cite à propos les faits recueillis par Donat, Montanus, Lemnius Levinius. La mélancolie, dit-il, a été définie : un délire accompagné de crainte et de tristesse, avec lésion de l'imagination et du jugement; mais bien que ces deux facultés soient quelquefois lésées simultanément sur les mélancoliques, quelques-uns de ces malades continuent à tirer des déductions justes, ou ils ne déraisonnent que sur un sujet déterminé. La mémoire n'est point affaiblie dans ce genre d'aliénation.

La mélancolie devrait être définie : une contention, une concentration de l'ame sur une même idée, ou bien un délire qui s'exerce sur une pensée fausse et presque exclusive. On trouve des mélancoliques qui non seulement paraissent exempts de tristesse et de crainte, mais qui s'abandonnent à la joie, en se berçant d'heureuses chimères, prétendant qu'ils sont rois, princes, possesseurs de grandes richesses. Du reste, les nuances, les variétés de ce délire sont innombrables.....

Parmi les mélancoliques, les uns sont portés à rire, les autres à se livrer à des mouvemens de colère ou de violence, comme dans la frénésie; il en est qui abandonnent jusqu'à l'espérance et qui se tuent; d'autres se placent au dessus de l'humanité et se figurent faire la conversation avec Dieu ou avec des anges. Celui-ci ne songe qu'au moyen de s'enrichir et se fait remarquer par une avarice sordide; celui-là vante son opulence, bien qu'il ne possède rien; un autre se pose d'une manière superbe, parle de ses trésors, de ses pierreries, de la pompe de ses ameublemens, veut se faire respecter comme un souverain; cet autre qui est comblé de richesses se croit pauvre, ou bien il se figure qu'on le prend pour un criminel et que le moment de son supplice n'est

pas éloigné; cet autre se dit damné et s'attend à être précipité dans l'enfer, etc.

Le délire qui a l'amour pour objet doit être rapporté à la mélancolie. Il faut qu'un homme ait le jugement et les affections lésés pour concentrer tous ses désirs sur un objet qu'il sait ne pas pouvoir posséder, et pour s'en préoccuper au point d'oublier le sommeil, d'oublier de prendre de la nourriture. Du reste la joie, la tristesse, la colère, les émotions du succès, les larmes, le désespoir font partie des symptômes de l'érotomanie, les malades passant par toutes les péripéties de l'espérance et du découragement. — Valeriola a guéri un homme affecté d'érotomanie qui était parfois tourmenté la nuit par d'étranges visions, et qui tantôt riait aux éclats, tantôt passait de la colère à l'emportement en un clin d'œil. Ce mélancolique apercevait à ses côtés l'image de l'objet qu'il adorait et commençait par lui adresser des paroles faites pour l'attendrir; voyant que cette ombre ne faisait aucune démonstration pour répondre à ses caresses, il passait aux invectives. Tout le jour il parlait de l'objet par lui adoré, et, privé de sommeil, rongé de souci et d'ennui, il n'eût pas manqué d'en finir lui-même avec la vie si l'on n'eût pris soin de surveiller tous ses mouvemens. Cet état ne se dissipa qu'au bout de six mois (1).

La *manie* peut être définie: une lésion de l'imagination et du raisonnement, accompagnée d'audace et souvent de colère ou de fureur; le maniaque est exempt de crainte, il est turbulent et offre l'image de la véritable folie. Sous certains rapports, il diffère donc beaucoup du mélancolique, bien que certains pathologistes, et entr'autres Galien, aient

(1) Sennerti, *opera*, etc., t. 2, de la page 394 à 395.

parfois confondu la manie avec la mélancolie. Ceux qui sont atteints de délire maniaque se précipitent sur le premier venu, et ne songent guère à leur conservation. Le changement que la maladie introduit dans leurs habitudes les fait ressembler à des animaux féroces et les rend dignes de toute notre commisération. Leurs regards farouches, leurs traits repoussans, les paroles obscènes qu'ils débitent, leurs vociférations, leurs vêtemens déchirés en lambeaux, tout contribue à les faire considérer comme le type de la déraison, et les chaînes qui servent à contenir leurs efforts ne résistent pas toujours à leurs emportemens....

Quelques-uns d'entr'eux peuvent simuler le calme de la raison, en imposer par des paroles doucereuses, et s'élancer ensuite sur les imprudens qui ne se sont pas tenus en garde contre de pareilles démonstrations, puis les blesser, les mordre, chercher à les mettre en pièces. La mémoire des maniaques est rarement lésée et ils savent, une fois qu'ils sont guéris, ce qui s'est passé pendant le cours de leur maladie.

Par malheur, Sennert se perd dans des explications purement théoriques aussitôt qu'il cherche à raisonner sur les causes intestines qu'il croit devoir accuser de produire de tels dérangemens dans nos fonctions; mais encore est-il assez sage pour placer le siége du mal dans le cerveau et pour écarter l'idée que les causes surnaturelles sont pour quelque chose, au moins habituellement, dans l'explosion de la folie.

Cependant Sennert accorde encore beaucoup trop à la puissance des démons, car il reconnaît qu'il est une variété d'extase qui est provoquée par des influences diaboliques; que les démonolâtres peuvent en réalité faire des excursions aériennes; que certains lycanthropes paraissent posséder en

réalité la forme d'un loup, parce que le diable les couvre d'une sorte de mannequin qui trompe les plus clairvoyans; que ces lycanthropes ainsi travestis tuent des animaux, qu'ils mettent leur chair en pièces et qu'ils la dévorent gloutonnement, toute pantelante, à la manière des loups. Jamais, sans aucun doute, Sennert n'eût consenti à insérer de pareilles choses dans ses ouvrages, s'il eût réfléchi aux applications qu'on en pourrait faire, et prévu qu'il continuait à donner raison à ceux qui s'obstinaient à sévir contre des hommes en proie au trouble du délire (1).

François-Sylvius Deleboë prélude à l'étude de la pathologie cérébrale en étudiant le rôle des appareils et des organes qui président dans l'état normal à l'exercice des fonctions de l'innervation. Dans un premier chapitre il s'occupe des fonctions de la vue, de l'ouïe, du toucher, du goût, de l'odorat, ou du rôle des appareils sensitifs destinés à la perception des ébranlemens purement physiques. Dans un second chapitre il examine les opérations des centres nerveux intra-crâniens, et traite de tout ce qui concerne les opérations de l'intellect. Le troisième chapitre est destiné à l'étude des affections de l'ame, et le quatrième à celle des mouvemens volontaires. En général Sylvius fait preuve dans ses explications physiologiques, dans ses définitions philosophiques, d'un jugement sain et de connaissances positives. Sylvius pense qu'il se produit dans le cerveau un agent qui est nécessaire à l'accomplissement des actes de l'innervation, qui est d'une extrême subtilité, qui sert de milieu, d'intermédiaire entre le corps et l'ame, qui flue dans les moindres filets nerveux, et qui, si je ne m'abuse, devait, dans sa pensée, représenter quel-

(1) Sennerti, *Opera*, etc., t. 2, p. 393, 394, 395.

que chose d'analogue à notre fluide électrique. Cet *esprit* ou agent joue en effet, probablement, un rôle important dans l'accomplissement des principales opérations du cerveau et des conducteurs nerveux.

Parmi les phénomènes morbides qui attirent particulièrement l'attention de Sylvius Deleboë, il faut noter les phénomènes de la douleur, les vices de la vision, ceux de l'audition, de l'olfaction, du goût, du toucher, les lésions relatives à la caloricité, les troubles qui concernent le sommeil, les erreurs qui se rapportent à l'imagination, au raisonnement, au jugement, à la mémoire, aux passions de l'ame, aux mouvemens volontaires. On voit que peu d'écrivains ont procédé d'une manière aussi rationnelle et avec autant de méthode que Sylvius dans l'examen des lésions élémentaires qui ont coutume de s'associer en nombre variable, pour constituer quelques uns de ces groupes de symptômes auxquels nous sommes convenus d'assigner des noms spécifiques, et à l'aide desquels les pathologistes parviennent à mettre de l'ordre dans leurs connaissances, et à s'entendre les uns les autres (1).

Suivant Sylvius Deleboë il faut considérer comme maladif l'état de certains hommes stupides, bornés, et qui sont absolument incapables soit de faire un raisonnement, soit de comprendre les rapports qui existent entre les causes et les effets.

Cette stupidité date du moment de la naissance, se manifeste comme un vice congénital, ou bien elle est accidentelle ou fortuite; dans ce dernier cas, elle succède souvent à une affection de nature comateuse ou à un chagrin violent et dont la persistance a été longue.

(1) Fr. Sylvii Deleboe, *Opera medica*, etc., in-4°, 1677, p. 392 à 412.

Les esprits lents, épais, incapables de pénétration, qui ne conçoivent bien les choses qu'après un examen très long, ou qui ne conçoivent bien que les choses simples, exemptes de difficultés, doivent être considérés comme mal favorisés de la nature.

La stupidité congénitale ne guérit presque jamais; celle qui est acquise ne cède que très difficilement aux ressources de la médecine; elle doit être combattue par des moyens dont le propre est de stimuler les esprits animaux. Il faut aussi s'appliquer à cultiver d'une manière active l'intelligence des sujets bornés, et les mettre à même d'exercer leurs sens, d'acquérir des notions précises sur le monde physique.

Le jugement peut être nul dans l'imbécillité et la démence; il peut n'être que faible; quelquefois il est plus ou moins faussé, comme on peut s'en assurer sur les personnes qui délirent.

L'absence du jugement, qu'on lui donne le nom de bêtise, de démence ou d'imbécillité, remonte quelquefois jusqu'aux premiers temps de l'existence; sur quelques sujets elle se manifeste à la suite de fièvres graves, de mouvemens inflammatoires, ou bien à la suite d'une attaque d'épilepsie, d'un accès de colère, d'une affection triste, de l'abus des boissons alcooliques, etc.

Il est probable que le défaut inné de jugement provient d'un vice de structure plutôt que d'une lésion de l'ame; mais il est difficile de voir parfaitement clair dans un pareil sujet.

L'homme est en délire toutes les fois que, par un défaut d'attention, il confond le faux avec le vrai, en se laissant tromper par l'imagination ou par l'esprit, ou bien en même temps par l'esprit et l'imagination.

L'homme est encore en délire quand il s'appuie sur des idées fausses, et qu'il en tire des conséquences absurdes comme les suppositions d'où elles sont déduites.

Les lésions du jugement, quand elles dépendent d'une lésion de la matière, ne peuvent être guéries qu'autant qu'on remédie à l'état de l'organe vicié. La cessation de l'ivresse fait disparaître le trouble de la raison. La cessation des affections morales graves qui ont entraîné le délire est suivie pour l'ordinaire du rétablissement de l'exercice intellectuel. On a vu la faiblesse congénitale d'esprit cesser momentanément pendant un état pathologique grave, et reparaître ensuite après la disparition de cette maladie, etc., (1).

Les mouvemens volontaires sont abolis dans les cas de paralysie; ils sont affaiblis dans les tremblemens, augmentés ou pervertis dans certaines affections convulsives.

L'altération des mouvemens peut provenir de l'état pathologique des leviers osseux, de l'état du système musculaire, de celui des nerfs, d'un vice des esprits animaux, d'un vice du cerveau ou du cervelet, d'un état maladif de l'ame.

La stimulation des nerfs, des muscles, de certaines parties du cerveau, du cervelet, de la moelle spinale, suffit pour augmenter l'énergie du mouvement; elle agit en précipitant l'afflux des esprits animaux vers les parties qui doivent être mues.

Les mouvemens convulsifs non continus supposent que la stimulation subit des interruptions; elle occupe un siége variable quand les contractions affectent tantôt une partie, tantôt une autre.

(1) Fr. Deleboë (Sylvius), *oper. cita.*, liv. 11, ch. 14, 15, 16, 17, 18.

La stimulation peut être causée par un corps piquant, par une esquille d'os, par exemple; elle peut dépendre de la présence d'une humeur âcre agissant sur les tissus susceptibles de répondre à l'incitation.

J'ajouterai que l'aperçu que je viens de vous présenter, sur la manière dont Sylvius Deleboë conçoit les maladies du système nerveux n'embrasse qu'un petit nombre des chapitres par lui consacrés à l'étude des lésions de l'intellect ou de la locomotion. Ainsi il décrit encore, dans autant d'articles séparés, l'épilepsie, l'apoplexie, la paralysie, les convulsions, la catalepsie, les affections soporeuses, le coma, le coma vigil, la léthargie, le carus, le cauchemar, le somnambulisme, l'insomnie; et personne, avant ce savant, n'avait apporté autant d'ardeur que lui dans les recherches d'anatomie pathologique.

Sylvius, comme Plater, apporte dans l'application des moyens thérapeutiques une attention exemplaire. Il ne se contente pas de nommer et d'indiquer sommairement les remèdes qui peuvent être prescrits dans le traitement des affections nerveuses, il discute encore la manière dont l'emploi doit en être réglé suivant les indications et les phases de la maladie.

Les écrits de Thomas Willis, concernant les différens genres d'affections convulsives, concernant la manie, la mélancolie, la frénésie, le délire aigu, l'apoplexie, la paralysie, le cauchemar, le vertige, la céphalalgie, représentent presque un traité complet de pathologie encéphalique. Willis excelle, en général, dans la distinction des maladies en espèces, dans l'exposition des troubles fonctionnels qui sont propres à chacune d'elles, dans la localisation des altérations physiques qu'il suppose devoir produire le dérangement de la santé, dans l'exposition des

modes de traitement. Les observations nombreuses, souvent détaillées, accompagnées parfois de la description des altérations pathologiques qu'il est parvenu à découvrir, en procédant à la dissection des personnes qu'il n'a pas pu soustraire au trépas, ajoutent un grand intérêt à ses raisonnemens. Il y a donc continuellement et beaucoup à apprendre avec un écrivain qui possède sur l'anatomie, la physiologie, la pathologie de l'appareil nerveux, les connaissances les plus étendues, et dont bien souvent il n'est redevable qu'à lui-même.

Cependant Willis pèche par son amour pour des explications, pour des théories qu'il ne saurait justifier en en appelant au témoignage des sens, et que le raisonnement ne saurait pas toujours approuver. Les détails qu'il donne sur la prétendue acidité du suc nerveux et des esprits animaux, dans la manie, par exemple ; sur leur effervescence, qu'il compare à celle qui se développe dans un vase lorsqu'on verse certains réactifs sur des acides concentrés ; sur la possibilité du soulèvement et de la subite distension de ces esprits, qu'il suppose pouvoir être violemment poussés hors de leurs filières naturelles pour s'aller frayer une issue au travers de la substance encéphalique, au travers des nombreuses arborisations des conducteurs nerveux, et pour exciter finalement une sorte de tourmente dans l'intellect, n'ont pu être conçus que par un savant de premier ordre ; mais Willis accommode ses hypothèses à l'explication de tous les faits pathologiques, et, à l'en croire, le système nerveux des aliénés ressemblerait à une sorte de laboratoire où l'effervescence des liquides, altérés par de mauvais levains, réagirait incessamment sur l'esprit pour en troubler l'équilibre. Avec le plus grand désir d'exprimer, dans notre langue, les différentes vues

de Willis sur l'aliénation mentale, je ne puis cependant pas le suivre dans la plupart des raisonnemens qui lui sont suggérés par l'étude de la chimie.

Je lis dans Willis que la mélancolie et la manie, bien que séparées par des signes distincts, se rapprochent cependant par l'analogie de leur nature; que la mélancolie peut, sous l'influence d'une exacerbation, dégénérer en fureur; que la fureur, en s'éteignant, peut être remplacée par un délire méticuleux. Pour rendre son idée plus sensible, Willis compare les mélancoliques et les maniaques à une substance qui a pris feu, qui peut donner uniquement de la fumée ou de la flamme, mais où un jet de flamme succède souvent à la fumée, et un jet de fumée à la flamme.

La manie se fait remarquer par la persistance du délire; elle est exempte de fièvre. L'imagination des maniaques est assaillie par un flux d'idées; le travail de la pensée persiste souvent jour et nuit; on acquiert l'assurance qu'il en est ainsi parce qu'on entend continuellement ces aliénés parler, crier, pousser des vociférations; leurs conceptions péchant par un défaut complet de cohérence, ils ont des sensations fausses ou jugent mal des qualités des objets; ils ne respirent que l'audace et sont enclins à la fureur.

La manie peut se déclarer à la suite d'une violente frayeur, à la suite d'une indignation violente provoquée par une insulte, à la suite d'une déception amoureuse, d'un remords de conscience. L'excès de l'ambition, de l'orgueil, des prétentions exagérées suffisent pour donner naissance à cet état maladif.

Ceux qui sont issus de parens aliénés doivent surtout craindre cette affection. Sur plusieurs d'entre eux, l'équilibre de la raison ne se dérange que vers la trentième ou

la quarantième année ; mais à cette période de la vie ils ont à redouter l'explosion du délire maniaque. On peut supposer qu'alors les germes de la maladie sont assez mûrs pour se développer. Si ces germes s'épuisent, le trouble de la raison cesse. Le délire n'est qu'intermittent, si de nouveaux germes arrivent encore plus tard à maturité, car le malade est atteint de nouveau. Le délire reste continu si l'abondance des germes morbides est inépuisable.

Le principe morbide qui doit donner lieu à la manifestation de la manie peut s'engendrer, dans l'organisme, sous l'influence d'une mauvaise alimentation, d'une suppression menstruelle, de la suppression du flux hémorrhoïdal, d'un mouvement fébrile. Cela arrive de préférence sur les hommes naturellement emportés, dont les traits sont habituellement durs et comme menaçans.

Certains fermens, tels que le virus des animaux enragés, tels que le suc de l'aconit, excitent la manie, en se mêlant au sang ou au suc nerveux.

Willis, comme tous ses prédécesseurs, définit la mélancolie un état de délire, sans fièvre ni fureur, accompagné de tristesse et de crainte. Le cerveau et le cœur lui semblent simultanément affectés dans cette espèce d'aliénation. Il déclare que le cerveau ou ses esprits animaux sont viciés, parce qu'il place dans l'encéphale le siége du raisonnement. Il pense que le cœur est lésé parce qu'il lui semble rationnel de placer dans ce dernier organe le siége de la pusillanimité et des affections tristes.

Il fait observer qu'on a composé déjà bien des volumes sur la mélancolie, et qu'il en faudrait multiplier le nombre presque à l'infini pour décrire seulement ses principales nuances. L'antiquité, dit-il, dont on connaît le goût pour le merveilleux, s'est complu à inventer une multitude

d'histoires de transformations d'hommes en animaux ; les mélancoliques se sont empressés de prendre ces fables au sérieux, et de soutenir qu'ils avaient eux-mêmes subi différentes métamorphoses. Il en est qui se croient changés en chiens ou en loups, qui aboient, hurlent et s'appliquent à imiter les habitudes des loups ou des chiens. Quelques-uns se croient morts et demandent qu'on s'occupe de leurs funérailles; d'autres croient avoir un corps de verre et prennent les plus grandes précautions pour éviter le choc des objets extérieurs. Mais, ou les mélancoliques passent en revue toutes sortes d'idées déraisonnables, ou ils concentrent leur attention sur un objet exclusif; ce qui permet de diviser la mélancolie en générale et en partielle.

Les mélancoliques dont le délire offre le plus d'étendue présentent cependant, en général, cette particularité que l'activité de leur pensée ne se ralentit presque jamais, et qu'ils sont plutôt préoccupés de choses insignifiantes que de celles qui leur offrent un intérêt réel ; qu'ils sont constamment disposés à voir les choses sous un jour défavorable, à s'exagérer les difficultés de leur position, à se créer des embarras qui n'existent réellement pas, enfin à se faire des monstres de tout. On dirait que, sur ces mélancoliques, l'état de maladie et d'altération où se trouvent l'encéphale et les esprits animaux, agit sur les impressions qu'ils transmettent à l'ame, comme les verres amplifians agissent sur les rayons lumineux, et que ces malades , ainsi que les personnes qui regardent un objet à travers certains instrumens d'optique, ne peuvent voir les images que sous des proportions gigantesques et effrayantes. Or les impressions qui parviennent à l'ame sous un aspect pareil y laissent des traces difficiles à effacer.

La mélancolie est dite partielle quand le délire s'exerce

sur un objet déterminé ou sur une série d'objets dont il est presque impossible aux malades de détacher leur pensée, sur lesquels ils concentrent toute l'activité de leur esprit, dont ils font dépendre les affections de l'ame, et dont la contemplation incessante ne leur cause que de la tristesse et de l'anxiété. Non seulement ils émettent les idées les plus absurdes et les plus étranges au sujet de l'objet qui les préoccupe particulièrement, mais leur délire s'étend encore à une foule d'objets accessoires et qui n'ont avec le chef principal qu'un rapport éloigné. On peut dire que dans cette affection l'ame corporelle a subi des modifications qui l'empêchent de se comporter soit vis à vis du reste de l'organisme soit vis à vis de l'ame spirituelle, soit vis à vis d'elle-même comme elle le faisait dans l'état de santé, avant d'avoir subi une pareille métamorphose.

Les circonstances et les causes qui influent sur la production du délire mélancolique limité sont très variables. Les passions véhémentes, la crainte, la colère, le désir, la volupté, lorsque leur impression est trop longtemps soutenue, la violence des désirs, surtout des appétits sensuels, toutes les commotions morales portées à l'extrême peuvent contribuer à faire naître la mélancolie. Le poids d'un malheur présent, réel ou imaginaire, l'appréhension d'un mal imminent; la perte d'un bien dont on était en possession ou que l'espérance nous faisait déjà regarder comme nôtre, tels sont les chefs principaux qui exercent le plus d'influence sur la production du délire exclusif. Dans toutes ces circonstances, l'ame corporelle, soit qu'elle se trouve tendue sur les objets du dehors, ou qu'elle soit préoccupée des impressions qui lui sont propres, devient incapable de veiller sur elle-même, de songer aux soins qu'exigent ses rapports avec l'ame spirituelle et avec le corps, de vaquer

à l'exercice des fonctions intellectuelles, des fonctions de relation et de conservation. On aurait trop à faire si l'on voulait peindre tous les types qui résultent de la combinaison des phénomènes morbides observables dans ces affections ; il suffit de rappeler aux personnes vouées à la pratique de la médecine que c'est principalement sur les objets qui se rapportent à l'amour, à la jalousie, à la damnation, au changement de l'homme en bête, aux biens de la fortune, à l'adversité que l'ame s'exerce dans le délire limité à un petit nombre d'objets.

La mélancolie amoureuse, le délire de la jalousie, le délire qui s'exerce sur les matières qui intéressent le salut, sont fidèlement décrits par Willis ; mais c'est principalement lorsqu'il disserte sur l'état des esprits animaux, sur leur nature, sur leur analogie ou leur peu de ressemblance avec tels ou tels agens spiritueux ou chimiques, sur la part d'influence que le chyle, le sang, l'atrabile, l'état du cerveau, de la rate, de l'utérus, de tout l'organisme, peuvent exercer sur la composition de ces esprits, qu'on est tenté d'admirer la fécondité d'esprit de Willis. Je ne puis dire combien d'observations, de vues fines se mêlent partout aux idées théoriques de cet auteur ; ses réflexions n'ont pu être émises, pour la plupart, que par un observateur très exercé, et habitué à procéder en tout avec méthode.

Willis estime que la mélancolie peut être distinguée en corporelle et en humorale, suivant qu'elle provient de l'état des centres de l'innervation ou de l'état du sang. On doit considérer si elle influe de préférence sur les déterminations, sur les appétits sensuels, sur les passions, sur le caractère; si elle a pour sujet la magie, les choses sacrées, les intérêts humains ; si l'amour, la jalousie, la religion fixent surtout l'attention des malades.

Il croit que la mélancolie peut varier dans son mode d'expression, s'accompagner d'hébétude, d'une propension plus ou moins grande à la tristesse ou à la fureur, suivant la nature des sels ou des substances qui se trouvent mêlés à la composition du sang des mélancoliques, et que si le délire est intermittent, continu, s'il est suspendu pendant plusieurs jours, quelques mois, plusieurs années, et sujet ensuite à reparaître, cela peut encore être attribué à la manière dont se comportent, suivant la diversité des circonstances, les agens nuisibles qui contribuent à vicier la masse du sang.

En général, on n'a rien à craindre pour les jours des mélancoliques; mais il n'est pas facile de calculer au juste l'issue probable d'une semblable maladie. Quelques sujets demeurent incurables; d'autres ne se rétablissent qu'à la longue; plusieurs sont rendus à la raison dans un court délai.

La mélancolie qui reconnaît pour cause une influence unique, le choc subit d'une violente passion, par exemple, doit inspirer bien moins de crainte que celle qui s'est déclarée d'une manière progressive, et après une longue incubation. Il suffit souvent, dans le premier cas de délire, de faire cesser la cause morale, en supposant qu'elle ne disparaisse pas spontanément, pour obtenir le rétablissement de la raison; dans le second exemple, au contraire, si la masse du sang, si les esprits animaux s'éloignent de leur composition naturelle, si déjà la structure du cerveau a subi elle-même quelques fâcheuses modifications, il est à craindre que le succès du traitement ne se fasse longtemps désirer.

La mélancolie, à la longue, peut dégénérer en démence; elle peut être remplacée par la manie, se compliquer de

convulsions, de paralysie, d'apoplexie, se terminer par une mort violente.

Les chances de guérison sont peu nombreuses ou nulles quand cette maladie est très ancienne, qu'elle a résisté à une médication variée, et à l'emploi d'un grand nombre de remèdes. Ceux-là ne sont pas dans des conditions beaucoup plus propices au rétablissement dont la maladie semble être purement dans l'imagination, qui se saturent de drogues et trouvent n'en avoir jamais assez à leur disposition.

Le traitement du délire mélancolique n'est pas seulement long et difficile, mais il est très compliqué parce que le médecin est obligé de tenir compte de l'influence des causes éloignées, des causes récentes, des causes accidentelles, de la variation qui survient d'un jour à l'autre dans l'expression des phénomènes morbides; et de régler, de modifier ses prescriptions, suivant la nature des indications primitives ou suivant les indications imprévues qui captivent son attention, etc. L'état des benêts, la stupidité ou morosie, provient de l'absence du jugement et d'un manque d'intelligence.

On pourrait se persuader que l'ame raisonnable est surtout en défaut, dans cet état maladif; mais c'est encore dans l'encéphale qu'il en faut placer la cause, attendu que cette sorte d'éclipse des facultés de l'ame tient à un vice de l'imaginative et de la mémoire, et que ces deux facultés dépendent directement du cerveau.

La mémoire a son siége dans la substance corticale du cerveau, l'imaginative dans le corps calleux et dans la substance blanche : les esprits animaux jouent un rôle nécessaire dans l'accomplissement des fonctions de la mémoire et de l'imagination ; c'est donc dans les esprits animaux ou dans les fibres cérébrales, ou à la fois dans ces fibres et

dans les esprits animaux, qu'il faut chercher le vice qui cause la faiblesse de l'esprit, le défaut d'intelligence, la stupidité, et enfin la nullité des facultés intellectuelles ou l'idiotie.

Les esprits animaux peuvent être altérés de différentes manières; ils peuvent ensuite entraîner l'altération des parties solides; mais le désordre peut commencer aussi par la substance cérébrale et se communiquer ensuite aux esprits animaux.

Le volume et la forme du cerveau peuvent influer sur le moral et sur l'intellect; on dit proverbialement que les petites et les grosses têtes annoncent la bêtise. Il n'en est pas toujours ainsi; mais il est certain que la sécrétion des esprits animaux est moins abondante dans un cerveau étroit, et que souvent un cerveau trop étendu pèche par sa structure, et qu'il ne comporte pas une grande pénétration d'esprit.

Un cerveau bien conformé doit être symétrique et bombé... Un cerveau déprimé, ou trop pointu, ou mal conformé d'ailleurs, ne peut manquer de compromettre l'exercice fonctionnel; on peut le comparer à une glace mal dressée, et supposer qu'il reçoit mal les images et qu'il ne les renvoie pas à l'ame sous leur véritable aspect.

Le cerveau a besoin, pour bien accomplir ses fonctions, d'un certain degré de fraîcheur, d'humidité, de chaleur, de sécheresse, de consistance, pour que les esprits animaux puissent agir dans son intérieur comme ils le doivent faire. On peut supposer que sur les stupides l'organe encéphalique pèche par des qualités froides, par un excès de consistance, d'humidité, par la nature grossière de sa substance, etc. Les qualités de l'air, l'influence du climat, paraissent concourir, dans certaines localités, à éterniser

la stupidité. On dit vulgairement qu'il suffit d'avoir vu le jour en Béotie pour être imbécile.

Le cerveau est criblé de tubes, de filières qui servent à la circulation des esprits animaux; s'ils s'oblitèrent, s'ils sont trop étroits, trop larges, inégaux dans leur calibre, faussés dans leur direction, etc., la circulation des esprits en souffrira et par suite le travail de l'intellect en ressentira le contre-coup.

La stupidité date quelquefois du moment de la naissance; dans ce cas, elle est ou héréditaire ou accidentelle. Elle peut être considérée comme héréditaire lorsqu'un benêt donne le jour à un pauvre d'esprit; elle passe pour accidentelle lorsqu'un homme renommé pour son esprit et pour sa sagesse procrée un fils complétement imbécile. Il arrive souvent que des parens usés par l'intempérance, la luxure, les excès de la débauche, énervent leur constitution, et que les enfans qui en naissent sont tous faibles et valétudinaires. De même les pères trop jeunes, trop caducs, les ivrognes, les individus mous et efféminés, ne sont pas propres à engendrer des enfans remarquables par leur génie. Les paralytiques, les épileptiques, les personnes qui ont éprouvé des accès de carus, des convulsions, des maladies cérébrales graves, courent le risque de transmettre à leurs descendans des facultés intellectuelles incomplètes.

On voit des enfans dont les facultés intellectuelles se sont manifestées d'abord par un éclat rare, tomber vers l'époque de la puberté dans une sorte d'hébétude; il est au contraire des enfans dont on ne peut rien tirer et qui, au moment de l'adolescence, se distinguent tout d'un coup par une rare portée d'intelligence. On peut donc espérer quelquefois qu'un enfant dont l'esprit est borné acquerra plus tard des facultés presque ordinaires.

Les coups appliqués sur la tête, les chutes qui ont lieu sur cette même partie portent souvent atteinte à l'exercice intellectuel. Des hommes versés dans la culture des lettres, renommés par la solidité de leur jugement, sont souvent restés stupides à la suite d'accidens qui avaient déterminé l'ébranlement du cerveau.

L'abus des liqueurs enivrantes, l'usage habituel des préparations opiacées, tendent à produire l'affaiblissement de la raison, surtout si l'ivresse est poussée au point d'entraîner un sommeil maladif.

On a vu une terreur panique, un chagrin subit entraîner l'abolition des facultés de l'intellect, mettre les malades hors d'état de rendre compte de leurs sensations, de vaquer à leurs occupations habituelles.

L'épilepsie, lorsqu'elle est intense, lorsque ses accès durent longtemps, détermine promptement la stupidité. La démence précède ou suit, dans quelques circonstances, l'invasion de la paralysie.

Les sots apprennent assez facilement les choses simples, ils retiennent assez bien ce qu'ils ont appris; cependant les idées qu'ils se font des objets laissent beaucoup à désirer, parce que leur jugement est nul; leurs déductions sont en général absurdes, et leurs déterminations, leurs discours et leurs actes excitent le rire de ceux qui les observent et qui les écoutent. Les stupides ne possèdent ni imagination, ni mémoire, ni jugement; ils sont incapables d'apprendre, de retenir, de juger; ils ne se comportent pas seulement d'une manière sotte, mais ils offrent l'ineptie des brutes, et l'idiotisme se peint sur leurs traits et dans leurs mouvemens.

La stupidité n'a pas toujours lieu au même degré d'intensité; quelques malades sont susceptibles d'acquérir des notions sur un grand nombre de choses, d'autres n'en

peuvent acquérir que sur un nombre de choses très limité. Quelques-uns, bien que tout à fait impropres à la culture des sciences et des lettres, se montrent assez adroits dans les arts mécaniques, d'autres ne sont bons qu'à cultiver la terre. Il en est qui possèdent juste l'intelligence nécessaire pour apprendre à se conduire et à veiller à leur propre conservation; quelques-uns, absolument idiots, n'apprennent jamais rien et se comportent presque comme des automates.

La stupidité qui date de la première enfance, qu'elle soit accidentelle ou héréditaire, guérit rarement passé la puberté. Il n'est pas sans exemple cependant que des enfans stupides et presque totalement hébétés soient parvenus, en grandissant, à développer leurs facultés intellectuelles et leurs facultés morales; ce développement n'a lieu que dans certaines limites.

La stupidité occasionnée par une violence physique, par une passion véhémente, par des atteintes répétées d'épilepsie, devient incurable après un certain temps de durée.

On a vu une fièvre imprévue guérir la stupidité, et ouvrir l'esprit de certains malades. A Cordoue, le fou du roi fut pris d'une fièvre maligne; vers le milieu de cette maladie, il fit preuve d'un jugement si sain, d'une si grande perspicacité d'esprit, que toute la cour admira le changement opéré dans ses facultés intellectuelles. Cet homme se distingua ensuite pendant tout le reste de sa vie par une rare sagacité, etc., etc.

Willis s'est en quelque sorte surpassé lui-même dans son traité des maladies convulsives, où il étudie successivement : l'épilepsie, les convulsions de l'enfance, les convulsions des adultes tenant à une stimulation des racines des nerfs, à une stimulation provenant de leurs dernières

ramifications, à une excitation mécanique attribuable à l'introduction d'un agent toxique dans leur épaisseur; où il étudie les phénomènes de l'hystérie, de l'hypocondrie, de l'asthme convulsif. C'est la première fois qu'on voit un névrotomiste aussi savant et aussi habile, un physiologiste doué de vues aussi étendues, s'emparer, pour ainsi dire, de la stimulation, la faire voyager dans le cerveau, le cervelet, à travers le bulbe rachidien et la tige rachidienne, à travers toutes les subdivisions du système nerveux, en la faisant irradier du centre à la périphérie, et calculer ses effets sur la fibre contractile, suivant que cette puissance va stimuler soit les masses nerveuses centrales, soit les nerfs de la vie animale, soit les ramifications du grand sympathique, soit l'ensemble du système nerveux tout entier; puis reprendre ensuite cette même puissance à la périphérie de l'arbre nerveux et comme à rebours, puis la suivre successivement dans chaque nerf du mouvement, dans les nerfs de chaque viscère, dans les principaux plexus du grand sympathique, chercher à apprécier ses effets locaux sur tel ou tel muscle, sur un organe déterminé, sur le canal digestif, le diaphragme, les poumons, le cœur, etc.; conduire ensuite cette incitation par la pensée jusqu'aux masses nerveuses centrales, et indiquer encore ce qui doit survenir dans l'organisme lorsque la stimulation agit sur des foyers qui offrent des embranchemens aussi étendus. On conçoit combien un pathologiste, habitué à calculer avec cette assurance l'expression des troubles fonctionnels, suivant que le mal agit actuellement sur telle ou telle portion de l'appareil nerveux, doit avoir d'avantages sur les autres médecins, lorsqu'il entreprend de préciser, au lit du malade, le point de départ d'une série d'accidens spasmodiques. Aussi Willis a-t-il promp-

tement fait justice de l'opinion des médecins qui assignent aux maladies de l'innervation des siéges que le raisonnement et le droit sens indiquent ne leur pas pouvoir convenir; aussi, pour citer un exemple, quand il en vient à discuter le siége des phénomènes de l'hypocondrie, de l'hystérie, il n'est pas d'efforts de logique qu'il ne fasse pour démontrer à tout le monde que, dans ces deux états pathologiques, il est impossible que la rate, les viscères du bas-ventre ou l'utérus soient seuls affectés; qu'il n'est même pas nécessaire qu'ils soient lésés; que c'est toujours et positivement l'appareil de l'innervation qui donne lieu aux accidens hystériques et aux prétendues vapeurs des hypocondriaques; que si, comme on n'en peut pas douter, les symptômes nerveux sont quelquefois secondaires et consécutifs, il ne suit pas de là que les instrumens de l'innervation soient étrangers à la production des troubles fonctionnels qui constituent l'essence des deux affections que nous venons de citer; que c'est dans ces instrumens qu'il faut espérer d'en découvrir l'existence.

Willis ne parle point de la stimulation comme d'un être abstrait; il suppose l'existence d'un principe stimulant qui est porté au cerveau, à la moelle spinale, par exemple, soit par le sang, soit par le fluide nerveux, et dont la présence dans ces organes peut troubler l'équilibre fonctionnel; il admet que le liquide séreux sécrété en trop grande abondance dans les cavités cérébrales peut fuser à travers le troisième et le quatrième ventricule jusqu'au bulbe rachidien, et agir là comme un stimulant; il recueille des observations, cite le résultat de ses propres ouvertures de corps pour démontrer par l'application des sens que ses raisonnemens sont parfois confirmés par l'inspection des parties qu'il soupçonne affectées. Vous lirez avec un

grand intérêt, parmi les histoires dont il a fait choix, l'observation d'une dame de distinction, remarquable par les qualités du cœur et par l'élévation de son caractère, qui était prise, aussitôt qu'elle avait conçu, et que l'écoulement menstruel se trouvait supprimé, d'attaques hystériques redoutables, et le plus souvent elle finissait par accoucher bien avant le terme naturel de la grossesse. Cette malade, après de longues souffrances, après une série d'accidens qu'une médication habilement dirigée ne put modifier, succomba brusquement pendant un violent paroxisme convulsif, ou plutôt dans la période comateuse qui succéda aux attaques de nerfs. Willis fut frappé, en ouvrant le crâne de cette dame, de la rougeur des méninges, de la plénitude des vaisseaux sanguins qui rampent à la surface du cerveau, de la grande quantité de sérosité accumulée dans les plis de la pie-mère, dans le plexus choroïde, dans les cavités de l'encéphale, au pourtour du bulbe rachidien, et il attribue principalement à la présence et aux qualités de ce liquide séreux le retour des paroxismes hystériques, supposant que les racines des principaux nerfs subissaient par instans une véritable stimulation, et que le principe irritant avait même pu s'insinuer jusque dans les filières des tubes nerveux. Il procéda, du reste, avec le plus grand soin à l'examen des organes contenus dans la poitrine et dans l'abdomen, et s'assura que l'utérus et ses annexes n'offraient absolument aucune trace de lésion, tandis qu'il crut distinguer une sorte d'écartement dans les feuillets du mésentère, ce qui lui fit soupçonner que les plexus nerveux mésentériques avaient pu aussi être le siége d'un travail morbide. A chaque page, Willis répète que c'est surtout l'appareil nerveux qu'il faut explorer dans les cas pathologiques de cette nature, et que

les altérations qu'on a le plus d'intérêt à découvrir résident sur les convulsionnaires dans ce système important. Ailleurs il raconte l'histoire d'une jeune fille qui se blessa au sein, en faisant une chute de cheval, qui eut beaucoup à souffrir de la mamelle, et qui fut atteinte de convulsions hystériques très étendues. Différens moyens thérapeutiques, appliqués avec persévérance, le mariage et une première grossesse modifièrent d'abord la fréquence des paroxismes, et bientôt les firent complétement cesser. Willis pensa que la stimulation partie des nerfs du sein et portée au cerveau, qu'un principe irritant qui s'était communiqué à la masse encéphalique, avaient agi sur cet organe, puis sur tous les nerfs des mouvemens et des cavités splanchniques, pour faire naître dans les muscles et dans les appareils musculeux soit des convulsions, soit des spasmes. Willis calcule avec le même soin dans toutes ses autres observations la marche probable qu'ont dû suivre dans leur développement les phénomènes pathologiques (1).

Willis insiste longuement sur l'application des moyens curatifs dans les différens cas de maladies nerveuses. Il reconnaît que l'idiotisme véritable est au-dessus des ressources de l'art, mais il veut qu'on s'occupe avec persévérance de l'éducation des demi-imbéciles. Il recommande aux médecins d'attacher à la personne des enfans qui ne possèdent qu'une intelligence bornée, des précepteurs qui puissent soumettre leurs facultés à un exercice obligé, et mettre leurs élèves à même de retenir les choses qu'il importe le plus de ne pas ignorer. Il recommande encore aux médecins d'aliénés d'examiner s'il y a lieu d'appliquer aux petits imbéciles des cautères au bras, à la

(1) Th. Willis, etc., *Opera omnia*, in-4°, 1681; *Pathologiæ cerebri*, etc., *specimen*, de 435 à 566.

cuisse, sur la région cervicale; s'il y a lieu de les soumettre à l'usage du café, de la bière chargée du principe aromatique de la sauge, de la muscade; de leur administrer des préparations de romarin, de marjolaine, de pouillot, de calament, d'angélique, de macis, de cannelle, de gingembre, de cubèbe, en un mot de les exciter par des substances qui sont à la fois échauffantes et aromatiques. Si, au bout d'un certain temps, la combinaison de tous ces moyens n'a rien produit de bien, il ne donne pas le conseil d'insister indéfiniment sur leur usage.

Willis divise le traitement de la manie en traitement moral et en traitement physique. Les émissions sanguines, les émétiques, les cathartiques, lui semblent devoir être prescrits avec une hardiesse voisine de l'audace. C'est principalement sur les furieux que le traitement doit être poussé avec vigueur. Les saignées copieuses conviennent surtout au début des accidens cérébraux ; on peut saigner au bras, à la jugulaire, au pied, ouvrir la temporale, appliquer des sangsues à l'anus. On peut revenir plusieurs fois, si les forces le permettent, à une évacuation sanguine. Les émétiques doivent être administrés à des doses considérables ; les substances minérales, le tartre stibié, par exemple, méritent la préférence sur les autres médicamens du même genre.

On peut purger les maniaques avec du vin ou de l'extrait d'ellébore noir ; avec des fruits pulpeux qui ont été cuits avec la racine de cette même plante.

Les maniaques doivent boire abondamment, soit du petit lait dans lequel on fait infuser des fleurs de violettes ou du nymphea, soit des liquides acidulés. Le mouron rouge et le millepertuis ont été considérés comme d'excellens spécifiques auxquels on peut recourir pour combat-

tre la manie. L'application des ventouses scarifiées, du cautère incandescent, des vésicatoires, des escarrotiques, est souvent employée avec avantage dans le traitement de la manie. La trachéotomie, l'application du trépan, l'usage des sialologues jusqu'à la salivation, l'application de différens topiques sur le crâne ont été également recommandés par quelques médecins ; ces derniers moyens sont tous peu certains, difficiles à appliquer, et quelquefois dangereux pour la vie des malades.

Il est à remarquer que Willis ne conseille point l'emploi du bain ou des applications réfrigérantes dans le traitement de la manie. Cette omission a dû influer longtemps et d'une manière fâcheuse sur la pratique du commun des médecins. Ne peut-on pas supposer encore que l'importance qu'il attache à la fréquence et à l'abondance des saignées a dû contribuer à accréditer l'opinion qu'on ne pouvait jamais soustraire assez de sang aux furieux, et que les médecins auxquels Pinel a adressé le reproche de produire de fréquentes démences en saignant les maniaques à outrance, se laissaient influencer, en agissant de la sorte, par l'autorité de Willis? Cette supposition me paraît tout-à-fait fondée. Willis prétend aussi qu'on doit chercher à maintenir les maniaques dans les limites des convenances et du devoir, et à réprimer le tumulte de leurs actes en agissant sur leur ame par voie d'intimidation, en les entourant de gardiens dont l'aspect suffise pour les jeter dans la terreur; qu'on ne doit épargner, pour atteindre à ce but, ni les menaces, ni les chaînes, ni les coups, attendu que les souffrances et les tortures agissent plus efficacement, pour réprimer l'élan de la fureur, que les substances médicamenteuses. On n'ignore pas qu'un personnage couronné ne pardonna jamais à Willis de l'avoir fait frapper par des

serviteurs, au fort de ses accès de manie. En songeant à toutes les violences brutales qui ont pesé sur les aliénés détenus dans les hospices jusqu'au dix-neuvième siècle, on ne peut pas s'empêcher de déplorer qu'il soit venu seulement à la pensée d'un homme tel que Willis de faire battre et charger de fers des malheureux que les mauvais traitemens suffirent si souvent pour jeter dans un désespoir sauvage ; mais Willis, en cherchant à agir sur le moral des aliénés par l'impression de la crainte et de la douleur, sacrifiait toute espèce de considération à l'espoir de les calmer et de les guérir (1).

Willis donne le précepte de distraire les mélancoliques. Une conversation gaie, le chant, la musique, la gymnastique, l'exercice de la chasse et de la pêche, la culture de la peinture lui paraissent propres à changer la direction des idées de ces malades. Il propose aussi d'user de ruse et de subterfuge pour donner le change à l'imagination de certains fous dont l'attention est concentrée tout entière sur une idée absurde.

Willis conseille encore, pour combattre ce genre de délire, l'emploi des saignées, les applications de sangsues, l'usage des vomitifs et des purgatifs, celui du petit lait, du bouillon de poulet, des bouillons d'herbes rafraichissantes, des eaux ferrugineuses, gazeuses, des hypnotiques et l'emploi du bain général ordinaire (2).

On a pu s'assurer, d'après l'examen que je viens de faire des principaux travaux pathologiques de Willis, que ce savant possédait déjà, il y a près de deux siècles, la plupart des connaissances que nous sommes aujourd'hui si fiers de posséder. Eh bien, en ce qui concerne l'action

(1) Willis, *Loco citato*, cap. 12; *De maniâ*, p. 261, 262, 263.
(2) Willis, *ibid.*, cap. 11, *De melancoliâ*, p. 251 et suiv.

des esprits sur l'économie humaine, Willis se prononce sans restriction pour l'avis des théologiens. Il ne répugne nullement à la raison de ce logicien sévère qui croit à l'existence de l'ame, à son pouvoir habituel sur l'appareil nerveux, instrument de ses manifestations, d'admettre qu'elle peut être momentanément éclipsée, que les démons peuvent, en quelque sorte, en s'insinuant dans les couloirs du système nerveux, agir à sa place au moins dans certaines limites, et il professe que c'est à l'action stimulante de ces êtres nuisibles ou à celle des poisons subtils qu'ils ont l'adresse d'introduire dans l'organisme que sont dues mille lésions fonctionnelles, et surtout celles que l'on note sur les véritables énergumènes. A dire vrai il fait observer qu'on n'est pas suffisamment fondé à mettre sans cesse comme on fait le démon en scène, et à faire mourir quelque pauvre vieille suspecte de sorcellerie, chaque fois qu'un personnage doué de crédit se croit atteint d'un mal qui peut dépendre d'une cause très ordinaire; mais au total Willis consacre de nouveau, comme certain, le principe qui suppose qu'actuellement encore le corps humain peut être envahi par des esprits; or, comme les personnes qui étaient appelées à décider autrefois si une maladie était ou non naturelle croyaient voir partout les sympômes assignés par Willis aux maladies surnaturelles, pendant longtemps encore les différens perfectionnemens qu'il avait introduits dans la pathologie du système nerveux ne remédièrent pas, comme ils l'auraient dû faire, à l'abus des exorcismes et des poursuites injustes (1).

En 1679 Théophile Bonet fit paraître le fameux répertoire d'anatomie pathologique intitulé *Sepulchretum*, et

(1) Willis, *Loco citato*, p. 494.

qu'il devait bientôt faire suivre d'une autre publication non moins importante (1). Ces deux ouvrages de Bonet réunissent dans un cadre passablement méthodique tous les faits qui constituaient à cette époque le trésor de la science; il était impossible que le rapprochement de tant de matériaux et que les explications qui les accompagnent ne fissent pas naître dans l'esprit des lecteurs instruits, qui dès lors commençaient à devenir nombreux, un désir ardent d'éclaircir une multitude de questions que les efforts du raisonnement et de l'anatomie pathologique naissante ne laissaient entrevoir encore qu'à la lueur d'un jour incertain. Aussi l'impulsion communiquée de prime abord aux esprits actifs par la lecture des travaux rassemblés par Bonet, n'a plus éprouvé de ralentissement, et, à l'heure qu'il est, nous devons beaucoup encore à cette chaleureuse influence.

Les principaux faits concernant la pathologie du système nerveux, c'est-à-dire les douleurs de tête, l'apoplexie, la léthargie, le carus, le cataphora, le coma, la catalepsie, le défaut de sommeil, la frénésie, le délire aigu, la manie, la rage, la mélancolie, l'hypocondrie, la démence, le vertige, l'épilepsie, les différentes espèces de convulsions, la paralysie, l'hydrocéphale ne remplissent pas dans le *Sepulchretum* moins de seize paragraphes, et méritent pour la plupart d'être connus ou médités. Presque toujours Théophile Bonet emprunte ce qu'il a à dire sur la manie, l'hypocondrie, la mélancolie, la démence, les convulsions à des pathologistes tels que Fernel, Baillou, Sennert, Plater, Willis surtout, et dont nous avons déjà fait connaître les

(1) Th. Boneti, *Medicinæ doc. sepulchretum, sive anatomia practica*, etc., édit. de 1700, 3 vol. in-folio. — *Medicina septentrionalis collatitia, sive rei medicinæ nuperis annis à medicis anglis, germanis et danis emissæ sylloge et syntaxis*, etc., 2 vol. in-folio, 1686, Genevæ.

idées et les travaux ; rien donc ne peut nous engager à insister longuement sur l'examen et sur le contenu des œuvres de Bonet, qui représentent cependant à elles seules toute une bibliothèque médicale.

On est frappé, en lisant dans le *Sepulchretum* les observations relatives à la manie et à la mélancolie, de la grande importance que l'on attachait anciennement aux lésions de la rate dans les maladies de l'intellect. Willis, Highmore, Glisson, Bartholin avaient cependant fait observer que l'on s'exagérait l'influence de la rate sur la production de la folie, et que vainement sur beaucoup d'aliénés l'on cherchait après la mort à constater un état pathologique vers cet organe. Certaines observations citées par Bonet semblent prouver d'un autre côté qu'il ne faut pas entièrement perdre de vue, dans certains cas de délire partiel, l'influence sympathique qu'un dérangement de l'estomac, de la matrice ou du foie, par exemple, peuvent exercer sur l'encéphale, pour en troubler les fonctions. Un villageois soutenait qu'il portait dans l'estomac une grenouille vivante, et insistait avec tant de persévérance sur les motifs qui pouvaient donner de la vraisemblance à sa croyance, que les médecins mêmes, tout portés qu'ils étaient à le juger atteint de mélancolie, hésitaient par instans à le considérer comme fou. Citant l'époque où il s'était exposé à avaler en buvant quelques œufs de grenouilles, il assurait de plus qu'il avait entendu à différentes reprises le coassement d'une grenouille dans son estomac; qu'il la sentait nager lorsqu'il avalait une certaine quantité d'eau; qu'elle lui semblait au contraire tomber dans l'engourdissement lorsqu'il faisait usage à l'intérieur d'un liquide où l'on avait fait infuser de l'ail; qu'un jour il avait rendu, avec ses déjections, une matière en tout semblable à du frai de gre-

nouille; qu'il lui était parfois arrivé, pendant des efforts de vomissement, de la sentir remonter jusqu'à l'isthme du gosier qu'elle n'avait pu franchir à cause de son énorme volume; qu'il l'avait vingt fois pu saisir en appliquant la main sur la région épigastrique. Du reste cet homme ne manquait pas d'appétit, dormait bien, digérait bien et paraissait, quoique maigre, jouir d'une assez bonne santé. On fit prendre à ce malade des eaux salines, du mercure doux, de la rhubarbe, des préparations antimoniales; on glissa adroitement une grenouille dans sa garderobe; il resta sous l'impression de son idée fixe, et finit par succomber dans un état complet de marasme pendant le cours de l'année 1673. Le chirurgien qui procéda à la dissection du cadavre trouva dans l'estomac, non loin de la région pylorique, une tumeur grosse comme un œuf de poule, sillonnée par des vaisseaux volumineux et sur le point de s'ulcérer. Ce malheureux n'était pas positivement fou, mais son exemple mérite d'être retenu, parce qu'il prouve que certaines lésions viscérales cachées rendent parfois très difficile le diagnostic qu'on a intérêt à porter sur l'état de la raison. On remarquera sans aucun doute que ce villageois s'en laissait imposer par une fausse sensation, et que la présence d'une tumeur dans l'abdomen suffisait pour aliéner, sous quelques rapports, la rectitude de son jugemént.

Une jeune fille nubile, appartenant à une famille placée dans un rang élevé, fait usage d'alimens échauffans et passe sa vie dans la mollesse. Bientôt elle s'éprend d'amour pour un jeune homme de basse extraction, et perd le sommeil parce que ses proches s'opposent au mariage qu'elle a rêvé en secret. Un peu plus tard tous les signes de la nymphomanie se déclarent. Les propos et les chants sont cyniques,

les gestes dégoûtans et lascifs; les efforts que l'on fait pour la contenir excitent un redoublement d'exaltation. A chaque instant elle cherche à s'échapper toute nue; les efforts de plusieurs hommes vigoureux, les liens dont on fait usage pour la dompter, pour l'empêcher de se précipiter sur les individus de l'autre sexe qu'elle provoque à l'acte vénérien, parviennent à grand' peine à la tenir fixée dans son lit. Ses nuits se passent dans l'insomnie, sa figure est brûlante et colorée, son œil ardent, sa parole érotique, son souffle fétide, sa langue sèche, son pouls accéléré, son corps altéré par la fatigue. Un liquide âcre et pour ainsi dire corrodant découle des organes sexuels. Cette malheureuse, douée d'une beauté rare, est saignée trente fois en dix jours, et rend enfin avec les dernières gouttes de son sang le dernier souffle de vie. Les ovaires de cette maniaque présentaient un volume considérable; ils étaient parsemés de vésicules grosses comme des pois; les dimensions du clitoris étaient pareillement extraordinaires. Notre surprise fut extrême, ajoute Bonet, à l'aspect de pareils désordres. On doit attribuer à l'action des esprits animaux embrasés par l'amour, réagissant sur le cerveau, sur la matrice, sur tout l'appareil génital, l'excès d'audace et le débordement des désirs érotiques qui furent notés pendant le cours de la maladie de cette adolescente. Les filles de Milet qui se pendaient par bandes, les filles de Lyon qui se précipitaient en grand nombre dans le Rhône, étaient dévorées du même mal. Il existe, dit-on, un lac en Béotie dont les eaux prises en boisson excitent des transports érotiques accompagnés de fureur. L'hystérie ne se manifeste pas de cette manière. Dans la nymphomanie tout ce que l'esprit a de puissance est tendu sur les objets qui rappellent les délices de l'amour charnel; ces dispositions se trahissent par de la loquacité, de la pé-

tulance, des retours d'emportement. Souvent les hystériques sont immobiles, aphones et paraissent à peine jouir d'une respiration insensible. La nymphomanie et l'hystérie constituent donc deux affections différentes. Le siége de la nymphomanie ne peut être que dans le cerveau, sur lequel certains principes morbides vont agir. L'utérus est affecté secondairement, et il se trouve aussi influencé par des agens de mauvaise nature, etc.

Une religieuse avait éprouvé plusieurs fois dans le cours de sa vie des atteintes de nymphomanie. Un jour enfin elle fut attaquée si violemment de cette même maladie qu'on fut contraint de recourir à l'usage des chaînes pour l'empêcher d'obéir aux suggestions de son horrible délire. Mais, à force de se débattre contre ses fers, elle mourut subitement, et comme suffoquée. Son ovaire droit était presque aussi volumineux que le poing, et gonflé par une matière visqueuse ; la trompe de Fallope correspondante était ample, calleuse et très dure (1).

Le titre de cette dernière observation indique que l'explosion du délire fut attribuée, sur cette religieuse, à l'accumulation du liquide séminal dans l'ovaire turgescent. Sans ajouter foi à la valeur d'une pareille opinion, j'ai cru devoir insister sur les faits qui prouvent combien on tenait autrefois, dans certains cas de vésanies, à constater après la mort l'état des organes qu'on supposait avoir exercé sur le vivant une réaction sur l'appareil nerveux. Il est à remarquer que sur les trois sujets dont il vient d'être parlé tout à l'heure, l'examen des centres encéphaliques fut négligé. Pour l'ordinaire on ne tombait pas dans une omission aussi grave, surtout quand on avait affaire à un fréné-

(1) T. Boneti, *Sepulchretum*, etc., t. I, p. 236, 216, 220.

tique, à un maniaque, à un dément ou à un idiot; mais c'est surtout la cavité abdominale, la rate et les viscères affectés à la digestion, qu'on s'appliquait à explorer sur les hypocondriaques. On compte dans le premier livre du *Sepulchretum* près de trente histoires d'hypocondrie où l'état du cerveau n'est pas relaté (1).

L'injection des vaisseaux superficiels des centres nerveux encéphaliques, la présence d'une certaine quantité de sérosité dans les ventricules cérébraux, l'injection sanguine, l'augmentation ou la diminution de consistance de la substance cérébrale; telles sont les altérations qui ont été jusqu'à présent le plus souvent aperçues et notées sur les aliénés.

Willis a disséqué le cadavre d'un idiot dont le cerveau se faisait remarquer par sa petitesse: les ramifications du grand sympathique étaient, sur ce sujet, d'une exiguité remarquable. Sur un jeune imbécile la pie-mère parut comme soudée aux circonvolutions; le cerveau n'avait point acquis en arrière son développement habituel et laissait le cervelet tout à fait à découvert; la glande pinéale, soit qu'elle n'eût jamais existé ou qu'elle eût été détruite, ne fut point aperçue en son lieu accoutumé; un petit calcul de couleur blanchâtre fut retiré du ventricule droit; de la sérosité s'écoula des cavités moyennes des hémisphères cérébraux; toute la substance du cerveau était mollasse. — Un chevalier rempli de bravoure reçut un coup sur le crâne; sa raison s'étant perdue, il finit par tomber dans une sorte d'assoupissement habituel; lorsqu'on le retirait de cette espèce de somnolence, sa conversation n'offrait plus de suite. On trouva sur le corps calleux de ce mili-

(1) T. Boneti, *Sepulchretum*, etc., t. 1, de la page 226 à 237.

taire une tumeur carcinomateuse, et comme charnue, de la grosseur d'une pomme ordinaire; cette production, logée dans une fossette profonde baignée de liquide, agissait en comprimant le cerveau et ses cavités. Les ventricules moyens étaient amples et déformés. — Un prêtre, privé de l'exercice de ses facultés intellectuelles, portait sur le corps calleux plusieurs hydatides remplies d'un liquide séreux; sa vie s'était terminée par une sorte d'apoplexie. Sur des hydrocéphales idiots, le cerveau a été trouvé énormément dilaté, et il formait une sorte de sac rempli d'eau. — Un homme qui avait été mélancolique, puis furieux, et qui avait fini par tomber dans la démence, avait, dans une certaine profondeur, la substance corticale colorée en jaune, excessivement dure et comme friable. — Des désordres semblables, à part la teinte citrine, existaient dans le cerveau d'un marchand qu'on avait incarcéré, et sur lequel on avait successivement noté tous les signes de la mélancolie, puis de l'hébétude (1).

Bonet, comme la plupart de ses prédécesseurs et de ses contemporains, ne sépare pas la rage d'avec la manie; il a soin de noter seulement que c'est l'introduction d'un agent toxique qui cause l'invasion du délire dans les cas d'hydrophobie.

On voit avec satisfaction que les pathologistes de cette époque tenaient à explorer même le cerveau et les autres organes des animaux qui avaient présenté, ou des convulsions, ou des signes de rage, ou des symptômes de mélancolie, ou des signes de démence (2).

Les faits réunis par Bonet, dans le livre intitulé : *Medicina septentrionalis*, sont surtout empruntés à Donat, à

(1) T. Boneti, *Sepulchretum*, de la page 253 à 261, t. 1.
(2) T. Boneti, *Sepulchretum*, p. 210, 211, 245, 261, t. 1.

Borrichius, à J. G. Greiselius, à Scultzius, à Schmid. Pour qu'ils ne perdent rien de leur intérêt, il ne faut pas les comparer aux observations de Willis ni à celles de F. Plater (1).

Baglivi, dont la carrière fut trop courte pour la science, sinon pour sa gloire, émet çà et là, dans ses œuvres pathologiques, des vues saines sur le traitement de la frénésie, de la manie et de la mélancolie (2) ; mais Baglivi n'a point eu la prétention d'approfondir le traitement des affections mentales, et son travail sur le délire des prétendus *tarentulés*, sur lequel nous reviendrons bientôt, m'a paru surtout digne d'occuper sérieusement notre attention.

Parmi les hommes qui ont combattu dans ce siècle avec le plus de persévérance et de courage pour la cause des lumières et de l'humanité, on doit citer Frédéric Spée et Balthazar Bekker. Spée n'a rien négligé pour démontrer le vice de la justice criminelle de son temps. Bekker a tout mis en œuvre pour prouver l'absurdité et la cruauté des condamnations auxquelles étaient journellement et partout exposés les monomaniaques (3).

(1) T. Boneli, *Medicina septentrionalis*, etc., t. 1, p. 188 et suiv.

(2) G. Baglivi, *Opera omnia*, etc., in-4°, 1761, p. 46, 62, 271, 165, 268 et suiv.

(3) Spée, *Cautio criminalis, seu de processibus contrà sagas, ad magistratus Germaniæ*, etc., sans nom d'auteur, 1631. — Balth. Bekker, *Le monde enchanté*, etc., quatre volumes, in-18. Amsterdam, 1694.

CHAPITRE SECOND.

—

FAITS DONT L'INTERPRÉTATION A ÉTÉ MAL SAISIE PENDANT LE COURS DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

§ I.

Jean Grenier, poursuivi comme lycanthrope et comme meurtrier, est condamné à une prison perpétuelle (1).

1603.

Le parlement de Bordeaux fut saisi, en 1603, d'une importante affaire de lycanthropie.

« Le juge ordinaire de la Chastellenie et Baronnie de la Roche-Chalais estant adverti par le procureur d'office qu'il avoit esté veu n'aguières une beste sauvage au village de Paulot, paroisse de l'Esparon, qui sembloit un loup et s'estoit jetée de plein jour sur une jeune fille appelée Marguerite Poirier.

» Et, qu'en ce même village, un jeune garçon de treize à quatorze ans, serviteur de Pierre Combaut, se jactoit que c'estoit luy qui s'estoit jetté sur la dicte Marguerite, tranformé en loup, et qu'il l'eust mangée si elle ne se fut deffendue avec un baston, tout ainsi qu'il avoit mangé, disoit-il, deux ou trois enfans ou filles ;

» Il informe le 29 mai... L'information est composée seulement de trois témoins...

(1) Delancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, etc., in-4°. Paris, 1613, p. 255.

» Marguerite Poirier, âgée de treize ans, dit qu'elle avoit accoustumé de garder le bestail avec ce jeune garçon, nommé Jean Grenier, auquel elle a ouy dire fort souvent qu'il devenoit loup quand il vouloit, qu'il avoit prins et tué des chiens, en avoit mangé quelque morceau d'un et beu du sang ; mais qu'il n'estoit pas bon comme celui des jeunes enfans et filles ; et qu'il n'y avoit pas longtemps qu'il avoit prins un enfant, en avoit mangé deux morceaux et jecté le reste à un autre loup qui estoit près de lui et depuis encore une fille qu'il avoit mangée sauf les bras et les épaules.

» Qu'un jour, gardant son bestail, une beste sauvage se jetta sur elle et la print par sa robe à belles dents, sur le devant de la hanche du côté droit, et la luy déchira ; laquelle beste elle frappa sur l'échine d'un baston ; la dicte beste étant plus grosse et plus courte qu'un loup, le poil roux, une quëue courte ; laquelle beste, après le coup, s'esloigna d'elle environ dix ou douze pas, s'assit sur le derrière comme fait un chien, l'avisant d'un regard furieux qui fut cause qu'elle s'enfuit ; que cette beste a la teste plus petite qu'un loup...

» Jeanne Gaboriant, âgée de dix-huit ans, dict qu'un jour gardant le bestail elle et d'autres filles, arriva Jean Grenier qui demanda laquelle estoit la plus belle bergère. La déposante luy demanda pourquoy ? Parce, dit-il, que je me veux marier avec elle ; si bien que si c'est vous, je me veux marier avec vous. Elle luy demanda qui estoit son père ? C'est un prestre, dit-il. Et sur ce qu'elle luy dit qu'il estoit fort noir, il répondit qu'il n'y avoit pas longtemps qu'il estoit ainsi. Elle répliqua, s'il estoit ainsi venu noir de froid ou pour s'estre bruslé ? Il répondit que c'estoit à cause d'une peau de loup qu'il portoit. Elle luy demanda qui lui avoit baillé cette peau ? Il répondit que c'estoit

Pierre Labouraut. Et quel homme est-ce, disoit la bergère? Un homme, dit-il, qui portoit dans sa maison une chaîne de fer au col, laquelle il rongeoit; et qu'en icelle maison y avoit des personnes en des chaires qui brusloient, des autres en des licts qui flamboyoient, des autres qui foisoient rostir et mettoient des personnes en travers sur les chenets, et des autres qui étoient en une grande chaudière, et que la maison et chambre estoient fort grandes et fort noires.

» Qu'il lui avoit dict que quand il avoit sa peau de loup vestue, il se transformoit en loup et en telle autre beste qu'il vouloit: qu'il avoit tué, ainsi tranformé en loup, des chiens et leur avoit sucé le sang, mais qu'il n'estoit de bon goust, que les enfans et les filles estoient beaucoup plus plaisantes et délicates à manger, qu'il court tous les bas de la lune, le lundy, le vendredy, le samedy, une heure du jour seulement, approchant vers le soir et vers le matin; qu'ils estoient neuf qui couroyent en même temps et aux mêmes heures, tous voisins, dont il luy en nomma aucuns.

» Cette information estant décrettée de prinse de corps, il est prins, il est ouy, et par son audition il en confesse plus que les témoins n'en avoient déposé (1). »

« Voici en résumé la déposition du prévenu: je me nomme Jean Grenier; mon père se nomme Pierre Grenier; il demeure à Saint-Antoine de Pizon où il exerce la profession de laboureur.

» Je l'ai quitté il y a trois mois pour mendier; j'ai été depuis lors au service de plusieurs maîtres dont j'ai gardé les troupeaux; je loge à présent chez Combant, au village de Paulet.

(1) Delancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, etc.; Paris, an 1613, in-4°, p. 255.

» A l'âge de dix ou onze ans, Duthillaire, notre voisin, m'a présenté à un homme noir, au fond d'un bois, et qui se nomme M. de la Forest. Ce monsieur m'a marqué à la fesse avec une broche qu'il tenoit en main ; il m'a donné, ainsi qu'à Duthillaire, de la graisse et une peau de loup. Il m'est arrivé de courir en loup.

» La déposition de Marguerite Poirier est véritable ; il la print, voulant la tuer et la manger, et elle lui bailla un coup de baton. Confesse toutes les violences et excez dont il est accusé, sauf qu'il dit qu'il avoit bien tué un chien blanc, mais non pas beu le sang.

» Interrogé quels enfans il a tués et mangés, ainsi transformé en loup, il dit : qu'une fois allant de Coutras à Saint-Anlaye, il entra dans une maison où il ne vit personne et y trouva un enfant d'un an dans le berceau, lequel il print à la gorge à belles dents, l'emporta derrière une palisse de jardin, en mangea tant qu'il voulut et bailla le reste à un loup qui étoit là prés; qu'il ne sait le nom du village.

» Que vers la paroisse St-Antoine du Pizon il se rua sur une fille qui gardoit les brebis, portant une robe noire, la tua et en mangea ce qu'il voulut, comme de l'autre, puis bailla le reste à un loup qui étoit près de lui..... Qu'il pouvoit y avoir six semaines qu'il print une fille près d'une pierrière, et l'ayant traînée dans les bruyères, il la mangea.

» Que passant la nuit à Eparon, il avoit attaqué la chienne de Millon, laquelle il eût tuée si Millon n'eût mis la main à l'épée.

» Que quand il veut courir, il a une peau de loup sur soi, laquelle M. de la Forest lui porte quand il veut qu'il coure ; puis il se frotte de certaine graisse, qu'il lui a aussi baillée, qu'il tient dans un pot, ayant premièrement ôté ses habits qu'il porte ordinairement par les chaumes et buissons.

Qu'il court au bas de la lune, une heure ou deux du jour et quelquefois la nuit, qu'il a couru quatre fois avec Duthillaire, mais qu'ils n'ont rien tué ensemble.

» Interrogé si son père sait qu'il court ainsi, il dit que oui, qu'il l'a graissé par trois fois et aidé à vêtir sa peau de loup.....

» Grenier père et Duthillaire sont décrétés de prise de corps. Le père du lycanthrope se laisse seul arrêter.

» Sur la sellette, le lycanthrope dit que son père possède aussi lui une peau de loup et qu'il a l'habitude de courir par la plaine. Il ajoute que son père l'a quelquefois mené en course avec lui, et qu'une fois ils trouvèrent une fille qui gardait des oies, auprès du village de Grillaud, laquelle ils prinrent, ayant une robe blanche, et l'ayant emportée dans le bled, ils la mangèrent..... Sa maratre s'est séparée de la compagnie de son père parce qu'un jour elle vit qu'il rendoit par la gorge des pieds de chien et des mains de petits enfans.

» Dit que ce monsieur qui lui a baillé la peau de loup lui a deffendu de rogner jamais l'ongle du pouce de la main gauche, qu'il avoit plus épais que les autres; que tant qu'il est en forme de loup, monsieur de la Forest ne le perd jamais de vue, et qu'il reprend la forme humaine tout aussitôt que le monsieur le perd de vue.

» On faict une seconde information pour savoir si pendant le temps que cet accusé confesse avoir mangé des enfans, il s'en trouve pas un de mangé ès villages dont il a parlé en son audition. Les pères qui ont des enfans mangez de ce loup-garou sont ouys et lui sont confrontez.... Il se trouve que les dicts témoins et l'accusé sont entièrement conformes et pour l'excez, et pour le lieu, et pour les autres circonstances du temps, de la forme du loup-garou, des

blessures, du secours que les parens ou autres ont donné aux enfans ou filles blessez, des mots qui se sont dicts en criant au loup, etc.

» On ne se contenta pas de l'information, de la confession de Jean Grenier et des confrontemens; mais encore on le fit mener par tous les villages et maisons où il disoit avoir passé et commis les excez. Et comme on fit venir cet homme qui lui avoit fait lâcher son petit neveu avec ces mots; *je t'arrouterai bien*, il l'alla prendre aussitôt par le bras et lui dit que c'étoit lui qui avoit prononcé ces paroles. On lui fit aussi venir Marguerite Poirier qu'il avoit attaquée et blessée; ils se reconnurent aussitôt, et il la choisit parmi quatre ou cinq autres filles et montra ses blessures en la présence des officiers de la justice, n'étant tout à fait guérie d'une blessure faite sur la bouche et sur le menton, du côté gauche.

« Le lycanthrope fut aussi confronté avec son père. Ce fils varia en beaucoup de choses; et connut-on que la longueur de la prison et la misère l'avaient rendu tout à fait hébété. Néanmoins, après l'avoir laissé en repos, on les accara encore ensemble. Le fils lui soutint tout ce qu'il avoit dit contre lui. »

Grenier, père, qui jouissait d'une réputation irréprochable, et qui n'avait jamais fait mal parler de sa personne, fut élargi jusqu'à plus ample informé.

Avant le prononcé de l'arrêt, le premier président d'Affis exposa, dans un discours brillant d'érudition et où toutes les questions relatives à la sorcellerie, à la possibilité ou à l'impossibilité de la transformation de l'homme en bête sont abordées, les raisons qui engageaient le parlement à épargner les jours du jeune Grenier. La cour, dit-il, a eu égard à l'âge et imbécillité de cet enfant qui est *si stu-*

pide et idiot que les enfans de sept à huit ans témoignent ordinairement plus de jugement; mal nourri en toutes sortes, et si petit que sa stature n'arrivant à son âge, on le jugerait de dix ans, et elle n'a pas voulu désespérer de son salut.... Jean Grenier est condamné à être mis et renfermé dans un des couvens de Bordeaux, pour servir ledit couvent sa vie durant; il lui est fait inhibition et deffense d'en partir à peine d'être pendu et étranglé (1).

Jean Grenier, dans les premiers temps de sa séquestration, marchait à quatre pattes avec une grande aisance; et il lui arrivait quelquefois de manger, tout sanglans, les intestins des poissons que l'on apportait au couvent des Cordeliers. Delancre, qui eut la curiosité de l'aller voir sept ans après le jugement de l'affaire, l'examina avec soin. Jean Grenier était petit et honteux, n'osant regarder personne en face; ses yeux étaient enfoncés, hagards, égarés; ses dents longues, larges, déjetées en dehors; ses ongles noirs, longs, usés dans certaines parties. Son entendement semblait oblitéré, et Grenier ne fût pas même venu aisément à bout de comprendre des choses qui n'exigent que le sens commun pour être entendues.

L'ex-lycanthrope raconta à Delancre qu'il avait autrefois couru parmi les champs, sous la forme d'un loup; il avoua qu'il avait encore inclination à manger de la chair des petits enfans, parmi lesquels les petites filles lui seraient en délices, et que s'il n'était prohibé, il en mangerait, et mieux des filles que des enfans, parce qu'elles sont plus tendres.

Il affirma que par deux fois il avait reçu, depuis qu'il était renfermé, la visite de M. de la Forest (du diable), et

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 305.

qu'il l'avait chassé par des signes de croix. Il maintenait pour vraies toutes les dépositions consignées dans les procédures de son jugement, et avait voué à son père une haine implacable (1).

Le parlement, en constatant l'état d'imbécillité de Jean Grenier, se demanda si ce n'était point le diable qui avait troublé les idées de ce jeune garçon, et commis les meurtres dont Grenier assumait avec tant d'empressement la responsabilité. Il fut résolu que Grenier s'était positivement rendu coupable de plusieurs homicides, et si on ne lui infligea pas le supplice habituellement réservé aux loups-garoux, ce fut uniquement parce qu'on le considérait comme hébété. « Et que les furieux, les maniacles, les fanatiques, les démoniacles, ne devoient pas être punis, pas plus que les cynanthropes et vrais lycanthropes, dont le mal constitue une espèce de folie, et que, d'après la loi, leur affliction les punit assez. » Vous voyez que si l'on fût parvenu à persuader de bonne heure aux parlemens que les sorciers n'étaient que des fanatiques déguisés, l'on eût arraché à la mort les hallucinés qui tombaient de tous les côtés sous le glaive d'une justice mal entendue.

Maintenant est-il certain que Jean Grenier, âgé de treize à quatorze ans, et si peu développé qu'on lui donnerait à peine dix ans, ait tué, à lui tout seul, et sans le secours d'aucun instrument, d'aucune arme, plusieurs enfans de différens âges? Je ne puis ajouter aucune foi aux aveux de ce jeune garçon. Grenier n'était pas seulement à demi-stupide; en donnant à Delancre l'assurance que le diable lui avait apparu et parlé, depuis qu'on le tenait enfermé dans un couvent, il prouva qu'il était encore sujet à des hallucinations

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 308

de la vue et de l'ouïe. Or quelle confiance peut inspirer la déposition d'un pâtre aussi jeune, affecté d'imbécillité et sujet à des visions? Aucune.

Il ne faut qu'un instant de réflexion pour faire décider que tout est invraisemblable et absurde dans la déclaration de Jean Grenier. Cet idiot, non content d'affirmer que son voisin et son père, que huit autres habitans de sa commune se transformaient quelquefois en loups pour courir avec lui, soutient que son père a rejeté, par le vomissement, des pieds d'enfant et des membres de chien; s'il faut l'en croire, il a soutenu, lui, si petit et si faible, des luttes obstinées contre des hommes faits et robustes, et a fini par entraîner ses victimes, malgré tous les efforts des assaillans. — Comment se fait-il que ceux-ci ne se soient point aperçus qu'ils avaient affaire à un petit misérable? Depuis quand les chiens de campagne se laissent-ils étrangler par les enfans? Comment se fait-il aussi que Jean Grenier trouvât toujours à ses côtés, aussitôt qu'il se sentait repu de chair et de sang, un loup véritable pour achever les restes de son festin? Qu'on relise la procédure qui fut mise sous les yeux du parlement de Bordeaux, et l'on n'hésitera pas à déclarer qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la déposition de ce jeune lycanthrope. L'histoire racontée par cet imbécile est calquée sur celle du lycanthrope d'Angers et de beaucoup d'autres prétendus loups-garoux. Je ne crois pas m'éloigner de la vérité en supposant que cet enfant avait eu de bonne heure la tête remplie des plus grossières peintures, qu'il avait cent fois entendu dire que certains hommes viennent à bout, grace à l'assistance du diable, de se transformer en loups; qu'une fois qu'ils sont changés en bêtes, ils n'ont rien tant à cœur que de sucer le sang de leurs voisins et des animaux domestiques; qu'enfin il avait

fini, en devenant halluciné et tout à fait déraisonnable, par se figurer qu'il était tombé lui-même dans tous les excès que l'on reproche aux véritables lycanthropes. Je n'oublie point que des enfans avaient péri misérablement depuis quelque temps dans les villages que fréquentait Jean Grenier; mais loin d'inférer de là que Grenier avait porté la main sur ces enfans, j'en conclus que les loups commettaient d'affreux ravages dans la contrée, et que les détails de ces accidens, qui avaient dû souvent retentir à ses oreilles, avaient pu contribuer à faire naître dans son esprit l'idée qu'il avait lui-même dévoré plusieurs personnes. Il est tout simple, aussi, qu'il ait reconnu aux débats les hommes qui avaient cherché à mettre les loups en fuite, au moment où ces animaux avaient porté la désolation dans les hameaux; tous les villageois se connaissent sur les campagnes, et Grenier avait bien certainement entendu citer les noms des individus qui s'étaient efforcés de ravir leur proie aux loups. Voilà ce que le parlement n'a pas senti, persuadé qu'il était que le diable pouvait centupler les forces de Grenier, et l'assister au besoin pour commettre les actes les plus sanguinaires.

Jean Grenier succomba dans le couvent des Cordeliers dans le cours de sa vingtième année (1).

§ II.

Une femme hallucinée s'imagine cohabiter avec un incube; condamnation à mort.

1606.

Vers le milieu de cette année, le parlement de Paris

(1) Delancre, ouvrage cité, p, 291 et suiv.

procéda sous la présidence de MM. Séguier et Molé à la révision du procès d'une femme âgée, que le juge de Gueille, en Auvergne, venait de condamner à perdre la vie sur un échafaud.

Cette femme avait avoué ce qu'on va lire dans ses premiers interrogatoires :

Il y a près de six mois, une nuit que je dormais à côté de mon mari, quelque chose sembla tomber sur notre lit, je m'éveillai tout effrayée. Une autre nuit, pendant que mon mari était plongé dans le sommeil, je sentis, ne dormant point, un esprit sauter sur notre couverture. Cet esprit chercha bientôt à me persuader qu'il devait jouir de ma personne, et malgré mes refus, il s'étendit à côté de moi, se livra à des attouchemens licencieux et me força à subir ses caresses. Fréquemment, depuis cette époque, le même incube m'est venu trouver à différentes heures de la nuit et il m'a tenu de longs discours ; cependant je ne lui ai plus permis de prendre place dans notre lit. Dernièrement j'ai eu recours à des aspersions d'eau bénite ; l'incube n'a plus reparu, et quand on a procédé à mon arrestation, je dormais tranquille depuis à peu près huit jours.

Enquise si elle s'était confessée d'avoir couché avec un incube, elle dit qu'elle savait bien que qui couchait avec autre qu'avec son mari péchait, mais non pas que ce fût offense d'avoir accointance et affaire avec le dit esprit (1).

Le parlement dit qu'elle fera amende honorable, qu'elle sera pendue et son corps brûlé (2).

Il semble que cette femme était exempte d'hallucinations visuelles, et que le vice du toucher et de l'ouïe contribuait seul à entretenir les principales erreurs de jugement. Elle

(1) Delancre, *Incrédulité et mécréance*, etc., p. 791, 792, 793.
(2) *Ibid.*, p. 793.

affirme constamment que les traits de son démon ne lui étaient point connus, mais que lors même qu'elle n'apercevait rien autour d'elle, elle sentait très bien les attouchemens que l'incube pratiquait sur son sein, puis, qu'elle l'entendait bondir sur les meubles, revenir sur son lit, et que, quelquefois alors, il faisait sentir de nouveau son contact par dessous les couvertures. Cet esprit, dont la voix lui semblait piteuse, aimait, suivant elle, à disserter sur l'amour, le plaisir des sens et sur les sujets religieux. La malade ne manquait pas d'engager de longues conversations avec ce prétendu démon, et sa monomanie, comme il est facile d'en juger, était très bien caractérisée. Du moment que l'on pendait des malades dont le délire était aussi évident, on se demande jusqu'où il fallait que la folie fût portée pour que les magistrats se crussent obligés à épargner ceux qui s'éloignaient de leurs habitudes de raison.

§ III.

La démonolâtrie se répand dans tout le pays de Labourd, où elle atteint jusqu'aux enfans; les prisons se remplissent de malades; des bûchers s'allument dans une foule de localités. Les ecclésiastiques n'y sont point épargnés par les tribunaux.

1609.

Le pouvoir fut informé en 1609 que le pays de Labourd (*Laburdum opidum*), qui est aujourd'hui représenté surtout par notre département des Basses-Pyrénées, regorgeait de démonolâtres. Les phénomènes qui caractérisent la démonomanie s'observaient dans vingt-sept paroisses; Siboure, Saint-Jean-de-Luz, Andaye, les environs de Bayonne présentaient le plus affligeant tableau. L'étude

de cette maladie épidémique jette un jour important sur l'histoire de la folie passée à l'état de maladie sociale.

Il n'est pas inutile de faire connaître la physionomie de la contrée et le caractère des habitans qui vont à présent attirer notre attention. « Le Labourd, disent les écrivains d'autrefois, constitue un bailliage; par endroits il côtoie la mer et souvent son aspect est montagneux. Placé sur la lisière de trois royaumes, entre la France, l'Espagne et la Navarre, il est fourni d'une population mâle qu'on estime descendre des anciens Cantabres, et qui parle le langage des Basques.

» C'est une côte de mer qui rend les gens rustiques, rudes et mal policés, desquels l'esprit volage est tout, ainsi que leur fortune et moyens, attaché à des cordages et banderolles mouvantes comme le vent, qui n'ont autre champ que les montagnes et la mer, autres vivres et grains que du millet et du poisson, ne les mangent sous autres couverts que celui du ciel, ni sur autres nappes que leurs voiles. Bref, leur contrée est si infertile qu'ils sont contraints de se jeter dans cet élément inquiet, lequel ils sont tellement accoutumés de voir orageux et plein de bourrasques, qu'ils n'abhorrent et n'appréhendent rien tant que sa tranquillité et bonace, logeant toute leur bonne fortune et conduite sur les flots, qui les agitent nuit et jour, qui fait que leur commerce, leur conversation et leur foi est du tout maritime; traitant toutes choses, quand ils ont mis pied à terre, tout de même que quand ils sont sur les ondes et ondoyant; toujours hâtés et précipités, et gens pour qui la moindre grotesque qui leur passe devant les yeux vous courent sus et vous portent le poignard à la gorge... Ils se jettent presque tous à cet inconstant exercice de la mer, et méprisent le constant labeur et cul-

ture de la terre; et bien que nature ait donné à tout le monde la terre pour nourrice, ils aiment mieux, légers et volages qu'ils sont, la mer orageuse que cette douce et paisible déesse Cérès....

» Les anciens ont bien reconnu cette rudesse de mœurs par la situation des lieux, puisqu'ils nous ont fait voir que même les villes qui sont haut et bas sont composées de mœurs toutes différentes. Qui fait que, pour voisins qu'ils soient, ils se guerroyent et s'égorgent le plus souvent. Voilà ce qu'on peut dire d'eux et de la mauvaise assiette de leur pays. Secondement, le pays est si pauvre, stérile et ingrat, et eux, hors la mer, si oisifs et si fainéans, que cette oisiveté les mène presque tous, avant qu'ils soient vieux, à quelque espèce d'intolérable mendicité (1). »

Nous verrons bientôt l'imagination aventureuse des Basques se refléter dans les principales teintes de leur délire. L'âpreté de leur caractère et de leurs mœurs explique aussi cette férocité et cet acharnement qui rendirent souvent les dépositions des hallucinés du Labourd funestes à leurs amis et quelquefois à leurs plus proches parens.

Je présume, sans l'oser positivement affirmer, que le voisinage de l'Espagne, pays où l'inquisition donnait de temps à autre un grand retentissement aux affaires de sorcellerie, contribua à faire naître, ou plutôt à faire reparaître et à répandre la démonolâtrie parmi les populations du Labourd; cette maladie avait fait autrefois de grands progrès dans la Navarre et bientôt elle s'y manifestera encore avec intensité. Il n'est donc pas nécessaire d'aller chercher au loin la cause d'un fléau qui se montrait toujours prêt à renaître parmi les zélés catholiques. Finale-

(1) P. Delancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, etc., in-4°, Paris, 1613, p. 29.

ment, les ministres de Henri IV pensèrent qu'il était urgent de déployer toutes les rigueurs de la justice contre les prétendus sorciers du Labourd, et au printemps de 1609 le président Espagnet partit de Bordeaux avec Delancre pour se rendre sur le terrain de l'épidémie. Ces deux conseillers avaient le titre de commissaires extraordinaires, et le droit de juger souverainement, sans appel, constituant par leur parfait accord un tribunal redoutable. Pendant quatre mois que ces juges procédèrent aux fonctions de leur ministère sans désemparer, plus de cinq cents témoins, la plupart aliénés, furent par eux entendus, et plus de quatre-vingts monomaniaques examinés ou condamnés au feu.

D'après Delancre, ces mesures étaient urgentes, attendu que le diable avait poussé la hardiesse jusqu'à tenir ses assises aux portes de Bordeaux et au carrefour du palais Galien, que ce n'était plus seulement comme autrefois des hommes vulgaires, idiots et nourris dans les bruyères qui assistaient aux fêtes que donnaient les démons, mais bien encore des gens de qualité que Satan y faisait paraître voilés dans la crainte qu'on ne les reconnût et qu'on ne les dénonçât au pouvoir (1).

Ce fameux conseiller dit en parlant des démonolâtres : « Ils ont trouvé le moyen de ravir les femmes d'entre les bras de leurs époux, et faisant force et violence à ce saint et sacré lien de mariage, ils ont adultéré et joui d'elles en présence de leurs maris, lesquels comme statues et spectateurs immobiles et déshonorés voyaient ravir leur honneur sans y pouvoir mettre ordre : la femme, muette, ensevelie dans un silence forcé, invoquant en vain le se-

(1) Delancre, ouvrage cité, dans l'avertissement.

cours du mari, et l'appelant inutilement à son aide; et le mari charmé et sans aide lui-même, contraint de souffrir sa honte à yeux ouverts et à bras croisés (1). »

C'étaient des hallucinations de la vue, du toucher, des organes de la génération qui faisaient dire aux femmes qu'on cohabitait avec elles en présence de leurs époux; c'étaient des hallucinations visuelles, les écarts d'une imagination malade qui faisaient croire aux maris que leurs femmes avaient forfait à l'honneur sous leurs yeux, sans qu'ils se pussent bouger pour venger leurs affronts. Dans l'état d'égarement où étaient plongés leur jugement et leur raison, ils se créaient bien d'autres illusions.

« Danser indécemment, festiner ordement, s'accoupler diaboliquement, sodomiser exécrablement, blasphémer scandaleusement, se venger insidieusement, courir après tous désirs horribles, sales et dénaturés brutalement, tenir les crapaux, ès vipères, les lezards et toutes sortes de poisons précieusement, aimer un bouc puant ardemment, le caresser amoureusement, s'accointer et s'accoupler avec lui horriblement et impudemment....,» tels étaient, suivant leurs propres aveux, leur bonheur et leurs plaisirs habituels (2)!

Espagnet et Delancre jurant de livrer au diable une guerre acharnée, chaque jour amena un nouvel épisode souvent trop dramatique! Les hallucinés entendaient Beelzébuth leur crier de tenir bon, et leur dire que bientôt lui-même il brûlerait les suppôts du parlement. Les deux conseillers avaient recours à la géhenne et au chevalet pour obtenir des aveux complets; les monomaniaques, excédés par la douleur, tombaient dans une sorte de ravissement

(1) Delancre, ouvrage cité, avertissement.
(2) Delancre, ouvrage cité, avertissement, p. 13.

extatique, et s'écriaient, en recouvrant à moitié moulus la liberté de leurs membres, qu'ils avaient savouré des jouissances inénarrables, et qu'ils venaient de jouir de la présence de Satan.

Quelquefois ils cherchaient en vain à proférer des paroles, éprouvant, à la manière des hystériques, une constriction pénible du gosier. Ce phénomène pathologique était mis sur le compte du diable..... « D'avantage..... il tâcha..... de faire en sorte qu'elles (les sorcières) ne pussent rien découvrir ni confesser, quand même elles en eussent été en volonté. Et de fait nous vîmes oculairement que voulant dire tout ce qu'elles savoient, dès aussitôt qu'elles en avoient prononcé les premières paroles, Satan leur sautoit à la gorge et se voyoit visiblement que de la poitrine il leur faisoit monter au gosier quelque obstruction, comme si quelque cheville dans un tonneau se fût mise audevant du canal pour empêcher de sortir la liqueur qui est audedans, et nous dirent ingénument qu'il étoit vrai que le diable leur bouchoit les organes de la parole, avec je ne sais quoi qui alloit et venoit comme une navette, descendant à l'interrogatoire, et remontant manifestement pour empêcher leur réponse (1).... »

Cependant il arrivait qu'en dépit de Satan, Dieu finissait par dénouer leur langue entre la géhenne, la corde, le gibet et les plus vives flammes de l'exécution..... Alors beaucoup de démoniaques faisaient un long récit de leurs hallucinations, et on dressait vite un bûcher pour les brûler. Quelques malheureux se chargeaient parfois de crapauds, croyant que ces animaux représentaient autant de démons protecteurs; tout le monde en apercevant ces rep-

(1) Delancre, ouvrage cité, préface, p. 3.

tiles éprouvait une vive indignation contre les condamnés... « Comme l'exécuteur jeta la Sabaudine sur le feu, le Tout-Puissant, pour manifester l'abomination et monstrer que vraiment elle estoit sorcière, permit que de dessus sa teste il sortit une fourmilière de crapaux, après lesquels le peuple se rua si fort à coups de bâton et de pierres, qu'elle fut plus lapidée que brûlée, mais avec tout cet assaut il ne fut pas en la puissance du peuple de faire mourir un crapaud noir, lequel triompha des flammes, des bastons et d'une milliasse de pierres... et se sauva comme un démon immortel en tel lieu qu'on ne le sut jamais trouver (1)... »

Les filles des malheureuses qui avaient péri adressaient, à ce qu'il paraît, d'amers reproches au diable dont l'image se peignait si souvent à leur vue. Tu nous avais promis lui criaient-elles dans leurs lamentations, que nos mères prisonnières seraient sauvées, néanmoins les voilà réduites en cendre! Alors des hallucinations de l'ouïe leur faisaient croire que le diable se disculpait et que la voix de leurs mères frappait encore leur oreille. « Il leur maintint effrontément (Satan) que leurs mères n'étoient ni mortes ni bruslées, ains qu'elles reposoient en quelque lieu où elles estoient beaucoup mieux à leur aise que lorsqu'elles estoient en ce monde. Et pour mieux les surprendre, il leur disoit: appelez-les et vous verrez ce qu'elles vous en diront..... Lors, ces pauvres filles abusées, chacune crioit l'une après l'autre, comme qui veut faire parler un écho, et rappelòit sa mère, lui demandant si elle étoit morte et où est-ce qu'elle étoit maintenant? Elles répondoient toutes, se faisant remarquer chacune par leur voix, qu'elles étoient beaucoup en meilleur état et en plus de repos qu'aupara-

(1) Delancre, ouvrage cité, préface, p. 6.

vaut! Elles (les filles) faisoient l'interrogatoire, et Satan en faisoit la réponse, et leur brouillant là-dessus l'entendement, leur persuadoit de persister (1).... »

Espagnet et Delancre crurent donner une grande preuve de fermeté et de courage en faisant dresser la potence sur l'endroit même qui leur fut désigné par des hallucinés comme une place de prédilection où le diable avait coutume de trôner, dans une chaire dorée; pendant un instant ils se flattèrent presque d'avoir vaincu Beelzébuth, parce que les hallucinés leur dirent qu'il avait passé plusieurs jours sans présider le sabbat; mais leur déception fut grande quand des prévenus affirmèrent que Satan était de retour, qu'ils l'avaient entendu raconter qu'il venait de plaider contre Dieu, qu'il avait vaincu, et qu'il avait fait apparaître, au milieu d'une réunion nocturne, un arbre aux branches duquel on voyait suspendus les sieurs d'Amou et d'Urtubie, qui avaient provoqué la mise en accusation des démonolâtres.

Les hallucinations étaient incessantes, ne laissant presqu'aucun répit à la plupart des malades. « Nous avons trouvé, dit encore Delancre, que toutes les nuits, presque, l'on va au sabbat dans le Labourd, ce que je confesse être un peu extraordinaire. Mais il y en avoit une infinité qui assuroient y avoir été la nuit précédant leurs auditions, auxquelles nous vaquions tous les jours incessamment. Et parfois ils y avoient été le jour. »

La plupart des enfans, quel que fut leur âge, étaient assaillis par des hallucinations, et préoccupés par le retour des idées qui s'observent dans la démonolâtrie. Il paraît certain que c'était principalement pendant le temps du

(1) Delancre, *ibid.*, préface, p. 4.

sommeil que ces petits visionnaires se sentaient emportés en l'air par des femmes métamorphosées en chattes. Quelques-uns, probablement, étaient dans une sorte de transport extatique lorsque leur cerveau devenait le siége de toutes les illusions qui empoisonnaient leur existence... « Deux mille enfans du Labourd présentés au diable au sabbat par certaines femmes qu'ils nomment par nom et prénom, dont la pluplart ont été exécutées à mort comme sorcières, et les autres en sont à la veille, soutiendroient la réalité de ce transport, sans jamais varier (1). »

On rassemblait ces enfans par bandes, dans les églises, où on avait soin de les tenir, autant que possible, éveillés, et de les faire garder à vue depuis le commencement jusqu'à la fin de chaque nuit, dans la crainte que des diables ou les prétendus adorateurs de Satan ne les emportassent aux assemblées diaboliques. Si par malheur ils succombaient au poids du sommeil, presque tout de suite ils se trouvaient en présence des sensations les plus inconcevables.

« Catherine de Naguille, âgée de douze ans, et sa compagne, nous ont assuré qu'elles avoient été au sabbat en plein midi ; même qu'elle y fut transportée étant dans l'église, parce que, ayant veillé toute la nuit avec les autres enfans, elle s'endormit dans l'église sur les onze heures du matin, si bien que le diable prit cette occasion pour l'emmener (2).

» Jeanne Abadie racontoit qu'ayant veillé plusieurs nuits dans l'église, avec les autres filles, faisant du jour la nuit, s'étant endormie en sa maison pendant qu'on disoit

(1) Delancre, *ibid.*
(2) Delancre, *ibid.*, p. 62.

la grande messe à Siboro, elle fut transportée au sabbat par le diable pendant qu'elle dormoit. »

Cette fille âgée seulement de seize ans assurait qu'elle avait été portée au sabbat dès sa douzième année par la nommée Gratiane; que, sans avoir jamais eu aucun commerce intime avec les individus de l'autre sexe, pendant qu'elle était éveillée, elle n'avait pas laissé de se prostituer plus de cent fois à des diables et à des démonolâtres qui hantaient comme elle le sabbat; elle se souvenait d'avoir été plusieurs fois transportée au banc de Terre-Neuve par *sa marraine de sabbat* ; il lui semblait que le voyage se faisait à travers l'atmosphère et qu'elle était entourée pendant ce long trajet d'une nuée de démonolâtres. Plusieurs de ses compagnes, dit-elle, chevauchaient sur des diables et se rendaient comme elle à Terre-Neuve, pour soulever des tempêtes, et dans l'intention de submerger les navires appartenant aux pêcheurs du Labourd (1).

Presque tous les jeunes sujets dont l'esprit se montrait ainsi troublé par des sensations imaginaires attestaient que les femmes qu'ils croyaient voir dans les rangs du sabbat ne se rendaient jamais à ces fêtes que chargées chacune d'un enfant, ou de plusieurs enfans; ils assuraient que quand une de ces mères adoptives venait à succomber, Satan obligeait une autre femme à transporter l'enfant menacé d'abandon partout où il lui semblait bon de réunir ses adorateurs.

Catherine d'Arréjouague, âgée de quatorze ou quinze ans, déposa qu'elle avait coutume de veiller dans l'église au milieu de plusieurs autres enfans, filles et garçons, pour n'être pas surprise et emportée en dormant; que son

(1) Delancre, *ibid.*, p. 90, 72.

père, sachant que celle qui avait coutume de la mener au sabbat était exécutée à mort, lui avait fait observer qu'elle pouvait bien revenir coucher dans sa maison ; mais que dès la première nuit qu'elle s'y reposa, une autre femme la vint prendre et continua ensuite à la transporter aux réunions illicites (1).

Marguerite, du village de Sare, âgée de seize à dix-sept ans, rapporte qu'une femme qui l'avait attirée à elle pour la faire sorcière, et qui la menait régulièrement au sabbat, la recommanda à une autre démonolâtre le jour où elle s'aperçut que la justice se mettait à ses trousses ; qu'après le décès de la première femme, l'autre ne manqua pas de lui apparaître ; et qu'à dater de ce moment, elle l'a toujours emportée sur son dos dans toutes ses excursions nocturnes (2).

Marie de la Ralde, âgée de vingt-huit ans, semble raisonnable depuis à peu près cinq années, mais elle a conservé le souvenir de ses anciennes illusions. Cette fille affirme que depuis dix jusqu'à vingt-trois ans elle a constamment fréquenté les assemblées diaboliques, et qu'elle y était portée par la sorcière Marissans... Elle ajoute qu'après la condamnation de cette malheureuse au feu, il lui arriva plus d'une fois de se rendre au sabbat à pied avec les sorcières de son voisinage, et que bien qu'elles n'eussent pas de montures, elles arrivaient avec la même vitesse que si elles eussent fendu l'air, emportées par des démons (3).

Un grand nombre de démonolâtres se vantaient d'avoir franchi en un clin-d'œil la distance qui séparait Saint-Jean-

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 92.
(2) *Ibid.*, p. 91.
(3) *Ibid.*, p. 89.

de-Luz du banc de Terre-Neuve. Il ne leur était pas possible, disaient-elles encore, d'entrer dans les navires, parce qu'ils étaient bénits ; mais elles se posaient sur les mâts et sur les cordages, et de là répandaient à profusion des maléfices sur ceux qui se trouvaient à bord.

Il importait peu au diable, au dire des malades, que les sorcières fussent enfermées sous les verrous, que les enfans fussent surveillés dans le sanctuaire des églises ; toujours, assuraient-ils, Satan trouvait le moyen de réunir au sabbat et les accusées et les jeunes sujets qu'il destinait à son culte.

Marie Dindart dépose qu'elle ne laisse pas de se rendre au sabbat depuis qu'elle est prisonnière ; qu'il lui suffit de frotter ses habits avec une pommade que lui apporte le diable dans sa prison, pour être aussitôt enlevée à travers l'atmosphère, qu'elle voyage chaque nuit à cheval sur un démon, et que beaucoup d'autres prévenues font le même trajet qu'elle... On l'engage à prendre son vol en présence des conseillers ; elle répond qu'elle ne possède plus de pommade... On l'invite à en rapporter du prochain sabbat... elle répond que Satan se gardera bien de se prêter à une pareille expérience....

Seize témoins sont enfermés dans l'hôtel même des juges, au-dessus de l'appartement qui leur sert de chambre à coucher. La Dindart fait savoir à la justice que ces témoins passent toutes les nuits au sabbat, et que ce sont les prévenues, que le diable a rendues pour un instant à la liberté, qui se chargent du soin de les y transporter. Les témoins assurent que cette malheureuse ne se trompe pas... La Dindart s'accuse d'avoir porté pour son compte trois enfans à la fois au sabbat. Bien qu'elle fût à peine âgée de dix-sept ans, elle expira par le feu.

La fille Dojartzabal, âgée de quinze ans, maintient à une autre prisonnière qui fut aussi exécutée à mort, qu'elle l'avait menée au sabbat la nuit même qui avait précédé son confrontement. L'accusée répondit que cela était notoirement faux, d'autant qu'elle n'était point sorcière, et que quand même elle le serait, elle était prisonnière, attachée par les pieds à de gros fers, et qu'elle était veillée par plusieurs personnes qui ne l'avaient jamais perdue de vue; qu'elle couchait près de sa propre mère, qui ne l'avait point trouvée absente; que sa mère, tenant son transport en soupçon, la veillait et parlait à chaque instant à elle.... Dojartzabal répondit qu'il était vrai, mais qu'elle l'était venue quérir cette nuit dans son lit en forme de chatte; que les sorcières, bien qu'elles soient prisonnières, ne laissaient pas de mener les enfans ou filles tout ainsi que si elles étaient en pleine liberté; qu'à la vérité, le diable ne les peut absolument tirer de prison et arracher tout à fait des mains de la justice, mais qu'il les peut fort bien mener au sabbat, étant toutefois contraint de les ramener, qu'il se sert d'elles pour ne pas perdre sa proie; qu'il les va consoler en prison, voire qu'il s'accouple avec elles (1).

Dojartzabal continuant soutient qu'on ne peut rien inférer de ce que sa mère la veille, l'interroge et la manie à tous momens sans la trouver à dire; car Satan la voulant tirer subtilement d'auprès de sa mère, il la faisait enlever par la dite sorcière à l'accoutumé, mettant une figure qui la ressemblait du tout (parfaitement) en sa place, afin que sa mère ne la trouvât absente; que si sa mère la maniait, elle trouvait ce corps fantastique.... Puis le diable la venait instruire au sabbat de tout ce qui s'était passé pendant son

(1) Delancre, *ibid.*, p. 95, 96.

absence, afin qu'il parût qu'elle n'avait bougé de son lit; puis le diable la ramenait avec la sorcière.....

« Le sieur de Joanissena soupçonnant sa servante d'être sorcière, elle le niant, il se résolut de veiller toute une nuit. L'ayant attachée à sa jambe bien serrée, elle étant auprès du feu, une nuit qu'elle devoit aller au sabbat, tout aussitôt qu'elle faisoit le moindre semblant de dormir, il l'éveilloit rudement. Néanmoins le diable trompa le maître, car elle fut au sabbat, confessa y avoir été, et lui en dit toutes les particularités confirmées par une infinité d'autres qui étaient allés en même temps. »

Pour l'ordinaire, on se sentait emporter en dormant; pour éviter ce danger, les témoins veillaient; les accusés luttaient également contre la force du sommeil. On demandait à une prévenue si l'on pouvait être mené ou emporté au sabbat veillant.... La vérité était, dit-elle, qu'on n'allait jamais au sabbat qu'on eût dormi, mais qu'il suffisait de fermer un œil et qu'en cet instant on y était transporté....

Des démonolâtres racontent qu'au sabbat le diable prend pour l'ordinaire la forme d'un mouton, d'un bouc ou d'un homme noir.

« Marie Daguerre, âgée de treize ans, et quelques autres déposent: qu'il y a une grande cruche au milieu du sabbat d'où sort le diable en forme de bouc; qu'étant sorti, il devient si grand qu'il se rend épouvantable, et que le sabbat fini, il rentre dans la cruche..... D'autres disent qu'il est comme un grand tronc d'arbre, sans bras et sans pieds, assis dans une chaire, ayant quelque forme de visage d'homme, grand, affreux..... D'autres, qu'il est comme un grand bouc, ayant deux cornes devant et deux en arrière. Mais le commun est qu'il a seulement trois cornes et qu'il a quelqu'espèce de lumière en celle du milieu, de

laquelle il a accoutumé au sabbat d'éclairer et de donner du feu et de la lumière même aux sorcières qui tiennent quelques chandelles allumées.... Il a au devant son membre tiré et pendant et le montre toujours long d'une coudée; et une grande queue au derrière et une forme de visage au-dessous, duquel visage il ne profère aucune parole, mais lui sert pour donner à baiser à ceux que bon lui semble, honorant certains sorciers ou certaines sorcières plus les uns que les autres (1).

» Marie, âgée de dix-neuf ans, dépose que la première fois qu'elle lui fut présentée, elle le baisa à ce visage de derrière au dessous d'une grande queue; qu'elle l'y a baisé par trois fois; qu'il avoit ce visage fait comme un museau de bouc. D'autres disent qu'il est en forme d'un grand homme vêtu ténébreusement.... tout flamboyant, le visage rouge comme un fer sortant de la fournaise. Corneille Brolic dit que lorsqu'il lui fut présenté il étoit en forme d'homme, ayant quatre cornes sur la tête et sans bras.... Jeanne dit qu'il avoit un visage devant, un visage derrière la tête, comme on peint le dieu Janus.... J'ai vu quelque procédure qui le peignoit au sabbat comme un grand lévrier noir; parfois comme un grand bœuf d'airain couché par terre (1).... »

La maladie du Labourd n'était point provoquée par l'usage des végétaux somnifères ou d'une pommade narcotique; le délire se communiquait, par voie de contagion, d'un individu à l'autre. Les témoins que l'on gardait à vue ne possédaient aucun onguent; les prévenus n'en avaient pas à leur disposition; les uns et les autres affirmaient cependant qu'ils faisaient chaque nuit des voyages aériens.

(1) Delancre, *ibid.*, p. 67, 68.
(2) *Ibid.*, p. 68.

Une prisonnière allait presque toutes les nuits au sabbat; je puis assurer qu'elle n'avait ni onguent, ni graisse, ni commodité d'en avoir, car elle était sous clé et seule dans une chambre. Vingt ou vingt-cinq témoins qui allaient presque tous au sabbat, qui couchaient dans deux autres chambres de la même maison, n'avaient aucune pommade.... Trois témoins maintiennent à cette femme qu'elle est allée au sabbat; on leur fait observer qu'elle est prisonnière et qu'eux-mêmes se trompent et qu'ils n'ont point été transportés au sabbat, vu qu'ils étaient aussi bien qu'elle enfermés sous la clé ces nuits qu'ils disaient être allés en troupe, et qu'elle n'avait eu moyen de recouvrer ni onguent ni graisse. Une fille continua à soutenir que la nuit précédente elle l'avait transportée en l'air, au lieu ci-dessus allégué.... Cristoval, âgé de seize ans, dit que quoiqu'il fût enserré comme les autres témoins, sans graisse ni onguent, il fut transporté au sabbat par la femme Marissans; qu'elle le porta si loin et si haut en l'air, qu'il n'a pu reconnaître le lieu du sabbat. Aspicuetta dit qu'étant couché avec Cristoval, précédent témoin, il fut enlevé par un régent qui a coutume de le mener au sabbat, et que la sorcière Marissans vint au même instant enlever son compagnon; que tous quatre s'en allèrent en l'air, son régent l'ayant chargé sur son cou et le diable leur ayant ouvert les portes et fenêtres.... La Gastagnalde disait qu'étant couchée avec une fille de vingt à vingt-cinq ans, une sorcière l'avait transportée en l'air, sans être ointe ni graissée (1)...

Le trouble des sens et des idées succédait pour l'ordinaire à une vive impression de crainte. Tous les enfans qui sont menés au sabbat par des sorcières déposent qu'elles

(1) Delancre, *ibid.*, p. 109, 111.

leur ont passé simplement la main par le visage ou sur la tête, mais ils ne disent pas qu'elles aient les mains ointes ni graissées. Tout aussitôt qu'elles leur ont ainsi passé la main, ils sont tout troublés et éperdus.... Et la nuit suivante les sorcières ne faillent pas d'aller chez eux les enlever, encore qu'ils soient dans les bras de leurs pères et mères, frères ou sœurs, sans que leurs proches se puissent éveiller.... Universellement deux ou trois cents enfans disent et prouvent cela de même (1).

L'enchaînement des effets morbides est ici facile à saisir; le délire ne paraissait pas lié d'une manière immédiate à l'impression de la frayeur; mais une fois la nuit venue, dès que ces enfans étaient tombés sous l'empire du sommeil, ils subissaient le joug tyrannique des sensations et des idées qui menaçaient d'infecter depuis longtemps leurs jeunes imaginations, et pour comble de malheur il n'y avait pas moyen, après qu'ils étaient réveillés, de leur persuader qu'ils avaient uniquement subi la fascination d'un songe. Voilà comment beaucoup d'entr'eux s'écartaient de leurs habitudes de raison.

Marie Aspilcuette, âgée de dix-neuf ans, dit qu'une sorcière, lorsqu'elle voulait être transportée en l'air, s'oignait de quelqu'eau un peu épaisse et verdâtre, et s'en frottait les mains, les hanches et les genoux, et chargeait la dite Marie sur son col, ce qu'elle lui a vu faire toutes les fois qu'elle l'a transportée. Marie Naguille dit que quand sa mère la voulait mener au sabbat, le diable les venait avertir, et avant de sortir, sa mère tirait un pot de dedans un coffre, et s'oignait la tête de quelqu'huile ou graisse, puis la prenant sous ses aisselles, elles s'en allaient en l'air

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 109.

au sabbat; au retour le diable se mettait devant et les ramenait en l'air (1).

Marie Aspilcuette et Marie Naguille sont en proie à toutes les illusions du délire de la sorcellerie; elles n'ont jamais possédé aucun onguent, aucun extrait suspect; leurs hallucinations ne peuvent donc pas être attribuées à l'emploi des narcotiques. Leur témoignage ne mérite aucune créance, lorsqu'elles rapportent qu'il est à leur connaissance que leurs prétendues marraines avaient à leur disposition des pommades et des sucs verdâtres; ce n'est qu'à travers le prisme de la folie qu'elles ont aperçu ces substances.

Delancre résume, dans le tableau qu'il fait du sabbat, les principales illusions, les principales idées dominantes qui se succédaient dans l'appareil nerveux des démonolâtres qu'il était appelé à interroger. On retrouve dans les procès-verbaux écrits sous la dictée des malades tous les traits qui entrent dans sa peinture du sabbat dont la description n'a pu être enfantée que par des monomaniaques.

Le sabbat, écrit Delancre, ressemble à une foire où les sorciers transportés par des diables arrivent de toutes les contrées. Les uns sont réels, les autres illusoires et prestigieux. Les hommes abrutis et transformés en bêtes y perdent l'usage de la parole; les bêtes au contraire y parlent et semblent avoir plus de raison que les personnes. Cent mille sujets s'y trouvent quelquefois soudainement réunis. L'on y entend des sons d'instrumens consistant plus en bruit qui étourdit et étonne, qu'en harmonie qui plaise et réjouisse. Les femmes y figurent nues et échevelées, volent à travers l'atmosphère, arrivent ou

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 110.

partent perchées sur un bâton, sur un bouc, ou sur un autre animal, portant un pauvre enfant ou deux en croupe, et ayant le diable ores au devant pour guide, ores en arrière et en queue comme un rude fouetteur. Lorsque Satan les veut transporter en l'air, il les essore et élance comme fusées bruyantes, et en la descente elles fondent en bas cent fois plus vite qu'un aigle ou un milan sur sa proie (1).

Ces furieuses courrières ne portent jamais que sinistres nouvelles ; le poison est la plus précieuse denrée de ce lieu ; les enfans sont bergers et gardent une bergerie de crapauds ; ils tiennnent en main une gaule blanche comme celle qu'on donne aux pestiférés. Le diable, comme maître souverain, préside l'assemblée sous la forme d'un bouc puant et barbu ; il s'y trouve et s'y voit quelquefois en forme d'homme monstrueux ou en tronc d'arbre, comme sont ces vieux cyprès surannés ou ces chênes chauves que la vieillesse fait commencer à sécher par la tête.

En forme d'homme, il paraît gêné, tourmenté, flamboyant comme le feu qui sort d'une fournaise ardente.... Il est asis sur un trône doré en apparence ; une sorcière qu'il a débauchée et fait reine du sabbat, ornée avec pompe, portant diadême et autres affiquets, est assise à ses côtés. Les assistans offrent une grandeur monstrueuse ou une petitesse défectueuse ; leurs visages éclairés par la lueur des chandelles de poix apparaissent sombres et farouches.

A travers de faux-feux, le diable fait passer et repasser des démons et des sorciers, d'où il les tire sans douleur pour les apprivoiser à ne craindre ni les feux de la justice

(1) Delancre, *ibid.*, p. 118, 119.

humaine, ni les feux éternels de la justice divine. On offre à Beelzébuth des enfans innocens, ensorcelés par de méchantes femmes; pour peu qu'ils soient rétifs à renoncer à Dieu, le diable fait apparaître des abîmes où il fait semblant de les précipiter.

L'on y voit de grandes chaudières pleines de crapauds, vipères, cœurs d'enfans non baptisés, chairs de pendus et autres charognes... ; des eaux puantes; des pots de graisse et de poison qui se prêtent et se débitent comme une marchandise précieuse... L'on y danse en long, deux à deux et dos à dos; parfois en rond, le dos tourné vers le centre de la danse. Les filles et les femmes tiennent chacune un démon par la main; l'indécence des gestes ferait horreur à la plus effrontée; la composition des chansons est brutale; les termes en sont licencieux et lubriques....

Les filles et les femmes avec lesquelles il s'accouple (le diable) sont couvertes d'une nuée pour cacher les exécrations et pour ôter la compassion qu'on pourrait avoir des cris et douleurs de ces pauvres misérables... Satan, pour se moquer, fait semblant de célébrer quelque forme de messe. Il fait paraître quelque ressemblance d'hostie, faite de quelque puante matière noire et enfumée, où il est peint en bouc. Ce faux sacrificateur a la tête en bas, les pieds contre-mont et le dos ignominieusement tourné vers l'autel... L'air s'infecterait si je voulais exprimer plus au long tant d'abominables représentations (1)...

Les monomaniaques qui vont à présent intervenir, dans la procédure achèveront de faire connaître à nos lecteurs la gravité de l'épidémie que nous cherchons à caractériser.

Rivasseau ne s'est enrôlé, dit-il, sous l'étendard du dia-

(1) Delancre, *ibid.*, p. 120, 121, 122.

ble, que pour un certain temps. Il a donné à Beelzébuth la moitié de son pied pour conserver la faculté de revenir un jour à Dieu. Il est allé au sabbat sans adorer le démon. Les sorciers se rassemblaient environ à la minuit. Le diable choisissait les nuits les plus orageuses, afin que les vents et les orages portassent plus loin et plus impétueusement les poudres mortifères. Deux diables présidaient aux sabbats. Maître Léonard, le grand diable, subrogeait quelquefois à sa place un petit diable moins notable. Le diable Léonard s'est transformé en sa présence en renard; il bourdonnait une parole mal articulée; tout le monde observait alors le silence; le témoin a vu environ soixante sorcières qui dansaient, sans habits, dos à dos, traînant un grand chat attaché à la queue de leur chemise (1).

Jeanne Dibasson, âgée de vingt-neuf ans, dit que le sabbat est un vrai paradis; qu'on y goûte des plaisirs dont le charme ne saurait s'exprimer; que ceux qui y vont trouvent le temps si court, à force de contentement, qu'ils n'en peuvent sortir sans un merveilleux regret, et il leur tarde infiniment qu'ils y reviennent.

La de la Ralde a vu le diable approcher un fer chaud du corps des enfans; elle ignore s'il leur imprimait sa marque. Elle lui a entendu dire que la crainte de l'enfer, qu'on appréhende si fort, est une niaiserie; il donnait à entendre aux sorciers que les peines éternelles ne les tourmenteraient pas davantage que certain feu artificiel qu'il leur faisait cauteleusement allumer, et par lequel il les faisait passer et repasser sans souffrir. Elle a vu au sabbat des prêtres, des pasteurs, curés, vicaires, confesseurs et autres gens de qualité, en si grand nombre; tant de chefs

(1) Delancre, *ibid.*, p. 123, 124.

de famille, tant de maîtresses de maison, qu'elle pouvait croire que c'était un honneur d'y être admis... Elle a vu des sorciers écorcher des crapauds à belles dents et les piler pour faire du poison (1).

Marie Aspilcuette a vu brûler sa marraine de sabbat; elle se sent guérie depuis deux ans; elle a encore l'imagination remplie des sensations qu'elle a éprouvées pendant qu'elle était dans les liens de Satan. Elle a adoré alors le diable; il avait pris la forme d'un bouc et portait un masque sous la queue: elle a gardé la bergerie des crapauds; voguant par l'air, portée par sa marraine, elle arrivait avec joie à des réunions où l'on dansait au son des violons, des trompettes, des tambourins, et où l'on faisait l'amour publiquement.

Elle a vu couper des têtes de crapauds pour faire des poisons. Le poison, qui a la consistance d'onguent, est si violent que pour peu qu'on en mette sur l'habit de quelqu'un, il meurt, ou reste maléficié toute sa vie. Le poison liquide se répand à l'aide d'un vase troué en manière d'arrosoir, et il fait périr les récoltes... Les crapauds séchés et rôtis, et pilés, fournissent aussi une poudre funeste pour les fruits. Les sorcières se servent encore d'une eau verdâtre dont elles se frottent les mains; si elles en touchent seulement ensuite les hardes d'un individu, il est rare qu'il en revienne ou bien il est exposé à traîner une existence misérable. Il faut que les adeptes se lavent avec du contrepoison, après avoir fait usage de cette eau, autrement ils s'exposeraient eux-mêmes à périr.

La déposante a vu les sorcières partir du sabbat; elles s'envolaient par troupes et se vantaient avec grande joie au

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 125.

retour qu'elles venaient d'exciter la tempête sur la mer de Terre-Neuve, et qu'elles en avaient fait doublement le voyage en deux ou trois heures, étant guidées par le diable en personne.

Elle a vu des sorcières insignes prendre différentes formes d'animaux ; pendant qu'elles étaient ainsi transformées, elles ne parlaient jamais.

Elle a entendu sonner du cornet..... Une sorcière s'est vantée en sa présence d'avoir donné le mal épileptique à un chanoine de Bayonne. Le pain fait avec la pâte de millet noir, la poudre de foie d'enfant non baptisé procurent le don de la taciturnité ; ceux qui mangent de ce pain ne confessent jamais rien dans leurs interrogatoires ; il arrive au diable de distribuer au sabbat des morceaux de cœur ; les grandes sorcières portent sur leur épaule gauche un démon qui a la forme d'un crapaud armé de deux cornes (1).

Jeanne Bellot, âgée de vingt-quatre ans : Je suis allée au sabbat dès mon bas-âge. J'ai été présentée au diable par ma première marraine ; j'y ai été portée après sa mort par une autre sorcière... Le sabbat m'a produit l'effet d'une foire célèbre. Aucuns s'y promènent en leur propre forme ; d'autres sont transformés, ne sais pourquoi, en chiens, en chats, ânes, chevaux, pourceaux et autres animaux ; les petits enfans et filles gardent des troupeaux de crapauds ; ils tiennent des gaules blanches.... J'ai vu faire l'*asperges* avec l'urine du diable. Un sorcier (que l'on a exécuté depuis) jouait du tambourin et un autre du violon. J'ai vu les sorcières déloger du sabbat et voler, l'une en l'air, l'autre monter plus haut vers le ciel, l'autre descendre vers la terre, l'autre parfois se précipiter dans de grands

(1) Delancre, *ibid.*, p. 125, 126.

feux, comme fusées que l'on projette ou comme éclairs. L'une arrive, l'autre part et tout à coup plusieurs partent, plusieurs arrivent, chacune rendant compte des vents et orages qu'elle a pu exciter, des navires qu'elle a fait perdre. Et souvent elles s'en vont de Siboron et de Saint-Jean-de-Luz jusqu'à la tête de Buch, jusqu'à Terre-Neuve, où elles visitent leurs maris, leurs pères, leurs enfans, leurs autres parens, qu'elles rapportent quelquefois au sabbat (1).

Jeannette Abadie : L'on me portait au sabbat, j'ai vu le diable sous la forme humaine; il portait de six à huit cornes sur la tête; il avait une grande queue, une double figure. Je l'ai baisé au derrière, j'ai renié tout ce qu'il y a de sacré au ciel et sur la terre. J'ai vu baptiser des enfans au sabbat. J'ai vu les sorciers se rassembler dans le cimetière de Saint-Jean-de-Luz et procéder à un baptême de crapauds. Ces reptiles étaient habillés de velours noir ou de velours roux; ils avaient une sonnette au cou, une autre à la patte; le parrain tenait la tête du crapaud, la marraine les pieds.... J'ai vu la même femme (elle la nomme) danser au sabbat avec quatre crapauds, deux sur les épaules, semblables à ceux qui avaient été baptisés, deux sur les poings, non habillés, sans sonnettes au pied ni au cou....

J'ai abandonné ma virginité au diable; je redoutais l'accouplement de Satan, parce que son membre, fait en écaille, me causait une extrême douleur, et que sa semence me paraissait extrêmement froide. Je préférais les embrassemens d'un mien parent; mais jamais hors le temps du sabbat je ne me suis prostituée à aucun homme... J'ai vu

(1) Delancre, *ibid.*, p. 128.

tous les sorciers se mêler, s'accoupler incestueusement... J'avais un merveilleux plaisir à me livrer à la débauche ; mais c'est chose horrible que de subir les approches de Beelzébuth... J'ai vu des tables dressées, somptueusement servies ; cependant on ne trouvait plus rien sous la main quand on voulait manger... On dévorait cependant beaucoup d'enfans au sabbat, et j'étais présente quand on y a dévoré l'enfant d'un lieutenant-criminel.

J'ai vu des diables sans bras préparer de grands feux, y précipiter des sorcières, les retirer sans douleur, et je les entendais affirmer que l'enfer ne causait pas plus de mal. Le grand diable s'est lui-même un jour jeté au milieu d'un brasier, en plein sabbat, et quand il a été brûlé, réduit en cendre, les sorcières se sont emparées de ses restes. En ma présence, un démon s'est métamorphosé en vermisseau.

Plusieurs prêtres (nous les verrons bientôt sur les bancs de l'accusation) ont dit devant elle la messe du sabbat. Ils étaient bigarrés de rouge et de blanc; le diable et plusieurs démons subalternes posaient sur l'autel en guise de saints. Quand elle se veut approcher d'un crucifix, pour lui baiser les pieds, elle devient toute troublée et éperdue, ne sachant plus quelle prière elle fait, parce qu'elle voit au même instant un personnage noir et hideux, qui est au-dessous des pieds du Christ, et qui fait mine de vouloir l'empêcher de prier.

Les sorciers, dont on ne peut tirer aucun aveu, soit à la torture, soit au supplice, sont marqués par le diable. Satan a percé, devant elle, avec un poinçon, le pied gauche d'un prêtre; il a sucé le sang qui sortait de la blessure. On peut avoir la certitude que cet ecclésiastique ne parlera jamais mal de ses coreligionnaires.

Souvent elle a été transportée par l'air jusqu'au banc de Terre-Neuve; pendant ce parcours, elle se tenait à la robe de sa marraine de sabbat, et il lui semblait qu'elle volait. Il ne fallait qu'une seconde pour faire de longs trajets; le diable leur tenait compagnie, emportant d'autres sorcières. Elle a vu des démoniaques exciter des tempêtes pour détruire les navires.

Très souvent elle a vu des sorcières se transformer en loups, en chiens, en chats, prendre d'autres formes d'animaux; il leur suffisait, pour que cette métamorphose s'opérât, de laver leurs mains avec une eau qu'elles tenaient exprès en réserve; elles reprenaient quand bon leur semblait la forme humaine (1).

Un jour de fête, elle a vu à un grand sabbat une réunion de douze mille sorciers; on tint conseil, on décida qu'il fallait être prodigue de poisons, et faire à l'humanité tout le mal possible (2).

La plupart des malades du Labourd parlent avec une expression passionnée des sensations qu'ils ont été à même d'éprouver au sabbat; ils peignent en termes licencieux les abominations qui leur ont procuré un pareil enivrement; ils assurent qu'ils ont vu à ces réunions des individus appartenant à toutes les contrées de la terre; que les adorateurs du démon ne sont pas moins nombreux que les étoiles du firmament.

Beaucoup de démonolâtres jurent qu'ils sont à présent trop bien habitués à la société du diable pour redouter les prétendus tourmens de l'enfer; qu'ils sont convaincus qu'il n'y a pas de différence entre les flammes qui brûlent dans les abîmes de la terre et les feux du sabbat. « Quand

(1) Delancre, *ibid.*, p. 130, 131, 132, 133, 134.
(2) Delancre, *ibid.*, p. 135.

les femmes sont prévenues de la justice, elles ne pleurent pas, et ne jettent une seule larme; et même le faux martyre, soit de la torture, soit du gibet, leur est si plaisant, qu'il tarde à plusieurs qu'elles ne soient exécutées à mort, et souffrent fort joyeusement qu'on leur fasse leur procès, tant il leur tarde qu'elles ne soient avec le diable; et elles ne s'impatientent de rien tant en leur prison que de ce qu'elles ne lui peuvent témoigner combien elles désirent souffrir pour lui, trouvant fort étrange qu'une chose si agréable et plaisante soit punie. Le diable, de son côté, leur donne ce contentement, cette consolation de les conduire au sabbat pendant qu'elles sont en prison (1). »

Delancre et son collègue étaient persuadés, avec tous les vrais croyans, que les monomaniaques qu'ils livraient à l'exécuteur des hautes œuvres étaient coupables de lèse-majesté divine; ces deux conseillers eussent bien certainement exterminé toute la population du Labourd sans éprouver le moindre remords de conscience; mais enfin, quelques personnes paraissant par momens concevoir des doutes sur l'exactitude des récits qu'on entendait journellement débiter aux prévenus, les juges firent tous leurs efforts pour prouver aux plus indulgens que les démonolâtres commettaient de fréquens empoisonnemens, et que les intérêts des habitans exigeaient, tout aussi impérieusement que les intérêts de la religion, qu'on purgeât promptement la terre de pareils monstres.

Plusieurs témoins, dit Delancre, maintinrent à une prévenue qu'elle faisait bouillir au sabbat la marmite des poisons; qu'elle était chargée par le démon d'écorcher les crapauds et les serpens, et qu'elle proférait, en leur cou-

(1) Delancre, *ibid.*, p. 137.

pant la tête, des blasphèmes exécrables. « Dieu ! si je te tenais, je te couperais la tête... » Puis ayant donné le coup, elle jette les crapauds et serpens dans la chaudière bouillante où ces plantes venimeuses cuisent.

Cette créature, qui se nomme Necato, est heureuse, selon le même magistrat, quand elle porte quelque enfant au sabbat, quand elle jette les enfans sur cet horrible bouc qui préside l'assemblée. Il semble, ajoute-t-il, que la nature l'ait raturée de son sexe pour en faire une hermaphrodite. Elle a tout à fait le visage, la parole et le maintien d'un homme, et encore bien rude. Basanée et fumée comme un sylvain ou sauvage qui ne fréquente que les bois et les montagnes, barbue comme un satyre, les yeux petits, enfoncés, furieux et hagards en forme de chat sauvage, affreux, étincelans, elle consent à faire connaître l'arbre des sorciers. L'écorce, la moelle, la graine de cet arbuste, bouillies avec force reptiles, servent à composer le poison le plus merveilleux. Cet arbuste, c'est le *sanguin*, ou l'arbre maudit dont les verges servaient à fouetter les parricides avant de les coudre dans le sac et de les précipiter dans la mer... « Nous fûmes les ministres de la justice de Dieu pour punir tous ces blasphèmes, lesquels furent expiés par le feu, lui faisant une fin aussi désastreuse que celle de ses crapauds (1). »

La peine que prend ici Delancre, pour accumuler les charges contre cette malheureuse, ne sert en définitive qu'à démontrer l'injustice de sa condamnation.

Un accusé nommé Legros dit qu'au sabbat on est tenu d'acheter du poison ; chacun en prend plus ou moins, selon qu'il est affectionné à mal faire. Il est à fort bon marché ;

(1) Delancre, *ibid.*, p. 135.

car, disent les sorcières, pour un sou l'on en a pour faire force mal; il est si violent qu'il y en a qui déposent qu'un pauvre jeune homme ayant ôté ses sabots pour monter à une échelle, et une sorcière en ayant mis un peu dans un d'iceux, il en demeura boiteux toute la vie (1).

Avec les poudres, on fait cent mille maux.... Quand on les jette, on dit en basque : Ceci pour les blés, ceci pour les pommes; vous viendrez en fleur et non en fruit.... La dame Chantocorena ayant obtenu permission du diable, à un sabbat, de jeter des poudres sur les fruits, en répandit sur un jardin et sur un pré.... Tout mourut ensemble, l'herbe du pré et une vingtaine de moutons qui étaient dedans; mais, chose bien notable, les oignons ne purent recevoir l'infection! Je ne sais si c'est que le diable les respectait parce que les anciens tenaient l'oignon aussi grand dieu que lui (2).

Rivasseau déclara que ces poudres se faisaient avec un crapaud, un lézard, un aspic et un chat écorché, et que ces animaux étaient préalablement desséchés sous la braise.... Il assure aussi qu'elles ne sont pas seulement bonnes pour empoisonner, mais qu'elles peuvent encore servir de contrepoison à ceux qui ont été maléficiés par l'attouchement des sorciers (3).

Toutes ces dépositions paraissaient aussi graves autrefois qu'elles nous paraissent ridicules et futiles aujourd'hui. On lit dans la procédure rédigée par Delancre :

On nous découvrit que le magasin (des poisons) était tenu dans quelque rocher malaisé, tout sur le bord de la mer, vers Handaye; nous y fûmes en assez belle compagnie, le 19 juillet 1609, car nous ne laissions rien à fure-

(1) Delancre, *ibid.*, p. 139.
(2) *Ibid.*, p. 139.
(3) *Ibid.*, p. 141.

ter. On fit effort de monter à la cîme de ce rocher, que quelque enfant de ceux qui avaient été au sabbat, et qui y allaient toutes les nuits, nous avait révélé; mais il ne fut jamais possible d'y monter, tant le précipice et la pente en étaient périlleux; tellement, qu'on ne fit autre chose pour ce jour que donner l'alarme à ceux de Fontarabie, voyant tant de chevaux et de peuple qui paraissaient sur la côte. On y retourna une seconde fois et on trouva la place du pot marquée par son assiette, que les sorcières avaient enlevé la nuit précédente : ce qui nous fut confirmé par tous les témoins... qui nous nommèrent la façon et les sorciers qui l'avaient emporté.... Marie, de Biarrix, nous dit aussi et déposa que Marie Bonne..., sorcière, l'avait emmenée sur un rocher, en la côte de Biarrix, et en sa présence en avait serré un autre pot, et le tenait là pour exciter les orages et faire perdre les vaisseaux qui s'arrêtent ou prennent port à la vue de ladite côte.... Ne sait ce qu'elle en a fait et ne s'est pu trouver, car elle a été avec toute la paroisse pour montrer le lieu aux officiers d'icelle (1).

On conçoit qu'on se sauvât d'un pays où la folie poussait les malades à faire de pareilles dénonciations, et où la justice était administrée par des conseillers assez aveugles pour prendre au sérieux les révélations les plus absurdes. Tous ces traits servent à faire connaître la nature des idées fixes qui préoccupaient partout les individus affectés de démonolâtrie.

Deux jeunes filles de la commune de Sare ont fait devant la justice la déposition qu'on va lire: Nous avons été pendant longtemps transportées au sabbat par une sorcière qui avait commencé par nous maléficier en nous donnant à manger un mauvais morceau de pain de millet noir.... Il

(1) Delancre, *ibid.*, p. 140, 141.

est positif que les démonolâtres mettent tout en œuvre pour faire le mal, qu'ils jettent des drogues à l'entrée des habitations pour nuire à ceux qui y résident; qu'ils pénètrent dans les endroits où sont les lits et qu'ils les frottent avec des graisses qui empoisonnent, tandis que ceux qui les occupent dorment sans inquiétude. Un certain jour de septembre, le diable a conduit toute la bande des démonolâtres au château du Baillif; trois sorcières qui furent le visiter dans son lit lui mirent une corde au cou; quelque temps auparavant, une misérable lui avait percé la cuisse, pendant qu'il dormait, et avait sucé son sang à son insu.

Une autre nuit, les sorciers furent conduits en troupe à l'hôtel des juges. Le diable commença son entrée dans la maison par un acte dégoûtant, et accorda ses faveurs à la Sansinena sur le seuil même de la porte. Après cela le sabbat tint pendant plus de deux heures dans votre propre chambre, Delancre; mais le diable, n'osant pénétrer aussi avant que les autres, se contenta de se tenir à l'entrée de l'appartement. Trois sorcières notables se glissèrent jusque sous les rideaux de votre lit, avec l'intention de vous empoisonner; à différentes reprises on put les suivre des yeux, allant jusqu'à l'endroit où se tenait le diable, et s'acheminant de nouveau ensuite vers ce lit. La dame Sansinena et une autre femme qui avait été mise en jugement la veille se mirent du complot; toutefois elles finirent par déclarer que tous leurs efforts pour vous perdre n'amèneraient aucun résultat.... On s'amusa alors à jeter sur la table le manteau noir du diable, et un prêtre sorcier dit une messe, tandis que la femme Sansinena s'amusait à en célébrer une autre dans la cuisine (1)....

(1) Delancre, *ibid.*, p. 143.

Delancre fut plus que jamais convaincu du danger de son ministère; heureusement qu'il put se rassurer en entendant répéter à beaucoup de démonolâtres que les poudres du démon n'empoisonnaient que les juges iniques.

Les juges du Labourd ne manquaient pas de faire explorer le corps des accusés, dans l'espoir de mettre en évidence les marques du démon, dans le cas où ils chercheraient à dissimuler ces prétendues marques. Ils traînaient à leur suite un chirurgien et une ancienne sorcière. Le chirurgien devint bientôt merveilleusement suffisant et entendu; une verrue, une ancienne cicatrice, un seing, les moindres taches de la peau étaient pris pour des marques du diable. On se hâtait de sonder l'endroit suspect, en employant à cette opération une aiguille longue et déliée, et souvent l'acier était enfoncé à une profondeur effrayante. Lorsque l'empreinte attribuée d'abord à la griffe de Satan donnait quelque signe de sensibilité, l'épreuve était renouvelée. « Si la sorcière a une douzaine ou plus de petits seings... en son corps, on la pique partout presque aussi profondément qu'en la marque, si bien qu'elle est parfois toute sanglante. » De leur côté les prévenues, comme on sait que cela arrive parfois aux monomaniaques, s'écorchaient quelquefois aussi la peau; on arguait de là qu'elles prenaient à tâche de faire disparaître les marques du démon. « Le diable, suivant Delancre, leur avait appris à se gratter si outrageusement, que parfois leurs épaules sembloient des épaules de supplice, qui viennent de souffrir le fouet ou des escourgées violentes. Mais tout cela n'empêchoit pas qu'on ne découvrit visiblement la marque (1). »

La plupart du temps cette découverte jugée si impor-

(1) Delancre, *ibid.*, p. 189.

tante n'était que trop facile à faire, car les malades se vantaient tout haut d'avoir été marqués à un sabbat ou à plusieurs sabbats.

Une jeune fille a l'œil louche et hagard, marqué d'un *caractère* que l'on compare à une patte de crapaud; elle dit, ainsi que sa mère, qui fut condamnée à mort, que le diable lui a fait cette marque avec une de ses cornes (1). La sorcière de Macaye, qui fut brûlée le 12 juillet 1610, avait trois marques; elle confessait qu'elle avait été trois fois au sabbat. Presque tous les enfans hallucinés qui étaient entendus comme témoins affirmaient que le diable leur avait imprimé sa marque, et Delancre portait à plus de trois mille le nombre des individus qui étaient marqués du sceau du diable dans le pays des Basques.

Les jeunes malades se figuraient aussi qu'on les battait au sabbat. Cinq enfans soutinrent à une sorcière qu'elle les avait menés la nuit à la montagne de la Rhune, et qu'elle les avait fouettés jusqu'au sang. On leur fit observer que cela était impossible attendu qu'elle était incarcérée; ils persistèrent dans leur déposition, affirmant qu'elle les avait fouettés outrageusement. D'autres témoins avaient fait le même reproche à la femme Necato et à d'autres femmes également retenues dans les prisons (2).

Quelques démonolâtres disaient, en parlant des repas du sabbat, que le diable les recevait comme *amis* et commensaux, et qu'il les traitait magnifiquement. Le gros des sorciers dit, tout au rebours, qu'on n'y sert que crapauds, chair de pendus, cadavres qu'on désensevelit et arrache du cimetière, chair d'enfans non baptisés, bêtes mortes de maladie (3).

(1) Delancre, *ibid.*, p. 192, 193.
(2) *Ibid.*, p. 193.
(3) *Ibid.*, p. 198.

Une sorcière avoue que ces mets répugnent aux enfans, et qu'on les frappe pour les contraindre à manger. Bien mieux, pour persuader aux enfans que les convives trouvent ces repas délicieux, le diable exige des sorciers qu'ils fassent semblant de manger, de sorte que les assistans ruminent comme des bœufs, et remuent la mâchoire comme si véritablement ils mangeaient.

« Jeanne d'Abadie dit avoir vu manger plusieurs enfans baptisés et non baptisés, et entre autres un que l'on disoit fils de Maître de Lasse, duquel enfant elle avoit vu manger l'oreille à Marie Balcoin.

» Qu'on ne mange jamais un enfant entier à un sabbat fait en une seule paroisse: que l'enfant même qu'elle vit porter et couper à un sabbat de Siboro fut mis en quatre quartiers, dont l'un fut mangé à Siboro, et les autres trois furent envoyés à trois autres paroisses; que tous les enfans que l'on peut ainsi dérober, on les porte au sabbat sans baptême, et sont mis en pièces et mangés; qu'elle a vu déterrer force hommes, femmes et petits enfans ès cimetières... et leur arracher le cœur, le mettre en pièces et le servir sur les tables du sabbat pour le faire manger à ceux que le diable veut qui ne confessent jamais (1). »

Ces dépositions ne méritent pas plus de confiance que les autres divagations dont nous avons rendu compte; mais elles entraînaient les plus funestes effets. On reprocha à une sorcière d'avoir fait rôtir une partie d'enfant; les témoins dirent qu'ils avaient vu tourner la broche... On la condamna à mort pour cela et autres maléfices (2).

Je ne répéterai pas ici tout ce que dit Delancre des danses des sorciers basques. Ces monomaniaques se faisaient illusion sur ce genre d'amusement, comme sur les

(1) Delancre, *ibid.*, p. 198, 199.
(2) *Ibid.*, p. 199.

autres plaisirs, dont ils prétendaient jouir dans les fêtes des démons. Délicates et douillettes que vous êtes, disait Delancre aux femmes, quel plaisir pouvez-vous prendre au sabbat, vu que vous êtes transportées en l'air avec violence et péril, que vous êtes forcées de renoncer au Sauveur, de renier vos pères et mères, pour adorer un diable hideux en forme de bouc, et le baiser encore et caresser ès plus sales parties, souffrir son accouplement, avec douleur pareille à celle d'une femme qui est en mal d'enfant, garder, baiser, alaiter, écorcher et manger des crapauds, danser en arrière si salement que les yeux èn devraient tomber aux plus effrontées?... Elles disaient franchement qu'elles allaient là avec une volupté admirable, un désir enragé d'y aller et d'y être, trouvant les jours trop reculés de la nuit, pour faire le voyage si désiré, et le moment, ou les heures d'y aller, trop lentes, et, y étant, trop courtes pour un si agréable séjour et délicieux amusement (1). On n'a pas oublié que certains témoins affirmaient qu'il arrivait, aux accusés, de danser nus, d'attacher un chat noir à leur chemise, de porter des crapauds ornés de sonnettes sur les épaules; mais il arrivait aussi que des femmes, accusées d'avoir dansé à la main du diable, et parfois mené la danse, niaient tout et disaient que les enfans étaient abusés, qu'ils ne sauraient imiter la danse qu'ils disaient avoir vu danser au sabbat (2); ces femmes étaient à peine écoutées. Un témoin affirma, devant les juges, que le ménestrel du sabbat se tenait, en jouant de la flûte, à cheval sur le dos d'un diable transformé en bouc; d'autres assurèrent que deux sorcières avaient franchi, d'un seul bond, la montagne de la Rhune; on crut de préférence ceux qui soutenaient l'impossible.

(1) Delancre, *ibid.*, p. 208.
(2) *Ibid.*, p. 211.

Après les festins et la danse venaient les accouplemens infâmes et maudits. Les filles et les femmes du Labourd, au lieu de taire ces damnables accouplemens, d'en rougir et d'en pleurer, fait observer Delancre, en contaient les circonstances et les traits les plus sales et les plus impudiques, avec une telle liberté et gaîté qu'il semble qu'elles fissent gloire de le dire... prenant les amours de ce sale démon pour plus dignes que ceux du plus juste mari (1)... Il est certain que les filles les plus jeunes s'exprimaient, en rendant compte de leurs sensations, avec un cynisme révoltant ; quiconque n'a pas lu la procédure rédigée par Delancre n'a point une idée du degré de perversion où peut atteindre l'imagination de certaines femmes aliénées (2).

Les pratiques de la sodomie, tous les genres d'inceste étaient choses exigées par Satan, et accordées par toutes les sorcières. Jeanne, jeune fille de seize ans : Au sabbat j'ai vu les hommes et les femmes se mêler promiscuement ; le diable recommandait aux assistans de s'accoupler, de se joindre, unissant chacun de la manière que la nature abhorre le plus, savoir : la fille au père, le fils à la mère, la sœur au frère, la filleule au parrain, la pénitente à son confesseur, sans distinction d'âge, de qualité, de parenté ; dès l'âge de treize ans, j'ai obéi aux exigences de Satan, et je me suis livrée indifféremment à toutes sortes de gens. Je n'ai jamais senti aucun plaisir à ces mariages. Les parties sexuelles du diable sont faites en écailles ; elles se resserrent en entrant, se relèvent et piquent en sortant ; c'est pourquoi l'on cherche à fuir de pareilles rencontres. Lorsque Beelzébuth connaît charnellement quelques sorcières, elles souffrent une extrême douleur ; je les ai ouïes crier, et au sortir de l'acte je les ai vues revenir du sabbat

(1) Delancre, *ibid.*, p. 216.
(2) *Ibid.*, p. 218, 219.

toutes sanglantes. Le membre du diable, s'il était étendu, serait long environ d'une aune, mais il le tient entortillé et sinueux en forme de serpent. Souvent le diable interpose quelque nuée quand il veut se joindre à quelque femme ou fille; je l'ai vu cependant s'accoupler avec une infinité de sorcières (elle les nomme), et cela une infinité de fois. Pour mon compte j'ai beaucoup souffert chaque fois que j'ai eu le diable pour incube (1).

Marie, dix-neuf ans : Lorsque le diable nous voulait connaître, il quittait sa forme de bouc et prenait la figure d'un homme.

Les mariages se faisaient en plein sabbat, devant tout le monde, suivant les caprices de chacun. Les organes sexuels du diable sont en écaille, longs de la moitié d'une aune, de médiocre grosseur, fort rudes, tortus, comme piquans et d'un rouge obscur (2).

Marie Marigrane, quinze ans. — Il semble que le mauvais démon ait ses organes mi-partis, moitié de chair, moitié de fer, tout du long; plusieurs fois elle les a vus en cette forme au sabbat; outre ce, elle l'a ouï dire à des femmes que Satan avait connues; toujours il tient ses organes en dehors. Il fait crier les sorcières comme femmes qui sont en mal d'enfant (3). Petri-de-Linarre dit que ce membre est fait de corne, ou pour le moins qu'il en a l'apparence; c'est pourquoi il fait tant crier les femmes (4).

Marguerite, seize ans. — Pour faire l'amour, le diable fait apparaître une manière de lit de soie ; il se présente en forme d'homme ou de bouc; ses parties sexuelles sont

(1) Delancre, *ibid.*, p. 223, 224.
(2) *Ibid.*, p. 225.
(3) *Ibid.*, p. 225.
(4) *Ibid.*, p. 226.

visibles pour tout le monde et en tout semblables à celles d'un cheval.... (1).

Les plus belles sorcières, disent les témoins, reçoivent le titre de reines du sabbat; par une faveur spéciale le diable les tient assises auprès de lui; toutes sont douées de quelque beauté singulière; la femme Detsail fut désignée comme l'une des maîtresses préférées de Satan. Lorsqu'elle fut exécutée à mort, elle mourut si dédaigneusement que le bourreau de Bayonne, jeune et de belle forme, voulant extorquer d'elle, comme c'est la coutume, le baiser du pardon, elle ne voulut jamais profaner sa belle bouche... qui avait accoutumé d'être collée au derrière de Satan (2).

L'imagination des filles jeunes s'égarait surtout et semblait se complaire dans la peinture de ces turpitudes érotiques; les démonolâtres surannées dont les sens refroidis et la nature glacée n'exerçaient plus la même influence sur le moral, étaient bien loin, pour la plupart, d'accuser les mêmes sensations que les filles et les femmes qui se trouvaient dans la fleur de l'âge, dans l'abondance de la force et de la vie. Les juges de Bordeaux interprétaient ce fait à leur manière.

« S'il y en a plusieurs qui prennent plaisir à conter l'accointance qu'elles ont avec Satan, cela s'entend des filles qui n'ont eu connoissance d'autre que de lui, et qui, pour être encore jeunettes, ignorant le mal qu'elles font, croient, ayant affaire à lui, avoir cohabitation avec quelque dieu, comme anciennement plusieurs vierges se prostituoient aux faux dieux.... Mais les vieilles sorcières n'ont garde de le découvrir; et au contraire, qui leur bailleroit la question là-dessus, et sur autres abominations qu'elles

(1) Delancre, *ibid.*, p. 225.
(2) *Ibid.*, p. 224.

commettent avec lui, elles la souffriroient aussi constamment que si c'étoit pour une fin excellente (1).... »

Après qu'on eut jugé les principales sorcières du Labourd, vint le tour des prêtres, que les témoins et les condamnés avaient cru voir parodier la messe au sabbat. Delancre fait observer qu'il aurait bien voulu, par respect pour le saint ordre de la prêtrise, pouvoir retrancher cette partie de sa procédure, et qu'il lui en coûte de parler si *sinistrement* de gens qui ont charge d'âmes; mais, dit-il encore, si nous eussions procédé autrement que nous l'avons fait, les Basques, qui avaient été prévenus du crime de sorcellerie, auraient eu raison de se plaindre de nous; d'ailleurs, l'exemple des ecclésiastiques du Labourd prouve que les sorciers ne sont pas tous rustiques et idiots puisqu'il s'en trouve même parmi les mortels qui font profession d'enseigner la parole de Dieu (2).

(1) Delancre, *ibid.*, p. 217.

(2) Je vois, en relisant l'ouvrage de Delancre (*Tableau de l'inconstance*, etc.), que la démonolâtrie avait déjà fait deux apparitions sérieuses dans le Labourd. Cette maladie y avait d'abord fait des ravages en 1566, et, en 1576, Boniface Delasse, lieutenant-criminel, fit exécuter, sans appel, de sa propre autorité, *quarante* monomaniaques de ce pays en fort peu de temps. La déposition de Marie Cambrue, qui fut brûlée en 1566, nous donne une idée des caractères de la maladie qui affecta l'imagination des Basques à cette époque. Cette femme dit qu'il fallait faire une distinction entre les grands et les petits sabbats; que les sabbats généraux n'avaient lieu que quatre fois l'an, les jours des plus grandes fêtes de l'Église, et que les sabbats de village étaient appelés *ébats*. Le diable, selon cette démonolâtre, ne se donne même pas la peine de présider aux simples *ébats*, il s'y fait représenter par un démon. Le grand sabbat se tient à la *lande du bouc*; le diable, sous la forme d'un grand homme noir, s'y tient assis sur une large pierre, autour de laquelle ses adorateurs dansent d'une manière ridicule. Les sorciers arrivent à cette assemblée montés sur des diables, et le même démon en apporte quelquefois jusqu'à quatre. On donne là un grand soin à la préparation du *poison*; des œufs pourris, une langue de vache, de la cervelle d'enfant servent principalement à composer cette funeste drogue.... (Page 123.)

La déposition de Marie Choropique, qui se trouve à la page 101 de l'ouvrage de Delancre, servira à retracer les caractères de la maladie des Basques qui furent jugés et condamnés en 1576 par Boniface Delasse.

« Satan ne put empêcher qu'un vieux prêtre, de fort honnête maison, ne fût déféré devant notre commission (1). » Ce vieillard, qui parlait difficilement et avec lenteur, dit que le diable ne lui laissait pas la parole libre; que le démon le tourmentait surtout depuis quinze ans qu'il avait voulu renoncer à la sorcellerie; qu'il était allé au sabbat, avait renoncé à la prêtrise pour prendre les ordres du diable; qu'il avait vu au sabbat différentes personnes dont il indique les noms; que parfois le diable l'avait *dévoyé de son bon sens*... Ses parens affirmèrent qu'il avait *perdu la raison*; deux témoins soutinrent qu'il avait assisté récemment au sabbat; l'on se rendit à son domicile, où l'on trouva une croix qui n'avait que trois côtés, comme celles des sorciers On lui fit réitérer et signer par trois fois ses confessions, et la sentence de mort fut prononcée. Le grand âge et l'état de démence de ce pauvre curé causèrent d'abord quelque embarras aux juges; mais enfin ils décidèrent que ni la vieillesse, ni la folie ne pouvaient excuser un crime aussi atroce (2)....

Comme il était nécessaire qu'un évêque dégradât les prêtres condamnés à mort, lorsqu'il fallut élever le bûcher de celui-ci, l'on éprouva quelque peine, vu l'absence du sieur évêque de Bayonne; mais ce prélat écrivit lui-même au sieur évêque d'Acqs, le priant de dégrader le condamné; ce qu'il fit. Le vieux prêtre communia par trois fois et il mourut sans être violenté du diable, au supplice, comme le sont ordinairement les sorciers que Satan attaque aux derniers abois de la mort plus vigoureusement qu'en nulle autre occasion (3).

(1) Delancre, *ibid.*, p. 425.
(2) *Ibid.*, p. 426.
(3) *Ibid.*, p. 426.

« La mort de ce prêtre fit un grand éclat dans la ville de Bayonne, bien qu'il fut deffait à Ascain pour servir d'exemple. La terreur se répandit dans tout le pays, si bien que plusieurs habitans prirent la liberté et assurance de dénoncer d'autres curés. Plusieurs prêtres prirent l'essor, d'autres prirent la mer, d'autres forgèrent des vœux à Notre-Dame-de-Montserrat, pour couvrir, sous ce prétexte, l'ignominie de leur fuite. On voit que la licence de s'entre-accuser et déférer par devant nous sembloit être aucunement dangereuse. Mais tant d'enfans innocens et autres témoins étrangers à la paroisse, indifférens et de toutes sortes, nous disoient ingénument avoir vu au sabbat des prêtres, que nous fûmes contraints, voyant que c'étoit eux qui gâtoient et infestoient le pays, d'en faire prendre quelques uns des plus chargés (1).

» Nous en fîmes prendre d'abord sept des plus notables de tout le pays ; nous en trouvâmes deux de Siboro, savoir : Migalena, âgé de soixante-dix ans, et maître Pierre Bocal, âgé de vingt-sept ans, beaucoup plus chargés que les autres, bien que contre le moins coupable, il n'y eust que trop de preuves (2). »

Onze témoins de Saint-Jean-de-Luz déposèrent contre Migalena, et treize autres témoins parlèrent aussi contre lui ; vingt-sept témoins chargèrent Bocal. On disait que ces deux prêtres assistaient habituellement aux cérémonies des esprits infernaux, qu'ils avaient agréé tout ce qui se faisait en ces malheureuses cérémonies ; ils furent particulièrement accusés d'avoir adoré le diable, d'avoir dit au sabbat, vers la minuit, quelque forme de messe revêtus comme prêtres, d'y avoir baillé de l'eau bénite, d'y avoir prêché, fait l'élévation de l'hostie.

(1) Delancre, *ibid.*, p. 427.
(2) *Ibid.*, p. 427.

On affirmait que Bocal avait choisi le lieu du sabbat pour dire sa première messe, qu'il avait répondu aux sorciers qui lui en témoignaient quelque surprise, qu'il désirait s'essayer pour mieux officier le jour où il paraîtrait à l'église de Siboro ; que sa mère avait quêté pour lui en plein sabbat, que sa sœur était sorcière. Bocal garda pendant tout son procès un silence rempli de dignité. Migalena ne répondit à aucune des questions qui lui furent posées. Migalena et Bocal furent condamnés à mort (1).

Le sieur évêque de Bayonne voulut bien encore se prêter à leur dégradation qui eut lieu dans l'église de Notre-Dame ; au moment de l'exécution le vieux Migalena perdit la tête, et dans le trouble de sa frayeur il lui devint impossible de réciter une prière avec suite, quelque courte qu'elle fût.

Le procès des cinq prêtres qui restaient encore dans les prisons était achevé et il ne manquait aucune forme à la procédure. Le théâtre où Migalena et Bocal avaient été dégradés était encore en pied pour les dégrader à leur tour; l'on s'attendait à voir passer le lendemain ces nouvelles victimes par le feu.

D'avantage contre les moins chargés, il y avait neuf ou dix témoins. D'ailleurs il y avait d'horribles accusations, comme d'avoir été au sabbat ; cent fois d'y avoir renié Dieu et le Sauveur, d'y avoir adoré le diable, dit et aidé à dire la messe sur un autel où le diable était mis en qualité de saint, d'y avoir baptisé des enfans, donné l'offrande, fait des élévations de la sainte hostie, ridicules, scandaleuses, abominables. Arancette, vicaire d'Handaye, avait consenti, assurait-on, à être le lieutenant du diable et à recevoir, pendant l'absence du démon, les enfans que

(1) Delancre, *ibid.*, p. 426, 427, 428, 429, 430.

l'on apporterait au sabbat. D'après le témoignage de Necato et de plusieurs jeunes démoniaques, ces cinq prêtres continuaient à assister au sabbat même depuis qu'on les tenait enfermés. D'après le dire d'une autre sorcière, l'un d'eux avait nourri un démon avec son propre sang. Aspilcuette maintint qu'elle les avait cent fois vus s'accoupler scandaleusement devant toutes les sorcières du sabbat (1).

Grace à Dieu, le temps que l'on avait fixé à la commission pour exercer ses pouvoirs était près d'expirer ; les condamnés, leurs avocats, leurs amis, luttant, avec une énergie admirable, contre les juges qui s'acharnaient comme sur une proie, contre ces cinq prêtres, finirent par apitoyer l'évêque de Bayonne en faveur de ses pasteurs; et soit que ce prélat éprouvât un contre-cœur merveilleux qu'on vît ses prêtres sacrés, qu'il avait coutume de voir à l'autel avec de très beaux et honorables ornemens, sur un échafaud, ou théâtre, habillés en gueux, un bourreau à la queue, au grand déshonneur de l'ordre; soit que par aventure il crût que ce fût assez que la justice, dans un diocèse si petit que le sien, en eût décimé trois pour l'expiation d'un semblable forfait.... on lui vit verser plusieurs fois des larmes sur leur misère, et l'official se joignit aux prévenus, pour en appeler de la sentence des juges commissaires, prétendant que le crime de sorcellerie était du ressort des tribunaux ecclésiastiques (2)... Finalement il fut décidé que l'affaire serait portée à la chancellerie et soumise à la décision du roi; mais pendant que les choses traînaient en longueur, les cinq prêtres s'évadèrent de la maison d'arrêt, et personne n'osa les faire réintégrer dans les prisons.

(1) Delancre, *ibid.*, p. 492.
(2) *Ibid.*, p. 454.

Trois autres curés, qui étaient également incarcérés, et qui attendaient que l'on instruisît leur procès, furent rendus à la liberté, s'estimant heureux d'en être quittes pour les transes de la peur.

Tel est le résumé des procédures auxquelles la folie antireligieuse des Basques donna lieu en 1509; mais la commission des juges eut à peine le temps de vider les principales affaires de sorcellerie, et les commissaires, en se retirant du Labourd, laissaient à examiner, dans ce pays et autres circonvoisins, un *monde de sorciers*, si bien qu'après qu'on en eut rempli le palais et la cour du parlement de Bordeaux, il ne se trouva plus à la conciergerie de prisons assez spacieuses pour contenir tous les nouveaux inculpés, et l'on fut contraint de les renfermer dans le château du Hâ (1)... Je présume que les juges de Bordeaux se conduisirent en tout, à l'égard des prévenus, comme l'ancienne commission du Labourd; car la femme Cathalin et le sieur Isaac, dont Delancre eut la curiosité de suivre le procès, furent condamnés tous les deux à mort (2).

§ IV.

La démonolâtrie règne dans le Bastan; cinq cadavres sont exhumés et brûlés par l'ordre de l'inquisition; cinq malheureux sont brûlés vifs; une démonolâtre est étranglée et brûlée apres la mort; dix-huit malades sont admis à faire pénitence à Logrogno.

1610.

Le bruit se répandit par toute l'Espagne, en 1610, que la sorcellerie régnait dans la Navarre, et qu'il existait un nombre considérable de démonolâtres dans la vallée de

(1) Delancre, *ibid.*, p. 144.
(2) Delancre, *ibid.*, p. 144, 145, 154.

Bastan. L'inquisition de Logrogno se mit sur les traces des prévenus; presque tous appartenaient au bourg de Vera ou au village de Zugarramurdi, situés sur la frontière basque. La fréquence des communications établies entre ces Navarrois et les habitans du Labourd; la nécessité où beaucoup de familles basques s'étaient trouvées de chercher un asile dans les pays circonvoisins, expliquent la manifestation du délire de la sorcellerie sur le sol étranger. Une curieuse relation du procès de Logrogno, rédigée peu de temps après le prononcé de l'arrêt, a fourni à Delancre et à l'abbé Llorente les documens dont ils se sont servis pour peindre les pratiques de la sorcellerie. Quelques dépositions, tirées des procès-verbaux de l'inquisition, nous serviront bientôt à prouver l'état de délire partiel des principaux condamnés; mais on ne lira peut-être pas sans intérêt les passages suivans, écrits à deux siècles de distance par deux hommes qui considéraient les démonolâtres comme des coreligionnaires associés pour rendre un culte en règle au diable (1).

Les prévenus de Logrogno « nommaient leur assemblée *aquelarre*, mot gascon qui signifie Pré du Bouc, parce que le sabbat se tenait dans un pré où le diable avait coutume de se présenter à eux sous la forme de cet animal. Le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine étaient marqués pour les assemblées, outre les grandes fêtes de l'Église.... Dans chaque séance des sorciers, et surtout lorsqu'il y a quelque réception à faire, le diable prend la figure d'un homme triste, colère, noir et laid (2). »

« Il est assis dans une chaire noire; il a une couronne

(1) Delancre, *Tableau de l'inconstance*, etc., p. 391 et suivantes. — Llorente, *Hist. crit. de l'inquis. d'Esp.*, trad. franç., t. 3, p. 431.

(2) Llorente, *Hist. crit. de l'inquis. d'Esp*, 2e édit., trad. franç., t. 3, p. 432.

de cornes noires, dont il y en a trois qui sont fort grandes, et environ comme celles d'un bouc puant, et les autres plus petites. Il en a autres deux plus petites au col et une autre au front, avec laquelle il donne lumière, et éclaire tous ceux qui sont au sabbat, et rend une plus grande clarté que la lune et un peu moindre que le soleil, de manière qu'il y en a assez pour voir et connoître entièrement tout ce qui se fait au sabbat. Ses cheveux sont hérissés; son visage est pâle et trouble; il a les yeux ronds, grands, fort ouverts, enflammés, hideux, la barbe de chèvre, la forme du col et tout le reste du corps mal taillés, le corps en forme d'homme et de bouc, les mains et les pieds comme une créature humaine, sauf que les doigts sont tous égaux et aigus, s'appointant par les bouts, armés d'ongles, et ses mains sont courbées en forme de griffes d'oiseau de proie, et les pieds comme ceux d'une oie, la queue longue comme celle d'un âne, avec laquelle il couvre ses parties honteuses. Au sabbat il paroît sous un dais, parfois habillé de fort pauvre drap, mais avec cent mille formes étranges. Il a la voix effroyable; quand il parle on diroit que c'est un mulet qui se met à braire; sa parole est mal articulée et peu intelligible parce qu'il est toujours enroué. Néanmoins il tient une gravité superbe, avec une contenance de personne mélancolique et un semblant d'homme qui est toujours ennuyé (1). »

« A l'ouverture de l'assemblée tout le monde se prosterne et adore le démon, en l'appelant son maître et son dieu, et en répétant l'apostasie qui a été prononcée lorsqu'on a été reçu dans la secte; chacun lui baise le pied, la main, le côté gauche, l'anus et la verge. La séance

(1) Delancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, etc., p. 398.

commence à neuf heures du soir et finit à minuit, et ne peut être prolongée que jusqu'au chant du coq. Aux principales fêtes de l'année, les principaux assistans confessent au démon leurs péchés, qui sont d'avoir assisté à la messe et autres cérémonies de la religion chrétienne ; il leur fait une vive réprimande, leur défend d'y retomber, et leur donne l'absolution. Souvent il fait châtier les pénitens à coups de fouet par un sorcier qui fait l'office de bourreau.

» Après cette cérémonie en succède une autre qui est une imitation diabolique de la messe. Tout à coup l'on voit apparaître six ou sept diables subalternes qui dressent l'autel et apportent le calice, la patène, le missel, les burettes et autres objets nécessaires. Ils disposent le dais ou la chapelle ; on y voit des figures de démons semblables à celle que Satan a prise pour la cérémonie ; ils l'aident à prendre la mître, l'aube, la chasuble, et les autres ornemens qui sont noirs comme ceux de l'autel. Le diable commence la messe, il l'interrompt pour exhorter les assistans à ne jamais retourner au christianisme, et leur promet un paradis bien meilleur que celui qui est destiné aux chrétiens. Il reçoit l'offerte sur un siége noir ; la reine des sorcières s'assied à sa droite, tenant une paix sur laquelle est gravée la figure du démon ; à sa gauche paraît le premier sorcier tenant un bassin à la main. Les principaux assistans et les autres profès apportent leur offrande suivant leurs moyens. On baise ensuite la paix, on adore à genoux le démon et on lui baise encore une fois le fondement pendant qu'un desservant lui tient la queue élevée. La messe est continuée ; le diable consacre d'abord une chose noire et ronde qui ressemble à une semelle de soulier et sur laquelle est son image : il consacre ensuite le

calice qui contient une liqueur dégoûtante; il communie et donne la communion sous les deux espèces. Ce qu'il donne à manger est noir, âpre, difficile à mâcher et à avaler : la liqueur est noire, amère, nauséabonde (1). »

« Toute l'assemblée environnant l'autel, en forme de croissant ou de demi-lune, les sorciers prosternés par terre, il leur baille à communier par ordre, donnant à chacun un petit morceau de l'hostie, et pour leur donner moyen de l'avaler aisément, il leur fait prendre deux gorgées de quelque médecine infernale, et certain breuvage de si mauvais goût, que l'avalant, ils suent, et néanmoins il est si froid qu'il leur gèle le corps, les nerfs et la moelle (2).... »

« Lorsque la messe est finie, le diable s'unit charnellement avec tous les hommes et toutes les femmes; il ordonne aux assistans de l'imiter : ce commerce finit par le mélange des sexes, sans distinction de mariage ni de parenté (3). »

« Puis il s'accouple avec elles et leur commande d'en faire autant avec les sorciers; si bien qu'ils commettent mille incestes et autres péchés contre nature.... Quand on lui amène au son du tambour les plus beaux sorciers et sorcières qui soient au sabbat, la contention est si grande que souvent elles se battent et se tuent sur ce point : qui est la plus aimée de Satan (4)? »

« Après la cérémonie, le diable renvoie tout le monde, ordonnant à chacun de faire autant de mal qu'il pourra aux chrétiens et même aux sorciers qui l'auront offensé, ainsi qu'aux fruits de la terre, après s'être transformé en chien,

(1) Llorente, ouvrage cité, p. 433, 434.
(2) Delancre, ouvrage cité, p. 402.
(3) Llorente, ouvrage cité, p. 435.
(4) Delancre, ouvrage cité, p. 402 et 403.

en chat, en loup, en renard, en oiseau de proie, suivant le besoin, comme aussi employant des poudres et des liqueurs empoisonnées qui se préparent avec l'eau tirée du crapaud que chaque sorcier porte avec lui, et qui est le diable lui-même déguisé sous cette métamorphose (1). »

« Le diable les accompagne la nuit, lorsqu'elles veulent faire leurs sorcelleries, et les éclaire avec le bras allumé d'un enfant enseveli sans baptême ; et allant par les maisons, elles jettent à ceux du logis quelques poudres sur le visage, avec lesquelles elles leur provoquent un si profond sommeil qu'il leur est quasi impossible de s'éveiller jusqu'à ce que les sorcières aient fait leur effet, et demeurent, pendant ce sommeil, froids comme glace, et le diable leur ouvrant la bouche, le sorcier leur met quelque chose sur la langue.... Parfois elles jettent de ces poudres sur les fruits, au temps qu'il fait grand vent, pour faire venir la grêle.... Elles forment aussi certains fantômes par le moyen desquels elles infestent les voyageurs (2). »

« De toutes les superstitions qui plaisent au démon, aucune ne le flatte autant que de voir ses adorateurs enlever des tombeaux les corps des chrétiens, en manger et en faire manger les petits ossemens, les cartilages du nez, ainsi que la cervelle, lorsque ces différentes parties ont été préparées avec l'eau des crapauds animés par Satan. Lorsque les sorciers veulent préparer cet horrible repas, ils cherchent, avec le maître, le corps d'un petit enfant mort et enterré sans avoir reçu le baptême. Ils lui coupent un bras qu'ils allument par les doigts, comme une torche ; à l'aide de cette lumière, ils voient partout pendant que personne ne les aperçoit ; ils s'introduisent dans les églises,

(1) Llorente, ouvrage cité, p. 435.
(2) Delancre, ouvrage cité, p. 403.

ouvrent les sépulcres, en retirent ce dont ils ont besoin et les referment avec le plus grand soin.... Satan se nourrit de cette pâture et en distribue les restes comme délicieux (1). »

« Le diable fait asseoir les sorciers à une table couverte de nappes fort sales; le maître d'hôtel et les pages qui la desservent, ce sont les diables... Communément on y sert des jambes de sorciers et sorcières, de celles des petits enfans et en font du hachis. Ils sucent le sang des petits enfans par la tête, par le nombril, par le membre ; et le cœur, le foie, les poumons sont pour le maître ; les autres pièces sont servies au roi et à la reine du sabbat. Ils y servent du bouilli de chair humaine, auquel ils trouvent tel goût, qu'ils en mangent jusqu'à vomir. Il y a plusieurs crapauds présens auxquels on baille leur portion tirée de chaque plat, comme à de petits cochons, et quand quelque sorcier ou sorcière meurt, c'est alors qu'ils font le plus grand festin !... Ils vont à l'église la nuit que le sorcier est enterré et désensevelissent le corps. Le père, la mère et les autres parens du mort sont ceux auxquels on défère l'honneur de rompre et ouvrir le corps, pour en tirer le ventre et les entrailles, que l'on enterre après les avoir remis dans le linceul, et l'on emporte le reste du corps à Lanne-de-Bouc. Là, le diable demande qu'on le mette en pièces pour en faire le partage, lequel étant fait, s'il en reste quelque chose, le roi du sabbat l'emporte, et le lendemain il en fait festin à ses amis. Pour les os, les sorciers les mettent dans des pots jusqu'à la nuit suivante, en laquelle ils les font cuire avec de l'herbe que le diable leur montre et qui les rend tendres comme des légumes. De ce qui reste, ils font

(1) Llorente, ouvrage cité, p. 441.

une pâte, laquelle ils pressent entre deux pierres et en tirent une liqueur mortelle (1).... »

« Afin qu'un homme puisse être sorcier à l'insu de sa femme, et une femme sorcière à l'insu de son mari, le démon charge des esprits qui sont à son service de prendre, quand il le faut, la figure de la personne, dans sa chambre à coucher, pendant que cette personne assiste au sabbat dans le Pré du Bouc ou dans quelqu'autre lieu : un autre avantage que ce moyen offre au démon, c'est de multiplier les outrages faits à la sainteté du mariage, par le moyen des incubes ou des succubes qui causent la méprise du mari ou de la femme. Souvent aussi les agens du diable envoient à celui qu'il faut tromper un sommeil si profond qu'il ne se réveille que longtemps après et lorsque tout est fait.... D'autres fois la personne reste chez elle, entourée de tout son monde, et cependant le diable, abusant de la faculté qu'il a de se rendre invisible, lui procure des jouissances criminelles, sans que ceux qui sont présens s'en aperçoivent (2).... »

Pour se faire recevoir sorcier, l'on se fait présenter au diable, en plein sabbat, par un habitué de la bande. Le candidat renonce à Dieu, etc. et à sa religion. « Alors le diable marque l'initié avec les ongles de sa main gauche sur quelque partie du corps ; en même temps il imprime, avec une espèce de pièce d'or, sur la prunelle de l'œil gauche et sans causer la moindre douleur, la figure d'un petit crapaud qui sert à tous les sorciers de signe de reconnaissance, et lui livre par les mains de son parrain ou de sa marraine, suivant le sexe du récipiendaire, un crapaud habillé.... Il lui fait présent dans ce petit animal d'un esprit

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 402, 403.
(2) Llorente, ouvrage cité, p. 441, 442.

puissant avec lequel il pourra voler dans les airs, se transporter dans les lieux les plus éloignés, se rendre invisible, se métamorphoser en tel ou tel animal, suivant qu'il le jugera utile; faire du mal à quiconque lui déplaira, et dont le corps lui fournira la liqueur dont il aura besoin pour faire les onctions qui doivent le rendre invisible et le faire voler.... Mais le parrain et la marraine doivent prendre soin du reptile jusqu'à ce que le candidat se soit montré digne de le gouverner lui-même (1).... » « Jusqu'à l'âge de neuf ans, les enfans gardent les crapauds habillés de vert ou de gris que le diable baille un par un à chaque sorcière, comme un ange préposé à sa garde. Si ces enfans, ayant atteint l'âge de neuf ans, se vouent au diable sans être forcés, ils se prosternent par devant le diable, lequel jetant du feu par les yeux leur dit: Que demandez-vous? voulez-vous être à moi? S'ils répondent qu'oui, le diable ajoute: Faites donc ce que je veux et ce que je fais... Après on baille au jeune sorcier un crapaud avec son capot ou manteau.... Et il égratigne l'enfant avec les ongles de la main senestre; et tout aussitôt prenant une épingle d'or faux, il les marque le plus souvent dans le blanc de l'œil et leur imprime une marque qui ressemble à un petit crapaud, parfois dans l'épaule et côté gauche, ou dans la cuisse, leur rompant et déchirant la peau et la chair jusqu'à effusion du sang, lequel ayant recueilli dans un certain vaisseau, il le mêle avec des os et des poudres, et en fait de petits morceaux très dangereux (2).... »

« Le principal office du crapaud-diable est de réveiller le sorcier s'il est endormi au moment où il faut se rendre à l'assemblée et de l'en avertir lorsqu'il l'oublie, pour lui

(1) Llorente, ouvrage cité, p. 436.
(2) Delancre, ouvrage cité, p. 398, 399.

épargner les coups que Satan ne manque pas de faire appliquer à tous ceux qui arrivent tard ou qui ne se rendent pas au sabbat.... Le sorcier ne peut voler qu'autant qu'il a eu soin de s'oindre la plante des pieds, la paume des mains, le visage, la poitrine, etc., avec l'eau que contient son reptile. Le crapaud vole avec lui dans l'atmosphère; il le précède en faisant de grands sauts quand le sorcier voyage à pied; il s'envole tout seul si le démoniaque se laisse surprendre par le chant du coq; mais il se retrouve à la demeure du sorcier lorsque ce dernier entre dans sa maison (1).

» Le talent de composer les poisons est un don que le diable n'accorde qu'aux plus parfaits de la secte. Les ingrédiens des poisons sont : des crapauds, des couleuvres, des lézards, des escargots, des insectes et des herbes. Les reptiles et les crapauds sont écorchés par les sorciers qui les saisissent avec les dents; le diable les bénit; on les coupe par morceaux avant qu'ils soient morts; on les dépose dans des vases avec des cervelles et des os d'hommes que l'on a dérobés au sépulcre; l'on fait bouillir le tout avec l'eau verdâtre que vomissent les crapauds-diables, et l'on obtient un onguent dont chaque sorcier obtient une part. Avec ce poison l'on peut faire tout le mal imaginable; quelquefois on laisse la composition en poudre, parce que l'expérience a prouvé que dans cet état elle fait plus de mal, particulièrement lorsqu'il s'agit de nuire aux récoltes des grains ou aux fruits; mais ce poison réussit également lorsqu'il s'agit de faire du mal aux personnes (2). »

« Puis il leur donne (le diable) des recettes pour faire des sortilèges, et un crapaud pour le fouetter à loisir et le

(1) Llorente, ouvrage cité, p. 439.
(2) *Ibid.*, p. 439, 440.

faire enfler, et enflé qu'il est, le pressant avec un pied, il rend une eau verdâtre qui offense merveilleusement l'haleine et le sentiment. Il leur donne aussi de la cervelle de petits enfans, des os de leurs pieds et mains, des poudres d'une infinité de sortes, des serpens, lézards, salamandres, limaçons, et l'herbe nommée pied de loup, et de tous ces mauvais ingrédiens ils en font un onguent fort dangereux (1). »

Vous penserez sans aucun doute que le tribunal de Logrogno, après avoir entendu débiter aux prévenus toutes les extravagances que je viens de rapporter, et qui prouvent sans réplique que l'association des sorciers n'est qu'une absurde chimère, s'empressa de confier les visionnaires de Verra et de Zugarramurdi aux soins et aux lumières de quelque savant Esculape. L'inquisition se figura que les habitans de la Navarre étaient réellement constitués en secte, que le diable était le principal dieu de cette contrée, et qu'on ne pouvait pas, à moins de donner dans un complet aveuglement, se refuser à croire aux révélations uniformes et aux dépositions de tant d'accusés et de témoins. Il est certain que deux sorcières apostates et dix-huit prévenus ou prévenues s'accordaient à peu près unanimement à confesser qu'il n'y avait rien d'outré dans les reproches que le tribunal de Logrogno croyait devoir adresser aux adorateurs du démon ; mais quand la folie des témoins et des accusés est aussi patente, il n'est même plus permis de discuter la valeur de leurs dépositions ou de leurs aveux.

La nommée Jureteguia, qui avait donné autrefois dans toutes les illusions de la démonolâtrie, et qui avait dénoncé

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 400.

à l'inquisition l'existence de la sorcellerie dans le Bastan, s'exprima à peu près dans ces termes : J'ai été séduite par une sorcière dès le bas âge et conduite par elle aux assemblées diaboliques. Il m'est venu à l'idée de tout conter à un confesseur; il me semblait alors qu'on m'étranglait et que ma langue était liée; je me suis évanouie après avoir souffert de violentes douleurs, et je suis tombée sans connaissance sur le sol en me rendant au confessionnal. A la fin, j'ai pu me confesser en rassemblant toutes les forces de mon ame; mais j'ai dû, avant de me rattacher à la religion du Christ, soutenir plus d'un assaut contre le démon, qui s'opposait à ma conversion, et que j'éloignais de ma personne par des signes de croix. Une nuit, j'ai été assaillie par une troupe de misérables qui sont entrés par ma fenêtre et par la cheminée; ils ont pris tour à tour en ma présence la forme d'un chat, d'un chien, d'un loup, d'un tigre, d'un lion, d'une multitude d'autres animaux; deux de mes tantes se sont surtout montrées très acharnées à me tourmenter; l'une d'elles a pris la forme d'un cheval pour m'épouvanter. Mes tantes se retirèrent avec fracas en me voyant adorer la croix; la maison s'ébranla au moment de leur retraite. Dans l'excès de leur rage, elles emportèrent sur une montagne un moulin avec ses meules, et le rapportèrent ensuite, mais en désordre et tout en pièces... Elle ajouta que lorsque sa tante la voulait mener hors de la maison, pendant son enfance, elle la faisait souvent sortir par les petits trous dont les portes étaient percées, bien que les fenêtres et les portes fussent fermées (1).

La Zuzaya dit qu'elle a été visitée chaque nuit par un diable qui lui a tenu lieu de mari pendant plusieurs années,

(1) Llorente, ouvrage cité, p. 445.

qu'elle le voyait même pendant le jour ; qu'une nuit qu'elle était allée au Pré du Bouc, le diable contrefit sa figure et répondit à sa place à une voisine qui se présenta à sa maison pour emprunter un pain; qu'elle a répandu des poudres empoisonnées sur les fruits et sur les récoltes, qu'elle a fait expirer un homme au milieu de coliques atroces, qu'elle a pris plaisir à se moquer d'un prêtre qui aimait beaucoup la chasse, et qu'elle l'a fait longtemps courir à sa poursuite en prenant la forme d'un lièvre (1).

Michel, roi des sorciers, dit qu'étant au sabbat, la sorcière Stéphanie prononça le nom de Jésus, et qu'aussitôt tous les assistans disparurent. La même chose est arrivée, assure-t-il, pendant une autre réunion, parce qu'un néophyte commit la même indiscrétion ; il confesse qu'il a commis le péché de la chair avec des démons incubes ou succubes; qu'il a arraché une multitude de morts de leurs tombeaux pour faire offrande au diable d'ossemens humains et de cervelles; qu'il était chargé de porter le bénitier, qui était de cuir noir, et l'eau verdâtre des crapauds mêlée avec des poudres noires, pour représenter l'eau bénite; qu'il a fait mourir beaucoup d'enfans en suçant leur sang, après les avoir piqués, soit aux parties naturelles, soit au fondement; que le diable l'encourageait en disant : sucéz, sucez, c'est bon pour vous; que son propre neveu doit être compté parmi ses victimes (2).

Jean Goiburu déclare qu'il avait coutume de jouer du tambourin pour faire danser les sorcières du sabbat..... ; qu'il a plusieurs fois déterré des morts et préparé leurs os pour les manger avec le diable; qu'il a tué son propre enfant, qu'il l'a enterré, et exhumé au bout de quelque temps

(1) Llorente, ouvrage cité, p. 445.
(2) *Ibid.*, p. 446

pour le manger avec plusieurs sorciers dont il indique les noms (1).

Gracienne, femme de Jean Goiburu, avoue qu'elle a été reine du sabbat ; qu'elle a empoisonné pendant le sommeil et fait mourir, à l'aide de poudres diaboliques, une autre reine qui lui inspirait de la jalousie; qu'elle a fait périr beaucoup d'enfans, les fruits, les moissons; que, du temps de son premier mariage, elle prenait plaisir à faire manger à ses proches, qui ignoraient qu'elle fût sorcière, les os, la cervelle, les cartilages des morts qu'elle arrachait aux tombeaux (2).

Iriarte, fille de la précédente, déclare qu'elle a perdu beaucoup de sang le jour où elle se prostitua au diable ; qu'elle a fait mourir neuf enfans en suçant leur sang ; qu'elle a tué quatre personnes avec la poudre des sorciers, quatre avec la liqueur verdâtre des crapauds (3).

Stéphanie confesse qu'elle a commis de nombreux homicides ; il lui suffisait, dit-elle, pour causer la mort, de toucher les individus avec l'onguent des sorciers, dont elle graissait son doigt ; cet onguent ne lui causait aucun mal ; elle dit qu'elle a tué sa propre fille et un autre enfant qui lui adressait des injures (4).

Jean d'Echalaz, forgeron, avoue qu'il a rempli au sabbat les fonctions de bourreau ; la première fois qu'il vint à cette assemblée, il fut marqué sur la région épigastrique; les sorciers, en quittant cette nuit-là le sabbat, pour aller ravager la campagne, firent un vacarme épouvantable ; effrayé de ce qu'il entendait, il prononça le nom de Jésus, et le champ du sabbat se trouva désert (5).

(1) Llorente, ouvrage cité, p. 448.
(2) *Ibid.*, p. 448.
(3) *Ibid.*, p. 449.
(4) *Ibid.*, p. 450.
(5) *Ibid.*, p. 451.

Dira-t-on encore que les sorciers sont des coreligionnaires qui s'associent et s'entendent pour détruire la vraie religion, des sectaires habitués à vivre dans la compagnie de Satan, des créatures réprouvées qui n'aspirent qu'à faire le mal ou à le voir commettre, des êtres maudits qui se souillent avec joie de toutes les infamies? Pierre de Valence accorde que parmi les choses que racontent les sorciers, il y en a qui ne peuvent s'expliquer que par l'invasion d'un certain délire; mais il soutient que les meurtres ne peuvent être révoqués en doute, attendu que l'on peut manier le poison sans l'assistance du diable... Je réponds à ceux qui seraient tentés de se rattacher à l'opinion de Pierre de Valence, que les démoniaques ne sont pas croyables quand ils soutiennent qu'ils s'accouplent avec Beelzébuth; qu'ils peuvent se métamorphoser en chats et en loups, voler en l'air comme des oiseaux, emporter des montagnes sur leur dos, se rendre invisibles pour ouvrir les tombeaux, déterrer les morts, soulever les vents et les flots de la mer, courir comme des lièvres, passer par des pertuis étroits, s'éclairer avec le bras d'un enfant, faire disparaître quinze à vingt mille personnes réunies au sabbat en prononçant une seule parole; que leurs témoignages ne sont pas plus dignes de foi lorsqu'ils s'accusent de vivre de chair humaine, d'ossemens ramollis, de sucer le sang des enfans, d'empoisonner les fruits avec des poudres de lézards, de tuer les hommes avec la bave des crapauds démoniaques. A en croire ces insensés, ils n'établissent aucune distinction entre leurs victimes, et tous les maux qui affligent la nature sont leur ouvrage. Comment! il faut croire que la femme Iriarte a fait expirer neuf enfans en suçant leur sang, qu'elle a empoisonné et fait périr huit autres individus avec la poudre des sorciers; que Stéphanie a tué sa propre fille, Goiburu son propre enfant; que

chacun des prévenus, chacune des prévenues immolaient chaque jour ou chaque semaine quelque nouveau malheureux! Autant vaut croire que les démoniaques du Labourd excitaient à Terre-Neuve, comme ils le prétendaient, toutes les tempêtes qui entraînaient la perte des navires. Encore une fois, les sorciers sont des fous et non des coreligionnaires; et s'ils ont été aussi nombreux dans certains pays, c'est parce que la démonolâtrie y devenait contagieuse, et non pas parce qu'on y formait des associations contraires à la religion et à la morale (1).

L'inquisition fit déterrer les restes de cinq malheureux qui étaient morts pendant l'instruction du procès.

Cinq autres furent condamnés à être brûlés vifs; Marie Zuzaya obtint comme une faveur d'être étranglée et de n'être jetée dans les flammes qu'après sa mort.

Dix-huit personnes jurèrent de renoncer à leurs erreurs, et furent admises à faire pénitence.

Le 6 et le 8 de septembre 1610, on célébra à Logrogno un auto-da-fé extraordinaire; cette exécution fut une des choses les plus notables qui se fussent vues depuis longtemps, parce qu'il s'y assembla de toutes parts, soit d'Espagne, soit des autres royaumes, une grande quantité de gens. La cérémonie commença après midi, par une très solennelle et dévote procession où, premièrement, marchait le riche étendard du saint-office, accompagné de mille officiers, tant commissaires, notaires, que familiers, chacun avec son écusson d'or; et les suivaient un grand nombre de religieux, tant de l'ordre de Saint-Dominique, de Saint-François, de la Mercy, de la Trinité que des Jésuites... La procession se rendit à un théâtre qui avait été dressé

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 391. — Llorente, p. 431.

pour la fête, lequel avait quatre-vingt-quatre pieds de long et tout autant de large ; on y planta la croix, et elle y demeura toute la nuit, environnée de grands flambeaux et de plusieurs familiers du saint-office, jusqu'au lendemain (dimanche) à l'aube du jour que l'exécution commença en cette façon.

Premièrement, vingt-une personnes, tant hommes que femmes, allaient avec marques de pénitens, tête nue, sans ceinture, une chandelle de cire en main ; six d'icelles les cordes au cou, qui étaient signe qu'elles devaient être fouettées (toutes étaient étrangères à la sorcellerie).

Après icelles marchait un pareil nombre de personnes (dont dix-huit démoniaques réconciliés), chacune ayant un habit de saint Benoît (le san Benito), une grosse mître de carton peint à la tête, une chandelle à la main, quelques-uns d'iceux avec une corde au cou. Après l'on portait cinq effigies de personnes mortes (démoniaques) avec l'habit de saint Benoît, et cinq caisses où les os des personnes qui étaient représentées par les dites effigies étaient enfermés, et les autres six personnes qui restaient marchaient avec des habits de saint Benoît, la mître à la tête, laquelle signifiait qu'elles avaient été autrefois relaxées (et qu'on allait les brûler). Chacune des susdites marchait entre deux huissiers de l'inquisition dans un bel ordre ; après marchaient quatre secrétaires, et après eux un mulet de bagage chargé d'un coffre de velours noir dans lequel toutes les sentences et procédures étaient....

Arrivés au théâtre, les pénitens se mirent sur leur siége, par ordre. On commença tout haut la lecture des procédures ; on fit un sermon et on livra les victimes à l'exécuteur. Ledit jour furent lues les procédures et sentences de onze personnes, lesquelles, pour être si longues, même

y ayant des cas extraordinaires, on y employa tout le jour jusqu'au soir. Lesdites personnes furent délivrées à la justice séculière qui s'en saisit pour les faire brûler, savoir, six personnes et les cinq effigies avec leurs os... pour avoir été convaincues du crime de sorcellerie et commis beaucoup de méchancetés. Marie Zuzaya ou Zocaya confessa... et fut sa procédure une des plus notables et effroyables qui furent lues, pour avoir *maîtrisé* en son art, et fait beaucoup de personnes sorcières, tant hommes, femmes, qu'enfans...

Le lundi, quand les flammes eurent tout consumé, on s'occupa de châtier un certain nombre d'individus étrangers à la sorcellerie, et l'on releva de l'excommunication les dix-huit démoniaques qui s'étaient réconciliés. Il se lut dans leur procédure des choses si horribles et effrayables, qui ne se sont jamais vues, et en si grand nombre, qu'on y employa tout le jour jusqu'au soir, que messieurs les inquisiteurs commandèrent d'abréger afin qu'on achevât ce jour-là. L'on usa de beaucoup de miséricorde envers les susdits sorciers. Enfin le plus ancien inquisiteur ôta l'habit de saint Benoit à Marie de Jureteguia (c'est celle qui avait déclaré qu'elle passait autrefois par les fentes des portes, et que les sorciers avaient emporté un moulin avec toutes ses meules), lui disant qu'il le lui ôtait afin qu'elle servît d'exemple à tous de la miséricorde dont on usait envers elle, parce qu'elle avait bien confessé et à cause du courage qu'elle avait mis à se défendre des persécutions des sorciers pour la réduire à leur parti. Cet acte fini les pénitens furent ramenés dans les prisons de l'inquisition (1).

Le tribunal de Logrogno afficha moins de cruauté dans

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 391, 392, 393 et suiv.

cette circonstance que la fameuse commission qui avait été constituée pour juger les démonolâtres du Labourd. Le procès de Logrogno finit même, en attirant spécialement l'attention du conseil de la Suprême sur les délits et les crimes attribués à la sorcellerie, par tourner au profit du peuple espagnol. Dans une *instruction* que le conseil se hâta d'expédier aux inquisitions provinciales, il fut recommandé aux ecclésiastiques de procéder dorénavant avec une excessive circonspection à la poursuite des démoniaques. « Ces mesures ne furent pas inutiles, imprime l'auteur du *Traité de l'inquisition d'Espagne*, car je ne crois pas que, depuis cette époque, il y ait été célébré aucun auto-da-fé général de l'espèce de celui de l'année 1610. Un autre effet de cet heureux changement fut d'affaiblir l'ardeur que l'on mettait à dénoncer les sorciers et de faire tomber le goût qu'on avait pour la sorcellerie. Depuis cette époque, les lumières se sont accrues et le nombre des sorciers a diminué avec celui des dupes qui croyaient à leurs miracles (1). »

Les lumières se répandirent plus lentement en France ; mais enfin on fit quelqu'effort pour prévenir le retour de nouvelles calamités dans le Labourd, et la veuve de Henri IV finit par envoyer dans ce pays des ecclésiastiques instruits et charitables auxquels on avait donné pour mission de déraciner parmi le peuple les idées qui avaient causé la désolation de tant de familles, et qui étaient devenues comme traditionnelles dans les hameaux.

(1) Llorente, ouvrage cité, p. 460.

§ V.

Hystéro-démonopathie des filles de Sainte-Ursule, à Aix ; accusation et condamnation du curé Gaufridi, qui finit par déraisonner sur la sorcellerie, et qui est brûlé vif, ainsi qu'une jeune aveugle nommée Honorée.

1611.

Vers la fin de l'année 1609, Madeleine de Mandol ou de Mandouls, religieuse de Sainte-Ursule à Aix, et fille du sieur de la Pallud, gentilhomme provençal, confia à son confesseur qu'elle était tombée en la possession d'un grand nombre de démons, et qu'elle avait été séduite avant sa dixième année par un insigne magicien. Une autre ursuline appartenant au même couvent, nommée Louise Capel ou Loyse Capeau, déclara presque en même temps qu'elle était possédée par trois diables, dont l'un disait se nommer Verrine. Madeleine était alors âgée de dix-neuf ans.

« Cela estant ainsi, le père J. B. Romillon, supérieur des prêtres de la Doctrine, se prenant garde par les mouvements extraordinaires que ces deux filles estoient possédées, il les faisoit exorciser secrétement dans leur chapelle, craignant de diffamer la compagnie des dittes filles ; mais ayant continué l'espace d'un an et quelques mois et voyant qu'il ne profitoit rien à son avis, car les diables ne voulurent jamais parler, il amena la ditte Magdaleine, comme la plus manifestement possédée, à la ville de St-Maximin, pour prendre avis du père saint Michaëlis (1).... »

De St-Maximin les deux ursulines furent conduites au couvent de la Sainte-Baume, où Louise, sous le nom du diable Verrine, fit une violente sortie contre le prêtre Gau-

(1) Michaëlis, *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien*, etc., éd. de Lyon, 1614, in-8°, préface.

fridi, l'accusant d'être le prince des magiciens d'Espagne, de France, d'Angleterre et de Turquie, et d'avoir Lucifer pour démon (1)....

Or, l'inquisiteur Michaëlis, qui n'avait jamais laissé échapper l'occasion de perdre un malheureux, « ayant le tout bien considéré et jugé qu'en vérité ces deux filles estoient possédées.... il communiqua le tout à Mr du Vair, premier président de la cour du parlement de Provence, luy remonstrant qu'il y avoit trois réalités infaillibles en Magdaleine (2).... »

Le parlement après avoir délibéré chargea le conseiller Seguiran de procéder à un commencement d'enquête et de faire arrêter Gaufridi. Le conseiller Thoron, assisté d'un juge ecclésiastique, fut en même temps chargé d'instruire une procédure en règle, et bientôt l'issue cruelle de cette affaire tourna à la satisfaction du père Michaëlis.

Le 30 avril 1611, à cinq heures du soir, Louis Gaufridi, prêtre bénéficié en l'église des Acoulès, de Marseille, fut publiquement dégradé à Aix sur un échafaud. Le bourreau le conduisit ensuite au milieu de la foule qui encombrait partout la voie publique, dans toutes les promenades, dans tous les carrefours de cette même ville. Louis marchait tête et pieds nus, la hart au cou, tenant en main une torche ardente du poids de plusieurs livres. Arrivé en face de la grande porte de l'église métropolitaine, il dut demander tout haut pardon à Dieu, au roi et à la justice; enfin arrivé à la place dite des Prêcheurs, il monta sur le bûcher qui devait consumer jusqu'à ses os, et ses cendres non encore refroidies furent lancées au vent (3).

(1) Michaëlis, ouvrage cité, préface.
(2) *Ibid.*, *ibid.*
(3) *Ibid.*, ouvrage cité, p. 115.

Personne n'a plaint cet homme; l'histoire elle-même a cru devoir souscrire froidement à l'arrêt du parlement de Provence, en substituant le crime de séduction à celui de magie. Mais si ce dernier jugement est fondé, d'où vient que jusqu'au moment de l'invasion de la maladie des filles de Sainte-Ursule Gaufridi est resté, de l'aveu même de Michaëlis, entouré de la considération et de l'estime de tout ce qu'on comptait de notable et de distingué à Marseille; d'où vient que pendant un exorcisme un des proches parens de la fille qui se plaignait d'avoir été déshonorée dès l'âge de neuf ans par Gaufridi, s'empressa de lui faire observer que son imagination égarait son jugement, et qu'un jour elle serait en proie aux plus cuisans remords? Je vais prouver qu'en définitive Madeleine de Mandouls était atteinte de folie démoniaque, que la catalepsie, l'hystérie, la nymphomanie compliquaient aussi son état d'aliénation mentale. Les passages que je vais rapporter et que je copie dans le compte-rendu des phénomènes qui ont été observés par les exorcistes sur cette prétendue énergumène suffiront pour caractériser la nature de ses souffrances (1).

« 1er de février 1611 (c'est Michaëlis qui parle), à l'exorcisme, Belzebub continuoit à tourmenter Magdaleine, la jettant à terre sur son ventre, puis en arrière, vers le dos, avec violence, puis jusqu'à trois et quatre fois la prenoit au gosier pour l'estrangler.

» Le 9 de mars....... fust jetté un charme nouveau à

(1) Le procès de Gaufridi est raconté dans les *Causes célèbres*, t. 6; dans le *Traité sur les apparitions*, par dom Calmet, t. 1, et dans vingt autres ouvrages où les faits sont plus ou moins défigurés. Voici les sources originales. Michaëlis, ouvrage déjà cité. Domptius, *Discours admirable de la possession et conversion d'une pénitente*, etc., in-8°, Paris. — *Confessions faites par messyre Louys Gaufridi, prestre en l'esglise des Acoulès, de Marseille*, etc., Aix, pièce de 14 pages in-12.

Magdaleine pour l'empescher de manger ny chair, ny poisson, ny œufs, ni boire de vin, pour la dégouster et faire mourir de faim, ou au moins la faire rétracter de sa déposition contre le magicien. En effet, aussitost qu'elle vouloit gouster, par obeyssance, la moindre portion des choses susdites, tout aussitost le diable la tiroit de la table et lui bailloit horriblement la question, renversant les bras et les jambes, faisant cliquer les os et rendant tous les doigts crochus ; et duroit cela quelquefois demi-heure, quelquefois un quart d'heure, autrefois une heure...

» Le 9 avril....... les diables tourmentèrent Magdaleine plus que de coutume... car au disné luy donnèrent au commencement la torture environ demi-heure et autant à la fin du disné ; et au milieu la tourmentèrent toujours par continuels mouvements de la teste jusqu'à terre ; et au soupé luy donnèrent la mesme torture durant une heure, luy tournant les bras et les jambes et puis tout le corps, faisant cliquer les os et bouleversant toutes les entrailles, au rapport de la fille : aussi entendoit-on le bruit du mouvement... La torture finie, l'assoupirent tellement qu'elle sembloit morte. Retournant à soy et voulant recommencer à souper, par obeyssance, luy causèrent des mouvements de la teste jusqu'à terre, continuellement, comme auparavant : ce qu'ils faisoient aussi aux deux exorcismes du jour, faisant mouvoir la teste jusqu'à terre, devant, et sur le dos, ayant le visage rouge comme flamme de feu.

» Le 10 avril, Beelzebub se tourmentoit, hurlant horriblement aux exorcismes. — Le 19 avril........ le diable continua une nouvelle façon de la tourmenter, faisant sauter Magdaleine qui était à genoux, luy faisant donner de gros coups aux dicts genoux, si qu'elle rompit l'escabeau qui estoit soubs, nonobstant qu'on lui eust mis deux mau-

teaux par dessous... Le soir, à soupé, Magdaleine eust quatre fois la torture fort violente. Le diable adjuré et commandé de la laisser manger, elle recevoit les morceaux promptement et avidement comme un chien enragé, englontissant et ne maschant point la viande, et rottant incessamment (1)... »

On reconnaît à ces traits les caractères de l'hystérie convulsive, avec spasmes du pharynx et défaut d'harmonie dans les mouvemens volontaires, même pendant l'intervalle des paroxismes hystériques.

« Le 26 février, » avait dit précédemment Michaëlis, « Asmodée, prince de la luxure, commença d'agiter Magdaleine, luy faisant faire des mouvements déshonnêtes, comme il avoit fait plusieurs fois à la Saincte Baume, pour l'amener à une honte.... Lors.... les médecins et chirurgiens luy commandèrent de cheminer, puis de s'asseoir et s'efforcer de réprimer ces mouvemens. Elle, estant en son bon sens, respondit qu'elle ne pouvoit en nulle façon; ny eux-mesmes aussi ne la pouvant tenir, de là ils conclurent que naturellement cela ne pouvoit être.... Cet impur démon sortoit toujours par les parties honteuses, dont luy entrant et sortant, Magdaleine en avait honte (2)... »

On voit combien loin était portée la violence de la nymphomanie; la catalepsie est dépeinte dans les passages qui vont suivre :

« Le 20 janvier, Magdaleine se confessant le matin en la chambre, Beelzebub crioit quelquefois, interrompant la confession, et, à l'absolution, ne vouloit permettre qu'on la lui donnast, criant hautement qu'il aimeroit mieux être en enfer, et que cette absolution le brusloit plus

(1) Michaëlis, ouvrage cité, p. 61, 84, 86, 100, 110.
(2) Michaëlis, ouvrage cité, p. 75.

que le feu d'enfer. Les jours précédents aussi, disoit qu'il aimeroit mieux entrer en enfer que d'entrer dans l'église de la Baume principalement dans le lieu de la pénitence où les sorciers ne pouvoient jeter leurs charmes ou maléfices. Or, en effet, arriva sur le soir quand on avoit coutume de faire venir Magdaleine à la Saincte Baume, pour l'exorciser, qu'on la trouva toute roide comme une statue de marbre et toute endormie, si qu'il la fallust porter à quatre dans l'église où elle fust fort longtemps sur le marchepied du maître-autel, et ne pust-on la faire revenir à soy jusqu'à ce qu'on la portast dedans la saincte pénitence, luy appliquant sur la face le saint ciboire.

« Le 2 avril, Magdaleine balliant la chambre par humilité et obeyssance, le diable grondoit et crioit fort. Après, le père confesseur la voulant confesser, Beelzebub l'assoupit et la rendit immobile comme une colonne d'airain. Après plusieurs exorcismes, prières et peines imposées (à ce diable) elle se remit et Beelzebub sortit. Le 4 de février, les assistans qui l'avoient veillée toute la nuit ont témoigné qu'elle étoit immobile et comme assoupie, ne pouvant dire un seul mot (1). »

Les hallucinations, l'horreur pour la confession, la propension au suicide, les élans du désespoir et de la fureur, sont exprimés dans le récit qu'on va lire :

« Le 10 mars, Magdaleine nous récita que la nuict précédente, sur la minuit, elle se pourmenant par la chambre, ne pouvant reposer, elle se trouva *visiblement* environnée de diables, la persuadant de se retourner à Aix, et elle refusant, luy dirent : si elle ne sçavoit pas bien que le jour du mercredy.... elle et les autres avoient baillé la

(1) Michaëlis, ouvrage cité, p. 31, 32, 101, 67

moitié de leur cœur au diable, et l'autre moitié au prince des magiciens, et de mesme du corps?

» Le 21, Magdaleine a eu sept fois la torture, cruellement, ou en la chapelle ou en la chambre, mais au soupé elle fust en repos... Néanmoins... après le soupé vint Léviathan disant : Beélzebub n'a point esté icy ny moi... mademoiselle vous n'avez point esté caressée par la torture... il vous la faut bien bailler maintenant; et quant et quant quatre diables qu'elle voyoit *visiblement* luy baillèrent la torture si cruellement, bien trois quarts d'heure, que trois hommes qui la retenoient estoient tout en sueur et n'en pouvoient plus... »

« La nuit suivante... les diables, par force, luy faisoient prendre la route pour la faire sortir de la chambre où estoient ceux qui la gardoient. Le père F. Billet, s'en prenant garde, la fist retourner; mais après, s'estant endormi, ils la vouloient enlever par la cheminée, et on la trouva ayant la teste contre la muraille de la dicte cheminée, comme si on l'enlevoit; mais ils furent empêchés... »

« Le lundi saint, au matin, Magdaleine fust fort tentée de ne se vouloir confesser à son propre confesseur, le père F. Billet, et dura cette tentation depuis le matin jusqu'à onze heures...

» A cette heure le possédé susdit de Marseille estant ramené à la chapelle, les diables de Magdaleine se prirent si fort à mugir, qu'on fust contraint de le sortir de la chapelle... Est à noter qu'avons expérimenté que les diables qui sont en divers corps ne peuvent souffrir d'être ensemble; ils grondent l'un contre l'autre, et... semblent se vouloir entremanger comme loups et pourceaux. A ceste occasion il fallut séparer Magdaleine de Loyse Capeau, ce qui procède de leur superbe envie...

» L'après-disné, Beelzebub fist prendre un couteau à Magdaleine, et luy mettant dans le sein, la vouloit tuer de sa propre main. Le couteau osté, mettant la main au gosier, la vouloit estrangler, mais on l'empêcha.

» A deux heures après midy, Beelzebub crioit si hydeusement que le père Michaëlis avec son compagnon, estant logés de l'autre costé de l'archevêché, assez loin, y accoururent, et, adjuré par le dit père pourquoi il crioit tant, répondit : J'enrage !

» Le mardy sainct au matin, le diable Carreau, qui fait estat d'endurcir les cœurs, empescha Magdaleine de se vouloir confesser et fallust bastailler contre lui jusqu'à douze heures.

» Le jour de Pasques, à la saincte messe, Beelzebub se tourmentoit estrangement, se jetant par terre et voulant sortir de la chapelle; enfin il sortit (1).

» L'après-disné, les chantres et musiciens de Saint-Sauveur estant venus pour soulager la fille, et chantant un motet en musique, le diable se tourmenta et tourmentoit la fille avec grande violence... Luy commandant le père Romillon à la collation, de gouster du pain par obeyssance et par despit du diable, soudain luy baillèrent la torture comme auparavant quand elle vouloit gouster du poisson ou du vin, luy renversant les bras et les jambes, et l'haussant en haut.

» Les susdits tourments ont toujours continué à disné et à soupé de plus fort; dont la fille crioit si haut qu'on entendoit la voix de bien loin, et espouvantoit ceux qui l'entendoient, Belzebub la vexant aussi à l'intérieur de grandes tentations de désespoir, luy disant qu'elle n'avoit

(1) Michaëlis, ouvrage cité, p. 87, 105, 98, 99, 101.

jamais fait une entière confession..., l'incitant à se précipiter de la fenêtre quand elle y estoit, ou de se frapper d'un couteau quand elle étoit seule. La nuit précédente, la voulust faire brusler, et elle ne consentant point, la jetta contre le feu, et fust trouvée tout assoupie, la teste touchant presque le feu !

» Le père Romillon fust d'avis de faire tondre Magdaleine.... De quoy Beelzebub, extrêmement fasché, la tourmenta griefvement durant l'exorcisme et fort longtemps, luy faisant courber la teste par un continuel mouvement jusques à terre, tantost devant, tantost derrière, et donna souvent des coups de poings au front en disant : je t'enseignerai bien de couper tes cheveux (1).... »

On sait à quoi s'en tenir maintenant sur l'état des facultés intellectuelles et affectives de Madeleine de Mandouls ; mais on sera bien plus frappé encore de l'intensité de sa terrible maladie si on prend la peine de lire le récit de ses entretiens journaliers qui roulent exclusivement sur le démonopathie. Tantôt elle sent le diable sous la forme d'un crapaud, qui la vient saisir au gosier ; tantôt elle l'entend dans son corps qui lui dit : Si tu parles, je t'étranglerai ; tantôt elle voit entrer par la cheminée des troupes de sorciers qui lui jettent des charmes pour exciter le penchant à la luxure, lui ôter la mémoire, lui faire perdre la raison, qui lui soufflent des poudres à l'aide de sarbacanes ou de canons en bois ; tantôt elle se persuade qu'elle revient des fêtes de Satan, et raconte toutes les abominations dont elle prétend avoir été témoin au sabbat. Nul repos ; ses nuits se passent au milieu du tumulte, de l'exaltation et de l'insomnie ; on ne peut plus la perdre de vue

(1) Michaëlis, *ibid.*, p. 94, 104.

un seul instant sans avoir à craindre qu'elle ne s'échappe, qu'elle ne se blesse, qu'elle ne se brûle ou qu'elle ne se donne la mort volontairement. Ses cris, ses vociférations mettent toute la ville dans la confidence de ses tourmens; s'il lui arrive de tomber en extase ou de succomber pour un instant au besoin du sommeil, au poids de la fatigue, tout de suite alors son esprit se trouve en présence des hallucinations, des visions les plus épouvantables, et presque toujours Gaufridi est à la tête des diables et des magiciens dont l'idée la poursuit en tous lieux. Aussi accuse-t-elle ce prêtre d'avoir ravi sa virginité à l'insu de sa famille, dans une caverne, en présence des adorateurs de Beelzébuth, de l'avoir menée souvent à la synagogue des sorciers, de l'y avoir baptisée au nom des diables et ointe de leur chrême, de l'avoir contrainte à renoncer à Dieu et au paradis, d'avoir imprimé sur son corps la marque du démon, de lui avoir donné un agnus et une pêche charmés, enfin d'avoir envoyé dans son corps les diables qui la possèdent (1). Elle croit aussi avoir été la princesse du sabbat comme Gaufridi en est, affirme-t-elle, le prince.... Ne croyez pas que les accusations de l'autre énergumène soient de nature à justifier les crimes qu'on reproche au curé des Acoulès; quand on demande à Loyse Coypel d'où vient que Gaufridi est plongé dans la tristesse et qu'il ne mange presque pas, elle dit: « Louys Gaufridi, au dehors, fait croire qu'il est un saint, cependant à l'intérieur est tout plein d'iniquités; il feint de s'abstenir de la chair, et toutefois il se saoule de la chair des petits enfants.... O Michaëlis, les petits enfants qu'ils ont mangez, les autres qu'ils ont suffoquez et puis après déterrez pour en faire des

(1) Michaëlis, ouvrage cité, p. 80, 81.

pâtez crient tous vengeance devant Dieu pour des crimes si exécrables. » Madeleine ajoute *en riant et se gaussant* : « Il s'en soucie bien de votre merluche et de vos œufs, il mange de bonne chair de petits enfants qu'on lui apporte invisiblement de la synagogue ! » Et quand ce malheureux s'empresse de s'écrier qu'il jure par le nom de Dieu, par la Vierge et par saint Jean Baptiste que tout ce qu'on lui reproche est faux, Madeleine reprenant la parole riposte : « Je vous entends bien, c'est là le jurement de la synagogue. Parlant de Dieu le père vous entendez Lucifer; par le fils, Beelzebub ; par le Saint Esprit, Léviathan, ô malheureux ! par la Vierge, la mère de l'Antechrist; et le diable, précurseur de l'Antechrist, vous l'appelez saint Jean-Baptiste (1) ! »

Gaufridi, homme d'un esprit cultivé, nia d'abord, comme on vient de le voir, ou réfuta du mieux qu'il put les imputations des deux ursulines. Mais à la fin vaincu par le chagrin, étourdi par les menaces incessantes des énergumènes qui l'apostrophaient en s'écriant à chaque instant que Judas et Caïn étaient moins coupables que lui ; que Dieu créerait pour le punir un enfer six fois plus terrible que l'enfer actuel, parce qu'il était le chef de tous les sabbats ; que bientôt le peuple viendrait se rassasier du spectacle de son supplice ; démoralisé par les instances de deux moines qui ne le quittaient ni le jour ni la nuit et qui lui répétaient qu'il était encore temps de se réconcilier avec le suprême créateur, il perdit à ce qu'il paraît la tête et débita la confession qui acheva de convaincre le parlement et où j'ai remarqué ce qui suit :

J'appartiens au diable depuis bientôt quatorze ans; je me

(1) Michaëlis, ouvrage cité, p. 312, 338, 81. — L'hystéro-démonopathie gagna trois autres religieuses. *Ibid.*, p. 68.

suis perdu en lisant un ouvrage qui faisoit partie de la bibliothèque du curé Gaufridi, mon oncle. Aussitôt que j'eus porté les yeux sur ce livre fatal le diable parut en ma présence sous les traits d'un homme. Ce démon s'engagea à rendre amoureuses de ma personne toutes les femmes que j'atteindrois de mon souffle ; je m'engageai à mon tour à lui faire l'abandon de mon corps et de mon ame, et signai l'engagement de mon sang. Lucifer a continué à me visiter depuis ce moment ; ses apparitions sont fréquentes ; je puis lier conversation avec lui.

» J'avoue comme le diable ne me laissoit jamais, si ce n'est lorsque j'entrois dans l'église des Capucins ; là il m'attendoit à la porte.

» Plus de mille femmes ont été empoisonnées par l'attrait irrésistible de mon souffle qui les rendoit passionnées. La dame de la Pallud, mère de Magdaleine, a été fascinée comme tant d'autres ; mais Magdaleine a été prise pour moi d'un amour insensé, et s'est abandonnée à moi soit au sabbat, soit hors du sabbat.

» J'avoue que trois jours après je lui ai donné un diable nommé Emode, pour l'assister, la servir, la conserver et, de plus, fort l'échauffer en mon amour. Moi la voyant transportée d'aise et fléchir le genou, à mes volontés, je la raisonnois ainsi : Magdaleine, le comble de mes désirs, celle pour laquelle j'ai si souvent invoqué les puissances infernales ; je te veux marier au diable Beelzebub, prince des démons ! Elle y accorde fort librement. Je le fis alors venir en forme de gentil-homme ; ce fait je dis à Magdaleine qu'il falloit qu'elle fît une promesse au diable Beelzebub, laquelle je lui ai dictée.

» J'avoue que lorsque je voulois aller au sabbat je me mettois la nuit à ma fenêtre toute ouverte ; autrefois je sortois

de ma chambre, et Lucifer me prenoit, et en un instant je me trouvois transporté au lieu où le sabbat se tenoit, y demeurant quelquefois une, deux, trois, quatre heures.

» J'avoue comme au sabbat j'ai eu connoissance de Magdaleine et d'une princesse de Frise ; j'avoue comme au baptême du diable on se sert de l'eau, du souffre et du sel.

» J'avoue comme, la première fois que l'on va au sabbat, tous les sorciers, sorcières et magiciens sont marqués avec le petit doigt du diable. — Que lorsque le diable marque on sent un peu de chaleur qui pénètre là où il touche, et la chair demeure un peu enfoncée. — J'ai été marqué au sabbat, de mon consentement, et j'ai fait marquer Magdaleine à la tête, au cœur, au ventre, aux cuisses, aux jambes, aux pieds, etc., elle a encore une aiguille dans sa cuisse...

» J'avoue que chacun est obligé de communier au sabbat, et quand on ne le fait, on est tenu de faire manger sa part à un diable transformé en chien...

» J'avoue que tous les usuriers, mages, sorciers et magiciens sont tenus, lorsque quelque enfant meurt, après avoir été baptisé au sabbat, de l'aller désenterrer et de l'apporter au sabbat pour y être mangé par les diables.

» J'avoue que lorsque quelqu'un meurt au sabbat, tous les diables, mages et magiciens le prient de tenir bon pour le diable, et puis, estant mort, le portent tous ensemble dans la mer ou quelque rivière, ou le jettent du haut d'un rocher en bas, ou bien le mettent dans une caverne pour le conserver, etc., (1). »

Si on n'avait pas pris soin de nous dire que Gaufridi, pendant le temps de son procès, pleurait sans cesse, qu'il

(1) *Confession faite par Messire Louys Gaufridi*, etc., de la page 1 à la page 15.

ne dormait plus, qu'il acceptait à peine quelque peu de nourriture, on serait tenté de croire aujourd'hui, en lisant les détails que nous venons de rapporter, que Gaufridi avait pris à tâche de s'amuser aux dépens de ses juges; mais celui qui tenait ce langage n'ignorait pas qu'en signant de pareilles confessions, il signait son arrêt de mort. C'est donc probablement parce qu'il avait éprouvé de nombreuses hallucinations, et qu'il était enfin tombé dans les illusions du délire de la sorcellerie, que le curé des Acoulès débita tant de choses absurdes.

Quant aux nonnes de Sainte-Ursule, elles continuèrent à délirer après la condamnation de Gaufridi, et une jeune fille aveugle, nommée Honorée, qui fut accusée, par Loyse Capel, de se livrer aussi aux pratiques de la sorcellerie, ne put éviter le sort de son ancien curé, et fut brûlée sans plus de pitié que lui (1).

La santé de Madeleine de Mandouls resta probablement longtemps dérangée; il est certain que trois mois après l'exécution de son amant prétendu, on la voyait marcher pieds nus dans les rues de Carpentras, où elle demandait l'aumône de porte en porte. Certains jours aussi, on l'apercevait vendant, sur la place publique, le menu bois qu'elle venait de ramasser dans les forêts, et distribuant à l'indigence le peu d'argent qu'elle était parvenue à se procurer (2).

(1) Michaëlis, ouvrage cité, p. 123, première partie.
(2) *Ibid.*, p. 123.

§ VI.

Convulsions et aboiemens des femmes d'Amou, près de Dax. Plus de cent-vingt malades sont atteintes à la fois de cette folie impulsive dite maladie de laïra (1).

1613.

Beaucoup de femmes de la commune d'Amou, près de Dax (Acqs), furent atteintes, en 1613, d'une maladie convulsive qu'on est tenté de rapprocher de celle qui avait régné précédemment dans plusieurs maisons religieuses d'Allemagne. Tantôt les accès s'annonçaient par des contractions musculaires violentes et étaient confondus avec les symptômes de l'épilepsie; tantôt ils se manifestaient par des espèces d'aboiemens qui faisaient donner le nom de *mal de laïra* ou de maladie d'aboi à cette bizarre affection. L'on ne manqua pas d'attribuer tous ces phénomènes nerveux à l'influence des maléfices.

On lit dans le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, etc., : « Nous avons apprins qu'elles (les sorcières de la paroisse d'Amou, près la ville d'Acqs) donnoient deux sortes de maux, l'épilepsie ou mal caduc, et le mal qu'elles appellent mal voyant ou le mal de layra, qui se donne sans tomber. Sur quoi est à noter que l'épilepsie qu'elles donnent est une rage forcenée qui terrasse les personnes aussitôt, les faisant branler et se vautrer par terre comme bêtes brutes, frappant de la tete contre l'objet le plus rude qu'elles rencontrent en leur chute, et rudoyant et affligeant leurs membres les uns par les autres: de sorte que l'épilepsie naturelle laisse la personne en beaucoup plus de repos et tranquillité que celle-ci qui est donnée par maléfice, qui tient les personnes comme enragées et acharnées

(1) P. Delancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, etc., in-4°, 1613, p. 357.

à se méfaire.... Quatre-vingts femmes participoient à cette espèce de fureur.

» Quant au mal voyant, ou mal de layra, c'est chose monstrueuse de voir parfois à l'église en cette petite paroisse d'Amou plus de quarante personnes, lesquelles toutes à la fois aboyent comme chiens, faisant dans la maison de Dieu un concert et une musique si déplaisante, qu'on ne peut même demeurer en prière; elles aboyent comme les chiens font la nuit lorsque la lune est en son plein, laquelle, je ne sai comment, remplit alors leur cerveau de plus de mauvaises humeurs. Cette musique se renouvelle à l'entrée de chaque sorcière qui a donné parfois ce mal à plusieurs; si bien que son entrée dans l'église en fait layra, qui veut dire aboyer, une infinité, lesquelles commencent à crier dès qu'elle entre. Et lorsqu'en l'absence de la sorcière le mal les prend, ce qui advient aussi fort souvent, car elles peuvent leur avancer le mal et les faire aboyer quand elles veulent, elles (les malades) les réclament et les appellent par nom, Dieu leur ayant donné en leur affliction cette précaution de nommer celles qui leur ont baillé ce maléfice, pour les notifier et comme les déférer à la justice, laquelle sur ce seul indice s'en saisit parfois si heureusement que plusieurs ont confessé volontairement et en ont découvert un grand nombre d'autres, qu'on a mené depuis en la conciergerie de la cour. La chose étant déjà si commune, que la personne criant dans son logis, le mari, serviteurs et parens ne font nulle difficulté d'aller et courir aussitôt en la rue, voir qui passe audevant de la maison... Si c'est celle que la malade nomme, on la retient..., ce qui a souvent si bien réussi, que plusieurs ont volontairement avoué le maléfice (1). »

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 358.

Les convulsions qui faisaient ressembler quelques-unes des femmes d'Amou à des frénétiques *enragées*, ces attaques, pendant lesquelles elles se vautraient sur le sol comme des brutes, battant la terre de leur corps et de leurs membres, tournant leurs forces contre leurs propres personnes, sans que la volonté pût réprimer leur *acharnement* à *méfaire*, doivent être rapportées, si je ne m'abuse, à une violente hystérie convulsive plutôt qu'à l'épilepsie. La durée toujours courte d'un accès épileptique ne comporte pas ces évolutions violentes des bras et des jambes qui rendent quelques femmes hystériques si difficiles à contenir. Les membres des épileptiques sont secoués, pour ainsi dire, d'une manière uniforme pendant l'attaque convulsive, sans que le malade ait la conscience de son fâcheux état. Les hystériques perçoivent les sensations plus ou moins poignantes qui leur font trouver leurs crises nerveuses atroces, et il existe presque toujours un rapport entre la violence de leurs douleurs et la puissance des contractions musculaires qui s'emparent de tous les agens de la locomotion. L'épilepsie qui entraîne l'oblitération de toute sensibilité ne détermine point une pareille tourmente du système musculaire, et elle laisse au patient, comme le fait remarquer avec raison Delancre, beaucoup plus de repos et de tranquillité. Il est donc présumable que les accidens nerveux du pays d'Acqs étaient de même nature que ceux qui avaient été observés sur les moinesses d'Allemagne.

Dès 1608, Delancre avait noté sur quelques filles du Labourd des phénomènes spasmodiques qui l'avaient jeté dans un grand étonnement. Après avoir cité l'exemple d'une jeune fille qui avait été saisie de convulsions, tout de suite après avoir mordu dans une pomme, qui lui avait

été présentée par deux prétendues sorcières, il ajoute les réflexions qui suivent : « Qui pis est, la malade ne les voit jamais (les sorcières) qu'elle n'en tombe au même instant par terre, de quoi nous avons fait l'expérience devant nous, tant en celle-ci qu'en deux autres dont une nous tira en une merveilleuse admiration. A la vérité elle n'avoit pas (cette dernière) le haut mal, mais elle avoit un remuement du bras si violent, et qui lui secouoit et ébranloit tellement le corps, qu'il la jetoit incontinent par terre avec une agitation de la main et un mouvement des doigts si soudains, qu'il n'y a joueur d'instrumens au monde qui les pût remuer si vite ni avec une telle agilité ; de manière que toutes les fois qu'on la présentoit à la sorcière qui l'avoit chargée de ce maléfice, elle étoit contrainte de se jeter à terre toute effarouchée et à demi-morte, et au même instant, avançant son bras maléficié, elle le remuoit avec une telle violence, que, pour le faire cesser, il n'y eut autre remède que de faire sortir celle qui lui avoit baillé le mal. Je croyais, au commencement, qu'elle le fît à dessein ; mais enfin nous reconnûmes que ce bras étoit comme un membre ou pièce étrangère de son corps, qui n'étoit en sa libre disposition ; car nous essayâmes trois que nous étions assez puissans, la prenant par le bras, le plus serré et avantageusement que nous pûmes, d'empêcher ce mouvement si rapide, mais il nous fut impossible, ains (mais) son bras seul nous ébranloit tous trois ; qui fut cause que nous fûmes contraints de faire retirer la sorcière et de la mettre hors de la chambre, ayant reconnu que sa présence portoit le mal, et son absence le faisoit cesser et la mettoit en repos aussitôt, lequel essai nous fîmes par trois fois (1). »

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 356.

Ces mouvemens précipités et tumultueux, limités à un seul bras, ne doivent pas effectivement être comparés aux secousses saccadées de l'épilepsie. C'est surtout dans la chorée et dans les affections hystériques que l'on observe par intervalles un semblable ébranlement convulsif d'un bras ou d'une jambe. Dans la démonopathie, l'application des choses saintes excitait des phénomènes musculaires généraux; dans le fait observé ici par Delancre, c'était la vue des femmes réputées sorcières qui faisait naître l'incitation en vertu de laquelle les muscles du bras entraient en contraction. La chose qui paraît le plus digne d'attention dans cette circonstance, c'est que l'impression morale ne fît pas sentir son retentissement sur la totalité de l'organe encéphalique, et que la stimulation consécutive restât circonscrite au foyer d'origine des nerfs locomoteurs d'un seul membre.

Quant aux aboiemens, ou plutôt aux hurlemens que faisaient entendre malgré elles, et jusque dans le sanctuaire de la dévotion, les femmes d'Amou, pendant le paroxisme du mal de laïra, ils rappellent l'espèce de ramage des filles de Kintorp, le bêlement des nonnes de Sainte-Brigitte, le concert miaulique des orphelins d'Amsterdam; la maladie de laïra paraît donc devoir se rapporter au même type que celle qui avait été surtout répandue pendant le siècle précédent dans les communautés du Nord. Il est à retenir seulement que les femmes qui cédaient, à Amou, au besoin de pousser des hurlemens, étaient, dit-on, exemptes de convulsions, tandis qu'à Kintorp, à Nazareth et dans vingt autres localités, c'étaient des convulsionnaires qui s'exerçaient à siffler, à braire, à miauler, à aboyer. Du reste, la maladie de laïra était épidémique et attribuée au sortilége; c'était certainement là une variété de l'hystéro-démonomanie.

Combien était à plaindre le sort des habitans dans les campagnes où régnaient de pareils fléaux !… « Ces maux sont si grands, s'écrie Delancre, si communs et si particuliers en ce lieu-là, qu'il n'y a désormais plus moyen d'y habiter ! Les officiers de la justice et les pauvres maléficiés sont faibles, car tout le reste sont presque sorciers, pour en dénicher Satan ; et la cour du parlement, quoiqu'elle connaisse mieux les maux qu'apporte le sortilége en tout son ressort, que ne faisoient nos pères, se lasse et commence à prendre à contre-cœur d'en exposer au gibet en si grand nombre… (1). » Quel spectacle ! d'un côté des villageoises qui se mutilent elles-mêmes dans des accès de convulsions, de l'autre des filles qui aboient même dans les églises, de l'autre des juges et des bourreaux qui exterminent ! L'on ne perdra pas de vue que la présence des personnes suspectes de sorcellerie, et bien plus souvent leur souvenir seul, suffisaient pour exciter les paroxismes du mal de laïra ; que, comme toutes les démoniaques, les femmes d'Acqs attribuaient à des sensations effectives des phénomènes qui se rattachaient quelquefois à leurs seules dispositions morales ou intellectuelles, qu'enfin elles avaient donné lieu de croire à beaucoup de monde que les organes des sens étaient chez elles impressionnables à une grande distance.

« On nous amena, entre autres, raconte Delancre, une damoiselle de bonne part, mariée avec un capitaine de nom et de réputation, laquelle étoit affligée du mal de laïra depuis deux ans…. Or, comme elle se promenoit dans une salle s'amusant à voir quelques tableaux, les sorcières qu'elle accusoit ne furent sitôt arrivées sur mon degré, quoique furtivement, et sans qu'elle les pust aper-

(1) Delancre, ouvrage cité, p. 361.

cevoir en façon quelconque, qu'elle se mit à crier et à aboyer si étrangement que toute la maison, qui étoit pleine de gens, en fut alarmée. »

« Nous fîmes descendre toutes ces sorcières au bas du degré, et tâchâmes à la consoler, afin que nous pussions parachever son recolement et confrontement, et la priant de s'apaiser et se donner repos, lui remontrant qu'étant ès-mains des officiers de la justice, elle devoit quitter toute sorte d'appréhensions et de peur. Elle nous dit qu'elle n'avoit nulle peur : aussi étoit-ce une femme virile et de grand' taille, et en apparence fort courageuse, mais bien qu'elle avoit horreur de les voir et même en abhorroit les approches, et ne pouvoit en aucune façon les sentir ou souffrir à l'entour que cela ne l'émust à crier. Elle se tenoit les mains aux flancs, les glissant vers sa matrice offensée, et demeura en cet état environ demi-quart d'heure. Notre consolation lui ayant donné quelqu'assurance, nous procédâmes à son confrontement sans altération; mais deux jours après, il nous fut dit que ces sorcières l'avoient encore fait crier, pouvant avancer et reculer son mal comme bon leur semble.

» Cette expérience se fit encore par deux fois; car la damoiselle étant à la buvette du Palais, et les deux sorcières Dufour et Fezendieu... étant près de la chambre de la Tournelle, le mal la surprint avec une telle violence que la plus grande partie de Messieurs y accoururent de toutes les chambres et furent fidèles témoins d'une épreuve si évidente et si notoire qu'autre qui ait jamais été faite dans le Palais.

» Et depuis, lorsqu'on la mena dans la chambre de la Tournelle, son mal la reprint avec des cris si forts et si pressés que plusieurs de Messieurs, ne pouvant la souffrir,

la firent renvoyer tout à fait hors de l'enclos du Palais, afin qu'ils ne la pussent ni voir ni ouïr (1). »

Ces épreuves indiquent-elles que cette dame fût douée d'une sorte de prévision instinctive? nullement. L'idée qu'elle allait se trouver, à une heure déterminée, en présence de deux malheureuses dont elle appréhendait jusqu'aux approches, était bien suffisante pour ramener les clameurs maladives ; on eût retenu les prévenues dans les cachots de la conciergerie, que, suivant toute probabilité, le paroxisme n'en eût pas moins éclaté au moment indiqué pour l'épreuve du récolement. En consignant ici les précédens détails, je me suis donc surtout proposé de réunir tous les faits qui peuvent jeter quelque jour sur l'état maladif des femmes de la paroisse d'Amou.

A Kintorp, l'infortunée cuisinière du couvent faisait remarquer à ceux qui la firent passer par les flammes qu'elle était sujette, comme les moinesses, à de cruelles convulsions, et tout aussi à plaindre que les plus malades ; la femme Violonne faisait valoir auprès des officiers de la justice française l'impossibilité où elle se trouvait de réprimer ses aboiemens. Comme nous lui faisions donner la torture, imprime Delancre, après qu'elle eut été soupçonnée d'avoir donné le mal de laïra à une voisine, elle nous disait toujours qu'elle était innocente, et qu'elle avait le mal aussi bien que celle à qui on l'accusait de l'avoir donné. Et de fait, ajoute-t-il, le mal la print sur le banc de la gehenne avec une telle furie que nous fûmes contraints de la faire tirer de là (2). Cet état de douloureuses souffrances, ces réflexions si simples et si justes ne produisaient aucune impression sur l'ame et sur l'esprit

(1) Delancre, ouvrage cité. p. 358.
(2) *Ibid.*, p. 360.

de l'impitoyable commissaire du parlement. Il est clair, se disait à lui-même Delancre, que Satan leur persuade qu'il faut qu'elles s'entredonnent le mal pour se tenir plus à couvert, et par ce moyen encourir moins le soupçon de l'avoir donné à autrui... La conclusion que l'on doit tirer, comme conséquence, de ce singulier raisonnement, c'est que le mal de laïra n'était point, pour celles qu'il atteignait, un préservatif certain contre la corde et le gibet.

Somme toute, on serait tenté d'affirmer que la raison s'était entièrement éclipsée du pays d'Acqs, au moment où l'hystérie et la manie d'aboyer y atteignirent un si grand nombre de personnes. La femme Broquéron, qui périt par le dernier supplice, se représenta dans ses interrogatoires comme une habituée du sabbat. Elle raconta qu'elle avait donné le mal de laïra à une autre femme, qu'elle avait donné à des oisons le mal de bac, qui fait qu'ils tombent et se relèvent comme les personnes atteintes d'épilepsie, qu'elle faisait mourir chaque année, le même jour et à la même heure, un arbre dont elle saupoudrait le branchage de sel, que c'était au sabbat qu'on se concertait pour inoculer le mal voyant ou d'aboi aux personnes du sexe qui avaient été jusque là exemptes de cette affection. La Broquéron aurait dû être épargnée; la loi voulait que les *démoniacles* et les *maniacles* fussent traités avec humanité; leur affliction, était-il écrit, les punissait assez.

§ VII.

Démonopathie des religieuses de Sainte-Brigitte, à Lille; condamnation de plusieurs nonnes à une prison perpétuelle (1).

1613.

Gaufridi était à peine mort, que les filles du cloître de

(1) Consultez : J. Lenormand, *Histoire de ce qui s'est passé sous l'exorcisme*

Sainte-Brigitte, à Lille, auxquelles on n'avait pas manqué de raconter l'histoire des ursulines d'Aix et l'aventure de Madeleine de Mandol, se crurent à leur tour possédées. Les symptômes de la maladie des religieuses de Sainte-Brigitte ne se trouvent nulle part bien exposés. On est tenté de se demander, malgré le silence des auteurs à cet égard, si l'hystérie convulsive ne régna point parmi ces nonnes. On s'aperçoit tout de suite, en lisant ce qu'ont écrit les exorcistes, qu'elles étaient tourmentées par des sensations douloureuses et par cette espèce de délire anti-religieux qui accompagne pour l'ordinaire la démonopathie. Plusieurs de ces monomaniaques étaient encore assiégées par des idées relatives à la sorcellerie.

« Les maux de Sainte-Brigitte, au dire des exorcistes, étoient prodigieux ; on voyoit quelques-unes des filles possédées du diable, les autres troublées en leur esprit, les autres avoir en horreur la confession, les autres tentées de désespoir, les autres d'un esprit d'impatience, les autres languir, les autres mourir, les autres diversement affligées. Les pauvres filles, à peine étoient-elles entrées dans ce monastère que l'on remarquoit en elles un notable et périlleux changement ; à peine en étoient-elles dehors, qu'elles se trouvoient en pleine guérison (1). »

On note encore çà et là, dans les procès-verbaux des juges, des réponses qui semblent indiquer que les caractères de la maladie, observée sur les religieuses de Lille, offraient plus d'un trait d'analogie avec ceux de l'affection nerveuse qui éclata quelques années plus tard dans un

de trois filles possédées ès pays de Flandres, etc., 2 vol. in-8°, Paris, 1623. — *Historia de tribus energumenis in partibus Belgii, scilicet Magdalenæ de Palud, Mariæ de Sains*, etc., in-8°, 1623.

(1) Lenormand, ouvrage cité, p. 15.

cloître de Madrid et surtout parmi les ursulines de Loudun.

Comme on cherchait à découvrir la cause de ces accidens, la sœur Marie de Sains, qui avait joui jusque là, parmi les filles de Sainte-Brigitte, d'une grande réputation de vertu, fut soupçonnée de s'adonner secrètement à la sorcellerie et jetée dans les prisons de l'official. Pendant une année entière cette religieuse protesta quelle était innocente, et les preuves manquèrent pour établir sa culpabilité. Les choses prirent une tout autre tournure au printemps de 1613. A cette époque trois religieuses, exorcisées par Michaëlis et Domptius, furent jugées possédées des esprits déchus, et ces monomaniaques déclarèrent que c'était Marie de Sains qui avait mis les démons à même de perdre la communauté.

Marie parut d'abord émue et surprise de cette prétendue découverte; mais, renonçant subitement à ses premières dénégations, elle « causa, par ses révélations, un tel étonnement, que monseigneur l'archevêque de Malines, personnage de singulière marque aux Pays-Bas, âgé de soixante et dix ans, dit en pleine assemblée des notables qui, par commandement des archiducs, étoient réunis pour cette présente affaire, que depuis qu'il étoit au monde il n'avoit jamais rien ouï ni entendu de semblable, et que les péchés et abominations de Marie de Sains étoient au delà de toute imagination (1). »

L'étonnement qu'éprouvèrent les juges dans cette circonstance dut aller jusqu'à la stupéfaction ; je défie que personne jamais, avant d'avoir lu les confessions de Marie de Sains, puisse deviner qu'il existe une maladie capable

(1) Lenormand, ouvrage cité, p. 16.

d'entraîner sur une personne vouée à la profession religieuse une semblable perversion des sentimens et des idées honnêtes.

Marie de Sains fit la déclaration suivante, dont plus d'une fois j'ai été obligé de changer les expressions :

J'ai abandonné au diable mon corps, mon ame, mes bonnes œuvres, tout ce qu'une créature vivante peut offrir à son créateur. J'ai placé sous les accoutremens des nonnes, aux paillasses de leurs couchettes, un maléfice que le diable me confia, et qui devait causer l'extermination de la communauté.

Ce maléfice fut inventé au sabbat par Louis Gaufridi; le diable, pour l'en récompenser, lui donna le titre de prince des magiciens, et l'on me promit les honneurs souverains pour avoir consenti à mettre en œuvre ce redoutable poison; la sœur Imbert, la sœur Bolonnais, la sœur Fournier, la sœur Vandermotte, les sœurs Launoy et Péronne, qui offrirent les premières des signes de possession diabolique, subissaient l'action de ce philtre.

Le maléfice était composé avec des hosties et du sang consacrés, avec des poudres de bouc, des ossemens humains, des crânes d'enfans, du poil, des ongles, de la chair et de la liqueur séminale de sorcier; avec des morceaux de foie, de rate et de cervelle; Lucifer donna à ce mélange une vertu jusque là ignorée; les sorciers, pour lui donner un témoignage de leur reconnaissance, lui immolèrent aussitôt un bon nombre de nouveau-nés.

J'ai administré aux filles de Sainte-Brigitte des poudres débilitantes. J'ai tenté, à différentes reprises, de faire mourir la mère abbesse, ainsi que l'évêque de Tournay, et tous les serviteurs attachés à sa personne. J'ai fait périr la gouvernante de Bapaume et un nommé Jean Bourgeois.

J'ai fait avaler des poudres altérantes à la sœur Catherine et à la sœur Boulonnais ; au père Michaëlis, des poudres qui agissent sur l'estomac et sur le cerveau ; au père Domptius, des poudres qui engendrent une maladie pédiculaire ; à la vicomtesse Dair, un maléfice qui cause la stérilité ; à la comtesse Destairres, un maléfice qui entraîne la langueur et la mort.

J'ai agi sur les filles de la communauté à l'aide d'un maléfice qui porte le trouble dans les facultés de l'esprit et détourne de la méditation ; j'ai rapporté du sabbat des idoles de cire qui provoquaient les religieuses à la luxure ; je me suis concertée avec le diable pour causer l'épouvante qui a régné dans le couvent ; j'ai donné à une sœur un maléfice qui lui a inspiré du dégoût pour sa vocation, qui la forçait à pousser des cris en lui causant de l'oppression ; à une autre j'ai administré un maléfice qui produit le désespoir ; à sœur Marie Casselle, un maléfice de lubricité ; à sœur Madeleine Petit et à sœur Marie Caussaire, un maléfice capable de produire la mélancolie, l'impatience et le courroux.

J'ai répandu des maléfices contraires à la confession, afin d'ôter la mémoire aux religieuses qui voulaient avoir recours à la pénitence, et de les rendre muettes et tremblantes au moment où elles arriveraient au pied du confessionnal.

J'ai fait prendre à ma belle-mère des poudres qui ont causé sa perte. J'ai fait périr la tante de la sœur Bolonnais, la sœur Chatelain, la sœur Agnès, la sœur de la Croix, la sœur Brigitte, toutes les filles qui ont été enterrées depuis un certain temps dans la communauté.

Chaque fois que j'ai fait usage d'un maléfice soit de possession, soit de mort, soit de tentation, soit d'infir-

mité, j'ai prononcé certaines paroles que le diable me dictait et qui exprimaient mon intention.

« Elle reconnut aussi et confessa qu'elle avoit occis plusieurs petits enfans, et qu'elle les avoit ouverts tout vifs afin de les sacrifier au diable ; qu'elle en avoit plusieurs égorgés, mangé le cœur vif de plusieurs et signamment des enfans chrétiens. Aussi confessa d'avoir dérobé plusieurs enfans et les avoir tués pour les porter au sabbat, disant qu'elle les avoit premièrement suffoqués, et qu'après elle les allait désenterrer, et que ces enfans avoient été de la ville de Lille et des lieux circonvoisins.

» Après cela connut aussi et déclara les barbares façons et manières comment elle avoit tué de ses propres mains plusieurs enfans, disant : j'en ai fait mourir aucuns par un poison qui me fut donné par les diables à cette fin. J'ai arraché les cheveux aux autres pour les faire mourir. *Item.* J'en ai suffoqué plusieurs ; aux autres j'ai percé le cœur et les tempes d'une aiguille ; autres j'ai rôti, noyé, brûlé, bouilli ; autres j'ai jeté aux latrines ; autres j'ai jeté dans des fours échauffés ; autres ai-je donné aux loups, aux lions, serpens et autres animaux pour les dévorer ; autres j'ai pendu par les pieds ; autres par les bras, par le cou ; autres par leurs parties honteuses, disant j'en ai chiqueté aucun aussi menu que sel ; à aucun ai-je écrasé le cerveau contre une muraille, aussi ai-je écorché la peau d'aucuns.

» *Item.* Connut et confessa d'avoir assommé aucuns, comme on assomme les bœufs et qu'elle avoit tiré les entrailles du ventre des autres. *Item.* Qu'elle avoit étouffé aucuns entre les presses d'un pressoir. *Item.* Qu'elle avoit lié les autres à de gros chiens pour les faire tirer en pièces. *Item.* Qu'elle avoit aussi tenaillé et crucifié aucuns

pour dépiter et faire déshonneur à celui qui les avoit créés, disant lorsque je commettois ces cruautés : J'offre corps et ame et tous les membres de ce petit enfant à toi, Lucifer, et à toi Beelzébuth et à tous les diables (1). »

Marie de Sains ajouta qu'elle avait souvent eu, au sabbat, cohabitation avec des diables ; qu'elle y avait commis le crime de bestialité et de sodomie ; qu'elle avait eu commerce avec des chiens, des chevaux, des serpens ; qu'elle avait adoré Louis Gaufridi, prince de la magie ; qu'elle lui avait aussi prodigué ses faveurs.

Elle protesta que l'engagement qui la liait au diable était ainsi conçu : « Je promets, ô Beelzébuth, que je vous servirai toute ma vie, et vous donne mon cœur et mon ame, toutes les facultés de mon ame, tous les sens de mon corps, toutes mes œuvres, tous mes désirs et soupirs, toutes les affections de mon cœur, toutes mes pensées. Je vous donne toutes les parties de mon corps, toutes les gouttes de mon sang, tous mes nerfs, tous mes ossemens, toutes mes veines.... et ce que créature vous pourroit offrir. Je vous donne ma vie pour votre service, voire même si j'avois mille vies, je vous les dévouerois toutes.... parce que vous le méritez et que vous le voulez, et parce que je vous aime, etc., (2). »

Pourquoi dans vos premiers interrogatoires avez-vous constamment mis en avant votre innocence ? — Le diable me persuadait que je travaillais à mon salut en mangeant de la chair humaine ; il m'aveuglait au point de me faire croire que je me sanctifiais en me livrant aux pratiques infâmes du sabbat ; par instans aussi je craignais qu'on ne me condamnât à perdre la vie.

(1) Lenormand, ouvrage cité, p. 24.
(2) *Ibid.*, p. 50.

Du reste Jésus lui-même m'est apparu pour me signifier qu'il veillerait sur les sœurs de Sainte-Brigitte et qu'il parerait en partie les coups que les magiciens et les diables se proposaient de porter aux filles de la communauté; la Vierge Marie m'a suppliée de sauver mon ame et d'accepter son intercession auprès de son divin Fils; j'ai apostrophé brutalement le Sauveur du genre humain, j'ai adressé à Marie des injures abominables, j'ai vu de mes yeux corporels saint Dominique, saint Bernard et plusieurs autres personnages célestes; si je n'ai pas tué sœur Peronne dans un mouvement qui m'avait portée à saisir un couteau pour l'égorger, c'est qu'elle a été secourue par ces puissans protecteurs. Dans une seconde visite que me fit le Sauveur j'éprouvai un accès de rage, je prononçai des blasphèmes, je frappai Jésus au visage et lui prodiguai les injures; je cherchai aussi à le percer avec un fer aigu; j'ai blessé la mère du Christ et maltraité de paroles une foule de saints (1).

Ce que dit Marie de Sains sur la police du sabbat ne se peut répéter. La religieuse décrit jour par jour toutes les abominations qui se pratiquent dans les fêtes des démons, et elle ajoute qu'elle occupe un rang important dans ces assemblées chimériques. Elle débite avec facilité et cynisme de longues improvisations, des litanies, des prières diaboliques, affirmant qu'elle a entendu prononcer toutes ces paroles par Beelzébuth, par des habitués du sabbat. La trinité de l'enfer se compose, dit-elle, de trois diables: Lucifer représente le Père, Beelzébuth le Fils, Léviathan le Saint-Esprit. Les commandemens contiennent ces préceptes, entre beaucoup d'autres: « Ton père et ta mère haïras;

(1) Lenormand, ouvrage cité, p. 70.

hommes, femmes et petits enfans occiras; usures, larcins et rapines exerceras. » Il y a du mérite à laisser mourir le pauvre de froid et de faim, à désenterrer les enfans et à les manger au sabbat, etc.

Les convulsionnaires de Saint-Médard déraisonnaient sur la venue du prophète Elie. Marie de Sains fait de longues dissertations sur l'Antéchrist, sur le libre arbitre, sur le Précurseur, sur l'Apocalypse. Elle sait par cœur le sermon prononcé par Beelzébuth le jour de la naissance de l'Antéchrist. Ce dernier personnage est, affirme-t-elle, fils d'une juive et d'un incube, il a été baptisé au sabbat par Gaufridi; elle-même lui a servi de marraine, Beelzébuth n'a point hésité à l'adopter pour fils; son nom est: Vrai Messie. Le samedi est consacré au sabbat à l'adoration de la juive qui a donné le jour à l'Antéchrist; cet enfant parle également bien toutes les langues.

Le Précurseur est fils de Madeleine de Mandol; il a pour père Gaufridi ou Beelzébuth; il est plus âgé qu'Antéchrist. Il le précédera sur la terre où il apparaîtra entouré d'un cortège de diables déguisés sous des formes humaines; tous annonceront aux peuples de la terre la venue d'Antéchrist ou d'un nouveau soleil. Alors tombera la religion des chrétiens; alors disparaîtront les temples et les cloîtres; alors s'éleveront des synagogues où l'on adorera l'image du diable; alors seront en grande vénération le blasphème et l'impureté.

Marie de Sains se dit présentement enceinte; c'est le prince du sabbat qui l'a rendue mère. Déjà, ajoute-t-elle, elle a donné naissance à deux enfans; l'un d'eux a Gaufridi pour père; ses enfans fréquentent le sabbat et sont élevés par des démons.

Quelquefois cette démoniaque se met à répandre des

larmes; sa position lui fait horreur; elle voudrait avoir le courage de se tuer. C'est une chose affreuse, s'écrie-t-elle, d'avoir la connaissance de Dieu, et de ne pouvoir s'abstenir de blasphémer; de toujours donner la préférence au diable; de s'évertuer sans cesse à inventer de nouveaux outrages pour offenser le créateur. Pour qu'elle pût renoncer à Lucifer, elle sent bien qu'il faudrait qu'on lui arrachât le cœur; qu'on lui en donnât un autre; l'amour du Seigneur ne parle plus en elle; le démon qui lui répète continuellement qu'elle est réprouvée de Dieu et des hommes n'a que trop raison; son seul espoir est dans le diable. Pourtant elle prie par instans Dieu de lui venir en aide, de prendre possession de son ame, de remplacer par de l'amour la haine qui la ronge; mais elle n'est pas exaucée, le démon qui l'écoute réplique que tout cela est inutile; qu'il ne quittera point la place; qu'elle ne fait qu'aggraver sa position, etc.

Les trois religieuses qui ont d'abord élevé la voix pour accuser Marie de Sains sont également atteintes de démonopathie.

Il est prouvé que la sœur Péronne, soit qu'elle ne pût pas, soit qu'elle ne voulût pas avaler l'hostie, s'était permis plus d'une fois de retirer de sa bouche le pain de la communion. Cette démoniaque, ainsi que la sœur Françoise et la sœur Catherine, qui furent comme elles soumises à de longs exorcismes, n'était peut-être pas positivement influencée par les mêmes hallucinations que Marie de Sains; mais comme elle se croyait possédée, elle pensait que personne ne devait élever des doutes sur la vérité des paroles que le diable était censé proférer par sa bouche. Les deux autres religieuses débitaient leurs accusations avec la même confiance que leur compagne en pos-

session. Il faut surtout bien retenir qu'elles ne disaient pas avoir appris par les yeux du corps, par les sens de la femme, mais qu'elles se figuraient tenir leur science du démon lui-même. Partant de cette idée fixe, les trois monomaniaques divaguaient sur tous les sujets relatifs à la diablerie. Ce furent surtout ces énergumènes qui commencèrent à attirer l'attention des pères exorcistes sur la naissance de l'Antéchrist, sur sa présentation au sabbat, sur les maux qu'il préparait à la religion et à l'humanité, sur les fêtes qui lui seraient consacrées par les réprouvés, sur les infamies qu'on inventerait pour célébrer dignement ce prince du crime et de la débauche, sur la naissance du Précurseur. En insistant avec animosité sur la scélératesse de Marie de Sains, elles parlèrent du rang qu'elle occupait au sabbat, soutenant qu'elle avait eu un fils de Gaufridi, et que cet enfant ferait partie de la cour de l'Antéchrist, qu'il était élevé par des maîtres de choix, qu'il était appelé à jouer un rôle éclatant dans le domaine du mal.

Marie de Sains fut privée de l'habit de religieuse, condamnée à une prison perpétuelle, aux privations d'une pénitence austère, et confinée dans les prisons de l'officialité, à Tournay.

Cette sentence était à peine rendue, qu'on procédait à la nomination d'une autre commission, destinée à juger Simone Dourlet. Cette fille avait aussi appartenu au couvent de Sainte-Brigitte, et s'était trouvée impliquée dans les accusations que les démoniaques avaient si audacieusement portées contre la sœur Marie. Cent fois il avait été répété par les énergumènes, et en présence des exorcistes, que Simone allait chaque nuit aux assemblées diaboliques, que les nombreux enfans que l'on supposait lui devoir le jour étaient élevés par des démons, que sa scélératesse allait beaucoup plus loin que celle de Marie de Sains.

Simone s'était défendue avec autant de douceur que de présence d'esprit. Aussitôt que la seconde commission fut constituée, Simone eut à répondre de nouveau aux accusations de Marie de Sains et des trois religieuses dont le diable est censé avoir pris possession. Simone, harcelée pendant cinq jours avec une cruauté inouïe par les exorcistes et par ses compagnes, n'opposa d'abord que des larmes et des réponses pleines de sens aux grossières inculpations de ses impitoyables bourreaux. On lui soutint qu'elle avait un commerce habituel avec un diable familier nommé *Lucem*, qu'elle se faisait un jeu de fouler aux pieds le sacrement de l'eucharistie, qu'elle se vautrait avec les diables dans la fange de l'impureté, qu'on l'avait vue au sabbat prosternée aux pieds de Beelzébuth, qu'elle avait fait baptiser ses enfans à la synagogue des sorciers; on la mit à moitié nue pour découvrir les marques du diable; son sein, ses pieds, ses mains, vingt autres parties de son corps furent sondées avec des aiguilles acérées; on la menaça des tourmens de la question, de la damnation éternelle; constamment elle répéta qu'elle était pure, attachée à la religion du Christ; qu'elle ne comprenait rien à l'animosité des énergumènes qui faisaient de sa vie une peinture aussi affreuse. « Confesse, obéis, infâme, lui criait une démoniaque; dis mercy au vrai Dieu; si tu diffères encore quelque temps, tu sentiras la main puissante du diable qui cause mon tourment; que ne puis-je me précipiter sur toi et te mettre en pièces ! » « Je suis sorcière, magicienne, la plus misérable des créatures, lui disait Marie de Sains; j'ai commis des sacriléges sans nombre, j'ai eu commerce avec les démons, j'ai fait tout le mal qui se peut commettre ici bas; avouez que vous n'êtes pas moins coupable que moi.... »

Le sixième jour, en arrivant dans la salle des exorcismes,

Simone fut prise d'un tremblement général; elle fondit en larmes, changea de contenance, se laissa apposer le saint sacrement sur la tête et commença à renchérir sur les accusations des démoniaques. Cette religieuse se laissa-t-elle subjuguer par la puissance des idées qui dominaient la plus grande partie des sœurs de la communauté; céda-t-elle, en s'avouant coupable du crime de démonolâtrie, à l'inspiration du désespoir; finit-elle par se persuader que Dieu exigeait d'elle le sacrifice de son repos, de son honneur et peut-être de sa vie? Je serais porté à croire que Simone parlait comme malgré elle, et comme si elle eût été dominée par une force intérieure irrésistible; elle avait, par instans, la conscience que ses paroles étaient en opposition avec la vérité et la raison. Hélas! répétait-elle souvent, il me semble que j'exprime ce qui m'est arrivé en rêve, et que je ne profère que des mensonges; cependant je sens qu'il ne dépend pas de ma volonté de garder le silence et de tenir un autre langage! Bientôt un exorciste, tombé dans une sorte de rage démoniaque, nous expliquera lui-même cette opposition qui survient quelquefois entre les opérations de l'ame malade et la volonté de l'ame raisonnable. Pendant longtemps je n'ai su comment interpréter les confessions d'une troisième religieuse de Sainte-Brigitte qui fut également entreprise par les exorcistes d'Allemagne vers 1617, et qui, à de courts intervalles, révoquait tout ce qu'elle avait imperturbablement débité pendant les précédens exorcismes, jurant que tout ce qu'elle avait dit de son commerce avec les démons, de ses marques, de ses meurtres, de ses accouplemens, était de son invention; qu'elle avait menti à dessein, et que jamais elle ne s'était fait la moindre illusion à cet égard. En relisant avec soin certains passages dictés par cette fille, qu'on tenait

prisonnière depuis un an, qu'on avait fait raser et châtier avec la dernière sévérité, j'ai cru comprendre qu'elle sentait en elle, comme le père Surin, deux ames, ou, comme elle le disait elle-même, deux parties adverses, dont l'une n'avait d'inclination que pour le bien, tandis que l'autre, qu'elle croyait influencée par le diable, s'évertuait, par instans, à controuver les plus exécrables mensonges. Ainsi s'expliquent, chez les démoniaques, ces oscillations continuelles de la volonté, ces luttes douloureuses où le naturel, perverti par une maladie méconnue, l'emportait souvent sur le naturel honnête et heureux d'autrefois. Il arrivait à ces infortunées ce qui arrive aujourd'hui aux personnes dont le délire se trahit surtout par la perversion des sentimens affectifs, et qui ourdissent sciemment, bien que malgré elles, les plus perfides et les plus dangereuses calomnies. La virulence du délire des passions affectives se manifeste dans tout son jour dans les dépositions des religieuses qui prirent à tâche de convaincre Simone Dourlet du crime de magie. La conduite des ursulines de Loudun envers Grandier fut moins atroce, peut-être, que celle des filles de Lille envers leurs propres compagnes. Le procès qui fut intenté à Marie de Sains, celui qui fut intenté à Simone Dourlet, et un troisième procès que l'on suscita à une autre sœur, répondent d'avance à toutes les assertions de ceux qui soutiennent que l'hypocrisie et la mauvaise foi eurent plus de part que la folie aux révélations qui entraînèrent des conséquences si funestes pour Grandier. Marie de Sains avait été traitée avec une dureté sans égale avant et après sa condamnation. Le sentiment de ses propres infortunes, de ses longues souffrances, ne lui inspira cependant aucun mouvement de commisération pour Simone. La pitié, la bienveillance, la charité chrétienne, avaient

été bannies de ce cœur endurci par une aveugle croyance; les hallucinations qui faisaient soutenir à Marie que les crimes atroces qu'elle croyait avoir commis au sabbat n'avaient rien d'imaginaire, qui lui faisaient affirmer qu'elle conservait encore le souvenir le plus vif des sensations qui l'avaient frappée aux assemblées illicites, devaient la porter, comme malgré elle, à attester, avec la même énergie, que Simone Dourlet avait commis d'innombrables abominations.

La monomanie des filles de Sainte Brigitte me paraît avoir duré près de dix ans. Trois de ces nonnes se firent surtout remarquer par la prédominance des idées qui venaient de régner épidémiquement dans le Labourd et dans le Bastan; l'une d'elles se disait quelquefois illuminée; toutes jouissaient de la faculté d'improviser de longs discours, sous l'inspiration du délire religieux et anti-religieux; six malades étaient dominées par des idées qui avaient trait à la possession des esprits. Parmi celles qui se disaient maléficiées, plusieurs finirent par succomber; d'autres, négligeant toute espèce de soin, de propreté, se laissaient dévorer par les insectes et traînaient l'existence la plus misérable. Pour comble de malheur, ces infortunées étaient exposées à la risée de l'ignorance, à la flétrissure d'une condamnation. Personne, cependant, n'était tenté de les croire malades et de les plaindre. Les vérités scientifiques ont été bien tardives à éclore pour le soulagement des aliénés (1).

(1) Je remarque, en lisant la dissertation de Michaëlis sur la possession de Madeleine de Mandol, que des filles de Sainte-Brigitte assistaient à Aix aux exorcismes de cette possédée, et que là une religieuse de Lille commença à ressentir es atteintes de la démonopathie. On voit comment le délire devenait contagieux.

§ VIII.

Vingt-un démonolâtres sont jugés dans la Sologne et dans le Berry. Plusieurs d'entre eux sont condamnés à être étranglés, puis ensuite brûlés (1).

De 1615 à 1616.

On trouvera dans les écrits de Chenu et dans ceux de Delancre des détails qui prouvent que les malheureux qui furent exécutés à mort soit dans la *Chastellenie* de *Brecy*, soit à Orléans, à l'époque où nous sommes parvenus, déraisonnaient sur la sorcellerie. L'extrait que je vais rapporter, et que j'emprunte à la procédure d'un nommé Névillon, atteste suffisamment que cet homme qui est âgé de soixante-dix-sept ans avait eu le jugement faussé par des hallucinations (2).

Comment, messieurs, s'écrie ce vieillard, tout ému en recevant l'ordre de se laisser raire ou raser le poil, me veut-on faire mourir ! vous ne me ferez pas raser si je vous confesse la vérité...

Je suis allé au sabbat d'Olivet. La réunion avait lieu

(1) Pendant que je livrais à l'impression les documens qui se rapportent au dix-septième siècle, M. E. de Fréville compulsait avec ardeur les manuscrits de la bibliothèque royale. Je vois, par une savante note qu'il a la bonté de me communiquer, que la démonolâtrie a régné au commencement du quinzième siècle parmi les restes des sectaires connus sous le nom de *pauvres de Lyon*; que les sorciers étaient souvent appelés alors en France *faicturiers*, et qu'on nommait les sorcières *faicturières;* qu'en définitive le délire des *pauvres de Lyon* avait la plus grande ressemblance avec celui des démonolâtres de l'Artois et des provinces rhénanes. (Bibl. royale, manuscrit n° 8448, f° 211-215. — Voir aussi le manuscrit intitulé *Le champion des dames*, bibl. royale, manuscrit n° 632, 2, f° 105 à 109.) — Là, les accidens de la démonolâtrie sont peints par un littérateur de profession qui insiste sur les moindres détails.

(2) Chenu, *Questions notables*. — P. Delancre, *De l'incrédulité et mécréance*, etc., de la page 799 à 810.

dans une maison, les assistans étaient masqués et au nombre de deux cents, à peu près. Non loin de la cheminée, l'on voyait un homme noir sans tête ; il y avait aussi là un bouc et deux chèvres noirs à grands poils. Du côté opposé à la cheminée, un second homme noir feuilletait un livre dont le papier offrait diverses couleurs ; il tenait en main un calice d'étain crasseux, montrait une hostie noire et marmotait entre ses dents des paroles inintelligibles. Les sorciers dansaient en branle dos à dos ; les deux boucs leur servaient de vis-à-vis. Les viandes étaient fades comme de la chair de cheval, la voix du diable ressemblait à celle d'une personne qui parle dans un tonneau vide. Douze enfans reçurent le baptême du diable ; une sorcière fut maltraitée par Satan pour n'avoir pas apporté son enfant à la cérémonie.

Le diable montrait une grande déférence pour les femmes qui lui présentaient des enfans ; l'on voit défiler au sabbat des processions de six cents personnes. Le diable payait aux sorciers huit sous pour le meurtre d'un homme, cinq sous pour celui d'une femme. Satan prenait quelquefois la forme d'un bélier, d'un bouc à deux faces. Il lui arrive de frapper ceux de ses disciples dont il n'est pas content et qui n'ont pas fait assez de mal. Les femmes chantent des cantiques en l'honneur du diable. Celui-ci s'exerce à prêcher ; mais il parle en grommelant, sans être compris par les assistans.

J'ai vu se convertir en grêle l'eau qu'on fouettait avec une certaine baguette. J'allais au sabbat à pied, sans être obligé de recourir à l'usage des frictions.

J'ai vu des sorciers qui possédaient des petits diables ou marionnettes dont ils prenaient grand soin. Ces démons familiers doivent être consultés lorsque l'on prend une dé-

termination importante, et traités en tout temps avec de grands égards.

J'ai vu un diable faire l'*asperges* avec de l'urine et faire de l'épaule un geste ridicule en disant : *asperges diaboli.*

On reprochait aussi à Névillon d'avoir commis des meurtres et fait mourir des animaux à l'aide de ses poudres et de ses maléfices. Il fut condamné à être pendu ainsi que ses coaccusés ; mais il mourut dans son cachot pendant qu'on vidait l'appel.

Gentil Leclerc fut pendu et son corps mis sur un bûcher. Il avait dit au lieutenant criminel, entr'autres paroles déraisonnables, celles qu'on va relater : je suis fils d'une sorcière; je n'avais que trois ans lorsque ma mère me fit baptiser en plein sabbat par un bouc nommé Aspic. Quatorze ou quinze autres enfans furent baptisés là dans la même séance. J'ai été témoin de la manière dont le diable applique sa marque à ses disciples. La patène du sabbat ressemble à une vieille tuile, l'eau bénite dont on y fait usage est jaune comme de l'urine, la croix de la chasuble n'a que trois branches, le pain et le calice sont tout noirs, le diable tourne le dos à l'autel; pour dire la messe il marmote certains mots qu'il lit dans un livre dont les couvertures sont chargées de poils. Les sorciers ne manquent jamais de s'accoupler entre eux sans distinction de sexe ; on ne mange au sabbat que de la grenouille et de l'anguille ; j'ai eu commerce avec des hommes ; j'ai vu les marionnettes ou diables familiers que nourrissent certains sorciers ; j'ai fait mourir beaucoup de villageois et sais faire danser les taureaux dans un cercle.

Les dépositions de Mainguet, de Sylvine, sa femme, d'Antoinette Brénichon, qui furent condamnés à perdre la vie, attestent aussi l'état de déraison de tous ces malheureux.

Je remarque que trois des prévenus ne furent condamnés qu'au bannissement. Les démonolâtres qui étaient obligés, comme ceux-ci, d'abandonner leurs villages, inoculaient souvent ensuite leurs idées maladives à d'autres campagnards et il fallait recommencer à élever des échafauds.

§ IX.

Théomanie extatique. Une pénitente et un confesseur s'entr'accusent de rendre hommage au démon (1).

1618.

Dans le livre qui traite de la possession des filles de Flandre, publié en 1623 par Lenormand, on trouve encore l'histoire d'une béate qui fut sur le point d'être poursuivie comme sorcière, et qui pour se soustraire au danger qui la menaçait accusa son confesseur de l'avoir voulu convertir à la religion du diable.

Cette monomaniaque, à force de s'exciter à la perfection religieuse, de s'appliquer aux exercices de piété, en vint

(1) On se rappelle que le prince de Condé eut l'intention de faire poursuivre Nicole Obry, qui dut la liberté à Charles IX. Vers 1621, la fameuse Elisabeth de Ranfaing donna au peuple, à Nancy, l'étrange spectacle de ses convulsions et de son délire, ainsi que Nicole l'avait fait à Vervins. Madame veuve de Ranfaing, dont l'hystérie, la nymphomanie et les autres phénomènes morbides peuvent être comparés, pour l'intensité, à ceux qui ont été décrits dans l'observation de Madeleine de Mandol, fut aussi sur le point de paraître devant un tribunal, attendu qu'elle accusait le médecin Poirot de lui avoir donné *un maléfice*, et que ce médecin mettait tout en œuvre pour parer le danger auquel il se voyait exposé. Cependant, grace au crédit de ses protecteurs, la prétendue possédée de Lorraine sortit de prison ; mais le malheureux Poirot eut le sort de Gaufridi (7 avril 1622) et Anne Bouley, accusée d'avoir secondé le docteur dans ses opérations magiques, périt également dans les flammes, comme la jeune aveugle de Marseille. La description de la maladie de madame de Ranfaing se trouve dans un ouvrage publié par Boudon. Voir surtout Pithois, in-8°, 1621.

à se présenter chaque jour à la table de la communion, et tomba dans des accès de ravissement extatique. Bientôt, se croyant illuminée d'une grace particulière, elle se persuada qu'elle était à l'abri des souillures du péché, que les dévots ordinaires s'abusaient sur le mérite de leurs bonnes œuvres, que Dieu lui avait accordé une clairvoyance qui lui permettait de lire à distance dans la pensée d'autrui, que le Seigneur l'honorait de ses visites, de ses conseils et de ses attouchemens. J'accorde rémission pour toutes tes fautes, communie sans cesse, ma fille, lui disait une voix mystérieuse; en même temps elle sentait une main cachée appuyant sur sa tête. Peu à peu cette hallucinée, quoique parvenue sur le retour de l'âge, se crut visitée chaque nuit par un être fantastique qui lui faisait savourer tous les charmes, tous les transports d'un amour ineffable; non contente de jouir de l'excès de son bonheur, elle se mit en tête d'enseigner aux autres le moyen d'obtenir les graces et les faveurs dont elle se sentait comblée, et ne fit qu'exciter des doutes sur la pureté de son ame et de ses pratiques religieuses.

D'abord le confesseur auquel elle avait fini par confier son secret, après s'être adressée déjà à des jésuites et à d'autres religieux qui l'avaient traitée de folle, parut surpris de l'entendre répéter qu'elle jouissait sans scrupule des embrassemens de son dieu, et qu'elle lui accordait des privautés abominables; il inclina bientôt à croire qu'elle feignait la dévotion et qu'elle partageait sa couche avec un incube. A ses yeux, ses soupçons se changèrent en certitude lorsqu'il l'entendit parler des mystères du sabbat, décrier la Vierge Marie et l'adoration du Christ. L'ancienne béate, placée sur le terrain de la sorcellerie, laissa échapper beaucoup de paroles indiscrètes.

La trinité des chrétiens, ou de ceux qui se donnent à tort ce titre, c'est, selon cette béate, l'orgueil, la discorde et la vanité; leur dieu, c'est le vice; leur baptême, c'est l'emblême du malin esprit. Il existe un doux Jésus inconnu du vulgaire, qui n'est apprécié que par le petit troupeau des élus; ceux qui ont le bonheur d'appartenir à ce troupeau contemplent de leurs yeux les sociétés angéliques, sont illuminés des rayons d'une lumière divine, obtiennent de Dieu tout ce qui flatte les désirs de la créature. Elle a eu le courage de renoncer à l'objet de la vénération des chrétiens; le chœur des anges lui est apparu; elle a reçu la marque de son dieu. Tels sont les discours qui caractérisent la monomanie de Maberthe.

Dans l'excès de son aversion pour le Christ, elle veut que l'on s'exerce à outrager l'hostie tant vénérée par l'Eglise; il faut au contraire, enseigne-t-elle, travailler à se rendre digne de la communion des élus qui s'assemblent la nuit autour du trône où siége leur dieu, dans un endroit où il est permis de goûter dans toute sa plénitude une joie ravissante.

Quel ne fut pas l'étonnement de cette illuminée en entendant soutenir à son confesseur que le dieu qui obtenait ses hommages n'était autre que le dieu de l'enfer! Revenue de son épouvante, elle sembla dans un premier mouvement d'attendrissement faire un effort pour confesser qu'elle appartenait à la secte des sorcières; mais, se rétractant subitement, elle reprocha au prêtre de l'exciter à mentir. Comme on lui jetait à la tête le lendemain qu'elle avait mérité d'être pendue et brûlée, elle n'hésita pas à se porter accusatrice contre le confesseur qui avait si mal présumé de sa sainteté, et elle lui reprocha de l'avoir poussée à des profanations sacriléges, en cherchant à la détourner de la



sentimens de vénération qu'elle ambitionnait pour son mystique époux. Elle en vint à conspuer la sainte eucharistie, et parce que le pain sacré est l'emblême de l'agneau divin, et parce que, constamment, dans le délire religieux, l'exaspération nerveuse devient plus vive en présence du saint sacrement. On doit concevoir maintenant pourquoi ce fut précisément après avoir communié, que, de son propre aveu, cette fille, par tempérament si pieuse, se sentit enfin un jour comme transportée de fureur, et qu'elle prit le parti de se séparer du troupeau des chrétiens, après avoir proféré de nombreux blasphèmes. A ses yeux, l'hostie avait cessé d'être la représentation du Dieu véritable.

On conçoit aussi facilement comment elle en vint à tenir presque le même langage que les prétendus sorciers, sans cesser d'aspirer cependant aux joies du paradis. L'époux mystique, que le confesseur prenait pour un diable et que cette dévote voyait trôner au milieu d'un troupeau d'anges, ne pouvait pas être confondu par elle avec le dieu du mal. D'après sa conviction, Maberthe ne pouvait que s'irriter contre l'aveuglement de son directeur de conscience; celui-ci, persuadé de son côté que Maberthe s'enfonçait de plus en plus dans la voie de la perdition, devait naturellement chercher à la soustraire à des illusions qu'il estimait si dangereuses pour son salut. C'est ainsi qu'il arrivait souvent que le délire, aux prises avec la bonne foi des confesseurs, donnait lieu à des procès criminels, que des pénitentes et des prêtres se trouvaient compromis, et que quelquefois l'innocence était condamnée.

FIN DU TOME PREMIER.